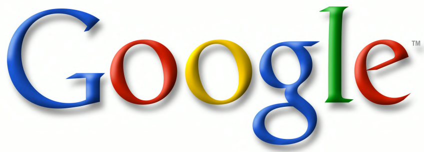
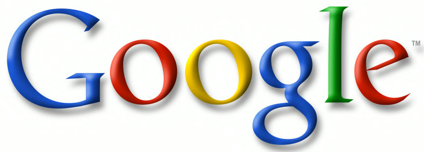
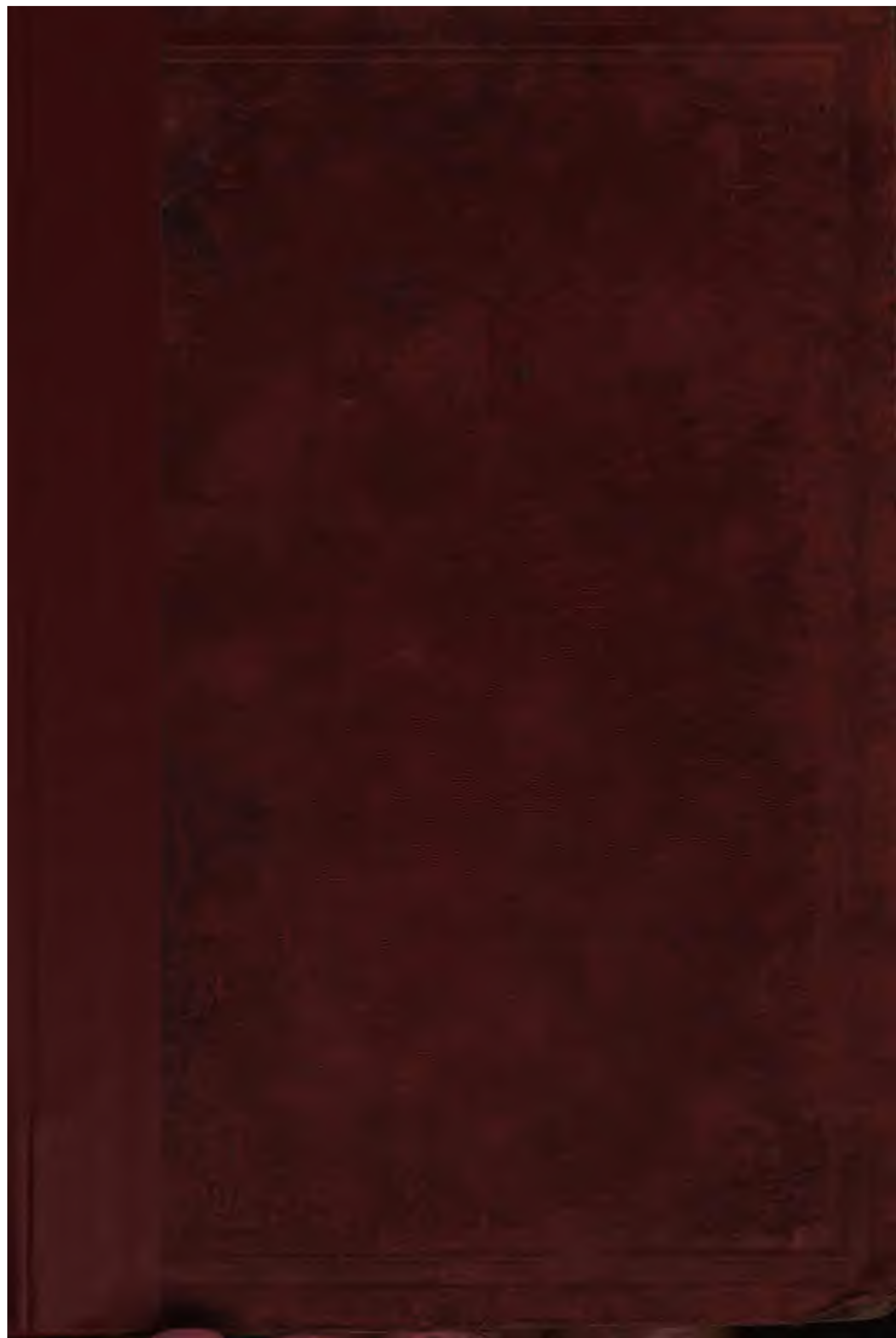






ex libris
[illegible]

HISTOIRE

MARITIME DE FRANCE

II.

LAGNY. — TYPOGRAPHIE DE VIALAT ET Cie.



LES GALÈRES DE FRANCE DEVANT CANDIE,

(1669.)

HISTOIRE

MARITIME

DE FRANCE

L'HISTOIRE DES PROVINCES ET VILLES MARITIMES

[illegible]

[illegible]

PAR LÉON GUÉRIN

[illegible]

NOUVELLE ÉDITION

[illegible]

Illustrée de 32 gravures sur acier, tirées sur papier de Chine

TOME DEUXIÈME

PARIS
DUFOUR ET MULAT, ÉDITEURS
QUAI MALAQUAIS, 21

1851

HISTOIRE MARITIME DE FRANCE

CONTENANT

L'HISTOIRE DES PROVINCES ET VILLES MARITIMES

DES COMBATS DE MER

Depuis la fondation de Marseille, 600 ans avant J.-C.
De la Flibuste, des Navigations, Voyages autour du monde, Naufrages célèbres
Découvertes, Colonisations
De la Marine en général, avant, pendant et depuis le règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1850

PAR LÉON GUÉRIN

Historien titulaire de la Marine, Membre de la Légion-d'Honneur

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE DE TROIS VOLUMES

Illustrée de 36 gravures sur acier, tirées sur papier de Chine

TOME DEUXIÈME

PARIS
DUFOUR ET MULAT, ÉDITEURS
QUAI MALAQUAIS, 21

1851

SUITE DE LA PÉRIODE

DES

GRANDES GUERRES D'ITALIE ET DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

De 1492 à 1559.

CHAPITRE PREMIER.

De 1521 à 1530.

Rivalités de François Ier et de Charles-Quint. — Le roi d'Angleterre, Henri VIII, se mêle à leur querelle. – Coalition contre la France. — Défaite de la coalition de 1523. — Siége de Marseille, en 1524. – André Doria, général des galères de François Ier. – Ses succès sur les Espagnols. — Les Français poursuivent jusqu'en Italie l'armée de Charles-Quint. — Mort de l'amiral Bonnivet et prise de François Ier à Pavie. — Divers exploits de la marine française, commandée par André Doria et le vice-amiral La Fayette. — Reprise des hostilités, après la délivrance de François Ier. — Ligue contre Charles-Quint, dans laquelle la marine a le principal rôle. — Gênes reconquise par la flotte.—Expédition en Sardaigne. — Philippin Doria, neveu d'André, remplace celui-ci dans le commandement de la flotte des confédérés.—Bataille navale de Salerne.— Défection de Doria, qui entraîne la perte de toutes les conquêtes d'Italie.—Mort de Prégent de Bidoux.—Suite de l'histoire de la fondation de la régence d'Alger.

Cependant François Ier s'était maintenu sans difficultés sérieuses dans ses conquêtes au delà des Alpes, jusqu'en 1521. Mais à cette époque était devenu roi d'Espagne, de Naples et de Sicile par héritage, et empereur d'Allemagne par élection, un prince, Flamand de naissance, petit-fils de l'unique héritière du dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et qui naguère encore, quoique riche d'espérances, ne possédait que la souveraineté des Pays-Bas ; pour tout dire, en un mot, c'était Charles-Quint. La guerre entre ce grand colosse, maître de tant d'États sans avoir eu la peine de les conquérir, et François Ier, fort seulement de l'honneur français, allait commencer pour une longue suite d'années, durant lesquelles celui dont le nombre triompha souvent sans jamais l'abattre, rendit le vainqueur même jaloux de sa gloire, autant que lui occupa son siècle, et plus que lui peut-être dut l'étonner.

La guerre éclata donc sur plusieurs points à la fois dès le mois d'août 1521. Charles-Quint avait une position foudroyante : il pouvait attaquer tout ensemble par l'Espagne, par ses possessions d'Italie et par les Pays-Bas, auxquels se trouvaient réunis, comme compensation de la Bourgogne, en vertu de conventions antérieures, la Flandre française et l'Artois même. Charles-Quint, pendant que l'on combattait avec des chances diverses, et sans résultats bien positifs de part ni d'autre, employait toutes les ressources de sa politique à soulever l'Europe entière contre son rival et à flatter les passions des ennemis que François Ier pouvait avoir jusque dans sa cour, jusque dans sa famille. L'année 1523, celle-là même qui fut témoin de la prise de Rhodes par les Turcs, vit aussi cet empereur, plus fort d'intrigues que d'épée, et le roi Henri VIII d'Angleterre, tous deux d'accord avec le connétable de Bourbon, passé depuis peu à l'ennemi, traiter comme d'une chose faite du démembrement de la France. Il ne semblait point, en effet, que ce royaume, abandonné à ses seules forces, pût tenir devant une ligue européenne qui l'attaquerait soudainement par toutes ses frontières et par toutes ses côtes. Cela eut lieu pourtant, car ce n'est pas d'hier que la France triomphe des coalitions armées. Les provinces maritimes se signalèrent dans la défense du pays contre la coalition de 1523. Les Espagnols échouèrent devant Bayonne, le 6 septembre, tandis que quinze mille Anglais, débarqués à Calais, et qui s'étaient réunis à un corps d'armée de l'empereur, battaient en retraite devant quelques troupes rassemblées à la hâte par le brave Louis II de la Trémouille, amiral de Bretagne et de Guienne, et se rembarquaient honteusement au mois de novembre de la même année qui les avait vus venir si présomptueux et si fiers. De toutes parts la coalition reculait devant l'élan français.

Cependant François Ier n'en avait pas moins fait ouvrir, dès le 14 septembre, la campagne d'Italie, avec une vaillante armée placée sous les ordres de l'amiral de France, le brave, mais inconsidéré Bonnivet, dont toute la carrière militaire semble, malgré le titre dont il était revêtu, avoir uniquement appartenu à la guerre continentale. Les campagnes que fit l'amiral en Italie, l'an 1523 et l'an 1524, ne furent point heureuses; il en revint avec un illustre capitaine de moins, le chevalier Bayard.

Il semblait, à cette époque, que les Français, souvent vaincus au dehors par leurs innombrables adversaires, fussent invincibles au dedans. Depuis l'expulsion des Anglais sous Charles VII, le sentiment national avait acquis une énergie capable de s'élever aux plus sublimes efforts; la France pouvait bien consentir, à la dernière extrémité, à reculer devant le nombre, mais jamais à se laisser entamer. On le vit bien quand, dans l'été de 1524, les armées de terre et de mer de Charles-Quint entreprirent, sous la direction du connétable de Bourbon, la conquête de la Provence et des provinces du Midi. Bourbon, qui était entré en France avec le marquis de Pescara, par le comté de Nice, alla mettre, le 19 août, le siége devant Marseille, dont le port était bloqué par une flotte de dix-huit galères commandées par Hugues de Moncade, amiral de Charles-Quint. Les ennemis trouvèrent à Marseille une belle et valeureuse résistance que dirigeait en partie le vieux Prégent de Bidoux, accouru de Malte pour consacrer son reste d'existence au service de son pays. Le connétable s'était vanté que la France l'imiterait dans sa trahison. Pendant que les troupes ennemies qu'il commandait en chef s'occupaient aux travaux du siége, un boulet étant venu frapper à mort le prêtre qui disait la messe sous la tente du marquis de Pescara, celui-ci fit relever le boulet, et l'envoya ironiquement au connétable, en ajoutant que c'étaient là sans doute les clefs dont les bourgeois de Marseille lui faisaient hommage pour qu'il entrât dans leur ville. La mine, tentée d'abord par les assiégeants, avait été éventée par une contre-mine des assiégés. L'ennemi pourtant battait incessamment la place avec des pièces de gros calibre enlevées d'une des tours de Toulon; la brèche commençait à s'ouvrir; mais les femmes de Marseille, sans distinction de rang, élevèrent aussitôt derrière le mur qui s'écroulait un autre mur que l'on appela *le rempart des dames*, en l'honneur de celles qui l'avaient construit. Le 17 septembre, un convoi de bateaux arriva d'Arles avec quinze cents hommes de renfort et un chargement de farines pour les assiégés, parmi lesquels se faisait remarquer un corps de quatre mille Italiens restés fidèles à la cause de la France. Le 25 septembre au soir, le connétable de Bourbon fit donner l'assaut; mais la brèche fut si vaillamment défendue, qu'il rappela ses troupes, et, dès le lendemain, fit retirer une partie de son

artillerie pour la charger sur la flotte de Moncade. Le 28 septembre, à l'approche d'une armée française commandée par le maréchal de Chabannes, il leva en personne le siége de Marseille, qui avait duré quarante jours et avait été soutenu avec une constance, une énergie au-dessus de tout éloge. Une flotte de dix galères, commandée par un célèbre marin génois, André Doria, engagé alors au service de François Ier comme général de ses galères, et par le vice-amiral de La Fayette, avait été d'un grand secours aux Marseillais, en inquiétant sans cesse la marine de l'ennemi. Dès le 9 juillet, cette petite flotte avait capturé, après un combat, deux vaisseaux qui venaient de Barcelonne, avec un personnage important, Philibert d'Orange, prince de sang français, qui s'était associé à la trahison du connétable de Bourbon.

Le 7 du même mois, les galères françaises avaient attaqué, vers l'embouchure du Var, la flotte bien supérieure en nombre de Hugues de Moncade, avaient coulé à fond trois de ses vaisseaux, et en auraient pris plusieurs, s'ils ne se fussent promptement retirés à Nice, où le marquis de Pescara les fit incendier, de peur qu'ils ne tombassent au pouvoir des Français. L'armée impériale vida précipitamment la Provence et fit de grandes pertes dans sa retraite, inquiétée à la fois par terre et par mer.

Les Français rentrèrent en Italie, à la suite de l'ennemi fugitif; ils occupèrent de nouveau Milan; tout semblait leur aller à souhait, quand l'imprudence et la présomption de deux ou trois chefs mal inspirés, et entre autres de l'amiral Bonnivet, firent perdre, le 24 février 1525, la bataille continentale de Pavie, dans laquelle François Ier, vaincu par un prince français, son parent, et blessé au visage et à la main, fut fait prisonnier. L'amiral de France, Bonnivet, ayant vu, sur la fin de la bataille, les tristes effets des conseils qu'il avait donnés, s'était écrié : « Non, je ne puis survivre à un pareil désastre! » Et aussitôt, s'élançant à travers les bataillons ennemis, et tendant la gorge à toutes les épées et à toutes les piques, il avait trouvé la mort qu'il cherchait. Le connétable de Bourbon, dont il était l'ennemi personnel, en passant par l'endroit où Bonnivet venait d'être égorgé, vit les restes sanglants de cette figure si belle et si noble qui avait fait l'admiration de la cour, et, sentant à ce spectacle sa haine et sa

colère s'affaiblir, il rentra en lui-même, et dit en détournant ses regards : « Ah! malheureux, tu es cause de la perte de la France et de la mienne! » C'était assez déclarer à quelles étroites et personnelles passions il avait cédé en tournant contre la patrie l'épée de connétable, qu'il avait reçue pour la défendre. Parmi les illustres morts de la bataille de Pavie, se trouva aussi l'amiral de Guienne et de Bretagne, Louis de la Trémouille, prince de Talmont, surnommé le chevalier sans reproches; le gouverneur et amiral de Provence, René, bâtard de Savoie, survécut peu aux blessures qu'il reçut dans la même journée.

Pendant que François I[er] assiégeait Pavie, la marine avait eu pourtant encore l'occasion de se signaler. Michel-Antoine, marquis de Saluces, depuis amiral de Guienne, qui commandait de la part du roi de France dans Savone, avait envoyé deux mille hommes dans Viareggio, petite ville située sur la côte de Lucques. Hugues de Moncade, gouverneur de Gênes pour l'empereur, avait aussitôt mis en mer toutes les galères qui étaient dans son port, à dessein d'enlever les deux mille hommes renfermés dans Viareggio. Appelant la ruse à son aide pour faciliter l'exécution de son projet, il s'était mis en embuscade entre cette ville et Savone, dans la pensée que les deux mille hommes qu'il voulait enlever ne manqueraient pas de se sauver par là, dès que le canon de ses galères aurait enfoncé les portes de la place. Mais le marquis de Saluces, réveillé par le bruit de l'artillerie de la flotte génoise, et devinant ce qui se passait à Viareggio, s'était avancé aussitôt de ce côté avec deux galères, après avoir donné avis à André Doria et à La Fayette de le suivre avec les leurs. A la vue des deux galères du marquis, la garnison de Viareggio avait repris courage et relevé ses portes déjà brisées. Alors la flotte ennemie, qui croyait les deux galères du marquis de Saluces seules et sans appui, s'était retournée contre elles; mais la soudaine apparition des vaisseaux de Doria et de La Fayette l'avait bientôt obligée à prendre le large et à se retirer sous la protection du canon de Gênes. Le projet de Moncade se trouvant ainsi dérouté, et, par suite, ce personnage ayant été forcé à opérer par terre sa retraite sur Gênes, s'était vu attaquer en queue par des troupes de débarquement, sous les ordres de Meilleraye, et par les deux mille hommes de Viareggio, pendant que l'artillerie de la flotte

LAGNY. — TYPOGRAPHIE DE VIALAT ET Cie.



LES GALÈRES DE FRANCE DEVANT CANDIE.

(166[illegible])

plupart furent obligées de cingler vers l'île de Corse, d'où elles firent route pour la Sardaigne, qui appartenait à Charles-Quint. Renzo de Céri désirait que la flotte reprît sa première destination, la Sicile; mais André Doria voulait qu'il en fût autrement, et l'on débarqua dans l'île de Sardaigne, avec environ trois mille soldats, que le vice-roi du pays vint sur-le-champ attaquer à la tête de cinq mille hommes de pied et de quatre cents chevaux. Il fut reçu par les Français avec une rage de désespérés : sa défaite fut l'affaire d'un instant, et les Français, encore dans leur premier feu, attaquèrent aussitôt Sassari, qu'ils emportèrent d'assaut. Malheureusement, ces premiers triomphes n'aboutirent à aucun résultat durable. Une abondance extrême, qui avait été précédée pour les soldats d'une extrême disette, amena des maladies qui détruisirent les trois quarts de la petite armée de débarquement. La mésintelligence d'André Doria et de Renzo de Céri, s'envenimant de plus en plus, aurait suffi d'ailleurs pour faire manquer l'entreprise de Sicile et abandonner celle de la Sardaigne. Les restes de cette armée victorieuse, mais ruinée sans défaite, furent amenés à Gênes, où André Doria resta dans une inaction qui n'était que le prélude de sa prochaine défection. Ce fameux Génois, qui passait pour être le plus habile homme de mer de son temps, ne pardonnait pas surtout à François Ier de ne pas consentir à rétablir à Gênes le gouvernement républicain, et il ne l'avait aidé à reconquérir cette ville que dans le but même de la rendre à ses formes de liberté. André Doria laissa toutefois son neveu, Philippin Doria, prendre, l'année suivante, 1528, le commandement des galères des confédérés, qui devaient bloquer le port de Naples pour seconder l'armée de terre des Français, commandée par Lautrec, qui resserrait et fermait cette capitale d'un autre côté. Philippin Doria n'était pas un personnage moins actif ni moins habile que son oncle. Il empêcha qu'aucun bâtiment n'entrât dans le port; il prit, à la vue même des Napolitains et de la flotte espagnole, trois navires chargés de grains que les assiégés attendaient impatiemment; il se servit avec bonheur de l'artillerie de marine pour déloger les impériaux d'un poste qu'ils occupaient, et d'où ils l'incommodaient lorsqu'il s'en approchait de trop près. Hugues de Moncade, que François Ier avait naguère, de son propre mouvement, rendu à la liberté, et qui avait été

HISTOIRE
MARITIME
DE FRANCE

CONTENANT

L'HISTOIRE DES PROVINCES ET VILLES MARITIMES

DES COMBATS DE MER

Depuis la fondation de Marseille, 600 ans avant J.-C.
De la Flibuste, des Navigations, Voyages autour du monde, Naufrages célèbres
Découvertes, Colonisations
De la Marine en général, avant, pendant et depuis le règne de Louis XIV jusqu'à l'année 1850

PAR LÉON GUÉRIN

Historien titulaire de la Marine, Membre de la Légion-d'Honneur

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE DE TROIS VOLUMES

Illustrée de 36 gravures sur acier, tirées sur papier de Chine

TOME DEUXIÈME

PARIS
DUFOUR ET MULAT, ÉDITEURS
QUAI MALAQUAIS, 21

1851

sanglante bataille de Salerne. La ville de Naples elle-même se crut de nouveau tombée entre les mains des Français. La défection d'André Doria, et, par suite, de son neveu Philippin, qui passèrent l'un et l'autre au service de l'empereur Charles-Quint, en décida autrement. Cette malheureuse défection, que l'on ne fit point assez d'efforts pour prévenir, ou plutôt que les courtisans de François Ier amenèrent, fut précédée d'une violente décision, en vertu de laquelle André Doria serait déposé de sa charge de général des galères. Barbezieux, destiné à lui succéder, fut aussitôt envoyé pour prendre possession non-seulement des galères françaises, mais encore des galères génoises; il devait en même temps s'assurer de la personne de l'ancien chef de la flotte et l'amener en France, sous l'accusation d'insolence et de félonie. L'ordre était plus facile à donner dans le conseil du roi que facile à exécuter à Gênes. Malgré le mystère dont on avait essayé de l'envelopper, il ne put échapper aux méfiances d'André Doria. Dès que le marin génois se trouva en présence de Barbezieux, qui commençait le discours par lequel il le voulait surprendre, il l'interrompit aux premiers mots: « Je sais, dit-il, ce qui vous amène; » et lui montrant d'un côté les galères de France, et de l'autre celles de Gênes : « Voici les galères de votre maître, que je vous remets; voici celles de ma république que je conserve: accomplissez le reste de votre ordre, si vous l'osez. »

Barbezieux demeura fort interdit et eut à craindre pour lui-même ce dont il était venu menacer André Doria, qui, du reste, au dire de quelques auteurs, n'eut pas la loyauté qu'il avait annoncée de restituer les galères de France qu'on lui avait confiées, et les fit même passer, avec les siennes, au service de Charles-Quint. Ce furent les Doria eux-mêmes qui se chargèrent de ravitailler et de sauver cette ville de Naples qu'ils avaient naguère promise à la France. Le siége, devenant impossible par terre s'il n'était secondé par mer, tarda d'autant moins à être levé, que la peste était venue décimer le camp français, et que Lautrec, le général en chef de l'armée, avait lui-même succombé. La défection des Doria, qui venait de faire perdre le royaume de Naples au moment où il allait être entièrement reconquis, amena presque immédiatement la perte de Gênes. Barbezieux, qui commandait une flotte française, craignant de se voir bloqué dans le port, se sauva

précipitamment à Savone, dès qu'il aperçut les galères d'André, tandis que celui dont il était le peu capable successeur, dans la charge de général des galères, fut reçu dans sa patrie comme un libérateur. Savone, où Barbezieux ne resta pas davantage, suivit le sort de Gênes. Une fois enfin le nouveau chef de la flotte française osa envisager en face les galères de Doria, les attaqua même, à la hauteur de Nice et de Monaco : une d'entre elles fut coulée à fond ; mais ce mince résultat ne fut d'aucun effet.

Sur les entrefaites, Prégent de Bidoux à la vieille expérience et au courage duquel François I[er] eût bien mieux fait de confier le commandement de ses galères, était allé, dans le cours de l'année 1528, remplir une mission en Espagne. A son retour sur la galère qu'il montait, il fit rencontre d'une galiote turque toute chargée de captifs chrétiens. Le vieux marin n'hésite pas un instant, il gouverne sur elle, lui jette le grappin et l'aborde. Il se fit alors une horrible boucherie d'un bord à l'autre. Prégent, retrouvant toute la verdeur de sa jeunesse pour combattre les ennemis du nom chrétien et pour sauver ses frères esclaves, s'engage au plus fort de la mêlée ; il est victorieux, enlève la galiote musulmane et délivre cent cinquante chrétiens ; mais ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs larges blessures. Il amarina sa conquête et la conduisit à Nice, où il mourut au mois d'août de la même année 1528, des suites de ce dernier fait d'armes. Il était âgé de soixante ans, dont il avait passé plus de quarante sur mer.

Bientôt le Milanais fut de nouveau évacué, et une paix de peu de franchise fut conclue à Cambrai, le 15 août 1529. Elle stipulait, entre autres choses, l'abolition de la suzeraineté, alors tout illusoire, de la couronne de France sur les comtés de Flandres et d'Artois, que possédait l'empereur par héritage ; une rançon pécuniaire était donnée pour rendre à la liberté les deux enfants du roi laissés en otage. Il ne pouvait être question, dans le traité de Cambrai, d'une manière directe, du connétable de Bourbon. Ce traître, méprisé même de ceux qui s'en étaient le mieux servis, avait trouvé la mort en assiégeant Rome, l'an 1527, à la tête d'une armée de brigands. En somme, et pour n'être que juste, c'était quelque chose d'inouï qu'un si noble roi luttant, quelquefois avec avantage, contre un si puissant empereur, et ne lui cédant jamais sans conditions. Si l'intérêt des politiques

de l'Europe les rangeait du côté de son rival, l'intérêt de tous les cœurs doués de quelque élévation restait de son côté. Qui des mains applaudissait au succès du redoutable Charles-Quint, en secret, ou même sans vouloir se l'avouer, désirait celui de François Ier.

A cette époque, Barberousse II avait vu s'ouvrir devant lui une plus brillante carrière encore. Il avait été appelé à Constantinople pour y prendre le commandement d'une flotte destinée à protéger la Turquie contre la flotte espagnole aux ordres d'André Doria.

Barberousse partit pour Constantinople avec quarante bâtiments bien armés, qu'il remplit de butin chemin faisant. Il se présenta devant Soliman le Magnifique accompagné de deux cents femmes somptueusement vêtues, portant chacune un vase d'or ; et des chameaux, chargés des plus rares productions de l'Italie et de l'Espagne, venaient ensuite suivis de tigres et de lions du désert. Tout cela était destiné au sultan.

Soliman le Magnifique nomma Barberousse quatrième pacha, et lui donna le pouvoir de lever dans les îles de l'Archipel et dans les ports de l'empire turc, les rameurs et les matelots nécessaires à l'équipement de la flotte, et lui fournit tout l'argent nécessaire à cet armement important.

Barberousse ne sortit du palais que précédé de l'étendard, du sceptre et du glaive, insignes de sa nouvelle dignité, et suivi de huit cents janissaires qui devaient former sa garde particulière.

CHAPITRE II.

De 1530 à 1541 et au delà.

Protestation de François Ier contre le traité de Cambrai. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem s'établissent à Malte. — Renouvellement de la guerre entre le roi de France et l'empereur. — Envahissement de la Provence par Charles-Quint. — Commencement d'alliance entre la France et la Turquie. — Mission du baron de Saint-Blancard, capitaine général de l'armée de mer du roi, au voyage du Levant. — Trève de Nice. — Voyage de Charles-Quint en France. — Condamnation et réhabilitation de l'amiral de Brion-Chabot. — Suite des événements dans les États barbaresques. — Des guerres de *la Religion*. — Commencements de Parisot de La Valette. — Expédition de Charles-Quint et de l'Ordre de Malte contre Alger. — Exploits de Villegagnon de Ponce de Savignac et de plusieurs autres chevaliers français. — Désastre de l'expédition.

Le traité de Cambrai venait à peine d'être signé, que déjà François Ier trouvait, dans la politique à double face de Charles-Quint, des motifs de protestation contre ses principaux articles, particulièrement en ce qui concernait l'État de Gênes, que l'empereur plaçait sous sa tutelle, le duché de Milan, dont il remettait en possession la famille des Sforza, et le comté d'Asti, qu'il donnait au duc de Savoie : tout cela aux dépens du roi de France.

Cependant, et malgré tant de causes incessantes de rupture ouverte, la guerre n'éclata pas entre les deux rivaux aussitôt que cela pouvait le donner à croire. Charles-Quint hésitait devant cet ennemi que le sentiment d'injures à venger relevait toujours plus menaçant et plus prêt à se jeter dans de nouveaux hasards. D'ailleurs, la paix avec la France lui était nécessaire : car, au sein même de son empire, le schisme de Luther, escorté de celui de Calvin, fermentait avec force, et ne semblait pas disposé à se

laisser épouvanter ni vaincre, même par les armes ; au dehors les Turcs, avec leur sultan Soliman le Magnifique, lui laissaient peu de trêve, comme on vient de le voir, sur la Méditerranée ; il en était de même du côté de la Hongrie.

La crainte que leurs envahissements continuels lui inspiraient, plus qu'un sentiment de générosité ou de religion, l'engagea à faire don, le 24 mars 1530, de l'île de Malte, de celle de Gozzo qui en est voisine, et de la ville de Tripoli d'Afrique, aux nobles débris des hospitaliers de Rhodes. Encore leur marchanda-t-il longtemps ce rocher, qui avait suivi le sort de la Sicile depuis l'année 1190, où Roger le Normand l'avait conquis sur les Sarrasins. Charles-Quint voulait imposer aux chevaliers des conditions qui en auraient fait les serviteurs de sa politique, et non ceux de la religion ; mais le grand-maître Villiers de l'Ile-Adam et les plus illustres de l'Ordre étaient Français ; plutôt que de les accepter, ils auraient préféré continuer à n'avoir d'autre patrie que leur flotte, errant depuis sept ans sur la Méditerranée. Ils ne prirent possession de Malte que quand la pleine et entière souveraineté leur en fut assurée. De ce moment, Villiers de l'Ile-Adam s'occupa avec activité des fortifications de cette île, et ne négligea rien pour en faire le boulevard de la chrétienté, comme naguère l'avait été Rhodes. Désormais les membres de l'Ordre de Saint-Jean furent appelés chevaliers de Malte.

En 1534, la ligne des Sforza s'éteignait, et François I[er] y trouvait une occasion de renouveler avec plus de fondement encore ses prétentions sur le duché de Milan ; de plus, il s'adressait directement au duc de Savoie, dont il était mécontent, pour qu'il eût à lui rendre les comtés de Nice et d'Asti, comme étant anciens fiefs, le premier de la Provence, le second du Dauphiné, et une grande partie du Piémont, avec Turin, comme ayant été possédée par Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Appuyant sans plus tarder ses prétentions sur ses armes, il donna ordre, en 1535, à l'amiral de France, Philippe de Brion-Chabot, d'entrer en Savoie avec une armée considérable. L'amiral fit promptement la conquête de ce pays, et l'année suivante n'envahit pas avec moins de succès le Piémont. On eut le tort de le rappeler pour l'employer d'un autre côté, et de lui donner un successeur peu capable de continuer ce qu'il avait si bien commencé. Charles-

Quint manifesta alors l'intention de terminer toutes ses querelles avec François Ier par un coup d'Alexandre, par la conquête de la France, sans le concours d'auxiliaires qui auraient voulu entrer en partage. Il traversa le Piémont avec une formidable armée, sans s'occuper des places qu'il laissait derrière lui au pouvoir des Français; le 25 juillet 1536, il passa le Var à Saint-Laurent, et entreprit l'envahissement des provinces du Midi, pendant que le comte de Nassau, son lieutenant, envahissait celles du Nord, pour se réunir bientôt à lui au centre du royaume à conquérir. André Doria n'était pas étranger à ce plan, plus facile à rêver qu'à exécuter; l'habile marin, pris cette fois en défaut, s'était même fait fort de pénétrer avec ses galères dans le lit du Rhône, et de se rendre maître des deux rives du fleuve. La flotte impériale, chargée de vivres et de munitions, après avoir suivi la côte, s'empara sans coup férir de Toulon qui, à cette époque, était encore un point très-secondaire, mais dont André Doria, en venant s'y installer avec sa flotte, servit peut-être à faire comprendre la prochaine importance. Toute la Provence avait été ravagée, ruinée, abandonnée, sauf Marseille et Arles, par ordre exprès du grand-maître, et bientôt connétable de France, Anne de Montmorenci, pour affamer les troupes ennemies et les laisser sans appui derrière elles. Charles-Quint n'ayant trouvé à Aix qu'une ville désertée par le clergé, par toutes les autorités, par la bourgeoisie, commença à réfléchir. Cependant, le 15 août, après avoir poussé une forte reconnaissance jusqu'aux portes de Marseille, il annonça qu'il allait mettre le siége devant cette ville. En même temps, un de ses plus habiles généraux, le marquis de Guasto avait reconnu la ville d'Arles. Mais c'était de la part de l'un et de l'autre plutôt grand désir que possibilité d'attaquer. Le 25 août, un convoi considérable qui leur arrivait de Toulon fut attaqué par des paysans embusqués qui le pillèrent, et qui tuèrent toutes les bêtes de somme. André Doria, comprenant combien grande avait été son erreur, trouva moyen de s'éloigner le premier d'un pays où il n'y avait plus que des désastres à attendre, en faisant savoir à l'empereur qu'il importait que sa flotte se rendît devant la ville de Gênes, près de laquelle un parti français s'était montré. Charles-Quint lui-même, craignant de compromettre tout à fait sa renommée victorieuse,

déjà fort engagée par plusieurs échecs partiels, se décida, après bien des jactances indignes du haut esprit qu'on lui attribue généralement à une honteuse retraite. Elle ne s'effectua pas sans qu'il fût vivement inquiété, surtout par quelques galères qui, du fond d'une anse où elles n'étaient point aperçues, firent un feu terrible, sous lequel périrent, comme dans une boucherie, un grand nombre d'impériaux. On assure que les paysans provençaux firent de leur côté un tel massacre de l'armée de Charles-Quint fuyant devant celle de François Ier, et réduite à des débris sans avoir engagé une seule grande bataille, que l'on pouvait suivre sa route à la trace des cadavres dont elle la laissait couverte, et des miasmes putrides dont elle infectait l'air. Charles-Quint repassa le Var, le 25 septembre, au même endroit où il l'avait passé, et alla s'embarquer à Nice, la seule ville qui fût restée au duc de Savoie après les campagnes de l'amiral de Brion-Chabot. Par une singulière concordance, le jour même où l'empereur humilié quittait la Provence, son lieutenant, le comte de Nassau, était obligé de battre en retraite et de sortir de la Picardie, où il n'avait pu faire le moindre progrès. C'était le second projet de conquête de la France que Charles-Quint voyait échouer.

Le Piémont et les autres États du duc de Savoie, moins Nice, étaient toujours occupés par les Français. La lutte recommença à la fois du côté de l'Italie et du côté des Pays-Bas, au printemps de 1537. Durant toutes ces guerres, la marine des particuliers rendait de grands services. Plusieurs habitants des côtes de Normandie, et particulièrement de Dieppe, qui avaient armé en courses, avec le consentement de l'État, attaquaient, avec une témérité souvent couronnée du plus grand succès, les convois maritimes qui apportaient en Espagne les trésors encore à peine exploités de l'Amérique, et faisaient, à leurs risques et périls, les plus brillantes captures. Dans une de leurs rencontres avec des vaisseaux chargés d'or pour l'empereur, les Normands ne lui avaient pas enlevé une valeur moindre de deux cent mille écus, somme énorme pour le temps. Ils ne furent pas pour rien dans les désirs, pour cette fois sincères, que Charles-Quint, naguère si menaçant, manifesta bientôt d'entrer en accommodement.

Mais un événement tout nouveau pour la chrétienté contribua plus encore à lui imposer ces pacifiques désirs. Peu à peu s'éva-

nouissaient, au moins quant aux dehors politiques, les intraitables inimitiés de religion entre les deux plus grands adversaires qui se fussent rencontrés sur le terrain des vieilles croisades; la France et la Turquie ne semblaient plus se souvenir de leurs longues guerres : la seconde, que pour placer haut dans son estime le peuple qu'elle avait eu le plus à redouter; la première, que pour protéger de l'influence née de cette estime les chrétiens d'Orient. D'ailleurs, à part les dissentiments religieux, François Ier et Soliman le Magnifique étaient deux souverains faits pour se comprendre. N'était-ce pas Soliman qui, loin de se venger à la façon d'Édouard III envers les Calaisiens, ou de Charles-Quint envers François Ier, du courage et de l'héroïsme déployé contre lui, avait donné aux chrétiens, impitoyables les uns envers les autres, l'exemple de la générosité lors de la capitulation de Rhodes? N'était-ce pas lui qui, en prenant possession du palais du grand-maître Villiers de l'Ile-Adam, avait dit que c'était avec un regret sincère qu'il se voyait obligé de mettre un si grand vieillard hors de sa maison? Soliman, maître de François Ier comme l'avait été Charles-Quint, eût été plus noble, plus généreux à son égard; il s'était senti porté vers l'un au plus fort de son infortune; il s'était senti de l'éloignement contre l'autre au plus haut de sa prospérité; il ne faisait d'ailleurs en cela que partager le sentiment de presque toute l'Europe chrétienne ou non. Et puis, il ne faut point s'en taire, c'était un devoir pour François Ier, à l'égard de son pays comme à son propre égard, de ne pas repousser la seule alliance possible que la position de Charles-Quint lui eût laissé; c'était son droit et son devoir d'étouffer, si faire se pouvait, ou du moins de resserrer, moins ambitieux, entre la France et la Turquie, ce géant né avec cent bras pour étreindre le monde, et qui, empereur et roi de tant d'empires et de royaumes dont les bornes indéfinies reculaient, reculaient toujours jusqu'au milieu des îles et des continents américains, refusait même à la France une place au soleil. Un traité de commerce avait déjà préludé à l'alliance militaire entre les deux nations; cette alliance avait eu lieu peu après, et le baron de Saint-Blancard s'était joint avec douze galères françaises à la flotte de Soliman, commandée par le célèbre corsaire Khaïr-ed-Dine, surnommé Barberousse II, devenu roi d'Alger et

amiral du sultan. Saint-Blancard et les douze galères de France avaient puissamment secondé Barberousse dans sa guerre de 1536, contre les côtes de la Sicile et de la Pouille. Au mois d'août de l'année 1537, ce même baron de Saint-Blancard, qualifié maître d'hôtel ordinaire du roi et capitaine général de son armée de mer de treize galères, une flûte et deux brigantins, au voyage du Levant (1), partit de Marseille en compagnie des capitaines de navires Magdelon, de Villiers, Pierre Bon, Pierre Strozzi, Marillac, le chevalier Deaux et autres, pour aller à Constantinople, entretenir le zèle de la Porte-Ottomane en faveur de l'alliance française. La mission du baron réussit complétement. Soliman II accourut en personne au signal de François Ier, jusqu'à la pointe de l'Albanie la plus rapprochée de l'Italie, avec une armée que la terreur élevait jusqu'à deux cent mille hommes. Déjà il voyait s'étendre sous ses yeux, à l'horizon, la terre d'Otrante, où il avait donné rendez-vous à Barberousse et à toute sa flotte, quand François Ier qui, d'un autre côté, faisait forcer le pas de Suse par Anne de Montmorenci à la tête de cinquante mille hommes, eut la satisfaction d'apprendre que l'empereur sollicitait de lui, par l'entremise du pape, une trêve de dix ans.

Cette trêve, conclue à Nice, était glorieuse pour François Ier; chacun restait dans l'état où il se trouvait. Or, à cette époque, le roi de France était maître de la Savoie et du Piémont, et de quelques positions depuis peu conquises dans les Pays-Bas. C'était évidemment Charles-Quint qui cédait du terrain, et, plus encore, de sa réputation. Les deux souverains avaient d'abord refusé de se voir; mais, après la conclusion de la trêve, l'empereur, sur l'instante invitation de son rival, partit de Gênes sur sa flotte, forte de trente et une galères, commandées par André Doria, pour se rendre dans les eaux de France. Il fut retenu quatre jours aux îles d'Hyères par les temps contraires; puis il vint dans la rade de Marseille, mais n'entra pas dans la ville, quoiqu'elle lui fût gracieusement ouverte : c'est qu'il se souvenait du désastre que, par deux fois, cette glorieuse ville lui avait fait essuyer; il hésitait toujours, ce monarque soupçonneux ; sachant ce dont il était capable lui-même contre un ennemi trop confiant, il semblait craindre davantage à chaque flot qui le portait plus près de son ancien captif; il arriva enfin, le 14 juil-

let 1538, en vue d'Aigues-Mortes, avec toute sa flotte armée en guerre, de peur d'accident. Aussitôt, en vrai Français, sans souci de ce qui pouvait lui advenir, s'en remettant à l'honneur d'autrui comme on pouvait s'en remettre au sien, François saute dans une barque, et, sans escorte aucune, fait forcer de rames jusqu'à la galère de l'empereur. A cette fière confiance, Charles-Quint n'eut peine à reconnaître le grand vaincu de Pavie; il sourit, eut au fond quelque honte de lui-même, et tendit du plus courtoisement qu'il put la main à François Ier qui monta à son bord, et qui d'un air joyeux lui dit en l'embrassant : « Mon frère, me voici de nouveau votre prisonnier. » Il ne fallut pas moins que ce laisser-aller plein de cœur pour engager Charles-Quint à venir à terre; il s'y décida, et les deux cours se mêlèrent quatre jours durant, au milieu des fêtes. Les deux souverains se présentèrent l'un à l'autre les capitaines qui s'étaient le plus illustrés dans leurs guerres. André Doria ne fut point excepté par Charles-Quint; François Ier, remarquant l'émotion de l'illustre marin étranger dont il avait eu le tort de s'aliéner les services, lui prouva par d'obligeantes paroles qu'il savait reconnaître ses erreurs et apprécier le mérite même de ceux qui s'étaient séparés de ses intérêts pour les combatre. Le 17 juillet, le roi, après avoir reconduit l'empereur jusque sur ses vaisseaux, prit congé de lui comme il l'avait reçu, en l'embrassant. Mais François, en fraternisant comme chevalier, comme hôte courtois et loyal, avec son adversaire, n'oubliait pas que l'on n'était qu'en trêve, et faisait ses réserves pour l'heure où le duel recommencerait.

Bien que Soliman se fût d'abord montré mécontent de la trêve de Nice, qui avait rendu sa flotte inutile, les relations amicales de la France avec la Turquie continuèrent. Le 26 décembre de la même année 1538, les priviléges dont jouissaient les marchands français dans le Levant furent confirmés, en témoignage des bons rapports existants.

L'année suivante, Charles-Quint, tourmenté par les ligues protestantes d'Allemagne, toujours vivement inquiété par les Turcs, et bien convaincu désormais de l'impossibilité de ruiner entièrement son rival, chercha à leurrer François Ier d'une espérance de partage de l'Europe entre eux, dans lequel, bien entendu, il se serait réservé le gros lot.

Pendant ce temps une inimitié jalouse, qui avait couvé dans l'ombre, éclata dans toute sa force entre Anne de Montmorenci, connétable de France, et Philippe de Brion-Chabot, qui joignait, chose que l'on n'avait point encore vue, à la dignité d'amiral de France celles d'amiral de Guienne et d'amiral de Bretagne. Le 10 février 1539, Brion-Chabot, accusé de vingt-cinq délits capitaux, et, entre autres, de malversations et dilapidations dans sa charge d'amiral, fut arrêté, enfermé à Melun, et jugé par commission. Le chancelier Poyet, qui s'était fait l'organe complaisant des passions du connétable, et qui s'était abaissé jusqu'à présider la commission, ce dont plus tard il porta la peine, ne réussit pas à faire prononcer un arrêt de mort contre Brion-Chabot; mais il obtint sa dégradation civique et une condamnation à restitutions et amendes pour malversation, corruption et concussions par lui, disait-on, commises, en sa qualité d'amiral, de gouverneur de Bourgogne et de membre du conseil privé. François Ier, qui, dans cette circonstance, s'était montré au-dessous de son caractère en déposant lui-même contre son amiral, et en confirmant, le 18 janvier 1540, par lettres royales, l'arrêt de la commission, ne tarda pas à en éprouver un amer regret. Dès le 19 mars 1541, un arrêt définitif fut rendu, qui déclarait de Brion-Chabot pur et innocent, et le réintégrait dans tous ses biens, titres et honneurs. Le 23 mai 1542, François Ier le confirma dans ses pouvoirs d'amiral de France, de Bretagne et de Guienne, et le connétable Anne de Montmorenci, qu'une étroite jalousie avait fait descendre à des intrigues indignes de lui, tomba à son tour dans la disgrâce. Néanmoins l'amiral avait reçu le coup au cœur; il ne survécut que peu de temps à l'émotion profonde qui lui avait été causée par sa sentence.

Cependant Barberousse II n'était pas si complétement distrait par le commandement de la flotte ottomane, qu'il perdît de vue l'affermissement et l'agrandissement de sa puissance en Afrique. La vassalité au-devant de laquelle il était allé en se plaçant, avec ses États nouvellement conquis, sous la protection de la Porte, n'avait été qu'un moyen de plus de satisfaire son ambition personnelle et d'user, au besoin, des vaisseaux, des hommes et des trésors de son protecteur, dans son propre intérêt. Il arma quatre-vingts galères, sous le prétexte d'aller soumettre Tunis à l'au-

PLAN DU BOMBARDEMENT D'ALGER PAR [illegible]

[illegible]

[illegible]

LE [illegible] monté par Duquesne [illegible]

[illegible] faisant continuellement le garde.

[illegible] capitaine de [illegible] flanquant les galiotes au N.O.

LE FLEURON [illegible] tenant l'amarre de — A

[illegible] monté par Tourville tenant l'amarre de — B

[illegible] tenant l'amarre de — C

[illegible] tenant l'amarre de — D

[illegible] capitaine de [illegible] tenant l'amarre de — E

LE [illegible] tenant l'amarre de — F

LE [illegible] capitaine [illegible] tenant l'amarre de — G

LE CHEVAL MARIN [illegible] flanquant les galiotes au S.E.

G[illegible]OTES À BOMBES

A LA FULMINANTE capitaine [illegible]

B LA FOUDROYANTE capitaine de [illegible]

C LA BRULANTE capitaine de [illegible]

D LA BOMBARDE capitaine de [illegible]

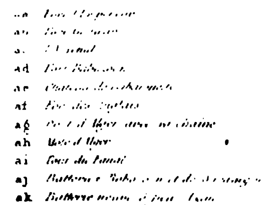
E LA CRUELLE capitaine de [illegible]

F LA MENAÇANTE capitaine de [illegible]

G L'ARDENTE, capitaine [illegible]

H Quatre grandes chaloupes [illegible]. Entre les vaisseaux et les galiotes nombreuses [illegible] de chaloupes pour porter secours au besoin est.

OO GALÈRE D'ALGER avec ses brigantins et chaloupes armées [illegible]



aa [illegible]

ab [illegible]

ac [illegible]

ad [illegible]

ae [illegible]

af [illegible]

ag [illegible]

ah [illegible]

ai [illegible]

aj [illegible]

ak [illegible]

torité du Grand-Seigneur, mais dans le fait, pour le soumettre à la sienne. Il se présenta en ami devant cette ville, avec ses bâtiments pavoisés, et salua le port de nombreuses décharges d'artillerie. Puis il vit les partisans d'Al-Rachid, roi de Tunis détrôné, qui était venu à Alger implorer son appui, et qu'il avait conduit à Constantinople. Il leur dit que celui-ci était malade à son bord; mais qu'ils le verraient bientôt, et enfin obtint d'eux qu'on lui ouvrît la citadelle. Barberousse entra triomphalement dans Tunis, aux cris de joie du peuple qui lui fit cortége jusqu'à la citadelle. Toutefois cette joie se refroidit quand on remarqua qu'Al-Rachid n'était point de la fête, et que les Turcs ne proclamaient que deux noms : celui de Soliman et de Khaïr-ed-Dine. Les familiers d'Al-Rachid qui suivaient Barberousse, l'œil morne et la tête basse, apprirent à la foule que leur maître était captif à Constantinople, et que si on les avait eux-mêmes amenés, c'était pour aider à la ruse dont Barberousse venait de les rendre victimes. A cette funeste nouvelle, les Tunisiens se rassemblent en tumulte sur la place, redemandent à grands cris le roi que tout à l'heure ils étaient prêts à abandonner pour un autre; ils se précipitent au combat, et massacrent les Turcs qu'ils rencontrent isolés; puis ils se portent sur la citadelle qu'ils entourent et tâchent d'emporter d'assaut. Ils allaient y réussir, quand un renégat, par sa présence d'esprit, donna la victoire aux Turcs, en traînant à force de bras une pièce de canon vers une embrasure; il la charge de mitraille et la tire sur la multitude des assaillants qui reculent effrayés. Mais dans ce moment, ils aperçoivent un renfort d'Arabes, conduits par Muley-Hassem, et retournent à l'attaque avec une nouvelle ardeur. Cependant Barberousse, voyant que ses soldats ne résistent qu'avec peine, sort du fort à la tête de ses Turcs, et se jette sur les Tunisiens. Ceux-ci ne pouvant soutenir le choc, fuient dans leurs maisons; on les poursuit, on les égorge sans miséricorde, jusqu'à ce que la nuit vienne interrompre le carnage.

Barberousse, bien que victorieux, pensa à entrer en accommodement. Il assembla les Tunisiens et leur persuada jusqu'à un certain point, qu'il ne pouvait rien leur arriver de plus heureux que de devenir les sujets du Grand-Seigneur. Barberousse ayant reçu la soumission de toutes les villes de la dépendance de Tunis, se vit paisible possesseur de toute la régence.

Mais la position qu'il venait de prendre était menaçante pour l'Italie et pour la Sicile, dont il semblait déjà méditer la conquête. L'empereur Charles-Quint, inquiet pour ses États italiens, vint en personne, et avec l'aide des chevaliers de Malte, lui disputer ses nouvelles possessions. La lutte fut longue et sanglante, et marquée par des alternatives de gloire et de revers; mais enfin Barberousse n'étant pas secouru par le sultan qui faisait alors la guerre en Asie, se vit contraint d'abandonner Tunis à Charles-Quint. Celui-ci rétablit sur le trône le roi que Barberousse en avait chassé, en lui recommandant de ne jamais oublier qu'il lui devait sa puissance, et lui dicta les conditions d'un traité avantageux pour l'Espagne; puis il reprit avec ses vaisseaux la route de la Sicile. Cela se passait dans le cours de l'année 1535.

En quittant Tunis, Barberousse se rendit d'abord à Bone, où il prit deux jours de repos. Là il assemble ses soldats autour de lui, relève leur courage abattu, et leur dit qu'il va remettre à flot des galères cachées dans la rivière, avec lesquelles il s'élancera de nouveau sur la mer pour tirer vengeance des Espagnols. Électrisés par sa parole, ses soldats s'écrient qu'ils sont prêts à lui obéir et à le suivre partout. Jamais chef ne se vit entouré d'une troupe si confiante et si bien composée. Profitant de la bonne volonté de ses compagnons, Barberousse retira douze galères de la rivière, les équipa avec une incroyable rapidité, et sur cette flotte improvisée, il regagna le port d'Alger.

Il y avait à peine deux mois que Barberousse était de retour à Alger qu'il reprit la mer à la tête d'une nouvelle flotte, et se présenta devant le port de Mahon, dans l'île de Minorque, avec tous ses vaisseaux pavoisés des couleurs d'Espagne. Les Mahonnais croyant que c'était une partie de la flotte espagnole qui revenait de Tunis, font éclater des cris de joie et se rendent en foule sur le port, sans armes et en habits de fête, tandis que les cloches mises en branle tintent de joyeux carillons. Il y avait dans le port de Mahon un navire portugais qui aurait pu gêner les projets de Barberousse, mais, également trompé à son approche, et pour ne pas manquer de faire sa partie dans le concert d'allégresse, il eut soin d'enlever les boulets qui garnissaient ses canons, pour tirer, à poudre seulement, des salves d'honneur. Il s'en repentit bientôt. Barberousse l'aborda avec tant d'impé-

tuosité qu'il fut pris sans avoir eu le temps de se reconnaître, et tout son équipage fut massacré. A cette vue inattendue, les Mahonnais rentrent dans la ville, et se dispersent sur les remparts pour opposer une vigoureuse résistance à Barberousse qu'ils ont enfin reconnu. Protégés par leurs fortes murailles, ils avaient l'espoir de repousser victorieusement l'assaut; mais ils avaient pour commandant un de ces traîtres pour lesquels il n'y a pas de noms assez flétrissants. Il ne craignit pas de livrer à des musulmans affamés de vengeance la population entière de la ville dont la défense lui était confiée, pour sauver sa vie et celle de sa famille. Il ne profita pas longtemps de sa trahison : le gouverneur de l'île le fit pendre. Les habitants de Mahon, hommes, femmes, enfants, furent emmenés captifs et chargés de chaînes.

Muni d'un riche butin, Barberousse revint le déposer à Alger, et fit voile pour Constantinople.

Quand il y arriva, la guerre venait d'éclater entre Venise et la Porte-Ottomane. Soliman lui confia le commandement de l'armée navale qu'il voulait envoyer contre la république vénitienne. A la tête de cent cinquante galères, Barberousse ravagea toutes les îles que possédait Venise dans l'Archipel et après s'être présenté devant Corfou, dont il ne put se rendre maître, il revint gorgé de butin et suivi de plus de seize mille prisonniers de tout âge et de toute condition. Venise n'ayant pu amener le sultan à consentir une paix avec elle, s'allia avec l'empereur Charles-Quint et avec le pape pour combattre les musulmans. Charles-Quint et Venise fournirent chacun quatre-vingt-deux galères; le pape en arma trente-six, qui toutes ensemble furent mises sous le commandement de Doria.

A la nouvelle de cette ligue, Barberousse sortit de Constantinople avec cent-trente vaisseaux et vint mettre le siége devant l'île de Candie. Vigoureusement repoussé et forcé de se rembarquer, Barberousse se retira dans le golfe de Larta, espérant y rencontrer la flotte de Doria. Elle en était sortie depuis quelques jours quand il y arriva. Mais bientôt, sur la nouvelle que lui-même y était entré, il la vit apparaître.

Alors il sortit du golfe, mais avec précaution, et de manière à combattre adossé à la terre, pour y trouver un refuge si la fortune lui était contraire. Il forma une avant-garde d'une vingtaine

de galères qui semblaient voler sur l'eau, tant leur course était légère et rapide, confia les ailes de son armée à deux de ses plus anciens compagnons, et lui-même, pour tout embrasser d'un coup d'œil, se tint au centre de la flotte sur une galère capitane, somptueusement ornée et pavoisée d'étendards de pourpre.

Doria qui n'avait pas encore fait entrer en ligne ses plus forts bâtiments, manœuvrait pour retarder la bataille. Barberousse, au contraire, en hâtait l'heure de tout son pouvoir. Pour ne pas laisser le temps à son ennemi de se rassembler, il l'attaque brusquement, pendant que ses vaisseaux sont encore disséminés. Il prend quelques-uns de ceux-ci, en brûle d'autres, et fait de tous côtés de terribles ravages. Se voyant vaincu, Doria profita de la nuit qui s'approchait, et d'un vent favorable, pour échapper, par la fuite, à son redoutable adversaire.

Resté maître de la mer, Barberousse la parcourut en vainqueur, cherchant partout l'armée de Doria pour lui offrir de nouveau la bataille, mais ne la rencontrant nulle part, et ravageant sur son passage toutes les côtes de la dépendance de Venise. Puis il rentra à Constantinople où le sultan lui prodigua les marques de sa satisfaction.

Les chevaliers de Malte restèrent presque seuls alors à défendre l'honneur du nom chrétien dans la Méditerranée. Depuis Villiers de l'Ile-Adam, qui avait terminé sa glorieuse carrière le 21 août 1534, à l'âge de soixante et dix ans et sur la tombe duquel on avait gravé cette épitaphe : « C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune », l'Ordre de Saint-Jean comptait deux grands-maîtres, l'Italien Pietro da Ponte et Didier de Sainte-Jaille, de la langue de Provence. Du temps de la grande-maîtrise de celui-ci, l'escadre de *la Religion*, aux ordres du prieur de Pise Botigella, homme de mer consommé, venait de rentrer dans le port de Tripoli d'Afrique, qui appartenait encore aux chevaliers, lorsqu'on signala, sur le soir, du haut des tours, trois galiotes barbaresques faisant route vers l'île de Gerbi. Les capitaines des galères de l'Ordre, et parmi eux le célèbre Jean Parisot de La Valette, de l'ancienne maison de Cornusson en Quercy, demandèrent à Botigella la permission d'aller les combattre sur-le-champ; mais le prieur, pour mieux s'assurer de sa proie, tempéra l'ardeur des chevaliers, leur faisant observer que si l'ennemi

s'apercevait qu'on fût à sa poursuite, il se déroberait aisément à la faveur de la nuit, qu'au contraire si l'on n'avait pas l'air d'y prendre garde, il n'irait pas si loin qu'on ne pût le rattraper au point du jour. En effet, dès que l'obscurité permit de naviguer sans être vu, Botigella sortit de Tripoli avec trois galères, et cingla le plus possible du côté de l'île de Gerbi. Ses calculs ne l'avaient point trompé; les premiers rayons du jour lui signalèrent les galiotes barbaresques qui voguaient de conserve; il leur donna aussitôt la chasse. Celles-ci, voyant qu'on les poursuivait, se séparèrent et firent force de voiles et de rames, chacune de son côté, pour atteindre quelque refuge. Mais les chevaliers ne les laissèrent point aller, leur coupèrent le chemin, les joignirent et les abordèrent le sabre à la main. L'une d'elles coula bas sous le poids des musulmans qui s'étaient tous précipités du même côté; par malheur, elle renfermait plusieurs esclaves chrétiens qui furent noyés avec leurs ennemis. Une seconde galiote, après avoir été forcée par les chevaliers, coula à son tour sous le poids mal contre-balancé des vaincus et des vainqueurs qui s'égorgeaient encore avec fureur quand le flot les recouvrit d'un même linceul. La troisième, la plus grande des galiotes ennemies, avait pour capitaine un corsaire fameux, nommé Scander, qui se consumait en efforts pour gagner Zarra, sur la côte continentale, à peu de distance de l'île de Gerbi, quand le chevalier de La Valette, qui commandait une des galères de *la Religion*, lui donna la chasse si vivement qu'elle ne put éviter un combat. Scander fit tête alors en homme accoutumé à se rire des périls et qui se souciait peu de survivre si la victoire ne lui restait. La Valette est en butte aux ennemis; deux flèches l'atteignent, font couler son sang et il ne s'en aperçoit pas dans la chaleur de l'action; mais bientôt après un coup de mousquet lui fracasse la jambe et le jette sur le tillac. Ainsi placé entre la vie et la mort, La Valette ne sent point son ardeur se ralentir; au contraire il puise dans cet état un héroïque délire, il semble vouloir s'ensevelir dans un sublime triomphe, et par ses cris, par ses gestes, par ses ordres qu'il ne cesse pas de donner, il pousse les siens contre les infidèles et parvient à les faire entrer dans la galiote de Scander. Ce n'avait été que le prélude du combat. Les musulmans se rallient autour de leur mât et soutiennent

une lutte nouvelle avec la rage du désespoir; ils font des prodiges de valeur, et quoique réduits à un petit nombre, ils obligent les chrétiens à lâcher prise. Déjà Scander avait décramponné sa galiote d'avec la galère chrétienne; déjà, malgré tous les efforts des chevaliers, il avait pris le large et continuait sa route sur Zarra qu'il était près d'atteindre, quand Parisot de La Valette, furieux de voir sa proie près de lui échapper, fait force de rames, le joint encore et lui livre un troisième combat. Celui-ci fut décisif. Voyant que c'en était fait d'eux, les musulmans, réduits à un petit nombre, se jetèrent à la mer pour essayer de gagner la côte. La plupart, et Scander avec eux, périrent dans ce dernier effort. La Valette s'empara de la galiote sur laquelle étaient deux cents chrétiens qui furent rendus à la liberté; on mit les musulmans à la chaîne et l'on pendit les renégats. Botigella et La Valette rentrèrent triomphants avec leur prise dans le port de Tripoli. A peu de temps de là, Parisot de La Valette accompagna le prieur de Pise dans une autre expédition, et contribua à la prise et à la destruction de la tour de l'Alcaïde qui tenait la place de Tripoli comme bloquée et investie.

La même intrigue qui donna pour successeur au grand-maître Didier de Sainte-Jaille l'Espagnol Juan d'Omedes, éloigna l'illustre Botigella du commandement général des galères de *la Religion*, au grand regret de son ami Parisot de La Valette. Ce n'est pas toutefois que celui que l'on éleva à la place du prieur de Pise fût indigne de cette position, car c'était le prieur de Capoue, Léon Strozzi, éminent marin qui devait se signaler d'autre part comme général des galères de France. Les malheurs de sa famille ayant rappelé Léon Strozzi en Italie, le prieur de Lombardie, Paul Simeoni, eut à son tour le commandement supérieur des galères de l'Ordre, et ce fut sous ce marin très-distingué aussi, quoiqu'à un moindre degré, que Parisot de La Valette poursuivit le cours de ses exploits en qualité de commandeur, et prit part à une malheureuse expédition faite, de concert avec les troupes de Charles-Quint, contre la ville de Susa, sur la côte de l'État de Tunis.

Charles-Quint voulait mettre à profit la trêve convenue entre lui et François Ier, pour soumettre, avec l'assistance des chevaliers de Malte, tous les points de la côte barbaresque qui l'inquié-

taient encore. Il comprit qu'il ne tiendrait rien sur cette côte d'une manière assurée, tant qu'il n'y aurait pas enlevé à Barberousse et à ses innombrables corsaires, le siége de leur puissance, le repaire où ils entassaient le fruit de leurs déprédations. L'éloignement même de Barberousse, qui se trouvait à Constantinople pour y jouir de ses honneurs et de sa haute dignité de Capitan-Pacha, lui fit croire que la conquête d'Alger ne rencontrerait pas d'obstacles insurmontables. Il assembla des forces considérables tirées des nombreux pays de sa domination; il y joignit tous les hommes de bonne volonté de la chrétienté et mille soldats de Malte commandés par cent des plus braves chevaliers de l'Ordre, entre lesquels était le célèbre Nicolas Durand de Villegagnon, neveu du feu grand-maître Villiers de l'Ile-Adam, et enfant de la petite ville de Provins. Les historiens de *la Religion* portent même à quatre cents le nombre des chevaliers qui firent partie de l'expédition.

Les chevaliers, suivis chacun de deux valets bien armés, s'embarquèrent sur quatre galères de *la Religion*. La conduite de la flotte entière de l'empereur était confiée à André Doria qui avait sous ses ordres son cher neveu Doria. La saison était avancée; peu de gens auguraient bien de l'entreprise. Le vieil André, qui craignait à bon droit d'y compromettre sa gloire et qui ne prévoyait que trop bien l'événement, essaya de détourner l'empereur de son dessein. « Par Dieu, s'écria-t-il, si nous allons à Alger, nous périrons tous! » Mais Charles, qui à force de succès avait une foi aveugle dans son étoile, répondit en riant au vieux marin : « Vingt-deux ans d'empire pour moi, et soixante et douze ans de vie pour vous, nous doivent suffire à tous deux pour que nous mourions contents. » Et sans plus vouloir rien entendre, il s'embarqua à Porto-Venere, toucha à Majorque, d'où il cingla ensuite pour Alger. Une première tempête préluda aux malheurs de l'expédition. Néanmoins la flotte impériale arriva en rade d'Alger, du 24 au 26 octobre 1541.

L'état de la mer obligea de différer le débarquement de deux jours, après lesquels il se fit pour ainsi dire sans opposition de la part des Arabes et des Turcs. Soixante galères mirent à terre les troupes qu'elles portaient, et les gros vaisseaux firent passer les leurs à l'aide des chaloupes. L'armée d'envahissement compta alors vingt mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie,

trois mille volontaires, la fleur de la noblesse d'Espagne et d'Italie, et le contingent fourni par *la Religion*, en tout vingt-six mille hommes environ. Charles-Quint partagea cette armée en trois corps : l'un, formant l'avant-garde, se composait des vieilles bandes espagnoles ; le second, formant le corps de bataille et obéissant directement à l'empereur, d'Italiens auxquels étaient joints les chevaliers et les soldats de *la Religion ;* le troisième, formant l'arrière-garde, d'Allemands, de Flamands, de Bourguignons et d'un grand nombre de volontaires. En avant de chacun de ces corps, on mit trois pièces de campagne pour contenir les Arabes qui, sans garder aucun ordre, attaquaient, tiraient et revenaient sans cesse à la charge. L'empereur étendit les chevaliers et les soldats de Malte à la gauche du corps de bataille pour repousser ces coureurs. Les chevaliers étaient magnifiquement parés de leurs *sopra-vestes*, en damas ou en velours cramoisi, sur lequel brillait la croix blanche. Ils combattaient à pied, le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine et la pique ou l'esponton à la main. La majesté éclatante de ce bataillon de capitaines d'élite semblait en imposer aux ennemis. Charles-Quint marqua son quartier entre deux torrents, et fit dresser sur une petite colline son artillerie du plus gros calibre pour battre à la fois la campagne et la ville.

En l'absence de Barberousse, un vieil eunuque, Hassan-Aga, renégat sarde, excellent général d'ailleurs, commandait dans Alger, où étaient enfermés avec lui huit cents soldats turcs et cinq mille Maures, moitié naturels du pays, moitié réfugiés de Grenade, qui étaient déterminés à périr plutôt que de tomber sous le joug des chrétiens. Charles-Quint essaya inutilement de gagner Hassan. Celui-ci, fidèle à Barberousse, avait soulevé dans la campagne une multitude de partisans qui continuellement harcelaient le camp de l'empereur. Bientôt un autre ennemi plus difficile à combattre, une pluie torrentueuse et froide, vint jeter le désordre parmi les chrétiens. On n'avait pas encore eu le temps de débarquer les tentes ni les équipages ; les troupes entièrement à découvert avaient de la boue jusqu'au genou, les chevaux jusqu'au poitrail ; les poudres furent mouillées ainsi que les mèches des armes. Hassan, tirant à l'instant parti d'une situation si critique pour les chrétiens, ordonna une sortie ; ses soldats tom-

bèrent sur trois compagnies qui occupaient un pont de pierre aboutissant à l'une des portes de la ville, et en firent une horrible boucherie. Enhardis par ce premier succès, ils osèrent se jeter jusque sur le quartier de l'empereur; mais là ils eurent en présence le bataillon des chevaliers de Malte. Ces valeureux capitaines, quoiqu'ils fussent à pied, se précipitèrent avec une telle furie au milieu des cavaliers musulmans qu'ils les eurent bientôt presque tous démontés. Villegagnon, que signale sa haute taille aux ennemis, se jette comme un lion à travers leurs escadrons; un cavalier maure lui perce le bras gauche avec sa lance, et tourne son cheval pour lui porter un second coup; Villegagnon veut lui riposter avec sa pique, et le manque : il semble qu'il n'ait plus qu'à périr; mais il saute sur la croupe du cheval de son adversaire, poignarde le Maure, le renverse à terre, et se sert de sa monture pour frapper à coups redoublés sur les musulmans qu'il épouvante et poursuit avec ses compagnons jusqu'aux portes d'Alger. Un autre chevalier français, Ponce de Savignac, qui portait l'enseigne de l'Ordre, ne fit pas moins d'honneur à sa nation. Peu s'en fallut qu'il n'entrât dans la place à la suite des ennemis; pour attester du moins qu'il en avait approché le plus près possible, il planta son poignard dans la porte. Hassan, qui s'aperçoit du haut des murs que les siens n'ont eu affaire qu'aux chevaliers à la croix blanche et à quelques compagnies d'Italiens, fait pointer contre eux l'artillerie des remparts pour empêcher leur retraite, et en même temps se met à la tête d'une seconde sortie composée de ses meilleurs soldats armés d'arbalètes de fer d'un bon usage dans les temps de pluie, et qui lançaient des traits empoisonnés. Le combat recommence; les Italiens, nouvelles recrues que la pluie avait transis jusqu'aux os, prennent la fuite ou se laissent égorger. Les chevaliers courent le plus grand péril. Nombre des plus braves tombent sous les flèches empoisonnées des ennemis. Ponce de Savignac est atteint; il sent le poison gagner son cœur; et pourtant il a encore le courage et l'énergie de tenir toujours d'une main son étendard levé, tandis que de l'autre il s'appuie expirant sur un soldat; ce n'est qu'en rendant le dernier soupir qu'il laisse tomber son enseigne, qu'un autre chevalier relève. Pierre de Raisay, Jean de Babo, Jean de Pinard, Charles de Gueval, tous quatre Français, suc-

combèrent aussi; le chevalier de Villars, de la langue d'Auvergne, emporta une blessure dont il resta estropié toute sa vie. *La Religion* avait perdu soixante braves. Charles-Quint envoya au secours de ceux qui restaient quelques bonnes compagnies allemandes. Avec cet appui, les chevaliers reprennent l'offensive, chargent de nouveau les musulmans, les poussent encore jusqu'aux portes d'Alger, et reviennent couverts de blessures et de gloire.

Cependant la tempête qui avait mis un tel désordre dans le camp de Charles-Quint, avait encore plus maltraité ses vaisseaux. Ce fut un désastre inénarrable. En moins d'une demi-heure, quinze galères et soixante bâtiments de transport, tout chargés de vivres, périrent avec huit cents hommes qui se trouvaient à bord. Une partie des équipages et des officiers de la flotte, en s'échouant à la côte dans l'espérance de se sauver, furent égorgés impitoyablement par des nuées d'Arabes accourus sur le rivage. Giannetino Doria était sur le point d'être massacré comme les autres, quand Charles-Quint, triste spectateur de ce désastre, envoya quelques compagnies qui le tirèrent des mains des Arabes. On dit que le vieil André Doria, en apprenant le péril que son neveu chéri avait couru, s'écria les larmes aux yeux : « Fallait-il que ce malheur arrivât, pour m'apprendre, avant de mourir, à pleurer sur mer! » Depuis cinquante ans qu'il naviguait, cet illustre marin n'avait jamais été témoin d'une pareille tempête. L'empereur se reprocha amèrement de ne l'avoir pas écouté. Il leva le siége, et se mit en marche avec son armée pour gagner le cap Matifou, sous lequel André Doria était allé abriter les restes de la flotte impériale. Le rembarquement ne s'opéra pas sans que l'on eût encore éprouvé des pertes considérables. A peine comptait-on trois heures depuis que l'on était à la voile, qu'une nouvelle tempête assaillit la flotte, et fit périr plusieurs vaisseaux. On fut obligé de relâcher à Bougie, port dont les Espagnols étaient maîtres alors. Le 16 novembre, on fit route pour Carthagène, où l'empereur, plein de confusion et voyant enfin que son étoile avait pâli, arriva d'assez longs jours encore après, tandis que les galères de *la Religion*, ramenaient à Malte les plus fermes soutiens qu'il eût trouvés dans sa disgrâce.

Peu de temps après cette désastreuse expédition de leur en-

nemi, les Algériens ayant déjà reconnu l'importance d'une position au-dessus d'Alger que leur avaient disputée avec acharnement les troupes de Charles-Quint, y bâtirent un fort avec quatre bastions pouvant contenir une garnison de mille hommes. C'est le fort l'Empereur.

Villegagnon, de qui la réputation de valeur venait encore de grandir, fut élevé à la dignité de commandeur de son Ordre, et, peu après, passa en France où il écrivit en latin une relation de l'expédition à laquelle il avait pris une part si glorieuse (2). Pendant que cet illustre personnage était absent de Malte, Charles-Quint, tout en conservant la Goulette, vit Tunis échapper à sa suzeraineté; il chercha à se venger de cet échec et du désastre d'Alger, en faisant attaquer et prendre, sur la côte tunisienne, la ville d'Africa ou Mahdia, la même peut-être que les chrétiens avaient assiégée en 1390, du temps de Jean de Vienne. Les galères et un bataillon de Malte, commandés par le bailli et depuis grand-maître Claude de la Sangle, très-habile marin français, eurent encore part à cette expédition.

CHAPITRE III.

De 1541 à 1546.

Assassinat des envoyés de François Ier auprès du sultan et de la république de Venise, par les agents de l'empereur. — Commencements du capitaine Polain, baron de la Garde. — Mission du capitaine Polain en Italie et en Turquie. — Confiance qu'il inspire à Soliman le Magnifique. — Ses relations avec Barberousse II. — Alliances de François Ier avec la Porte-Ottomane, le Danemarck et la Suède. — Alliance offensive de Charles-Quint et de Henri VIII, roi d'Angleterre. – Le capitaine Polain se fait marin et constructeur naval. — Ses expéditions avec Barberousse. — Siége de Nice par mer. — Le capitaine Polain créé ambassadeur près la Porte-Ottomane, capitaine général des galères, baron de la Garde, etc. — Claude d'Annebaut, amiral de France. — Ses qualités — Ordonnance de 1515 sur l'amirauté. — Paix de Laon entre François Ier et Charles-Quint. — Continuation de la guerre entre la France et l'Angleterre. — Boulogne livré aux Anglais, par trahison. — Campagne navale de l'amiral d'Annebaut et du capitaine Polain, en 1545. — Combats de l'île de Wight. – Occupation de cette île par les Français. — Paix entre François Ier et Henri VIII. — Disgrâce du capitaine Polain.

Dès avant ce temps, la déloyauté du marquis de Guasto, gouverneur du Milanais pour Charles-Quint, avait donné à François Ier un motif des plus graves de rompre la trêve de Nice; il avait lâchement et contre le droit des nations les moins civilisées, fait assassiner, le 2 juillet 1541, à la nuit tombante, vers le confluent du Tessin et du Pô, César Frégose et Antoine Rinçon, tous deux envoyés du roi de France auprès de la république de Venise et du sultan des Turcs.

C'est alors qu'apparut sur la scène politique et militaire un de ces hommes extraordinaires que ne manquent jamais de produire les grandes époques, jusque dans les rangs subalternes de la société, même quand elles semblent être l'apanage exclusif des classes privilégiées. Cet homme, dont le premier, le vrai nom était Antoine Escalin, mais que l'on avait surnommé Polain ou Pou-

lin, ce qui était tout un (1), à cause de ses allures éveillées, avait pris naissance, vers 1498, au village de la Garde, en Dauphiné, de parents des plus obscurs et des plus pauvres. Un caporal passant par le village de la Garde pour y faire des recrues, suivant l'usage du temps, l'enfant lui avait demandé avec instances de l'enrôler; mais il n'avait alors que onze à douze ans, et le caporal n'avait pu que lui permettre de le suivre comme goujat (2) ou valet de régiment. Escalin était devenu soldat dès que les années le lui avaient permis, et n'avait pas tardé à se faire remarquer par une vivacité, par une pénétration d'esprit au-dessus du vulgaire, et par d'autres qualités qui tenaient du métier des armes. Dans cette longue guerre d'Italie, on avait senti le besoin d'avoir des hommes; et pour s'en créer qui valussent la peine d'être comptés, on avait enfin quelque peu dérogé à l'ancienne et malheureuse coutume de ne prendre les officiers que dans la noblesse. Successivement arquebusier, enseigne et lieutenant, Escalin avait atteint le grade de capitaine d'infanterie (3), et dès lors il s'était rendu célèbre sous un nom de guerre, sous celui du capitaine Polain; il le conserva longtemps encore après s'être élevé à des grades de beaucoup supérieurs. Le capitaine Polain ne s'était pas seulement fait connaître comme officier habile et brave : il fallait que, non content de s'être rapidement formé au métier des armes, il se fût appliqué en même temps et presque avec la même rapidité, à s'acquérir par une étude assidue de la langue et des auteurs l'instruction générale qui avait manqué complétement à son enfance : car il sut par la finesse et les ressources de son esprit et de son langage se faire remarquer de du Bellay, seigneur de Langey, sous les ordres de qui il servait en Piémont, et qui était à la fois un diplomate consommé, un habile général et un grand ami des arts et des lettres. Du Bellay-Langey, comme ses deux frères, Martin du Bellay et le cardinal-poète, Jean du Bellay, mettait une partie de sa gloire à faire connaître à François Ier tous ceux qui lui paraissaient capables de le bien servir et d'illustrer son règne. Il soupçonna dans le capitaine Polain, dans l'intrépide soldat d'autres capacités encore que celles du guerrier. Tant à cause de la subtilité de son esprit que de la facilité avec laquelle son physique supportait les fatigues du chemin et était merveilleusement propre à accélérer par la rapidité des démarches la

conclusion des affaires, il l'employa plusieurs fois comme négociateur auprès du marquis de Guasto, gouverneur du Milanais et de la partie espagnole du Piémont, pour aller confirmer les trêves consenties entre François Ier et Charles-Quint. Le capitaine Polain s'acquit dès lors une telle estime, que le marquis de Guasto lui-même lui rendit cet hommage, qu'il n'avait pas connu de Français doué de plus d'intelligence que lui. Du Bellay devint alors pour le jeune officier un protecteur zélé qui ne pouvait tarder à le mettre sur le chemin de la plus haute fortune. Il n'attendait pour ce faire que la circonstance; c'est alors que se présenta celle de l'assassinat des envoyés du roi de France.

Du Bellay-Langey qui commandait alors pour la France en Piémont, dépêcha sur-le-champ le capitaine Polain au roi, pour qu'en l'entretenant lui-même des circonstances de l'attentat qui venait d'avoir lieu et des moyens d'y porter remède, il eût ainsi une occasion de développer ses facultés d'une manière utile à son propre avenir et aux intérêts du souverain. Le capitaine Polain ne fut pas plutôt introduit à la cour, qu'il s'y trouva aussi à l'aise que s'il y fût né; sa bonne mine, ses manières naturellement nobles et grandes, son air martial et chevaleresque, son regard plein de feu et d'expression, son esprit ingénieux, fécond en expédients, entreprenant et hardi, mais non pas sans prudence, le mirent de premier abord dans les bonnes grâces du prince; de sorte que, quand François Ier l'eut renvoyé à du Bellay pour lui dire d'indiquer l'homme le plus propre à remplir la double négociation que l'assassinat de Frégose et de Rinçon tenait en suspens, ce fut le capitaine Polain lui-même que du Bellay désigna.

Le capitaine en conséquence se rendit d'abord à Venise, évitant avec adresse les embûches du perfide marquis de Guasto. Il s'agissait d'obtenir le concours, ou tout au moins la neutralité de la république vénitienne dont l'empereur recherchait vivement l'appui maritime depuis le désastre qu'une horrible tempête avait fait éprouver à sa flotte sur les côtes d'Alger. Le jeune soldat-négociateur développa, dès ce premier essai diplomatique, les plus grandes ressources d'esprit. Désintéressé pour lui-même, il sut néanmoins comprendre que l'or devait être le grand levier au moyen duquel il soulèverait en faveur de son maître une république dont l'oligarchie vaniteuse cachait mal les passions mer-

cantiles. La prodigalité connue de François Ier fut donc représentée à souhait par son ministre, et dans l'occasion c'était ce qu'il fallait. Polain commença par semer, et remit la récolte au temps où il aurait mené à bonne fin la plus importante de ses négociations.

Ayant fait voile du golfe Adriatique dans les derniers mois de l'année 1541, il débarqua à Sebenico en Dalmatie, et, se portant sur-le-champ au-devant du sultan Soliman qu'on lui avait dit revenir de Bude, il traversa la Bosnie et une partie de l'Esclavonie ; mais à la nouvelle que le Grand-Seigneur était déjà arrivé en Bosnie, il rabattit avec la plus extraordinaire célérité sur cette dernière province où il rencontra effectivement Soliman II. Sachant combien il importait à son maître que le concours qu'il venait solliciter n'éprouvât pas de retard, le capitaine Polain fit accepter à l'instant du sultan, avec ses lettres de créance, de la vaisselle et différents vases d'argent artistement ciselés, pesant jusqu'à six cents livres. Il distribua en outre cinq cents robes longues de drap de soie et d'écarlate aux pachas et officiers du sérail pour s'attirer leurs bonnes grâces.

Il donna à comprendre au sultan tout ce qu'avait d'insultant pour lui, aussi bien que pour François Ier, l'assassinat de Rinçon ; il demanda que pour venger une telle injure Soliman envoyât une armée navale, sous les ordres de Barberousse II, et s'employât pour que les Vénitiens fissent alliance avec le roi de France contre Charles-Quint. Polain reçut dès lors la promesse que le secours de la Porte-Ottomane ne faillirait point à son maître, tant par mer que par terre. Toutefois, Soliman renvoya la solution définitive au moment où son divan en aurait délibéré, quand il serait de retour dans sa capitale. Polain s'attacha à la suite du sultan, pour ne pas lui laisser le temps de changer ses favorables intentions, et il arriva avec lui à Constantinople vers la fin du mois de novembre. Là, Soliman, confirmant ses premières promesses, lui fit savoir qu'il pouvait retourner en toute sécurité à la cour de son maître ; que sa détermination bien arrêtée était d'aider François Ier dans ses guerres contre Charles-Quint ; qu'il ferait armer une puissante flotte dans ce but, et enfin qu'il enverrait un négociateur actif et intelligent aux Vénitiens pour les engager à tourner leurs armes contre l'ennemi de tous

les peuples. Le sultan accompagna cette réponse de beaux présents pour l'envoyé de François Ier, lesquels consistaient en deux chevaux de race et un sabre enrichi de pierreries. Le capitaine Polain, comblé de joie par le succès de son ambassade, ne mit que vingt jours, il aimait souvent à le redire, pour repasser de Constantinople en France et aller porter de si heureuses nouvelles à la cour, qui se tenait alors à Fontainebleau. Il reçut du roi l'accueil auquel avait droit un tel service, et resta trois jours en conférences avec lui; puis François Ier ayant déterminé l'époque et les lieux où ses forces se réuniraient à celles du sultan pour commencer la guerre, et ayant fourni de dernières instructions, ordonna au capitaine Polain de retourner à Constantinople avec cette diligence dont il avait déjà fait preuve.

Le soldat-ambassadeur repassa par Venise et s'y arrêta, dans les premiers mois de l'année 1542, avec le dessein de mettre la république en demeure de prendre une détermination. L'envoyé du sultan n'était pas encore arrivé; mais Polain, sans l'attendre, jugea à propos de tirer dès à présent profit de l'alliance franco-turque; il fit entrevoir aux Vénitiens que, s'ils ne faisaient pas un traité offensif et défensif avec François Ier, ils couraient risque de forcer ce prince à livrer aux Turcs, pour prix de leurs services, plutôt que de la voir retomber aux mains des impériaux, la forteresse de Mirano, dont il était maître, et qui, en raison de son extrême proximité de Venise, pouvait être du plus grand danger comme du plus grand avantage pour la république. Au contraire, s'ils s'alliaient à François, il les flattait de l'espérance de voir cette position importante rentrer sous leur domination. Le sénat, pressé tout à la fois et par la crainte qu'un nid de pirates ne se formât sur le territoire vénitien, et par le désir que la forteresse de Mirano échappât aux Français et aux impériaux, appela le capitaine Polain à venir jusque dans son sein pour y faire valoir ses raisons. Voilà donc l'ancien valet de régiment dans l'obligation de devenir orateur, et orateur dans une langue étrangère. Ce nouveau rôle ne l'effraya pas plus que le premier. Là, en présence des patriciens assemblés et attentifs, il s'éleva d'un seul bond aux plus hautes considérations de la politique, aux plus magnifiques effets de l'éloquence. Il montra le bon droit de François Ier; il découvrit la fourbe et la perfidie de Charles-

Quint en termes pressants et incisifs ; fit voir comment cet insatiable souverain aspirait à fonder à son profit une tyrannie universelle ; comment au lieu d'arracher, à l'exemple des empereurs qui l'avaient précédé, les villes opprimées à la servitude, il faisait au contraire peser le joug le plus dur sur celles qui naguère étaient en possession de leur liberté, et cela sans avoir l'air d'y toucher et en dorant sa tyrannie des discours les plus captieux. « Voyez, disait Polain, de quelle manière les cités lombardes ont été d'abord ruinées par la licence du soldat restée impunie ; et ensuite comment on les a pressurées d'odieux impôts ; voyez la Toscane mise en véritable captivité au moyen de l'occupation de ses forteresses ; les Siennois réduits en servitude, à la suite de leurs dissensions intestines, par les armées espagnoles ; les Lucquois obligés de payer chaque année un lourd tribut pour conserver leur semblant d'indépendance ; la Sicile et Naples, naguère si beaux et opulents royaumes, tellement taxés, dépouillés, ruinés par la cupidité des gouverneurs élus de Charles-Quint, que volontiers elles souhaiteraient, pour mettre fin à tant de misère, de tomber au pouvoir des mécréants. » Et s'adressant plus directement encore aux Vénitiens, Polain leur rappela de quelles insignes trahisons et perfidies l'empereur s'était rendu coupable à leur égard : « A ce point, s'écria-t-il, qu'au plus fort de votre alliance avec lui et lorsque vous étiez pressés par la plus cruelle famine, il vous refusa les secours en vivres que le musulman, ennemi né du nom chrétien, vous offrit, vous donna, ému de pitié. » Il leur rappela encore que, voyant leur trompeur et rusé allié ne faire simulacre de les aider que pour s'emparer de leurs villes, ils s'étaient alors ressouvenus de celui qui avait gardé la foi promise et jamais n'avait failli aux devoirs de l'humanité envers eux, quand ils l'avaient eu pour ami. Polain se servit avec une rare habileté du voyage que l'empereur avait fait dernièrement à travers la France, du consentement de François Ier, en allant châtier les Gantois, et de la noble et généreuse réception que le roi lui avait faite, après en avoir essuyé la plus dure captivité ; il l'acheva de peindre en le faisant voir payant tant de grandeur d'âme, non-seulement par la perfide interprétation de la promesse qu'il avait faite de céder au roi le Milanais, mais encore par le plus lâche des assassinats, celui de deux person-

nages revêtus d'un caractère que respectent même les peuples barbares, et alors il parla de cet abominable guet-apens du marquis de Guasto, et de Charles-Quint, en paroles pleines de larmes et qui pénétrèrent tous les cœurs. Enfin, il déclara au sénat que François Ier était décidé à tirer une vengeance éclatante de cette injure sans exemple dont le bruit remplissait l'Europe; que Soliman était prêt à attaquer l'empereur par la Hongrie et par la Méditerranée ensemble; que rien ne pourrait résister aux forces navales de la Turquie agissant de concert avec les armées françaises; que les Vénitiens à eux seuls seraient dans le cas de chasser des villes lombardes les impériaux haïs des peuples et vivant de rapines; et que s'ils secondaient son maître, il n'y aurait point de récompenses auxquelles ils ne dussent s'attendre, tandis que s'ils refusaient l'alliance proposée, et voulaient rester dans la neutralité pour attendre le moment favorable de se tourner du côté du plus fort, ils ne recueilleraient avec la haine du vaincu que le mépris du vainqueur (4).

Si l'on eût passé aux voix immédiatement après ce discours, le capitaine Polain eût obtenu le plus entier succès, et l'on eût vu Venise, la vieille ennemie des Turcs, entrer dans l'alliance prochaine de François Ier avec ces derniers. Mais Charles-Quint avait de secrets agents jusque dans le sénat, qui obtinrent que la réponse fût remise à quelques jours. Nonobstant ce tempérament, l'envoyé de François eût triomphé, si l'ambassadeur de la Porte, arrivé sur les entrefaites, ne s'était laissé corrompre à prix d'or. Le capitaine Polain emporta du moins l'assurance d'une neutralité complète de la part des Vénitiens. Mais, jugeant à la conduite de l'ambassadeur turc qu'il y avait à craindre que de grands changements ne fussent survenus dans les intentions de Soliman à l'égard de la France, il s'embarqua au plus vite à Venise sur une galère, gagna Raguse, et de là tira droit sur Constantinople.

Effectivement, il y trouva les choses beaucoup moins avancées qu'au moment de son départ. Les agents de l'empereur et même ceux de Venise avaient travaillé l'esprit des conseillers du sultan, et ceux-ci étaient parvenus à rendre leur maître fort indécis. Le divan niait l'utilité et surtout l'opportunité de l'envoi d'une flotte sur les côtes d'Italie et d'Espagne, d'autant, disait-il, que trois mois de printemps et d'été, propices à la navigation étaient déjà

passés. Comme Polain se montrait plus pressant que jamais, un personnage en grand crédit, l'eunuque de Soliman, qui était extrêmement jaloux de la réputation de l'amiral Barberousse II, et se souciait peu qu'on lui fournît par un grand armement naval les moyens de l'augmenter, fut d'avis que l'affaire se vidât en une solennelle assemblée des pachas, Polain et Barberousse lui-même étant présents. L'eunuque en faveur prit la parole, au nom du divan tout entier; il remontra l'inconvénient qu'il y aurait d'opérer l'armement, et, faisant allusion à la trêve de Nice que François I[er], à la sollicitation du pape, avait consentie, en 1537, avec Charles-Quint, nonobstant l'alliance précédemment faite avec la Porte-Ottomane, il dit que la France ne méritait point tant de sacrifices de la part de la Turquie, et lui reprocha de trop oublier les dangers de celle-ci pour ne se rappeler que les siens. Polain fut atterré par ce discours, d'autant que le sultan lui-même, invisible et présent, caché qu'il était derrière un rideau, semblait parler par la bouche de son favori. Néanmoins, Polain ne se tint pas pour battu, et ne rêva plus que d'une entrevue directe avec le sultan lui-même, ce qui était demander plus qu'aucun chrétien n'avait encore obtenu; il dirigea en conséquence tous ses efforts, toutes les subtilités de son esprit, toute la puissance de ses largesses, vers ce but si prodigieusement difficile à atteindre. On est fondé à croire que pour se flatter d'un tel succès, le capitaine Polain avait appris à manier sinon la langue des Turcs, au moins celle des Grecs modernes, alors assez familière à Constantinople, avec la même dextérité qu'il avait montrée à manier la langue italienne devant le sénat de Venise. Il gagna l'aga des janissaires, et par ses soins intéressés il obtint ce qu'il désirait: une entrevue avec le sultan lui fut ménagée; il espérait assez des séductions de son esprit, de l'influence qu'exerçait son génie même sur les hommes, particulièrement sur les hommes de la trempe de Soliman, qui étaient plus capables que d'autres de le comprendre, pour croire qu'une fois introduit auprès du Grand-Seigneur, les audiences se renouvelleraient. Il ne se trompait point: Soliman II ne l'eut pas plutôt vu qu'il voulut le revoir; il l'invita à le suivre à Andrinople, où il devait passer l'hiver. Dans ces fréquentes entrevues, le capitaine Polain se plut à étaler la magnificence chevaleresque, la fastueuse générosité de Fran-

çois Ier, vis-à-vis d'un sultan assez ami lui-même de la pompe et de l'éclat pour qu'on lui ait donné le surnom de Magnifique.

Bientôt, malgré l'avis contraire de son divan et beaucoup d'hésitation de sa propre part, Soliman II déclara qu'il tiendrait ses premières promesses. Polain ne s'assurant point encore complétement sur la faveur capricieuse du maître, ne négligea pas de rapprocher les membres du divan des intérêts de la France; il les attira à sa cause l'un après l'autre; l'eunuque lui-même qui avait été un si grand obstacle au succès de sa mission, devint son appui le plus zélé, tellement qu'il reçut de ses mains toute une correspondance du vice-roi de Sicile, qui cherchait à faire entrer la Porte dans les intérêts de l'empereur. Polain déjoua également toutes les intrigues des Vénitiens qui avaient offert quarante mille ducats à Barberousse pour qu'il ne mît pas à la mer. Les principaux officiers de la Porte-Ottomane donnèrent à l'envoyé de François Ier un festin solennel pour le féliciter des grands résultats qu'il avait obtenus. Le sultan lui fit un nouveau présent de plusieurs robes longues de drap d'or, de deux superbes chevaux richement enharnachés, et de divers vases d'argent; aux plus distingués de la suite de l'ambassadeur, il fit distribuer des robes de drap de soie. Ensuite il donna au capitaine Polain une dernière et définitive audience qui témoigna du merveilleux degré de confiance où l'envoyé de François Ier avait su monter en peu de temps. Dans cette audience, le sultan lui déclara que c'était spécialement à sa personne, à sa haute intelligence, qu'il commettait la garde de sa flotte et le soin de la lui ramener saine et sauve; puis, complétant toutes ses marques d'estime, tout son bon vouloir pour le jeune officier en même temps que pour l'ambassadeur, il lui donna à l'adresse de François Ier une lettre dont un auteur contemporain, Paul Jove, dans les *Histoires de son temps*, rapporte ainsi le sens :

« J'ai livré à Polain, par fraternelle libéralité, une armée navale de telle qualité et quantité que vous l'avez demandée, et très-bien pourvue de toutes choses. Par mon ordre, l'amiral Khaïr-ed-Dine (Barberousse II) basera ses opérations sur les conseils dudit Polain, de manière à ce que la guerre soit conduite par l'un et l'autre à votre satisfaction. Quant à vous, vous agirez amicalement et avec droiture, en renvoyant ma flotte à Byzance dès

que les affaires seront heureusement terminées. Au demeurant, toutes choses se passeront selon votre volonté et la mienne, si vous avez un soin particulier de ne pas vous laisser tromper de nouveau, sous prétexte de paix, par le roi Charles d'Espagne, votre éternel ennemi. En effet, vous n'obtiendrez de paix équitable de lui que quand vous aurez dévasté ses États de toutes manières. »

Ces dernières et importantes nouvelles furent dépêchées à François Ier par l'entremise d'un des personnages de la suite de l'ambassadeur. Quant à lui, Polain, il jugea prudent de ne point laisser par son absence le succès de sa grande négociation courir de nouveaux hasards; mais il revint seulement d'Andrinople à Constantinople où il activa de toute son ardeur les travaux de Barberousse qui s'occupait nuit et jour à mettre la flotte ottomane en état de prendre la mer, et avec lequel il avait résolu de partir.

D'autre part, une alliance offensive et défensive avait été aussi arrêtée, le 29 novembre 1541, avec le Danemarck, en vertu de laquelle le roi Christiern III s'engageait à fermer le détroit du Sund aux ennemis de la France, et promettait, dans l'occasion, l'appui de six de ses vaisseaux; le 10 juillet 1542, une alliance fut également conclue avec Gustave Ier, roi de Suède. Charles-Quint, nonobstant la vaste étendue de ses États, n'était pas non plus sans se ménager des alliés.

Pendant que François Ier s'attachait le sultan des Turcs, l'empereur flattait Henri VIII d'Angleterre, devenu ouvertement le roi d'un schisme nouveau dans l'Église, et l'entraînait à prendre encore les armes contre la France, de concert avec lui. L'ancien projet de démembrement fut renouvelé. C'était, de compte fait, la troisième fois que Charles-Quint, si renommé par la fermeté et le coup d'œil sûr de ses desseins, formait l'entreprise de conquérir le royaume du rival qui seul mettait obstacle à ses rêves de monarchie universelle. Pourtant rien ne devait lui faire espérer maintenant un meilleur succès que lors de ses deux premières tentatives.

Dans la société de l'habile marin Barberousse II, le capitaine Polain sentit se développer en lui le génie maritime que le séjour de Venise et ses traversées méditerranéennes lui avaient déjà

inspiré. Il ne voulut point rester au-dessous de l'estime que le sultan lui avait témoignée en le chargeant de la conduite de sa flotte, de concert avec son amiral. Comprenant d'ailleurs tout ce que la carrière navale pouvait offrir de chances à celui qui s'y appliquerait spécialement en France, et ne serait plus seulement, comme cela arrivait trop alors, un général de terre passagèrement investi d'un commandement maritime, incapable de diriger la manœuvre des vaisseaux, et abandonné à la bonne ou mauvaise volonté des pilotes, il tourna toutes ses vues de ce côté, et ambitionna l'honneur de commander bientôt et de régénérer les forces navales de son pays.

La nécessité dans laquelle François Ier avait été jusqu'alors de remettre la conduite de ses opérations navales à des marins étrangers, tels que les Doria, ou à des personnages sans expérience, sans la moindre connaissance nautique, tels que le marquis de Barbezieux, donnait à croire au capitaine Polain que dans cette carrière, où il trouverait peu de rivaux dignes de porter ce nom, les besoins de l'État feraient passer sur l'obscurité de sa naissance et l'humilité de ses débuts. Fort d'une imagination capable de tout concevoir, de tout embrasser, et d'une volonté de fer qu'aucun obstacle n'arrêtait, Polain ne tarda pas à se mettre à la hauteur de la science navale de son époque, et quand il partit de Constantinople avec l'armée navale de Barberousse, le 28 mai 1543, celui qui était venu capitaine d'infanterie était réellement déjà un amiral.

La flotte turque ayant franchi le détroit des Dardanelles et étant entrée dans l'Archipel, mouilla d'abord à Négrepont où elle rallia plusieurs galères; puis ayant remis à la voile elle fut jetée par une tempête dans le golfe de Napoli, où elle éprouva un retard de neuf jours; mais enfin un vent propice lui permit de doubler heureusement les caps méridionaux de la Morée, et la conduisit à Modon, d'où tirant droit sur l'Italie et la Sicile, elle arriva dans le détroit de Messine, forte de cent dix galères et d'environ quarante fustes, autres bâtiments à voiles et à rames que des corsaires musulmans avaient amenés. A l'aspect des côtes de Calabre et de la ville de Reggio, ces corsaires voulurent sur-le-champ faire une descente, pendant que Barberousse et le capitaine Polain, avec le gros de l'armée navale, s'avançaient

jusque dans un havre commode. Une terreur panique saisit les Reggiens qui abandonnèrent leur ville et s'enfuirent dans les montagnes. Le gouverneur espagnol, Diégo Caetano, resta toutefois avec la garnison pour défendre le fort. Il refusa même une réponse au capitaine Polain qui demandait à parlementer; et voyant les corsaires musulmans au-dessous de la position qu'il occupait, il en tua trois avec son artillerie; les autres, impatients de vengeance et de pillage, entrèrent alors dans la ville et mirent le feu aux maisons. Polain, désolé de cette sauvage exécution, s'employa de toutes les manières à arrêter les effets de l'incendie, et fit demander par Barberousse les coupables à leurs capitaines pour qu'ils fussent châtiés selon leurs méfaits. Peu après, la flotte ottomane battit de son artillerie les murs du fort et réduisit les Espagnols à se rendre à discrétion. Le capitaine Polain sollicita et obtint la liberté du gouverneur et de sa femme; mais il ne put délivrer la fille de cet infortuné que Barberousse transporta sur sa galère, et de laquelle il fit dans la suite une musulmane.

Polain, pour préserver les églises de Reggio des profanations, abandonna la forteresse au pillage. Le bruit de l'arrivée de la flotte que commandait Barberousse avait jeté l'épouvante dans toute l'Italie. Le pape députa le doyen des cardinaux vers Charles-Quint pour l'exhorter à faire sa paix avec François Ier, et à détourner ainsi l'inondation que l'Europe méridionale voyait fondre sur elle. Ce fut inutilement, l'égoïste empereur n'écouta rien. L'armée navale des Turcs, longeant la côte occidentale de l'Italie, vint jeter l'ancre à l'embouchure du Tibre. Déjà Rome était saisie d'une terreur semblable à celle de Reggio; les habitants couraient éperdus par la ville et se précipitaient par toutes les issues. La nuit ajoutait d'autant plus au sinistre aspect du tableau que le gouvernement pontifical faisait courir avec des flambeaux et des torches après les fuyards pour arrêter cette panique; les femmes se répandaient avec leurs petits enfants dans toute la contrée de Sabine et de Tivoli. Le capitaine Polain calma les esprits en faisant parvenir au légat Rodolphe, par l'intermédiaire du gouverneur de Terracine, la lettre suivante :

« L'armée navale que le sultan Soliman a envoyée pour la défense de la France sous la conduite de Barberousse a reçu l'ordre de m'obéir de telle sorte, que l'on peut se tenir pour as-

suré qu'elle ne nuira qu'aux ennemis de la France. C'est pourquoi, faites publier dans Rome et dans tous les États pontificaux que les sujets du pape n'ont rien à craindre, et que jamais les Turcs n'enfreindront la parole que le sultan m'a solennellement donnée. Que chacun sache bien que le roi de France n'a aucune chose tant à cœur que de voir l'État romain non-seulement sain et sauf, mais encore très-florissant. »

Le capitaine Polain réussit si bien à rassurer les habitants de cette partie de l'Italie et sut si admirablement manier les esprits des Turcs et maintenir les corsaires musulmans dans le devoir, que bientôt on vit venir d'Ostie et des villes prochaines des gens qui apportaient du vin et des vivres à l'armée navale qui les leur payait comptant. C'est ainsi qu'en rassurant les neutres, Polain servait, tout en les modérant, les nouveaux alliés de son maître.

La flotte ottomane, après être restée trois jours à se rafraîchir à l'embouchure du Tibre, tint la côte de Toscane et de Ligurie sans se livrer au moindre excès, et poursuivit sa route vers la Provence où la conduisait le capitaine Polain, selon les intentions du sultan, pour la soumettre au plan d'opérations de l'armée de terre de François Ier, et la réunir aux vaisseaux de ce prince. Au mois de juillet 1543, la ville de Marseille eut le spectacle, jusqu'alors inconnu, d'un grand armement naval turc venant agir de concert avec un peuple chrétien, et, chose plus extraordinaire encore, recevant tous ses ordres d'un officier chrétien.

Cependant le capitaine Polain éprouva un désappointement extrême, lorsqu'ayant si habilement accompli sa mission, et à l'heure où il livrait l'armée navale du Grand-Seigneur aux désirs de son maître, il vit que François Ier avait été dans l'impuissance de rien faire pour répondre à la générosité de Soliman. On était venu pour se réunir à une flotte française, et l'on en trouvait à peine l'ombre. Barberousse, surpris jusqu'à l'indignation, voulait incontinent retourner à Constantinople. Mais Polain sut le retenir en lui annonçant qu'il allait se rendre de sa personne auprès du roi pour le presser de satisfaire à ses engagements envers la Porte. Il semble que François Ier s'était flatté que la seule nouvelle de l'arrivée de la flotte ottomane et du terrible Barberousse

déciderait ses ennemis à vouloir la paix, et qu'il lui répugnait vivement de se servir des mécréants contre les chrétiens : car il agit comme si cette flotte lui était un obstacle, et il la tint le plus possible dans une inaction qui blessait singulièrement l'amiral du sultan et ses corsaires peu accoutumés à cette politique de tempéraments. Ce ne fut pas sans peine que le capitaine Polain obtint enfin qu'on dégageât sa parole, et qu'on donnât quelque occupation sérieuse à l'armée navale des Turcs, en assiégeant la ville de Nice, que François Ier désirait enlever au duc de Savoie, allié de l'empereur. Le roi chargea spécialement Polain de surveiller toutes les actions des musulmans, de manière à ce qu'elles n'apportassent aucun dommage à sa réputation de fils aîné de l'Église.

Vingt-deux galères et dix-huit bâtiments de charge, portant ensemble, outre les munitions nécessaires, sept à huit mille hommes d'infanterie française, se réunirent à l'armée de Barberousse, sous le commandement en titre du comte d'Enghien, prince de la maison de Bourbon, mais sous le commandement en fait du capitaine Polain et du Florentin Léon Strozzi. C'était à l'activité de Polain que l'on avait dû la levée, en quelques jours, de la moitié des troupes françaises de débarquement. Le capitaine fit savoir, d'après l'ordre du roi, aux Génois, qu'ils n'avaient rien à craindre du Turc, et il obtint même de Barberousse que plusieurs infortunés de leur nation qui étaient attachés à la chiourme des galères ottomanes fussent rendus à leurs familles. Après quoi, il exhorta les habitants de Nice à faire leur soumission ; mais le gouverneur répondit : « Je me nomme Montfort, mes armes sont des pals, et ma devise : Il me faut tenir. » La réponse était fière et présageait une longue défense. Le débarquement s'opéra, et l'on se mit en devoir de battre la place. Les troupes furent divisées en trois corps, de l'un desquels Polain eut le commandement. On ne saurait donc douter que dès lors ses services n'aient été payés d'un grade analogue à ce commandement. Chargé de battre les murailles du côté du nord et de la porte de Villa-Franca, il s'acquitta de cette commission avec un plein succès, et contribua plus qu'aucun autre à la réduction de la place, qui n'ouvrit ses portes qu'après douze jours de siége et sur la promesse faite aux habitants qu'ils seraient sous la protec-

tion du roi de France. Mais les Turcs, qui avaient perdu beaucoup de monde devant Nice, n'entendaient rien à cette transaction et voulaient venger leurs compagnons par le sac de la ville. Polain et Léon Strozzi coururent trouver Barberousse et le supplièrent de rappeler les musulmans sur les vaisseaux. L'ordre fut effectivement donné par l'amiral de la flotte ottomane; mais il ne s'exécuta pas sans de grands risques pour Polain et Léon Strozzi, qui, à leur retour à terre, faillirent être assassinés par deux janissaires. Cependant le gouverneur s'était retiré avec la garnison dans la citadelle, résolu à y continuer sa défense. Barberousse était pour les moyens expéditifs, dût-on sacrifier la ville. La position de Polain, obligé à la fois de ménager les musulmans et de suivre les instructions de son roi, était des plus difficiles. On hésitait; mais Barberousse, impatient d'agir, commença l'attaque de la citadelle, et le capitaine Polain lui eut bientôt fait voir que ses hésitations ne tenaient pas à l'absence de courage ni d'ardeur. L'artillerie française, dirigée par celui-ci, tira avec une telle activité qu'elle eut bientôt épuisé sa poudre et ses boulets, et se vit réduite à en demander aux Turcs à prix d'argent. Barberousse trouva cette demande étrange, et se plaignit en termes injurieux que ses alliés eussent recours à lui pour avoir des munitions, quand ils étaient si près de leur pays. Dans son emportement, le farouche amiral s'écriait qu'il avait été trompé, et qu'il s'en vengerait sur Polain en le faisant jeter parmi ses forçats. Polain, qui faisait la part de justice dans la colère de Barberousse et qui voyait avec peine qu'en effet on laissait manquer l'armée des secours que Marseille avait promis, n'hésita pas à venir lui-même au-devant de ce Barbare si menaçant; il caressa cet esprit sauvage, le calma, l'adoucit par de flatteuses promesses; il travailla aussi les janissaires, en leur faisant entrevoir, d'une part, les récompenses du roi s'ils secondaient les Français, et, d'autre part, le mécontentement du sultan s'ils ne se montraient pas dociles à ses ordres. L'attaque de la citadelle allait en conséquence recommencer avec une nouvelle ardeur, quand on surprit des lettres du marquis de Guasto, par lesquelles ce général annonçait sa prochaine arrivée et celle du duc de Savoie avec la flotte d'André Doria. Un orage épouvantable, qui semblait venu tout exprès pour accompagner cette nouvelle, acheva de porter le trouble

dans l'esprit des assiégeants. Polain ne put les retenir et toutes les troupes de descente se rembarquèrent à la hâte. Le lendemain, comme on ne vit venir personne, on eut honte de la terreur dont les témoignages avaient éclaté. Hommes et artillerie furent de nouveau mis à terre; mais les Turcs seuls en profitèrent, qui définitivement ne voulant pas être venus pour rien, se précipitèrent dans les rues de Nice, pillèrent les maisons et en incendièrent plusieurs. Ce que voyant le comte d'Enghien et le capitaine Polain, ils préférèrent abandonner la poursuite de leur succès que de le faire payer si chèrement à la chrétienté.

Barberousse se dirigea du côté d'Antibes pour hiverner avec sa flotte dans ces parages, et mouilla un moment aux îles Sainte-Marguerite. L'escadre française, qui avait aussi quitté l'embouchure du Var, eut avis que l'armée navale d'André Doria avait été battue par une affreuse tempête à l'entrée du port de Villa-Franca. Aussitôt Polain envoya proposer à l'amiral turc de profiter de l'occasion pour se jeter au milieu de cette armée navale en désordre et la prendre ou la détruire. Mais l'amiral, ayant prétexté d'abord de la grosse mer pour se tenir dans l'inaction, s'avança ensuite avec tant de lenteur et de mollesse quand les vents et les flots se furent apaisés, que les capitaines de ses propres galères disaient ironiquement qu'il était équitable à Barberousse de ne point nuire à Doria, qui lui rendait ainsi le même service dont celui-ci l'avait gratifié en une autre occasion, et qu'enfin on se devait des ménagements de corsaire à corsaire. Soit que Barberousse eût été gagné à prix d'argent, soit qu'il payât en effet Doria de reconnaissance, soit enfin, comme on l'a prétendu, que ces deux célèbres marins évitassent, autant que possible, de se rencontrer de peur de compromettre leur renommée l'un par l'autre, la flotte ottomane arriva à Toulon, sans avoir combattu l'illustre Génois. Vingt galères musulmanes, avec autant de galères françaises, allèrent seulement dans le port de Villa-Franca enlever les débris du naufrage d'une partie de la flotte ennemie. Quelque temps après, Barberousse détacha encore vingt-cinq de ses galères pour aller courir sur les côtes d'Espagne, où elles firent de grands ravages, particulièrement à Rosas.

Cependant François Ier, après avoir fait tant d'efforts pour obtenir le secours de l'armée navale du sultan, était de plus en plus

inquiété dans sa conscience par les plaintes et les alarmes de la chrétienté qui lui reprochait d'agir contre son astucieux et implacable ennemi comme celui-ci eût fait à sa place; il résolut de renvoyer la flotte ottomane à Constantinople, d'autant que Barberousse se lassait chaque jour davantage des ménagements qu'on le forçait à garder et demandait si on l'avait fait venir pour que ses galères fussent à l'ancre et ses hommes dans l'oisiveté. La parole du roi avait en outre été engagée par Polain à Soliman, pour que ce renvoi eût lieu en 1544. En conséquence, le 1er mai de cette année, Barberousse reprit la route de Constantinople.

Outre sa flotte, il était accompagné de cinq galères françaises sous les ordres du capitaine Polain, qui devait, selon le désir du sultan, témoigner de sa conduite et opérer la remise de l'armée navale de Turquie. Polain était revêtu, dans la circonstance, du titre d'ambassadeur près la Porte-Ottomane. Grâce à sa surveillance, les côtes de Ligurie que François Ier tenait à ménager et les États de l'Église échappèrent, comme précédemment, aux excès et aux ravages des musulmans. Mais, en raison de l'état de guerre où l'on était avec l'empereur et ses adhérents, il n'en fut pas de même des côtes de Toscane et de celles du royaume de Naples : l'île d'Elbe, celle de Ciglio, Piombino, Telamone et Porto-Ercole furent ruinées par le fer et le feu. Rien que depuis l'île de Procida à celle de Lipari qui fut totalement dépeuplée, Barberousse enleva plus de huit mille personnes pour les traîner en esclavage. Le capitaine Polain n'avait à faire valoir pour sauver ces pays, ennemis de son maître, que des motifs de pitié et de sympathie de religion qui touchaient peu le cœur du vieux corsaire, jaloux de signaler son retour, comme il avait fait son arrivée, par la terreur de son nom. Après avoir opéré la remise de la flotte ottomane à Soliman II qui le reçut avec les plus grands égards et de nouveaux témoignages de sa satisfaction, le capitaine Polain cingla de Constantinople, le 19 octobre de la même année 1544, avec ses cinq galères, débarqua à Marseille sans fâcheuse rencontre et alla rendre compte à François Ier qui se tenait à Arques en Normandie, du résultat de sa dernière ambassade. Il trouva que la crainte de voir revenir Barberousse avec sa flotte avait singulièrement acheminé les choses vers la paix.

Cependant l'éclat que plusieurs missions si étonnamment ac-

complies avait jeté sur le capitaine Polain, et les talents imprévus que ce digne fils de ses œuvres venait de déployer comme marin, tout en excitant l'envie, interdisaient au roi de ne point sortir pour un tel homme des exigences du préjugé nobiliaire, et de ne pas élever aux dignités et aux honneurs celui qui, dans un rang si vulgaire, avait su lui rendre les plus éminents services. Déjà lors de son commandement de fait de l'escadre sur laquelle le comte d'Enghien était, avec le titre passager et même contesté par plusieurs autorités, de capitaine général, on l'avait élevé par lettres du 9 mars 1543, au grade de lieutenant général de l'armée de mer du Levant. Vers le même temps on l'avait créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, qui à cette époque était l'ordre du roi; François Ier l'avait aussi nommé capitaine de cent hommes d'armes, capitaine de Château-Dauphin, et son conseiller et son chambellan ordinaire. D'autre part, le comte de Grignan, Louis des Adhémars ou des Aymars de Monteil, gouverneur de Provence, s'étant pris pour lui d'une amitié et d'une admiration aussi grandes que méritées, lui avait donné, par acte du 28 juillet 1543, à titre d'héritier d'adoption, la seigneurie des Aymars et la baronnie de la Garde, de laquelle Polain était parti valet de régiment et où il revenait haut et puissant seigneur. Au titre de baron de la Garde, il ajouta plus tard celui de marquis de Bregançon en Provence. Mais l'armée, mais le peuple continuèrent à l'appeler le capitaine Polain, nom sous lequel avait commencé sa célébrité. Enfin au moment de son dernier départ pour Constantinople, « Antoine Escalin, dit le Pouling, chevalier, conseiller et chambellan ordinaire du roi » avait reçu de François Ier « à cause de ses sens, prudence, vertu, vaillance, bonne conduite, expérience au fait de la marine, de la guerre et des armes, loyauté et grande diligence » des lettres patentes, en date du 23 avril 1544, qui lui conféraient les titres et charges de « chef et capitaine général de son armée de mer de Levant, » aussi bien « pour les vaisseaux ronds que pour les galères » dont pouvait se composer cette armée (5). L'illustre parvenu succédait ainsi, selon la majorité des auteurs, à un La Rochefoucauld, ou, selon quelques autres, à un prince de la maison de Bourbon, en admettant que le comte d'Enghien, oncle de Henri IV, ait eu l'investiture de la charge et de titre de capitaine général des galères de France. Il n'était guère

possible à Polain d'aspirer à monter plus haut; sa juste ambition avait lieu d'être satisfaite. C'est ce moment-là même, comme on le verra bientôt, que la fortune allait choisir, selon son habitude, pour lui faire sentir ses rigueurs.

Après la mort de Brion-Chabot, arrivée le 1er mai 1543, François Ier avait investi de la dignité d'amiral de France un personnage qui avait à un haut degré le sentiment du devoir: c'était le maréchal Claude d'Annebaut, baron de Retz, renommé pour son intégrité, son assiduité au travail et l'ordre qu'il s'était constamment efforcé d'introduire dans les dépenses militaires. Sans être un capitaine des plus brillants, il s'était cependant conduit avec distinction; et, en dernier lieu, son gouvernement en Piémont lui avait fait beaucoup d'honneur. D'Annebaut, avant tout, était administrateur et organisateur. Ce fut à ces titres particulièrement qu'il rendit de grands services à la marine française, quoiqu'il ait d'ailleurs su comprendre un des premiers, depuis le brave Jean de Vienne, que la charge d'amiral de France n'était pas seulement celle d'un intendant, mais encore celle d'un marin. Il s'appliqua consciencieusement à connaître l'art naval; il résolut de se mettre à la tête des flottes, en ayant toutefois le soin circonspect de s'entourer d'hommes qu'il reconnaissait volontiers comme plus habiles que lui, et dont il prit toujours les conseils avant d'engager ou d'accepter une action sur mer. Il avait une telle estime pour la marine que mis en demeure au commencement du règne suivant d'opter entre la dignité d'amiral et celle de maréchal de France, il n'hésita pas à préférer la première. Peut-être même est-ce là le secret du dédain que le maréchal de Vielleville, dans ses Mémoires, affecte en toute occasion pour d'Annebaut. Volontiers on le croirait, à voir comme ce dédain ressemble à du dépit, et comme Vielleville s'est longuement complu à faire ressortir la supériorité que, selon lui, et contrairement à l'opinion des rois eux-mêmes, le maréchalat avait sur l'amirauté (6).

Au mois de février 1543, François Ier, plus préoccupé que ne s'était encore montré aucun de ses prédécesseurs des intérêts de la marine, avait rendu une ordonnance concernant l'amirauté. Bien que rappelant en grande partie les dispositions de celles de ses prédécesseurs et la sienne propre de 1517, sur la matière,

elle fixait d'une manière plus détaillée les droits, la juridiction et les devoirs de l'amirauté de France.

Par le fait des principales dispositions de l'ordonnance de 1543, l'amiral de France, et en son absence le vice-amiral, était reconnu chef naturel de toutes expéditions et armées navales; il avait le droit de nommer aux offices de la marine; il avait la surintendance des constructions, des équipages, des armements et de l'artillerie de mer, ainsi que celle des vivres à bord des vaisseaux. Tous navires de l'obéissance du roi, quels que fussent leurs propriétaires, continuaient à être tenus de porter les bannières, étendards et enseignes de l'amiral, qui pouvait au besoin se servir de ces navires et y transporter son pavillon. Il recevait, par lui ou son lieutenant, de tous maîtres, patrons et autres gens aux gages du roi dans la marine, le serment de bien gouverner et de bien en tout se comporter. Aucun vaisseau ne pouvait entrer, en temps de guerre, dans les ports du royaume sans son autorisation; et de même aucun n'en pouvait sortir sans avoir reçu de lui congé. Nul n'avait droit d'armer en guerre contre l'ennemi sans son consentement; et l'amiral devait s'assurer, par lui ou son suppléant, si le navire proposé était en état de tenir convenablement la mer, était suffisamment pourvu d'hommes, d'armes, en un mot de tout ce qu'exige la guerre maritime; au besoin, l'amiral y pouvait mettre, à prix raisonnable, ce qui manquait, afin qu'aucun inconvénient n'en advînt, et que le navire ne pût être honteusement pris ou perdu, faute de gens de cœur, de bons chefs et de munitions pour l'offensive et la défensive : ce qui tournerait, dit l'édit royal, à la diminution de la réputation des forces navales de France. La protection de l'amiral était acquise aux navires du commerce qui la réclamaient, et, moyennant salaire, il leur devait escorte armée et suffisante. La même ordonnance, tout en maintenant à l'amiral, suivant les anciennes ordonnances, le dixième de toutes les prises et conquêtes faites sur la mer, y compris leurs prisonniers et leur rançon, donnait des avantages plus grands que cela ne s'était vu encore aux propriétaires des navires armés en guerre; au lieu du huitième des prises qu'ils avaient seulement eu jusqu'ici, on leur réservait, après le dixième de l'amiral prélevé, le quart du tout; sur les trois quarts qui restaient, un quart et demi était réservé aux avitail-

leurs du navire; un autre quart et demi était réparti entre les matelots et soldats du bord. Une étrange coutume régnait, à ce qu'il paraît, parmi ceux-ci : il arrivait souvent qu'ils juraient, sur le pain, le vin et le sel, même en présence d'un prêtre, et avec d'autres cérémonies superstitieuses, de ne rien révéler, ni à la justice, ni aux propriétaires et avitailleurs du navire, de ce qu'ils pourraient détourner des prises, et de se le répartir de gré à gré entre eux. L'ordonnance de 1543 interdit formellement cette coutume; défend aux prêtres, sous peine de prison, de recevoir un tel serment, et ordonne aux matelots de représenter au plus tôt à l'amiral ou à son lieutenant tout le butin fait à bord. Néanmoins, pour donner, comme il est dit, meilleure occasion et volonté aux mariniers de bien combattre, on leur laisse les dépouilles des prisonniers qu'ils auront faits, et l'argent qu'ils trouveront sur ceux-ci ou dans leurs coffres, jusqu'à concurrence de dix écus. Pour le meilleur règlement de toutes ces décisions relativement aux prises de mer, les navires qui les auront faites, devront, à moins de force majeure, les amener au port d'où eux-mêmes seront partis; et il ne sera disposé d'aucune sans que l'amiral ou son lieutenant, par devant qui les ventes et distributions se feront, l'ait déclarée bonne et licite. Les habitants sur la côte étaient tenus de faire le guet jusqu'à une demi-lieue de la mer, et l'amiral pouvait, deux fois l'an, faire faire la montre des hommes des paroisses sujettes au guet de la mer. Du reste, l'amiral continuait à tenir sa juridiction aux Tables de Marbre, et les appels de ses jugements se faisaient par devant les cours souveraines.

Le 18 septembre 1544, Charles-Quint, que la présence de la flotte de Barberousse inquiétait au plus haut point, jugea à propos de faire à Crépy, près Laon, sa paix particulière avec François Ier, et d'abandonner à ses propres forces son allié, le roi d'Angleterre, qui, lorsque les négociations duraient encore, était occupé en personne au siége de Boulogne.

Cette ville avait pour commandant un lâche du nom de Vervins, qui était pourtant de l'illustre famille de Coucy. Son unique préoccupation était de se rendre le plus tôt possible; il en fut quelque temps empêché par un brave que l'histoire appelle le capitaine Corse, et dont l'intrépidité, tant qu'il vécut, soutint celle de la garnison. Mais dès que Vervins le sut tué sur la brèche, il

n'écouta plus rien. Du côté de la mer, néanmoins, on ne cessait pas de faire de prodigieux efforts pour jeter du secours dans Boulogne, qui était puissamment enveloppée du côté de la terre. Trois fois une escadre française parut à la vue du port, et trois fois elle fut repoussée, non par l'ennemi, mais, chose désespérante, par les vents, qui la rejetaient implacablement dans la pleine mer. Peut-être serait-elle revenue une quatrième fois, et eût-elle mieux réussi; mais, le 14 septembre 1544, de Vervins, qui expia d'ailleurs sa lâcheté en portant sa tête au bourreau, ouvrit les portes de la ville à Henri VIII, malgré les protestations des habitants, qui soutenaient qu'ils se suffiraient à eux-mêmes pour leur défense, et malgré la nouvelle, qu'il ne pouvait ignorer, de la prochaine arrivée d'un secours. Le siége de Montreuil-sur-Mer, que les Anglais avaient également entrepris, fut levé à l'approche de l'armée du dauphin; et Henri VIII retourna à Calais, où il avait opéré sa descente, laissant une forte garnison dans Boulogne, sous le commandement d'un de ses beaux-frères. Une tentative des Français faite, dans l'année même, pour recouvrer cette ville, n'eut pas de succès.

Quand la campagne de 1545 s'ouvrit, François I[er] et la France n'avaient donc plus à combattre que Henri VIII et l'Angleterre. Le différend, désormais moins difficile à régler, et qui, de la conquête projetée du trône de France, s'était rapetissé à une mince question d'argent, réclamé par le monarque anglais, prit un aspect tout maritime.

On résolut d'aller chercher pour la combattre la flotte ennemie, et d'opérer une descente sur les côtes d'Angleterre. D'Annebaut ayant lui-même sollicité l'assistance d'hommes de mer d'une expérience et d'un talent généralement reconnus, il lui fut adjoint, outre le vice-amiral de Moüy de La Meilleraye, le capitaine Polain et sous le commandement de celui-ci, l'habile Léon Strozzi, prieur de Capoue, qui reçurent ordre de faire passer vingt-cinq galères de la Méditerranée dans l'Océan. C'était sans doute le parti que, sous le règne précédent, Prégent de Bidoux avait su tirer de quelques-uns de ces bâtiments de bas bord contre les Anglais, qui inspirait l'idée d'en risquer aujourd'hui un nombre beaucoup plus considérable jusque dans les eaux houleuses de la Manche.

Le capitaine Polain, se souvenant des leçons qu'il avait prises en Italie, particulièrement à Venise, se fit dans ces circonstances ingénieur naval. En même temps qu'il ordonnait la réparation des anciennes galères, il présidait lui-même à la construction des nouvelles. L'ingénieur improvisé n'eut pas plutôt tourné de ce côté son active imagination, qu'il sortit par ses hardis calculs des voies de la routine : voulant étendre l'importance de la famille de bâtiments qu'il commandait plus particulièrement et la rendre plus propre à entrer en lutte avec les vaisseaux de haut bord, il donna aux galères plus de force et de solidité, tout en ajoutant à l'agilité de leurs mouvements. Il prit un soin particulier de sa réale ou galère-amiral, qu'il arma à cinq rameurs par banc, ce qu'on n'avait point encore vu en France et ce qui était très-rare partout ailleurs, le célèbre André Doria lui-même n'ayant fait construire naguère, pour recevoir l'empereur Charles-Quint, qu'une galère à quatre rameurs par banc. La réale du capitaine Polain, qui servit presque aussitôt de modèle pour toutes les autres galères, était d'une si bonne construction qu'elle dura plus de trente ans en service continuel, malgré les accidents que de moins adroits que son premier maître lui firent éprouver. A cette époque, qui était celle des Jacques Cartier, des Roberval, des Parmentier, du fameux armateur Ango, et d'une foule d'audacieux patrons de navires français, dont les lointaines et périlleuses entreprises sont restées immortelles, les bons matelots, quoi qu'en aient pu dire sans examen quelques auteurs, ne manquaient pas en France (7); au contraire ils y abondaient. Ce ne fut donc point sur la disette de ceux-ci que le capitaine Polain appela l'attention du roi et des parlements : mais sur celle des hommes qui devaient composer la chiourme. Dès le 8 janvier 1544, François Ier, à sa demande, avait ordonné au parlement d'Aix et à tous les justiciers de Provence de livrer au service des galères, les individus susceptibles de condamnation à mort, à l'exception des hérésiarques et des criminels de lèse-majesté. Le capitaine Polain s'en servit pour l'armement et l'exercice des nouvelles galères qui exigeaient un plus grand nombre d'hommes que les précédentes. Quand ses bâtiments furent réparés ou construits, et quand il en eut complété l'armement, l'ingénieur et ordonnateur redevint amiral : en attendant le

départ, il exerça sa flotte à des manœuvres; il fit progresser les anciennes et en inventa de nouvelles; il enseigna l'art de combattre sans confusion et non plus seulement à l'abordage, mais en se divisant par escadres toujours prêtes à s'appuyer l'une l'autre.

Telles étaient les occupations du capitaine Polain, lorsqu'il reçut l'ordre fatal et auquel n'étaient certainement pas étrangers les jaloux de sa gloire, d'aller avec un corps de cavalerie prêter main-forte à Jean Minier, seigneur d'Opède, premier président au parlement d'Aix, contre les religionnaires connus sous le nom de Vaudois. Les succès éclatants et jusqu'alors inouïs que Polain avait obtenus à Constantinople, ses relations avec Barberousse, le grand commandement qu'il avait exercé, à l'étonnement général, sur la flotte musulmane, les récits brillants qu'il faisait de l'Orient avaient inspiré aux ennemis de sa fortune de répandre le bruit qu'il était peu fidèle à la loi chrétienne, et qu'il était secrètement initié à celle des mahométans. Ce fut sous le prétexte de lui faire donner un démenti à cette sourde calomnie, que les mêmes hommes qui l'avaient répandue le pressèrent de se jeter avec ardeur dans une croisade d'un nouveau genre, et de noyer ses souvenirs musulmans dans le sang des chrétiens hérétiques. Plusieurs auteurs ont écrit qu'il se laissa entraîner avec une sorte de fanatisme à ces perfides suggestions, et que c'est en grande partie sur lui que doit retomber le sang des infortunés Vaudois massacrés à Merindol, à Cabrières et dans divers autres endroits de la Provence; mais, en examinant d'une part que le premier président d'Opède, le président François de Lafon, les conseillers Honoré de Tributiis et Bernard Badet, et l'avocat général Guérin, la magistrature en un mot, qui avait ordonné le crime, se fit elle-même l'exécutrice de ses hautes œuvres en l'absence du gouverneur de Provence; et d'autre part que les auteurs vaudois eux-mêmes, les auteurs du temps (8), ne nomment pas ou nomment à peine le baron de la Garde dans cette épouvantable exécution où il ne commandait d'ailleurs que la moindre partie des troupes, on conclut naturellement que les historiens postérieurs n'ont formé leur opinion que sur les poursuites et persécutions auxquelles fut en butte, par la suite et à ce sujet, le capitaine Polain, sacrifié en raison de l'obscurité de son origine

et des jalousies suscitées par son mérite et sa fortune, à des coupables de plus haute naissance. Ce fut au mois d'avril 1545, qu'eut lieu la farouche expédition du président d'Opède contre les héritiers de la doctrine du Lyonnais Pierre Valdo, ce précurseur des Jean Hus, des Luther et des Calvin. L'incendie et la mort furent promenés sur plusieurs points de la Provence. Les villages furent impitoyablement détruits, et leurs habitants massacrés, quoiqu'ils n'opposassent aucune résistance. Cabrières fut battue à coups de canon; et, nonobstant la capitulation acceptée pour cette ville par le capitaine Polain, le président d'Opède, que secondait dans sa rage son parent Lacoste, rompit la convention et tint à entrer par la brèche pour se donner le droit de ne rien épargner dans la place où il fit périr par le fer et le feu tout ce qu'il rencontra de monde, hommes, femmes, vieillards et enfants. La capitulation acceptée par le capitaine Polain témoigne assez de l'humanité de ses intentions; ce ne fut pas lui, mais le monstrueux président d'Opède qui viola la parole donnée. Il faut laisser à chacun le mérite de ses œuvres.

Le capitaine Polain laissa peu après d'Opède et consorts continuer leur expédition de bourreaux, pour aller sur un théâtre plus digne de son génie et de sa valeur. On ne sait pas d'une manière bien précise, si ce fut par terre ou par mer qu'il atteignit de sa personne le Hâvre-de-Grâce qui était le rendez-vous général assigné pour la campagne maritime de 1545, contre l'Angleterre. Les uns disent que ce fut en faisant le chemin par terre qu'il se trouva engagé dans les atroces exécutions du président d'Opède; les autres donnent à entendre qu'il revint de Marseille, et lui laissent tout l'honneur de la conduite des vingt-cinq galères françaises de la Méditerranée dans la Manche (9).

D'Annebaut, en attendant les galères du baron, s'était occupé de son côté à rassembler, de Bayonne à Montreuil, tous les vaisseaux de commerce et tous les corsaires qu'il avait pu trouver; en les joignant aux vaisseaux du roi, il était parvenu à se composer une flotte si importante, qu'elle était le sujet de toutes les préoccupations.

François I[er] se rendit au Hâvre-de-Grâce pour voir l'embarquement, qui se fit le 6 juillet. Plusieurs dames de la cour avaient accompagné le roi pour voir ce spectacle rare et nouveau alors.

François Ier leur avait fait préparer un festin magnifique sur le vaisseau amiral, le plus beau de la flotte, nommé *le Caraquon;* il était de huit cents tonneaux, portait cent pièces de grosse artillerie, et n'en était pas moins bon voilier. Un auteur du temps dit qu'il était dans la flotte comme une citadelle qui défendait les autres vaisseaux, et qu'il n'avait à craindre que les rochers et le feu. Ce fut le feu qui l'atteignit, par la négligence des cuisiniers chargés du repas que l'on devait servir, sur le bord, au roi et à sa cour. Il fut impossible d'éteindre l'incendie. Tout l'argent destiné à l'entretien de la flotte et au paiement des troupes était sur *le Caraquon*. Les galères n'eurent que le temps de s'en approcher pour en tirer le trésor. Le feu, qui gagnait déjà l'artillerie, les obligea de forcer de rames pour prendre le large, sans quoi elles eussent coulé à fond par l'effet de l'explosion terrible de cette artillerie embrasée. Ceux des soldats et des matelots qui avaient su profiter du moment où les galères s'étaient avancées pour se jeter dedans furent sauvés; tous les autres périrent dans les eaux ou dans les flammes. Or, on avait pourvu, dès l'origine, à la sûreté du roi et de sa cour.

Malgré cette catastrophe de mauvais augure, la flotte française forte de quarante-huit vaisseaux ronds, de cinquante bâtiments légers et des vingt-cinq galères du capitaine Polain, appareilla du Hâvre, le 6 juillet 1548, et cingla vers le canal qui sépare l'île de Wight de Porstmouth; c'est là que se tenait sous les ordres de Jean Dudley, comte de l'Isle, l'armée navale d'Angleterre composée de soixante bâtiments seulement, mais tous très-bien armés et très-bons voiliers; on y voyait des ramberges, espèce de vaisseaux à voiles et à rames, plus longs, plus étroits, plus propres à fendre les flots que les autres, et dont la vitesse égalait, si elle ne la surpassait pas, celle des plus agiles galères.

Le capitaine Polain alla les reconnaître, le 18 juillet; il s'avança, avec quatre de ses galères. Quatorze vaisseaux anglais sortirent à l'instant, pour envelopper les quatre galères françaises, qui n'eurent que le temps de se retirer à toutes voiles et à toutes rames. Bientôt la flotte anglaise en masse se présenta hors du canal. C'était ce que souhaitait l'amiral d'Annebaut: il s'avança aussi avec toute sa flotte. Les bâtiments de haut bord, partagés en trois escadres, formèrent leur ligne en croissant, tandis que le

capitaine Polain, assisté de Léon Strozzi et en dehors de la ligne, avait charge de se porter avec ses galères par divisions, où son coup d'œil et les circonstances le voudraient. On se canonna de part et d'autre, mais sans résultat. Les Anglais qui espéraient plus de la ruse que de la force se retirèrent sur la gauche et allèrent se mettre sous l'abri de quelques forts, dans une rade défendue par des rochers à fleur d'eau et des bas-fonds, où les vaisseaux avaient peine à pénétrer, même un à un. L'ennemi se flattait que les Français viendraient se briser sur les écueils, en voulant le suivre; mais d'Annebaut ne donna pas dans le piége; il se proposa seulement de faire tous ses efforts, le lendemain, pour attirer les Anglais au large.

La flotte de France s'étant retirée vers la nuit à la pointe de la baie de Sainte-Hélène, entre l'île de Wight et le comté de Southampton, l'amiral eut avis que *la Maîtresse*, le plus grand de ses vaisseaux depuis la perte du *Caraquon*, faisait eau de toutes parts. D'Annebaut, plein d'inquiétude sur le sort de ce vaisseau et sur l'argent de l'expédition qu'il portait, arriva en hâte pour donner ses ordres et sauver au moins l'équipage et le trésor; il trouva qu'heureusement il avait été prévenu par le vice-amiral La Meilleraye, qui avait déjà opéré le sauvetage, et envoyé *la Maîtresse* au Hâvre pour être radoubée.

Le lendemain, l'amiral d'Annebaut, avec l'avis du baron de la Garde, rangea toute son armée navale en bataille: il divisa encore ses gros vaisseaux en trois escadres; il se mit au centre de ceux-ci, donna la droite au sieur de Boutières, et la gauche au baron de Curton. Quant aux galères commandées par Polain, elles furent provisoirement chargées d'aller canonner la flotte anglaise qui était au mouillage, dans l'espérance de l'attirer au large. Elles firent plus qu'on ne leur demandait. Le capitaine Polain coula à fond *la Marie-Rose*, l'un des plus importants bâtiments ennemis, avec les cinq cents hommes qui le montaient. Le vaisseau amiral lui-même, *le Grand-Henri*, qui portait Jean Dudley, faillit avoir un sort semblable, et la flotte anglaise courut risque d'être entièrement perdue.

Réduite à cette extrémité de s'échouer pour n'être pas prise ou engloutie, elle allait s'y résoudre, lorsque fort heureusement pour elle le vent vint à souffler, qui lui permit aussitôt de lever

l'ancre et d'attaquer à son tour les Français, à l'aide de ses ramberges, qui mirent les galères du capitaine Polain dans le plus grand danger, en les pressant du côté de la poupe où elles n'avaient point d'artillerie pour se défendre. Un mouvement parti de l'arrière-garde que commandait Léon Strozzi, fut dans cette occasion le salut des galères de France qui tournant soudain de la poupe à la proue, se remirent en ligne et firent face aux ramberges anglaises, tandis que l'amiral d'Annebaut accourait avec le gros de la flotte pour soutenir l'action et élargir, s'il était possible, le champ du combat. Alors, les Anglais firent retraite et cherchèrent un asile dans les bancs de sable qui bordaient la côte et où ils s'étaient flattés d'attirer les Français.

Ceux-ci, maîtres du champ de bataille, descendirent dans l'île de Wight; ils insultèrent de là tout à l'aise le roi Henri VIII qui était à Portsmouth, et qui n'osa appareiller avec sa flotte pour mettre obstacle à leurs courses. Ils eussent même été maîtres de se fortifier dans l'île conquise, et on leur reprocha par la suite de n'avoir point suivi dans cette occasion les conseils du capitaine Polain qui voulait qu'on s'y maintînt.

Le rembarquement ayant eu lieu, et d'Annebaut ayant remis à la voile, les ennemis reprirent du cœur. D'Annebaut, voyant qu'il ne pouvait tirer les Anglais du poste avantageux qu'ils occupaient, fit faire trois descentes pour ravager la côte, se flattant que le roi d'Angleterre, qui s'était rendu de sa personne à Portsmouth, ne resterait pas spectateur impassible des ravages apportés sur son territoire, et qu'il enverrait ordre à sa flotte de se mettre en mer pour faire diversion à la descente des Français. Mais rien n'ébranla les Anglais; ils virent porter le fer et le feu sur leurs côtes sans sortir de leur poste, espérant toujours que les Français se laisseraient entraîner, par leur ardeur impatiente, sur les bancs et les rochers du canal.

D'Annebaut tint un conseil à bord du vaisseau amiral pour savoir à quel parti il devait s'arrêter. L'avis général fut qu'il était impossible, sans courir à une perte certaine, d'attaquer les ennemis dans la position environnée d'écueils où ils s'étaient retranchés. On se résigna à la retraite; mais on eut le tort de ne pas garder l'île de Wight, dont on s'était emparé, et de ne s'y pas fortifier, comme c'était l'avis du baron de la Garde. L'île de Wight

aurait pu servir bientôt à prendre Portsmouth même et à rendre la France maîtresse d'une des clefs de l'Angleterre, comme celle-ci était maîtresse alors de deux des clefs de la France : Calais et Boulogne. Son occupation aurait pu amener du moins sans coup férir, telle était l'opinion des contemporains, la reddition de la dernière de ces villes.

Le départ étant résolu, il fallut faire, sur les côtes d'Angleterre, les provisions d'eau nécessaires pour la traversée; on ne les obtint pas sans livrer quelques combats. On regagna ensuite la France, et l'on prit terre à peu de distance de Boulogne. L'amiral, en arrivant, jeta quatre mille soldats et trois mille pionniers en un fort que l'on élevait dans le voisinage de cette ville, dont François Ier se proposait de faire le siége.

La flotte, s'étant rafraîchie et ayant pourvu à la sûreté du fort construit près de Boulogne, se remit en mer pour observer la flotte des Anglais et se porter partout où il serait nécessaire; mais à peine avait-elle laissé en arrière le rivage de France, qu'affalée par un gros vent, elle fut réduite à jeter l'ancre près des côtes d'Angleterre, pour donner le temps à l'amiral d'Annebaut d'appareiller et de former son ordre de bataille.

Henri VIII, pour profiter d'une si belle occasion offerte par la fortune, envoya ordre à son armée navale, grossie jusqu'au nombre de cent vaisseaux tels qu'on les faisait alors, d'aller attaquer celle de France, le 15 août 1545. Elle avait le vent sur celle-ci qui, en outre, était dégarnie de soldats. La victoire paraissait certaine à l'ennemi; car il comptait que si les Français mettaient à la voile, la violence du vent les jetterait à la côte, ou que, s'ils restaient à l'ancre, étant trop écartés les uns des autres pour se secourir, leur perte serait également inévitable; il comptait encore sur l'inutilité des galères françaises dans la grosse mer. Mais l'amiral d'Annebaut, aidé de son conseil, se mit en état d'empêcher les Anglais de profiter du désavantage de sa position; et, sur ces entrefaites, le temps ayant changé, les choses changèrent aussi de face.

Les galères de France, étant allées à la découverte, se virent bientôt en présence des Anglais, et furent suivies de près par le reste des vaisseaux de d'Annebaut. Les deux flottes passèrent presque toute la journée à se disputer le vent. Les Anglais ne ces-

sèrent de présenter l'avant, pour donner à croire qu'ils voulaient combattre; mais ils avaient soin pourtant de ne pas trop s'éloigner de leurs côtes, et de ne jamais perdre leurs ports de vue. La flotte française ayant à la fin gagné le vent sur eux, ils commencèrent à faire voile vers l'île de Wight. Aussitôt le capitaine Polain, s'apercevant de leur retraite, fit force de rames avec ses galères, pour tomber sur quelques vaisseaux de l'arrière-garde ennemie qui gouvernaient mal. Il était tout près de réussir, quand, le vent ayant fraîchi, les galères perdirent leur avantage, et ne purent s'opposer avec les succès qu'on avait espérés à la retraite des Anglais. La canonnade avait été néanmoins très-vive, faite à deux reprises différentes, et avait duré bien avant dans la nuit; on s'aperçut le lendemain qu'elle n'avait pas été sans effet : la flotte anglaise avait disparu, mais on voyait surnager grand nombre de cadavres et de débris de navires; les galères françaises n'avaient presque point souffert du feu de l'artillerie ennemie; leur peu de hauteur les avait préservées; les coups de canon avaient passé par-dessus. Toutefois un jeune musicien avait été tué auprès du général des galères. Un capitaine, nommé Jean Moret, qui a écrit le récit de l'action du 15 août 1545, à laquelle il était présent, assure qu'on eut besoin dans cette rencontre de toute la valeur, de toute l'expérience, de toute l'habileté du capitaine Polain, non-seulement pour amener le triomphe des galères françaises, mais même pour les sauver.

La flotte française désespérant encore une fois de pouvoir engager celle d'Angleterre à une bataille sérieuse, fit voile pour le Hâvre-de-Grâce, et son rôle fut terminé. La paix eut lieu bientôt après entre François Ier et Henri VIII, qui s'engageait à rendre Boulogne, au bout de huit années à partir du traité, contre une somme qu'il prétendait lui être due.

Ce fut durant cette paix, que le capitaine Polain se vit accusé de complicité volontaire dans les actes horribles du président d'Opède et consorts contre les malheureux Vaudois. François Ier saisi de trop justes remords au moment où il était près de sa fin, avait chargé son fils Henri II de venger le sang de ses sujets odieusement répandu, et le nouveau monarque, l'époux de cette Catherine de Médicis qui devait souffler tant de haines religieuses et animer tant de massacres fanatiques, avait évoqué à lui la

cause des Vaudois. Les envieux du capitaine Polain qui avaient préparé de loin sa disgrâce, s'ils ne purent venir à bout de le faire mettre à mort, le firent pourtant destituer de sa charge de général des galères et condamner à une prison perpétuelle. C'est là une leçon et un exemple frappants pour les hommes de guerre qui se laissent entraîner trop loin dans les exécutions toujours passionnées qui accompagnent les troubles civils. Sous le coup de ces troubles on leur crie qu'ils n'ont fait qu'accomplir un devoir; mais, quand les événements ont changé de face ou quand leur dévouement, qu'auparavant on désirait aveugle, ne paraît plus utile, on les accuse d'avoir outrepassé leurs instructions et on s'efforce de rejeter sur eux tout l'odieux des exécutions politiques. Dans la circonstance le capitaine Polain, en sa qualité d'homme sorti des rangs du peuple, paya le crime de ceux qui, issus d'un sang réputé plus noble que le sien, n'avaient pu le pousser à toutes leurs sauvages extrémités. Si l'avocat général Guérin, homme de naissance peu élevée, fut pendu, le président d'Opède et d'autres personnages éminents vinrent à bout d'échapper à la justice mal éclairée du successeur de François Ier. Le capitaine Polain supporta sa disgrâce et sa prison avec le calme et la dignité d'un homme des temps antiques; il en profita pour se nourrir de lectures et d'études, si bien que quand les portes qui le retenaient prisonnier s'ouvrirent pour lui, au bout de trois ans, il disait en souriant, qu'il avait fait son cours de philosophie et était prêt à passer maître-ès-arts (10).

CHAPITRE IV.

De 1523 à 1547.

François Ier encourage la marine, les marins et les armateurs. — Jean Ango, vicomte de Dieppe. — Découverte du Canada. — Voyages de Verazzani et de Jacques Cartier. — Voyages d'Alphonse le Saintongeois. — Voyages des Français aux Indes-Orientales. — Les frères Jean et Raoul Parmentier.

Il est peu de princes qui se soient plus occupés de la marine et de l'état des ports et côtes du pays, que François Ier. On l'a vu encourager lui-même de sa présence la construction et l'armement de ses flottes et favoriser la création du port du Hâvre-de-Grâce. Il fit fortifier Antibes. Il ordonna des travaux au port de Toulon et, pour le protéger, acheva la grosse tour, commencée sous le règne de Louis XII ; il ordonna aussi quelques réparations aux murailles dont Robert le Sage, roi de Naples et comte de Provence, avait fait entourer la ville au quatorzième siècle. En avant du port de Marseille et pour sa défense, il fit aussi élever les tours que l'on voit encore sur le rocher d'If ; le château de Notre-Dame-de-La-Garde fut aussi construit, par son ordre, pour le même objet. Une chaîne partant d'une grosse tour et se reposant de distance en distance sur d'énormes piliers en pierre, défendait en outre l'entrée de ce port, qui était alors le principal arsenal maritime du royaume. François Ier avait jeté les yeux sur un port naturel situé à peu de distance de celui de Marseille ; c'était le port de Bouc, pour la protection duquel il fit élever une tour et une forteresse sur des ruines antiques, à l'extrémité d'une petite île de

forme irrégulière. Il essaya de rétablir le port d'Aigues-Mortes. En 1520, une grosse et haute tour ronde à l'épreuve de l'artillerie, avait été édifiée pour fermer l'entrée du port du Hâvre-de-Grâce, et deux bastions, celui des Capucins et celui de la Musique, avaient commencé à donner au nouveau port et à la ville qui commençait à naître auprès l'apparence d'une place forte. Il fit continuer les murailles de Dieppe commencées depuis l'an 1360 du temps du roi Jean et qui ne devaient être terminées qu'en 1587. Cette ville d'ailleurs était protégée par un château élevé, en 1443, sur les ruines d'un autre que Henri II d'Anjou, roi d'Angleterre et duc de Normandie, avait fait bâtir en 1188, et que son fils Richard Ier avait fait démolir six ans après.

François Ier eut des flottes presque exclusivement françaises, quoiqu'il faille convenir qu'en général les navires, comme certains documents le démontrent pour plusieurs galères du baron de Saint-Blancard, appartinssent en propre aux particuliers. Quand il eut à son service les Doria et les vaisseaux génois, il n'usa encore en cela que des services de ses sujets, puisque Gênes était alors sous la dépendance de la France. Tout en tâchant d'ailleurs de s'attacher, dans l'occasion et avec un discernement qui l'honore, les plus habiles marins d'Italie, comme fit, à son exemple, Charles-Quint lui-même, il avait peine à dissimuler sa prédilection pour ceux du pays, dès qu'il s'en présentait un, ainsi que cela arriva pour le baron de la Garde : il l'accueillait, l'élevait avec empressement et l'investissait des plus hautes fonctions navales.

Tout en commençant à former une marine royale, une marine réglée, il fut bien loin de négliger la marine du commerce, et il sut en tirer les plus signalés services. En revanche, il l'honora comme jamais encore elle ne l'avait été, dans la personne du plus illustre des armateurs particuliers de son règne : c'est avoir déjà nommé le fameux Jean Ango, de Dieppe.

Jean Ango était fils unique d'un homme digne de quelque attention lui-même comme négociant et colonisateur, duquel il a été précédemment question. Ango, qui avait passé toute sa jeunesse sur mer, dès qu'il eut hérité de son père, arma des navires, prit des capitaines à sa solde, et les envoya aux Indes-Orientales et en Amérique. Dès l'an 1525, il avait, dit-on, décuplé ses ri-

chesses, et menait un train de prince. C'étaient alors de véritables flottes qu'il tenait sous ses ordres, et avec lesquelles il aurait pu faire la guerre pour son propre compte. Il est même de tradition qu'il en usa de la sorte contre le roi de Portugal, avec qui le roi de France était en paix. Selon cette tradition, ses navires ayant été insultés par une escadre portugaise, Ango arma dix vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Dieppe, les fit accompagner de six ou sept autres de moindre grandeur, ajouta aux équipages ordinaires huit cents volontaires, gens de résolution, et envoya le tout opérer des descentes jusque sur les côtes du Portugal et les rives du Tage. L'incendie de plusieurs villages sur ces côtes et la capture d'un grand nombre de bâtiments sortant du Tage ou revenant des Indes, donnant à penser que ce ne pouvait être un armateur français, mais bien le roi de France lui-même qui faisait cette guerre improvisée, le roi de Portugal, toujours suivant la tradition, aurait dépêché en toute hâte auprès de François Ier deux de ses conseillers, pour demander raison de cette violation de la paix, et François aurait répondu : « Messieurs, ce n'est pas moi qui fais la guerre, allez trouver Ango, et arrangez-vous avec lui. » Les deux envoyés se seraient en effet rendus auprès de l'armateur dieppois, qui, en considération du roi de France, son maître, aurait daigné leur promettre d'expédier sur l'heure un bon voilier pour rappeler ses vaisseaux (1). Quoi qu'il en soit des derniers détails de cette tradition dieppoise, dans laquelle il y a certainement un fonds de vérité, Jean Ango fut, par les navires qu'il équipait, un des plus actifs soutiens de l'honneur du pavillon français; les services qu'il rendit à François Ier furent si grands, que ce monarque le nomma vicomte et capitaine commandant de la ville et du château de Dieppe. La mort de son royal protecteur atteignit Ango dans ses grandeurs et sa fortune. On lui reprochait dès longtemps de s'être laissé enorgueillir, jusqu'à l'insolence, de sa prodigieuse prospérité ; mais combien peu auraient su se contenir arrivés à un tel faîte ! Toutes les jalousies, toutes les haines s'exercèrent contre lui, quand la main de François Ier ne s'étendit plus sur sa tête; on conjura sa ruine, et on l'obtint pleine et entière; son bien fut décrété; et dans les dernières années de sa vie, languissant, dévoré de regrets et d'amertume, cet homme, ce commerçant, qui avait été riche et puissant à l'égal

des princes, en était réduit à ne plus oser sortir du château de Dieppe, dont, par un reste de reconnaissance, on lui avait laissé le commandement.

François Ier n'était resté étranger à aucune des grandes idées de son siècle. Il avait, assure-t-on, demandé qu'on lui montrât l'article du testament d'Adam qui le déshéritait du nouveau monde, découvert par Christophe Colomb, au profit des rois d'Espagne et de Portugal.

L'an 1523 il donna commission au capitaine Jean Verazzani, de Florence, pour qu'il allât découvrir les terres de la partie septentrionale de l'Amérique. On n'a point de détails sur le premier voyage de ce navigateur ; on l'ignorerait même totalement sans une lettre de Verazzani à François Ier, datée de Dieppe, lettre dans laquelle il suppose que le roi était au courant du succès de sa première tentative. Dans l'intervalle de ce voyage à un second, Verazzani fit la course avec deux navires dieppois, *la Dauphine* et *la Normande*, contre les Espagnols. Il appartenait à une de ces familles de Toscane, amies de la liberté de leur pays, qui avaient suivi l'exemple des Strozzi dans leur haine contre Charles-Quint, et contre ceux qui s'étaient mis à sa discrétion. Vers la fin de l'année 1524, ou au commencement de la suivante, Verazzani arma *la Dauphine* pour un nouveau voyage de découvertes. Il se rendit d'abord à Madère ; il en partit, le 17 janvier 1525, avec un petit vent d'est qui dura jusqu'au 20 février, et qui lui fit faire plus de cinq cents lieues à l'ouest. Une tempête le mit à deux doigts de sa perte, et le poussa vers des terres auxquelles il donna le nom de Terres-Neuves, qui ne leur fut pas conservé, mais que l'on reporta à une grande île plus septentrionale, à laquelle on suppose d'ailleurs qu'il l'avait appliqué pareillement. Les premières terres qu'aperçut Verazzani lui semblèrent fort basses en arrivant : s'en étant néanmoins approché jusqu'à un quart de lieue, il reconnut, à de grands feux allumés sur le rivage, qu'elles étaient habitées. Il envoya sa chaloupe à la côte ; les habitants suivaient des yeux avec une curiosité mêlée d'inquiétude tous les mouvements de cet esquif, et quand on fut près d'eux ils s'enfuirent, mais non sans jeter de fréquents regards en arrière pour admirer ce qu'ils n'avaient encore jamais vu : des Européens. Ils étaient nus, sauf au milieu du corps

qu'ils couvraient de peaux attachées avec une ceinture d'herbes finement tissues; et sur leur tête ils avaient comme des guirlandes et chapeaux faits de panaches. Leur teint était basané; leurs cheveux noirs, touffus et peu longs, étaient liés tout unis et droits; ces naturels, de taille moyenne et bien proportionnés, étaient légers à la course; mais à contempler leurs yeux noirs et grands, leur regard prompt et arrêté, on jugeait qu'ils n'étaient pas moins subtils d'esprit que de corps. On sait, à n'en pas douter, que Verazzani aperçut une partie des Florides, qui, dès l'an 1512, avaient été, en certains endroits, reconnues par Jean Ponce de Léon. Mais on n'a pas pu préciser d'une manière satisfaisante par quelle hauteur le navigateur florentin découvrit d'abord la terre, ni jusqu'où il s'éleva au nord. Seulement il termina son mémoire au roi en disant qu'il s'était avancé jusque fort près d'une île que les Bretons avaient découverte. De retour en France de ce second voyage en Amérique, il en entreprit presque immédiatement un troisième, dans le but d'établir une colonie française sur les terres qu'il avait découvertes. De cette dernière entreprise de Verazzani, tout ce qu'on sait c'est qu'elle fut désastreuse : car ni de lui ni des siens on n'entendit plus parler. Mille suppositions furent faites; mais ce ne furent que des suppositions.

L'absence indéfinie de Verazzani et de tous ses compagnons de voyage avait sans doute momentanément découragé les Français d'autres tentatives vers l'Amérique septentrionale; car ce ne fut qu'en 1533 qu'un excellent pilote nommé Jacques Cartier, né à Saint-Malo, le 31 décembre 1494, mu par le désir de perpétuer glorieusement son nom, se fit proposer, par l'intermédiaire du vice-amiral Charles de Moüy, sieur de La Meilleraye, gentilhomme de la chambre du roi, à l'amiral de France de Brion-Chabot et à François Ier, pour aller sur la trace de Verazzani. On l'agréa, et deux navires, de soixante tonneaux chacun, et ensemble de cent vingt-deux hommes d'équipage, lui furent confiés pour faire sa lointaine expédition.

Quand le vice-amiral eut fait jurer les capitaines, maîtres et compagnons des navires, de bien et fidèlement se comporter au service du roi très-chrétien, sous la charge du capitaine Jacques Cartier, on partit, le 20 avril 1534, du port de Saint-Malo. Cartier prit sa route à l'ouest, tirant un peu sur le nord, et il eut des

vents si favorables que le 10 de mai, il aborda au cap de Bonne-Vue (Bonavista), sur la côte est de l'île de Terre-Neuve, prise encore pour une partie du continent. La grande quantité de glaces qui couvrait le rivage le força de s'éloigner et d'aller jeter l'ancre dans un port distant de cinq lieues vers le sud-sud-est, qu'il nomma Sainte-Catherine (Havre de Catalina), et où il resta dix jours dans l'attente de vents propices, occupant toutefois ses loisirs à équiper ses barques. Après quoi il fit voile, par un vent d'ouest, et tira vers le nord depuis le cap Bonne-Vue jusqu'à une terre d'environ une lieue de circuit entourée d'eau et de glaces, et qui était absolument couverte d'oiseaux, pourquoi on la nommait île des Oiseaux (à présent Funk-Island). Parmi ces volatiles, les plus nombreux étaient ceux que les naturels du pays appelaient alors apponaths et appellent aujourd'hui barricadières. Ils ressemblaient assez à des pies et avaient le vol très-bas quoique très-rapide. Comme ils étaient très-gras et très-faciles à prendre, on en fit une ample provision pour les navires. D'autres plus petits, appelés godes, avaient le vol beaucoup plus élevé; ils s'assemblaient dans l'île et se cachaient sous les ailes des oiseaux plus grands qu'eux. Enfin il y en avait d'une troisième espèce que l'on appelait margaux, plus grands et plus blancs que les barricadières et les godes, qui se tenaient séparés dans un canton de l'île et étaient très-difficiles à prendre parce qu'ils mordaient comme des chiens. Bien que l'île soit à quatorze lieues de la grande terre, les ours y venaient à la nage pour y manger de ces oiseaux. Les matelots de Jacques Cartier en trouvèrent un d'une blancheur éblouissante et d'une grosseur énorme qui sauta à la mer devant eux. Le lendemain, comme on naviguait vers la terre, on trouva cet ours à moitié chemin, qui allait aussi vite que le navire à la voile; on lui donna la chasse à l'aide des barques, et on réussit à le prendre; sa chair parut aussi bonne et délicate à manger que celle d'un veau. Le 27 de mai, on arriva au détroit de Belle-Ile, que l'on prenait pour un golfe et qui, dès avant ce voyage, portait le nom de golfe des Châteaux. Les temps contraires et l'entassement des glaces obligèrent Jacques Cartier à entrer dans un petit port nommé Carpunt, qui se trouve aux environs de ce détroit, et dans lequel il resta sans en pouvoir sortir jusqu'au 9 juin, jour où l'on remit à la voile. Jacques Car-

tier releva les terres et les écueils depuis le cap Ras jusqu'à celui de Grat ou de Grad.

Il donna le nom d'île Sainte-Catherine à celle qui s'appelle à présent Belle-Ile, et y mouilla en un havre nommé Port-des-Châteaux. Sur la côte de Labrador, qui forme l'autre côté du détroit, il reconnut le Port-des-Balances qu'on nomme à présent la Baie-Rouge, et arriva en un lieu qui fut nommé Blanc-Sablon, vers le sud-est duquel étaient deux îles, l'une appelée alors Ile-de-Brest (aujourd'hui Ile-au-Bois), et l'autre Ile-des-Oiseaux (aujourd'hui Ile-Verte). Après avoir mouillé dans un port de Blanc-Sablon, qui fut appelé les Ilettes (à présent Havre de Labrador), il entra, le 10 juin, dans le port de l'île de Brest, où il fit de l'eau et du bois, et il s'y prépara à passer le détroit. Après avoir récité la messe, car on n'avait pas de chapelain, on sortit du port de Brest, tirant vers l'ouest, et, dix lieues durant, on se trouva dans un dédale d'îles si nombreuses qu'on ne pouvait les compter. Jacques Cartier les appela toutes en général les Iles. Après avoir passé outre, le navigateur trouva la baie (actuellement connue sous le nom de baie des Homards, sur la côte de Labrador), qu'il appela port Saint-Antoine, et, une ou deux lieues plus loin, il découvrit un petit fleuve fort profond, vers le sud-ouest, avec un bon port, qu'il appela Saint-Servin (aujourd'hui Recky-Bay). En ce lieu, il planta une croix. Le long de la côte de Labrador, il découvrit encore la baie de Nepetepec, où il pêcha beaucoup de saumons, et qu'il appela fleuve de Saint-Jacques. Dans cet endroit, il aperçut un grand navire de La Rochelle, qui, la nuit précédente, était allé pour pêcher au delà du port de Brest. Il s'approcha de ce navire et mouilla avec lui dans un autre port à une lieue plus à l'ouest, qu'estimant être un des meilleurs du monde, il nomma port de Jacques-Cartier (aujourd'hui baie de Shecatica). Malheureusement la terre ne répondait point à l'excellence des ports que le navigateur rencontrait. Selon lui, la terre de Labrador ne devait point s'appeler terre, mais plutôt cailloux, rochers sauvages et lieux propres aux bêtes farouches. La seule végétation que l'on y voyait çà et là se composait d'une mousse sèche, de petites épines et de buissons grêles et demi-morts. Pour exprimer toute sa pensée sur ce sol qui lui paraissait maudit, il estima que c'était celui que Dieu avait donné à Caïn. Il débarqua

en plusieurs endroits, et aperçut des individus de belle taille, mais indomptés et sauvages. Ils portaient les cheveux liés au sommet de la tête et étreints comme une poignée de foin, passaient à travers un petit bout de bois et y attachaient quelques plumes d'oiseaux. Hommes et femmes étaient vêtus de peaux d'animaux. Ils se peignaient le corps de certaine couleur rouge. Ce pays n'était pas toutefois leur demeure habituelle; ils y venaient de fort loin par terre pour se livrer à la pêche des loups marins. Ils avaient des barques faites d'écorce d'arbres. Le 15 mai, le temps étant beau, Cartier prit son chemin vers le sud, pour reconnaître des terres qu'il avait aperçues et qui semblaient former deux îles; mais, à vingt lieues environ du port de Brest, arrivé à un cap qu'il nomma cap Double (à présent Pointe-Riche ou Port-à-Choix, sur la côte ouest de Terre-Neuve), il le prit pour la terre ferme. Côtoyant donc l'île de Terre-Neuve, durant environ trente-cinq lieues plus loin que ce qu'il avait appelé cap Double, il trouva des montagnes très-hautes et sauvages, au milieu desquelles on voyait des espèces de petites cabanes, et pour cela il les nomma les Montagnes des Cabanes. Il aperçut à trois lieues de distance de lui une pointe de terre qu'il nomma Cap-Pointu (Tête à vache sur la côte ouest de Terre-Neuve). En ce lieu, un vent du nord-est lui fit courir quelques dangers. Toutefois, poursuivant sa route vers le sud-ouest, après trente-sept lieues de marche, le navigateur se trouva au milieu de plusieurs îles rondes comme des colombiers, et auxquelles pour cela fut donné le nom de Colombaïres. De fait, il se trouvait dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Baie des Iles. Toujours sur la côte ouest de Terre-Neuve, il reconnut Bonne-Baie, qu'il appelait golfe de Saint-Julien; le cap nord de la baie des Iles, qu'il nommait cap Royal; la pointe sud de cette même baie, qu'il nomma Cap-de-Lait. A deux lieues de ce qu'il appelait cap Royal, il trouva une abondance prodigieuse de morues, desquelles il fit prendre plus de cent en moins d'une heure. Quelques reconnaissances furent faites entre les deux caps de la baie des Iles, où l'on remarqua un pays plat, détestable, et où ne trouvant point de port dans le moment, on fut obligé de se retirer en mer. Pendant six jours, jusqu'au 24 de juin, les navires de Jacques Cartier furent battus par la tempête et plongés dans une telle obscurité qu'ils ne purent avoir connaissance d'aucune terre.

Enfin, à trente-cinq lieues environ du cap nord de la baie des Iles, on reconnut un cap auquel on donna le nom de Saint-Jean, en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste dont, ce jour-là, on célébrait la fête; c'était l'île Saint-Jean elle-même que Jacques Cartier venait de découvrir. On navigua encore quelques jours par un temps orageux et obscur, et on approcha de trois îles littéralement couvertes d'oiseaux qui faisaient là leur nid. Dans la plus grande, il y avait comme un monde de margaux plus grands que des oisons, qui toujours faisaient canton à part; et sur le rivage il y avait des godes et des apponaths en foule, dont on chargea les barques autant que l'on voulut. Jacques Cartier donna à ces îles le nom de Margaux (aujourd'hui Iles-aux-Oiseaux). A cinq lieues de celles-ci, on en vit une autre pleine de grands arbres, de prairies, de champs couverts de froment sauvage, et de pois fleuris qui semblaient avoir été semés par des laboureurs; là aussi on apercevait une grande quantité de raisin, de fraises, des roses d'un bel incarnat, et une multitude de choses suaves au goût et à l'odorat. Cette petite terre qui n'avait pas plus de deux lieues de longueur sur autant de largeur, fut estimée valoir à elle seule plus que toute la Terre-Neuve ensemble; on la nomma Ile de Brion, en l'honneur de l'amiral de France de Brion-Chabot. Des animaux inconnus, monstrueux, amphibies, ayant deux espèces de défenses à la bouche comme des éléphants, semblaient affectionner les alentours de cette île; on en vit un qui dormait sur le rivage, et on détacha vers lui une barque pour tâcher de s'en rendre maître; mais au moindre bruit le monstre se jeta à la mer. Ce n'était autre d'ailleurs que ce qu'on appela depuis vache marine. Il y avait aussi dans ces parages beaucoup de loups marins et d'ours blancs. Jacques Cartier était préoccupé du rêve de tous les navigateurs de son temps et même des siècles suivants, à savoir de trouver, par les mers septentrionales de l'Amérique, un passage pour se rendre aux Indes-Orientales. Il eut l'idée qu'il pourrait bien en tenir la clef dans un certain passage entre la Terre-Neuve et l'île de Brion. A peu de distance de cette dernière, il circula autour d'une foule d'îlots de sable noir, et aperçut un grand cap qu'il nomma cap Dauphin; il crut qu'il dépendait de la terre ferme, tandis que ce n'était qu'une des pointes de ce qu'on a appelé depuis les

Iles de la Magdelaine. Dans ces parages, divers noms furent imposés à des terres de ces îles, tels que Alezay et cap Saint-Pierre. On ne marchait que la sonde à la main, le plus souvent sur des fonds hérissés de roches. Ce fut ainsi qu'on arriva jusqu'en un lieu qui paraissait dépendre de la terre ferme, et que l'on nomma cap d'Orléans. Ce pays, par son agréable aspect, par les beaux arbres et les prairies dont il était couvert, invita les navigateurs à y descendre, bien que l'on n'y pût trouver de port; on s'en approcha sur des barques, et l'on entra dans un beau fleuve de peu de fond que traversaient dans ce moment quelques canots montés par des sauvages, et qui pour cela fut appelé fleuve des Barques (présumablement la rivière de Miramichi). On ne put s'aboucher avec les naturels, parce que le vent, qui venait de mer et chargeait la côte, força bientôt les embarcations à revenir vers les navires. Cependant, le 1er juillet, comme on naviguait encore dans le voisinage du cap d'Orléans et d'un autre, distant de sept lieues vers le nord, que l'on appela cap des Sauvages, on aperçut un homme qui courait le long de la côte, en faisant des signes pour engager à retourner du côté de la terre; mais on n'eut pas plutôt obtempéré à ses vœux qu'il prit la fuite. On descendit à terre néanmoins, et l'on y déposa un couteau et une ceinture de laine; puis on revint aux navires. On côtoya la terre durant l'espace de neuf ou dix lieues dans l'espérance d'y trouver quelque bon port; mais ce fut en vain : toute cette terre était basse et environnée de bancs et de sablons. La végétation y était belle; les cèdres, les ifs, les pins, les ormeaux, les frênes et plusieurs autres espèces d'arbres moins connus des navigateurs y croissaient en grand nombre; et dans les terres qui en étaient dépourvues, on voyait, comme à l'île de Brion, de beaux raisins blancs et rouges, des fraises parfumées, des champs de pois et de froment sauvage, au-dessus desquels voltigeaient des grives, des ramiers et d'autres oiseaux; toutes choses qui rendaient encore plus regrettable l'absence d'un port en ce lieu. Le 2 juillet, on découvrit une baie que l'on appela le golfe Saint-Lunaire; puis on s'enfonça dans une autre qui fut nommée golfe de Chaleur (aujourd'hui baie des Chaleurs), à cause de la température presque méridionale dont on y jouissait. L'espoir que l'on eut de trouver par là un passage, entre des terres profondes, larges

et d'un aspect fort différent les unes des autres, plates au midi, très-élevées au nord, fit donner à la pointe sud le nom de cap d'Espérance. On mouilla dans un petit port du côté septentrional, que l'on nomma port Saint-Martin, et où l'on resta huit jours. Comme Jacques Cartier allait à la découverte sur une de ses embarcations, il aperçut deux bandes de canots, chargés chacun de plus de quarante à cinquante sauvages, qui allaient d'un côté à l'autre. Plusieurs de ces indigènes sautèrent sur le rivage en faisant beaucoup de bruit et de grandes démonstrations pour engager les étrangers à venir vers eux. Ils faisaient voir des peaux pour les attirer. Mais Jacques Cartier n'ayant qu'un seul canot ne voulut pas s'y fier, et préféra aller du côté de ceux qui étaient encore en mer. Aussitôt les sauvages débarqués ordonnèrent deux de leurs plus grands canots pour suivre les étrangers; cinq de ceux qui venaient du côté de la mer s'y joignirent, et tous ensemble ceux qui les montaient s'approchèrent de l'embarcation de Jacques Cartier avec des marques d'allégresse et d'amitié. Plus prudent et plus sage que ne le furent depuis bien des navigateurs dans l'Océanie, Cartier leur donna à entendre qu'il désirait qu'ils se retirassent. Sur leur refus obstiné, on décocha au milieu d'eux quelques dards qui les épouvantèrent et les obligèrent enfin à s'éloigner. Ce ne fut pas pour longtemps toutefois, car le lendemain ils revinrent avec neuf de leurs canots. Mais comme on était averti de leur venue, on alla de leur côté assez en force pour n'avoir rien à en redouter. Ils faisaient signe qu'ils étaient venus pour trafiquer, montrant dans cette intention des peaux de peu de valeur. En voyant le nombre des étrangers, ils s'enfuirent, mais en donnant des témoignages de regret. Cartier, leur faisant des signes d'amitié, envoya déposer à terre, par deux des siens, quelques couteaux et un superbe chapeau rouge destiné à leur chef. Ce qu'apercevant, les sauvages, qui suivaient de leurs canots tous les mouvements des étrangers, descendirent à leur tour à terre portant des peaux et commencèrent à trafiquer. Leur joie était indéfinissable à l'aspect des couteaux et autres petits objets de fer qu'on échangeait avec eux; ils dansaient, faisaient mille cérémonies, et entre autres ils se jetaient de l'eau de mer sur la tête avec les mains. Enfin ils se dépouillèrent de tous leurs vêtements pour les donner aux étrangers et firent

comprendre, en se retirant, qu'ils ne tarderaient pas à revenir avec d'autres peaux. Jacques Cartier ayant reconnu son erreur relativement à la baie dans laquelle il se trouvait, et qu'il fallait désespérer de trouver par là un passage, revint en arrière, en suivant la côte. Il distingua des sauvages qui allumaient des feux sur le bord d'une espèce de lac auquel conduisait un canal. Jacques Cartier se dirigea de ce côté avec ses embarcations, et aussitôt les sauvages s'approchèrent avec leurs canots, apportant des morceaux de loup marin cuits, qu'ils déposèrent sur du bois; puis ils se retirèrent en indiquant que c'était un don gratuit qu'ils faisaient aux étrangers. Jacques Cartier envoya des hommes à terre avec des couteaux, des chapelets et autres petits objets qui attirèrent plus de trois cents indigènes vers le rivage. Hommes, femmes et enfants se jetaient de leurs canots dans l'eau jusqu'aux genoux, sautant et gambadant pour témoigner leur joie. Tous apportaient des peaux et d'autres objets pour les échanger. Ils s'en allèrent à peu près dans le même état que ceux de la veille, après avoir livré tout ce qu'ils possédaient. Jacques Cartier pensa qu'il serait aisé d'amener ces sauvages à la foi catholique. Leur existence lui parut être celle de pêcheurs nomades. Quant au pays il était, selon le navigateur, le plus beau qu'il fût possible de voir; sa surface plane présentait partout des arbres magnifiques, excellents pour la mâture, de ces froments naturels ayant l'épi comme du seigle et le grain comme de l'avoine, de ces pois drus et comme cultivés, de ces raisins veloutés, de ces mûres, de ces fraises, de ces roses variées et autres fleurs d'odeur exquise, que déjà l'on avait admirés dans ces pays. Les lacs de ces terres offraient une pêche abondante de saumon. Le 12 juillet, on leva l'ancre du port Saint-Martin, et l'on sortit de la baie des Chaleurs, tirant vers l'est le long de la côte jusqu'à une pointe que l'on appela le cap du Pré. Il semblait que l'on n'allait pas pouvoir doubler ce cap, tant le flot y était gros, la mer courroucée et pleine de tourmentes. A plusieurs reprises, on en fut repoussé; et les navires furent obligés de se retirer dans un fleuve éloigné de cinq ou six lieues de là, où ils restèrent quelques jours. Ce fleuve lui-même ne leur présentant pas assez de sûreté, ils en sortirent pour gagner un port distant de sept ou huit lieues, que les embarcations avaient découvert et

où il y avait un bon fond. Les navires, après avoir perdu une de leurs ancres, restèrent en ce dernier lieu neuf jours entiers sans que la tempête et l'obscurité leur permissent de naviguer. Jacques Cartier et ses compagnons mirent à profit ce temps pour nouer quelques relations avec les gens du pays. Ces naturels se livraient à la pêche et venaient familièrement à bord des bâtiments avec leurs canots. Ceux-ci, dit Jacques Cartier, pouvaient être vraiment appelés sauvages, d'autant qu'il ne se pouvait trouver de gens plus pauvres au monde; ils n'avaient que de vieilles peaux pour vêtements; ils portaient la tête entièrement rase, sauf au sommet une mèche de cheveux qu'ils laissaient croître comme une queue de cheval et attachaient avec des aiguillettes de cuivre. Leurs seuls abris étaient leurs canots qu'une fois mis à terre ils retournaient pour se coucher dessous. Ils mangeaient la chair et le poisson presque crus, les approchant seulement du feu comme pour la forme. Ils n'avaient d'ailleurs ni la nature ni la langue des premiers qu'on avait rencontrés. Jacques Cartier alla avec ses embarcations au lieu où ils se tenaient sur le bord d'un fleuve, mit pied à terre et se mêla avec eux, ce dont ils témoignèrent leur joie en chantant et en dansant par groupes. Ils avaient d'abord renvoyé leurs femmes dans les bois voisins, à l'exception de deux ou trois d'entre elles à qui Jacques Cartier distribua des peignes et des clochettes d'étain. Ce que voyant, les maris des autres femmes qui étaient parties, rappelèrent celles-ci au plus vite pour qu'elles eussent également leur part de présents. La munificence du capitaine Cartier s'étendit en conséquence jusqu'à elles, et toutes ensemble incontinent se prirent à danser et à remplir l'air de leurs chansons. Du reste, ces sauvages étaient quelque peu larrons, et ne se faisaient pas faute de dérober aux étrangers, quand ils le pouvaient, ce qu'on ne leur donnait pas. Le 24 juillet, Jacques Cartier fit élever, sur la pointe de l'entrée du port où il avait stationné, une croix haute de trente pieds, portant un écusson aux trois fleurs de lis, au-dessus duquel étaient gravés ces mots en grosses lettres : *Vive le roi de France!* Cette cérémonie eut lieu en présence des sauvages, qui regardaient tout ébahis. Quand la croix fut debout, Jacques Cartier et ses compagnons s'agenouillèrent devant elle, l'adorant et levant les mains, et faisant signe, en

comprendre, en se r ciel, c
avec d'autres peau
relativement à la
désespérer de
suivant la cô
sur le bor
Jacques
aussitô a Jacq
des r a forme ave
pu terre des environs
c appartenait tout entière
dresser sans sa permission. So
chef sauvage que l'on désirait
prendre à un appât qu'on lui pr
procha davantage des navires. Sou
sautèrent dans sa barque, et, mettan
cèrent lui et les siens de monter à bord. S
mais Jacques Cartier s'empressa de le rass
signes d'amitié, et le fit boire et manger ains
frère. Ensuite il lui donna à entendre, par des
n'avait planté la croix que comme un indice pou
trouver le port, afin d'y revenir bientôt et d'y trafi
fit comprendre aussi que l'on désirait garder à bord
fils, mais pour les ramener dans peu, et en même temps
vrait chacun de ceux-ci d'une chemise, d'un sayon de c
d'une belle toque rouge, et on leur mettait une chaîne de
au cou. Les deux jeunes gens, nommés Taiguragny et Domaga
se montraient fiers de cet accoutrement, et firent dédaigneusement présent de leurs vieux habits à ceux qui s'en retournaient. Jacques Cartier donna à ces derniers quelques couteaux et autres menus objets. Quand ils furent de retour à terre et eurent raconté les nouvelles à d'autres sauvages, une trentaine d'indigènes montés dans cinq ou six canots s'approchèrent des navires pour dire adieu aux deux fils de leur chef que l'on avait retenus; et, par plusieurs signes, donnèrent à entendre qu'ils n'abattraient point la croix. Le 25 juillet, par un bon vent, on leva l'ancre, en rangeant la côte des terres situées au sud-est et nord-ouest, et deux jours après, où la terre commençait à se tourner

le circuit de la côte jusque vers un cap de terre basse, éloigné d'environ vingt-cinq lieues du détroit, on aperçut de la fumée que faisaient les gens du pays; mais le vent, qui ne poussait point vers la côte, empêcha qu'on allât à ceux-ci. Alors ils vinrent au nombre de douze dans leurs canots, et s'approchèrent amicalement des navires. Ils donnaient à entendre qu'ils venaient du grand golfe (celui de Saint-Laurent), et que leur chef avait nom Tiennot, pourquoi on appela cette pointe de terre cap de Tiennot (probablement le mont Joli d'aujourd'hui). Après avoir suivi le circuit que la terre fait du côté du nord, de l'est-sud-ouest, de l'est-sud-est, de l'ouest et nord-ouest, et, en commençant à tourner d'ouest à est et nord-est, on aperçut des îles éloignées d'environ deux ou trois lieues de la principale terre, ainsi que des bancs qui parurent périlleux. On fut ramené par un grand vent du sud-ouest à l'orient de la Terre-Neuve, entre ce qu'on avait précédemment nommé les Montagnes des Cabanes et le cap Double. Une épouvantable tempête accompagnée d'un grand vent d'est obligea Cartier à tourner ce cap et à visiter le côté du nord, entièrement environné d'îles, ainsi qu'on l'a déjà dit. Comme on était près de celles-ci, le vent, ayant changé et soufflant du sud, porta heureusement Jacques Cartier au havre de Labrador, qu'il avait appelé précédemment les Ilettes. Il y resta du 9 au 15 août, jour de l'Assomption, où, après avoir récité la messe, il mit à la voile pour retourner en France. A moitié de sa route, il fut exposé à de grands dangers par les vents d'est; mais il vint à bout de les surmonter, et arriva à Saint-Malo le 5 septembre de l'année même de son départ.

Jacques Cartier ne fut pas plutôt de retour et n'eut pas plutôt fait son rapport au roi, qu'il songea à entreprendre un second voyage. On avait jugé utile que la France possédât un établissement dans la partie de l'Amérique que le navigateur malouin venait de reconnaître. Le vice-amiral de La Meilleraye était, de tous les grands personnages du temps, celui qui prenait le plus à cœur cette affaire. Il obtint pour Cartier une commission de capitaine général des vaisseaux, et lui fit donner trois navires et de bons équipages pour retourner aux Terres-Neuves, considérées alors comme faisant un bout de l'Asie du côté de l'Occident (2).

Le jour de la Pentecôte de l'année 1535, par l'ordre du capitaine et la bonne volonté de tous, chacun se confessa et communia, puis tous les compagnons du voyage ensemble, Jacques Cartier à leur tête, reçurent la bénédiction dans la cathédrale et des mains de l'évêque de Saint-Malo. Trois jours après, le 19 de mai, le vent étant propice, on appareilla avec les trois navires, qui étaient : *la Grande-Hermine*, du port d'environ cent à cent vingt tonneaux, montée par le capitaine général de l'expédition, ayant avec lui les deux Indiens qu'il avait amenés en France, par Thomas Fromont, second de Jacques Cartier, Claude de Pontbriand, fils du seigneur Montcevelles et échanson du dauphin, Charles de La Pommeraye, Jean Poulet et autres ; *la Petite-Hermine*, du port d'environ soixante tonneaux, montée par Marc Jalobert, beau-frère de Cartier, capitaine, et maître Guillaume Lemarié ; *l'Emérillon*, du port de quarante tonneaux seulement, commandée par le capitaine Guillaume Le Breton et maître Jacques Maingart. Jusqu'au 26 mai rien ne contraria la navigation ; mais, depuis ce jour, on eut à essuyer une série de tempêtes qui finirent, le 25 juin suivant, par séparer les trois bâtiments. Ils ne devaient pas se retrouver avant d'être arrivés au port des Ilettes (havre de Labrador), que Jacques Cartier avait assigné comme rendez-vous général. La tourmente n'était pas encore entièrement apaisée, quand, le 7 juillet, *la Grande-Hermine* mouilla à l'île des Oiseaux (Funk-Island) ; elle cingla ensuite, par un temps favorable, jusqu'au lieu du rendez-vous, où elle attendit, depuis le 15 juillet, les deux autres navires, qui arrivèrent à leur tour et de conserve le 26 du même mois. Tous trois ensemble, s'étant approvisionnés, ils levèrent l'ancre trois jours après et firent porter le long de la côte nord jusqu'à deux îles situées à vingt lieues environ au delà du havre de Brest, que l'on baptisa du nom de Saint-Guillaume. Jacques Cartier fit ensuite courir à l'ouest pour avoir connaissance d'autres îles dont il n'était éloigné que de douze à treize lieues, et qu'il nomma îles Sainte-Marthe. On reconnut diverses îles encore dans les mêmes parages, entre autres quelques-unes fort basses, qui reçurent le nom de Saint-Germain. Toute cette côte était hérissée d'écueils. Ils n'arrêtèrent point Jacques Cartier. Poursuivant ses recherches avec un courage que son habileté connue empêchait seule d'appeler témérité,

il dépassa le cap naguère nommé par lui Tiennot (mont Joli), fut obligé, par les temps contraires, de chercher un refuge dans un port qu'il nomma Saint-Nicolas, situé entre quatre îles distantes d'environ sept lieues et demie du cap Tiennot; ayant levé l'ancre de là, le 8 août, faute de trouver des ports sur la côte sud, il tira vers le nord, et arriva, le lendemain, dans une grande baie pleine d'îles, qui fut nommée Saint-Laurent en l'honneur du saint dont on chômait la fête. Jacques Cartier touchait à la découverte du Canada. Ce nom et ce pays lui avaient été révélés par les deux Indiens qui étaient à son bord. Le 14 août, il fit porter à l'ouest, et alla chercher, vers le sud, un cap qu'ils lui disaient être une île. Ceux-ci donnaient à entendre qu'au midi de cette île était la route de Honguédo où on les avait pris, au pays de Canada; et qu'à deux journées au delà du cap, commençait le pays de Saguenay. Jacques Cartier, se laissant diriger d'après ces indications, reconnut, le 15 août, l'île en question, qu'il nomma île de l'Assomption, nom changé depuis en celui d'Anticosti. Peu de jours après, les deux Indiens lui montrèrent le commencement de ce qu'ils nommaient le pays de Saguenay, et lui dirent que c'était de là que venait le cuivre rouge qu'ils appelaient *caquetdazé*. Le navigateur était ainsi entré dans le fleuve que les naturels appelaient Hochelaga, et qui a pris et gardé le nom de la baie même de Saint-Laurent. Les Indiens assuraient qu'il allait toujours se rétrécissant jusqu'au Canada, et qu'il remontait si loin, si loin, que jamais homme n'en avait pu reconnaître l'origine. Jacques Cartier, voyant que toute issue lui serait fermée de ce côté, ne voulut pas aller plus loin avant d'avoir reconnu la côte nord de la baie de Saint-Laurent, qu'il avait négligé de visiter pour suivre la côte sud. Le 18 août, en conséquence, les navires rebroussèrent chemin et commencèrent à ranger la côte septentrionale. Le lendemain, on reconnut des îles très-hautes qui furent appelées îles Roudes (les Sept-Iles). Là on vit une rivière qui tombait dans la mer; on y entra avec les embarcations, et on y fut surpris par l'aspect d'amphibies ayant la forme de chevaux qui, au rapport des sauvages, fréquentaient la mer pendant le jour et la terre pendant la nuit. Lescarbot, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, dit que c'étaient des hippopotames; mais c'étaient des morses. Le 21, on

acheva de reconnaître la côte nord de la terre ferme, ainsi qu'une partie de l'île de l'Assomption; et lorsqu'on se fut assuré qu'il n'y avait pas par là non plus de passage, on revint vers la côte du sud. Les temps contraires ne permirent pas d'y arriver avant le 29, jour où l'on mouilla à des îlots qui reçurent le nom de Saint-Jean, et qui sont supposés être ce que l'on appelle à présent les îles du Bic. Le 1er septembre, on appareilla de ces îles vers le Canada, et l'on reconnut l'embouchure de la rivière de Saguenay. Par là, malgré l'aridité du sol, croissait une grande quantité d'arbres d'une belle verdure, et dont quelques-uns paraissaient capables de servir à mâter des navires de trente tonneaux. A l'entrée du Saguenay, des Indiens furent aperçus, qui faisaient, dans des canots, la pêche des loups marins. Quelques-uns d'entre eux s'approchèrent, non sans crainte, des navires, et ne se rassurèrent qu'après avoir entendu parler un de leurs compatriotes que Jacques Cartier avait à son bord. Le 2 septembre, toujours remontant vers ce que les sauvages appelaient Canada, on rencontra deux îles (l'île Rouge et l'île Blanche) qui parurent fort dangereuses à franchir, et où, sans le secours des barques, *l'Emérillon* eût failli se perdre. Le 6, on mouilla à une île qu'on nomma l'île aux Coudres, à cause des nombreux coudriers qui s'y trouvaient. Dans ces parages, on aperçut des poissons de la forme la plus étrange, que les habitants du pays appelaient *adhothius*, ayant le corps et la tête de lévriers blancs comme neige, et de la grosseur des morues. Le 7, après avoir récité la messe, on continua à remonter le fleuve, et l'on arriva à quatorze îles qui, au rapport des Indiens, étaient le commencement de la terre de Canada. Ce sont celles que l'on a appelées depuis île d'Orléans, île aux Grues, île aux Oies, île Madame, île aux Réaux, île Sainte-Marguerite, la Grosse-Ile, etc. Jacques Cartier remarqua surtout la première, à laquelle il donna le nom mythologique du dieu des buveurs, à cause de la multitude de vignes qui s'y trouvaient. Ayant jeté l'ancre entre cette île et la côte septentrionale, le navigateur emmenant avec lui ses deux Indiens, alla à terre avec ses embarcations. Là, il trouva plusieurs indigènes qui prirent d'abord la fuite, mais qui, ayant ouï les discours de Taiguragny et de Domagaya, reprirent assurance et donnèrent même de grands signes de joie, apportant aux bateaux

des poissons, des fruits et du mil, qui était le pain dont ils vivaient. Durant cette journée, beaucoup d'Indiens montèrent à bord des navires, pour fêter le retour de Taiguragny et de Domagaya. Jacques Cartier leur fit le meilleur accueil, et leur distribua quelques menus présents. Le lendemain, le seigneur du Canada, nommé Donnacona, que ses sujets saluaient du titre d'*agouhanna*, vint avec douze canots vers les navires. Arrivé à une certaine distance, il fit retirer en arrière dix de ses embarcations, puis acheva de s'approcher avec deux seulement que montaient avec lui les plus grands de ses États. Arrivé par le travers de *l'Émérillon*, Donnacona commença une harangue, selon l'usage de son pays. Étant venu ensuite par le travers de la *Grande-Hermine*, où étaient Taiguragny et Domagaya, il échangea avec eux quelques paroles qui le comblèrent de joie. Ils ne lui eurent pas plutôt vanté la réception qu'on leur avait faite en France, qu'il pria Jacques Cartier de lui donner ses bras à baiser, ce qui était la manière du pays pour faire honneur et fête. Alors Jacques Cartier descendit dans la barque de l'agouhanna, ordonnant qu'on apportât du pain et du vin pour faire boire et manger ce personnage et ceux de sa suite. Tout se passa pour le mieux, et la joie des Indiens fut extrême, quoique Jacques Cartier n'eût pas jugé pour l'instant à propos de leur faire des présents. On laissa aller Taiguragny et Domagaya avec les autres Indiens. Après cette rencontre avec Donnacona, qui n'était que le prélude de plus importantes, Jacques Cartier remonta le fleuve avec ses canots pour chercher un port où ses navires pourraient être en sûreté. Ayant côtoyé l'île de Bacchus (île d'Orléans), et remonté le fleuve environ dix lieues encore, il trouva une rivière qu'il nomma Sainte-Croix, à cause de la solennité du jour, et qui paraît être ce que l'on a nommé depuis rivière de Saint-Charles. Tout près de là était le pays de Stadaconé dont Donnacona était le maître et où depuis s'est élevé Québec. Jacques Cartier jeta un coup d'œil général sur ce pays et le trouva d'une nature excellente, couvert de beaux arbres de l'espèce de ceux de France, tels que chênes, ormes, frênes, noyers, cèdres, pruniers, ifs, aubépines, ainsi que de vigne et de bon chanvre qui croissait sans semence ni labour. Les indigènes témoignaient une grande joie de la venue des étrangers, pérorant à leur façon avec beaucoup de gestes, tandis que

les femmes dansaient et chantaient. Charmé de cette réception, Jacques Cartier distribua force petits couteaux et verroteries qui firent redoubler les chants, les danses et les harangues de satisfaction. Le navigateur revint ensuite de la rivière de Sainte-Croix à ses navires restés à l'île de Bacchus, de laquelle il ne pouvait se lasser d'admirer la végétation. Le 13 septembre, les trois navires levèrent l'ancre et remontèrent jusqu'à la rivière de Sainte-Croix, où ils trouvèrent Donnacona, Taiguragny et Domagaya avec vingt-cinq canots chargés d'Indiens qui se rendaient à Stadaconé. Quoique ces indigènes donnassent de grands signes de joie, Jacques Cartier fut désagréablement surpris que parmi eux Taiguragny et Domagaya se montrassent maintenant les moins empressés et les plus timides vis-à-vis de lui, et se refusassent à monter dans les navires en dépit de toutes prières qu'on leur pouvait faire. Cependant Jacques Cartier leur demanda s'ils voudraient l'accompagner à Hochelaga, comme ils le lui avaient promis, et ils répondirent que oui. Le 15 septembre, Jacques Cartier, avec plusieurs de ses gens, s'occupa de mettre ses navires en sûreté. Au milieu de ce travail, il vit un grand nombre d'indigènes, parmi lesquels Donnacona et ses deux Indiens, qui ne s'approchaient pas avec la même sécurité qu'à l'ordinaire, et se tenaient à distance sous une pointe de terre. Le navigateur, préoccupé de ce changement, se dirigea aussitôt de ce côté avec quelques-uns des siens. A peine eut-on échangé quelques saluts, Taiguragny s'avança et dit au capitaine que le seigneur Donnacona était affligé de voir que les étrangers venaient avec tant d'instruments de guerre, quand lui et ses sujets n'en avaient aucun. Jacques Cartier répondit à Taiguragny qu'il savait bien que c'était la coutume de France de porter des armes, et que l'on n'avait aucune intention hostile. Voyant d'ailleurs que Donnacona ne le recevait pas personnellement avec moins d'effusion que précédemment, le capitaine pensa que toutes ces préoccupations nouvelles des Indiens leur venaient de Taiguragny et de Domagaya. Mais elles n'étaient pas encore tellement entrées dans les esprits, que l'agouhanna et son peuple ne fissent bientôt entendre leurs cris et leurs chants de fête autour des étrangers. Le lendemain, la *Grande* et la *Petite-Hermine* étant amarrées dans la rivière Sainte-Croix, et le petit navire *l'Émérillon* ayant été laissé en

rade pour remonter jusqu'à Hochelaga, Donnacona, accompagné de Taiguragny, de Domagaya et de cinq cents autres Indiens, hommes, femmes et enfants, vint aux bâtiments au moment où ils étaient à sec. L'agouhanna entra dans la *Grande-Hermine* avec douze de ses principaux sujets, qui furent reçus et fêtés par Jacques Cartier selon leur rang. Mais Taiguragny n'en témoigna pas moins au capitaine le regret qu'éprouvait Donnacona de voir les étrangers persister dans le dessein de se rendre à Hochelaga, et dit, pour l'en dissuader, qu'on ne lui permettait pas de l'y accompagner, comme il l'avait promis, parce qu'il était impossible de remonter plus loin le fleuve. Les jours suivants, en effet, Donnacona n'épargna rien pour retenir les étrangers, soit que ce fût dans un intérêt de lucre et de commerce, soit que ce fût par crainte qu'ils ne trouvassent un endroit favorable pour se fixer dans l'intérieur des terres. Un jour, l'agouhanna, ayant tracé un cercle sur le sable, et ayant fait asseoir autour tous ses gens et au milieu Jacques Cartier et ses compagnons, commença une grande harangue, en présentant au capitaine une jeune fille de dix ans et deux petits garçons. Taiguragny dit que c'était la fille de l'agouhanna et qu'on la donnait, ainsi que les deux autres, au capitaine, dans l'intention de l'empêcher d'aller à Hochelaga. Mais Domagaya s'exprimant d'une autre manière, contredit Taiguragny, et assura que, quant à lui, il était enchanté d'aller avec Cartier à Hochelaga. Une vive dispute s'éleva à ce sujet entre les deux Indiens. Jacques Cartier, dès lors, n'eut plus aucune confiance en Taiguragny. Il fit mettre les trois enfants dans son navire, et apportant deux épées et deux grands bassins d'airain, il en fit présent à Donnacona, qui tout aussitôt ordonna à son monde de chanter et de danser en signe de joie. L'agouhanna témoigna le désir d'entendre tirer une pièce d'artillerie; Jacques Cartier ordonna de tirer à boulet; mais à peine les Indiens eurent-ils entendu les éclats du canon, qu'ils furent aussi effrayés que si le ciel eût tombé sur leurs têtes, et qu'ils se mirent à pousser des hurlements affreux. Taiguragny mit le comble à leur effroi en leur disant, ce qui était faux, que les gens de *l'Emérillon*, restés en rade, avaient tué plusieurs Indiens avec leur artillerie. Après bien des prières, une ruse assez ingénieuse fut employée pour empêcher Jacques Cartier d'aller à Hochelaga. Trois Indiens

furent vêtus à cet effet de peaux de chiens noires et blanches ; on leur mit des cornes aussi longues que le bras, on leur barbouilla le visage de noir, et, en cet état, on les plaça dans une barque à l'insu des étrangers. Une foule d'Indiens se tinrent dans le bois voisin des navires jusqu'à ce que l'heure de la marée fût venue entraîner la barque où se trouvaient les trois hommes déguisés en démons; alors ils sortirent tous et se présentèrent devant les navires; mais tout à coup ils s'arrêtèrent comme frappés de stupéfaction, et incontinent passa auprès des bâtiments la barque qui portait les trois hommes à figure étrange, dont l'un débitait un grand discours sans paraître prendre garde aux étrangers; elle alla donner vers la terre, où, sur-le-champ, Donnacona et ses gens la prirent avec les hommes qu'elle portait et qui s'étaient laissé choir au fond comme s'ils étaient morts. La barque et les trois hommes furent portés dans le bois prochain; tous les Indiens les y suivirent, pas un ne resta sur le rivage qui devint tout à coup triste et silencieux. Et du milieu du bois s'élevaient des harangues confuses mêlées de bruits étranges qui, durant une demi-heure, parvinrent jusqu'aux navires. Après quoi Taiguragny et Domagaya sortirent d'entre les arbres, les mains jointes et les yeux tournés vers le ciel. « Jésus ! Jésus ! Jésus ! » s'écria trois fois Taiguragny; « Jésus ! Maria ! Jacques Cartier ! » dit à son tour Domagaya avec un accent mystérieux et sombre. Le capitaine leur demanda ce que cela voulait dire et ce qui était survenu. Ils donnèrent à entendre qu'il y avait de mauvaises nouvelles. Le capitaine ayant demandé encore ce que c'était, les deux Indiens répondirent que leur dieu nommé Cudouagny avait parlé dans Hochelaga, que les trois hommes de la barque étaient venus en son nom leur annoncer les nouvelles, et qu'il y avait tant de glaces et de neiges qu'ils mourraient tous. Jacques Cartier et ses compagnons se prirent à rire; ils dirent aux Indiens que Cudouagny n'était qu'un sot, qu'il ne savait ce qu'il disait, et qu'ils allassent faire part de ce compliment à ses messagers, ajoutant que Jésus les garderait bien du froid s'ils voulaient croire en lui. Taiguragny demanda alors à Jacques Cartier s'il avait parlé à Jésus, et le capitaine répondit que ses prêtres lui avaient parlé et qu'il ferait beau temps. Les deux Indiens remercièrent le capitaine et allèrent

porter ces nouvelles à leurs compatriotes qui sortirent aussitôt du bois, feignant d'être fort joyeux. Néanmoins, Taiguragny et Domagaya lui-même, qui semblait converti à l'opinion de son compagnon, assurèrent que Donnacona leur défendait à tous deux d'aller à Hochelaga, si le capitaine ne donnait des garants de son retour. Jacques Cartier leur répondit qu'ils pouvaient rester si bon leur semblait, mais que cela ne l'empêcherait pas de poursuivre son projet.

Le lendemain en effet, qui était le 19 de septembre, Cartier, laissant une partie de son monde dans le pays de Canada, avec des instructions pour s'y fortifier tant bien que mal, appareilla avec *l'Emérillon* et deux barques, pour remonter le fleuve Saint-Laurent au-dessus du lieu de Stadaconé. L'aspect des deux rives, aussi planes que l'eau elle-même, et couvertes d'une végétation vivace, enchanta le navigateur. Beaucoup de cabanes de pêcheurs contribuaient d'autant plus à animer le double tableau, que leurs nombreux habitants sortaient en foule à l'aspect de *l'Emérillon*, et venaient commercer familièrement avec les étrangers, leur offrant des poissons et autres objets qu'ils possédaient. Comme on s'était arrêté en un lieu nommé Achelacy, qui, selon Jacques Cartier, était un détroit du Saint-Laurent, mais en réalité devait être la rivière Richelieu, plusieurs barques s'approchèrent de *l'Emérillon ;* sur l'une d'elles se trouvait un des chefs du pays qui, au milieu de sa harangue accoutumée, indiqua par des signes qu'un peu au-dessus le fleuve présenterait de grands dangers; il fit ensuite don à Jacques Cartier de sa fille âgée de huit à neuf ans. Poursuivant avec activité sa route en amont, le capitaine arriva, le 28 septembre, à un lac (le Saint-Pierre), dans lequel il navigua, sondant toujours devant lui. Un moment il le crut sans autre issue que celle par laquelle il y était entré ; mais ses barques trouvèrent quatre à cinq passages formés par des îlots, qu'il prit pour autant de rivières et qui étaient d'ailleurs comme interdites par des barres. C'étaient là sans doute les dangers qu'avait voulu lui signaler le chef indien. Tout à coup on aperçut cinq hommes qui chassaient le rat musqué dans l'une des îles du lac, et qui s'approchèrent des barques sans plus de crainte que s'ils avaient vu toute leur vie des Européens. L'un d'eux, d'une force athlétique, souleva le capitaine Cartier dans

ses bras, et le déposa à terre aussi facilement qu'il eût fait d'un enfant de cinq ans. Ces Indiens avaient fait un grand amas de rats musqués, produit de leur chasse, qu'ils s'empressèrent d'offrir aux étrangers; en retour on leur donna des couteaux et chapelets. Cartier leur demanda s'il était bien sur le chemin de Hochelaga; ils lui indiquèrent qu'il y était en effet et n'avait plus que trois journées de marche pour atteindre son but.

Le 29 septembre, Jacques Cartier, qui avait présumablement enfilé le chenal du nord au lieu de prendre celui du sud, voyant qu'il serait impossible de faire franchir la barre à *l'Emérillon*, approvisionna ses barques pour un assez long temps, et continua à remonter le fleuve avec elles seulement, en compagnie de Claude de Pont-Briand, Charles de La Pommeraye, Jean Goujon, Jean Poulet, et de vingt-huit mariniers au nombre desquels Marc Jalobert et Guillaume Le Breton. Enfin, le 2 octobre, l'intrépide et persévérant navigateur malouin parvint à Hochelaga, distant, selon la relation de son voyage, de quarante-cinq lieues de l'endroit où *l'Emérillon* était resté. Tout le long de sa route, il avait distribué de petits présents aux Indiens du rivage, pour les disposer en sa faveur. On ne peut se défendre de faire remarquer avec quelle prudence, quel tact, quel jugement admirable, et en même temps avec quel courage, Jacques Cartier pénétra dans des pays ignorés, sans accident, quoique avec de très-faibles moyens. En examinant sa conduite, on ne le trouve pas seulement un grand navigateur, mais un habile politique, un observateur puissant, un maître accompli dans l'art de se préparer les voies au milieu des populations inconnues. Que l'on compare de près cette conduite avec celle des Cortez et des Pizarre, et l'on verra que, la question d'humanité même laissée de côté, quoiqu'elle vaille assurément la peine d'être prise en considération, ce n'est pas à ceux-ci qu'est l'avantage.

Le voilà donc le grand homme, car ce nom lui appartient à bon droit, le voilà donc à Hochelaga, le terme de ses vœux et de ses recherches. Ici tout le charme et l'enchante, et l'antique Arcadie apparaît à ses yeux. Les hommes, les femmes et les enfants se pressent au-devant de lui avec des cris joyeux, les uns formant des danses agrestes, les autres lui présentant le fruit de leur pêche et de leur chasse. A peine a-t-il mis pied à terre, que,

d'échelons en échelons, ayant été annoncé comme un Dieu, il se voit entouré par des mères indiennes apportant leurs petits enfants à brassées pour les lui faire toucher, et, dans leur confiance, assurer ainsi la vie de ces êtres chéris. Émù de ces scènes touchantes, le navigateur fit asseoir et ranger toutes les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, et à tous distribua ses largesses. Quant, à l'approche de la nuit, il se fut retiré sur ses barques, les Indiens, ne voulant point en quelque sorte se séparer de lui, allumèrent de grands feux et formèrent autour des danses animées, répétant sans cesse : *Aguiazé! aguiazé!* mot qui, à lui seul, disait leur bonheur et célébrait la bienvenue des étrangers.

Le lendemain, dès la pointe du jour, Cartier, après avoir revêtu sa plus belle tenue, fit ranger son monde en ordre, pour aller visiter la ville et les environs. Il descend de nouveau sur ces rivages dont les épaisses forêts de chênes lui rappellent la vieille terre des Gaulois et des Bretons, et que déjà, dans son cœur, il a nommés NOUVELLE FRANCE. Son enthousiasme lui représente cette terre comme française et chrétienne; il la conquiert du regard à son pays et à sa religion. Il rencontre un des chefs d'Hochelaga, et soudain il lui fait embrasser un crucifix et le lui suspend au cou. On le verra bientôt, comme un apôtre de la foi, demander en quelque sorte au ciel le don des miracles pour amener, par des effets évidents, la conversion des peuples du Nouveau-Monde. Cependant, il marchait à travers des terres labourées et de beaux champs où frissonnaient les tiges de blé d'Inde en balançant leurs lourds épis ; et ce fut par ce chemin, qui était loin d'annoncer une nature ingrate, qu'il arriva à l'unique porte d'Hochelaga, ville située à un quart de lieue d'une montagne qui fut appelée Mont-Royal.

La ville, ou plutôt la bourgade d'Hochelaga, présentait une forme arrondie et était fermée d'une triple enceinte de palissades, au-dessus de laquelle régnaient en plusieurs endroits des galeries remplies de grosses pierres et de cailloux pour la garde et la défense de la place, galeries auxquelles on ne parvenait qu'avec des échelles. L'intérieur de la bourgade se composait d'environ cinquante maisons de bois, longues de cinquante pas chacune sur douze à quinze de large, couvertes et garnies de longues et larges écorces d'arbres, habilement rapportées les unes aux autres. Dans

chaque maison il y avait une grande pièce au rez-de-chaussée où plusieurs familles faisaient leur feu et vivaient en commun; il y avait en outre des retraites à l'usage de chaque famille. Au-dessus étaient des greniers où l'on mettait la récolte nécessaire à faire le pain qu'ils appelaient *caraconi*, et qu'ils faisaient en réduisant le blé en farine avec des pilons de bois, en le rassemblant en pâte et en lui donnant la cuisson entre une pierre et des cailloux chauds, qui remplaçaient pour eux le four. Ils se composaient aussi des sortes de potages soit avec ce blé, soit avec des fèves ou des pois. Dans leurs maisons, ils avaient de grands vases semblables à des tonnes où ils renfermaient leurs provisions de poisson fumé pour l'hiver. Du reste, leur nourriture était sans assaisonnement. Leurs lits consistaient en écorces d'arbres étendues à terre et en couvertures de peaux pareilles à celles dont ils faisaient leurs vêtements, lorsqu'ils n'allaient pas à peu près nus. Le plus précieux ornement de ces Indiens était un coquillage blanc, qu'ils appelaient *essurgni*, et qu'ils tiraient de leur fleuve par un moyen étrange. Quand l'un d'eux était mort ou quand ils avaient tué un de leurs ennemis à la guerre, ils lui faisaient de larges entailles dans la chair, puis jetaient son cadavre au fond de l'eau ; après l'y avoir laissé dix à douze heures, ils le retiraient et trouvaient dans les incisions qu'ils avaient faites, de ces précieux coquillages qu'on ne rencontra plus par la suite dans leur rivière. Les habitants d'Hochelaga n'étaient point nomades comme les autres tribus indiennes, et ils s'adonnaient exclusivement au labourage et à la pêche. Leur domination s'étendait d'ailleurs sur un assez grand nombre de ces tribus presque toujours errantes qui parcouraient les bords du fleuve, et Hochelaga, avec ses fortifications, sa concentration et, on pourrait le dire, son commencement de civilisation, était comme la suzeraine de tout le pays auquel on devait étendre bientôt le nom de *Canada*. Jacques Cartier et ses compagnons furent conduits au milieu d'une grande place carrée où on leur fit signe de s'arrêter. A peine eurent-ils obtempéré à ce désir, que toutes les femmes de la ville accoururent, se pressèrent autour des étrangers, en les suppliant de toucher de la main leurs enfants qu'elles tenaient dans les bras. Après cela, les hommes firent retirer ces femmes et s'assirent à terre autour des Français, comme s'ils eussent voulu jouer quelque mystère. Soudain plu-

sieurs femmes revinrent, qui chacune apportaient une nappe carrée, en manière de tapisserie, l'étendirent au milieu de la place, et firent signe à Jacques Cartier et aux siens de s'asseoir dessus. Bientôt parut, assis sur une grande peau de cerf, un personnage porté par neuf ou dix individus qui le déposèrent sur des nattes près du capitaine, en faisant signe que c'était leur souverain. L'agouhanna d'Hochelaga était âgé d'environ cinquante ans; rien dans son costume ne le distinguait de ses sujets, si ce n'est une espèce de lisière rouge faite de poil de hérisson qu'il avait sur sa tête en guise de couronne. Lorsqu'il eut salué Jacques Cartier et ses compagnons, en leur indiquant par des gestes qu'ils étaient les bienvenus, il montra d'un air de compassion ses jambes et ses bras qui étaient perclus, et, par des signes faciles à comprendre, pria le capitaine de les toucher pour leur rendre la force et la vie. Et le digne capitaine se prêtant ingénument à cette confiance de l'Indien, se prit à lui frotter les bras et les jambes, avec les mains. En témoignage de gratitude, l'agouhanna retira sa couronne de dessus sa tête et la donna à Jacques Cartier. Aussitôt, nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, de vieillards, s'inspirant de l'exemple de leur roi, s'approchèrent du capitaine, et se couchèrent auprès de lui pour qu'il lui plût de les toucher, tellement qu'il semblait que Dieu lui-même fût descendu sur la terre pour les guérir. Jacques Cartier, ému de la piété et de la foi de ces pauvres gens, demanda mentalement au ciel de faire le miracle qu'ils espéraient, et récita l'évangile de saint Jean *in principio*, faisant le signe de la croix sur les malades, priant Dieu avec ferveur qu'il leur donnât connaissance de la vraie religion, de la Passion du Sauveur, en même temps que la grâce de recevoir le baptême. Puis, prenant un livre d'heures, il lut tout haut et mot à mot la Passion du Seigneur, et pendant ce temps les Indiens levaient les yeux vers le ciel et reproduisaient les gestes et cérémonies qu'ils voyaient faire au capitaine. Les prières récitées, Jacques Cartier fit ranger, selon l'usage du pays, tous les hommes d'un côté, les femmes d'un autre, et les enfants d'un autre encore. Aux premiers, il donna des couteaux, et de petites haches, aux femmes des chapelets et autres menues choses; puis au milieu du groupe des enfants il jeta à poignées de petites bagues et des *Agnus Dei* d'étain, sur lesquels les jeunes Indiens se précipitèrent

avec des cris de joie. En ce moment, les trompettes sonnèrent et divers autres instruments se firent entendre, qui ravirent tout le peuple. Après quoi, Jacques Cartier prit congé de l'agouhanna, et se disposa à se retirer. Mais les femmes lui firent comme une barrière pour l'arrêter, et toutes, tenant leurs enfants d'une main, de l'autre lui présentaient du pain et des poissons. Il fit signe que ni lui ni ses compagnons n'avaient besoin pour l'instant de prendre de nourriture, et il put enfin sortir de la ville au milieu des regrets des habitants qui l'accompagnèrent jusqu'au mont Royal. Jacques Cartier s'éleva sur ce mont, et, de là, son œil embrassa une étendue de pays de plus de trente lieues tout autour de lui; au nord et au midi l'horizon était borné par une chaîne de montagnes entre lesquelles on découvrait de belles vallées verdoyantes; on voyait serpenter le Saint-Laurent au milieu des terres, au-dessus du lieu où les barques étaient restées, lieu où se trouvait un saut impétueux (le courant de Sainte-Marie) qu'il avait été impossible de franchir; et, autant que la vue pouvait percer, on découvrait le fleuve grand, large, spacieux, qui allait au sud-ouest et passait au pied de trois belles montagnes aux formes arrondies, qui paraissaient être à quinze lieues de distance. Les guides de Jacques Cartier lui firent comprendre par des signes qu'il y avait sur le fleuve trois autres sauts semblables à celui où s'étaient arrêtées les barques. On a pensé qu'il s'agissait du saut Saint-Louis, des Cascades et du Long-Saut. Ils donnaient à entendre que ces chutes d'eau passées, on pouvait naviguer plus de trois lunes sur le fleuve. A ce sujet les navigateurs se rappelèrent que Donnacona leur avait dit qu'il était allé quelquefois à l'aide de barques jusqu'à une terre en laquelle croissaient en quantité la cannelle et le girofle. Les guides de Jacques Cartier faisaient voir que le long des montagnes du nord, se trouvait une grande rivière descendant de l'occident comme le fleuve lui-même; et, sans qu'on les interrogeât, ils prirent la chaîne d'argent du sifflet du capitaine, et un manche de poignard qui était de laiton jaune comme de l'or, qu'un marinier portait à son côté, et firent signe que cela venait d'en haut du fleuve. Ils indiquèrent en outre qu'en ce pays étaient de méchantes gens, tout couverts d'armures faites de cordes et de bois tissus ensemble, qui se faisaient continuellement la guerre. Jacques

Cartier ne put savoir à quelle distance était ce pays. Il montra du cuivre rouge aux Indiens qui l'accompagnaient, et leur demanda s'il venait de ce côté. Ils secouèrent la tête d'une manière négative et indiquèrent qu'il venait de la terre de Saguenay. Jacques Cartier et ses compagnons, après avoir obtenu tant bien que mal quelques indications, descendirent du mont Royal vers leurs barques, non sans être suivis d'un grand nombre d'Indiens qui voulaient absolument les porter sur leurs épaules pour leur épargner la fatigue du chemin. Ce ne fut pas sans regret que le navigateur s'éloigna de ce pays où on lui avait fait si bon accueil. Longtemps les habitants d'Hochelaga, venus sur le rivage, accompagnèrent du regard les barques qui descendaient le fleuve; ils ne rentrèrent dans leur ville que lorsqu'elles eurent complétement disparu derrière les voiles de l'horizon.

Le 4 octobre, Jacques Cartier retrouva *l'Emérillon* où il l'avait laissé, et dès le lendemain, il appareilla sur ce navire pour retourner au port de Sainte-Croix, dans le pays auquel il appliquait plus spécialement le nom de Canada. Le 7 octobre, il mouilla par le travers d'un des affluents du Saint-Laurent, coupé d'îlots à ses embouchures, et le nomma la rivière de Fouez (depuis les Trois-Rivières). Jacques Cartier fit planter une belle croix sur la pointe de celui des îlots qui s'avançait le plus dans le Saint-Laurent; puis il s'engagea avec ses barques dans la rivière de Fouez pour en étudier la nature et la profondeur; mais ne la trouvant ni assez profonde, ni d'un intérêt suffisant, il ne poussa pas son exploration fort loin, et revint pour continuer sa route en aval du Saint-Laurent. Le 11 octobre, il entra dans le havre de Sainte-Croix où étaient restés ses deux principaux navires.

Pendant son absence, ceux de ses compagnons qui étaient restés derrière lui avaient construit en face du lieu où étaient amarrés les navires, où la petite rivière Layret tombe dans la rivière Sainte-Croix (Saint-Charles), un fort composé de grosses pièces de bois jointes les unes aux autres et garni tout autour d'artillerie (3). Aussitôt que Donnacona eut connaissance du retour de Jacques Cartier, il vint vers lui en compagnie de Taigurragny, de Domagaya et de plusieurs autres, et il lui fit en apparence une brillante réception. Il le pria de venir le voir à Canada. Le capitaine y consentit, mais non sans prendre des précautions

pour faire sa visite. Tous les gentilshommes de l'expédition et cinquante compagnons en bon ordre l'accompagnèrent jusqu'à Stadaconé, bourgade du Canada, distante d'une demi-lieue du fort, et que l'on suppose avoir été située à la place où se trouve maintenant le faubourg Saint-Jean de Québec. C'était là que Donnacona faisait sa demeure habituelle. L'agouhanna et Taiguragny firent les honneurs de la bourgade aux étrangers. Ils montrèrent au capitaine les peaux de cinq têtes d'hommes étendues sur du bois comme du parchemin, et ils lui dirent qu'elles provenaient d'individus d'un pays du sud qui leur faisaient continuellement la guerre. Les habitants de Stadaconé et du pays de Canada avaient de grandes représailles à exercer contre les tribus dont ils se plaignaient, et qui dernièrement encore leur avaient fait éprouver des pertes cruelles. Durant le peu de temps que l'on passa à Stadaconé, on put faire quelques observations sur les mœurs, usages et coutumes des Indiens de ce pays. En fait de religion, ils ne croyaient qu'en leur dieu Cudouagny; ils disaient qu'il leur parlait souvent, et que, quand il entrait en colère contre eux, il leur jetait de la terre aux yeux. Ils imaginaient aussi qu'après leur mort ils allaient dans les étoiles, puis qu'ils descendaient peu à peu avec celles-ci à l'horizon, pour errer dans de beaux champs de verdure pleins d'arbres magnifiques et de fruits exquis. Jacques Cartier et ses compagnons cherchèrent à leur prouver leur erreur et à les convertir à la foi chrétienne. Déjà plusieurs des principaux Indiens appelaient leur dieu un méchant, et voulaient se faire baptiser; mais ne les trouvant pas suffisamment instruits, Jacques Cartier s'excusa de ne pouvoir céder encore à leur désir, et leur annonça qu'à un prochain voyage il amènerait des prêtres pour leur enseigner la vraie religion. Les habitants de ce pays paraissaient vivre en communauté de biens. Après la mort de leurs maris, les femmes de ces Indiens se vouaient à un veuvage et à un deuil perpétuels; ce deuil consistait à se noircir le visage d'une couche de charbon pilé et mêlé avec de la graisse. Les hommes étaient joueurs et peu laborieux. Ils labouraient leurs terres avec de petits instruments de bois de la longueur d'une demi-épée. Ils faisaient en été, pour l'hiver, un grand amas d'une certaine herbe qui, après avoir été séchée au soleil et réduite en poudre, se fumait, comme le tabac, dans

un cornet de pierre ou de bois. L'usage de la pipe paraissait encore aux Européens à cette époque des plus bizarres et des moins explicables ; car, à ce propos, ils représentent les Indiens comme des gens s'emplissant le corps de fumée qui leur sortait par la bouche et les narines, ainsi que par des tuyaux de cheminée. Les femmes étaient beaucoup plus laborieuses que les hommes; elles s'occupaient activement de la pêche et du labourage. Du reste, les Indiens des deux sexes et leurs enfants étaient endurcis d'une manière surprenante contre le froid, à ce point que, même dans leurs hivers rigoureux, ils allaient presque tout nus, dans les neiges et sur les glaces, à la chasse des daims, des cerfs, des ours, des martres et autres animaux. Jacques Cartier et ses compagnons, après avoir fait leurs observations dans Stadaconé, revinrent à leurs navires.

Le capitaine continuait à être fort desservi auprès de Donnacona par les deux Indiens qu'il avait naguère ramenés de France. Un chef d'une bourgade appelée Hagouchouda l'avertit d'avoir bien à se tenir sur ses gardes contre des trahisons de la part de ces deux hommes et de l'agouhanna. Jacques Cartier fit en conséquence creuser des fossés larges et profonds, et doubler les palissades autour de son fort; de crainte de surprise, il fit faire le guet par cinquante hommes pendant la nuit, et ordonna qu'à des temps fixés les trompettes sonnassent, pour prouver aux Indiens qu'on était toujours sur le qui-vive. Donnacona se montra fort triste de ce surcroît de précautions de la part du capitaine; et, plusieurs fois, ayant soin de parler d'un bord à l'autre de la petite rivière (celle de Layret) qui le séparait des étrangers, il demanda pourquoi on ne le venait plus voir à Canada. Jacques Cartier lui fit répondre que lui et ses conseillers n'étaient que des traîtres et des méchants, et qu'outre qu'on le lui avait dit, il en avait de sûrs indices par le refus qui avait été fait de le conduire à Hochelaga, et par la fuite, faite à leur inspiration, de la jeune fille qu'on lui avait précédemment donnée. Toutefois, il leur assura que s'ils revenaient à de meilleures intentions, il leur rendrait son amitié. Les Indiens s'en allèrent en montrant quelque satisfaction de cette promesse, et revinrent bientôt, amenant la jeune fille qui depuis trois jours en effet s'était enfuie d'un des navires. Jacques Cartier les fêta comme de coutume; depuis, il

y eut des apparences de rapprochements, et les anciennes relations furent reprises. Jacques Cartier sut par Donnacona que la rivière nommée Saguenay remontait jusqu'à un pays de même nom qui était éloigné, vers l'ouest-nord-ouest, de plus d'une lieue de son embouchure, et qu'après huit ou neuf journées de marche, cette rivière manquait de profondeur pour les navires; mais que le meilleur et plus droit chemin était par le fleuve Saint-Laurent jusqu'au-dessus d'Hochelaga, à une rivière qui descendait aussi du pays de Saguenay. Donnacona faisait entendre que par là on voyait force villes et populations, des gens habillés de drap comme les Européens, et que l'on y trouvait une grande quantité d'or et de cuivre rouge. Il disait aussi que la terre, depuis la rivière en question jusqu'à Hochelaga et à Saguenay, était une île environnée d'eau courante, et que, passé le Saguenay, la rivière entrait dans deux ou trois grands lacs d'une largeur extraordinaire; puis que l'on trouvait une mer d'eau douce, de laquelle aucun homme ne se rappelait que l'on eût vu le bout. Il indiquait encore qu'à l'endroit où l'on avait laissé l'*Emérillon*, en allant à Hochelaga, se trouvait une rivière (la rivière des Iroquois, depuis rivière Richelieu), remontant vers le sud-ouest, par où on se rendait, avec des barques, en la durée d'une lune, jusqu'à une terre où il n'y avait ni glace ni neige, et où se trouvaient en abondance des fruits tels que prunes, amandes et oranges; et que, par là, les habitants se faisaient des guerres continuelles. On estima que ce pays devait être vers la Floride.

Cependant une mortalité épidémique s'était mise dans le peuple de Stadaconé, et Jacques Cartier fit défense aux Indiens de s'approcher des navires et du fort. Cette précaution ne préserva pas son monde, et bientôt l'épidémie régna dans le fort et sur les navires. Les jambes enflaient, se noircissaient comme du charbon et étaient parsemées de taches pourprées; les nerfs se retiraient; la maladie montait aux hanches, s'étendait aux bras, aux épaules et au cou; la bouche s'infectait, bientôt les gencives se pourrissaient et laissaient à découvert la racine des dents qui tombaient à leur tour. Tous ces symptômes étaient ceux du scorbut, maladie peu connue encore des Européens. Sur cent dix hommes qui faisaient partie de l'expédition, il n'en resta à la mi-février que dix au plus de sains; c'était au point que l'on ne

pouvait plus se prêter un secours mutuel. On avait lieu de craindre que les Indiens, témoins de ce spectacle, n'en profitassent pour faire quelque tentative contre le fort de Sainte-Croix. On ne voyait que morts et mourants. Jacques Cartier ordonna des prières et fit porter et attacher à un arbre voisin du fort, une image de la Vierge. Le dimanche suivant, il se rendit en procession à cette image, avec tous ceux qui pouvaient encore marcher, chantant les psaumes de David, récitant les litanies et priant la Vierge qu'il lui plût de demander à l'Enfant Jésus d'avoir compassion des malades. Arrivé devant l'image vénérée, on récita et l'on chanta la messe. Puis Jacques Cartier fit vœu, en présence de ses compagnons, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Rocquemadou, en Quercy, si Dieu lui faisait la grâce de le laisser retourner en France. Ce jour-là néanmoins trépassa Philippe de Rougemont, natif d'Amboise, qui entrait à peine dans sa vingtième année. Comme la maladie était inconnue, on ouvrit son corps pour juger si, par l'examen qui en serait fait, on pourrait apporter quelques secours aux autres. Après quoi on l'inhuma le plus convenablement possible. L'épidémie continua; on ne compta plus bientôt que trois hommes valides et en état d'agir sur les trois navires. On ne pouvait ouvrir le sol pour enterrer les morts, tant il était gelé et tant étaient faibles ceux qui restaient pour rendre les derniers devoirs à leurs camarades; dans cette extrémité, on se borna à couvrir les cadavres de neige. Les inquiétudes de Jacques Cartier redoublaient en présence de cette mortalité et des Indiens qui chaque jour se rendaient auprès du fort et des navires. Pour cacher en partie le pitoyable état des siens, lui qui, par une grâce spéciale, fut toujours conservé sain et debout, il sortait de temps en temps du fort, suivi bientôt après de deux ou trois hommes à demi valides, et lorsqu'il voyait ceux-ci hors du parc, il feignait de les vouloir battre, criait après eux, les envoyait à bord et faisait signe aux sauvages qu'il voulait que ses gens travaillassent dans les navires, et n'entendait pas qu'ils traînassent dehors une vie paresseuse; en même temps, un grand bruit de bâtons et de cailloux sortait des bâtiments. Il tint ainsi les Indiens dans l'incertitude sur sa véritable situation. Toutefois c'en eût été fait des siens et de lui-même peut-être, et jamais présumablement ils n'auraient revu

la France, s'il ne leur fût venu par les Indiens connaissance d'un remède contre leur maladie. Un jour que le capitaine était sorti du fort et se promenait sur la glace, il aperçut une troupe d'habitants de Stadaconé, parmi lesquels était Domagaya qui dix à douze jours auparavant avait été atteint de l'épidémie. Trouvant celui-ci sain et dispos, il l'attira près du fort et lui demanda comment il s'était guéri. Domagaya lui répondit que c'était avec le suc des feuilles d'un certain arbre qui était l'unique remède contre cette maladie. Jacques Cartier le pria de lui dire s'il n'y avait point quelque arbre de cette espèce près de là, et, au cas où il y en aurait, de le lui indiquer pour guérir son domestique qui, disait-il, avait pris la maladie en allant de sa part chez Donnacona; car il évitait de faire soupçonner le nombre de ses gens qui étaient atteints de l'épidémie. Sur ce, Domagaya envoya deux femmes en compagnie du capitaine pour aller à la recherche d'un de ces arbres dont on apporta bientôt plusieurs rameaux; il montra ensuite qu'il fallait piler l'écorce et les feuilles de ces rameaux, mettre le tout à bouillir dans l'eau, boire de cette eau de deux jours l'un, et en étendre le marc sur les parties du corps qui étaient enflées. Il appelait cet arbre merveilleux anedda; c'était, à ce qu'il paraît, l'épinette blanche. Jacques Cartier fit faire exactement la préparation qu'on venait de lui indiquer. Les malades se montrèrent peu disposés d'abord à s'appliquer le remède. Enfin deux ou trois se risquèrent et se trouvèrent presque aussitôt guéris. Dès lors il y eut une telle presse autour du médicament qu'on se battait à qui en boirait le premier. Tous les médecins de Louvain et de Montpellier, ayant avec eux toutes les drogues d'Alexandrie, n'auraient pas, au rapport de la relation, fait en un an cure plus merveilleuse que l'arbre en question en huit jours.

Pendant que l'épidémie régnait encore sur les navires, Donnacona, Taiguragny et plusieurs autres avaient feint de partir pour une chasse de quinze jours seulement; mais ils furent deux mois entiers sans revenir. Le capitaine soupçonna qu'ils pouvaient bien être occupés à rassembler beaucoup de monde pour le menacer et l'assaillir, quoiqu'il eût mis d'ailleurs si bon ordre à tout que tous les Indiens réunis n'auraient pu faire autre chose que regarder son fort. Le 21 avril, il fut averti par Domagaya que

Donnacona serait de retour le lendemain, apportant force chair de cerf et autres venaisons. Le lendemain, en effet, Donnacona arriva à Stadaconé avec un grand nombre de gens. Jacques Cartier, pour mieux s'instruire de l'état des choses, envoya à ce chef son domestique qu'il savait être, plus qu'aucun des siens, aimé des Indiens et de Donnacona lui-même. Celui-ci n'eut pas plutôt connaissance de la venue du serviteur de Cartier, qu'il se coucha et fit le malade. Le domestique vit l'intérieur de la maison de l'agouhanna si plein de monde que l'on ne pouvait s'y retourner; il trouva pareillement encombrée la maison de Taiguragny, qui ne lui permit pas de visiter d'autres demeures. Cet Indien escorta le domestique de Cartier jusqu'aux navires, et lui dit, en le quittant, que si le capitaine voulait s'emparer d'un des grands du pays nommé Agona, dont il avait personnellement à se plaindre, il n'y aurait rien qu'il ne fît pour les étrangers, et il pria le serviteur de lui apporter une réponse le lendemain.

Jacques Cartier, jugeant que l'on tramait quelque chose contre lui dans Stadaconé, crut qu'il serait opportun d'user de ruse et de se rendre maître de Donnacona, de Taiguragny, de Domagaya et des principaux du pays; il s'affermit d'autant plus dans ce dessein qu'il désirait vivement d'emmener l'agouhanna pour lui faire raconter au roi de France ce qu'il avait vu de merveilles aux pays occidentaux. Car ce chef assurait être allé à la terre de Saguenay, où il y avait, selon lui, une grande quantité d'or, de rubis, et d'autres richesses, et des hommes blancs comme les Français, qui s'habillaient de drap de laine; il disait aussi qu'il avait vu un pays où les gens ne mangeaient point, et un autre encore dont les habitants étaient des pygmées; il parlait d'une contrée dont les hommes n'avaient qu'une jambe, et débitait une foule de mensonges prodigieux qui, en excitant sur son compte la curiosité des Européens, ne pouvaient que lui tourner personnellement à mal. Jacques Cartier renvoya son serviteur à Taiguragny pour dire à celui-ci de le venir voir et qu'il serait bien reçu. Mais l'Indien, après s'être annoncé avec Donnacona et le personnage dont il disait avoir à se plaindre, montra pendant deux jours une grande défiance ainsi que tous les habitants de Stadaconé. Toutefois, ayant appris que l'on avait abandonné aux habitants d'une autre bourgade du Canada, appelés Satadins, le fond d'un

des navires que l'on était résolu à ne pas ramener en France, faute de monde pour le manœuvrer, les Indiens de Stadaconé s'enhardirent de nouveau et passèrent la rivière dans leurs canots pour venir partager avec les autres les vieux clous et autres ferrements. Donnacona et ses deux principaux conseillers ne se montraient pas si empressés et se tenaient en parlementaires sur le bord opposé de la rivière; enfin Taiguragny et Domagaya passèrent à leur tour et vinrent s'entretenir avec le capitaine. Taiguragny le pria d'emmener en France le personnage dont il lui avait fait parler dernièrement; mais Jacques Cartier, usant de feinte pour encourager Donnacona qui était resté sur l'autre bord, répondit que le roi son maître lui avait défendu de conduire à l'avenir en France homme ou femme du Canada, si ce n'étaient de petits enfants à qui l'on apprenait le français; il assura que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de déposer l'Indien Agona dans une île. A ces mots, Taiguragny se montra fort joyeux, se flattant de l'idée qu'on ne songeait plus désormais à le ramener lui-même en France, et il promit de revenir avec Donnacona et tout le peuple de Stadaconé.

Le lendemain, 3 mai, qui était la solennité de la Sainte-Croix, le capitaine fit planter en grande pompe une croix haute de trente-cinq pieds, sur laquelle était un écusson aux armes de France, portant ces mots en lettres romaines : FRANCISCUS PRIMUS, DEI GRATIA, FRANCORUM REX, REGNAT (François premier, par la grâce de Dieu, roi des Français, règne). Le jour même de cette cérémonie, on eut la nouvelle que Donnacona et les principaux de son peuple s'approchaient pour venir visiter le capitaine selon la promesse de Taiguragny. Jacques Cartier prépara aussitôt son coup de filet. A peine l'agouhanna fut-il arrivé devant les navires, qu'il alla le saluer. Donnacona toutefois avait l'œil au guet et paraissait loin encore d'être rassuré. Peu après arriva Taiguragny, qui avertit son maître de se bien garder d'entrer dans le fort ni dans les navires. Jacques Cartier voyant que son coup allait manquer sortit du parc. En ce moment toutes les femmes indiennes s'enfuirent par les conseils du même Taiguragny, et il ne resta plus que les hommes qui étaient en grand nombre. Aussitôt, le capitaine dit à ses gens de faire main basse sur Donnacona, Taiguragny, Domagaya et deux autres Indiens, et de disperser le reste

des sauvages. L'ordre fut exécuté; l'agouhanna et les quatre personnages furent pris; la troupe des Canadiens se dispersa dans toutes les directions en poussant des cris lamentables. Ce pauvre peuple était fort vivement inquiet dû sort de son roi. Durant toute la nuit, les Canadiens revinrent du côté des navires, traînant de longs gémissements et répétant avec des sanglots: « Agouhanna! agouhanna! » Le lendemain, ils firent de même, et par des signes douloureux ils indiquaient que l'on avait probablement tué et pendu leur roi. Alors Jacques Cartier leur fit voir Donnacona bien portant, et fit comprendre à celui-ci devant eux que quand il aurait raconté au roi de France ce qu'il avait vu au Saguenay et autres lieux, il le ramènerait avant que douze lunes se fussent écoulées. Donnacona témoigna par des gestes la satisfaction que ce discours lui faisait éprouver, et il échangea avec ses sujets plusieurs harangues et cérémonies. Encouragés par les paroles de leur agouhanna, plusieurs chefs s'approchèrent des navires sur leurs barques, et firent présent à Jacques Cartier de vingt-quatre colliers d'essurgny, qui étaient, comme aux Indiens d'Hochelaga, leurs plus grandes richesses. Jacques Cartier, en retour, fit de grandes munificences en couteaux, haches et chapelets, particulièrement à la famille de Donnacona.

Le 6 mai, après huit mois environ de séjour au havre de Sainte-Croix, Jacques Cartier appareilla avec *la Grande-Hermine* et *l'Emérillon*, abandonnant *la Petite-Hermine*, pour laquelle les équipages lui manquaient par suite de la mortalité qu'il avait éprouvée. Pendant qu'il descendait le fleuve, nombre d'Indiens accouraient sur le rivage, ou venaient dans des barques, les uns pour adresser encore un adieu à Donnacona, dont ils connaissaient déjà l'aventure, les autres pour assister au départ des étrangers, et apprendre de la bouche de Domagaya, qui se tenait sur le pont, les circonstances de l'enlèvement de leur agouhanna. Le capitaine permit à Donnacona de se montrer en personne sur le port, et de rassurer ses sujets en leur disant qu'on le traitait fort bien, ainsi que ses compagnons, et qu'il reviendrait dans douze lunes. Après avoir mouillé à l'île d'Orléans et à l'île aux Coudres, on jeta l'ancre à une autre île distante d'environ quinze lieues de cette dernière pour y passer la nuit, dans l'espérance d'éviter le lendemain les dangers que présen[illegible] l'embouchure du

Saguenay. On la nomma l'Ile-aux-Lièvres, en raison du grand nombre de ces animaux que l'on y trouva. La nuit fut mauvaise, et la tourmente força les navires de remonter à l'île aux Coudres, pour y chercher un refuge. Ils y restèrent depuis le 17 au 21 mai, jour où le vent changea d'une manière favorable. On passa entre Honguedo (Mont-Louis) et l'île de l'Assomption, par un détroit qui n'avait pas encore été découvert; puis l'on courut jusque par le travers du cap du Pré (aujourd'hui cap Forillon), à l'entrée de la baie de la Chaleur. Le vent continuant à être favorable, Jacques Cartier navigua de nuit comme de jour, et alla chercher l'île de Brion, comme un moyen d'abréger sa route. Aux environs de cette île, où le temps l'obligea de rester depuis le 26 mai jusqu'au 1er juin, il reconnut plusieurs autres terres, particulièrement un cap auquel il donna le nom de Lorraine, et qui n'était autre que le cap nord de l'île Royale, ou cap Breton. Le 3 juin, il eut connaissance de la côte est-sud-est de Terre-Neuve, et y mouilla dans un lieu qu'il nomma havre du Saint-Esprit (aujourd'hui le port aux Basques). Le 5, ayant appareillé, il reconnut la côte jusqu'aux petites îles qui portaient dès lors le nom d'îles Saint-Pierre (Saint-Pierre de Miquelon). Le navigateur jeta l'ancre près de ces îles, où il trouva plusieurs navires de France, spécialement de la province de Bretagne, et y resta depuis le 11 jusqu'au 16 juin. Après quoi il vint au cap de Raze et entra dans la baie des Trépassés, qui se nommait alors Rognousi, sur la côte sud de Terre-Neuve. Ayant remis à la voile le 19 de juin, il arriva le 16 juillet suivant à Saint-Malo.

Jacques Cartier avait donné, ou du moins étendu aux terres qu'il venait de découvrir le nom de Nouvelle-France.

Il présenta à François Ier Donnacona et les autres Indiens, au nombre de dix, qu'il avait amenés de ces contrées. L'agouhanna et ses compatriotes tombèrent malades à Saint-Malo. Désespérant de les ramener dans leur patrie, on se mit en devoir de les baptiser pour essayer du moins de sauver leurs âmes. Jacques Cartier fut parrain d'un d'entre eux, probablement de Donnacona, que l'on nomma François. Tous moururent en l'espace de quatre ans.

Dans ce temps-là on ne demandait guère à l'Amérique que des mines d'or et d'argent; ces deux métaux étaient le principal mobile des voyages que l'on y faisait sur la trace de Christophe

Colomb. Cartier avait donc eu beau vanter les avantages des terres qu'il avait découvertes, du moment qu'il n'en avait rapporté aucune preuve des mines si désirées, on avait paru d'abord les dédaigner. Cependant un gentilhomme de Picardie, nommé Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval, fort accrédité dans sa province et que François Ier appelait quelquefois le petit roi de Vimeu, sollicita et obtint, en 1540, le titre de lieutenant et gouverneur pour le roi dans les pays de Canada et Hochelaga (4), et se proposa de partir pour ces pays avec Jacques Cartier, nommé capitaine général et maître pilote des vaisseaux pour y poursuivre les découvertes, et arriver, s'il était possible, jusqu'au pays de Saguenay, duquel on racontait de si grandes merveilles. François Ier ordonna que l'on armât pour la nouvelle expédition cinq navires, ce dont s'occupa activement à Saint-Malo Jacques Cartier. Roberval vint visiter les bâtiments qui semblaient ne plus attendre que sa venue pour déployer leurs voiles. Mais, ne se trouvant pas encore suffisamment approvisionné en artillerie et en munitions, le gouverneur en titre du Canada donna ordre à Cartier de prendre les devants avec les cinq navires armés, et alla de sa personne en disposer deux autres à Honfleur pour le rejoindre bientôt (5).

Le 23 mai 1540, Jacques Cartier, revêtu de pleins pouvoirs en l'absence de Roberval, fit voile de Saint-Malo avec les cinq navires, portant, outre leurs équipages, beaucoup de gentilshommes désireux d'aventures, et des soldats. Les vents furent contraires ; on fut assailli de tempêtes continuelles durant trois mois que l'on mit à faire la traversée. Les navires furent dispersés, sauf deux, dont était celui de Cartier, qui purent voguer de conserve. Enfin, après un mois de séparation, les bâtiments se retrouvèrent au havre de Carpunt, à l'entrée du golfe des Châteaux (détroit de Belle-Ile), où l'on s'arrêta pour y attendre Roberval. Ce seigneur ne venant point et les provisions commençant à manquer, Jacques Cartier se décida à poursuivre sa route jusqu'au havre de Sainte-Croix (rivière Saint-Charles), où il parvint le 23 août 1540. Les Indiens montrèrent une grande joie de le revoir. Le chef Agona, qui avait revêtu l'autorité souveraine en l'absence de Donnacona, se rendit des premiers aux navires du capitaine. La nouvelle de la mort de son ancien maître, loin de

l'attrister, parut le satisfaire, parce qu'elle l'élevait sans contestation au rang d'agouhanna. Comme pour montrer qu'il entendait relever de la France, il prit la couronne d'Essurgny qu'il avait sur sa tête et la posa sur la tête du capitaine. Mais on eut lieu de s'apercevoir depuis que ce n'était que ruse et perfidie. Toutefois le capitaine remit la couronne sur la tête d'Agona, qui lui en témoigna sa reconnaissance par des gestes expressifs. Jacques Cartier alla ensuite avec deux barques à quatre lieues environ au delà du port de Sainte-Croix, pour y reconnaître un havre et une rivière (la rivière du Cap-Rouge à quatre lieues environ au-dessus de Québec). Le lieu fut trouvé plus favorable, pour y faire séjourner les navires, que ne l'était celui de Sainte-Croix. et on les fit remonter jusque-là. Le capitaine mit à profit la basse mer pour dresser des batteries nécessaires à la sûreté de ceux de ses bâtiments qu'il voulait garder avec lui (6). Il en renvoya deux à Saint-Malo, sous la conduite de Marc Jalobert, son beau-frère, et d'Étienne Noël, son neveu, excellents pilotes dignes d'avoir eu un tel maître. Ils avaient mission d'instruire le roi de ce qu'on avait déjà vu et fait, et de s'informer des motifs qui avaient empêché l'arrivée de Roberval. Les environs du lieu où Jacques Cartier s'était fortifié, et qu'il nomma Charles-Bourg-Royal, étaient chargés de la plus belle végétation. On y voyait des forêts de chênes, d'érables, de cèdres, de bouleaux et de tous les arbres naturels à la France. Le sol était admirablement propre à la culture ; on y sema des graines de légumes de l'Europe qui sortirent de terre comme par enchantement. Près de là il y avait une belle fontaine, et jusqu'au pied du fort on marchait sur une riche mine de fer. Aux environs d'un haut coteau, on trouva des pierres qui furent prises pour des diamants, et qui, frappées des rayons du soleil, jetaient comme des étincelles de feu.

Le 7 de septembre, Jacques Cartier ayant laissé au vicomte de Beaupré la garde de Charles-Bourg-Royal, partit avec deux barques pour Hochelaga. Son dessein était de prendre connaissance des sauts d'eau qu'il fallait passer avant de se rendre au Saguenay, qu'il voulait explorer au printemps prochain. Chemin faisant, il fit visite au chef de la bourgade d'Hochelay, située entre les pays de Canada et d'Hochelaga, chef duquel il avait eu fort à se louer dans son précédent voyage. Le capitaine, afin de

lui faire comprendre qu'il comptait sur sa fidélité, lui laissa deux jeunes garçons pour qu'il leur apprît sa langue, et lui fit présent, entre autres choses, d'un manteau de drap écarlate de Paris, tout garni de boutons jaunes et blancs et de petites clochettes. Le 11 septembre, Jacques Cartier arriva au premier saut d'eau (présumablement le courant Sainte-Marie), et, laissant une de ses barques en arrière, il renforça l'autre du plus d'hommes qu'il lui fut possible pour la faire nager contre le courant et la puissance du saut. Néanmoins il lui fut impossible de passer outre, et il se décida à mettre pied à terre pour poursuivre son exploration. Il rencontra une bourgade dans laquelle il fut fort bien accueilli; et quand il eut fait connaître aux habitants qu'il voulait aller vers les sauts et ensuite à Saguenay, quatre jeunes gens se proposèrent pour le conduire. Ils le menèrent fort loin jusqu'à une autre bourgade située en face du deuxième saut (présumablement les rapides de Lachine). Il demanda aux habitants de l'endroit combien on avait encore de sauts à passer pour aller à Saguenay, et ceux-ci firent entendre qu'il n'y en avait plus qu'un (présumablement le saut de Saint-Louis), et que la rivière n'était pas navigable pour se rendre au pays que l'on cherchait. Après avoir reçu ces explications, Jacques Cartier revint à ses barques, puis redescendit vers Charles-Bourg. En passant près de la bourgade de Hochelay, il fut bien surpris d'apprendre que le chef sur lequel il avait compté n'y était plus et était parti avec les deux enfants qu'il lui avait confiés. Il sut, depuis, qu'il était allé à Stadaconé délibérer avec Agona de moyens à prendre contre les étrangers. A son arrivée au fort, le capitaine trouva effectivement que les Indiens se tenaient dans la plus grande défiance, ne venaient plus trafiquer avec ses gens, et ne leur apportaient plus de poissons; il sut aussi qu'il y avait de grandes réunions d'hommes qui semblaient méditer quelque mauvais dessein contre lui; il ordonna de redoubler de surveillance, et de mettre toutes choses en état pour repousser au besoin une attaque.

On ne peut savoir d'une manière détaillée ce que fit ni ce que devint Jacques Cartier depuis ce moment jusqu'au mois de juin 1542, où, revenant en France, il se croisa, au havre de Saint-Jean, avec Roberval qui enfin faisait route pour son gou-

vernement : car on a malheureusement perdu la majeure partie de la relation de son troisième voyage. Il dit à Roberval qu'il n'avait pu résister avec sa petite troupe aux sauvages qui rôdaient journellement autour de lui et l'incommodaient fort, et que c'était là la cause qui le portait à revenir en France. Le vrai est qu'il avait pu se croire abandonné, oublié depuis dix-sept mois qu'il avait vainement attendu l'arrivée de Roberval, et que sa persévérance héroïque avait bien pu finir par être à bout (7). Toutefois, son opinion sur les pays qu'il avait découverts était restée la même ; il les vantait comme très-riches et très-fertiles. Roberval lui commanda de rebrousser chemin et de se rendre avec lui au Canada ; mais il paraît que Jacques Cartier eut quelque soupçon que l'on voulait lui ravir l'honneur de ses dernières découvertes, car, profitant de la nuit pour se dérober aux ordres de Roberval, il sortit du havre de Saint-Jean sans prendre congé de celui-ci, poursuivit son chemin vers la France, et arriva heureusement à Saint-Malo après dix-sept mois d'absence.

Sa conduite ne paraît pas avoir été désapprouvée dans la circonstance. Bientôt après, ce fut lui qui alla chercher Roberval ; on ignore les détails de ce nouveau voyage au Canada, qui dura huit mois. Roberval et Jacques Cartier eurent des difficultés au sujet des sommes qui avaient été données sur l'Épargne royale, pour l'expédition de 1541 ; le maître pilote et capitaine général des vaisseaux qui avait été chargé de l'armement des bâtiments tint à ce que l'affaire fût juridiquement traitée ; il sollicita et obtint du roi qu'une commission fût nommée, devant laquelle Roberval comparaîtrait en personne. Jacques Cartier prouva que, loin d'avoir dépensé la totalité de la somme qui provenait de la munificence royale, il y était de son propre argent, et, le 21 juin 1544, fut rendue une sentence des commissaires de l'amirauté, qui lui donna gain de cause sur tous les points débattus.

Depuis lors, le célèbre navigateur paraît avoir vécu dans la retraite. Il fut anobli très-présumablement, car on le voit qualifié de sieur de Limoilou, dans un acte du chapitre de Saint-Malo, en date du 29 septembre 1549, et figurer dans un autre acte, en date du 5 février 1550, avec le titre de noble homme. Cet acte est le dernier dans lequel on rencontre son nom comme agissant en personne. Il y a lieu de croire qu'il mourut peu après,

non dans une nouvelle navigation, comme l'ont avancé des historiens dont les opinions ont, à tort, souvent fait autorité; mais à Saint-Malo ou aux environs, dans le repos de la famille qui lui avait été si bien acquis par une vie si laborieuse, si active et si utile à la science comme au pays. Il avait épousé, en 1519, Catherine Desgranges, fille de Jacques Desgranges, connétable de la ville et cité de Saint-Malo, de laquelle il ne laissa pas d'enfants. Ses neveux et petits-neveux, entre autres de la Jaunaye Chatton et Jacques Noël, de Saint-Malo, pilotes du plus haut mérite, furent ses héritiers (8).

Depuis peu on a retrouvé dans la rivière Saint-Charles les débris du navire *la Petite-Hermine*, abandonné par Jacques Cartier à la suite de sa seconde expédition. Recueillis avec un soin religieux, ils ont été envoyés par les Français du Canada aux Français de Saint-Malo, en souvenir de leur commune origine. Le jour n'est pas loin sans doute où ces nobles sympathies se traduiront par deux colossales statues élevées l'une et l'autre au grand navigateur, qui, de la côte de Bretagne aux rives du Saint-Laurent, de la cité des Malouins à l'ancienne Hochelaga, devenue Montréal, se reconnaîtront par-dessus les flots de l'Océan.

La date de quelques-uns des voyages de Jean Alphonse apprend qu'il appartint, comme Jacques Cartier, dont il fut l'émule, au règne de François Ier. Il était né très-certainement en Saintonge, près de la ville de Cognac, quoique Charlevoix, dans son absence de toute étude à cet égard, et, d'après lui, plusieurs auteurs français, l'aient fait naître en Portugal ou en Galice, ce dont les étrangers, particulièrement les Portugais, très-fiers de leurs anciennes gloires maritimes, se sont emparés pour ajouter ce navigateur à ceux qui ont illustré leur pays. Un ouvrage imprimé sous le titre de *Voyages aventureux* du capitaine Jean Alphonse, Saintongeois, et dont la publication fut due à Saint-Gelais et à Jean de Marnef, ouvrage portant la date de 1549, et un manuscrit de la bibliothèque nationale intitulé *Cosmographie*, de Jean Alphonse le Xaintongeois, sous la date de 1545, ne laissent aucun doute sur la nationalité française de ce navigateur.

Jean Alphonse servait sur mer depuis l'enfance; il s'était signalé dans sa jeunesse par de beaux faits d'armes maritimes, en faisant la course contre les ennemis de la France; plus tard et

déjà vieux, il fut fait prisonnier de guerre; mais à peine échappé à la captivité, il recommença à courir les aventures de la mer et à se signaler par maintes prouesses. Il était un pilote consommé et un hydrographe en même temps qu'un géographe éminent : ce que l'on connaît de ses navigations et de la manière intelligente et savante avec laquelle il les fit ne laisse aucun doute à cet égard.

En l'absence de Jacques Cartier qui l'avait devancé au Canada, le lieutenant général et gouverneur pour le roi, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, semblait n'oser se confier aux flots, et depuis dix-sept mois faisait attendre le navigateur malouin, qui ne pouvait se rendre compte de son silence, lorsqu'enfin il eut recours à l'expérience et aux talents du Saintongeois Jean Alphonse, pour se rendre au pays dont il avait lui-même sollicité le gouvernement. Le 16 avril 1542, la nouvelle expédition, composée de trois grands navires pourvus aux dépens du roi François Ier, et montés par deux cents personnes tant hommes que femmes, au nombre desquelles Roberval, Saine-Terre, son lieutenant; l'Espinay, son enseigne; Guinecourt, capitaine; de Noire-Fontaine, Dieu-Lamont, de Frotté, la Brosse, François de la Mire, la Salle et de Royèze, gens pour la plupart qualifiés, fit voile de La Rochelle, sous la conduite d'Alphonse, maître pilote des vaisseaux. Après une alternative de vents favorables et contraires, elle arriva à Terre-Neuve, le 7 de juin, et entra au havre de Saint-Jean, où, ayant séjourné un assez long temps, elle vit arriver Jacques Cartier et sa compagnie, revenant du Canada, fatigués à bon droit des incompréhensibles lenteurs de Roberval. Le grand découvreur ayant cru remarquer dans l'entretien qu'il eut avec Roberval et Alphonse le Saintongeois, une intention de la part de l'un de ceux-ci de s'approprier une part de ses dernières découvertes, n'obtempéra point aux ordres du gouverneur nommé par le roi, qui lui enjoignaient de rebrousser chemin; il s'évada avec ses cinq navires durant la nuit, et continua sa route pour Saint-Malo, comme on l'a pu voir. Il avait dit à Roberval qu'il apportait en France *certains diamants et une quantité de mine d'or*, trouvés aux lieux découverts par lui : ce qui sans doute n'avait pas peu contribué à exciter la convoitise et la jalousie de ce gouverneur. L'expédition conduite par Alphonse

comme maître pilote des vaisseaux, resta la majeure partie du mois de juin 1542 au havre de Saint-Jean, tant pour s'approvisionner d'eau fraîche, de la pénurie de laquelle elle avait vivement souffert dans la traversée, que pour accommoder une querelle qui s'était élevée entre les pêcheurs français et les pêcheurs portugais à Terre-Neuve. Enfin elle fit voile de Saint-Jean le dernier jour du mois, entra dans la Grande-Baie (golfe de Saint-Laurent), et arriva à quatre lieues à l'ouest de l'île d'Orléans, distance qui se rapporte précisément avec la rivière du Cap-Rouge, où Jacques Cartier avait en dernier lieu jeté les fondements d'un établissement. On y mouilla dans le même havre qu'avait naguère quitté le navigateur malouin, et ayant mis pied à terre, on releva sur la rive le fort qu'il avait abandonné, et dont on changea le nom de Charles-Bourg-Royal en celui de France-Roi. Roberval essaya aussi d'imposer le nom de France-Prince au fleuve Saint-Laurent. Le 14 septembre, il jugea à propos de renvoyer en France deux de ses navires, sous la conduite de Saine-Terre, comme amiral, et de Guinecourt, comme capitaine, pour que, l'année suivante, ils amenassent au Canada des secours et des approvisionnements, et aussi pour qu'ils revinssent lui donner des nouvelles de la manière dont le roi aurait reçu certaines pierres qu'on lui avait apportées de la Nouvelle-France, probablement celles trouvées par Jacques Cartier, et que Roberval n'aurait pas été fâché de faire passer pour un don et une découverte venant de lui-même. On divisa par jour et par portion les provisions qui restaient entre les hommes de France-Roi, et bientôt le poisson que l'on pêchait constitua la principale nourriture. La même maladie qui avait si cruellement sévi contre l'expédition de Jacques Cartier, pendant le second séjour de ce navigateur au Canada, frappa la petite colonie que Roberval entreprenait d'implanter à France-Roi; cinquante personnes moururent du scorbut durant l'hiver de 1542. La glace du Saint-Laurent commença à fondre au mois d'avril 1543. Au mois de juin suivant, Roberval, ne voulant pas rester en arrière des découvertes faites par Jacques Cartier et se proposant même de pousser ses recherches au delà, laissa de Royèze pour commander en son absence à France-Roi, et s'engagea dans le Saguenay, avec huit barques montées par soixante et dix hommes,

sous la conduite de son maître pilote Alphonse le Saintongeois (9). Une de ces barques se perdit et huit personnes furent noyées, au nombre desquelles étaient le sieur de Noire-Fontaine et un nommé Levasseur, de Coutances. Alphonse releva, selon son usage, avec le plus minutieux soin, toutes les côtes et rivages des pays le long desquels il naviguait, indiquant tous les écueils et dangers à éviter; il se livra aussi à plusieurs observations et calculs de probabilités que le temps ne devait pas justifier. Il estima, par exemple, que la rivière de Saguenay, n'ayant qu'un quart de lieue seulement à son embouchure, mais s'élargissant à trois lieues en amont, d'une manière considérable, venait de la mer du Cathay, « car, dit-il, dans cet endroit il sort un fort courant et il y court une marée terrible. » Enfin, il n'hésita pas à donner au Saguenay lui-même le nom de mer. « Je n'ai aucun doute, marque-t-il, que la Norimbègue (présumablement la rivière de Pentagoët) entre dans la rivière du Canada et jusque dans la mer du Saguenay. » Il estima aussi que les terres de la Nouvelle-France, particulièrement celles du Saguenay, étaient situées vis-à-vis de la Tartarie, et ajouta qu'il ne doutait pas qu'elles ne s'étendissent vers l'Asie, d'après la circonférence du monde. « C'est pourquoi, continue le navigateur, il serait bon d'avoir un petit navire de soixante et dix tonneaux, afin de découvrir la côte de la Nouvelle-France qui est en arrière de la Floride; car j'ai été à une baie jusque par les quarante-deux degrés entre la Norimbègue et la Floride; mais je n'en ai pas cherché le fond, et je ne sais pas si elle passe d'une terre à l'autre. » En parlant des terres découvertes par Jacques Cartier, il dit : « Toute l'étendue de ces terres peut avec raison être appelée la Nouvelle-France, car l'air y est aussi tempéré qu'en France, et elles sont situées dans la même latitude. La raison pour laquelle il y fait plus froid en hiver, vient de ce que le fleuve d'eau douce est naturellement plus froid que la mer, et aussi de ce qu'il est large et profond; dans quelques endroits il a une demi-lieue et plus de largeur; cela vient encore de ce que la terre n'est pas cultivée, ni remplie de peuple, et qu'elle est toute couverte de forêts, ce qui est la cause du froid. »

La relation de l'expédition de Roberval à la Nouvelle-France a été presque entièrement perdue, on n'en connaît que les premiers chapitres, qui sont interrompus au commencement de la

navigation dans le Saguenay. Le routier de Jean Alphonse le Saintongeois, qui est extrêmement précis, est resté plus complet, mais il est entièrement dépourvu de détails historiques. Il témoigne que ce navigateur place les cinquante-deux degrés et demi de latitude nord *vers le milieu de la Grande-Baie* (golfe de Saint-Laurent), et qu'il s'éleva jusqu'à ce point où Jacques Cartier l'avait précédé dans le détroit de Belle-Ile entre l'île de Terre-Neuve et la côte de Labrador; mais il ne dit pas un mot du voyage qu'aurait fait Alphonse à la recherche de la fameuse route des Indes-Orientales, du côté du détroit qui prit depuis le nom de l'Anglais Hudson (10).

Alphonse revint du Canada avant Roberval, si toutefois il ne mourut pas dans cette expédition; car des documents d'une autorité irrécusable ont prouvé, dans la vie de Jacques Cartier, que le navigateur malouin eut commission d'aller chercher le gouverneur des pays nouvellement découverts, et de le ramener en France. Il semble que le peu de succès de l'entreprise de Roberval ait dégoûté pour un assez long temps les Français de l'idée de coloniser au Canada; car on ne les voit plus reprendre leurs projets d'établissement de ce côté que sous le règne de Henri IV.

D'autres navigations encore, dont l'histoire n'avait pas jusqu'ici tenu assez de compte eurent lieu sous le règne de François Ier. Elles furent dues encore à deux Dieppois, à deux frères, Jean et Raoul Parmentier, nés le premier vers l'an 1494 (11), le second vers 1499. Il paraît qu'il y avait un troisième frère Parmentier qui ne fut pas non plus sans mérite et qui prit part aux premières navigations des deux autres; mais on ne possède aucun détail sur son compte, et le poëte dieppois Crignon, contemporain et chantre de Jean et Raoul, ne dit pas un mot de lui. Les frères Parmentier appartenaient à une honnête famille de bourgeois et de marchands de leur ville natale. On les destina de bonne heure au commerce et à la navigation, ce qui les empêcha de fréquenter beaucoup les écoles. Néanmoins Jean Parmentier, qui était doué d'une brillante imagination, et dont l'étonnante facilité n'avait besoin que d'effleurer une étude pour en saisir l'esprit, devint assez bon latiniste pour pouvoir donner une traduction élégante de la Catilinaire de Salluste; la funeste issue de sa dernière navigation devait seule l'empêcher d'ajouter à cette œuvre la traduc-

tion de la guerre de Jugurtha qu'il avait commencée dans l'espérance d'en faire présent au roi à son retour. Jean Parmentier était poëte; il composa plusieurs chants royaux, ballades, rondeaux et moralités dialoguées qui lui valurent d'assez beaux succès et plusieurs couronnes poétiques. Ces différents morceaux ont été recueillis et mis au jour par le poëte Crignon. Les vers de Jean Parmentier ont un caractère particulier, en ce qu'ils sentent presque toujours le marin, et présentent souvent des expressions et des allusions maritimes; il semble qu'ils aient été généralement faits pour distraire les ennuis du bord, et que leur auteur se soit plu à les imaginer pour le charme et l'entretien de ses équipages assemblés autour de lui. Jean et Raoul étaient tous deux profonds en la science de l'astronomie ou de l'astrologie comme on disait alors, et en celle de la cosmographie et de la géographie; mais, de ce côté encore, Jean l'emportait sur son frère; il composa plusieurs mappemondes, et fit de nombreuses cartes marines qui depuis servirent de guides à beaucoup de navigateurs.

Il ne saurait être l'auteur du « Discours d'un grand capitaine de mer français du lieu de Dieppe, sur les navigations faites à la terre neuve de l'Inde occidentale, nommée la Nouvelle-France depuis le quarantième au quarante-septième degré vers le pôle arctique, sur la terre du Brésil, la Guinée, l'île de Saint-Laurent (Madagascar) et celle de Sumatra, jusqu'où ont navigué les caravelles et navires de France (12), » discours rapporté tout au long par l'Italien Ramusio dans sa collection de voyages; mais il en est certainement en grande partie, sinon partout, le héros. C'est pourquoi nous rapporterons en substance la relation que Ramusio a traduite du français en italien, et que, faute de la retrouver en original, on est obligé d'aller reprendre à une langue étrangère (13). Ramusio, dans une dissertation sur ce qu'on appelait alors la Nouvelle-France, parle en ces mots de cette relation, à laquelle il assigne la date de 1539 (14). « Ce discours nous a paru vraiment très-beau et digne d'être lu de tout le monde; mais nous sommes désolés de ne pas savoir le nom de son auteur parce que, si nous le connaissions, nous n'aurions pu manquer de le donner sans faire injure à la mémoire d'un si brave gentilhomme. »

Après quelques éléments généraux sur ce que l'on doit entendre

par longitude et latitude, et sur les divisions imposées au globe terrestre par les géographes, le discours sur les navigations du grand capitaine dieppois donne une description sommaire de ce que l'on nommait alors la Terre-Neuve; il compte sept cent soixante lieues de Dieppe au Cap-Ras, qui est le point le plus promptement atteint de cette terre. « Entre le Cap-Ras et le Cap-Breton, habitent des peuples sauvages et féroces avec lesquels on ne peut établir aucune liaison. Ces peuples sont de haute stature; leurs habillements se composent de peaux de loups marins et d'autres animaux sauvages; leurs visages sont sillonnés de raies qui semblent faites avec du feu, et bariolés de couleurs sombres; ils laissent croître leurs cheveux et les nouent sur leurs têtes comme des queues de chevaux; ils sont armés d'arcs dont ils se servent fort adroitement, leurs flèches ont, au lieu de fer, une pierre noire ou des os de poissons; les campagnes de ce pays abondent en cerfs et en daims; les oiseaux s'y trouvent en grand nombre; la côte offre une pêche excellente aux Français, particulièrement en morues, poisson dédaigné des naturels. Sur la côte septentrionale et à moitié chemin, depuis le Cap-Ras jusqu'à l'entrée des *Châteaux* (détroit de Belle-Ile), on compte des golfes spacieux, de grands fleuves et une foule d'îles considérables; mais cette partie est moins habitée que la première; les naturels y sont plus petits de taille, plus humains et plus traitables; l'on n'a pu remarquer sur cette côte, comme on l'avait fait sur l'autre, ni maisons, ni habitations quelconques, si ce n'est un vaste hangar de bois aperçu dans le golfe des Châteaux; les habitations de ces peuples en général sont des huttes faites d'écorces d'arbres sous lesquelles ils s'abritent pendant la saison de la pêche, qui commence au printemps et dure tout l'été : cette pêche consiste en loups marins, marsouins et certains oiseaux de mer nommés margaux. A l'approche de l'hiver les sauvages s'embarquent avec leurs provisions dans des canots appelés *buils* faits d'écorces d'arbres, et ils vont chercher des climats inconnus et probablement plus chauds. » Tel est en substance ce que ce discours dit de la Terre-Neuve. Une carte très-curieuse accompagne cette première partie de la relation; elle peut donner une idée des connaissances fort incomplètes du navigateur sur la partie septentrionale de l'Amérique; elle a dû être dressée dans l'intervalle des

voyages de Verazzani à ceux de Jacques Cartier, quoique la publication n'en ait eu lieu que plus tard. La terre de Labrador ou, comme on disait alors, de Laborador (de Laboureur) y est en partie représentée. Entre cette terre et une île sur laquelle est inscrit le nom de Terre-Neuve, on voit une île plus grande appelée île des Démons, où trois diables sont effectivement représentés avec un Indien qui chasse aux oiseaux, et un toit de chaume ou de feuillages soutenu par quatre pieux, sous lequel sont quatre sauvages. Au-dessous ou à côté de l'île sur laquelle est inscrit le nom de Terre-Neuve, et que le golfe des Châteaux semble séparer de celle des Démons, on en voit nombre d'autres, parmi lesquelles celle où est inscrit le nom de Bonne-Vue, celle où est inscrit le nom de Baccalaos, une troisième où se trouve une croix, une fleur de lys et un promontoire très-allongé vers l'orient où est inscrit le nom de Cap-de-Ras; à côté, dans ce qui figure la mer, est écrit : Cap d'Espérance; plus bas sont deux autres îles au-dessus de l'une desquelles est écrit : Ile des Bretons. Entre ces diverses îles et la côte d'une grande terre placée à l'ouest, règne un large détroit qui semble conduire à la terre de Labrador. La grande terre qui se trouve à l'ouest de la carte est coupée par les rameaux d'un grand cours d'eau qui la divise en plusieurs îles, et qui paraît avoir plusieurs issues dans la mer, comme si ce n'étaient que des passages. La partie à peu près mitoyenne de ce continent porte le nom de Nouvelle-France; sur celle d'en haut, tirant vers l'occident, est écrit : Partie inconnue; sur celle d'en bas, qui forme une étendue plus large que profonde de côte maritime, est écrit : Terre de Nurumbega; cette côte offre des baies et des ports nombreux, sur lesquels sont inscrits les noms de Cap-Breton (différent de l'île), de Port-du-Refuge, de Port-Royal, de Paradis, et de Flora. Plus vers le couchant, une presqu'île où aboutit une des issues du grand cours d'eau, porte le nom d'Angoulême, sans doute en l'honneur de la comtesse d'Angoulême, mère de François Ier. Il est aisé de juger d'après cette description, que l'auteur de la carte n'avait point acquis les notions que les voyages et les relations de Jacques Cartier apportèrent quelques années après; et cela ne peut que confirmer dans l'opinion que Jean Parmentier, qui mourut avant les entreprises du navigateur malouin, et dans le temps même où Veraz-

zani faisait des voyages de découvertes, a fourni les renseignements au moyen desquels on fit plus tard la relation du grand capitaine et a peut-être dressé lui-même les cartes qui accompagnent celle-ci. Toujours en parlant de Terre-Neuve, le discours ajoute :

« La partie de cette terre, qui s'étend du levant au couchant, a été découverte, il y a trente-cinq ans, par les Bretons et les Normands, et pour cette cause elle est nommée cap des Bretons. L'autre partie, qui s'étend du septentrion au midi, depuis le cap de Ras jusqu'au cap de Buena-Vista, et qui embrasse un espace d'environ soixante et dix lieues, a été découverte par les Portugais. Le reste, jusqu'au golfe des Châteaux et au delà, a été découvert par les Bretons et les Normands, et il y a environ trente-trois ans qu'un navire d'Honfleur, duquel était capitaine Jean Denis, et pilote Gamart de Rouen, y alla le premier; plus tard, en 1508, un navire de Dieppe, appelé *la Pensée*, dont était possesseur Jean Ango, père de monseigneur le capitaine et vicomte de Dieppe, et qui avait pour maître ou patron Thomas Aubert, fut le premier qui conduisit des Dieppois dans les mêmes parages. »

Le discours du capitaine dieppois passe à la description de la terre connue autrefois sous le nom de Norembègue, que l'on rencontre, dit-il, en suivant la direction du Cap-Breton et qu'il donne comme étant contiguë à ce cap et s'étendant au couchant jusqu'aux terres de la Floride, sur un espace d'environ cinq cents lieues. « Cette côte, ajoute le discours, a été découverte, il y a quinze ans (15), par messire Jean de Verazzano, qui en prit possession au nom du roi François Ier et de madame la régente (Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, mère de ce roi). Beaucoup de navigateurs, et les Portugais eux-mêmes, la nomment Terre-Française. Elle se termine, vers la Floride, au soixante-dix-huitième degré de longitude occidentale, et au trentième degré de latitude septentrionale. Les peuples qui l'habitent sont doux, faciles, polis, affables. Le sol est très-fertile; il produit des orangers, des amandiers, des vignes sauvages et une grande quantité d'arbres odoriférants. Les naturels nomment leur pays Nurumbega. » Le discours parle ensuite d'un golfe (golfe du Mexique) qui, selon lui, se serait étendu vers le couchant jusqu'au quatre-vingt-douzième degré de latitude occidentale, et

aurait compté plus de dix-sept cents lieues en ligne directe, et dans lequel, ajoute-t-il, sont situées les îles et les Indes occidentales, dont la découverte est due aux Espagnols (16).

Arrivant à la terre du Brésil, le discours du grand capitaine dieppois en pousse les limites depuis le fleuve de Maranham jusqu'à l'entrée du détroit de Magellan, sur une étendue de quinze cent soixante-treize lieues. Les Portugais n'avaient encore élevé sur ces côtes, à l'époque de cette description, aucun château ni forteresse, sauf en un lieu appelé Fernambouk, où était un petit fort de bois servant de séjour à quelques exilés; on ne rencontrait pas non plus d'ailleurs des établissements appartenant à d'autres peuples européens. Toutefois, on remarquait que les indigènes faisaient un bien plus favorable accueil aux Français qu'aux Portugais. Selon le discours du grand capitaine dieppois, si les Portugais avaient d'abord découvert une partie de la terre du Brésil, les Français, environ l'an 1504, avaient découvert l'autre, sous la conduite de Denis de Honfleur, le même certainement qui, le premier des Normands, aborda à Terre-Neuve d'une manière authentique; et depuis lors, beaucoup de navires de France fréquentèrent cette terre sans y trouver de traces de domination portugaise. Aussi les naturels se considéraient-ils comme parfaitement libres, et ne reconnaissaient ni puissance royale, ni lois. « On pourrait comparer ces peuples, dit le discours, à la toile blanche qu'aucun pinceau n'aurait encore effleurée, ou au jeune poulain qui n'a point encore porté le frein. » L'auteur accuse cependant les Portugais qui, dit-il, se prétendent les maîtres de ce vaste pays, d'avoir bien plus en vue l'amour du gain que la gloire de la religion, à l'égard des habitants du Brésil, et de s'opposer de toutes leurs forces à ce que ceux-ci sortent des ténèbres de l'ignorance; il les accuse en outre d'interdire aux Français, par de semblables motifs d'intérêt sordide, le commerce du Brésil, de la Guinée et de la Taprobane. « Bien que le peuple portugais soit le plus petit du monde, ajoute le discours, le monde entier ne paraît pas assez grand pour satisfaire sa cupidité. Je pense qu'il aura bu de la cendre du grand Alexandre pour qu'il soit si altéré d'effrénée convoitise; il veut tenir d'une seule main ce qu'il ne pourrait embrasser de toutes les deux; et je crois qu'il se persuade que Dieu

n'a fait que pour lui la mer et la terre, et que les autres nations ne sont pas dignes de naviguer; s'il était en son pouvoir de fermer les mers depuis le cap Finisterra jusqu'à l'Irlande, depuis longtemps déjà ce peuple l'aurait fait; et pourtant il n'a pas plus le droit d'empêcher les Français d'étendre la foi chrétienne dans les pays où son autorité n'est pas reconnue, où il n'est ni aimé, ni obéi, que les Français n'auraient celui d'empêcher les Portugais de passer dans l'Écosse, dans le Danemarck et la Norwège, quand bien même les Français y auraient abordé les premiers. Aussitôt que la nation portugaise a navigué le long d'une côte, elle la tient tout entière pour sienne. Mais une telle conquête est facile et sans grands frais, car elle n'a coûté ni assauts, ni résistance; et vraiment c'est d'heureuse aventure pour cette nation que le roi François montre pour elle tant de générosité et de courtoisie; car s'il voulait lâcher la bride aux marchands de son royaume, ils lui auraient conquis en quatre ou cinq ans le commerce et l'amitié de tous les habitants de ces terres nouvelles; et cela par amour et sans qu'il fût besoin d'employer la force; ils auraient pénétré plus avant dans l'intérieur du pays en ces quelques années qu'en cinquante ans les Portugais, qui seraient bientôt chassés par les indigènes comme de mortels ennemis. C'est là une des raisons principales pour laquelle les Portugais ne souffrent pas volontiers que les Français viennent sur les côtes où ils se rendent eux-mêmes : car à peine les Français ont-ils fréquenté quelque lieu, qu'on n'y veut plus entendre parler des Portugais, qui tombent aussitôt dans l'abaissement et le mépris. »
Cette partie du discours du grand capitaine dieppois est intéressante surtout en ce qu'elle témoigne de l'esprit national qui animait alors la marine commerciale de France. Les Portugais étaient les Anglais de ce temps, et c'était à eux plus encore qu'aux Espagnols, ce discours le prouve, qu'il fallait disputer la souveraineté des mers et de tous les points du globe où ne se trouvaient point encore implantées des colonies européennes. Quand on considère ensuite l'abaissement dans lequel est tombée la nation portugaise, on ne saurait se défendre de penser qu'à force même d'extension ambitieuse, un même sort n'attende prochainement la nation anglaise.

Décrivant la terre du Brésil, la physionomie et les coutumes

des naturels, le discours du grand capitaine dieppois dit que le sol est fertile en arbres à fruits, que la côte possède de bons ports et des rivières pouvant être fort utiles, et que le climat était très-sain. « Les naturels, ajoute-t-il, vivaient des produits de leur sol, tels que les fèves, les navets et le millet; ils mangeaient aussi des serpents, des lézards, des tortues, des sauterelles, quoiqu'ils eussent en abondance des poules, des oies, des canards, des lièvres, des lapins et du poisson; ils se faisaient une boisson enivrante avec une préparation de millet. Entre le fleuve de Maragnon et le cap Saint-Augustin, on rencontrait des tribus dont les unes avaient des mœurs douces et sociables, et les autres des habitudes belliqueuses; on y voyait des cultures, des maisons et des sortes de châteaux à toitures d'écorces. Les indigènes ne se couvraient d'aucun vêtement; ils avaient pour armes des arcs et des flèches dont l'extrémité était de bois très-dur ou d'os affilés. Les marques distinctives des naturels élevés en dignité, étaient des pierres blanches et bleues singulièrement travaillées dont ils ornaient leur visage percé de trous à cet effet; des colliers d'écailles de poissons, et d'énormes panaches que l'on attachait sur le dos. Ces Indiens mangeaient la chair de leurs ennemis tués dans le combat, et, pour ces repas de guerre, ils ajoutaient à leurs ornements ordinaires diverses couleurs dont ils se peignaient le corps, ou des plumes dont ils se couvraient de la tête aux pieds. Les indigènes du Brésil, en général, entouraient de palissades leurs demeures et leurs cultures. Ils ne comptaient point au delà du nombre de leurs doigts, en y comprenant ceux des pieds. Ils ne connaissaient point l'usage de la monnaie, et commerçaient par voie d'échange. Comme ils possédaient des bois extrêmement précieux, et fort estimés des étrangers, souvent ils les allaient chercher, par bandes de quatre à cinq cents hommes, sous la conduite d'un chef, à une trentaine de lieues dans l'intérieur de leurs terres, et ils les apportaient aux Français en échange de petites haches, de coins de fer et de couteaux. » La carte relative au Brésil qui se rattache à cette partie du discours du grand capitaine dieppois, se développe du Maranham au delà du Rio de la Plata, et sur cette vaste étendue de côtes, on ne lit que sept à huit noms, parmi lesquels ceux de Fernambouko, du cap Saint-Augustin, du cap de Totos-Santos,

du cap Frio, du cap de San-Francesco. Le Maranham et le Rio de la Plata remontent sur cette carte, à l'opposé l'un de l'autre, dans des terres indiquées comme inconnues.

Le discours du grand capitaine décrit aussi la côte de Guinée, où, dit-il, les souverains qui en sont maîtres se montrent fort contents quand les Français y viennent. Depuis le Cap-Vert, sur la côte occidentale d'Afrique, où commençait la Guinée, jusqu'à la rivière de Manicongo, située à cinq cent vingt lieues du cap de Bonne-Espérance, on ne rencontrait qu'un seul fort, nommé le Castello de la Mina, où le roi de Portugal avait installé une trentaine d'individus seulement pour faire le trafic avec les nègres, qui avaient coutume de descendre des hautes terres au Rio do Cesti, avec de l'or, de l'ivoire et du poivre, qu'ils appelaient malaguette, pour les échanger contre des objets d'Europe. Dans la partie du Rio do Cesti que les Portugais fréquentaient, on ne voyait aucun fort ou habitation qui tînt plutôt pour ceux-ci que pour les Français. Pour exporter des marchandises de ces pays, les Portugais, comme les autres nations, étaient obligés de les acheter aux nègres, et de payer des droits aux chefs de la côte. Une carte accompagne également la partie du discours relative à ce pays. Après avoir décrit la côte de Guinée, ce discours passe, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, des eaux de la côte occidentale d'Afrique à celles de la côte orientale; il conduit un moment à l'île de *Saint-Laurent* ou de *Madagascar*, laquelle, dit-il, était habitée par une nation belliqueuse et féroce, dont les armes consistaient en deux dards se terminant par des pointes de fer. Autrefois, ajoute la relation, les Portugais avaient mouillé à l'île Saint-Laurent; mais ils se sont lassés de faire le commerce avec un pays si sauvage.

Le discours du grand capitaine dieppois, vous faisant traverser la mer des Indes, estime à mille lieues la distance qu'il y a de l'île de Madagascar à une autre île nommée Taprobane (17) ou Sumatra, située sous la ligne équinoxiale qui la traverse. Ici le grand capitaine, ou plutôt le discours qui lui est attribué, commence à ne plus parler en thèse générale; mais il raconte, à ne pas permettre le doute, la navigation de deux navires dieppois, dont toutefois il ne dit pas les noms. « Cette île, dit le discours, qui a deux cent vingt-cinq lieues de long sur une largeur pa-

reille (18), partage ses saisons en deux hivers et deux étés chaque année; mais les hivers sont aussi chauds que nos étés; l'herbe y verdit en tout temps sur le sol, et les fleurs et les fruits y naissent continuellement sur les arbres. Elle était possédée par un grand nombre de rois; le premier d'entre eux dont les deux navires dieppois eurent connaissance, s'appelait sultan Megilica-Saga, et était seigneur d'un lieu nommé Ticou, dans le royaume de Pedir. Les habitants de l'île paraissaient être mahométans; ils semblaient assez bonnes gens et pacifiques, mais astucieux et très-adroits dans leur manière de trafiquer, quoique d'ailleurs ils fussent très-exacts gardiens de leur parole. » L'auteur de la relation dit qu'il ne se lia qu'avec deux officiers du pays dont l'un était capitaine des gens d'armes et avait nom Nacandaraïa, ce qui signifiait le capitaine du roi, et dont l'autre, portant le titre de chambendare, mettait à prix la marchandise que l'on apportait, la faisait circuler dans le pays et en assurait le paiement. Personne n'aurait osé, sous peine de la vie, acheter ou vendre quelque chose, sans que le chambendare en eût fait l'estimation; quand cela était fait, chacun pouvait opérer par soi-même des échanges. Le chambendare percevait aussi le tribut de trois pour cent que le roi s'adjugeait sur le prix des marchandises vendues. Les insulaires de Sumatra portaient un costume de toile de coton ou de soie allant jusqu'à la ceinture, ayant la forme d'une chemise ouverte de la poitrine et se fermant avec des boutons d'or; une toile de coton aux couleurs variées les couvrait de la ceinture aux pieds, et à cet ensemble les personnages de distinction ajoutaient une pièce aussi de toile qu'ils rejetaient comme la pointe d'un manteau sur leurs épaules, ou qu'ils roulaient autour de leur corps comme une ceinture. Le plus grand nombre des insulaires de Sumatra n'étaient vêtus que de la ceinture en bas; ils avaient tout le buste à nu; ils ornaient leurs bras de cercles d'or, et ils portaient au côté une épée d'environ deux pieds et demi de longueur, appelée *cri*, dont la poignée d'or massif, et le fourreau de bois étaient artistement travaillés.

Ils se rasaient la tête et le visage, à l'exception de leurs lèvres, autour desquelles ils laissaient croître leur barbe; quelques-uns se couvraient la nuque de petits bonnets pointus, quelques autres roulaient une pièce de toile de coton en forme de turban autour

de leur tête. Outre l'épée ou *cri* que tout le monde, sans exception, portait au côté, les insulaires avaient des armes assez semblables à des javelines, des targes, des rondages de buffle de l'épaisseur d'un doigt, ou de bois recouvert de peau de serpent, et des sarbacanes à l'aide desquelles ils lançaient de petites flèches dont la pointe de fer était très-aiguë. Parmi les fruits de Sumatra, il y en avait un appelé *pisan*, qui était excellent, et semblable pour la forme à un petit concombre; un autre, gros et long, assez semblable extérieurement à un artichaut ou à une pomme de pin, était de couleur verte et, au dedans, renfermait une sorte de châtaigne, autour de laquelle était une enveloppe liquoreuse d'un goût pareil à du lait sucré; il y avait encore bien d'autres fruits, mais dont les noms étaient inconnus des étrangers. Les insulaires faisaient grand cas de la feuille d'une plante grimpante appelée bétel et d'un fruit nommé areca, dont ils faisaient tous leur ordinaire usage. Le sol portait des palmiers avec lesquels on faisait du vin; il était fécond en millet et en riz; et, selon les navigateurs dieppois, il produisait plus de poivre et d'une qualité meilleure que toutes les autres îles de l'orient ensemble. On le mesurait avec une espèce de gros roseau coupé, qui en pouvait contenir environ deux livres. Les deux navires, après en avoir pris leur chargement, ainsi que d'autres épices, reprirent leur route pour Dieppe, où ils arrivèrent heureusement après une si longue et si périlleuse navigation faite, dit en finissant le discours du grand capitaine, pour l'honneur de Dieu et de la couronne de France. Une carte est jointe à cette dernière partie du discours comme aux trois autres; elle représente Taprobane ou Sumatra, traversée du levant au couchant par la ligne équinoxiale. Aux environs sont quelques petites îles parmi lesquelles on remarque celles qui sont indiquées sous le nom de *la Formetiera* (ce qui doit être une défiguration typographique de la Parmentière), de la Marguerite, de la Lavyse (la Louise), de l'île Verteplate et de Ticou. Plusieurs points de la côte de Sumatra portent des indications nominatives.

On ne saurait douter que le rédacteur de la relation des voyages du grand capitaine dieppois ne soit un des hommes qui montaient l'un des deux navires dont il est question dans la navigation à Sumatra ; mais la carte jointe à cette navigation et d'autres

rapports que l'on verra bientôt, ne laissent d'autre part aucune incertitude sur le héros de l'entreprise : c'était Jean Parmentier. Seulement s'agit-il ici d'une première ou d'une seconde navigation? D'une première, selon nous, dont le résultat fut heureux, comme on l'a vu, ce qui fut loin d'avoir lieu dans la seconde, dont il sera parlé tout à l'heure. Cela concorde parfaitement, sauf la date du premier retour, avec ce que disent les mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe, à savoir : que Jean Parmentier ayant proposé au grand armateur Ango d'aller reconnaître les îles qui séparent la mer des Indes et celle de la Chine, celui-ci confia deux de ses bâtiments au navigateur, qui fit un voyage heureux, aborda à ces îles, pénétra jusqu'aux côtes de la Chine, et revint à Dieppe après deux ans et demi d'absence, avec ses deux navires chargés de muscade, de girofle et autres épiceries. Les mémoires chronologiques que nous consultons placent ce retour en 1529, ce qui est une erreur matérielle, puisqu'il va être constaté que les deux frères Parmentier moururent dans leur second voyage à Sumatra, lequel eut lieu cette année-là même. Les mêmes mémoires disent qu'en 1520 les frères Parmentier, capitaines de navire, avaient découvert l'île de *Fernamboug*, qu'ils y avaient fait la traite de leurs marchandises et en avaient rapporté des cuirs et des pelleteries ; mais l'annaliste dieppois aurait bien dû nous donner quelques renseignements sur cette île et sur sa position, car on ne sait ni ce qu'elle est, ni où la placer. Pierre Crignon, dans son prologue aux poésies de Jean Parmentier, dit que celui-ci est le premier Français « qui a entrepris à être pilote pour mener navires à la terre Amérique, qu'on dit Brésil. »

Depuis son retour de l'archipel de la Sonde, Jean Parmentier occupait ses loisirs dans les douceurs de la famille et de l'amitié, et dans les charmes de l'étude et de la poésie. Il composa et fit jouer à Dieppe, en 1527, une *Moralité en vers, en l'honneur de l'Assomption de Notre-Dame, à dix personnages, à savoir : le bien naturel, le bien gracieux, le bien vertueux, la bien parfaite, la bien humaine, les trois filles de Sion, le bien souverain et le bien triomphant*. Mais ces distractions ne satisfaisaient pas son active imagination. Il concerta bientôt avec Jean Ango, grenetier et vicomte de Dieppe, et les associés de celui-ci, un nouveau

voyage à l'archipel de la Sonde. Ni les prières ni les larmes d'une épouse chérie, qui lui rappelait qu'elle n'avait en tout passé qu'un an ou deux avec lui, qui montrait, pour l'arrêter, les deux enfants, fruits de leur union, et qui lui étalait devant les yeux la vie facile et pleine d'aise que la fortune lui aurait permis de mener dans sa ville natale, ni de vagues pressentiments de la fin triste qu'il allait chercher, ne purent le dissuader de reprendre la mer (19). Son frère Raoul, qui laissait aussi derrière lui une épouse désolée, s'associa aux périls et à la gloire de sa nouvelle entreprise, ainsi que Pierre Crignon, poëte, savant et bourgeois de Dieppe, leur ami à tous deux, Pierre Mauclerc, astrologue, et plusieurs autres hommes de science et d'aventures. La navigation, bien qu'entreprise sous les auspices de particuliers, ne devait pas être, comme on le voit, faite seulement dans un but de commerce ; elle avait un objet plus large et plus noble : l'honneur du pays joint à celui d'agrandir la sphère des connaissances humaines. Jean Parmentier embarqua toute une bibliothèque, et Pierre Mauclerc emporta les instruments de mathématiques et d'astronomie dont on faisait usage dans ce temps.

Toutes les dispositions étant prises, le 3 avril 1529, les deux navires *la Pensée*, ayant pour capitaine Jean Parmentier, et *le Sacre*, commandé par Raoul Parmentier, ouvrirent leurs voiles, et sortirent de la rade de Dieppe à la faveur d'un doux vent du nord-est qui les poussa d'abord jusqu'au travers de la Hougue. Durant la nuit qui suivit le départ, on observa dans la moyenne région de l'air un météore enflammé, rond comme une boule, duquel il en sortit un autre, et qui s'évanouit bientôt après avoir jeté une lumière aussi vive qu'un éclair. Le 10 avril on eut connaissance du cap Finisterra ; le 17 on aperçut deux des îles Canaries, Fortaventure et Lancerote. Chemin faisant, on prenait la hauteur du soleil. Le 24 on vit San-Thiago, l'une des îles du cap Vert, et le lendemain on y mouilla dans l'intention d'y prendre de l'eau. Elle était déjà occupée par les Portugais; et il y avait à bord du *Sacre* un homme de la même nation, à l'aide de qui on espérait entrer en rapports avec eux. Le 26 on équipa les quatre embarcations de *la Pensée* et du *Sacre*, et l'on mit dessus quatre-vingts hommes armés, sous la conduite de Jehan Saisy, dit le peintre, et de Nicolas Bouté, porte-enseigne, pour aller faire de l'eau.

Le débarquement fut opéré en un lieu où il y avait des bœufs et des vaches en grande quantité. Quelques Maures et esclaves et un Espagnol qui gardaient ces bestiaux prirent la fuite; mais le Portugais, qui avait été embarqué sur *le Sacre*, et le contre-maître d'un des navires, qui parlait aussi la langue du pays, essayèrent de les arrêter en leur disant que l'on voulait avoir de l'eau et des rafraîchissements, s'il y en avait, et que les hommes qui étaient descendus dans l'île appartenaient aux équipages de dix navires de France, armés en guerre pour aller aux éveilles. Un esclave maure, plus hardi que les autres, adressa la parole aux Français, et leur dit qu'à douze lieues de là était un port où se trouvaient deux navires portugais venant de Madère, qui avaient été pillés par des Bretons. Cet esclave, qui peut-être espérait sa délivrance pour prix de ses services, conduisit ensuite les Français, par des chemins difficiles, en un endroit où il y avait de l'eau douce. Le pays présentait un aspect montueux, plein de rochers et de sables; un vent violent qui soufflait changea tout à coup, par l'amas des sables, un vallon en montagne. On apprit qu'il y avait trois ans qu'il n'était tombé de pluie à San-Thiago. Toutefois, on y remarquait des vallons verdoyants entre les rochers, où paissaient des bœufs et des vaches sauvages dont les maîtres craignaient de s'approcher, mais dont on remettait la conduite à de grands et vigoureux chiens. Il y avait aussi dans l'île beaucoup de figuiers, d'orangers et de légumes, tels que pois et fèves. On supposa que les fontaines abondaient dans l'intérieur du pays. Pendant que les Français faisaient de l'eau, l'Espagnol que l'on avait déjà aperçu et qui paraissait être le maître de tous les esclaves, dit au Portugais du *Sacre* qu'il allait chercher un cabri pour le lui donner. On soupçonna d'abord qu'il y avait, sous cette offre, quelque projet de trahison, et que peut-être l'Espagnol ne voulait s'éloigner que pour assembler du monde et tomber sur les Français. On pensa qu'il serait prudent, ce jour-là, de retourner aux embarcations. Une bourrasque qui s'éleva faillit les perdre complétement; elles s'échouèrent sur le sable et l'on eut toutes les peines du monde à les relever. Il fallut pour y réussir le secours des deux navires et tout le courage de deux matelots, Prolin Coullé et Vasse. Cependant l'Espagnol n'était point animé de mauvaises intentions: on le vit descendre de la montagne, amenant un cabri. Le porte-

enseigne Bouté lui fit signe de s'approcher; mais il n'osa, quoiqu'on lui montrât une chemise dont on voulait payer son présent. Alors on se décida à aller vers lui; il donna généreusement son cabri, et l'on eut toutes les peines du monde à lui faire accepter deux chemises. Il invita les Français à le venir voir dans sa demeure, et leur promit que s'ils se rendaient à ses vœux, il leur donnerait encore deux bœufs et des poules. Les Français ne montrèrent pas beaucoup d'empressement à répondre à cette politesse, parce que, pour arriver à la maison de l'Espagnol, il fallait traverser des gorges dangereuses entre les rochers. Le lendemain, 27 avril, deux des embarcations revinrent à terre. Ceux qui les montaient trouvèrent à leur nouvelle descente, sur le rivage, l'Espagnol avec une douzaine d'esclaves maures armés de piques et d'arbalètes. Cet appareil ne cachait aucun mauvais dessein; les Français furent aussi bien accueillis que la veille : ils achevèrent de s'approvisionner d'eau, et reçurent deux bœufs et cinq poules, contre lesquels ils eurent encore beaucoup de peine à faire accepter onze livres. L'Espagnol leur souhaita un heureux voyage, et leur témoigna le désir de les revoir dans un an, leur promettant des marques plus grandes encore de sa satisfaction et de son amitié.

Le 27 avril, on leva l'ancre, et l'on fit voile de San-Thiago. Durant la nuit, on aperçut à plusieurs reprises de grandes langues de feu qui s'échappaient de l'île de Fouques (de Fougo ou de Feu), dont on était bien à douze lieues, comme d'une fournaise. Le 1er mai, faisant route au sud et se trouvant à huit degrés seize minutes de la ligne, les navigateurs furent égayés par le spectacle que leur donnaient les poissons volants et une multitude de bonites et d'albacores ou thons sautant sur l'eau. Le lendemain ils prirent un requin. Jusqu'au 11 mai, il n'y eut rien de remarquable; mais ce jour-là, qui fut celui du passage sous la ligne équinoxiale, cinquante hommes des équipages furent faits chevaliers et reçurent l'accolade; on chanta la messe *salve sancta parens*, à notes; et l'on termina la solennité par un souper dont un grand albacore et nombre de bonites firent le fond. Le 27 mai, jour du Saint-Sacrement, ce fut encore fête à bord des navires. Raoul Parmentier, capitaine, et le maître et l'astrologue du *Sacre* vinrent sur *la Pensée*, festinèrent avec Jean Parmentier,

et prirent part à de joyeuses récréations qui eurent lieu sur ce dernier bâtiment. Le 29, au point du jour, on vit au nord-est des bâtiments une île élevée et montagneuse, qui pouvait avoir six lieues de circonférence; elle avait un haut pic de rochers du côté de l'ouest, et, du côté de l'est, un autre qui ressemblait à une grosse tour avec une plate-forme. On la nomma *la Françoise, en l'honneur du très-chrétien roi de France*, dit le journal; *c'était la première île inconnue* que l'on eût rencontrée. La description de l'*île Française* correspond assez bien à celle de l'île de l'Ascension, distante de cent vingt lieues environ de la côte du Brésil, et qui avait, dit-on, été aperçue dès l'an 1501, ou encore à celle de *Trinitad*, située sous la même latitude, à cent vingt-quatre lieues du cap Frio. Jusqu'au 1er juillet, rien ne fixa d'une manière digne de mémoire l'attention des navigateurs; ce jour, comme on était à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, une épouvantable tourmente ballotta tellement les deux navires, dit l'auteur du journal, qu'on eût cru « que le dieu *Eolus*, accompagné de *Favorinus* et d'*Africus Libo*, faisait les noces de lui et de *Téthis*, fort délibéré de la bien faire danser, et que, même les nefs et tous ceux qui étaient dedans, dansaient d'une haute sorte. » Le cap étant doublé, on aperçut, vers la fin du même mois de juillet, l'île de Saint-Laurent ou de Madagascar. Le 25, on s'en approcha, et, toute la nuit, on distingua de grands feux à terre. Le lendemain on fit mouiller près de la côte les deux plus petites embarcations de *la Pensée* et du *Sacre*. Quatre indigènes vinrent vers elles dans un petit bateau d'environ quinze à dix-huit pieds de longueur sur deux pieds de largeur, fait d'une seule pièce de bois, et semblable de forme à la navette d'un tisserand. Quand ces indigènes se furent assez approchés pour bien voir les embarcations, ils se retirèrent; les deux barques se mirent à leur poursuite, mais ils se jetèrent précipitamment à la nage et abandonnèrent leur canot. Toutefois, les gens du *Sacre* avisèrent un autre petit canot, l'atteignirent et s'emparèrent de deux indigènes qu'ils amenèrent à bord de *la Pensée*. On fit quelques présents à ces sauvages, puis on les ramena à terre. Les périls que donnaient à craindre une barre de sable furent cause que les embarcations ne s'approchèrent pas tout à fait de terre. Cependant deux individus, nommés Vasse et Jacques

l'Écossais, vaillants et délibérés, demandèrent et obtinrent la permission de descendre dans l'île. Les indigènes leur firent bonne mine et bonne chère, les conduisirent dans leurs bois où ils leur firent manger des fruits du pays, et les laissèrent ensuite revenir paisiblement aux navires. Le jour suivant, trois ou quatre insulaires vinrent aux bâtiments, dans un canot, échanger de leurs fruits et un chevreau contre des bonnets, des bougrans et des patenôtres. Le soir on partit de ce lieu, et l'on alla vers le nord-nord-est, le long de la côte, chercher un endroit plus favorable à la descente. Les deux plus petites embarcations furent particulièrement commises à cette recherche, avec ordre de revenir dire ce qu'elles auraient reconnu, sans exposer leurs gens à terre. On ne tint pas assez compte de cette prudente recommandation. Encouragés par l'accueil que certains d'entre les indigènes leur faisaient, quelques hommes descendirent, laissant leurs armes dans les embarcations. Briant, contre-maître du *Sacre*, Vasse, Jacques l'Écossais se laissèrent de nouveau entraîner dans les bois par les discours des insulaires qui leur promettaient de les conduire en des lieux où il y avait force gingembre qu'ils appelaient *chelou*, et des forges d'or et d'argent. Soudain on entendit des embarcations un cri perçant que jetait Jacques l'Écossais, et l'on distingua Briant et Vasse qui fuyaient, éperdus, devant une troupe d'indigènes armés de dards. On sonna la trompette pour avertir du danger les autres gens des équipages qui étaient occupés d'un autre côté à faire de l'eau ; mais, avant que ceux-ci eussent eu le temps de revenir aux embarcations, ils furent témoins du meurtre des malheureux Briant et Vasse. Les indigènes les poursuivirent eux-mêmes jusqu'au bord de la mer, se faisant des trophées des chemises sanglantes de leurs victimes. Les capitaines des deux navires témoignèrent tout à la fois leur désolation et leur juste colère qu'on n'eût pas eu égard à leurs ordres. Ceux qui avaient échappé rapportèrent, avec des fruits, du sable que l'on passa et dans lequel on trouva un grain ou deux d'argent fin. Le 29, on célébra une messe des trépassés. Après quoi, Jean et Raoul Parmentier, en personnes, avec les quatre embarcations bien armées, se rendirent à terre dans le quadruple but de chercher eux-mêmes un lieu favorable au débarquement, de faire de l'eau, de savoir s'il y avait dans l'île des mines d'argent

ou d'or, et de rendre, s'il était possible, les derniers devoirs aux cadavres des victimes. Le 30, au point du jour, ils arrivèrent à un endroit de très-commode descente, et leur premier mouvement fut de chercher la place où leurs gens avaient été tués. On trouva d'abord le cadavre de Briant hors du bois, enfoui à un demi-pied dans le sable et enseveli dans des feuilles de palmier; il avait le visage et la poitrine percés de coups. On s'engagea ensuite assez avant dans le bois, et l'on y découvrit le corps de Jacques l'Écossais étendu sur les dents, complétement dépouillé et couvert de plaies cruelles. En revenant vers le rivage, on trouva le troisième cadavre, celui de Vasse, en pire état encore, s'il était possible, que les deux autres. On leur creusa leurs fosses à tous trois, et l'on pria Dieu d'avoir pitié des âmes des victimes. Les frères Parmentier présidèrent ensuite, avec un ordre et une diligence remarquables, au transport de l'eau d'une fontaine voisine dans les embarcations. Ce soin ne les empêcha pas d'étudier en même temps les sables du rivage qui semblaient argentés. Ils estimèrent que c'était une mine d'argent; mais, qu'en raison du temps et de la dépense qu'il faudrait pour en tirer une certaine quantité, il y aurait plus de perte que de gain; c'est pourquoi il fut résolu de ne s'y plus arrêter. Une dizaine d'insulaires vinrent, en agitant leurs dards, vers le lieu où étaient les Français; on leur tira plusieurs coups d'arquebuse, sans qu'ils en parussent émus, ne sachant pas, sans doute, ce que produisaient les armes à feu. Loin de s'en effrayer, ils n'eurent pas plutôt vu les étrangers se retirer vers les embarcations, qu'ils accoururent en toute hâte, espérant d'en ramasser quelqu'un en arrière des autres. Mais on était déjà embarqué quand ils arrivèrent au bord de la mer. Leur témérité était extrême : ils lançaient leurs dards jusque sur les embarcations, et ne tenaient aucun compte des arquebusades. Toutefois, l'un d'eux ayant été atteint à la cuisse et étant soudain tombé accroupi, ils commencèrent à comprendre l'effet de l'artillerie et s'enfoncèrent dans les bois prochains. Ce fut pour peu de temps; on les vit bientôt qui revenaient en plus grand nombre. Jean et Raoul Parmentier résolurent de quitter, au premier vent favorable, cette côte inhospitalière. Le lieu où leurs gens avaient été tués fut nommé cap de la Trahison.

Le dernier jour de juillet on fit voile à l'ouest-nord-ouest. On découvrit du haut des hunes une ou deux îles, et vers le soir on en vit sept. Jean et Raoul Parmentier mouillèrent auprès de l'une d'elles qu'ils nommèrent l'Andouille, à cause de sa forme ; on y resta toute la journée du dimanche, 1er août, et l'on y dit la messe sans consacrer. Le 2 août on leva l'ancre dès le matin, et l'on vogua, une des embarcations sondant toujours en avant, à cause des bancs qui se trouvaient en grand nombre dans ces parages. Les autres îles que l'on avait vues, outre l'Andouille, furent nommées l'île Maïeure, l'Enchaînée, la Boquillone, Lentille, l'île Saint-Pierre, l'Aventurée, et l'archipel tout entier fut appelé les îles de la Crainte, en raison des inquiétudes nombreuses qu'il avait causées aux navigateurs. Ces îles, dont l'une, celle de Maïeure, était, selon le journal, proche de terre ferme, appartenaient certainement au canal de Mozambique, et peut-être étaient celles que l'on nomme à présent îles de Primeras. Le soir on continua la route à l'ouest-nord-ouest. Le 3 août, à midi, cette mer devint si grosse et si furieuse, qu'on la nomma la Mer-sans-Raison.

Depuis que les deux navires avaient commencé à doubler le cap de Bonne-Espérance, le scorbut s'était mis dans les équipages ; les hommes éprouvaient d'abord de la fatigue et des défaillances; ils avaient des maux de reins et sentaient des mouvements de fièvre; plusieurs avaient les jambes couvertes de taches sanguinolentes et les cuisses empourprées, signes presque certains de mort. Au milieu de ces cruelles préoccupations, une nuée étrange et formidable à voir se montra, dont les matelots se montrèrent fort effrayés; heureusement ils en furent quittes pour la peur. Les navires étaient toujours engagés dans le canal de Mozambique. Le 8 mai, on découvrit une île que l'on perdit durant la nuit. Le 9, on en vit une autre dont le centre haut et montueux était toujours enveloppé de nuages épais; elle paraissait de même grandeur et de même forme que celle de Madère, on s'en approcha, et l'on y aperçut une ville, de laquelle sortirent plus de cinq cents hommes de haute taille et vêtus de blanc, qui venaient vers le rivage, en agitant des espèces de pavillons mi-partie blancs, et noirs. Mais comme on ne trouva point d'ancrage, on dériva la nuit pour doubler une pointe et se mettre à

l'abri. Pendant ce temps, les insulaires allumaient de grands feux, comme pour attirer les étrangers. Le lendemain une des embarcations alla du côté de l'île pour chercher un endroit où jeter l'ancre; mais les gens qui la montaient ne purent, à cause des rochers et des buissons, approcher assez de la côte pour débarquer. Toutefois deux ou trois hommes entreprenants descendirent à terre. Les insulaires montrèrent quelque inquiétude et se tinrent un moment immobiles. On leur jeta une chemise; ils apportèrent un coco énorme; puis ils allèrent cueillir d'autres de ces fruits, en échange desquels on leur donna des bonnets et des couteaux; et les relations furent complétement nouées. Ces insulaires étaient noirs et avaient la barbe de moyenne grandeur comme les Européens; ils paraissaient parler deux langues. Il fut estimé que si l'on eût pu avoir des interprètes auprès d'eux, on eût tiré grand profit de leur île. Celle-ci, où l'on avait abordé après avoir pris la hauteur du soleil à douze degrés sur la ligne et du haut de laquelle descendait de l'eau vive en abondance, devait être une des Comores, si ce n'était la Grand'-Comore elle-même. On sortit du canal de Mozambique et l'on fit route dans la mer des Indes pour traverser de nouveau la ligne.

Cependant le scorbut et la mort sévissaient avec une rigueur croissante à bord des deux navires. Ce fut dans ces tristes instants que pour distraire ses compagnons de voyage et relever leur moral affaissé, Jean Parmentier, qui travaillait en outre à une traduction de la guerre de Jugurtha, composa un petit poëme, en forme d'exhortation, sur les merveilles de Dieu et de la nature, et sur la dignité de l'homme.

Les deux navires cinglaient toujours, quoique leurs équipages diminuassent à chaque instant; le 7 de septembre, ils étaient droit sous la ligne, et se trouvèrent par le travers d'un des archipels voisins de l'Indoustan. Le 20, comme on était à un demi-degré au sud de la ligne, on avisa sept îles, et on louvoya jusqu'au 24, le vent étant contraire pour aborder à l'une d'elles. On parvint enfin à s'approcher d'un îlot d'une lieue environ, tout verdoyant et couvert de palmiers. Le Portugais qui était à bord du *Sacre* dit que l'on se trouvait dans l'archipel des Maldives; mais Raoul Parmentier estima, très-présumablement à tort, qu'il se trompait (20). Deux embarcations conduisirent à terre quelques gens

des navires, qui furent très-cordialement reçus. On leur présenta des fruits de palmier et des figues longues, une certaine quantité d'une espèce de sucre candi qu'ils nommaient *lagre*, et qui était le produit des palmiers, et, à l'intention du commandant des navires, une chaînette artificiellement faite, dit le journal, d'une pièce qui se ployait en deux. On donna en retour aux insulaires quelques couteaux, miroirs et objets de mercerie. Le lendemain, Jean Parmentier descendit personnellement à terre, ayant avec lui des hommes bien armés et en bon ordre. Il fut reçu avec les plus grandes marques de respect par l'archi-prêtre de l'île qui vint s'agenouiller devant lui et voulait prendre ses mains pour les baiser, tout en lui présentant un des plus beaux fruits du pays. Le capitaine courut le relever et l'embrassa en lui faisant hommage de deux paires de couteaux. Pendant ce temps, les autres habitants de l'île ouvraient force cocos et les présentaient aux compagnons de Parmentier. Il y avait dans l'île un temple d'assez antique et majestueuse architecture; il était bâti en pierre; le capitaine en ayant désiré voir l'intérieur, le grand-prêtre le lui fit ouvrir. Il y régnait une galerie, à l'extrémité de laquelle était une espèce de sanctuaire formé par une boiserie artistement sculptée. Ce sanctuaire fut également ouvert devant le capitaine, qui y aperçut une façon d'idole en bois de coco. Le comble du temple était arrondi, lambrissé et orné de peintures. Auprès de ce monument se trouvait une piscine ou un bassin, pavé à fond de cuve d'une pierre noire semblable à du marbre; le tout paraissait de bonne et grande architecture. On voyait aussi dans l'île plusieurs petits monuments analogues pour la forme au temple principal, et des fontaines pavées de pierre noire comme le bassin voisin de ce temple. Les habitations des insulaires ne répondaient point à la majesté des édifices principaux; elles étaient étroites et misérables à voir. Les insulaires étaient petits et grêles; quant à l'archi-prêtre, homme plein de piété, prudent, insinuant, savant et ayant beaucoup lu, il était de taille commune, mais sa physionomie grave et sa barbe blanche lui donnaient un aspect vénérable. Il avait nom Orquarov-Leacarov. Les habitants de cette île, dit le journal, appelaient Dieu *Allah*. On prit congé d'eux, après avoir chargé les embarcations de rafraîchissements, et l'on retourna aux navires qui louvoyaient,

faute d'ancrage. Dès le soir du même jour, on fit voile pour d'autres terres. Le 10 octobre, après treize jours environ de marche, on estima que l'on était à cinquante-six lieues de l'île de Sumatra, que l'on appelait Taprobane, quoique cet antique nom convînt mieux peut-être à l'île de Ceylan. Les jours suivants on eut de nombreux indices de terres par les oiseaux. On vit aussi des serpents, sortant de quelque île prochaine, qui flottaient sur la mer, et l'on en attrapa deux qui étaient liés ensemble par la queue. Le 17, on aurait vu quelques parties d'une éclipse si la pluie et l'obscurité du temps n'y eussent fait obstacle. Cependant le vent était bon et soufflait à poupe. Le 20 octobre, une des vigies découvrit une terre d'abord très-petite à l'œil, mais qui s'élargit peu à peu. C'était une île. Le lendemain, on reconnut trois îles et l'on jeta l'ancre entre deux qui, bien que fort basses de sol, ressemblaient, par leurs belles forêts, à de gigantesques bouquets de verdure. On descendit dans la plus petite, et l'on y coupa du bois excellent pour réparer les navires. Chemin faisant vers l'île, on trouva plusieurs nasses de pêcheurs, ayant la forme d'un cœur, faites d'un bois fort souple, ayant quelquefois plus de vingt brasses de long, et attachées à des bouées. Elles étaient remplies d'excellents poissons dont les navigateurs ne se firent pas faute de prendre une certaine quantité. Les trois îles ne semblaient point inconnues à Jean Parmentier, et ce n'est pas dans ce dernier voyage, du moins rien ne l'indique dans le journal, qu'il leur avait donné les noms de la Parmentière, la Marguerite et la Louise ; au contraire, il semblait se retrouver au milieu de terres précédemment baptisées par lui. Il alla plusieurs fois avec son frère visiter la Louise et la Parmentière, et présider lui-même à des coupes de bois de construction. Du reste, elles n'étaient point peuplées, et les nasses qu'on trouvait alentour appartenaient à des habitants d'autres terres (21). La Parmentière offrait un excellent ancrage dont on garda bonne note. Le 28 octobre, on remit à la voile, et le 29 au matin on découvrit une grande terre, qui n'était autre que l'île de Sumatra, avec laquelle Jean Parmentier avait déjà noué quelques relations dans sa précédente navigation à l'archipel de la Sonde. Le dernier jour du mois d'octobre, on jeta l'ancre à deux lieues de cette terre, et le lendemain, 1er novembre, deux embar-

cations furent détachées pour aller le long de la côte chercher un lieu favorable à la descente. On ne le trouva pas tout de suite, mais enfin on s'arrêta à une petite anse qui parut assez convenable. Aussitôt une trentaine d'habitants du pays se présentèrent sur le rivage, armés de dards et d'épées; ils n'avaient toutefois aucune intention hostile, et le facteur des navires, nommé Jean Masson, ne leur eut pas plutôt adressé quelques mots de loin, que deux ou trois d'entre eux se mirent à l'eau et vinrent aux embarcations pour y échanger du riz et autres vivres contre des couteaux et des miroirs. Ils montrèrent du poivre, en faisant signe qu'il en croissait beaucoup dans l'île; ils prétendirent également que celle-ci produisait de l'or. Ils parlèrent d'une ville nommée Ticou, située vers le sud, à trois lieues de l'endroit où l'on était, dans le royaume de Pedir, ville qui ne devait pas être inconnue à Jean Parmentier pour avoir eu des rapports avec elle dans son précédent voyage. Le souverain du pays, qui s'y tenait, était encore appelé par ses sujets sultan Méjilica. Les insulaires, qui paraissaient vouloir faire profit de tout, offrirent de mener les étrangers à cette ville moyennant qu'on leur donnerait à chacun un bougran rouge, cinq quarts de toile blanche, un couteau et un miroir. Le 2 novembre, un petit bateau, monté par trois insulaires, vint vers les navires; il apportait à Jean Parmentier des nouvelles du sultan Méjilica. Ce prince mandait au capitaine qu'il était le bienvenu, et qu'il l'engageait à aller mouiller entre la terre et trois îlots situés devant la ville de Ticou, lieu où il trouverait un abri assuré; le sultan Méjilica faisait ajouter qu'il avait à cœur d'offrir quelques présents au chef des étrangers. Le capitaine Jean fit répondre au sultan qu'il n'avait pas à son égard d'intentions moins honnêtes, et qu'il profiterait de l'invitation pour l'aller voir à terre quand on se serait entendu à ce sujet. Aussitôt les navires levèrent les ancres et se rendirent à l'endroit indiqué. A peine y avait-on mouillé qu'un nouveau bateau vint de terre apporter à Jean Parmentier, de la part du sultan, deux chèvres, du riz, des feuilles de bétel avec de la chaux vive et une racine très-forte au goût dans une tasse de cuivre. Les habitants du pays faisaient grand cas de ces feuilles de bétel qu'ils mangeaient d'ordinaire avant et après le repas, avec une préparation de chaux, et qui, mâchées, répandaient une agréable odeur et rendaient un

d'apporter du pain de leurs navires, ils mangèrent de bon appétit. On ne leur donna pas d'autre lit pour passer la nuit que la natte même sur laquelle ils avaient pris leur repas, et où ils placèrent leurs manteaux en guise d'oreillers. Le lendemain matin ils retournèrent aux navires, accompagnés du chabandar de Ticou, le grand estimateur des marchandises, sans le congé duquel nul n'aurait osé vendre ou acheter, et qui sembla aux étrangers cumuler à lui seul tous les offices du royaume. Ce personnage, qui amenait avec lui des otages, fut accueilli avec de grands honneurs à bord de *la Pensée*. Le capitaine Jean lui fit quelques présents, et étala devant ses yeux des marchandises de plusieurs espèces. Mais le chabandar dit qu'avant de faire aucun commerce, il fallait que l'on eût fait au sultan le cadeau d'usage; il aurait bien voulu que l'on s'acquittât immédiatement de ce soin. Toutefois, on différa jusqu'au 7 novembre; ce qui donna beaucoup d'inquiétude au sultan et au chabandar, qui envoyaient chaque jour demander pourquoi on remettait ainsi les choses.

Le véritable motif était que Jean et Raoul Parmentier se faisaient faire des habits magnifiques pour se présenter en grande pompe devant le sultan. Le 7 novembre, ils équipèrent leurs bateaux, et, accompagnés de beaucoup de leurs gens, ils se rendirent à terre, apportant les présents destinés au sultan. Les capitaines et leur suite furent reçus avec de grands honneurs dans Ticou, et le sultan Méjilica se montra fort sensible à leurs présents. Un pacte d'alliance et d'amitié fut arrêté entre les insulaires et les étrangers. Par foi promise entre France et Ticou, les uns et les autres s'engagèrent réciproquement à être amis de leurs amis, et ennemis de leurs ennemis, tant et si bien qu'on ne se lassait pas de répéter : « Ticou ! France ! France ! Ticou ! » Après cette entrevue, les capitaines louèrent une maison pour y déposer leurs marchandises ; mais Jean Parmentier, en homme prudent, avant d'y rien faire apporter, eut soin de la fortifier huit jours durant. Il voulut aussi connaître les poids et mesures du pays, et s'entendre des usages avec le chabandar, ce qui n'eut pas lieu sans d'assez grandes difficultés. Comme les Français étaient décidés à ne pas livrer leurs marchandises sans avantage, et comme les insulaires, de leur côté, voulaient avoir le plus large profit, on ne fit pas grand commerce pendant une quinzaine de jours

environ, que l'on passa dans Ticou. Mais on put du moins connaître cette ville et les mœurs et coutumes de ses habitants avec assez de détails. La ville de Ticou n'était pas grande; elle ne se composait que de deux ou trois rues, fermées à leurs extrémités par des portes fixées à des pieux fichés en terre. Les maisons, construites en bois assez mince, différaient par la grandeur, mais point par la forme ; leur clôture se composait de roseaux, et leur toiture de feuilles ; une estrade de bois, élevée de deux pieds environ, régnait, à l'extérieur, le long de chaque maison, sur laquelle on marchait et s'asseyait. A l'intérieur, l'endroit principal pour se tenir s'élevait à quatre pieds environ au-dessus du sol, et les gens aisés étendaient dessus des nattes de jonc, sur lesquelles on ne marchait pas sans s'être auparavant lavé les pieds. Ces nattes, comme on a vu, servaient aussi de lit. On a déjà vu aussi par le repas servi aux trois Français envoyés d'abord dans Ticou, quelles étaient la nourriture et la boisson ordinaires des insulaires de Sumatra ; il faut y ajouter quelque peu de poisson séché au soleil et quelquefois du vin de palmier, dont le goût était agréable quand on l'avait fraîchement recueilli de l'arbre, mais qui le soir n'était plus guère potable. Les hommes de Ticou, quoique faisant volontiers quelques ouvrages, la plupart du temps menaient une vie oisive; ils n'étaient point robustes; mais ils se montraient extrêmement fins et astucieux; le mensonge et la flatterie étaient dans leurs habitudes, et il n'y avait point de manières obséquieuses qu'ils n'employassent pour obtenir ce qu'ils désiraient; ils demandaient sans cesse, et toutes les marchandises des deux navires n'auraient pu satisfaire à leurs éternelles requêtes ; ils étaient plus marchandeurs qu'aucun peuple au monde, et, quand on croyait une affaire conclue avec eux, ils voulaient rabattre du prix ou se dédire. Cette manière de traiter soulevait quelquefois la colère des Français; mais bientôt ceux-ci prenaient la chose en patience en voyant que c'était la coutume du pays, et que les grands et que le roi lui-même étaient faits à ce moule. Les femmes de Ticou menaient une vie fort austère; elles travaillaient à filer du coton ou à tisser des toiles dont elles s'habillaient. Jean Parmentier eut quelques conférences par interprète, avec le grand-prêtre du pays nommé Molan, qui avait un gendre faisant déjà l'office de prêtre. Il lui fit demander quel était le premier homme, père de

tous les hommes, et la première femme. Le grand-prêtre répondit que c'était Adam et sa femme Ève, et qu'ils avaient eu huit enfants. Le capitaine lui fit demander s'il avait eu connaissance de la manière dont Adam avait transgressé le commandement de Dieu, de son bannissement du paradis pour cette transgression, de sa sujétion à la mort et à aller en enfer, lui et tous les humains. Le grand-prêtre répondit qu'il connaissait ces choses, raconta comment le démon, sous la forme du serpent, présenta le fruit à la femme, qui en offrit à Adam ; comment celui-ci s'enfuit, se cacha et mentit à Dieu, en disant qu'il n'en avait point mangé. Il dit aussi qu'il savait bien que l'homme devait être racheté. Mais interrogé sur les mystères du verbe divin fait chair et sur les autres fondements de la foi chrétienne, il répondit qu'il ne saurait point en parler, et qu'il avait seulement ouï les noms de Jésus-Christ et de la vierge Marie.

Cependant Jean et Raoul Parmentier, voyant qu'ils ne tiraient pas grand profit commercial de leur séjour à Ticou, prirent le parti de se rembarquer avec leurs marchandises. Jean put retourner sans difficulté à son navire, mais quand Raoul Parmentier, resté le dernier à terre, fut allé prendre congé du roi et des principaux de Ticou, le chabandar ne voulut point le laisser partir qu'on ne lui eût rendu les otages restés à bord des navires français, au nombre desquels était un de ses frères. Quoiqu'on promît au chabandar de ne point s'embarquer que ses otages ne fussent revenus à terre, il assembla plus de cinq cents hommes, armés à la façon du pays, et entre autres choses d'une pertuisane emmanchée de roseau et de bois. Pour éviter un conflit, Raoul Parmentier consentit à laisser deux ou trois des siens en otage, en attendant le retour des insulaires que réclamait le chabandar; après quoi le capitaine du *Sacre* se retira vers la rive, ayant tout son monde rangé en bon ordre, armé de lances à feu, d'arquebuses et de rondelles ; il fut suivi à distance par une nombreuse troupe d'indigènes, portant également des armes. Inquiet pour les quelques Français qu'il avait laissés dans Ticou, Raoul Parmentier ne voulut pas se rembarquer de sa personne, qu'il n'eût envoyé chercher les otages réclamés par le chabandar et repris les siens en échange. Il resta assez longtemps sur la grève, faisant manœuvrer sa troupe, battre du tambour et sonner de la trom-

pette pour en imposer aux insulaires. Toutefois, il n'y avait là qu'un mal entendu; au fond, de part et d'autre, on ne se voulait aucun mal. Aussi, à peine les otages indigènes furent-ils revenus que les Français restés à Ticou reçurent immédiatement un congé amical. La question du commerce faillit devenir une autre cause de discorde, et il fallut employer la menace pour faire donner au chabandar six marcs d'or qu'il devait aux capitaines des deux navires. Cet homme avait été la véritable cause de toutes les difficultés, voulant sans doute faire un lucre personnel sur toutes les marchandises et toutes les transactions. Il empêchait même les marchands d'autres pays qui venaient à Ticou, entre autres ceux de la ville de Priaman, de commercer avec les Français sans sa participation, sous peine d'avoir la tête tranchée.

A part ces motifs, d'autres encore non moins puissants auraient engagé les Français à lever l'ancre de Ticou. Leur séjour prolongé en ce lieu avait été perfide à leur santé. Au scorbut s'étaient jointes des fièvres chaudes dont on attribuait la cause aux eaux détestables que l'on avait bues à terre. Ce qui confirma dans cette opinion, c'est que de tous les hommes qui avaient débarqué, il n'en échappa qu'un ou deux. On quitta Ticou le 27 novembre, mais on fut encore retenu au mouillage des îlots voisins pendant plusieurs jours. Jean et Raoul Parmentier étaient en proie à des fièvres violentes. Le premier succomba le 3 décembre 1529. Ce fut une grande désolation à bord des deux navires. On fit au commandant de l'expédition des obsèques dont les larmes abondantes de ses compagnons firent la part la plus noble et la plus attendrissante. Le corps fut inhumé sous un palmier, dans le principal îlot. Le même jour on leva l'ancre et l'on s'éloigna de ce lieu de douleur, en longeant la côte de Sumatra, mouillant de distance en distance, et envoyant des embarcations à terre pour chercher un port et faire de l'eau. Les maladies continuaient à décimer cruellement les équipages. Comme on était dans le voisinage d'Indapour, Raoul Parmentier expira sous le poids de sa douleur fraternelle encore plus que sous celui de la fièvre dont il était atteint. Son corps fut jeté à la mer avec les cérémonies d'usage. *La Pensée* et *le Sacre*, ayant ainsi perdu l'un et l'autre leur capitaine, se rendirent à Ségalam, dans le royaume d'Indapour en Sumatra. La plus grande incertitude

régnait sur les deux bords; les uns voulaient qu'on allât à Java, les autres pensaient qu'il valait mieux se rendre à Indapour même ou à Priaman, pour y échanger les marchandises européennes contre du poivre; enfin le plus grand nombre penchait pour reprendre immédiatement la route de France, à cause des maladies et des morts. Après délibération, les deux navires retournèrent vers la baie d'Indapour, et détachèrent leurs embarcations pour aller prendre en ce lieu des vivres et des rafraîchissements. Quatre hommes des équipages du *Sacre* se noyèrent à la barre d'Indapour.

On se hâta d'échanger contre des provisions, et surtout contre du poivre, toutes les marchandises qui étaient restées à bord des deux bâtiments, et, le 22 janvier 1530, après vingt-cinq jours à peu près de mouillage auprès d'Indapour, *la Pensée* et *le Sacre* levèrent définitivement l'ancre et firent voile pour retourner à Dieppe, où leur arrivée dut jeter le désespoir dans bien des familles, surtout dans celles de Jean et de Raoul Parmentier. Les deux capitaines, qui étaient l'honneur et la gloire de leur ville natale, furent vivement regrettés des Dieppois. Pierre Crignon, qui avait été témoin de leur courage et de leur mort dans la dernière navigation, rendit à leur mémoire un poétique et douloureux hommage, dans lequel il imagina que le corps de Jean Parmentier avait pris la forme du palmier sous lequel on l'avait enterré, et que de cet arbre coulait sans cesse une douce liqueur, aussi *fluente* que les vers qui naguère coulaient des lèvres de son ami; il se plut aussi à imaginer que le corps de Raoul, jeté à la mer, s'était transformé en un léger dauphin qui désormais enseignerait aux navigateurs français les routes et les écueils de l'archipel de la Sonde :

« Et pour enseigne aux navigants jolis
Le beau dauffin porte la fleur de lis
Dessus son chef, et au dos la croix blanche;
Montrant qu'il est d'une contrée franche;
Et cette mer où il fait demourée
Du nom des deux doit être décorée.
Se plus François vient en cette frontière,
Il nommera cette mer Parmentière. »

Pierre Crignon, qui chantait ainsi ses deux amis, n'était pas

seulement un poëte remarquable pour son temps, mais il était encore un savant observateur; et, dans un manuscrit daté de l'an 1554, il parle déjà de la déclinaison de l'aiguille aimantée (22). Pierre Crignon dit que si la mort n'eût prévenu Jean Parmentier, ce navigateur fût allé jusqu'aux Moluques, et qu'il avait décidé, si Dieu lui eût permis de revenir en France, de reprendre la mer pour aller chercher un passage du nord au sud, à travers les Terres-Neuves (23).

CHAPITRE V.

De 1547 à 1559.

Henri II somme Charles-Quint d'assister à son sacre comme vassal. — Guerre avec l'Angleterre. — Expédition de Léon Strozzi autour de l'Écosse. — Boulogne rendue à la France avant l'époque fixée par le traité de 1546. — Paix avec l'Angleterre, en 1550. — Henri II fait la guerre à Charles-Quint. — Nouvelle alliance avec la Turquie. — Soliman II réunit sa flotte, commandée par Dragut, à celle de France, commandée par le baron de La Garde. — Opérations des flottes combinées le long des côtes d'Italie et de Sicile. — Conquête et perte de l'île de Corse. — Les Dieppois équipent une flotte à leurs frais en 1555. — Bataille navale entre les navires dieppois et les hourques des Pays-Bas. — Expéditions du capitaine Polain. — Événements après l'abdication de Charles-Quint. — Marie Tudor, reine d'Angleterre et épouse de Philippe II, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, déclare la guerre à la France. — Événements jusqu'au retour de Calais à la France, en 1558, et à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559, qui met fin à la guerre d'Italie. — Fondation de Brouage.

De nouveaux nuages menaçaient de troubler encore une fois la paix qui régnait entre Charles-Quint et François Ier. Celui-ci, à qui le traité de Crépi avait laissé le Piémont et l'espérance de recouvrer le Milanais, ainsi que l'État de Gênes, allait peut-être rentrer l'épée à la main en Italie, quand il mourut, le 31 mars 1547, après un règne rempli de traverses, mais aussi de faits glorieux, durant lequel on l'avait constamment nommé, comme on le nomme encore, le rival de Charles-Quint. Quelle ne serait pas la gloire de celui dont on aurait dit plus tard : le rival de Napoléon!

Aussitôt monté sur le trône, l'ardent successeur de François Ier, Henri II, osa sommer le plus puissant empereur qui se fût vu depuis Charlemagne de paraître à son sacre comme vassal, à titre de comte de Flandres et d'Artois. A de tels débuts, il était aisé de juger que la paix de Crépi n'aurait pas une longue durée sous le nouveau règne. Charles-Quint ne se montra pas, comme on pense,

empressé d'accepter l'honneur, que disputaient jadis aux autres vassaux de la couronne les rois d'Angleterre eux-mêmes, de porter au sacre un des insignes de la royauté de France. Dans le refus de l'empereur, Henri II se ménagea un prétexte de renouveler au premier jour la guerre d'Italie par le Piémont, qui lui avait été conservé.

Sur les entrefaites, Villegagnon, qui venait d'être nommé vice-amiral de Bretagne, ayant eu avis que Malte et Tripoli étaient menacées d'être assiégées, demanda congé à Henri II, quitta la cour et ses espérances, pour aller offrir à *la Religion* les services que ses vœux l'obligeaient à rendre. Il déclara au grand-maître, qui était alors l'Espagnol Juan d'Omedes, qu'il avait des témoignages non douteux que *la Religion* serait prochainement attaquée, et le supplia de se tenir sur ses gardes. Mais il suffisait que cet avis lui vînt d'un Français pour que d'Omedes le reçût avec indifférence et dédain. Cependant Villegagnon n'était que trop bien instruit. La flotte ottomane ne tarda pas à paraître devant Malte, et à y opérer une descente qui, si elle n'eut pas de résultat décisif, du moins jeta par toute l'île la plus grande terreur et causa les plus grands ravages. La *Cité-Notable* (c'est ainsi que l'on appelait l'ancienne capitale de l'île) fut même assiégée, et aurait succombé, si le commandeur de Villegagnon n'était venu à son secours. Il avait demandé à d'Omedes cent chevaliers pour l'accompagner; mais le grand-maître, qui déjà voyait en lui un censeur sévère, et n'était peut-être pas fâché de le perdre, ne lui en concéda que six. Comme d'Omedes crut alors remarquer en lui de l'hésitation, et le lui fit observer par quelques paroles amères : « Seigneur, s'écria Villegagnon, je vous ferai voir que la peur ne m'a jamais fait fuir le péril. » A ces mots le commandeur part avec six chevaliers français de ses amis; il était nuit, et pour arriver avant le jour, ces hommes déterminés se jettent à cru sur des cavales qui paissaient dans les fossés du château Saint-Ange, l'unique fort que *la Religion* eût trouvé dans l'île quand elle en avait pris possession; ils s'approchent de la ville assiégée, se glissent dans l'ombre au pied de la muraille, et après avoir échangé des signaux convenus, ils montent, au moyen de cordes, dans la *Cité-Notable* sans être aperçus par l'ennemi. Le commandeur de Villegagnon y fut accueilli avec

des transports de joie; le peuple, qui connaissait ses talents et son courage, solennisa son entrée par des décharges de mousqueterie; les vieillards, les femmes, les enfants applaudissaient à sa généreuse résolution; il semblait que dans sa seule personne on eût recouvré des troupes, des armes et des vivres. Villegagnon, sans perdre un instant, fit faire des travaux importants à la place, et conduisit lui-même l'ouvrage, y mettant souvent la main avec les six chevaliers qui l'avaient accompagné. Excité par un tel exemple, il ne fut personne dans la ville qui ne se montrât jaloux de travailler aux fortifications. Les musulmans, supposant qu'un renfort plus considérable s'était introduit dans la *Cité-Notable* et trompés par une lettre qui annonçait l'arrivée d'André Doria avec une puissante flotte, se hâtèrent de lever le siége. Après s'être rembarqués, ils se dirigèrent sur Tripoli, et, chemin faisant, dévastèrent la petite île de Gozzo, dont les habitants furent enlevés au nombre de six mille trois cents, et conduits en esclavage; arrivés devant Tripoli, les Turcs, commandés par Dragut (Dorgoudjé), terrible corsaire qui marchait sur la trace des Barberousse, au dernier desquels il succédait comme amiral de la Porte, et par le juif renégat Sinna ou Sinam-Pacha, formèrent le siége de cette place, alors mal fortifiée, et qui n'avait pour toute garnison que quelques chevaliers et quatre cents hommes, dont moitié étaient des Maures, le tout sous les ordres du maréchal de *la Religion*, Gaspard de Valier, de la langue d'Auvergne. Un ambassadeur du roi de France essaya, mais inutilement, de s'interposer, à titre d'allié, entre les musulmans et les chrétiens. Une rébellion des habitants, en partie fomentée par des chevaliers espagnols qui se voyaient avec peine commandés par un Français, hâta la reddition de Tripoli.

Gaspard de Valier, ses chevaliers, la garnison et les habitants furent jetés dans les fers, en attendant qu'on en fît des esclaves, malgré un traité qui leur avait garanti leur liberté. Toutefois, grâce à l'entremise et à l'argent de l'ambassadeur de Henri II, dont il a été parlé, le maréchal et les chevaliers français obtinrent peu à peu leur délivrance. Le grand-maître d'Omedes, feignant d'oublier que c'était à l'abandon dans lequel l'empereur et lui-même avaient laissé les fortifications et la garnison de Tripoli que la perte de cette place était principalement due, entreprit,

dans sa haine pour les Français, de faire condamner au dernier supplice le maréchal de Valier, et de charger par de perfides insinuations jusqu'à la conduite si généreuse de l'ambassadeur de Henri II, à qui les chevaliers espagnols eux-mêmes devaient leur liberté. D'Omedes forma en conséquence un tribunal à sa guise où n'entrèrent que des juges iniques et d'avance corrompus. Le maréchal fut arrêté arbitrairement, et le grand-maître, croyant n'avoir plus de mesures à garder, défendit sous peine sévère à tous chevaliers de solliciter en faveur de l'accusé. D'Omedes paya de faux témoins, interdit les récusations, et aurait même complétement fermé la bouche à la défense si le commandeur de Villegagnon, que rien n'intimidait, ne se fût généreusement levé. L'Espagnol ne put obtenir, même du tribunal qui était à ses gages, que l'on condamnât de Valier à autre chose qu'à la perte de l'habit et de la croix.

Cependant Villegagnon, indigné de l'injure que l'on faisait souffrir à la France par le jugement de Gaspard de Valier et les insinuations dirigées contre l'ambasseur de son roi, instruisit Henri II de ce qui se passait. Sur le bruit qu'il se tramait quelque mesure nouvelle d'iniquité contre le maréchal, il prit à partie et interpella le grand-maître en plein conseil, le convainquit de mettre tout en œuvre pour qu'un nouveau jugement amenât enfin la condamnation à mort de Gaspard de Valier. Et comme d'Omedes repoussait, mais avec embarras, ce discours : « Déclarez donc, seigneur, devant toute l'assemblée, s'écria Villegagnon, que vous déchargez le juge de votre choix d'une somme de cinq cents ducats d'or, à laquelle il s'est obligé envers vous, s'il ne condamnait pas à mort le maréchal. » A ces terribles mots, la confusion, dit un des historiens de l'Ordre de Malte, parut d'abord sur le visage du grand-maître ; d'Omedes perdit entièrement la tête ; il ne se possédait plus, et, outré de se voir poussé si vivement par un de ses inférieurs, il le chargea d'un torrent d'injures. Mais Villegagnon, satisfait d'avoir mis tout le conseil sur les voies des méchants desseins de l'Espagnol, se retira de l'assemblée. Les dignitaires de l'Ordre nommèrent aussitôt un autre juge pour instruire de nouveau l'affaire. Villegagnon, justement jaloux de l'honneur de sa nation, décida en outre le conseil de l'Ordre à s'excuser auprès de Henri II de ce qu'on avait fait

courir de méchants bruits contre l'ambassadeur de France. Néanmoins d'Omedes vint à bout de tenir Gaspard de Valier en prison et de le priver de ses dignités. Ce ne fut que sous la grande-maîtrise de Claude de la Sangle, qui suivit celle de l'Espagnol, que l'ex-maréchal de l'Ordre recouvra la liberté.

Ne voulant pas rester plus longtemps témoin des actes tyranniques et déshonorants d'un grand-maître tel que d'Omedes, qui, non content d'être l'homme lige de l'empereur et d'inféoder brutalement *la Religion* à l'Espagne, dilapidait les deniers publics pour en gorger ses neveux, Villegagnon quitta Malte de nouveau, et revint prendre son service de vice-amiral de Bretagne.

A cette époque, Henri VIII était mort, et les tuteurs du nouveau roi d'Angleterre, Édouard VI, encore mineur, se proposaient de marier ce dernier avec Marie Stuart, héritière de la couronne d'Écosse, et de réunir ainsi les deux royaumes insulaires. La France avait intérêt à ne pas laisser ce mariage s'accomplir, pour que la puissance de son éternelle rivale ne se trouvât point par là presque doublée; il y avait en outre, dans l'obstacle que l'on voulait mettre au projet d'union d'Édouard VI avec l'héritière d'Écosse, une question de religion : le nouveau roi d'Angleterre étant élevé dans les principes du schisme protestant, que la France ne voulait pas voir régner sur l'Écosse. Au moins ce motif servait-il à colorer l'autre. Les Écossais, qui depuis longtemps sympathisaient avec la France et en étaient les alliés naturels, furent d'avis eux-mêmes, pour couper court aux prétentions d'Édouard VI, de marier l'héritière de leur pays à François, dauphin de France, moins âgé qu'elle de quelques années. Henri II, pour seconder ce plan et aider les catholiques, envoya d'abord en Écosse Léon Strozzi, devenu général des galères de France par suite de la disgrâce de Polain, avec un corps de troupes françaises et des ingénieurs habiles, qui se rendirent maîtres, le 3 juillet 1547, dans le comté de Fife, du château de Saint-André, où s'étaient renfermés les principaux partisans écossais du protestantisme et de l'Angleterre. Puis, l'an 1548, il fit partir de Nantes une armée de six mille hommes, sous les ordres d'André de Montalembert, baron d'Essé.

Le commandeur de Villegagnon était chargé de la conduite de la flotte, et avait ordre d'amener immédiatement en France sur

ses vaisseaux, selon le vœu des catholiques d'Écosse, la jeune reine Marie Stuart. Après avoir fait prendre terre aux troupes françaises le 18 juin, à Dunbar, dans le comté d'Haddington, un peu au-dessous d'Édimbourg, il se disposa à remplir le reste de sa commission. Sachant, à n'en pas douter, que les Anglais voulaient empêcher la reine d'Écosse de partir, et formaient le dessein de l'enlever dans la traversée, il remit à la voile, en répandant le bruit qu'il retournait en France; puis, ayant quitté et perdu de vue les côtes occidentales d'Écosse, il se dirigea vers les îles Orcades; et, par une navigation considérée alors comme fort audacieuse, il passa entre ces îles et celles de Shetland, se rabattit tout à coup vers le cap Wrath, à l'une des pointes septentrionales de l'Écosse, longea quelque temps la côte occidentale, et vint à Dunbarton, dans le comté de ce nom, à l'opposé de Dunbar et d'Édimbourg, prendre la reine Marie Stuart qui l'attendait. Mettant aussitôt à la voile, il pénétra dans la mer d'Irlande, passa le canal de Saint-George, et vint déposer, le 13 juillet, en Bretagne, le trésor dont il s'était chargé. Marie Stuart, cette souveraine d'Écosse, qui devait finir d'une manière si tragique et si digne d'une éternelle pitié, n'avait alors que six ans; elle fut fiancée au dauphin, qui depuis régna sous le nom de François II.

Pendant ce temps, Montalembert d'Essé remportait des avantages sur les Anglais, et fortifiait contre eux le port d'Édimbourg. Mais ce général, n'ayant su se concilier l'estime de ceux dont il était l'allié, fut rappelé peu de temps après, et remplacé par Paul de Termes, qui fut plus heureux et s'acquit l'affection des Écossais.

Le traité de paix de 1546, qui ne promettait le retour de Boulogne à la France que pour l'année 1554, après paiement intégral de certaines sommes, pouvait dès lors être considéré comme rompu; et Henri II crut le moment venu de reprendre, avant l'époque fixée, ce point maritime si important pour ceux qui en étaient maîtres. Léon Strozzi reçut l'ordre de sortir, le 11 juillet 1549, du Hâvre-de-Grâce, avec douze galères, pour bloquer Boulogne par mer, pendant qu'une armée considérable l'assiégerait par terre. Une flotte anglaise se présenta pour secourir la garnison ennemie; le 1er août, Strozzi l'attaqua. Le calme qui

régnait sur la mer fut très-favorable aux galères françaises; elles purent aborder les gros vaisseaux ronds d'Angleterre et tirer sur eux à fleur d'eau, pendant que le défaut de vent empêchait ceux-ci de manœuvrer, et que le feu trop élevé de leur artillerie passait au-dessus des équipages et des soldats français sans les atteindre. La flotte anglaise fut en partie coulée bas; le reste prit la fuite, et alla se réfugier à Guernesey. De son côté, l'armée de terre du siége s'empara de plusieurs forts voisins de Boulogne, qui fut rendue à la France, le 15 mai 1550, sous des conditions bien moins onéreuses que celles du traité de 1546, et moyennant seulement une somme donnée à titre de dédommagement pour l'artillerie que les Anglais avaient mise dans la place et qu'ils y laissaient. Les succès remportés par Paul de Termes en Écosse, avec ses troupes de débarquement, n'avaient pas été sans une grande influence sur le traité de paix conclu, dès le 24 mars 1550, avec l'Angleterre.

Débarrassé de cet ennemi par la victoire, Henri II fut tout entier à ses projets contre l'ambition jamais assouvie de Charles-Quint. De nouvelles ouvertures d'alliance offensive et défensive furent faites à la Turquie.

On se ressouvint alors du négociateur de Constantinople, du vainqueur des Espagnols et des Anglais; le capitaine Polain, après avoir exigé qu'on examinât à fond son affaire, fut déclaré innocent par arrêt du 13 février 1551. On l'investit d'un commandement en Toscane; mais il ne fut pas immédiatement rétabli dans sa charge de général des galères, qui semblait flotter à cette époque de l'un à l'autre, de Léon Strozzi pour le fait, à René de Lorraine, grand-prieur de France, pour la forme. Polain eut encore à se justifier d'avoir fait sortir des blés hors du royaume; ses ennemis produisirent contre lui de faux témoins, parmi lesquels on découvrit quatre anciens forçats déguisés et sauvés par lui des galères; ses accusateurs confondus furent obligés de quitter la France. Quant à lui, il alla d'abord servir dans le Piémont, sous les ordres de Paul de Termes, y dirigea en réalité presque toutes les opérations et se distingua surtout dans l'attaque et la défense des places, en déployant toutes les qualités d'un ingénieur militaire; tant ses talents savaient s'approprier à tous les genres de guerre.

Mais son expérience et son habileté pouvant être plus utiles encore sur mer, il fut bientôt chargé d'appuyer, avec quelques bâtiments seulement, les opérations de l'armée de terre d'Italie.

Ce fut alors qu'il rencontra dans la Méditerranée vingt-quatre gros vaisseaux d'Espagne armés en guerre, et que, n'ayant contre eux que des forces insuffisantes, il usa d'une ruse que l'on n'excuserait pas aujourd'hui, mais qui, dans ce temps, fut considérée comme de bonne guerre. Il arbore pavillon impérial, dépêche un de ses brigantins, pour annoncer aux Espagnols qu'il conduit en Espagne la reine de Hongrie, belle-sœur de Charles-Quint, qu'on y attendait, demande en conséquence pour elle un salut de toute l'artillerie, l'obtient sans peine, et, sans donner le temps aux Espagnols de recharger leurs canons, arbore le pavillon français, fond sur leurs vaisseaux avec furie, s'empare de quinze d'entre eux et d'un butin de quatre cent mille écus d'or. Ce trait était plutôt d'un corsaire que d'un général des galères de France.

Léon Strozzi était toujours au service de Henri II. Jaloux de s'illustrer aux dépens d'André Doria, dont il était près d'égaler la réputation, il poursuivit sur mer ce vieux et expérimenté marin, qui s'était chargé de ramener d'Espagne en Italie Maximilien, roi de Bohême. Doria était attendu à Barcelone. Strozzi, qui avait dessein de l'enlever, lui et le roi de Bohême, s'approcha, à la faveur d'une montagne qui le couvrait, du cap Circelli, à l'abri duquel la flotte ennemie était mouillée. Il se flattait de la surprendre quand Doria, averti par ses espions, prit le large, résolu de se sauver à force de voiles et de rames, et de ne combattre que s'il y était définitivement obligé. Il parvint à éviter Strozzi, mais n'alla pas débarquer à Barcelone. Strozzi, qui avait manqué son coup, s'approcha de cette dernière ville; et se faisant passer pour Doria, par une ruse qui peut passer pour le pendant de celle de Polain, il s'empara d'une galère nouvellement équipée qui venait pour faire le salut au roi de Bohême; il déchargea ensuite toute son artillerie sur les vaisseaux du port, et alarma tellement Barcelone, que, s'il avait eu des troupes de débarquement, il se fût emparé de cette ville sans obstacle; il se rendit maître de sept vaisseaux marchands, et, chargé d'un grand butin, se retira à Marseille.

Peu après, le prieur de Capoue se démit de sa charge de géné-

ral des galères de France, et revint mettre son talent et son courage au service de l'Ordre de Malte. Aussitôt une expédition fut résolue par les chevaliers, de laquelle ce grand capitaine fut le chef avec l'assistance de Parisot de La Valette, institué lieutenant-général et commandant du corps entier des chevaliers, au nombre de trois cents. Léon Strozzi fit en conséquence armer ses galères et quelques brigantins qui lui appartenaient; outre les trois cents chevaliers, il embarqua douze cents hommes sur cette escadre, et fit voile de Malte, le 6 août 1552, pour la côte d'Afrique, où il arriva le soir du neuvième jour. Le débarquement se fit sans obstacle, et l'on entra d'abord sans peine dans Zoara, dont les portes étaient ouvertes et les habitants ensevelis dans le sommeil. Les chrétiens, après avoir laissé au dehors quelques compagnies pour défendre l'entrée de la ville, ou pour en faciliter la sortie, se rangèrent en bataille sur la place principale, et réveillèrent les musulmans au bruit de leurs tambours et de leurs trompettes. Au même instant, ils se répandent dans les rues, enfoncent les portes des maisons, tuent tout ce qui se met en défense, font prisonniers ceux qu'ils trouvent sans armes, et, le sabre à la main, ordonnent qu'on leur livre toutes les richesses que renfermait Zoara. Le souvenir de la manière dont en usaient les farouches et fanatiques corsaires mahométans, à l'égard des villes chrétiennes dans lesquelles ils entraient, et la pensée de l'odieux esclavage qu'ils imposaient même aux plus nobles de leurs prisonniers de guerre, rendent les soldats de Malte impitoyables; à leur tour, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition, ils poussent, comme des troupeaux éperdus, les vieillards, les femmes et les enfants devant eux, et les forcent à s'embarquer sur les galères de *la Religion*. Mais, au moment où quinze cents de ces infortunés étaient déjà ainsi rassemblés, un Maure se fit reconnaître du commandeur de La Valette pour avoir servi sous ses ordres dans Tripoli, et lui dit bas à l'oreille que les chrétiens allaient être investis, à la pointe du jour, par quatre mille cavaliers turcs qui campaient à peu de distance de là. La Valette récompensa le Maure et courut faire part de cet important avis à Léon Strozzi; aussitôt, le prieur fit sonner la retraite; mais l'épouvantable bruit qui se faisait dans la ville livrée à toutes les horreurs du pillage, l'avidité même qui reto-

nait le soldat au milieu du butin, empêchèrent que l'on entendît ce signal. A peine le jour a-t-il paru, que les quatre mille cavaliers turcs, annoncés par le Maure, arrivent au galop aux portes de Zoara, entrent avec la même facilité qu'avaient trouvée les chrétiens, voient ceux-ci dispersés dans les divers quartiers de la ville, chargent et massacrent tous ceux qu'ils rencontrent et ne laissent pas le temps à Léon Strozzi de rassembler un nombre suffisant d'hommes pour les leur opposer. C'est à peine si les chrétiens, dans l'ivresse du pillage, savent à quel nouvel ennemi ils ont affaire. Enfin, le sentiment du péril, joint à celui de l'honneur, les rend à la raison; ils cherchent à se rallier sous leurs enseignes; ils y parviennent, mais seulement par pelotons et selon le quartier où ils se trouvaient. Alors, ceux qui faisaient tout à l'heure des esclaves combattent avec acharnement pour leur propre liberté; la lutte est corps à corps et terrible de part et d'autre.

Dans ce conflit, la plupart des prisonniers faits par les chrétiens brisèrent leurs chaînes. La Valette ne put conduire sur ses galères qu'environ deux cents d'entre eux. Plusieurs chevaliers restèrent sur la place; et il y en eut même, chose plus redoutable que la mort, qui tombèrent aux mains des infidèles. Léon Strozzi reçut un coup de mousquet dans la cuisse, qui le mit hors de combat; déjà les Turcs s'avançaient pour l'achever, lorsqu'un chevalier majorcain, d'une taille et d'une force extraordinaires, l'enleva dans ses bras, malgré une grêle de mousqueterie, le transporta au bord de la mer, entra dans l'eau avec son précieux fardeau, et d'écueils en écueils, de bancs de sable en bancs de sable, gagna enfin un canot qui le conduisit sur l'escadre de *la Religion* avec le prieur de Capoue. Les chevaliers et les soldats de Malte, privés de leur général, continuèrent cependant leur retraite, sortirent de la ville et se retirèrent vers le rivage, toujours poursuivis par les Turcs qui, sachant que le peu de hauteur de l'eau interdisait aux chaloupes l'approche de la côte, se flattaient de faire jusqu'au dernier moment un grand massacre de chrétiens. Un commandeur français, Jean de la Cassière, qui fut depuis grand-maître, n'épargna rien dans cette circonstance pour sauver l'étendard de *la Religion*, qu'il portait lui-même. Par ses conseils, les chrétiens, pour reprendre haleine, s'emparèrent

d'un rocher qui était à la tête d'un défilé et du haut duquel ils voyaient à découvert les galères et même les chaloupes qui les attendaient ; il fut convenu que les chevaliers resteraient seuls à la garde du rocher, et feraient ferme dans le défilé pour arrêter les Turcs, tandis que les blessés et les soldats valides passeraient l'un après l'autre et gagneraient insensiblement les vaisseaux ; qu'après avoir accompli cet acte de dévouement, les chevaliers, qui la plupart savaient nager, se disperseraient et emploieraient leurs derniers efforts à échapper à la poursuite des infidèles. Les blessés et les soldats de Malte furent effectivement sauvés. Mais furieux de voir qu'une partie de leur proie leur échappait, les Turcs voulurent à tout prix s'en venger sur les chevaliers qui, l'épée et la pique à la main, leur présentaient un front redoutable à l'entrée du défilé. Leur chef en tête, les musulmans mettent pied à terre, se jettent avec rage sur les chrétiens ; de leurs larges cimeterres coupent le bois des lances, brisent les épées des chevaliers à qui il ne reste bientôt plus d'autres armes que leurs poignards. Cette noble élite de la chrétienté tient bon encore pourtant, et les Turcs pour en venir à bout ne voient d'autre moyen que de remonter à cheval et de faire un grand feu de mousqueterie. La Cassière, blessé mais ne lâchant pas la noble enseigne qu'on lui a confiée, prend le parti de se retirer avec sa petite troupe qui marche serrée et à grands pas. A l'approche du rivage, les chevaliers se séparent, comme il était convenu, et, chacun de son côté, se jettent à l'eau. L'intrépide La Cassière, soutenu par le chevalier Iberdalle et quelques autres braves, tient toujours sa bannière élevée, et c'est ainsi que sous la mousqueterie des Turcs, il entre dans la mer, gagne les chaloupes et parvient jusqu'aux vaisseaux de *la Religion*, où mille acclamations le saluent. L'étendard de Saint-Jean était sauvé ; mais ce n'était pas sans qu'il eût coûté de bien grandes pertes à l'Ordre. Parmi les chevaliers français qui étaient morts pour sa défense, on comptait Dupuy-Monbrun, de Saint-Marcel, d'Ayanson, de Briançon, de Bonne, de La Rochette, de La Roche-Montmort, de La Motte, de Saint-Sulpice, de Puipatron, du Gilbert, de Brichanteau, de Beauvais, de Nangis, d'Harancourt, Duplessis-Richelieu, et de Gordes. Le prieur de Capoue, malgré les blessures dont il était couvert, trouva encore dans son âme

assez de force pour donner ses ordres et faire mettre à la voile. A son arrivée à Malte, on fut obligé de le porter sur une planche jusqu'à sa demeure; la plupart de ses officiers le suivaient, qui n'étaient guère en meilleur état que lui. Malgré le malheur de cette expédition, Léon Strozzi ne perdit rien de sa gloire, ni de sa réputation de sage et vaillant capitaine; le soldat comme l'officier lui rendirent cette justice, que dans le désespoir de ne pouvoir vaincre cette foule d'ennemis par lesquels il avait été surpris et environné, on ne l'avait jamais vu donner ses ordres avec plus de sang-froid, ni combattre en même temps avec un courage plus déterminé : aussi *la Religion* lui déféra-t-elle pour la seconde fois le généralat de ses galères. A peine eut-il recouvré cette charge que, sans attendre que ses plaies fussent entièrement fermées, il se rembarqua, et courut la Méditerranée jusqu'aux bouches du Nil, enlevant tous les corsaires qu'il rencontrait et des escadres tout entières de bâtiments mahométans. Parisot de La Valette se signala sous lui dans ces diverses expéditions maritimes.

Le grand-maître Juan d'Omedes, cette âme damnée de Charles-Quint, ayant fini sa carrière le 6 septembre 1553, on lui eût donné Léon Strozzi pour successeur, si l'on n'avait craint qu'il n'employât les forces de *la Religion* au service de ses vengeances personnelles et surtout que l'empereur ne prît ombrage de son élévation. Le Français Claude de La Sangle, grand-hospitalier de l'Ordre, fut nommé grand-maître.

Léon Strozzi ne tarda pas à retourner en France où on lui rendit la charge de général des galères du royaume, tandis que le commandeur Parisot de La Valette lui succédait à Malte dans celle de général des galères de *la Religion*. Léon Strozzi ne jouit pas longtemps de son retour de bonnes grâces à la cour de France ; il fut tué par un paysan embusqué dans les roseaux, qui le reconnut à sa haute taille au moment où, suivant sa coutume il allait reconnaître lui-même la petite place de Scarlino, dans l'État de Piombino, de laquelle il avait le dessein de s'emparer avec ses seules forces, en attendant que les galères de Provence l'eussent rejoint.

Cependant, Charles-Quint était entamé du côté des Pays-Bas, et le duc de Guise venait de le forcer à une fuite précipitée, après

lui avoir fait lever le siége de Metz, qui n'avait pas coûté à l'empereur une perte de moins de trente à quarante mille hommes.

Dans le cours de la même année, le capitaine Polain, sur le point d'être rétabli, s'il ne l'était déjà, dans la charge de général des galères, soit par suite de la mort de Léon Strozzi, soit par suite de la démission de René de Lorraine, alla joindre, avec trente-six galères, Dragut-Rays, amiral du sultan, qui se tenait dans le golfe de Lépante avec soixante bâtiments du même genre. Ils quittèrent ensemble, au commencement de juin 1553, les mouillages des îles Ioniennes, cinglèrent sur l'extrémité méridionale de la presqu'île italique, côtoyèrent la Calabre et l'île de Sicile, pays de la dépendance de Charles-Quint, en opérant de distance en distance des débarquements, et en causant de grands ravages; arrivés dans les eaux de la Toscane, ils n'épargnèrent pas davantage les îles d'Elbe et de Pianosa. Pise, Livourne et Piombino n'eurent pas trop de tous les secours de l'Italie pour échapper au désastre dont les menaçaient surtout les Turcs, qu'en toute circonstance les Français avaient une peine extrême à contenir. L'apparition des flottes combinées devant Naples força les Espagnols à lever le siége de Sienne, place dont l'occupation eût pu entraîner celle de toute l'Italie par les impériaux.

Paul de Termes vint se réunir, avec deux mille cinq cents soldats, à Dragut-Rays et au capitaine Polain. Il amenait avec lui un Corse qui, à son nom vulgaire de San-Pietro, par un mariage obtenu à la suite d'actions d'éclat au service de la France, venait de joindre le noble nom d'Ornano, déjà fameux dans sa patrie. San-Pietro-Ornano pressait les Français d'opérer une descente dans la Corse, alors opprimée par la république de Gênes, leur promettant l'assistance d'un parti nombreux d'insulaires. Henri II avait résolu de profiter de cette disposition favorable, pour revendiquer la Corse comme dépendance de l'État de Gênes, sur lequel il maintenait les prétentions de ses aïeux, depuis Charles VII. Paul de Termes apportait en conséquence au général des galères de France la commission d'attaquer les villes de la côte de Corse que les Génois occupaient, et d'engager la flotte turque à seconder les opérations.

Les flottes combinées firent voile immédiatement pour cette île. Polain y débarqua le 25 et le 26 août 1553 les troupes de Paul

de Termes. Un parti considérable d'insulaires vint s'unir à celles-ci et les aider à s'emparer de Bastia, de Porto-Vecchio, sur la côte orientale; d'Ajaccio, sur la côte occidentale, et de San-Fiorenzo, dans la partie nord de l'île.

Les Turcs, de leur côté, après un siége pénible, qui ne finit qu'avec l'assistance de l'armée de Polain, prirent à l'extrémité sud, la ville de Bonifacio; mais le succès n'eût peut-être pas couronné leurs longs efforts, si le général des galères de France et un capitaine provençal, nommé Nas, n'avaient pas suggéré aux habitants l'idée de capituler, pour éviter les suites terribles d'une prise d'assaut par les musulmans. Le capitaine Polain eut besoin de toute son énergie, jointe à beaucoup de diplomatie, pour empêcher l'amiral ottoman, dont presque toute la carrière avait été celle d'un écumeur de mer, de livrer la ville au pillage, nonobstant la capitulation. Au moment où la garnison sortait avec les honneurs de la guerre, il fut même obligé de s'interposer, au péril de sa vie, entre les Génois et les Turcs, qu'une circonstance fortuite avait remis aux prises avec plus de rage que jamais.

Dragut-Rays, immédiatement après cette affaire, déclara aux Français qu'il ne pouvait continuer d'agir de concert avec des gens qui n'entendaient pas la guerre à sa façon; il fit rembarquer ses troupes et ramena du côté de Constantinople la flotte du Grand-Seigneur.

Les Français abandonnés à leur peu de forces essayèrent néanmoins d'achever la conquête de la Corse. Le capitaine Polain alla bloquer Calvi avec ses galères, opéra une descente auprès de cette place et réussit à s'emparer du principal faubourg. Mais l'approche de vingt-six galères génoises et espagnoles, portant quatre mille hommes de débarquement, sous le commandement d'Augustin Spinola, et la nouvelle que ce premier corps d'armée serait bientôt suivi de toute une grande flotte aux ordres du vieil André Doria, forcèrent le capitaine Polain et de Termes, qui manquaient de troupes et de munitions, et se trouvaient comme abandonnés, à lever le siége de Calvi; ils allèrent se retrancher dans les montagnes de San-Pietro d'Accia, après avoir mis les galères de France à l'abri.

Bientôt en effet, André Doria, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans,

mais qui n'avait rien perdu de son génie, arriva avec le gros de l'armée navale de Charles-Quint, pour soutenir les troupes par lesquelles il s'était fait précéder. Il assiégea Bastia, qui n'était défendue que par cinquante Français, dont l'héroïque résistance l'aurait étonné, s'il ne se fût souvenu de les avoir autrefois commandés, eux ou leurs compatriotes. On fut obligé de leur accorder une capitulation des plus honorables. Les ennemis les avaient crus plus nombreux : en les voyant sortir de la place, leur honte fut telle, d'avoir été si longtemps retenus par ces cinquante braves, que, nonobstant la capitulation, ils voulaient les massacrer. Le vieux Doria les retint, et laissa passer ces héros devant lui, l'arme haute. L'illustre Génois réunit ensuite toutes les forces dont il pouvait disposer contre Saint-Florent. Jourdain des Ursins commandait dans cette place pour la France ; il la défendit courageusement, faisant même de fréquentes sorties qui fatiguaient les ennemis, pendant que Paul de Termes, de son côté, tenant la campagne, les harcelait par détachements. Les paysans corses soutenaient les Français autant qu'ils le pouvaient, et faisaient entrer pendant la nuit des vivres dans la ville, à la faveur d'un marais voisin. André Doria y mit obstacle, au moyen d'un ouvrage qu'il fit élever dans le marais ; des tranchées faites par ses ordres devant la ville empêchèrent aussi les sorties.

Dans cette extrémité, le capitaine Polain, qui n'avait pas cessé, avec Paul de Termes, de seconder les assiégés, pensa à aller chercher des secours en France ; il s'embarqua, sut éviter la flotte génoise, et arriva à Marseille. Aussitôt, rassemblant vingt galères, il y fit monter six mille hommes, et se rembarqua pour la Corse. Malheureusement une tempête dispersa sa flotte, et, avant qu'il l'eût ralliée, donna le temps à André Doria de forcer des Ursins, qui se croyait abandonné, et était réduit à la dernière famine, d'accepter une capitulation honorable.

San-Pietro-Ornano n'avait pu, malgré toutes les instances de des Ursins, se faire admettre dans la capitulation de Saint-Florent. Soudain il sort de la place avec quelques dignes compagnons frappés de la même exception que lui, perce les bandes ennemies, renverse celles qui veulent s'opposer à son passage, et va rejoindre le petit corps d'armée française, où on le reçoit avec transport. Plusieurs autres places n'opposèrent pas à Doria une

résistance semblable à celle de Bastia et de Saint-Florent. L'empereur lui envoyait renforts sur renforts, craignant que l'occupation de l'île de Corse par les Français n'entraînât plus tard celle de l'île de Sardaigne.

Le capitaine Polain, après avoir déposé ses six mille hommes à leur destination, vit bien que c'était loin encore d'être assez, et que les vaisseaux surtout lui manquaient pour attaquer ceux de Doria. Il prit sur lui d'aller renouer l'alliance offensive et défensive avec la Turquie, et de donner à comprendre au farouche Dragut qu'il eût été impossible d'agir avec lui autrement que l'on avait fait. Il y réussit momentanément. Dragut revint sur les côtes d'Italie, où sa présence força Charles-Quint de rappeler de Corse la flotte de Doria. Cette diversion rétablit un moment les affaires des Français dans l'île. De Termes et le capitaine Polain, qui déjà était de retour, reprirent plusieurs places. Ils allaient s'emparer de Calvi, quand l'infatigable Doria arriva encore avec quarante-quatre galères, et leur fit lever pour la seconde fois le siége de la place. Dans le même temps, Paul de Termes était appelé au commandement de l'armée française en Piémont, où les hostilités étaient aussi portées. Jourdain des Ursins resta à la tête des troupes débarquées en Corse, pendant que Polain allait prendre de nouveaux renforts à Marseille. Dans la traversée ce dernier rencontra Dragut et l'engagea à revenir en Corse avec lui. Dragut y consentit, et fit sa descente dans l'île, près de Calvi, avec trois mille Turcs et une partie de son artillerie, et se joignit aux troupes de Jourdain des Ursins. Le siége de Calvi fut repris pour la troisième fois, mais sans plus de succès : les Turcs ne voulant pas suivre les Français à l'assaut, toujours sous ce prétexte qu'ils n'avaient rien à gagner en ceci, du moment qu'on leur interdisait d'avance le pillage de la ville. Dragut l'ayant demandé au nom des siens, ainsi que le droit d'emmener en captivité les habitants, ou tout au moins les prisonniers génois, on résista à cette sauvage condition ; et, comme naguère, il leva l'ancre et retourna en Turquie. La conquête de la Corse ne tarda pas à être abandonnée, après avoir été presque accomplie par deux fois. Mais, pour être encore éloignés, les fruits de ces expéditions des Français dans l'île méditerranéenne ne devaient pas être aussi nuls qu'on le pouvait croire. Le nom français y eut, dès cette époque,

de nombreux partisans, il commença à s'y acclimater. En attendant qu'elle donnât à l'empire français Napoléon, la Corse se ressouvint alors qu'elle avait déjà tenu à l'empire franc de Charlemagne.

Pendant que presque toute la marine royale était ainsi occupée dans la Méditerranée, on avait remis à la marine marchande le soin de soutenir l'honneur du pavillon français dans la Manche et la mer du Nord. Mais puisque, par hasard, on s'y trouvait en paix avec l'Angleterre, il faut dire avec qui l'on était en guerre dans ces parages, et pour cela il ne saurait être inutile de se porter un moment en arrière. Quand le vaste héritage de la dernière maison de Bourgogne, lequel, avec le duché de Bourgogne, le comté du même nom, appelé aussi Franche-Comté, le comté de Charolais et les seigneuries de Mâcon, Auxerre, Salins, Bar-sur-Seine, embrassait les duchés de Brabant, de Luxembourg, de Limbourg, de Gueldre; les comtés de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, etc, ; quand ce vaste héritage, manquant d'ailleurs de l'unité qui fait la durée, s'était dissous, en 1477, par suite de la défaite et de la mort de Charles le Téméraire, Louis XI avait d'abord mis, comme on l'a vu, la main sur tout ce qui était de domaine français; s'il en avait relâché depuis une partie, les Flandres, ce n'avait été que pour mieux s'assurer le reste. En maintenant à ce monarque, moyennant une alliance convenue, presque tout ce qu'il s'était adjugé, un traité, signé en 1482, avait laissé, d'autre côté, à Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, et à l'archiduc d'Autriche, son époux, depuis empereur sous le nom de Maximilien I[er], les Flandres, le Hainaut, le Brabant, le Luxembourg, le Limbourg, la Hollande et la Zélande. Plus tard, Charles VIII, en renonçant à Marguerite d'Autriche, dont l'union avec lui était une des conditions du traité de 1482, avait défait en partie l'œuvre de son père, et avait dû rendre, en 1493, à Philippe d'Autriche, fils et héritier de Marie de Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois et d'autres points encore du territoire français. Le duché de Bourgogne proprement dit avait été à peu près seul conservé alors au domaine royal, de l'héritage de Charles le Téméraire. Sous le nom de cercle de Bourgogne, à l'exemple des autres cercles de l'empire d'Allemagne, une sorte d'État avait été institué, qui comprenait la

Franche-Comté et les provinces connues sous la dénomination de Pays-Bas. La Franche-Comté, toutefois, grâce à sa position séparée du reste, à ses priviléges et à ses sympathies, qui la maintenaient toujours française de cœur, sut garder la neutralité. L'Artois et la partie wallonne de la Flandre parurent attendre impatiemment, dès le début, la fin du joug étranger. Telles étaient les provinces dont Charles-Quint avait hérité de la maison française de Bourgogne, par Philippe d'Autriche, son père, avant d'être roi et empereur. Quoique les Pays-Bas, composés de tant d'éléments en désaccord, portassent en eux les germes d'une prochaine dislocation, ils constituaient pour le moment à leur possesseur un État maritime d'une importance non douteuse sur la mer du Nord ou d'Allemagne, cette branche de l'Atlantique que le Pas de Calais sépare seul de la Manche, autre fille du même Océan; et c'était par là que Charles-Quint, au faîte de sa puissance, était en guerre navale avec la France; en même temps que par le golfe de Gascogne et par la Méditerranée. A ces peuples maritimes, si divers d'origine, de mœurs et de langage, qui s'étendent du Pas de Calais à l'embouchure de l'Ems, on donnait généralement alors le nom de Flamands, parce que c'était autour de la Flandre que s'était groupé le reste.

Les Flamands donc, dans toute l'étendue de leur nom ainsi généralisé, étaient en guerre maritime très-active avec la France. Ceux du comté de Hollande et des îles de Zélande avaient surtout de vieilles injures à venger : ils avaient encore sur le cœur le coup terrible dont, en 1479, pendant la guerre de succession de Bourgogne, le vice-amiral de France, Guillaume de Casenove, dit Coulon, les avait frappés, en combattant, en prenant et en emmenant, par trois fois, dans les ports de Normandie, leurs flottes chargées de harengs et de seigles de Prusse, événements désastreux pour le genre de commerce des Hollandais et Zélandais à cette époque, pour leur vie même, et qui, pour les Flamands, avaient été, comme on l'a vu, un véritable deuil public.

En 1555, les Normands, ceux de Dieppe particulièrement, renouvelèrent, pour leur propre compte, les exploits que leurs pères avaient accomplis sous les ordres du vice-amiral Coulon. Les Dieppois équipèrent cette année plusieurs navires, dans l'intention de rendre guerre pour guerre aux vaisseaux des Pays-

Bas. Ces navires, dont le plus grand avait la capacité de cent tonneaux, et le moindre de quinze, étaient : *le Nicolas*, portant Louis de Bures, sieur d'Espineville, qui remplissait les fonctions de commandant en chef ou d'amiral de la flottille, par commission expresse de l'amiral de France, et qui avait pour lieutenant à son bord Nicolas Boymare ; *l'Ange*, capitaine Jean Le Roux ; *la Barbe*, capitaine Vincent Boquet ; *la Levrière*, capitaine Adrien Le Comte ; *la Palme*, capitaine Louis Beaucousin ; *le Soleil*, capitaine Adrien Le Vilain ; *le Saint-Jean*, capitaines Le Petit Palecheul et Jean de La Place ; *l'Once*, capitaine Jean Lubias ; *la Belette*, capitaine Antoine Varin ; *la Comtesse*, capitaine Bertrand Caillot ; *la Gentille*, capitaine Nicolas Ruault ; *le Petit-Coq*, capitaine Matthieu Cauvin ; *le Petit-Dragon*, capitaine Michel Clémence ; *le Redouté*, capitaine Simon Saquespec ; *le Ryays*, capitaine Vincent Colas ; *la Fergate*, capitaine Denis du Jardin. A ces seize navires se joignirent deux vaisseaux du roi : *l'Esmérillon*, capitaine Denis Guillas, et *le Faucon*, capitaine des Bigas. C'étaient des galions, bâtiments à deux ponts au moins, et à trois ponts au plus, qui tenaient de la nef par leur hauteur, par leur absence de rames, et un peu de la galère par leur forme allongée et leur physionomie assez alerte ; car on n'avait pas encore étendu le nom de galions aux vaisseaux en général que les Espagnols envoyaient pour rapporter les trésors du Nouveau-Monde.

On profita d'une forte marée pour mettre les navires en rade ; une grande partie de la population dieppoise se porta sur nombre de bateaux pour assister à cette opération. Le 5 août, les seize navires dieppois et les deux galions du roi, munis de signaux pour se reconnaître, si d'aventure ils venaient à être séparés en mer, levèrent l'ancre et quittèrent la rade de Dieppe, à quatre heures du matin, sous la conduite de d'Espineville. Ayant reçu avis, dès l'après-midi, que l'on avait fait rencontre de douze bâtiments des Pays-Bas, se rendant en Espagne, d'Espineville fit aussitôt *amener sa grande voile*, et pareillement firent les capitaines des navires qui étaient auprès du sien, pour donner le temps à ceux qui étaient restés en arrière de venir prendre part aux délibérations que ce signalement occasionnait, et s'entendre sur la route qu'en conséquence on devrait suivre pendant la nuit qui s'approchait. Les navires allèrent, l'un suivant l'autre, s'aboucher

avec l'amiral, le saluant de trompettes, de tambours et de coups de canon; cette salutation dura trois heures environ. Comme les navires se faisaient aussi réciproquement le salut, le capitaine de *la Levrière*, Adrien Le Comte, reçut une grave blessure au genou. Quand ils furent tous ralliés, d'Espineville, remarquant que quelques-uns avaient arboré leurs pavillons au mât de l'avant, leur commanda de les mettre bas, n'entendant point qu'il y eût autre que *le Nicolas*, navire amiral, et le galion du roi, *l'Esmérillon*, capitaine Guillas, qui portassent pavillons sur les mâts, en la compagnie. On tint ensuite conseil, et il fut résolu que l'on croiserait entre Douvres et Calais, pour fermer le détroit aux vaisseaux signalés. Le lendemain et les jours suivants, les navires dieppois se flattèrent plusieurs fois, mais en vain, d'avoir découvert l'ennemi qu'ils attendaient; c'étaient toujours des bâtiments neutres, auxquels d'Espineville délivrait son congé. Durant cette croisière, les Anglais de Douvres, sans que leur pays fût en guerre avec la France, s'étant permis de retenir quelques hommes du *Petit-Dragon*, qui étaient descendus à terre, la flottille exigea et obtint des excuses. Enfin, le 11 août, on reconnut, à n'en pouvoir douter, non pas seulement douze, mais vingt-quatre vaisseaux des Pays-Bas, qui se disposaient à passer le Pas de Calais. C'étaient des hourques, genre de bâtiments de transport, très en usage chez les Hollandais et chez plusieurs peuples du nord de l'Europe. Celles-ci, outre la supériorité de leur nombre, étaient tellement fortes, que leurs équipages croyaient que les navires français, loin de les attaquer, allaient faire tout au monde pour les éviter. Mais un vaisseau anglais, qui avait voyagé avec elles, n'en jugea point ainsi, et, prétextant de la paix qui régnait entre la France et l'Angleterre, se détacha de leur compagnie, *amena toutes ses voiles et jeta l'ancre hors pour voir à son aise l'exécution de la bataille*. Les hourques des Pays-Bas, observant avec étonnement que les navires français, au lieu de faire leurs efforts pour éviter le combat, le cherchaient, et menaçaient d'une prompte attaque, *mirent leurs vergues en bataille, bastillèrent leurs hunes et se préparèrent en toute diligence*. Les Dieppois coururent aux armes, achevèrent de mettre leur artillerie en ordre, dressèrent leurs ponts volants, et firent tout ce qui était nécessaire pour aller charger avec audace et fureur leurs nombreux adversaires. D'Es-

pineville, pour montrer qu'il ne ménageait pas sa personne, se réserva l'attaque des plus grandes et des plus fortes hourques. Dans le temps même qu'il les marquait d'avance pour aller leur jeter les grappins, *la Levrière*, malgré l'accident arrivé à son capitaine, était déjà aux prises, et enlevait à l'abordage un des bâtiments ennemis qu'elle avait vu à l'écart des autres. D'Espineville, s'étant, comme il l'avait annoncé, dirigé vers les plus grosses hourques, échangea d'abord avec elles quelques volées de coups de canon ; il n'en eut pas plutôt abordé une, que trois ou quatre vinrent en aide à celle-ci, et entourèrent l'amiral, espérant que, si elles en finissaient avec lui, elles auraient bon marché du reste. A cette vue, le capitaine Guillas donna ordre au pilote de *l'Esmérillon* de gouverner droit où se trouvait engagé *le Nicolas*, pour prendre part à la mêlée et secourir d'Espineville. Quelques-uns, remontrant à Guillas que l'amiral et lui ne pouvaient manquer d'être coulés bas par tant et de si grandes hourques qui se disposaient à les écraser, le digne capitaine de la marine du roi s'écria : « Aussi ai-je délibéré de me perdre pour sauver l'amiral. Qu'allons-nous faire à la guerre ? N'est-ce pas tuer ou être tués? C'était avant l'embarquement qu'il fallait connaître la crainte ; à présent il est trop tard, et l'on n'a point ici le loisir d'avoir peur. » Et ce disant, il commandait toujours, *entre deux paroles*, d'arriver sur l'amiral pour le secourir, ce qu'il fit. Au même instant, *la Barbe*, capitaine Vincent Boquet, et *l'Ange*, capitaine Jean Le Roux, suivant l'exemple du galion du roi, vinrent aussi se jeter dans la mêlée, au milieu de laquelle d'Espineville était pressé avec ensemble et vigueur. C'était, sur les quatre navires français, seuls encore, de leur côté, engagés dans l'action, à qui ferait le mieux son devoir, à qui le plus activement et bravement soutiendrait le faix et la première furie des ennemis qui venaient de toutes parts à l'abordage, de telle sorte que l'on ne savait auquel entendre ; car les hourques se secouraient l'une l'autre incessamment, et incessamment accroissaient leur nombre autour du *Nicolas*, de *l'Esmérillon*, de *l'Ange* et de *la Barbe*. Le reste de la flottille semblait, comme le vaisseau anglais, être spectateur et non acteur dans le drame. En négligeant d'opérer quelques diversions, les autres navires dieppois laissaient de plus en plus s'aggraver la position de leurs amis, autour desquels s'accumu-

laient toutes les forces ennemies. Arrivèrent pourtant *la Comtesse*, capitaine Bertrand Caillot, et *le Petit-Dragon*, capitaine Michel Clémence, qui, à leur tour, firent leur devoir, et se joignirent à la mêlée, où déjà l'on comptait plus de quatorze hourques. Mais déjà aussi *le Nicolas*, *l'Esmérillon*, *la Barbe* et *l'Ange*, après un combat acharné de plus de deux heures, avaient forcé la plupart d'entre elles. Pendant ce temps, on continuait à délibérer à bord des navires non encore engagés, sur le parti à prendre, et l'on s'y demandait si ce n'en était point fait, dès à présent, de ceux qui avaient couru à l'abordage, et si le secours qu'on tenterait de leur porter ne serait pas aussi inutile que téméraire. Les plus hardis toutefois s'invitaient l'un l'autre à aller se joindre aux combattants; et parmi eux se faisait surtout remarquer le capitaine Adrien Le Comte, de *la Levrière*, qui ne se plaignait que d'une chose : d'avoir été obligé de se dégarnir d'une grande partie de son monde pour conserver la hourque dont il s'était emparé dès le commencement de l'affaire; il sollicitait pour qu'on le mît à même, par un secours de quelques hommes, d'avoir sa place en la bataille. Elle devenait de plus en plus chaude, et presque tous les navires enfin, excités par le capitaine de *la Levrière*, s'émurent et s'engagèrent dans l'action. Il n'y eut que *le Soleil*, *l'Once* et *le Saint-Jean qui se tinrent toujours au vent, pour voir le passe-temps de loin*. Terrible passe-temps toutefois ! Car, rien que sur les quatre navires qui les premiers étaient allés à l'abordage, on comptait déjà une foule de morts et de blessés, parmi lesquels le capitaine Boquet, atteint d'un coup d'arquebuse, et le maître du *Nicolas*, nommé Le Bon, qui avait les deux cuisses transpercées de coups de pique. C'était une rude peine aux navires dieppois, si inférieurs en grandeur et en armement à leurs adversaires, de forcer les hourques des Pays-Bas, qui semblaient des colosses auprès d'eux, et qui, bien closes, bien munies, rendaient un combat des plus meurtriers du haut de leurs hunes; cependant ils vinrent à bout de quatorze, les seules qui eussent jusqu'ici pris part à la bataille, et s'en emparèrent.

Ce fut alors que commença une scène d'un autre genre. Les hourques enlevées renfermaient de grandes richesses, particulièrement en argent monnayé; leurs anciens maîtres, usant d'un stratagème, répandirent sur le tillac des réales, des perles et une

foule d'autres objets de prix, pour tenter l'avidité des vainqueurs, les amuser, les distraire par un commencement de pillage, et donner ainsi le temps aux dix vaisseaux intacts de la flotte des Pays-Bas, desquels ils avaient observé les mouvements, de les venir délivrer. Leur ruse put espérer un moment d'être couronnée de succès : les hommes des navires dieppois, même de ceux qui étaient restés le plus étrangers à la lutte, passèrent en foule sur les hourques tombées en leur pouvoir, s'y disputant, s'y arrachant les richesses éparses sur le tillac. Sur ces entrefaites, arrivèrent les hourques qui jusqu'alors avaient été tenues comme en réserve par l'ennemi. Six d'entre elles passèrent à la suite l'une de l'autre sous le vent de *l'Esmérillon*, à une très-faible portée, et lui tirèrent tour à tour toute leur bordée. *Le Nicolas*, *la Barbe* et *l'Ange*, qui étaient, comme le galion, fort délabrés pour s'être jetés les premiers dans la mêlée, comme lui aussi furent le point de mire des hourques fraîches qui survenaient. Le combat recommença pour ces quatre navires aussi vivement au moins que si l'affaire en eût été à son début; le courage et l'ardeur de ceux qui les défendaient eurent besoin de redoubler d'autant plus que, sans compter les pertes précédentes en tués et en blessés, nombre d'hommes qui, de ces navires mêmes, étaient passés sur les bâtiments enlevés, pour s'y disputer leur part du butin, y étaient restés. Deux des hourques nouvelles s'attachèrent aux hanches de *l'Esmérillon;* les autres chargèrent sur *le Nicolas*, sur *la Barbe*, et sur *l'Ange*, qui faillit être coulé bas au moment où on l'abordait. Sur *le Nicolas*, d'Espineville, qui, malgré ses fonctions d'amiral, s'était précipité dès le commencement là où le danger était le plus grand, où la mort était presque certaine, tomba pour ne se plus relever, frappé d'un coup d'arquebuse à crochet. A côté de son corps sanglant et inanimé, et au milieu d'une foule de morts et de mourants, on voyait un reste de forme humaine s'agiter valeureusement pour le venger : c'était un brave du nom de Dommenil. Blessé en plusieurs endroits, la jambe emportée par un boulet, couché en travers sur le pont, mais la tête et le bras hauts comme le cœur, il combat et tire des coups de pistolet aux huniers de l'ennemi; des hunes, on lui lance une grêle de pierres pour l'achever : il combat encore, et pare les pierres avec son bouclier; la mort s'acharne de cent manières

différentes sur ce vivant et saignant débris d'homme : il combat toujours et la regarde en face. La mort, autour de lui, atteint, moissonne tout; cent fois elle a cru le tenir, mais il la fatigue ; et elle se retire enfin devant tant de résistance. Le capitaine Denis Guillas, à qui revenait de droit l'office d'amiral depuis que d'Espineville n'était plus, se trouvait à cet instant tellement dépourvu d'hommes sur son galion, qu'à peine en avait-il huit ou dix qui fussent en état de combattre à côté de lui sur le pont, tandis qu'au-dessous les canonniers faisaient leur devoir. Bientôt, de ces huit ou dix hommes, il n'en resta plus que six qui ne fussent pas tués ou blessés par la grêle de boulets que lançaient les hourques. Les ennemis, voyant *l'Esmérillon* dégarni ainsi de tous ses défenseurs à peu près, en prirent audace, et allaient l'envahir par-dessus la poupe : Guillas, tout isolé qu'il était, leur fit résolument tête, immolant les uns après les autres ceux qui voulaient entrer en son vaisseau. Ils se succédaient cependant avec une rage écumante; mais ils ne lassaient pas Denis Guillas; sa longue pertuisane ayant eu son fer coupé par l'artillerie, il saisit une lance armée de feux d'artifices; avec elle, il fait merveilles, en frappe quiconque se présente, arrête enfin l'ennemi et le refoule dans ses hourques. Dans la chaleur du combat, il ne s'était point aperçu que son bras droit avait reçu deux balles. *La Barbe* et *l'Ange* étaient témoins de scènes analogues : le capitaine Jean Le Roux y fut tué, pendant que son enseigne, Claude Doublet, la poitrine labourée d'un boulet de canon et la mamelle emportée, s'épuisait en héroïques efforts. Plusieurs braves encore furent blessés, et, entre autres, le lieutenant de *la Barbe*, nommé Jacques Dubois. Enfin les hommes des quatre navires si vigoureusement attaqués, qui étaient occupés au pillage sur les hourques dont on s'était rendu primitivement maître, eurent des yeux pour voir en quelle extrémité leur absence avait jeté leurs compagnons; suivis de beaucoup d'autres qui étaient coupables du même fait, ils vinrent au secours des navires en péril, passèrent de l'un dans l'autre pour les délivrer tour à tour; puis ils sautèrent en foule sur les hourques agressives, et les prirent en un instant; de sorte que de toute la flotte des Pays-Bas, trois ou quatre bâtiments seulement avaient échappé, et n'auraient même pas manqué d'avoir le sort com-

mun, sans l'affreuse et imprévue péripétie qui allait se déclarer.

Les plus lâches, suivant l'habitude, étaient les plus voleurs. Le danger du *Nicolas*, de *l'Esmérillon*, de *la Barbe* et de *l'Ange*, si courageusement exposés, n'avait point rappelé tout le monde du pillage des hourques. Les hommes de ces trois navires, *le Soleil*, *l'Once* et *le Saint-Jean*, qui s'étaient si indignement mis jusqu'à la fin à l'écart de l'action, et qui étaient arrivés à l'heure seulement de la curée, n'avaient pu être distraits par quoi que ce fût du butin; et, pour la première fois, ils songeaient à combattre, mais pour se l'arracher les uns aux autres. Ils furent cause d'une fatale méprise. A voir leur acharnement, on pouvait penser que c'était un renouvellement de lutte de la part des vaincus eux-mêmes. *La Palme* s'y laissa prendre, aborda par l'arrière une des hourques, dans la chambre de laquelle on se chargeait à coups d'épée; et, croyant que c'était l'ennemi qui tenait encore, elle jeta quelques lances à feu par les fenêtres. Soudain la flamme en ressort avec furie, et en un clin d'œil la hourque et *la Palme* qui l'a abordée ne sont plus qu'un foyer flottant d'incendie. On veut préserver les autres navires qui sont là tout près, mêlés et encore accrochés les uns aux autres : impossible de les séparer! Douze aussitôt sont embrasés; et, de Calais et de Douvres, on peut voir leur effroyable tourbillonnement. La part de l'incendie ne peut être faite; il marche sur les eaux, et passe de navire en navire, en éclatant, par bonds et par sauts, dans la poudre et l'artillerie. La terreur est au comble; on désespère de sauver un seul bâtiment, et chacun n'a plus devant soi que le feu et la mort après la victoire. Enfin, par une grâce du ciel, une forte marée vint aider à retirer ceux des navires qui étaient le moins engagés les uns avec les autres. Ce fut alors à qui se jetterait, non plus sur le butin, la pensée était ailleurs, mais sur les navires que la marée éloignait des flammes. Les pillards surtout se précipitèrent trois cents à la fois, et du même côté, sur *le Redouté*, l'un des plus petits navires de la flottille dieppoise : il ne put supporter cette pesanteur soudaine, et sombra au même instant. Ceux qui avaient pu fuir du sein du feu, maintenant cherchaient à fuir du sein de l'eau ; les plus chargés de butin périrent. Le capitaine de *la Palme* et celui, moins regrettable, du *Soleil*, qui avait si mal fait son devoir, furent aussi

du nombre des morts. Et l'incendie pourtant décrivait encore son cercle impitoyable, et une affreuse bagarre naissait de l'instinct qui poussait chacun à essayer d'en sortir. *Le Petit-Dragon* et *le Ryays* furent rompus, effondrés, et à moitié consumés dans la presse des grandes hourques qui brûlaient parmi eux. Chaque flot, pour ainsi dire, portait sa scène tragique : autour des navires en feu, on voyait les vainqueurs, confondus maintenant avec les vaincus, employer leur reste de forces à se rattraper à la vie, les uns au bout d'un mât, les autres sur quelques débris moins sûrs encore. Il y en avait beaucoup qui, après avoir longtemps, mais vainement lutté, perdaient toute espérance avec toute force, et se laissaient aller à fond. D'autres, plus courageux quoique plus mutilés, ne voulant pas périr dans les flots après avoir échappé à la bataille et à l'incendie, nageaient encore d'un bras et d'une jambe, en rougissant la mer de leur sang, pour atteindre la main secourable qu'on leur tendait de loin. En ces cruelles circonstances se signalait particulièrement *la Fergate*, capitaine Denis du Jardin, allant partout où elle pouvait, même à ses propres risques, porter des secours aux malheureux près de périr; beaucoup lui durent la vie.

Cependant on n'apercevait plus *l'Esmérillon*. Il n'était personne sur les autres navires qui ne le crût coulé bas ou consumé, et chacun se demandait ce qu'était devenu le capitaine Denis Guillas avec ses braves. Le galion du roi n'était encore ni coulé bas ni consumé. Serré, enclos par quatre des plus grands bâtiments ennemis qu'il avait pris à l'abordage, c'était sous ses propres trophées qu'il se cachait; mais il était tellement engagé avec eux par les vergues et beauprés, que nul effort ne put venir à bout de l'en séparer. Le feu, ayant gagné les hourques, l'enveloppa de toutes parts, et son triomphe même fut sa ruine. Le capitaine Guillas, quand il eut perdu toute espérance pour son galion, passa, tout blessé qu'il était, dans celle des hourques voisines qui avait jusqu'ici le moins souffert du feu, et, de là, trouva moyen de se jeter dans *le Nicolas*, qui n'était pas éloigné. Il descendit au lieu où se tenaient les barbiers, faisant leurs fonctions de chirurgiens, pour y être pansé, n'ayant encore eu le temps ni l'occasion de s'occuper de ses blessures, malgré le sang qu'il avait abondamment perdu. Il les trouva tellement entourés d'infortunés tant

Français qu'ennemis, les uns n'ayant qu'un bras, les autres qu'une jambe, qu'ils ne pouvaient suffire à leur œuvre d'humanité, malgré les cris et les prières qui de tous les côtés les invoquaient; la crainte incessante du feu qui régnait et menaçait toujours, ajoutait encore à l'horreur inexprimable de ce déchirant tableau. Le capitaine Guillas, dès que son sang fut étanché et que ses blessures furent pansées, prit le commandement du navire amiral, et donna des ordres pour le sauver de l'incendie, qui en était proche. Quand il eut atteint ce premier point, il le fit regréer du mieux possible; car *le Nicolas* avait toutes ses voiles en lambeaux et était tout désemparé, par suite des abordages qu'il avait tour à tour faits et soutenus. Les autres navires, à l'exemple de l'amiral, se garaient du feu et rétablissaient aussi leurs agrès comme ils pouvaient.

Le loisir en étant revenu, on s'occupa des prises qui avaient échappé à l'incendie; mais on trouva que, sur le nombre, cinq s'étaient sauvées. Les ennemies que l'on avait enfermés dans la cale, n'entendant plus personne sur le pont, avaient trouvé moyen de sortir de leur prison, de se remettre tant bien que mal en état, et de faire voile loin de leurs vainqueurs dans l'embarras. Trois autres hourques toutes désemparées et dégréées échappèrent encore par la faute du *Soleil*, de *l'Once* et du *Saint-Jean*, qui, bien qu'en parfaite conservation, puisqu'ils n'avaient point combattu, ne se mirent nullement en devoir de les forcer à se rendre, ce qu'elles eussent fait certainement. Ces huit bâtiments des Pays-Bas, se remorquant en grand désarroi, parvinrent à se réfugier en Angleterre. La bataille avait commencé à huit heures du matin; elle finit à quatre heures de l'après-midi. La nuit était déjà venue, que les navires dieppois ne s'étaient pas encore complétement séparés du feu, ni regréés. Le vent étant favorable, la flottille, ainsi réduite par l'incendie, fit voile pour Dieppe, emmenant à sa suite cinq grandes hourques chargées de marchandises et quatre cents prisonniers. Des vaisseaux ennemis c'était, avec les huit qui s'étaient enfuis, à peu près tout ce que la flamme n'avait point dévoré. Le lendemain, 12 août, au point du jour, *le Nicolas* arriva en rade de Dieppe; les autres navires le suivaient. Quand on descendit à terre les blessés et les morts, ce fut un spectacle à fendre le cœur; on employa presque toute la journée à cet office.

Les frères, les sœurs, les pères, les mères, les enfants étaient là, poussant des cris lamentables à la vue des chers objets qu'on leur rapportait en si affreux et si méconnaissable état, ou à la pensée de ceux qu'ils redemandaient, mais qu'on ne pouvait pas même leur rendre morts. On inhuma dès le premier jour le corps de Louis de Bures, sieur d'Espineville, et celui du capitaine Jean Le Roux, au milieu d'un grand concours de peuple, qui ne savait comment partager son cœur entre le regret si profond et l'admiration si vraie que la fin de ces braves marins inspirait. Dans ces moments d'amertume et de gloire ensemble, on n'oubliait pas quatre cents hommes dont le sort était resté un problème. Ce fut la consolation du surlendemain : ils revinrent sur une des hourques ennemies. Leur présence inespérée remit un peu de joie dans la ville, et le côté désastreux de l'expédition commença à s'effacer, pour laisser mieux apercevoir le côté glorieux. Le roi Henri II écrivit aux Dieppois pour les féliciter du service signalé qu'ils venaient de lui rendre, et les encouragea à soutenir toujours aussi vaillamment l'honneur du pavillon français dans les mers du Ponant (1).

Les armateurs du Hâvre-de-Grâce se distinguèrent aussi contre la marine des Pays-Bas, et lui enlevèrent, en différentes fois, plus de trente vaisseaux chargés de marchandises. Ces événements maritimes étaient loin d'être sans influence sur les projets de l'empereur. Les habitants du littoral des Pays-Bas témoignaient hautement leur mécontentement de voir leur commerce ruiné dans une guerre interminable, soutenue par eux au profit d'un prince qui leur devenait de plus en plus étranger, d'un prince qui, dans les grandeurs de la royauté et de l'empire, avait à peu près oublié sa naissance flamande, ou ne s'en souvenait que pour imposer de durs châtiments à ses anciens compatriotes, souvent insurgés contre son autorité despotique. Des conférences étaient, depuis bientôt trois ans, entamées pour la paix : les Flamands les pressaient fort d'un côté ; de l'autre, les succès des généraux de Henri II, Montluc et Brissac, en Piémont et en Lombardie, et les menaces incessantes du capitaine Polain, qui reparaissait à chaque instant avec sa flotte, jusque dans le golfe de Naples, comme un renouvellement continuel des prétentions de la maison de France sur les Siciles, en faisaient désirer à l'empereur le dénoûment pacifique.

Au mois de septembre 1555, le capitaine Polain fut chargé de conduire par mer, dans les États-Romains, les cardinaux de Lorraine et de Tournon, pour négocier un traité suivant lequel Henri II prenait sous sa protection le pape, et s'engageait à envoyer en Italie douze mille hommes d'armes et cinq cents chevau-légers, qui se joindraient à une armée pontificale de la même force, pour soustraire le royaume de Naples à la tyrannie espagnole. Les deux cardinaux n'avaient eu confiance qu'en lui pour les empêcher de tomber au pouvoir des flottes ennemies qui sillonnaient la Méditerranée. Le capitaine Polain partit de Marseille avec dix-huit galères seulement, évita les Espagnols et leurs alliés d'Italie qui le cherchaient avec des forces beaucoup plus considérables que les siennes et vint déposer heureusement les ambassadeurs d'Henri II à Civita-Vecchia. Une tempête l'assaillit à son retour et l'obligea à se réfugier à San-Fiorenzo sur les côtes septentrionales de la Corse. Là, comme il attendait que le calme revînt, il eut avis que onze vaisseaux de haut bord espagnols, chargés de transporter cinq à six mille hommes à Gênes, avaient été forcés par le même coup de vent de jeter l'ancre en une rade voisine. Aussitôt et sans avoir égard à la disproportion du nombre et aux inconvénients d'une mer houleuse pour ses galères, il cingla à toutes rames vers les Espagnols, tomba sur eux à l'improviste, attaqua de sa personne le plus fort et le mieux armé de leurs vaisseaux, le canonna, le coula bas et fit presque immédiatement essuyer le même sort à un second. De mille à quinze cents ennemis périrent dans les flots ou furent faits prisonniers. Les autres vaisseaux espagnols prirent la fuite à toutes voiles et gagnèrent la haute mer où les galères du capitaine Polain qui les poursuivaient ne purent les atteindre.

Le capitaine Polain parcourut ensuite les côtes d'Italie, et se montra avec sa flotte, à plusieurs reprises, jusque dans le golfe de Naples, où sa présence était toujours un grand objet de terreur pour les ennemis. Après la perte de la bataille continentale de Marciano, il alla recueillir, sur ses galères, les débris de l'armée française. En cette circonstance, un épais brouillard le fit tomber au milieu de la flotte d'André Doria, beaucoup plus nombreuse que la sienne. Surpris, mais non déconcerté, le capitaine Polain trouva sur-le-champ dans sa tête un moyen de se

tirer de ce pas terrible. Sachant que l'armée navale des Turcs était revenue sur les côtes d'Italie, il profita de l'obscurité même pour faire croire qu'il s'était réuni à elle et qu'il avait réellement pour but de livrer bataille aux ennemis sur lesquels il fit immédiatement feu de toute son artillerie et sa mousqueterie. Le vieux Doria donna dans le piége, crut effectivement que les Turcs et les Français avaient combiné leurs forces pour l'attaquer, et loin de songer à faire main basse sur les galères égarées de Polain, il ne parut avoir d'autre idée que de les éviter par une prompte retraite. Le capitaine Polain, satisfait d'avoir sauvé par son sang-froid les débris de l'armée française, n'eut garde de le poursuivre; mais il eut la gloire, après avoir couru un danger imminent, de ramener sa flotte à Marseille sans avoir perdu ni un seul bâtiment, ni un seul homme. André Doria, en apprenant peu après ce qu'avait fait le capitaine Polain, ne put se défendre de l'admirer et de le tenir pour un adversaire digne de lui.

Cependant les succès et les revers étaient tout au moins balancés entre le roi de France et l'empereur. Ce fut en cet état de choses que Charles-Quint, croyant avoir fatigué sa destinée et désespérant de la relever, prit la résolution d'abdiquer tous ses trônes. Il commença par les Pays-Bas, dont il transmit la possession, le 25 octobre 1555, à Philippe, son fils; le 16 janvier 1556, il résigna, dans les mains du même Philippe, ses sceptres des Espagnes et d'Italie; et, le 27 août, il envoya la couronne impériale à son frère Ferdinand, qu'il avait pris soin de faire reconnaître précédemment comme son successeur en Allemagne. Pour lui, il alla s'ensevelir dans un cloître; mais le couvent de Saint-Just ne tiendra jamais dans l'histoire une place aussi grande en méditations que le rocher de Sainte-Hélène.

Dans le cours de l'année 1555, Jacques de Pons jeta les fondements d'une ville maritime sur la côte de Saintonge, en un lieu marécageux, couvert de sables et de cailloux, produits du délestage des navires du nord qui venaient ordinairement y charger du sel. On essaya d'abord d'imposer à la ville naissante le nom de Jacopolis, en l'honneur de son fondateur; mais, peu d'années après, une tour appelée Broüe ayant été élevée au fond du bras de mer qui, en pénétrant à deux lieues dans les terres, forme le havre de la ville, celle-ci en prit définitivement le nom de Brouage.

Dès le 5 février 1556, avant même que Charles-Quint eût abdiqué l'empire, une trêve avait été signée, à Vaucelles, pour cinq années; elle s'étendait par mer et par terre à tous les États de la France et de la maison d'Autriche. Gaspard de Coligni, amiral de France, depuis la mort d'Annebaut, arrivée en 1552, avait été un des principaux négociateurs de cette trêve. Elle dura peu. A l'instigation du pape et des Guises, la guerre recommença avant la fin de la première année, par les Pays-Bas et par le Piémont. Philippe II fit entrer son armée en Picardie, sous la conduite de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie; et la reine d'Angleterre, Marie Tudor, qui était l'épouse du nouveau roi d'Espagne, crut devoir prendre fait et cause pour son mari, en déclarant la guerre à la France. Le connétable Anne de Montmorenci perdit, au mois d'août 1557, contre les Espagnols et les Anglais, la bataille continentale de Saint-Quentin, par suite de laquelle tomba au pouvoir de l'ennemi la ville de ce nom, et fut fait prisonnier l'amiral de Coligni qui, malgré l'état pitoyable de la place, avait tenu longtemps en échec toutes les forces opposées. Plusieurs autres villes eurent, avec moins de résistance, le même sort que Saint-Quentin.

Mais ces succès qui semblaient en promettre de plus décisifs encore à Philippe II, ne furent pas continués. L'Angleterre porta, dès l'hiver suivant, la peine de son alliance avec l'Espagne. Déjà Coligni, qui était aussi gouverneur de Picardie, avait préparé des plans pour rendre Calais à la France. François, duc de Guise, n'attendit pas la fin de la captivité de l'amiral pour les mettre à profit. Après avoir donné ordre aux armateurs de Picardie, de Normandie, de Bretagne et de Saintonge, de se mettre en mer, de donner la chasse à tous les bâtiments anglais qu'ils rencontreraient, et de s'assembler, dès la fin de décembre 1557, dans le détroit de Calais, il se présenta lui-même inopinément, le 1er janvier 1558, devant le pont de Nieullay, à mille pas de la ville. Un petit fort le défendait; trois mille arquebusiers français s'en emparèrent d'emblée. Le frère de l'amiral Coligni, d'Andelot, qui, après avoir été fait prisonnier à Saint-Quentin, avait réussi à s'échapper, vint attaquer le fort de Risbanck, et s'en rendit maître dès le 2 janvier. Les deux entrées de Calais par terre et par mer se trouvèrent ainsi, en vingt-quatre heures, au pouvoir des Fran-

çais. Des marais impraticables entouraient le reste de la ville. Néanmoins des batteries furent montées aussitôt du côté de Risbanck et du côté de la vieille citadelle. Le 4, une large brèche fut ouverte près de la porte de la rivière. Le 5, la citadelle fut enlevée d'assaut. Lord Wentworth, qui commandait dans la ville pour l'Angleterre, proposa de capituler, et ses offres furent acceptées, après modifications. La capitulation fut signée le 7 janvier 1558. Elle portait que les assiégés auraient tous la vie sauve, que les habitants (qui étaient tous ou à peu près d'origine anglaise) pourraient se retirer où bon leur semblerait, soit en France, soit en Angleterre, soit en Flandre ; mais avec bon et suffisant passe-port, moins toutefois cinquante du choix du duc de Guise qui resteraient prisonniers, spécialement le gouverneur ; que les soldats se retireraient en Angleterre, après avoir abandonné aux vainqueurs toute leur artillerie, leurs armes, munitions et vivres, et généralement tout ce que renfermait la place, sans absolument rien en extraire, ni meubles, ni argent, ni or (2).

Dès le même jour, les Français entrèrent dans la place et les Anglais en sortirent, moins les cinquante prisonniers gardés pour le duc de Guise. Calais reçut de nouveau population française. Il y avait un peu plus de deux cent dix ans qu'Édouard III avait mis onze mois à conquérir cette place, reprise ainsi en huit jours par François de Guise. Les Anglais l'avaient crue tellement inexpugnable entre leurs mains, que, sur une des portes, ils avaient placé une inscription qui signifiait : « Quand le plomb nagera sur l'eau comme le liége, les Français reprendront Calais. »

Francois de Guise, poursuivant sur-le-champ son œuvre d'expulsion des Anglais, attaqua, dès le 20 janvier, lord Gray dans Guines, et le força à se rendre. Les Anglais n'eurent plus un seul pouce de terrain sur le continent de France. Comme souvenir de l'origine française de leurs rois, il ne leur resta plus que ce qu'ils possèdent encore : les îles normandes de Jersey, Guernesey et Aurigny.

A la nouvelle de la prise de Calais, la consternation fut immense en Angleterre, et ne put être égalée par la joie que cet événement causa dans toute la France. Souvenirs glorieux, illusions longtemps caressées, espérances toujours vivantes, tant qu'il restait une porte ouverte, de se refaire un grand héritage

sur le continent européen, tout fut perdu pour l'Angleterre avec Calais. La reine Marie Tudor fut saisie d'un si violent désespoir, qu'elle ne cessait de dire à ceux qui l'entouraient qu'elle se sentait mourir; que si on voulait connaître bientôt la cause de sa mort, on n'aurait qu'à l'ouvrir, et que le nom de Calais se verrait écrit sur son cœur. Elle mourut en effet dans la même année, et la célèbre reine Élisabeth lui succéda.

Les hostilités continuèrent encore quelque temps avec des chances diverses, tant en Italie que du côté des Pays-Bas; et malgré un important revers éprouvé à Gravelines, après de beaux commencements de succès, par le maréchal de Termes, rien n'était en réalité menaçant pour la France. Un peu avant sa défaite, de Termes avait emporté d'assaut, sur les Espagnols, Dunkerque, Bergues-Saint-Vinox et Nieuport. Le Luxembourg était entamé par le duc de Guise, qui avait aussi pris plusieurs villes à l'ennemi. Les Anglais qui, le 31 juillet 1558, étaient descendus au Conquet, en Bretagne, avaient été bientôt coupés dans leur retraite, et battus avec perte de sept cents hommes; on les avait poursuivis jusque sur leurs vaisseaux. En Italie, les succès étaient au moins partagés. Quelle ne fut pas la surprise publique quand on apprit qu'un traité venait d'être signé, le 3 avril 1559, à Cateau-Cambrésis, entre Henri II et Philippe II, en vertu duquel, si la France se voyait définitivement annexer, d'un côté, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui étaient de la dépendance de son ancienne monarchie, elle était obligée, de l'autre, par compensation outre mesure, d'abandonner l'Italie, où elle possédait encore un superbe territoire, avec cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées, et la Corse, où elle tenait toujours quelques points. Les Français, humiliés sans défaite, ne tardèrent pas à repasser le mont Genèvre dont, soixante-cinq ans auparavant, leurs pères victorieux leur avaient ouvert les sentiers. Dès le 2 avril, la reine Élisabeth avait fait sa paix particulière avec Henri II, au même Cateau-Cambrésis. La guerre civile et religieuse eut le champ libre; elle n'attendait que la fin de la guerre étrangère pour éclater.

CHAPITRE VI.

De 1555 à 1559.

Expéditions des Français en Amérique, sous le règne de Henri II. — L'amiral de France Gaspard de Coligni seconde les protestants français dans leurs tentatives de colonisation. — Navigation et entreprise du vice-amiral de Villegagnon, au Brésil.—L'île Villegagnon et le fort Coligni.—Discordes civiles et religieuses entre les colonisateurs. —Navigation du vice-amiral de Bois-Lecomte.—Le voyageur et chroniqueur Jean de Léri.—Versatilité et bizarrerie du caractère de Villegagnon. — Retour de Villegagnon en France. — Les Portugais en profitent pour chasser les Français du Brésil.—Défauts et qualités de Villegagnon.

Sous le règne de Henri II, les Français avaient tourné leurs entreprises vers l'Amérique du Sud. Par là étaient l'or, l'argent, les diamants, toutes les pierreries éblouissantes, tout ce qui séduisait à la fois l'œil et l'active passion du gain; c'était là, disait-on, le vrai Nouveau-Monde, celui où l'on n'avait qu'à se baisser pour en ramener des trésors à pleins galions.

Les Français allaient, dès l'an 1505, au Brésil, que le Portugais Cabral avait dû au hasard de découvrir, au mois de mars de l'an 1500, par suite d'une tempête qui l'y avait jeté, alors qu'il voulait se rendre aux Indes-Orientales. En 1555, le Portugal n'avait encore acquis que des droits fort contestables, et dont le principal fondement était une donation anticipée du pape, sur cet immense pays, quand, ne se souvenant plus guère de ses vœux de chevalier de Saint-Jean, le vice-amiral de Bretagne, Nicolas Durand de Villegagnon, dont la conscience incertaine comme la bouillante imagination flottait du catholicisme au protestantisme, et que l'on a pu même soupçonner d'anabaptisme, mani-

festa le désir de se séparer d'un monde où son amour-propre trouvait de fréquentes occasions de misanthropie et d'aller fonder quelque établissement dans des terres lointaines, au milieu des sauvages. Il parla de son projet à Gaspard de Coligni, alors amiral de France, qui y vit un moyen de préparer un asile aux protestants que l'on commençait à persécuter et engagea le roi Henri II, dont il avait jusqu'à un certain point la confiance, à ne point refuser son aide à un homme aussi entendu que passait pour l'être Villegagnon. Henri II aimait la marine; il avait à cœur aussi la gloire de la France; il donna les mains à ce projet et fournit à Villegagnon deux beaux navires du port de 200 tonneaux chacun, bien armés et chargés de marchandises, un hourquin de 100 tonneaux portant des vivres et des munitions, et dix mille francs monnaie et valeur du temps, pour faire son voyage. Plusieurs gentilshommes voulurent être d'une expédition que commandait un chevalier aussi renommé que l'était Villegagnon.

Le 12 de juillet 1555, on fit voile du Hâvre-de-Grâce, par une belle mer, le vent soufflant au nord-est d'une manière très-favorable au voyage. Mais, dès le lendemain, il changea, vint au sud-ouest, et força les navires à relâcher sur la côte d'Angleterre, pour attendre que la tempête se fût apaisée; comme il persistait à se montrer contraire au voyage d'Amérique, on résolut de retourner en France et d'aller se réfugier à Dieppe. La tourmente était accompagnée d'une pluie pareille à un déluge, qui inonda le navire amiral au point qu'en moins d'une demi-heure on eut à se délivrer de plus de quatre cents seaux d'eau. Ce ne fut pas sans grande peine que les navires, qui tiraient deux brassées et demie, entrèrent dans le havre de Dieppe, qui n'avait que trois brassées de profondeur; et cela pendant que les flots soulevés semblaient encore les repousser; heureusement les Dieppois (selon leur coutume louable et honnête, remarque la chronique) se trouvèrent en si grand nombre pour hâler les navires, que le 17 du mois on était à l'abri dans le port. Assez bon nombre de gentilshommes, qui s'étaient naguère embarqués au Hâvre-de-Grâce, estimant qu'ils avaient suffisamment affronté les vagues, n'en demandèrent pas davantage, et accomplirent, comme dit encore la chronique, le proverbe : « *Mare vidit et fugit; il a vu*

la mer et il a fui. » Des soldats et des ouvriers furent aussi dégoûtés par ce contre-temps, qu'avait sans nul doute accompagné un violent mal de mer, et ne voulurent plus quitter le pays. On resta trois semaines à Dieppe, dans l'attente d'un vent propice, et occupé au soin de se radouber. Le vent ayant de nouveau soufflé du nord-est, on remit à la mer, se flattant toujours de s'éloigner de la côte et de gagner la haute mer; il semblait que le temps fût conjuré contre cette expédition; il redevint encore défavorable, et il fallut rabattre sur le Hâvre-de-Grâce, d'où l'on était primitivement parti. On y resta jusqu'au 14 août, priant Dieu d'apaiser la fureur des vents et des flots, et, pour la troisième fois, ce jour-là, on appareilla pour l'Amérique, par un ciel et une mer qui promettaient des faveurs assez prolongées. On sortit de la Manche, on doubla la pointe de Bretagne, on dépassa le golfe de Gascogne et de Biscaye; les côtes d'Espagne, de Portugal, le cap de Saint-Vincent et le détroit de Gibraltar; on entra dans les eaux qui baignent la côte occidentale d'Afrique; les îles Açores furent laissées en arrière, et vingt jours après le troisième embarquement, on se trouva à portée de canon de l'île de Ténériffe, l'une des Canaries qui étaient successivement venues en la possession des Espagnols. Mais la France, à cette époque, était en guerre avec l'Espagne, et c'était justement dans l'année où la flotte d'armateurs de Normandie, commandée par d'Espineville d'Harfleur, faisait éprouver une célèbre défaite à la flotte flamande et hollandaise de Charles-Quint. On n'était pas encore bien sûr, à ce qu'il paraît, dans ce temps, que Ténériffe fût occupée par les sujets de ce puissant empereur et roi; car on s'était approché de l'île avec confiance, pour y jeter l'ancre et y prendre de l'eau et des vivres. Tout à coup une enseigne rouge fut déployée du haut d'une belle forteresse située au pied d'une montagne, et ce signal fut appuyé de trois coups de couleuvrine, dont l'un perça le navire vice-amiral de l'expédition française. Le plus grand calme, accompagné d'une extrême chaleur, régnait sur l'onde; il semblait s'opposer à ce qu'on s'éloignât de ce lieu ennemi; les navires firent bonne contenance; là où Villegagnon était, on devait s'y attendre : car ce ne fut jamais par le courage et l'habileté du marin et du guerrier qu'il pécha. Homme d'instantanéité, il eût été capable, dans un

moment d'inspiration, des coups les plus extraordinaires, les plus romanesques. Il s'embossa, canonna si vigoureusement la ville voisine que nombre de toits furent défoncés et plusieurs maisons entièrement détruites; c'était une panique générale sur la côte; on voyait les femmes et les enfants qui s'enfuyaient à travers champs, si bien que peu s'en fallut que les Français ne missent leurs embarcations à la mer pour opérer une descente et faire leur Brésil en cette belle île. Villegagnon n'avait eu qu'un seul de ses hommes blessé, quand il jugea convenable de s'éloigner de Ténériffe et de s'approcher des côtes du continent africain. Il poursuivit sa route par un bon vent, dépassa le cap Blanc, et arriva à la hauteur du cap Vert, où ses équipages commencèrent à souffrir extrêmement de la chaleur qui corrompait l'eau, dont on était pourtant dans la nécessité d'user pour désaltérer la soif la plus ardente. Par suite, une fièvre épidémique répandit son souffle empesté sur le navire amiral, à bord duquel il n'y eut bientôt plus que dix hommes valides des cent qui le montaient. Villegagnon se vit contraint de se retirer sur le second de ses navires qui, plus heureux que le premier, avait été entièrement épargné par les maladies et la contagion. Le vent cessa de se montrer favorable; les calmes et la bonace pesaient le jour sur les navires, et le soir il s'élevait d'impétueux tourbillons de vent accompagnés d'une pluie infecte qui, au rapport de la relation, faisait naître soudain et partout de grosses pustules sur le corps de ceux qu'elle atteignait.

Un vent du sud-ouest, quoique contraire à la navigation qu'on se proposait, vint toutefois rafraîchir et reposer les équipages, et, lui obéissant, on se laissa aller à côtoyer la Guinée en s'approchant de la zone torride, « qui fut trouvée si tempérée, que personne n'eut besoin de se débarrasser de ses vêtements par excès de chaleur. » On passa la ligne près de l'île Saint-Thomé, qui est juste à l'équateur. Toujours cédant au vent, pour trois cents lieues que les navires auraient eu à faire en droite ligne, ils en firent mille à quatorze cents, et ils se trouvèrent beaucoup plus près du cap de Bonne-Espérance que du but de leur voyage. Dans les parages où ils voguaient ainsi, contrairement à leurs désirs, il y avait comme plusieurs couches superposées de poissons de toutes sortes, albécores ou thons, marsouins, dauphins, dorades, ba-

leines, etc., sur lesquels on eût dit, suivant l'expression de la chronique, qu'*ils allaient assécher;* et, pendant ce temps, d'autres poissons, ayant des nageoires particulières qui leur faisaient l'office d'ailes pour s'élever un peu et se soutenir un moment au-dessus de la mer, volaient par bandes pressées autour des navires. L'eau potable vint à manquer, et l'on fut réduit à s'humecter le gosier avec une eau si corrompue que l'on se fermait les organes de la vue et de l'odorat pour se la porter aux lèvres. Il semblait que, de contre-temps en contre-temps, de perplexités en perplexités, ce voyage ne dût jamais finir; on avait été porté à environ de neuf cents à mille lieues des contrées que l'on prétendait atteindre. Après tant d'alternatives, le vent finit par souffler favorablement et d'une manière assez suivie pour que, le 20 octobre, on reprît la pleine mer. On eut connaissance de l'île de l'Ascension, qui réjouit beaucoup les yeux et le cœur des équipages, parce qu'elle leur indiquait à quelle distance ils étaient de l'Amérique; les navires ne purent l'approcher plus près que d'une lieue. Un dimanche matin, 3 novembre, on aperçut l'Amérique elle-même, et l'on se trouva, par les vingt degrés, dans le voisinage d'un lieu que les naturels appelaient *Paraïba*, et où les Portugais avaient commencé à s'établir au milieu d'une nation en guerre mortelle avec les Indiens qui allaient entrer dans l'alliance des Français. Ce n'était point là que Villegagnon avait l'intention de coloniser. Il rangea la côte jusqu'à environ quatre-vingts lieues, et parvint, le 10 novembre 1555, à un golfe superbe que les Indiens appelaient Ganabarra et qui n'était autre que la baie, depuis si fameuse de Janeiro, ainsi nommée par les Portugais qui la découvrirent un premier janvier. Ce fut là que les Français débarquèrent, en rendant à haute voix au Seigneur des actions de grâces. Cinq à six cents sauvages entièrement nus les reçurent sur le rivage avec de grands signes de satisfaction, allumant des feux de joie et témoignant par mille gestes qu'ils comptaient bien sur les amis qui leur venaient pour les défendre contre leurs ennemis, particulièrement contre les Portugais. Le lieu était admirable à voir avec sa baie si spacieuse que tous les navires du monde auraient pu s'y tenir en sûreté, et semée d'îles toujours verdoyantes; il était facile à garder en raison de son entrée relativement étroite et prise entre de hautes montagnes. Au milieu de cette entrée

large environ d'une demi-lieue, après avoir dépassé trois îlots, véritables écueils, se voit un rocher de cent pieds de longueur sur soixante de largeur. Villegagnon y fit construire à la hâte un fort de bois qu'il garnit d'une partie de son artillerie, pour s'opposer à des tentatives ennemies, et il disposa son monde et le reste de son artillerie dans un îlot plus long que large, et environné de roches à fleur d'eau, qui en était à peu près à une lieue, de peur que s'il se fût établi tout de suite en terre ferme, les sauvages n'en eussent profité pour entreprendre de piller ses marchandises. Le mouvement de la marée força bientôt Villegagnon à abandonner le rocher dont il avait d'abord pensé à faire son principal point de défense, et il se retira entièrement dans l'îlot distant d'une lieue de là, qui a pris son nom, et qui, par les écueils dont il est entouré, ne permettait pas aux navires et même aux barques de s'en approcher plus près que la portée du canon, hormis du côté du port, lequel ne se trouvait pas en face de l'avenue maritime. Cette île étant commandée à ses extrémités par deux montagnes, Villegagnon fit construire sur chacune d'elles une maisonnette, et sur un rocher d'une soixantaine de pieds de hauteur, au centre de sa colonie, il fit dresser sa propre demeure moitié en terre, moitié en charpente, avec des espèces de boulevards sur lesquels on plaça son artillerie. De côté et d'autre du rocher, dans des endroits que l'on aplanit à cet effet, on construisit une salle pour servir de temple et de réfectoire à la fois, et des cabanes couvertes d'herbes à la façon des sauvages, pour servir à loger quatre-vingts hommes environ, formant dans le principe toute la colonie. Villegagnon baptisa le tout du nom de fort Coligni-en-la-France-Antarctique, bien que le nom de France-Arctique lui eût mieux convenu. A quatre à cinq lieues plus loin dans la baie, une autre île ayant environ six lieues de tour était habitée par les Indiens Tupinambas, alliés des Français.

Lorsque Villegagnon eut à peu près disposé son établissement, il pensa à renvoyer un de ses navires en France pour donner avis au roi et à l'amiral de Coligni de sa navigation, de son arrivée, et de tout ce qu'il avait fait depuis son départ du Hâvre-de-Grâce, ainsi que de ce qu'il espérait faire pour la gloire de Dieu, et le service du prince, si on lui venait en aide. Sachant que Coligni devait

être surtout l'âme de cette entreprise, et qu'il n'y avait pas d'avenir pour le nouvel établissement si l'on ne flattait l'humeur protestante de cet amiral, il écrivit des lettres particulières pour l'Église de Genève, qui avait adopté la réforme de Calvin, la priant de le secourir, de concourir de tous ses efforts à l'avancement de son dessein, et de lui envoyer des ministres et autres personnes instruites en la religion chrétienne pour en transmettre les doctrines aux sauvages. Tandis que ces lettres étaient favorablement reçues des Génevois, et que Coligni pressait par correspondance Philippe de Corguilleray, seigneur du Pont, naguère son voisin à Châtillon-sur-Loing, et maintenant retiré à Genève, d'entreprendre de conduire au Brésil tous les gens de bonne volonté qui se présenteraient, quelques événements de funeste présage commençaient à jeter le trouble dans l'île de Villegagnon. Comme il arrive d'ordinaire dans les entreprises du genre de celles que ce personnage avait conduites jusque-là, les aventuriers et même les gens sans aveu ne manquaient pas au fort Coligni. Villegagnon, réglant sa propre maison d'après des mœurs et des principes sévères, voulut réprimer leurs déportements au milieu des sauvages. Un truchement qu'il avait amené de Normandie ne s'accommoda pas de ce rigorisme, et trama un complot contre le gouverneur. Sa première pensée fut d'empoisonner celui-ci et ceux qui lui étaient attachés; toutefois il fut détourné de cet odieux dessein, et se borna pour l'instant à soulever le mécontentement des ouvriers et artisans français, qui déjà ne se voyaient qu'à regret réduits à vivre dans l'île et à y travailler, sans qu'il fût possible de les dédommager de leur peine seulement par une nourriture suffisante. La traversée avait été si longue que l'on avait épuisé les vivres et la boisson; au lieu de cidre et de biscuit il avait fallu, dès le premier jour, se contenter d'une mauvaise eau que l'on recueillait dans une citerne, et d'une certaine farine peu agréable au goût, qui était le produit d'une racine d'arbre. Le chef des mécontents proposa à ceux-ci de passer sur la terre ferme pour y vivre en liberté au milieu des sauvages. Étant tombé d'accord avec eux sur ce projet, il leur expliqua que le meilleur moyen pour l'exécuter, c'était de mettre le feu au fort; mais quelques-uns lui ayant fait observer que l'on perdrait ainsi une grande quantité de marchandises et de choses pré-

cieuses dont on pouvait s'emparer, on parut s'arrêter à l'idée d'un pillage, précédé du massacre de Villegagnon et de ses dévoués pendant leur sommeil. On s'en ouvrit à trois Écossais qui étaient spécialement attachés à la garde du gouverneur, et que l'on essaya de séduire ; mais ils ne se laissèrent pas tenter, et dévoilèrent le complot.

Quatre des conspirateurs furent aussitôt arrêtés et mis aux fers ; l'un se noya, un second s'étrangla, et les deux autres se virent réduits à un travail d'esclaves. L'instigateur du complot s'était enfui sur le continent, où il fut plus tard rejoint par deux ouvriers et où il vécut plusieurs années occupé à exciter les sauvages, au milieu desquels il vivait, contre les Français, cherchant même à leur persuader, quand ils étaient atteints de quelque épidémie, que c'était Villegagnon qui les faisait mourir. Il réussit à inspirer aux indigènes des idées si hostiles, que si le fort Coligni eût été construit sur le continent, ils se fussent rués dessus, et qu'il fallut tout l'appareil de guerre déployé dans l'île pour les contenir dans le respect et la crainte. Outre ces embarras qu'on lui suscitait, l'établissement de Villegagnon était exposé d'un moment à l'autre à une attaque des Portugais. Les secours et les renforts que l'on attendait de France et de Genève devenaient une nécessité de plus en plus pressante.

Tandis que les Génevois, animés de l'esprit de Calvin, faisaient leurs dernières dispositions pour aller s'embarquer à Honfleur, trois navires étaient armés dans ce port aux dépens du roi Henri II, par les soins d'un neveu de Villegagnon, nommé de Bois-Lecomte, qui fut élu vice-amiral de l'expédition. Le premier, nommé *la Petite-Roberge*, portait, avec la personne du vice-amiral, quatre-vingts individus, tant soldats que matelots ; le second, qui avait pris le nom de son capitaine, *la Rosée*, portait quatre-vingt-dix personnes, au nombre desquelles cinq jeunes filles et une femme d'âge pour les gouverner, qui furent les premières Françaises que l'on vît au Brésil ; le troisième, nommé *la Grande-Roberge*, avait pour capitaine Sainte-Marie, dit l'Épine, et portait cent vingt hommes, parmi lesquels se trouvait Jean de Léri, natif de la Margelle, en Bourgogne, zélé calviniste et narrateur plein d'intérêt, mais aussi plein de passion, de cette seconde expédition au Brésil. La majeure partie de ceux qui la composaient, moins les

équipages, étaient les calvinistes arrivés de Genève. Le 19 novembre 1556, le vice-amiral de Bois-Lecomte donna le signal du départ, et les voiles furent déployées au bruit du canon, des trompettes, des tambours et des fifres, selon la coutume des bâtiments de guerre qui allaient en voyage. Tout fut au mieux jusqu'aux Canaries : plusieurs matelots voulurent mettre pied à terre dans l'une de ces îles pour y faire quelque butin; mais les Espagnols les ayant aperçus de loin, accoururent sur le rivage et les empêchèrent de descendre. Le 16 décembre commença une série de tempêtes et de mésaventures qui ne devait pas rendre moins longue et pénible la navigation de Bois-Lecomte que ne l'avait été celle de Villegagnon. Elle fut marquée aussi par des rencontres de bâtiments étrangers que l'on attaqua souvent et que l'on pilla d'une manière très-déloyale, mais malheureusement très en usage alors entre les navigateurs de toutes les nations, que celles-ci fussent amies ou ennemies. Quand on se sentait le plus fort, dit Léri, et qu'on faisait rencontre de quelques navires marchands, on feignait d'être dans un grand besoin de vivres, en raison des obstacles que les tempêtes et les calmes plats avaient pu mettre à ce qu'on abordât dans un lieu secourable, et l'on demandait un partage de vivres en offrant de le payer. Mais, sous ce prétexte, on n'était pas plutôt parvenu à mettre le pied sur le navire avec lequel on s'était abouché, que celui-ci était dépouillé de tout ce qui y semblait beau et bon aux pillards. Les bâtiments espagnols et portugais, qui d'ordinaire étaient de riches proies, couraient surtout les plus grands risques, et étaient traités avec d'autant moins de pitié, que si le hasard leur donnait le dessus, ils n'en montraient eux-mêmes aucune. Les capitaines, maîtres, soldats et matelots des navires placés sous les ordres du vice-amiral Bois-Lecomte étaient pour la plupart Normands, et, comme ceux de cette province ne le cèdent à personne sur mer, dit encore Léri, ils mettaient tout en fuite devant eux, et auraient osé, s'ils l'eussent rencontrée, livrer combat à l'armée navale du roi de Portugal. Au mois de février 1557, par un vent du nord-nord-est, l'expédition passa la ligne en se livrant à des cérémonies qui n'avaient plus rien de chevaleresque, comme au temps des frères Parmentier. Les matelots plongeaient dans l'eau ceux qui n'avaient point encore visité ces parages, leur donnaient la bascule ou les

attachaient au grand mât, leur faisant subir une espèce de martyre pour qu'ils gardassent mémoire de ce passage; néanmoins ceux qui avaient de l'argent se rachetaient de ces avanies en payant le vin à leurs compagnons de voyage. Puis l'observateur, tel que l'était Léri, s'abîma de nouveau dans la contemplation de ces splendides mers intertropicales où chaque vaisseau, dans son éblouissant sillage, semblait traîner après soi deux longues et larges ailes étincelantes, et où des infinités de phosphorescences capricieuses se jouaient, comme de scintillantes myriades de petites lames d'or et d'argent sur une écharpe onduleuse dont les deux bouts se seraient perdus dans les cieux. Tout paraissait encore si étrange aux navigateurs dans ces mers, qu'ils se sentaient disposés à voir soudain surgir, d'entre une foule de poissons curieux de formes et riches de diaprures, les fabuleuses et enivrantes syrènes de l'antiquité. Le 26 février 1557, à la grande joie des équipages et après être resté près de quatre mois sur mer sans mouiller en aucun port, on découvrit la terre du Brésil, ainsi nommée par les Français, disent nos vieux auteurs, du bois qu'ils en tiraient; nom qui a prévalu sur celui de Santa-Cruz que les Portugais lui avaient donné. Quelques coups de canon furent tirés pour avertir les indigènes de l'arrivée des étrangers, et l'on en vit aussitôt un grand nombre accourir sur le rivage. Les Français ne savaient ce qui devait le plus les étonner, ou de ces hommes entièrement nus, peints et noircis par tout le corps, ayant tous la lèvre inférieure coupée pour y accrocher une grande et ronde parure verte, ou de la nature géante et si profondément fournie de cette terre dont les herbes étaient hautes comme des arbres d'Europe, et dont les forêts, vierges comme à la naissance du monde et produisant sans culture les plus énormes végétaux, servaient d'asile à des milliers d'animaux du plus bizarre aspect et à des oiseaux éblouissants par leur plumage. Cependant, comme quelques gens des équipages, qui étaient déjà venus de ce côté, reconnurent les naturels de cette partie du Brésil pour être les Margajas alliés des Portugais et ennemis des Français, on ne se risqua pas au milieu d'eux, malgré tous les signes amicaux qu'ils faisaient, de peur d'être assommé, mis en pièces et mangé à belles dents. A neuf ou dix lieues de là, les trois navires, rangeant la côte, se trouvèrent devant le fort portugais nommé Spiritus-Sancto. Les

gardiens de ce lieu ne reconnaissant pas les gens de l'équipage pour être de leurs compatriotes, tirèrent trois coups de canon sur les navires français; Bois-Lecomte les leur fit rendre, mais de part et d'autre on ne se fit aucun mal. On côtoya ensuite un lieu nommé alors Tapemeri et le pays des Caraïbes. Au delà de ce pays, il y avait une terre longue d'environ quinze lieues, habitée par des sauvages étranges et farouches nommés les Ouetacas, qui étaient aussi légers et rapides à la course que les cerfs et les biches; ils se laissaient croître les cheveux jusqu'aux jambes, contre l'habitude des autres nations du Brésil, qui se les coupaient par derrière; ils mangeaient la chair crue, avaient un langage particulier, et n'entretenaient que des relations fort inquiètes et menaçantes avec leurs voisins, même sous le rapport du trafic. Ainsi, quand un Indien margaja avait quelque échange à faire avec un Ouetaca, il venait d'abord déposer sa marchandise sur une pierre servant de limite; puis se retirait à distance, laissant à son tour l'Ouetaca s'approcher de la pierre, y prendre l'objet déposé et en mettre un autre à la place. Mais l'échange n'était pas plutôt consommé et la trêve rompue, que l'Ouetaca, croyant avoir suffisamment satisfait à la bonne foi, aurait volontiers couru après celui avec qui il avait trafiqué, pour le tuer et le piller. Les trois navires passèrent à la vue d'un autre pays voisin nommé Makhé, où de Léri s'émerveilla fort de voir sur le bord de la mer une grosse roche en forme de tour, qui jetait un si radieux éclat aux rayons du soleil, que beaucoup pensaient que c'était une sorte d'émeraude; et, de fait, les mariniers, tant portugais que français, l'appelaient l'émeraude de Makhé; mais elle était inabordable, à cause des mille écueils qui l'entouraient. Comme on avait jeté l'ancre près de là, devant trois petites îles dites aussi îles Makhé, une tempête s'éleva si furieuse, que le câble d'un des navires fut rompu, et que le bâtiment, porté vers la côte, parut près de s'y briser, et de voir tomber son équipage à la merci des sauvages. Maître, pilote et matelots croyant que c'en était fait d'eux poussèrent par trois fois un cri de désespoir. Heureusement que quelques-uns, ayant gardé plus de sang-froid, s'empressèrent de jeter une autre ancre qui tint bon et sauva le navire. La tourmente étant apaisée, on continua à ranger la côte et l'on arriva au cap Frio, où les navires mouillèrent dans un bon port.

Au premier signal de leur canon l'on vit accourir sur le rivage les Indiens Tupinambas, alliés et confédérés des Français, qui reçurent les nouveaux venus avec de grandes marques d'amitié, et leur donnèrent des nouvelles de Villegagnon qu'ils nommaient Paycolas. Les bâtiments ne firent qu'un court séjour au cap Frio, et, le 7 mars 1557, ils entrèrent dans la baie de Rio-Janeiro, où ils échangèrent des saluts avec le fort Coligni. On les laissa en sûreté dans un havre; puis chacun de ceux qui les montaient mit son petit bagage dans les chaloupes et alla descendre dans l'île où Villegagnon s'était établi.

Le gouverneur parut faire un très-cordial accueil à Philippe de Corguilleray, sieur du Pont, qui amenait les calvinistes génevois; et, si l'on en doit croire Jean de Léri, dont il ne faut pas accepter le récit sans examen, non plus que celui des autres écrivains calvinistes, personne d'abord ne se montra plus partisan de l'Église dite réformée, que Villegagnon lui-même. A l'entendre, c'était un asile qu'il préparait aux protestants persécutés de toutes les nations, pour que ni le roi de France, ni l'empereur Charles-Quint ne pussent les empêcher de suivre les inspirations de leur conscience. Et, pour le fait de la pratique, il faisait lui-même le prêche et se montrait fort disert controversiste, non alors contre les huguenots, mais pour eux. Tout le monde le voyant si fervent se prêta, dans le commencement, assez volontiers à l'œuvre de colonisation, plus peut-être par zèle pour le calvinisme que pour la métropole. Des hommes appartenant à des familles de distinction, et Jean de Léri entre eux, se livrèrent, dans l'intérêt commun, aux plus pénibles travaux, comme de porter de la terre et des pierres pour achever la construction du fort Coligni. C'était pour chacun une œuvre pie; chacun croyait porter sa pierre de fondation à une espèce de temple de Jérusalem calviniste que les foudres et les colères de Rome et de ses partisans ne pourraient atteindre. Bientôt pourtant elles traversèrent les mers et s'étendirent jusque-là; Villegagnon, sur de pressants avis que lui avait fait, dit-on, parvenir le cardinal de Lorraine, tourna tout à coup ses antipathies du pape à Calvin, et au lieu du prêche et des oraisons selon la réforme de Genève, dont il donnait naguère l'exemple, il se répandit en mépris et en injures contre les innovations des hu-

guenots. Ceux-ci, et, à leur tête, le ministre protestant Richer, s'étant plaints amèrement de son changement de religion et de sa conduite envers eux, probablement même ayant tramé un complot pour se débarrasser de sa personne et s'emparer du fort, Villegagnon leur intima, pour toute réponse, l'ordre de sortir au plus vite de l'île entière. Il y avait huit mois environ qu'ils y étaient arrivés, quand cet ordre rigoureux les obligea de se retirer en terre ferme, en attendant qu'un navire du Hâvre-de-Grâce, venu dernièrement pour prendre un chargement de bois de Brésil, et avec lequel ils étaient entrés en arrangement, fût prêt à retourner en France. Ces infortunés, parmi lesquels était Jean de Léri, restèrent là deux mois entiers, vivant presque continuellement au milieu des sauvages. Enfin ils partirent du Brésil au mois de janvier 1558, avec le regret de n'avoir rien accompli et la persuasion que, si la division ne s'était pas mise entre eux et le chef de la colonie, on aurait bientôt régné sur toute cette belle contrée de l'Amérique méridionale que déjà l'on avait saluée, quoique improprement, comme on l'a vu, du nom de France Antarctique.

Les périls et les maux que les calvinistes avaient eu à essuyer en venant n'étaient rien comparés à ceux que leur ménageait le retour. Il fut fécond en scènes tragiques. La soif la plus dévorante, la plus cruelle famine poursuivirent ces infortunés, au point qu'ils en furent réduits à ronger le bois du Brésil qui composait la cargaison, ainsi que des cornes de lanternes grillées; au point même que le capitaine du navire avoua qu'il avait eu l'horrible pensée de faire mettre à mort un des passagers pour nourrir les autres. Enfin, le 24 mai 1558, après des tourmentes qui plusieurs fois avaient failli engloutir le bâtiment corps et biens, les malheureux, gisant exténués sur le tillac, sans pouvoir remuer d'aucun membre, aperçurent les côtes de la Basse-Bretagne; mais, comme à maintes reprises déjà durant la route, ils avaient cru voir des terres souriantes qui bientôt s'étaient évaporées en trompeurs mirages, ils furent longtemps sans avoir confiance dans les paroles de la vigie qui, du haut de la hune, criait : « Terre! terre! » On s'approcha pourtant de la côte et l'on détacha une chaloupe vers la baie d'Audierne pour acheter et rapporter des vivres. Quelques-uns de ceux qui avaient conduit cette embarcation, une fois des-

cendus à terre, ne voulurent plus se remettre à la mer, criant que jamais ils ne se risqueraient à retourner dans ce maudit pays de famine. En attendant le retour de la chaloupe, on eut recours à quelques barques de pêcheurs auxquels on acheta une partie des vivres qu'ils portaient. Les équipages affamés se jetèrent, dans le premier moment, avec tant de fureur sur ces barques, que les pêcheurs épouvantés crurent que c'était pour les effondrer et les engloutir. La chaloupe étant revenue de terre avec du pain, de la viande et du vin, chacun put commencer à réparer ses forces affaiblies. On leva l'ancre pour aller à La Rochelle, mais, sur l'avis qu'il y avait des pirates qui croisaient sur la côte, on cingla droit vers le havre du Blavet en Bretagne, qui devait changer son nom en celui de Port-Louis, et où, dans ce moment, arrivaient grand nombre de vaisseaux de guerre, tirant leur artillerie et faisant les triomphants éclats d'une flotte qui revient victorieuse. Une foule de spectateurs étaient sur le rivage, qui, voyant le triste état des équipages et des passagers du navire marchand, aidèrent ceux-ci à se soutenir pour mettre pied à terre. On prescrivit aux nouveaux débarqués un régime sobre pour accoutumer leur estomac à reprendre peu à peu l'usage de la nourriture ; mais beaucoup n'en tinrent aucun compte, et plus de la moitié, qui avaient échappé à la famine, moururent d'avoir voulu satisfaire trop précipitamment leur vorace appétit ; d'autres se trouvèrent offusqués de vapeurs étranges qui durant huit jours les tinrent comme étourdis et comme s'ils avaient perdu les organes de l'ouïe et de la vue. Jean de Léri, que l'on a déjà indiqué comme ne devant pas absolument être cru sur parole, prétend qu'au départ du navire, Villegagnon avait remis au capitaine un coffret de lettres, parmi lesquelles se trouvait, à l'insu des calvinistes, un mandement exprès au premier juge entre les mains de qui il tomberait en France, de retenir et brûler ceux-ci comme hérétiques ; mais que le sieur du Pont, conducteur des Génevois, ayant eu connaissance de ce mandement par quelques gens de justice favorablement disposés pour la réforme, la mèche avait été éventée, et le coffret et son contenu remis à ceux-là mêmes contre qui ils étaient dirigés. Les calvinistes se rendirent du Blavet à Nantes, et là chacun prit son parti et sa direction suivant ses vues et ses intérêts.

Au mois de juin de l'année précédente, Villegagnon avait renvoyé en France un de ses navires avec une riche cargaison de marchandises du Brésil et dix jeunes sauvages qui furent présentés au roi Henri II, et dont ce prince fit hommage à plusieurs grands personnages de sa cour. Pour exciter le zèle du jeune monarque en faveur de l'établissement français du Brésil, André Thevet, voyageur cosmographe et historien qui s'était un moment attaché à l'expédition, mais dont les récits sont très-souvent entachés de mensonges et de fables grossières, lui avait apporté un plan du pays où, sur la terre ferme, on avait figuré un commencement d'établissement nommé Ville-Henri, en son honneur (1).

Cependant, Villegagnon, que Coligni semblait vouloir abandonner et perdre depuis le retour des calvinistes, et qui ne recevait plus de nouvelles de la métropole, repassa de sa personne en France, après quatre ans d'absence, laissant à quelques soldats, à qui il promettait de ramener ou d'envoyer des secours, la garde désormais impossible de son fort.

Les Portugais n'eurent pas eu plutôt connaissance du départ de Villegagnon, qu'ils résolurent de mettre promptement à exécution leur projet de s'emparer de l'établissement français de la baie de Janeiro. Mem de Sa, qui était à la tête de la capitainerie portugaise de San-Vicente, arma une flotte de vingt-deux bâtiments, sur laquelle il embarqua deux mille hommes, avec de l'artillerie, des munitions et des vivres. Cette flotte entra dans la baie, alla s'embosser devant l'île et le fort Coligni, et battit celui-ci de toute son artillerie. Les Français qui s'y trouvaient à peine au nombre de quinze, à cause de l'absence de plusieurs de leurs compatriotes restés en terre ferme dans l'imprévoyance de cette attaque, se défendirent avec le plus héroïque courage, pendant vingt et un jours. Enfin exténués, manquant de vivres et de munitions, désespérant désormais de recevoir des secours, ils se disposaient à parlementer, quand Mem de Sa fit mettre pied à terre à son monde, et livrer un assaut qui fut suivi de la prise et de la destruction du fort Coligni, l'an 1558. Une partie des Français furent massacrés, les autres se sauvèrent parmi les sauvages pour y mener la plus misérable vie.

Telle fut l'issue d'une entreprise qui, avec un peu de conduite

et sans les malheureuses dissensions religieuses du temps, aurait pu procurer à la France, au détriment du Portugal, la plus belle de ses colonies, et acquérir à Villegagnon la gloire d'un des plus grands fondateurs et colonisateurs qui jamais aient existé. Les protestants, par leur caractère tracassier, inquiet et toujours disposé alors à la dispute, furent pour une bonne part dans l'insuccès, quoique leurs écrivains ne l'avouent pas. Il se répandirent en écrits injurieux contre Villegagnon, le ministre Richer surtout, et l'on vit paraître nombre de libelles et de satires tant en vers qu'en prose, portant pour titres : l'*Étrille de Nicolas Durand, dit le chevalier de Villegaignon;* la *Suffisance de Villegaignon; l'Épousette des armoiries de Villegaignon, pour bien faire luire la fleur de lys que l'étrille n'a point touchée*, etc. Villegagnon était homme de bon et vigoureux style, maniant la langue latine aussi bien que la française; il prouva à ses ennemis d'un nouveau genre, qu'il valait autant la plume que l'épée à la main, et ne se laissait pas plus battre par l'étendard de Calvin que par celui du prophète Mahomet auquel il avait porté de si rudes coups comme chevalier et commandeur de Malte. Comme ses adversaires se cachaient pour la plupart sous l'anonyme, il leur fit en dernier lieu cette réponse : « Je dirai pour conclusion que s'il y a aucun homme d'honneur qui cuide avoir raison de se plaindre de moi, m'appelant ainsi que le devoir et raison ordonne, soit en ce royaume, soit dehors, il me trouvera tout prêt à lui répondre, espérant faire de sorte que tout l'honneur et la justice sera de mon côté, et l'injustice du leur. C'est la dernière réponse que je veux faire à des gens sans nom, pour n'être vu combattre que des ombres.' »

Doué d'un esprit prompt et investigateur qui de l'attraction passait immédiatement à la passion en toutes choses, Villegagnon n'avait pas eu plutôt des livres entre les mains, qu'il s'était épris pour les lettres, l'histoire et les sciences. En peu d'années, il était devenu un des hommes les plus intéressants de son temps par la variété de ses connaissances, par le charme de son style et de sa conversation. Joignez à cela un physique des plus remarquables, une taille herculéenne et parfaitement proportionnée, une force prodigieuse, un œil plein de rayons, une tête où la noblesse le disputait à la grâce, une aisance et une distinction

extraordinaires dans les manières, quelque chose qui sentait son homme supérieur et son grand seigneur enfin; et vous comprendrez que, bien que toujours resté au second rang par ses charges et dignités, Villegagnon apparaisse fort au-dessus de beaucoup de ceux qui, de son temps, se trouvaient au premier. D'ailleurs c'était une de ces individualités insinuantes, brillantes et entraînantes à la fois, qui s'imposent à ceux qu'elles approchent, et qui règnent sous le nom d'autrui. On ne sait au juste si ce fut lui qui subit l'influence de Coligni, quand il pencha vers le protestantisme, ou si ce fut Coligni, homme pourtant très-prompt et très-habile à s'imposer lui-même, qui subit la sienne, quand ils s'occupaient ensemble de donner un établissement aux huguenots en Amérique. Malheureusement pour sa gloire et pour sa fortune, Villegagnon se laissa trop infatuer de son incontestable mérite, se laissa trop aller aux penchants d'un caractère despotique, et ne sut pas tempérer sa fierté naturelle par un peu de modestie au moins apparente. Calvin lui-même l'attaqua corps à corps, et l'accusa d'athéisme, ce dont le commandeur se défendit avec une louable vivacité. Leur querelle occupa l'Europe pendant plusieurs années, et, malgré son redoutable jouteur, Villegagnon eut souvent le dessus.

Sous les règnes suivants, il fut chargé de représenter l'Ordre de Malte à la cour de France; mais il ne semble s'être mêlé qu'avec sa plume aux déplorables querelles religieuses de ce temps. S'étant ensuite démis de son ambassade, en raison de ses infirmités, Villegagnon se retira dans sa commanderie de Beauvais, près Nemours, où il finit ses jours en 1571 (2).

PÉRIODE

DES GUERRES DE LA RELIGION.

DE 1559 à 1590.

CHAPITRE VII.

De 1559 à 1589.

Décadence de la marine sous les trois derniers Valois. — Gaspard de Coligni, amiral de France. — Guerre civile des catholiques et des protestants sous Charles IX. — La ville du Hâvre livrée, puis reprise aux Anglais. — Édit d'Amboise. – Suite des guerres de l'Ordre de Malte. - Siége de Malte — Le commandeur Romegas. — La Rochelle pendant les guerres civiles. — Jacques, sous-amiral de La Rochelle. – Siége de La Rochelle en 1573. — Disgrâce et fin du capitaine Polain. – Proclamation de la sainte Ligue, sous Henri III. – La Rochelle, Brouage et Bordeaux. – Traité de Bergerac. – Les Pays-Bas s'adressent à la France, contre l'Espagne. — Expéditions navales aux Açores, pour la succession de Portugal, en 1582 et 1585. — Tentative pour livrer Boulogne-sur-Mer aux Espagnols. — Les Pays-Bas maritimes offrent à Henri III de reconnaître sa souveraineté. — Henri de Navarre dans La Rochelle. —*L'Armada* espagnole devant Calais. – Henri III se jette dans les bras du roi de Navarre. — Il meurt laissant la France voisine d'un démembrement.—Port de Bayonne.—Déplacement du lit de l'Adour.

La mort prématurée de François II fit perdre toutes les espérances qu'on avait fondées sur le mariage de ce jeune monarque avec la reine d'Écosse. Les dix-huit mois environ de son règne s'étaient passés en rivalités intestines, en querelles religieuses et en complots. Une seule famille remplissait jusqu'alors un rôle honorable, celui de modérateur, au milieu de ces déplorables divisions civiles, dans lesquelles on vit tout d'abord figurer, d'un côté, les Guises avec la reine-mère, Catherine de Médicis, et, de l'autre, Louis Ier de Condé, prince de la maison de Bourbon, issue de Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis. Cette famille était celle de Coligni. L'amiral se faisait remarquer par l'impartialité, la sagesse de ses avis, par son désintéressement et son amour du bien public. Au physique, ce personnage fameux n'était ni bien ni mal fait, plus petit néanmoins que grand; mais

il avait une physionomie si heureuse qu'il ne fallait que le voir pour l'aimer; et cependant son air était imposant et grave. Au moral, sans fard, sans fourberie, sage, mûr, avisé, politique, bon guerrier, brave censeur, comme dit Brantôme, pesant les choses, et esclave de l'honneur et de la vertu; il était tel en deux mots, que, quand on le connaissait une fois, on ne pouvait se défendre de l'estimer, fût-on même son ennemi. L'intolérance du parti à la tête duquel étaient les Guises, alliés aux Espagnols et évocateurs perpétuels de toutes les horreurs de l'inquisition depuis cette alliance, fruit du traité de Cateau-Cambrésis, finit seule par jeter ouvertement Gaspard de Coligni dans le parti protestant ou huguenot, comme on disait alors. Longtemps l'amiral chercha à concilier les deux partis, sans s'attacher à l'un plus qu'à l'autre, ne voulant être que de celui de la France : sa modération fut le signal de sa perte. Les Guises n'eurent pas de trêve qu'ils ne l'eussent acculé chez leurs ennemis, puisqu'il ne voulait pas être l'instrument de leurs vengeances et de leur ambition. Un tel homme, s'il eût eu le loisir d'appliquer ses vues et ses talents à la haute charge dont il était investi, aurait infailliblement rendu d'immenses services à la marine. Déjà, on l'avait vu, à la fois pour soustraire des malheureux à la persécution et pour étendre l'influence commerciale et maritime de la France, faire des essais de colonisations lointaines, qui seront rappelés ailleurs. Combien il dut déplorer de voir ses fonctions s'effacer, s'annuler complétement dans les guerres civiles, et la puissance navale du pays, laissée si grande par François Ier, baisser, se perdre au point que la moindre des nations, ayant quelques vaisseaux à son service, fut libre bientôt d'insulter le pavillon français sur les mers!

La marine d'un empire n'a pas besoin de défaites pour s'anéantir : il suffit qu'on la néglige. C'est ce qui arriva sous le fatal règne de Charles IX, qui fut une suite de massacres et d'horreurs de part et d'autre. Encore si le pays avait été seulement déchiré par ses propres mains! Mais, dans les guerres civiles, l'étranger, si on lui en laisse le temps, manque rarement d'intervenir; il est comme les corbeaux : il flaire les cadavres, et s'abat dessus pour s'en disputer les restes. On vit tout d'abord, d'un côté, les Espagnols, et, de l'autre, les inévitables Anglais. La mémoire de

l'amiral Gaspard de Coligni ne saurait être exempte de reproches à cet endroit. Après bien des répugnances qu'on lui fit à la fin surmonter, il eut, de concert avec Louis de Condé, recours à l'intervention anglaise et allemande. Un traité fut signé à Hamptoncourt, le 20 septembre 1562, avec la reine Élisabeth qui mettait pour prix à ses services l'occupation du Hâvre-de-Grâce par trois mille Anglais, jusqu'à ce que la ville de Calais lui fût rendue. Dans les premiers jours d'octobre, Ambroise Dudley, comte de Warwick, passa le détroit avec le secours que les protestants attendaient, et prit possession du Hâvre-de-Grâce. Les Anglais se retrouvèrent dans ces belles campagnes de Normandie, berceau de leur puissante noblesse, et ils durent encore une fois convoiter le retour de l'une des plus riches provinces maritimes de France à leur monarchie. Mais, dès les premiers pas, ils furent déçus, si tant est qu'ils eussent eu cette pensée. L'armée royale, commandée par le frère même de Louis de Condé, Antoine de Bourbon, roi de Navarre en titre et souverain de Béarn depuis son mariage avec Jeanne d'Albret, leur ferma le chemin de Rouen, où le parti huguenot les attendait. La même armée prit cette ville après un siége qui coûta la vie à son chef, père de Henri IV. Montgommeri, qui avait défendu Rouen pour les huguenots, se retira avec quelques soldats anglais sur une galère qu'il tenait prête dans la Seine. Il engagea les rameurs à forcer de rames pour franchir la chaîne qui barrait son passage; et en rejetant tout à la fois l'équipage entier, d'abord à l'arrière du vaisseau, pour élever la proue au-dessus de l'eau, puis à l'avant, de manière à lui faire opérer un mouvement de bascule, il réussit à passer par-dessus la chaîne, et il arriva au Hâvre. Louis de Condé alla recueillir dans cette place l'infanterie anglaise, pour la conduire, le 19 décembre 1562, à la bataille de Dreux, qu'il perdit et où il fut fait prisonnier, ce qui plaça l'amiral de Coligni à la tête des protestants. Coligni occupa Caen et quelques autres points de la Normandie. Le 19 février 1563, François de Lorraine, duc de Guise, qui avait rendu Calais à la France, fut assassiné par un huguenot fanatique. Le 12 mars de la même année, un traité de pacification entre les catholiques romains et les protestants fut publié, sous le nom d'*édit d'Amboise*.

Les Anglais ne quittèrent pas pour cela le Hâvre-de-Grâce.

Warwick déclara, au nom d'Élisabeth, sa souveraine, qu'il garderait cette ville jusqu'à ce que la place de Calais lui eût été remise en échange. La guerre contre l'Angleterre fut en conséquence proclamée le 6 juillet 1563. Le vieux connétable, Anne de Montmorenci, eut le commandement de l'armée chargée de reprendre le Hâvre. Le siége commença le 20 juillet; Warwick, quoiqu'il eût six mille de ses compatriotes avec lui, capitula dès le 28; et une flotte de soixante navires, qui lui apportait des renforts, ne servit qu'au rembarquement de ses troupes.

Dans le trop court intervalle des guerres civiles de la France, sous Charles IX, l'année 1565 fut témoin de la belle défense de Malte contre les Turcs, par Parisot de La Valette, qui avait été nommé grand-maître, en 1557, après la mort de Claude de La Sangle. Soliman le Magnifique était alors trop vieux pour prendre lui-même le commandement de ses armées; mais il s'occupa des préparatifs de l'expédition avec tout le feu de la jeunesse. Il fit armer dans toute l'étendue de son empire le plus de vaisseaux et de galères qu'on put y trouver. Le corsaire Ulucchiali, renégat calabrais, lui en amena d'Alexandrie; il lui en vint aussi de Rhodes, tandis que d'autres se préparaient dans les ports d'Alger et de Tripoli à joindre la flotte ottomane devant Malte même. Quarante mille hommes de troupes de débarquement aux ordres du visir Mihter Mustapha, furent mis sur cette flotte, dont la conduite était confiée au capitan-pacha Pialeh. Soliman donna l'ordre formel à ses deux généraux de ne rien entreprendre sans consulter Dragut qui, bien qu'il eût, dit-on, hautement désapprouvé cette expédition, devait bientôt venir s'y réunir avec une escadre amenée de Tripoli.

De son côté le grand-maître de La Valette se disposait de la manière la plus énergique à recevoir les ennemis et à épargner à l'île de Malte le sort que celle de Rhodes avait éprouvé quarante-quatre ans auparavant. Tous les chevaliers disséminés par l'Europe furent convoqués; ils vinrent au nombre de six cents, et la plupart suivis de braves serviteurs, se joindre à ceux qui résidaient ordinairement à Malte. Les dignitaires, que leurs infirmités ou leur âge retenaient dans leurs commanderies, envoyèrent au grand-maître le plus possible de secours. La Valette sollicita l'appui effectif des princes chrétiens, mais sans trop y compter,

et en faisant plus de fondement sur la valeur de ses chevaliers et sur la force de Malte que sur les promesses de ces princes. C'était penser et agir avec sagesse, comme l'événement le prouva bien.

Le 18 mai 1565 on signala l'armée navale des musulmans, composée de cent cinquante-neuf bâtiments à rames, tant galères que galiotes dites barbaresques, qui étaient des sortes de petites galères, et d'un nombre considérable de vaisseaux de charge portant l'artillerie de siége, les munitions de guerre et de bouche, et les chevaux des spahis. Le grand-maréchal de l'Ordre Copier, de la langue d'Auvergne, qui avait mission d'observer la flotte ennemie, et de s'opposer autant que possible à ses descentes, en suivit tous les mouvements le long de la côte, à la tête d'un bon nombre de chevaliers, de six cents hommes d'infanterie et de deux cents insulaires à cheval. Néanmoins l'amiral turc vint à bout, à la faveur de la nuit, d'opérer un premier débarquement de trois mille hommes, en un endroit appelé la cale de Saint-Thomas, ou le port de l'Échelle. Un chevalier français de la maison de La Rivière eut le malheur d'être enveloppé et fait prisonnier par les ennemis, au moment où il allait à la découverte. Ce brave chrétien montra tout de suite à quels gens les Turcs auraient affaire. Interrogé sur la disposition du grand-maître et des chevaliers, et sur les forces de *la Religion*, il répondit que l'île était abondamment pourvue, que la garnison en était beaucoup plus considérable que l'on ne supposait, que pas un de ses défenseurs n'hésiterait à donner jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de sa nouvelle patrie d'adoption, et que d'ailleurs on attendait de l'Europe et de toute la chrétienté une puissante flotte qui attaquerait l'armée navale du sultan et l'obligerait à reprendre la route du Levant. Mis à la torture la plus violente par le général ennemi qui voulait juger si cette réponse n'était qu'une bravade et qui prétendait tirer une connaissance exacte de l'île, le chevalier de La Rivière soutint ces atroces tourments en héros et en martyr; sans avoir souci de ce qui pourrait lui arriver par la suite, feignant d'être vaincu par l'horreur du supplice, il indiqua à la fois le poste le plus fort de l'île et le plus facile à défendre, comme étant celui par où Malte devait succomber. Le capitan-pacha et le séraskier se dirigèrent

en conséquence de ce côté, suivis de leur prisonnier, y établirent leur camp, et y commencèrent même de grands travaux; mais le séraskier s'étant aperçu que le chevalier de La Rivière ne l'avait attiré par là que pour le faire échouer plus sûrement dans son entreprise, lui déchargea un coup de canne sur la tête, et le fit achever avec le bâton par ses gens, sans que le généreux martyr sourcillât et donnât le moindre signe de faiblesse.

Cependant l'armée ennemie se répandait dans la campagne, mettait le feu aux villages, massacrait les paysans qui n'avaient pas eu la précaution de se retirer assez tôt dans les places fortes, et enlevait leurs bestiaux. Cela ne se faisait pas toutefois sans que le maréchal Copier ne tombât sur ceux d'entre les Turcs qui pour piller s'écartaient du gros de leur armée, et n'en tuât ou prît beaucoup. Le grand-maître de La Valette, qui avait d'abord permis ces escarmouches pour accoutumer ses soldats à la vue et aux cris des Turcs, fit rentrer bientôt toutes les troupes éparses dans leurs postes, et les réserva judicieusement pour la défense des forts qui seraient attaqués, les succès partiels n'équivalant pas pour lui à la perte de quelques braves. En effet, l'île entière ne comptait pas plus de neuf à dix mille défenseurs, dont une partie n'était qu'une milice de citadins et de paysans.

Contre l'avis du capitan-pacha, qui voulait que l'on sursît toute entreprise jusqu'à l'arrivée de Dragut, le séraskier Mustapha, préoccupé malgré lui du secours dont lui avait parlé le chevalier de La Rivière, résolut de commencer immédiatement le siége du fort Saint-Elme, ouvrage un peu trop étroit de Léon Strozzi, qui, placé sur une langue de terre, défendait les deux principaux ports de l'île. Le Turc se flattait d'emporter ce poste en cinq à six jours, et de se rendre ainsi maître du port pour y mettre la flotte ottomane en sûreté et attaquer ensuite avec plus de confiance les différentes positions de l'île; mais le grand-maître de La Valette, sachant de quelle importance était la conservation du fort Saint-Elme et voulant que les ennemis épuisassent le plus possible de leurs forces à l'assiéger, y avait enfermé soixante chevaliers sous les ordres du bailli de Négrepont, et une compagnie d'infanterie espagnole commandée par le chevalier de La Cerda; tous avaient mission de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que d'en abandonner la moindre pierre. Un moment

la garnison faiblit et députa le chevalier de La Cerda vers le grand-maître pour lui demander des secours. La Valette, indigné de ce qu'en présence d'un grand nombre de ses chevaliers, on eût été assez imprudent pour lui dire qu'il ne fallait pas s'attendre à voir le fort Saint-Elme tenir plus de huit jours sous le feu terrible de l'artillerie ennemie, s'écria : « Quelles pertes avez-vous donc faites pour appeler du secours?

— Seigneur, répondit La Cerda, le château doit être considéré comme un malade exténué qui ne peut se soutenir que par des remèdes et des secours continuels.

— Eh bien! repartit La Valette, j'en serai moi-même le médecin et j'y conduirai des gens qui, s'ils ne peuvent vous guérir de la peur, empêcheront du moins par leur courage que les infidèles ne s'emparent du château. » Le grand-maître en effet se disposait à aller s'enfermer en personne dans le fort Saint-Elme, quand le conseil et tous les chevaliers s'y opposèrent; et en même temps il se présenta un si grand nombre de gens de bonne volonté pour la défense de la place, qu'il n'y eut plus d'embarras que dans le choix. Depuis lors on vit une généreuse élite de chevaliers, de servants d'armes, de soldats chrétiens briguer incessamment l'honneur d'aller remplacer ceux que le canon ennemi ensevelissait sous les ruines du fort. La plupart, sans attendre d'escorte et dans l'impatience de partager les périls de la guerre avec leurs frères, traversaient le port à la faveur de bateaux, dont ils enlevaient mâts et voiles de peur d'être découverts, et se jetaient dans la place assiégée. La Valette, pour favoriser leur passage, faisait battre continuellement le camp ennemi avec l'artillerie du château Saint-Ange, situé sur une hauteur et sur une pointe de terre qui s'avançait dans le port même. Un boulet de canon parti de cet endroit frappa d'un de ses éclats le capitan-pacha qui visitait les travaux, et le blessa grièvement.

Sur les entrefaites arrivèrent au milieu des ennemis le corsaire Lucchiali avec six galères venues d'Alexandrie et neuf cents hommes de débarquement; et peu de jours après le fameux Dragut, avec treize galères, deux galiotes et seize cents soldats. L'artillerie de la flotte ottomane célébra l'arrivée de ce dernier par de nombreuses décharges, et les généraux turcs donnèrent au vice-roi de Tripoli toutes sortes de marques de déférence et de

distinction. Dragut n'eut pas plutôt mis pied à terre qu'il voulut visiter le camp et les principaux endroits de l'île. Son opinion fut tout d'abord que l'on avait manqué de prudence en commençant par le siége du fort Saint-Elme, et que l'on aurait dû préalablement s'attacher à l'île Gozzo et à la Cité-Notable, qui fournissaient des vivres au château Saint-Ange et à ce qu'on appelait *il Borgo* (le Bourg), petite ville située au nord de ce château, et où le corps entier des chevaliers s'était établi. Toutefois, puisque le siége du fort Saint-Elme était commencé, Dragut conclut à ce qu'il ne pouvait être abandonné sans commettre la gloire du sultan et sans décourager le soldat. Aussitôt, par son conseil, toutes les forces de l'armée ottomane furent employées à sortir avec honneur de cette entreprise, tandis que lui-même, l'intrépide corsaire, il s'acquittait avec autant de courage et d'assiduité de la conduite des attaques que s'il eût été responsable du succès. Habile surtout à diriger l'artillerie, Dragut fit dresser de nouvelles batteries qui écrasèrent le fort. Les ennemis surprirent un ouvrage détaché de la place, et vinrent à bout de s'y loger malgré la valeur des chevaliers accourus pour réparer l'imprudence des soldats chrétiens, que les Turcs avaient trouvés endormis. Le chevalier de La Cerda, dont la négligence et la lâcheté se découvraient à chaque instant, et qui dans cette dernière affaire, sous le prétexte d'une égratignure, avait eu la précaution de se mêler aux blessés pour être désormais exempt de tout péril, fut arrêté et envoyé en prison sur l'ordre de La Valette. Par compensation, le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglie, qui tous deux étaient très-âgés et gravement blessés, refusèrent d'user de la permission que le grand-maître leur avait accordée de sortir du fort, et déclarèrent qu'ils voulaient mourir à leur poste et au lit d'honneur. Le commandeur de Broglie, le visage défiguré par l'ardeur du soleil et par la poudre, était vu en tout endroit où le péril était grand, volait au secours de ses frères près de succomber, et portait lui-même de la terre et des pierres sur les points qu'il fallait fortifier. L'intérieur du fort Saint-Elme présentait alors un spectacle sublime et déchirant à la fois : on eût dit un hôpital d'invalides, mais d'invalides tout saignants encore de leurs blessures, et ne tenant compte du peu de vie qui leur restait que pour le sacrifier et pour combattre

jusqu'au dernier souffle. Ce n'étaient que boiteux et bras en écharpe; et tout à côté des membres séparés du corps, confusément épars, et que l'on n'avait pas le temps de couvrir de terre. Et ces hommes qui ne conservaient plus rien d'entier que le cœur, faisaient le service du canon, se traînaient jusque sur les brèches, et partout présentaient encore un front redoutable. Le grand-maître de La Valette leur faisait passer successivement tous les secours que la place pouvait contenir; mais Dragut résolut de s'y opposer et d'empêcher la communication du Borgo avec le fort Saint-Elme. Les Turcs cependant continuaient d'assiéger ce dernier, et pour l'emporter joignaient à l'artillerie la sape, la mine et l'escalade. Ils se rendirent maîtres du ravelin, qui laissait par suite tout le fort découvert, démontèrent la plupart des batteries des chevaliers qui, voyant les brèches ouvertes, les défenses ruinées et le petit nombre d'hommes survivants, députèrent au grand-maître un des leurs pour lui représenter leur déplorable état, et le supplier de ne pas les abandonner aux conséquences d'une prise d'assaut. La Valette, quoique profondément touché de la position de ces braves, déclara que comme le salut de Malte entière lui paraissait dépendre de la durée du siége du fort Saint-Elme, il était du devoir et des vœux de tous loyaux chevaliers d'expirer à ce poste, et que lui-même, quand il en serait besoin, irait y mourir avec eux. La réponse, approuvée par quelques-uns, fut trouvée cruelle par quelques autres. Cinquante-trois chevaliers écrivirent au grand-maître que si, la nuit suivante, il ne leur envoyait pas des barques pour les tirer d'un lieu où leur perte était inévitable, ils ne prendraient plus conseil que de leur désespoir, sortiraient l'épée à la main, et se feraient tous tuer plutôt que d'être étouffés sous des ruines, ou de se voir égorgés comme des bêtes et exposés aux mille tortures des Barbares. La Valette ne céda pas; il envoya des commissaires dans le fort, qui en donnant de justes éloges à l'héroïque valeur que les chevaliers avaient montrée jusque-là, essayèrent de leur persuader que la place était encore tenable. Une dispute étant survenue à ce sujet, le bailli de Négrepont et le commandeur de La Mirande, major de la place, ne trouvèrent d'autre moyen de l'apaiser que de faire sonner l'alarme et d'appeler ainsi tous les chevaliers à leur poste, comme si l'ennemi livrait un assaut. Sur

le rapport que lui firent ses commissaires, La Valette convoqua tous les hommes de bonne volonté qui se trouvaient dans l'île, et fit savoir aux chevaliers que pour chacun d'entre eux qui se montrait rebuté, dix braves soldats se présentaient, sollicitant l'honneur de se jeter dans le fort. « Revenez au couvent, mes frères, leur écrivait-il, vous y serez plus en sûreté ; et de notre côté nous serons plus tranquilles sur la conservation d'une place importante, d'où dépend le salut de l'île et de tout notre Ordre. » Cette missive, où l'ironie se mêlait à la pitié, le reproche à un semblant d'indifférence, produisit l'effet que le grand-maître en attendait. Les mécontents résolurent de se faire tous tuer plutôt que de céder leur poste à une milice de citadins et de campagnards. Le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglie furent chargés de faire connaître cette nouvelle disposition des esprits à La Valette ; le grand-maître feignit d'abord de n'en vouloir pas tenir compte et de persister à faire remplacer les chevaliers récalcitrants qui prétendaient se rendre arbitres de leur devoir, par une milice moins aguerrie, mais mieux disciplinée. Enfin les chevaliers ayant imploré leur grâce dans les termes les plus soumis, La Valette voulut bien se montrer apaisé et congédier les nouvelles levées.

Le grand-maître ne laissait pas, durant tout ce temps, de solliciter le vice-roi de Sicile de lui envoyer les secours que le roi d'Espagne avait promis, et d'amener une flotte chrétienne pour combattre celle des musulmans; mais le vice-roi s'en tenait toujours à la magnificence des espérances qu'il donnait, et redoutait évidemment de risquer ses forces navales contre celle des Turcs. Le 16 juin, Mustapha, de concert avec Pialeh et Dragut, livra un assaut général, après avoir renversé la muraille jusqu'au ras du roc qui naguère lui servait d'assise. Les Turcs, au son des tambours, des naquires et de leurs autres instruments de guerre, entrèrent dans le fossé qu'ils avaient presque comblé ; et le signal ayant été donné par un coup de canon, ils s'élancèrent avec fureur à l'assaut. Outre l'artillerie de la flotte ottomane et les batteries dressées à terre, quatre mille archers ou arquebusiers secondaient ce mouvement, en tirant sur tous les chrétiens qui se présentaient à la défense de la brèche. Là, les soldats de *la Religion* se tenaient rangés en bon ordre, et ayant entre eux, de

trois en trois, un chevalier pour les soutenir. Quand les Turcs s'approchèrent de cette espèce de muraille, ils la trouvèrent plus impénétrable que des remparts de pierres ; ils tombèrent renversés sous les piques et les espontons qui la garnissaient, sous les projectiles de toutes sortes qui en partaient, et surtout sous les cercles enflammés, de l'invention de La Valette, que l'on jetait au milieu d'eux, qui les tenaient embarrassés et souvent les consumaient tout vifs. Le grand-maître, qui du château Saint-Ange était témoin de l'assaut que soutenait le fort Saint-Elme, appuyait autant que possible les assiégés en faisant continuellement tirer son artillerie contre les assiégeants. L'île entière de Malte paraissait tout en feu. Trente raïs ou officiers de galères turques, voyant que toutes les forces des chrétiens s'étaient portées où se donnait l'assaut, posèrent des échelles au pied d'un bastion qui restait presque sans défense, et en gagnèrent la pointe sans obstacles. Mais le grand-maître s'en étant aperçu, fit aussitôt braquer deux canons de ce côté, et de la première décharge tua vingt des raïs ; les dix autres épouvantés se rejetèrent au plus vite dans leur tranchée. Enfin, après six heures d'assaut, le fort Saint-Elme fut encore une fois abandonné par les Turcs, avec perte pour eux de plus de deux mille hommes. Du côté de *la Religion*, dix-sept chevaliers et trois cents soldats étaient morts sur la brèche. La Valette fit aussitôt passer dans le fort Saint-Elme cent cinquante hommes de bonne volonté pour les remplacer. Comme les officiers généraux de l'armée ennemie tenaient conseil dans le but de mettre enfin obstacle au passage de ces continuelles recrues qui pouvaient faire durer indéfiniment le siége, le fameux Dragut s'étant aventuré hors de la tranchée pour reconnaître le terrain, fut atteint, à côté de l'oreille droite, d'un éclat de pierre occasionné par un boulet de canon parti du château Saint-Ange ; il perdit connaissance et tomba à terre en poussant des ruisseaux de sang par la bouche, le nez et les oreilles. Mustapha, pour ne point effrayer les soldats dont Dragut était le héros, fit jeter une couverture sur le corps du moribond, et après l'avoir fait porter dans sa tente, il revint d'un air tranquille et intrépide, comme si de rien n'était, à l'endroit même où le corsaire avait été atteint, reprit la discussion, et convint que pour empêcher de nouveaux secours de pénétrer dans le fort on dresserait une batterie sur une

colline appelée Calcara, et qu'en même temps on étendrait les lignes du pied du fort jusqu'au bord de la mer. Le grand-maître de La Valette ne laissa pas aux Turcs le loisir de s'établir comme ils l'entendaient. Avant qu'ils eussent pu se loger et se retrancher sur le mont Calcara, il fit sortir du Borgo le maréchal Copier, à la tête d'un bon nombre de chevaliers et de soldats déterminés qui chargèrent vigoureusement l'ennemi, le forcèrent à abandonner sa position et à chercher son salut jusque dans le camp de Mustapha. Le séraskier, qui n'avait à cette heure pour objet que d'empêcher ceux du fort de recevoir le secours du Borgo, fit faire une espèce de chemin couvert derrière la tranchée, et le poussa jusqu'au bord de la mer; il garnit cette ligne d'un grand nombre d'arquebusiers et de mousquetaires, et borda le rivage de canons; de telle sorte que le fort Saint-Elme se trouva à la fois investi et enfermé de tous côtés, sans qu'aucune barque en approchât qui ne fût aussitôt arrêtée ou coulée bas.

C'est alors qu'on vit un spectacle unique dans les fastes militaires du monde, une scène d'héroïsme et de dévouement qui laissait bien loin derrière elle la généreuse conduite des trois cents Spartiates aux Thermopyles, une scène enfin telle que le sentiment de la foi chrétienne était seul capable de la produire. Les défenseurs du fort Saint-Elme, désormais complétement abandonnés à eux-mêmes, prévoyant un dernier assaut, passèrent la nuit à s'arranger avec la mort, sans avoir même l'idée d'une honorable capitulation qui ne leur aurait pas été refusée. Après s'être fait administrer, comme des agonisants, les derniers secours de la religion, ils s'embrassèrent l'un l'autre en se montrant le ciel; puis chacun se retira au poste qui lui était assigné, pour mourir avec honneur et gloire. Celui-ci, qui ne peut marcher faute d'une jambe, se fait porter dans sa chaise jusque sur le bord de la brèche; celui-là, à qui les forces manquent, se fait asseoir au poste du péril et tient à deux mains l'épée avec laquelle il doit encore vendre chèrement sa vie. Tous ces grands mutilés, couverts encore du sang de leurs récentes blessures, se tiennent ainsi à la brèche, les uns assis ou à genoux, les autres appuyés sur deux de leurs serviteurs, dans l'attente de l'assaut qui va être livré à la pointe du jour. A peine les premiers rayons du

soleil ont-ils éclairé la journée du 23 juin, que de grands cris annoncent l'irruption des Turcs. Les musulmans s'élancent à une victoire qui leur paraît assurée, et d'avance se repaissent des tortures qu'ils projettent de faire souffrir aux héros chrétiens qui les ont tant de fois auparavant précipités du fort Saint-Elme. Les chevaliers les reçoivent avec une énergie calculée et dont chaque effort n'a d'autre but que de reculer le plus longtemps possible une mort que chacun sait certaine. Les uns jetaient des pierres, de la poix brûlante et mille feux d'artifices; les autres s'avançaient lentement, à cause de leurs blessures, mais avec une superbe audace au-devant des ennemis. Ceux qui ne pouvaient marcher se battaient à coups de mousquets, et quand ils avaient consumé toute leur poudre, ils s'essayaient encore à un dernier mouvement pour en chercher dans les fourniments de leurs camarades tués à leurs côtés. Après quatre heures d'assaut, les défenseurs de la brèche se virent réduits à soixante qui combattirent avec la même persistance que s'ils eussent été mille. Un moment on crut que les soixante héros allaient faire lâcher prise à toute l'armée des Turcs. Mustapha ordonna comme un mouvement de retraite; mais ce n'était que pour faire occuper plusieurs postes supérieurs à la brèche et qui découvraient l'intérieur du fort. Les assiégés employèrent ce moment de relâche à bander leurs plaies, afin de pouvoir prolonger quelque temps encore la défense. Le grand-maître de La Valette apercevait de loin avec des yeux pleins de larmes ce long et sublime martyre que souffraient les assiégés pour sauver leurs frères; le désespoir de ne les pouvoir secourir augmentait encore sa profonde douleur : il lui fallait peut-être plus de résignation pour voir accomplir le sacrifice que pour en être lui-même une des victimes; mais il avait la conscience d'un grand devoir accompli, et ce que faisaient les chevaliers du fort Saint-Elme, il était disposé à le faire lui-même dans le château Saint-Ange. A onze heures du matin les Turcs revinrent à l'assaut avec une nouvelle fureur; du haut des postes nouveaux qu'ils occupaient, il ne leur restait plus d'ailleurs qu'à choisir ceux qu'ils voulaient immoler. Le bailli de Négrepont, le commandeur de la Mirande, tout ce qui restait de chevaliers et de soldats chrétiens, tombèrent ainsi au poste d'honneur; l'assaut ne finit que par la mort du dernier des

assiégés. On annonça à Dragut la prise du fort Saint-Elme au moment où il expirait, et l'on assure qu'à cette nouvelle le vieux corsaire laissa percer un sourire qui témoignait que sa mort était consolée. Le séraskier Mustapha, en entrant dans la place qu'il n'avait que si difficilement conquise, ne put s'empêcher de s'écrier, pensant au château Saint-Ange : « Que ne fera pas le père, puisque le fils, qui est si étroit et si petit, nous coûte nos plus braves soldats ! » L'armée ottomane avait en effet perdu huit mille hommes au moins au siége particulier du fort Saint-Elme. La farouche Mustapha, pour s'en venger et pour intimider les chrétiens qui occupaient les autres postes de l'île, fit chercher parmi les morts s'il ne restait point quelques chevaliers qui eussent conservé le souffle; quand il crut en avoir trouvé, il leur fit ouvrir la poitrine, arracher le cœur, et pour insulter au signe de la foi chrétienne qu'ils portaient, le Barbare ordonna que l'on fendît leurs corps en croix, puis, revêtus de leurs sopravestes et attachés sur des planches, il les fit jeter à la mer, pour que le flot les portât au pied du château Saint-Ange. A cet horrible spectacle, Parisot de La Valette sentit des larmes de douleur et d'indignation gagner ses yeux; et bientôt usant de justes représailles, pour apprendre aux musulmans à ne point faire la guerre en bourreaux, il fit égorger tous ses prisonniers; puis il chargea ses canons de leurs têtes et de leurs membres, qui allèrent tomber tout sanglants jusque dans le camp ennemi.

Néanmoins le séraskier Mustapha essaya d'entrer en négociations avec le grand-maître, et lui fit faire des propositions de capitulation. La Valette rejeta ses offres avec mépris. Par son ordre, un chevalier conduisit l'envoyé des ennemis jusqu'à la contrescarpe, et lui montrant les fossés profonds de la place : « Voilà, lui dit-il, le seul endroit que nous soyons disposés à céder à celui qui t'envoie ; nous le réservons pour l'y ensevelir avec tous ses janissaires. » Mustapha, quand on lui eut apporté cette fière réponse, comprit qu'il lui faudrait, pour toutes les positions de l'île comme pour le fort Saint-Elme, procéder par siéges et par assauts successifs. Il fit investir par son armée du côté de la terre, outre le château Saint-Ange et ce qu'on appelait proprement *Il Borgo*, les bourgs de la Sangle et de Saint-Michel situés sur deux langues de terre s'avançant dans le grand port et

séparés l'un de l'autre par une espèce de canal servant de port particulier aux galères de *la Religion*. Le séraskier ouvrit ensuite la tranchée devant le bourg et le château Saint-Michel, contre lesquels il fit traîner, par des esclaves chrétiens, soixante et dix pièces de gros canons, qui furent employées à neuf batteries. Sur les entrefaites, et grâce au zèle du chevalier de Quincy, un petit secours fut débarqué dans l'île de Malte, et vint à bout, à la faveur d'un grand brouillard, de gagner le Borgo. Ceux qui le composaient furent immédiatement envoyés, à leur instante prière, dans le château et le bourg Saint-Michel, contre lesquels les Turcs tournaient pour le moment leur principal effort. Les assiégés n'avaient plus de libre que le côté du port et de la mer. Le séraskier et le capitan-pacha résolurent de leur couper cette dernière communication, en faisant entrer dans le grand port un nombre considérable de barques armées et remplies de soldats; mais comme elles n'auraient pu y parvenir sans passer sous l'artillerie du château Saint-Ange, qui les aurait foudroyées et coulées bas, ils se concertèrent pour faire transporter ces barques à bras par-dessus la langue de terre qui séparait le grand port du port Musset, duquel la prise du fort Saint-Elme les avait rendus maîtres; les Turcs en seraient venus ainsi à leurs fins sans passer sous le canon du château Saint-Ange. Par bonheur, entre les membres du conseil des généraux ottomans se trouvait un descendant de l'ancienne maison impériale de Lascaris, qui, se sentant soudainement ému de pitié et d'admiration pour les chevaliers de Malte, et se rappelant l'origine chrétienne de sa famille, le baptême qu'il avait lui-même reçu, prit le parti de retourner à la foi de ses pères et d'aller servir au milieu de ceux qu'il avait jusqu'alors combattus. Lascaris, en sortant du conseil des généraux turcs, se dirige vers le bord de la mer, et fait signe avec son turban aux assiégés du château Saint-Michel qu'ils aient à lui envoyer une barque. Le grand-maître de La Valette est averti de cette circonstance, et donne ordre d'aller recevoir le transfuge, que la richesse de son costume présentait assez comme un personnage considérable. Toutefois Lascaris, quoiqu'il sût à peine nager, fut obligé de se jeter à la mer pour échapper à la poursuite des Turcs qui s'étaient aperçus de son projet; trois excellents nageurs maltais le secoururent et

l'amenèrent sur le rivage opposé au moment où, ses forces lui manquant, il allait inévitablement périr. Conduit devant Parisot de La Valette, Lascaris lui découvrit le dessein du séraskier et du capitan-pacha; il lui désigna les différents endroits où les Turcs devaient dresser leurs batteries. Le grand-maître reçut ces importants avis avec une reconnaissance pleine d'effusion; il accorda au descendant des empereurs d'Orient les plus hauts témoignages de distinction, et l'accepta sur l'heure comme l'un des plus généreux défenseurs de Malte. Sans perdre de temps, La Valette ayant consulté deux pilotes maltais très-expérimentés, prit toutes ses mesures pour empêcher les ennemis de mener à fin le projet qu'ils avaient d'investir par le grand port le château et le bourg Saint-Michel, comme ils en étaient venus à bout par terre. On ajouta des chaînes à celles qui barraient déjà le port; on construisit des estacades; et, dans l'espace de neuf nuits, car l'artillerie des assiégeants ne permettait pas de travailler le jour, quantité de défenses nouvelles et ingénieuses furent commencées et terminées. Le capitan-pacha, homme d'énergie et de talent, n'en essaya pas moins d'arriver à son but. Par son ordre, des nageurs musulmans portant une hache à leur ceinture, se dirigèrent vers les estacades pour en couper, en enlever les pieux, et ouvrir ainsi un passage à la flottille turque. Mais bientôt de non moins bons nageurs maltais, tout nus et l'épée dans les dents, joignirent les musulmans, les attaquèrent corps à corps jusque sur l'estacade, à la destruction de laquelle ils commençaient à travailler, et mirent en fuite tous ceux qu'ils ne tuèrent pas. Le lendemain cette lutte singulière se renouvela; les nageurs mahométans réussirent à attacher des câbles aux mâts et aux antennes qui formaient les estacades, et, à l'aide de cabestans posés sur le rivage, ils tâchaient d'ébranler et d'enlever ces grosses pièces de bois. Comme ils n'avaient été cette fois que tardivement aperçus, ils croyaient leur succès assuré, quand les nageurs maltais survinrent de nouveau, coupèrent avec leurs sabres les câbles des Turcs, et rendirent inutile cette seconde tentative du capitan-pacha. Le séraskier, désespérant de ces attaques partielles, commença, le 5 juillet, à faire tirer toutes ses batteries contre le château et le bourg Saint-Michel, qui n'avaient de communication avec le Borgo et le château Saint-Ange qu'au

moyen d'une espèce de pont de tonneaux unis les uns aux autres et recouverts de planches. L'armée ottomane se renforça dans ce temps-là de deux mille cinq cents soldats déterminés que l'on appelait communément les braves d'Alger, et qui arrivaient sous les ordres d'Hascen, fils de Barberousse et gendre de Dragut, leur souverain. Hascen était jeune et plein d'une bouillante témérité; il se flatta de faire mieux et plus vite que ceux qui l'avaient précédé au siége; comme il se vantait d'emporter le château Saint-Michel l'épée à la main, il fut pris au mot par le vieux séraskier Mustapha, qui n'était pas fâché au fond de voir tout de suite à quoi aboutirait cette fougue orgueilleuse. Du reste, pour mettre Hascen en état de réussir dans son entreprise et de faire une attaque par mer et par terre à la fois, il lui donna six mille hommes de ses troupes pour les joindre aux braves d'Alger, et lui promit de le soutenir avec toute son armée. Hascen confia l'attaque du côté de la mer à son lieutenant Candelissa, renégat grec et intrépide corsaire qui avait vieilli au service des Barberousse.

Pendant que les ennemis battaient la place du côté de la terre, et commençaient à mettre en ruines le château et le bourg Saint-Michel, leurs esclaves et leur chiourme passaient à bras, du port Musset dans le grand port, un nombre prodigieux de barques qui n'étaient pas plutôt remises à flot, que Candelissa y faisait entrer ses soldats. Un grand bruit de tambours et d'instruments barbares annonça le départ de cette flottille contre les estacades du grand port; elle était précédée d'une barque longue remplie de prêtres musulmans qui, les uns faisaient entendre des prières et des chants, les autres tenaient des livres ouverts et y lisaient des imprécations horribles contre les chrétiens. Les Algériens et les Turcs s'avancèrent ainsi avec fierté jusqu'à la première estacade qu'ils se flattaient d'ouvrir, de rompre par quelque endroit, ou, s'ils n'en pouvaient venir à bout, de passer à l'aide d'un plancher volant, dont un des bouts porterait sur la tête des pieux, et l'autre sur le rivage. Mais ce rivage était plus éloigné qu'ils n'avaient cru, les mesures avaient été mal prises et le pont se trouva trop court. D'autre part, quand ils entreprirent de rompre la chaîne de l'estacade, ils se virent, dès leur premier effort, accablés par une grêle de mousqueterie et par toutes les batteries

de l'île qui regardaient le port. Nombre de barques musulmanes furent coulées à fond; les autres furent obligées de s'éloigner. Candelissa en rallia tout ce qu'il put, et ayant remarqué que l'estacade ne couvrait pas entièrement l'extrémité de la langue de terre où étaient situés le bourg et le château Saint-Michel, il résolut de faire une descente sur ce point qui lui paraissait abordable, quoique défendu par une batterie de six canons et un retranchement garni d'arquebusiers. Les chrétiens laissèrent les barques des ennemis s'approcher, mais elles ne furent pas plutôt à portée, qu'ils firent un grand feu qui en coula plusieurs, et tua beaucoup de monde. Candelissa, que le danger exaspère, profite du moment où les chrétiens rechargeaient leurs pièces, pour mettre pied à terre à la tête de ses Algériens; et, afin d'enlever aux siens toute espérance de retraite, il fait aussitôt éloigner les barques qui les avaient déposés sur le rivage. Les Algériens, le sabre d'une main et une échelle de l'autre, s'épuisent en efforts pour monter sur le retranchement; aucun ne paraît avoir souci de la vie, et tous à l'envi l'un de l'autre semblent lutter à qui arborera les premières enseignes victorieuses au sommet de la position attaquée. Après cinq heures de combat, ayant gagné le haut du retranchement, ils y plantèrent sept étendards. Le grand-maître de La Valette, averti de l'extrémité où se trouvaient les défenseurs du château Saint-Michel, leur envoya promptement un secours, conduit par le commandeur de Giou, général des galères, secours qui avait été précédé par un autre assez bizarre et qui se composait de deux cents enfants aussi adroits qu'intrépides dont les frondes faisaient pleuvoir une grêle de pierres sur l'ennemi. Le commandeur de Giou arrive la pique à la main, charge les Algériens à la tête de sa troupe, arrache leurs enseignes et précipite du haut du retranchement tout ce qui balance encore à se retirer. Candelissa pâlit et perd le courage avec l'esprit à l'aspect du commandeur de Giou; on le vit, singulier effet de la panique, être l'un des premiers à rappeler ces barques dont il avait lui-même ordonné l'éloignement. Cet acte de faiblesse fit oublier en un instant tous ses exploits passés, un déshonneur ineffaçable couvrit sa vieillesse; ses propres soldats ne voulurent plus voir en lui qu'un traître, et l'accablèrent du nom de double renégat. La mer ne fut pas plus favorable aux musulmans que

n'avait été la terre; à peine rembarqués, ils eurent à essuyer le feu de toutes les batteries qui les avaient déjà si rudement accueillis à leur approche et à leur descente. Beaucoup furent submergés avec les barques sur lesquelles ils s'étaient précipités en trop grand nombre, tandis que d'autres, n'ayant pu trouver de place et se voyant pour ainsi dire cloués au rivage, imploraient le vainqueur, embrassaient ses genoux et demandaient la vie. En représailles de l'odieuse conduite du séraskier Mustapha à l'égard de ses prisonniers, il leur fut donné pour réponse ce qu'on appela depuis *la paye de Saint-Elme:* ils furent tous taillés en pièces. De quatre mille musulmans qui avaient été embarqués pour cette entreprise, il en échappa à peine cinq cents tout couverts de blessures. Hascen, le souverain d'Alger, ne fut pas plus heureux par terre que ne l'avait été par mer son lieutenant; après avoir valeureusement donné l'assaut, il fut réduit à faire sonner la retraite et à aller cacher son dépit dans le camp de Mustapha qui put lui demander alors ce qu'il pensait des chevaliers de Malte. Le séraskier, voulant profiter de l'épuisement des chrétiens, ordonna toutefois aux janissaires de prendre la place des Algériens et de continuer l'assaut. Les chevaliers soutinrent ce nouveau et considérable effort avec un redoublement de courage; quarante d'entre eux, et des plus braves, tels que de Quincy et Simiane de Gordes, périrent glorieusement dans cette action; mais leur mort fut suivie de la déroute des janissaires.

Le séraskier Mustapha essaya d'un pont composé de grandes antennes et de mâts de vaisseaux, pour rendre un nouvel assaut plus facile. Le grand-maître donna commission à Henri de La Valette, son neveu, et au chevalier de Polastron, d'aller détruire cet ouvrage en plein jour, à la tête d'un détachement de soldats. Les deux chevaliers furent tués dans cette entreprise, et ce ne fut qu'après un combat acharné que leurs soldats vinrent à bout de rapporter leurs cadavres qui avaient été furieusement disputés par l'ennemi. Le grand-maître confondit dans un même regret et son neveu qui lui était extrêmement cher et le jeune Polastron, disant que tous ses chevaliers avaient des droits égaux sur son cœur: « Après tout, ajouta-t-il, ces braves n'ont fait que nous précéder de quelques jours; car s'il ne nous vient point de secours et si l'on ne peut sauver Malte, il faut mourir, et tous, jusqu'au

dernier, nous ensevelir sous ses ruines. » Un commandeur lui ayant dit qu'il avait appris d'un transfuge que Mustapha avait fait des serments solennels de faire passer tous les chevaliers au fil de l'épée, s'il se rendait maître de l'île, et de ne réserver que le seul grand-maître pour le présenter au sultan : « Je l'en empêcherai bien, repartit La Valette ; et je vous déclare que, plutôt qu'on ne voie à Constantinople, moi vivant, un grand-maître chargé de chaînes, je me jetterai, sous l'habit d'un simple soldat, à travers le plus épais des bataillons ennemis, pour m'y faire tuer, pour mourir avec mes enfants et mes frères. » Ensuite La Valette alla tranquillement reconnaître lui-même l'ouvrage à l'attaque duquel son neveu avait péri, et fit ouvrir la muraille au niveau et en face du pont. Par ses soins, une pièce de canon, placée dans cette ouverture, fut si heureusement dirigée qu'elle coula le pont en partie ; on en réduisit les restes en cendres durant la nuit suivante.

Les ennemis, pour diviser les forces des chrétiens, résolurent de donner l'alarme, en un même jour, à tous les postes de l'île. Ils ne laissèrent pas un moment de relâche aux assiégés ; tantôt ils insultaient un seul endroit, tantôt ils en attaquaient plusieurs à la fois. Aux tentatives d'escalades succédaient d'autres assauts. Le château Saint-Michel fut attaqué avec une nouvelle vigueur ; les janissaires montèrent encore à la brèche, et furent encore culbutés par les chevaliers et les soldats chrétiens, que des femmes et des enfants aidaient en jetant de l'eau bouillante et de la poix fondue.

Mustapha, qui ne paraissait pas devoir se décourager, variait et multipliait sans cesse ses moyens d'attaque ; il fit travailler avec activité à miner les principaux postes occupés par les chevaliers ; ceux-ci répondirent par des contre-mines, et bientôt la lutte fut pour ainsi dire transportée sous terre. Quand les mineurs et les contre-mineurs se rencontraient, loin de chercher à s'éviter, ils se disputaient corps à corps leurs obscures galeries qui souvent s'écroulaient et ensevelissaient chrétiens et musulmans dans un commun trépas. Quelques-unes des mines des Turcs avaient échappé toutefois aux recherches du grand-maître et de ses ingénieurs ; il y en avait sous le château Saint-Michel et jusque sous le château Saint-Ange. La Valette et ses chevaliers, peu assu-

rés sur le terrain qu'ils occupaient, étaient toujours pour ainsi dire entre deux feux : celui du canon qui tirait sans cesse et celui de la mine qui pouvait éclater tout à coup.

Le séraskier et le capitan-pacha, après avoir poussé leurs travaux aussi loin que possible, se piquèrent d'émulation, et, dans l'espérance qu'à celui des deux qui aurait le premier enlevé un des postes attaqués, reviendrait auprès du sultan tout l'honneur de l'entreprise, ils décidèrent d'emporter, le 10 août, l'un le château Saint-Michel, l'autre le principal bastion du Borgo. Le grand-maître de La Valette, qui se trouvait à ce dernier poste, eut en face le capitan-pacha. Les Turcs mirent le feu à l'une de leurs mines, et après avoir fait tomber ainsi un pan de muraille, ils montèrent à l'assaut du bastion avec leurs cris accoutumés. Déjà ils avaient arboré leurs étendards au pied du parapet, déjà l'un des chapelains de l'Ordre faisait signe au grand-maître, dont le danger l'épouvantait, de se retirer au plus vite dans le château Saint-Ange, mais la fermeté de La Valette, qui ne prit pas même le temps de revêtir sa cuirasse et qui se porta au plus périlleux de la brèche, fit changer l'aspect du combat. Après avoir remercié les chevaliers des marques d'affection qu'ils lui donnaient : « Puis-je, leur dit-il, à l'âge de soixante et onze ans, finir ma vie plus glorieusement qu'avec mes frères et mes amis pour le service de Dieu et la défense de notre religion. » A peine avait-il achevé de prononcer ces généreuses paroles que les étendards ennemis furent renversés et les musulmans repoussés, malgré les cris et les menaces du capitan-pacha. Le séraskier eut également le dessous à l'attaque du château Saint-Michel. Les deux généraux ennemis recommencèrent le lendemain ; La Valette eut encore en tête le capitan-pacha. Le commandeur de Bonesaigne, qui combattait à son côté, perdit l'œil d'un coup de mousquet ; plusieurs chevaliers furent tués tout auprès du grand-maître à coups d'épée ou brûlés par des feux d'artifices. A son tour, La Valette fut atteint d'un éclat de grenade ; mais durant le reste de l'action, il dédaigna de s'occuper de sa blessure et continua à donner ses ordres comme général, tout en combattant comme un soldat. La victoire resta encore aux chevaliers. Le 20 août et jours suivants, ce furent de nouveaux assauts. Le chevalier de La Cerda trouva dans l'un d'eux la mort qu'il cher-

chait pour couvrir la honteuse faiblesse qu'il avait montrée à la défense du fort Saint-Elme. Le 23, le séraskier et le capitan-pacha revinrent à la charge avec l'intention de vaincre ou de mourir chacun au pied de sa brèche. Cette fois on crut que c'en était fait du principal bastion du Borgo, et la plupart des dignitaires de l'Ordre opinèrent pour que le grand-maître, après en avoir fait sauter lui-même les restes, abandonnât ce poste qui était miné de toutes parts, et se retirât dans le château Saint-Ange avec les habitants de la ville. La Valette rejeta cet avis, comme s'il se fût agi de livrer l'île entière aux infidèles. « C'est ici, s'écria-t-il, et non ailleurs qu'il faut que nous mourions tous ensemble, ou que la victoire nous reste. » La victoire lui resta en effet; et les défenseurs du château Saint-Michel, s'enflammant d'une généreuse émulation au spectacle que donnait non loin d'eux le grand-maître en personne, persévérèrent de leur côté et furent aussi victorieux.

De guerre lasse Mustapha se retira, mais craignant que le sultan ne lui fît payer de sa tête le malheur de l'expédition, il prit le parti d'aller assiéger la Cité-Notable dont la possession momentanée ne pouvait être d'aucun résultat pour la conquête du reste de l'île. Il le savait, et son but était seulement d'en emmener en esclavage les habitants, dans l'espérance que ce mince avantage adoucirait Soliman. Ce fut pour lui l'occasion d'une nouvelle défaite; la Cité-Notable se défendit courageusement et le força à regagner le gros de son armée avec les débris d'un corps de quatre mille hommes qu'il avait détaché de celle-ci. Le séraskier, honteux et déconcerté, ne savait plus par où tourner ses armes; les chrétiens, encouragés par sa détresse, commencèrent à faire des sorties dans lesquelles ils eurent toujours l'avantage. Enfin, après une longue attente, on découvrit les mâts et les voiles de la flotte de Sicile et d'Espagne qui amenait un secours assez considérable; les troupes, les armes, les munitions de guerre et de bouche qui composaient ce secours furent débarquées en un endroit tout autre que les musulmans ne l'avaient prévu. Le capitan-pacha, qui s'était imaginé que la flotte chrétienne se présenterait devant le grand port et qui se trouvait de ce côté avec toute son armée navale, fut consterné de sa mésaventure. Le séraskier ne montra pas moins de désespoir, et l'un et l'autre ne songèrent plus qu'à

quitter la partie avec le moins de perte possible. Ils abandonnèrent le fort Saint-Elme ainsi que leur grosse artillerie, et se rembarquèrent, au mois de septembre 1565, avec une précipitation assez semblable à une fuite. Aussitôt La Valette fit replanter l'étendard de Saint-Jean sur le fort Saint-Elme, et les musulmans eurent la douleur de voir de leurs vaisseaux cette victorieuse enseigne flottant sur les débris d'où il leur avait fallu descendre. Toutefois Mustapha, qui se voyait déjà aux mains du bourreau vengeur de la honte de Soliman, résolut d'aller opérer un débarquement de l'autre côté de l'île pour livrer combat au secours que la flotte de Sicile et d'Espagne avait amené. Il ne fit ainsi que compléter son désastre : les chrétiens tombèrent sur les Turcs comme sur des troupeaux que l'on avait menés de force à la boucherie ; le massacre fut horrible, les musulmans se laissaient tuer pour ainsi dire sans se défendre. Le capitan-pacha ne recueillit sur sa flotte que quelques misérables débris de la puissante armée qu'il avait naguère conduite à Malte. Soliman le Magnifique apprit avec désespoir la défaite de ses généraux ; il foula aux pieds la missive de Mustapha qui lui annonçait ce malheur, et s'écria qu'au printemps suivant il irait lui-même à Malte pour en passer les habitants au tranchant de son épée. La mort ne lui laissa pas le temps d'essayer de cette vengeance.

Le spectacle que présenta l'île de Malte, après la levée du siége, fut pénétrant à la fois de sublimité et de douleur : ce n'étaient que gens pâles et défigurés, à la barbe et aux cheveux épars, aux vêtements déchirés et en désordre, qui se cherchaient pour s'embrasser au milieu des ruines encore fumantes ; chacun commençait à penser à sa demeure, et ne la retrouvait plus ; toutes les maisons étaient détruites de fond en comble ; du sein de ces tristes restes, on voyait parfois sortir des moitiés de cadavres que la pierre en s'écroulant n'avait qu'à demi ensevelis, des membres sanglants et écrasés ; et dans ces cadavres, dans ces lambeaux humains, on reconnaissait un frère, un père, une mère, une sœur, un enfant ; alors les yeux qui, pendant toute la durée du siége, n'avaient point eu le loisir de pleurer, se répandaient en larmes abondantes : les sanglots se mêlaient à la sonorité des ruines, et il semblait que le génie des éternels regrets se fût étendu sur toute cette île, transformée en un vaste cimetière. Le grand-maître

lui-même, qui jusque-là s'était montré si ferme, promena un douloureux regard sur ce champ de débris et de tombes; le souvenir des chevaliers et des braves soldats qu'il avait perdus, le tint quelque temps dans le morne silence du désespoir et le laissa insensible aux félicitations qu'on lui prodiguait de toutes parts. Mais enfin le sentiment de ce qu'il devait à ceux qui avaient si glorieusement survécu à leurs frères, le besoin dont son âme était remplie de consoler l'infortune publique, de réparer, autant que possible, les maux passés, de sécher les pleurs de tous, lui fit dévorer ses propres larmes, et couvrir la pensée de la veille par celle du lendemain. Il releva les maisons et les remparts, donna promptement un toit à ceux qui en manquaient, fit de son propre palais un refuge pour chacun, et partagea sa table avec tous les infortunés. Il jeta les fondements d'une ville nouvelle qui prit le nom de Cité-La-Valette, et lui-même il en posa la première pierre, le 28 mars 1566; sur les médailles destinées à en consacrer la fondation, cette inscription fut gravée : *Melita renascens* (*Malte renaissante*). La nouvelle ville devint bientôt la capitale et la place la plus importante de l'île, par les admirables fortifications que le grand-maître y fit construire, et dont lui-même il avait tracé les plans (1).

Vers ce temps, se signalait sur mer le commandeur français d'Aulx-Lercout, issu d'une branche cadette de la maison d'Armagnac, et communément appelé Romegas, du nom d'une seigneurie dont un de ses aïeux avait fait hommage aux comtes d'Armagnac. Personne ne connaissait aussi bien que lui les côtes, les ports et jusqu'aux moindres retraites du littoral de la Méditerranée; le péril était un charme pour lui, il courait au-devant, et n'admettait sur son bord que les hommes déterminés. Le commandeur de Romegas devint la terreur des bâtiments musulmans; il en enlevait pour ainsi dire autant qu'il en rencontrait, et, prétextant de la nécessité des représailles, il rendait aux ennemis sang pour sang, meurtre pour meurtre, fanatisme pour fanatisme : on peut le considérer comme la personnification dernière du vieil esprit des croisades.

Un jour, monté sur une galère, il rencontra, le long des côtes de Sicile, une grosse galiote, commandée par un fameux corsaire nommé Yousouf Concini, renégat calabrais qui, en cette

qualité, se croyait tenu de torturer tous les chrétiens tombés en son pouvoir. Les forces étant à peu près égales, aucun des deux ne cherche à s'éviter ; après quelques décharges d'artillerie, on en vient à l'abordage. L'issue du combat reste longtemps incertaine. Le commandeur de Romegas, fatigué d'une telle résistance de la part de son ennemi, se jette lui-même dans la galiote musulmane, l'épée à la main, et en va prendre le capitaine à la gorge. Celui-ci le reçoit bravement, et les deux principaux adversaires luttent ensemble avec la férocité du dernier soldat; enfin, d'un coup que lui porte Romegas, le musulman tombe étendu sur un banc de sa chiourme; aussitôt ses esclaves, qu'il avait longtemps maltraités, s'agitent avec rage sur les bancs où ils sont enchaînés, se saisissent de lui, se le passent de main en main, chacun à son tour le déchire avec les ongles et les dents, sans que Romegas s'y oppose; quand il fut parvenu au dernier banc de la chiourme, il ne restait plus du musulman qu'un lambeau de chair humaine.

Romegas ayant sous ses ordres deux galères, dont la moindre avait pour capitaine le chevalier de La Motte, fit rencontre, près de l'île de Scarpento, entre celles de Candie et de Rhodes, d'une énorme caraque venant de Satalie, montée par un grand nombre de soldats aguerris et commandée par le raïs ou capitaine Ugly. Quoiqu'il y eut presque de la témérité à s'attaquer avec deux bâtiments légers à cette espèce de citadelle flottante qui dominait et écrasait de sa hauteur et de sa pesanteur les frêles galères chrétiennes, Romegas ne balança pas à engager une action ; seulement, en marin consommé, il se flatta d'obtenir, par l'habileté de ses manœuvres, ce que trop de brutalité ne lui eût point tout d'abord donné. Ses deux galères commencèrent par battre de loin le bâtiment mahométan; puis, un calme étant survenu qui arrêta soudain la caraque, elles approchèrent à force de rames, pour s'éloigner bientôt, après avoir fait leur décharge d'artillerie, et revenir encore, avec la même agilité, tirer tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sur cette masse immobile, leurs canons rechargés. Romegas, à la faveur de la bonace, continua cette manœuvre si longtemps que la caraque, épuisée de monde et toute trouée par les coursiers ou gros canons de chasse des galères, fut réduite à se rendre. Les chevaliers entrèrent dedans et la trouvèrent

pleine de riches marchandises; mais à peine se mettaient-ils en devoir de l'amariner qu'elle sombra, par suite des coups qu'elle avait reçus dans ses œuvres-mortes. Dans cette circonstance, Romegas se montra plus humain que de coutume, et, par ses soins, on vint à bout de sauver près de six cents Turcs, Maures et nègres, parmi lesquels un vieillard de soixante et dix-huit ans qui était sangiac ou gouverneur du Grand-Caire. Quant aux marchandises, elles furent presque totalement perdues.

On ne saurait rapporter tous les audacieux combats de mer que livra Romegas, tant aux bâtiments turcs qu'aux bâtiments barbaresques qu'il poursuivait jusque sous le canon d'Alger, de Tripoli, de Rhodes, et jusque dans les bouches du Nil. Toujours il était vainqueur, toujours il ramenait quelque riche capture; ce n'étaient que chrétiens délivrés des chaînes des infidèles, que musulmans à leur tour persécutés après avoir été persécuteurs, condamnés à la chiourme après y avoir eux-mêmes attaché tant de chrétiens, et quelquefois aussi, il faut le reconnaître, généreusement traités, pourvu qu'ils se convertissent à la foi du vainqueur.

La prise la plus fameuse que fit Romegas eut lieu de concert avec le commandeur de Giou ou de Gien, général des galères de *la Religion*. Romegas, qui montait d'ordinaire la galère du grand-maître, avait un commandement en quelque sorte indépendant. Les deux marins après avoir joint leurs forces, qui s'élevaient ensemble à sept galères, attaquèrent, entre les îles de Zante et de Céphalonie, un puissant galion chargé des plus riches marchandises de l'Orient, qui avait pour sa défense vingt gros canons de bronze, et en outre une nombreuse artillerie de moindre calibre, d'excellents canonniers et plus de deux cents janissaires, tous habiles arquebusiers. Ce galion, que commandait le raïs Bairan-Ogli, appartenait au chef des eunuques noirs du sérail, ministre des plaisirs du sultan; et le sultan lui-même était intéressé à ce qu'il arrivât à bon port. Giou et Romegas, après avoir inutilement tiré un coup de canon à poudre pour engager le galion à se rendre à composition, convinrent de s'approcher les premiers avec leurs capitanes ou galères amirales, et de lâcher leur artillerie du plus près possible, puis de faire relever les deux capitanes par les

deux patronnes ou galères vice-amirales, et celles-ci à leur tour par les trois dernières galères, de sorte qu'il n'y eût pas d'interruption dans le feu. Mais l'émulation et la jalousie qui existaient entre Giou et Romegas ne permit pas à ces deux marins de suivre longtemps le plan qu'ils s'étaient eux-mêmes tracé; chacun se flatta d'emporter seul et à l'envi l'un de l'autre tout l'honneur de la victoire. La capitane du général de Giou s'étant poussée jusque sous la poupe du galion, se vit en un instant couverte de feux d'artifices, et les chevaliers et les soldats qui s'y trouvaient furent accablés de coups de pierres et de mousquets. Giou fut obligé de prendre le large. Romegas, de son côté, s'était attaché au galion avec son intrépidité accoutumée, quand un coup de canon dirigé par l'ennemi tua vingt-deux de ses soldats, en même temps qu'un autre coup en faisait sauter vingt-deux dans la mer. Romegas, menacé d'être coulé à fond, prit à son tour, quoiqu'à regret, le parti de s'éloigner. Alors les deux patronnes des chrétiens vinrent relever les capitanes et firent, chacune par un côté, un feu si bien nourri et si bien dirigé sur le galion qu'elles tuèrent ou mirent hors de combat nombre de janissaires. Toutefois, le galion faisait une si belle défense que force fut aux deux patronnes d'appeler à leur secours les trois dernières galères. Giou et Romegas, après s'être tant bien que mal réparés, remirent en ordre leur escadre, et revinrent eux-mêmes à la charge. Le combat se renouvela avec plus de fureur encore qu'auparavant; cent vingt chrétiens au moins, chevaliers ou soldats, y trouvèrent la mort; il durait depuis cinq heures, lorsqu'enfin les chevaliers, ayant fait taire une partie de l'artillerie ennemie, accrochèrent le galion, l'escaladèrent pour ainsi dire, se précipitèrent dedans l'arme au poing et s'en rendirent les maîtres, après avoir fait un terrible carnage de presque tous les hommes qui le défendaient.

Cependant, la guerre avait éclaté avec une nouvelle intensité entre les catholiques romains et les huguenots. Romegas passa en France pour y prendre part. A sa haine impitoyable contre les musulmans, en succéda une non moins grande contre les protestants qui avaient violé, dans l'église collégiale de Romieu, les tombeaux de sa famille et insulté aux cendres de ses aïeux. Il courut en Guienne se rallier aux drapeaux du maréchal de Mont-

luc, son parent, qui l'a signalé, dans ses Mémoires, comme l'un des hommes les plus valeureux, les plus habiles à la guerre que jamais il ait connu.

Après la bataille de Cateau-Cambrésis, l'ingratitude des cours n'avait plus tenu compte des glorieux services rendus par le capitaine Polain; elle eut soin, en revanche, de rappeler sa naissance obscure, ses humbles débuts, et les poursuites dont il avait été l'objet dans les affaires des Vaudois. On le dépouilla une seconde fois de sa charge de général des galères, sans même se donner la peine de couvrir cette disgrâce du moindre prétexte, et ce fut au profit d'un personnage, le marquis d'Elbeuf, qui ne connaissait pas la mer seulement pour l'avoir vue. En voyant le tort qui venait d'être fait à ce grand vieillard qui avait si bien servi la France, toutes les âmes vraiment nobles et généreuses ressentirent sa blessure, et chacun, excepté le marquis d'Elbeuf, prince de la maison de Lorraine, qui était si bien pourvu d'autre part, aurait eu grande honte, dit un auteur contemporain, de tenir la place et la dignité qu'on lui avait enlevées.

Quelques jeunes seigneurs pourtant de la cour du roi Charles IX ne rougirent pas d'insulter à la vieillesse du capitaine Polain. Un fameux duelliste d'alors, nommé La Môle, lui chercha querelle, et quand le vieillard, bouillant après l'injure comme aux plus beaux jours de sa jeunesse, se leva fier et magnifique avec ses cheveux blancs pour exiger satisfaction, le duelliste, confondu, prétexta du cordon de Saint-Michel, qui était l'ordre du roi et que portait le capitaine Polain, pour ne point se battre. Prétexte inutile toutefois, car le vaillant vieillard se dépouilla à l'instant des insignes de l'ordre, et somma son adversaire de se mettre en garde. La Môle comprenant, quoique un peu tard, que, vainqueur ou vaincu, il n'aurait qu'à perdre dans cette rencontre, pria le capitaine Polain d'agréer ses excuses : ce que celui-ci ne fit pas toutefois sans avoir donné une sévère leçon au jeune seigneur. Après la mort du marquis d'Elbeuf, le capitaine Polain avait encore été rétabli dans sa charge de général des galères, en 1566; car on allait de nouveau avoir besoin de ses services. A cette époque, la couronne continuait à entretenir un certain nombre d'officiers pour le service amiral des vaisseaux, comme l'avaient fait François I[er] et Henri II; mais un état rappelé par

d'Hamecourt, chef du dépôt des archives de la marine en 1777, prouve que cet entretien des officiers au service spécial des vaisseaux de guerre, ne coûtait pas au gouvernement de Charles IX, en 1566, plus de seize mille vingt livres par an, et qu'il n'y avait alors que cinq vaisseaux dans le Ponant. Il est vrai que la marine des galères du Levant n'était pas comprise dans cet état.

Quelque temps après la bataille de Saint-Denis, en 1567, où fut blessé mortellement le connétable de Montmorenci, et dans laquelle l'amiral de Coligni faillit être pris, La Rochelle se donna aux huguenots et devint la place d'armes du parti dans tout l'ouest de la France. Parmi ses priviléges, qui en faisaient dès longtemps une sorte de république, La Rochelle comptait l'exemption de recevoir un gouverneur et une garnison royale. Aux mois d'août et de septembre 1568, l'amiral de Coligni, le prince de Condé et la reine Jeanne d'Albret, avec son jeune fils, Henri de Navarre, s'y réfugièrent.

La nouvelle ville de Brouage était aussi venue au pouvoir des protestants; mais, après la bataille de Moncontour, en 1569, La Rivière-Puy-Taillé les en chassa et y fit faire quelques travaux importants pour la conserver. Néanmoins, à sept mois de là, le comte de La Rochefoucauld, l'un des chefs des huguenots, assisté d'un marin célèbre dont nous allons parler tout à l'heure, l'assiégea par terre et par mer, et contraignit Doricnée et Coconas, qui y commandaient, à l'abandonner.

A la tête des forces navales de La Rochelle et des huguenots en général, était un armateur célèbre nommé Jacques Sore, natif du village de Floques, près la ville d'Eu, à qui Jeanne d'Albret donna le titre d'amiral de Navarre. Jacques Sore s'était acquis la réputation du plus redoutable corsaire de l'Océan, par ses audacieuses expéditions contre les Espagnols; et bientôt il y joignit celle d'un des plus habiles marins et manœuvriers qu'il y eût alors. C'était à peine si la renommée du capitaine Polain éclipsait la sienne sous ce rapport. Il était impitoyable à l'égard des persécuteurs de son parti. Une fois, s'étant rendu maître d'un bâtiment espagnol qui portait un grand nombre de membres de la compagnie de Jésus, il fit mettre à mort et jeter à la mer tous les religieux. Pour mettre obstacle à ses courses, on envoya contre lui un capitaine de mer poitevin, nommé Landereau,

tandis que Polain amenait de Marseille huit galères, pour opérer, avec ce dernier, dans l'Océan. Les bâtiments des catholiques vinrent jeter l'alarme jusque dans les parages voisins de La Rochelle, mais n'étant pas en forces, ils durent bientôt se retirer devant l'escadre de Jacques Sore qui venait de se grossir, par surprise et perfidie, d'un vaisseau vénitien du port de huit à neuf cents tonneaux.

Le capitaine Polain qui avait repris Brouage et fait une tentative infructueuse sur Tonnay-Charente, entreprit, avec La Rivière-Puy-Taillé, l'attaque d'un château appelé Rochefort. Ce château était situé, à l'un des coudes de la Charente et vers son embouchure, dans une position remarquée par Philippe le Bel, dès l'an 1301, et plus tard par les Anglais qui s'en étaient emparés vers l'an 1356; les Rochelais, conduits par Guichard d'Angles, sénéchal de Saintonge, et François de Périlleux, depuis amiral de France, commandant alors neuf galères, l'avaient repris la même année; après avoir été donné, par le roi Jean, à Guichard d'Angles, avoir fait partie depuis du domaine d'Édouard III en France, en vertu du traité de Brétigny; fait retour à la couronne de France, en 1370, sous le règne de Charles V; s'être vu après incorporé au territoire de La Rochelle, puis aliéné, par Charles VII, mais sans que le traité ait jamais été exécuté, à Jacques Ier, roi d'Écosse, avec le comté de Saintonge, il avait fini par arriver à la maison de Rohan-Soubise qui en faisait une des citadelles du protestantisme. L'arrivée soudaine de La Noue, généralissime du parti adverse, déjoua le projet du capitaine Polain et de La Rivière-Puy-Taillé, sur le château de Rochefort, où commandait un parent de Soubise, du nom de Mesnil.

Peu après Jacques Sore donna la chasse aux huit galères du capitaine Polain avec la flotte rochelaise composée de plusieurs gros vaisseaux et de trente-cinq chaloupes armées en guerre. Le capitaine Polain, peu accoutumé à faire retraite, même devant des forces de beaucoup supérieures à celles dont il pouvait disposer, s'arrêta plusieurs fois pour accepter le combat. Diverses actions assez vives se passèrent entre lui et Jacques Sore, sans que le succès fût décisif de part ni d'autre. Toutefois l'artillerie foudroyante du vaisseau vénitien dont Jacques Sore s'était emparé finit par obliger les galères à chercher un asile

dans la Gironde près de Royan, d'où elles pouvaient, au besoin, remonter le fleuve jusqu'à Bordeaux. Jacques Sore n'étant plus gêné dans ses mouvements, alla resserrer Brouage, qu'il prit avec l'aide de Mirambeau, l'un des chefs huguenots, après huit jours de siége; et les protestants furent maîtres de l'Aunis. Un édit de pacification survint, en 1570, qui suspendit les hostilités. A la faveur de cette paix, qui devait être de courte durée, Mirambeau environna Brouage d'un bon fossé, l'entoura d'un rempart et de murailles garnies de flancs et de ravelins. La Popelinière, auteur du livre appelé l'*Amiral*, qui écrivait justement en l'année 1570, dit que, dans ce temps-là, le havre de Brouage était estimé, par toutes les nations, être le port le plus sûr et le plus commode qui fût en Europe.

L'année suivante, 1571, fut livrée la fameuse bataille navale de Lépante, dans laquelle les Turcs perdirent, outre leur amiral, trente mille hommes tués, cinq mille prisonniers, et plus de cent quarante galères. L'Ordre de Malte comptait trois de ses bâtiments dans cette mémorable rencontre, dont le principal honneur revint à don Juan d'Autriche, et par suite de laquelle l'empire Ottoman et l'Islamisme tout entier se virent enlever leur principale force avec leur prestige. Dans cette mémorable bataille navale, les combattants avaient adopté l'ordre de combat en demi-lune.

Pendant la suspension des hostilités entre les catholiques et les huguenots, il fut question d'un mariage entre le duc d'Anjou, depuis Henri III, et la reine Élisabeth d'Angleterre. Le capitaine Polain devait être chargé de conduire à Londres le jeune prince. Il déploya dans ses préparatifs toute la splendeur et la magnificence qui lui étaient propres : car nul homme au monde, après s'être enrichi de tant de prises maritimes, ne montra plus de libéralité et ne sut moins thésauriser. Il fit construire sous ses yeux, tout exprès pour ce voyage, une nouvelle réale, « l'ancienne, comme dit Brantôme, n'en pouvant plus qu'un « vieux cheval qui a fait de longs services. » La poupe et la chambre de poupe furent tapissées et parées de velours cramoisi brodé d'or et d'argent. Sur un pavillon que la brise soulevait et agitait avec mollesse et grâce, on lisait également brodé en or et en argent, des mots grecs qui signifiaient : « Bien que je sois et que j'aie

été agité violemment, jamais je n'ai tombé ni changé. » Et comme de vrai, remarque Brantôme, jamais n'avait fait le capitaine Polain, qui toujours s'était montré brave et loyal. Les lits, les couvertures, les oreillers, les banquettes de poupe et de chambre de poupe, étaient d'étoffe non moins riche; étendards, flammes et banderolles flottaient, moitié velours, moitié damas et frangés d'or et d'argent au caprice des vents. Les forçats de la réale que le duc d'Anjou devait monter, furent vêtus d'habits de velours cramoisi en parfaite harmonie avec la richesse des tentures et des divers ornements de cette merveilleuse galère. Les autres bâtiments qui devaient composer l'escadre d'honneur, furent aussi parés avec un soin magnifique; et les dépenses toutes personnelles que fit le capitaine Polain pour recevoir son auguste passager, ne s'élevèrent pas à moins de vingt mille écus du temps. Toutefois, le projet de mariage entre le duc d'Anjou et Élisabeth, qui n'était au fond qu'un leurre réciproque, s'en alla en fumée, et le capitaine Polain en fut pour ses dépenses. Brantôme raconte que quelquefois ce grand homme se servit des richesses qu'il avait déployées à bord de cette inutile escadre d'honneur, pour parer sa chambre de poupe, « et que lui, indigne, il s'est couché et a dormi dans ces beaux lits où il faisait très bon. »

Cependant la guerre était sur le point de se renouveler entre les catholiques et les protestants. Le capitaine Polain et Philippe Strozzi faisaient à Brouage un grand armement naval, que l'on disait destiné pour les Indes-Occidentales, mais qui, dans les projets de la cour, avait pour but de bloquer La Rochelle. Au moment même où il s'exécutait, en 1572, eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy. Les Rochelais envoyèrent des députés à Brouage pour se plaindre de l'armement. Le capitaine Polain essaya, mais inutilement, de les rassurer. Depuis l'affaire des Vaudois, les protestants l'avaient en haine, et, se rappelant la trompeuse capitulation de Cabrières, des suites de laquelle il n'était pourtant pas responsable, ils l'accusaient de fourberie. Le capitaine Polain se rendit à Paris dans le but très-sérieux de proposer de nouveaux moyens d'accommodements entre la cour et les Rochelais; mais les préventions que ces derniers avaient contre lui, contribuèrent à l'empêcher d'atteindre le but pacifique qu'il avait en vue.

La Rochelle fut bloquée par terre et par mer. Le capitaine Po-

lain vint mouiller dans la rade avec cinq galères et trois bâtiments de haut bord, tandis que vingt-deux pataches croisaient continuellement aux environs. Polain enleva aux Rochelais le vaisseau vénitien dont Jacques Sore avait tiré précédemment un si grand parti; il l'échoua à l'embouchure du havre de La Rochelle, après l'avoir percé à jour et chargé de cailloux et de sable; rendu ainsi massif et solide, ce bâtiment devint au milieu des eaux une espèce de boulevard que l'on appela le fort l'Aiguille. Les Rochelais, prévoyant que le canon de ce boulevard battrait leur port, résolurent de le détruire la nuit suivante. Hommes, femmes, enfants, tous portant de la paille, du bois et d'autres matières combustibles, s'avancèrent vers le fort l'Aiguille durant la basse marée; mais ce fut inutilement : l'humidité et la vase le défendirent de l'activité des flammes, et le court espace de temps qui se passa entre le flux et le reflux, ne permit pas de pousser plus loin l'exécution. Le capitaine Polain obligea les Rochelais à se retirer avec perte. Le fort l'Aiguille n'empêchant pas entièrement l'entrée et la sortie des navires huguenots, il fit travailler à une estacade, dans laquelle on peut trouver le principe de la fameuse digue que jeta Richelieu lors d'un siége plus mémorable encore, sous le règne de Louis XIII. Le capitaine Polain employa à son opération nombre de bâtiments, qui furent rangés à droite et à gauche et coulés à fond. Les intervalles qui les séparaient furent fermés par des poutres flottantes qui s'élevaient et s'abaissaient, se prêtant ainsi au mouvement de la marée. L'estacade n'eut qu'une petite ouverture pour laisser aux assiégeants la liberté du passage, et l'on flanqua les deux extrémités de deux forts. Bientôt le blocus allait se transformer en siége. Le duc d'Anjou arriva au camp le 12 février 1573. Les Rochelais commençaient à manquer de vivres et de munitions. Personne du dehors n'osait se hasarder à traverser l'estacade du capitaine Polain pour venir ravitailler les assiégés, quand un matelot nommé Miran, homme aussi brave qu'entreprenant, à qui les Rochelais venaient de donner le commandement de deux petits navires armés en guerre, se rendit maître de quatre bâtiments catholiques qui portaient des vivres et des munitions, trompa la vigilance des croiseurs, durant la nuit du 15 au 16 février, entra à pleines voiles dans la rade, passa au milieu de la flotte catho-

lique, força les barrières, essuya le feu du bâtiment échoué, et se jeta dans le port sans perdre un seul homme. Le duc d'Anjou, furieux de cette mésaventure, accusa de négligence le capitaine Polain.

En vain celui-ci apporta-t-il pour raison le petit nombre de bâtiments qu'on lui avait donnés pour établir sa surveillance sur une vaste échelle; en vain prouva-t-il que ses matelots étaient en secret de connivence avec les Rochelais. Sans avoir d'égards pour sa carrière si bien remplie, pour sa gloire, l'une des plus grandes qui fût alors, le duc d'Anjou lui infligea les arrêts en présence de toute l'armée. Les murmures des soldats joints à l'impossibilité de se passer des services du capitaine Polain, ne permirent pas au duc d'Anjou de prolonger cette iniquité. L'illustre captif fut remis presque aussitôt en liberté, et on l'opposa à Gabriel de Montgommeri, qui parut devant La Rochelle, en avril 1573, avec une flotte de cinquante-trois bâtiments, ramassée en Angleterre, et dont les équipages étaient composés de pirates et gens sans aveu de toutes nations. Jacques Sore servait sur cette flotte en qualité de lieutenant-général. Malgré le concours de cet habile marin, Montgommeri n'osa attaquer la petite armée navale du capitaine Polain qui paralysa tous ses efforts jusqu'à la première reddition de La Rochelle, laquelle eut lieu dans la même année 1573, à des conditions qui sauvegardaient les priviléges et la religion des habitants.

A la suite de cet événement et tandis que Jacques Sore se retirait dans son village de Floques pour y finir ses jours (2), le capitaine Polain, las des grandeurs et des injustices des cours, ensevelissait aussi la fin de son illustre carrière dans le lieu qui l'avait vu naître, heureux de prodiguer sur ce théâtre modeste les restes de sa fortune aux indigents et de surveiller l'éducation de ses deux enfants. Cependant le défaut d'activité, après une vie si agitée, le rendit hydropique. Il avait alors plus de quatre-vingts ans. Peu de jours avant sa mort, il refusa à Catherine de Médicis de se dépouiller de sa dignité de général des galères, contre une somme de cent mille écus. Quand il sentit sa fin approcher, il se fit lever, se plaça sur son siége seigneurial, et, tirant son épée, il dit : que toujours il avait vécu dans le service militaire et qu'il aurait souhaité de tout son cœur de mourir les armes à la main

pour son Dieu et pour son roi. Et comme il disait, il expira. Longtemps encore après, comme le remarque Brantôme, il sembla que les flots bruissaient du nom et des exploits du capitaine Polain.

Trois des fils de Henri II devaient, par un fatal arrêt du ciel, être infligés l'un après l'autre à la France. Le méprisable règne de Henri III compléta la perte de la marine française, positivement à l'époque où celle d'Angleterre, encouragée par Élisabeth, prenait une extension, une puissance qu'on ne lui avait point encore connue. Un joli petit bateau, bien coquettement peint, doré, attifé, entouré de rideaux, où les familiers étaient seuls admis, et avec lequel on se laissait aller en promenades galantes sur la rivière, voilà tout ce qu'il fallait, en fait de gloire navale, à celui qui avait insulté naguère le vieux baron de La Garde, et qui maintenant s'évadait comme un coupable de la Pologne, de peur que deux couronnes ne fussent imposées à la fois à sa tête efféminée. En 1576, pendant que La Rochelle continuait toujours à être le centre quasi républicain du parti huguenot, on proclamait la sainte Ligue des catholiques dans la province maritime de Picardie; elle s'étendit sur-le-champ au Poitou, gagna Paris, et troubla bientôt toute la France. Elle eut pour chefs les Guises, qui y firent entrer Henri III, pour le tenir sous leur main, et le renverser plus à l'aise au moment qui leur semblerait opportun. Le jeune roi de Navarre, depuis Henri IV, et Henri, prince de Condé, son cousin, étaient les plus éminents personnages du parti protestant. En 1577, les ligueurs, commandés par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qui fut fait amiral de France un an plus tard, eurent de grands succès en Poitou. Ils s'emparèrent, sur la famille de Rohan-Soubise, de la châtellenie de Rochefort, cette fois presque sans résistance. Mayenne vint, le 22 juin, mettre le siége devant Brouage. Les bourgeois de La Rochelle, qui voyaient la guerre se resserrer autour d'eux, avaient mis leur espérance dans la flotte qu'ils avaient armée, sous les ordres de Clermont d'Amboise, et avec laquelle ils comptaient ravitailler Brouage; mais les catholiques de Bordeaux en armèrent une de leur côté. Il y eut plusieurs engagements entre ces deux flottes, le 26 juin, le 9 juillet et le 18 août 1577; enfin celle des huguenots, composée de petits bâtiments avec lesquels les Rochelais avaient coutume d'aller en course contre les Espagnols, fut

presque entièrement détruite, et la ville de Brouage, n'ayant plus d'espérance d'être secourue, fut obligée de capituler. L'île d'Oleron fut prise également, et La Rochelle était réduite aux abois, quand Henri III, une seule fois honorablement inspiré dans sa vie, signa, au mois de septembre 1577, le traité de pacification de Bergerac, qui semblait devoir rendre, par sa modération, un long repos au pays. Ce traité conservait aux Rochelais tous leurs priviléges et donnait plusieurs villes de sûreté aux protestants.

Le souvenir de la glorieuse lutte de François Ier avec Charles-Quint vivait pourtant encore dans cette déplorable époque, et quand un peuple était opprimé par les héritiers de l'empereur, c'était toujours vers la France qu'il se tournait, comme par instinct. Les Pays-Bas appelèrent le nouveau duc d'Anjou, frère de Henri III, à les délivrer du joug espagnol. Un faible effort eût pu, dès lors, en grande partie rattacher les Pays-Bas à la France; mais l'impuissance était dans les veines de tous les derniers Valois. Le duc, proclamé protecteur de la liberté belge et flamande, passa en Angleterre pour consulter la reine Élisabeth sur ce qu'il avait à faire; en bonne Anglaise, elle dut lui répondre qu'il n'y avait point à songer sérieusement à rendre à la France les provinces maritimes des derniers ducs de Bourgogne.

Cependant, si la haine de la tyrannie étrangère et l'amour de l'indépendance ébranlaient la puissance de Philippe II dans les Pays-Bas, d'un autre côté, dans la Péninsule même hispanique, il gagnait autant au moins qu'il était menacé de perdre ailleurs. Après la mort de don Sébastien, roi de Portugal, et le court règne de son successeur le cardinal Henri, Philippe II se fit précéder d'une armée et entra bientôt lui-même dans le second royaume de la Péninsule, pour y recevoir une nouvelle couronne. Son concurrent, don Antonio, vint débarquer à Calais au mois de juin 1581. La mère de Henri III, Catherine de Médicis, qui avait tout d'abord élevé des prétentions pour elle-même sur le trône de Portugal, prit fait et cause pour le concurrent expulsé. L'autorité de don Antonio était encore reconnue dans six sur neuf des îles Açores. Catherine qui, au milieu de la détresse de ses fils et de celle de leur royaume, avait amassé une immense fortune, donna à son protégé un secours de soixante-quatre navires qui furent rassemblés et armés à Bordeaux, et de cinq mille huit cents

hommes de débarquement. Le commandement de cette flotte qui portait le prétendant de Portugal, fut remis à Philippe Strozzi. Plusieurs grands seigneurs de France, entre autres Charles de Cossé-Brissac et Jean de Beaumont, s'étaient engagés avec empressement dans cette expédition militaire, que l'on regardait alors à la cour comme fort lointaine et aventureuse. Le 15 juillet 1582, Philippe Strozzi vint débarquer à l'île Saint-Michel, dont il s'empara, et où don Antonio se fit proclamer roi. Le prétendant portugais fatigua les soldats français qui l'avaient accompagné, en les obligeant à lui servir de cortége dans les pompes ridicules de son inauguration en miniature; il ne laissa au chef de la flotte française ni loisir, ni hommes, ni argent, pour se préparer à la lutte qui approchait sérieusement. Les navires de l'expédition manquaient de vivres frais, d'eau même, car ils n'avaient point commencé à s'en pourvoir à l'île Saint-Michel, lorsqu'ils furent avertis que le marquis de Santa-Cruz, au nom de Philippe II, son maître, s'avançait avec une flotte imposante de gros vaisseaux. Strozzi ne pouvant, faute de provisions, éviter par une longue navigation un ennemi si redoutable, résolut d'aller à sa rencontre, et de tenter en pleine mer une fortune que le hasard, ami de l'audace, pouvait seul lui donner. Il fit rembarquer à la hâte tout son monde, et atteignit la flotte espagnole à deux lieues en mer de Saint-Michel. Don Antonio s'était fait prudemment déposer à Terceire. La bataille s'engagea le 25 juillet; elle dura cinq heures avec un acharnement extrême; mais enfin les gros vaisseaux eurent raison des petits navires, la flotte de la flottille : les Français furent battus. Philippe Strozzi et Beaumont prouvèrent, par leur mort, combien ils avaient valeureusement disputé la victoire avec des forces si peu proportionnées à celles de l'ennemi. Des soixante-quatre navires envoyés aux Açores par Catherine de Médicis, il n'en revint en France que dix-huit, sous la conduite de Brissac. Pour avoir un prétexte d'exercer sa cruauté, Santa-Cruz déclara que les deux couronnes de France et d'Espagne étant en paix, il ne pouvait voir dans les prisonniers qu'il avait faits que des corsaires; et il les traita tous comme tels, accordant aux gentilshommes la faveur d'avoir la tête tranchée, et faisant pendre les autres jusqu'au dernier.

Quoique Brissac eût pris don Antonio à Terceire et l'eût ramené

avec lui, Catherine ne renonça point encore à sa guerre particulière avec Philippe II : elle fit équiper à Dieppe, sous les ordres du vice-amiral Aymar de Chastes, chevalier de Malte, commandeur de Lormeteau, grand-maître de l'Ordre de Saint-Lazare, une nouvelle flottille qui débarqua, le 11 juin 1585, deux mille cinq cents Français à Angra, dans l'île de Terceire, où don Antonio avait laissé un vice-roi. Les fautes réitérées de ce vaniteux et absurde personnage réduisirent de Chastes à la dernière détresse avant même qu'on l'eût attaqué. Aussi tout ce qu'il était permis à celui-ci d'espérer et tout ce qu'il obtint quand Santa-Cruz, à la tête de dix mille soldats, vint pour le combattre, ce fut une capitulation honorable pour lui et les siens. On le ramena avec eux en France. Les Açores furent, par suite, entièrement soumises à Philippe II. C'était bien le temps pour la France d'aller perdre ses derniers navires, épuiser ses derniers marins au service d'un don Antonio (3) ! Henri III d'ailleurs ne voyait rien de tout cela : il était en paix avec Philippe II et l'Espagne.

En 1585, quand la guerre civile se renouvela, les ligueurs voulurent s'assurer de Marseille et de Bordeaux ; mais ces deux villes importantes furent pour l'instant préservées. Une tentative fut également faite par le duc d'Aumale, au nom de la Ligue, pour surprendre Boulogne-sur-Mer et remettre ensuite cette place aux mains des Espagnols. Le prévôt de la maréchaussée du Boulonnais, nommé Pierre Vétus, était gagné ; il devait s'emparer de la porte et la livrer au duc qui s'approchait avec un corps de cavalerie. Raimond de Bernai, commandant au nom du roi, fut heureusement averti à temps. Il arrêta Vétus entre les deux portes de la ville, reçut d'Aumale à coups de canon, et les Espagnols n'eurent point la position maritime qu'ils convoitaient à peu de distance de ce royaume d'Angleterre contre lequel Philippe II avait projet de diriger bientôt toutes ses forces navales. Peu de temps auparavant, Henri III qui, malgré son inertie d'esprit, ne pouvait plus se dissimuler les projets des Guises et de la Ligue contre lui-même, avait reçu avec assez de noblesse, malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espagne, les envoyés des Pays-Bas maritimes, venus pour lui offrir, au nom de leurs compatriotes, de reconnaître sa souveraineté et de se soumettre à lui sans aucune réserve, s'il les voulait ouvertement protéger

contre la tyrannie de Philippe II. L'occasion avait été belle de rendre à la France son influence sur les provinces qui tenaient encore à elle par plus d'un lien, et même de les lui attacher peut-être pour toujours. Mais, après un quart d'heure quelque peu ferme et royal, Henri III avait reculé devant la crainte de paraître s'allier avec des protestants, de soulever plus ouvertement contre son autorité le parti de la Ligue, il avait reculé devant sa propre ombre enfin; et la France était restée enserrée de tous côtés par la vaste monarchie espagnole, qui semblait n'avoir plus qu'un mouvement à faire pour l'étouffer.

Quoiqu'il redoutât la Ligue autant qu'aucun autre dans son royaume, Henri III signa encore un traité avec elle, au mois de juillet 1585, juste au moment où elle venait de tenter de livrer Boulogne à l'Espagne. On vit le duc de Mercœur, de la même famille que les Guises, frère de la reine et gouverneur de Bretagne, combattre, à la tête des catholiques de cette province, les protestants du Poitou et de la Saintonge, commandés par Henri de Condé. L'année suivante, 1586, la guerre s'étendit à la Gascogne, au Languedoc et à la Provence. Henri de Navarre s'enferma le 1er juin dans La Rochelle; il fortifia la presqu'île de Marans, et la défendit ensuite, jusqu'à la fin de juillet, contre l'armée chargée de soumettre la Saintonge aux princes de la Ligue bien plus réellement qu'au roi de France. Henri de Navarre sortit de La Rochelle, le 24 août, pour aller gagner, le 20 octobre, la bataille de Coutras, où perdit la vie Anne de Joyeuse qui commandait pour la Ligue et qui était amiral de France depuis l'an 1582.

Durant cette guerre, Brouage, défendu par Saint-Luc, fut attaqué par le roi de Navarre et le prince de Condé qui, ne pouvant réussir à s'en emparer, prirent le malheureux parti de ruiner son excellent havre, et, à ce dessein, chargèrent un sieur de Saint-Gelais d'enfoncer à l'entrée du port plusieurs vaisseaux remplis de lest; Saint-Gelais ne réussit que trop bien. Les vases, qui étaient alors abondantes en ce lieu, encombrèrent tellement les navires échoués, qu'il fut impossible à Saint-Luc de faire retirer ceux-ci. En 1588, Henri III, forcé par les Guises et la faction dite des Seize, de s'échapper de sa capitale, se réfugia en Normandie.

Le 6 août 1588, l'*Armada* espagnole, si prématurément sur-

nommée l'Invincible, mouilla devant Calais. Cette flotte prodigieuse, et qui rappelait celle que l'on avait préparée en France pour le même but, la conquête de l'Angleterre, au commencement du règne de Charles VI, avait mis à la voile de Lisbonne, le 29 mai. Le 29 juillet, après avoir essuyé une violente tempête, elle était parvenue dans les eaux de la Grande-Bretagne. Suivie par les escadrilles de la flotte anglaise, qui lui faisaient une guerre d'escarmouches et de détails, elle fut mise en désordre le 8 août, par des brûlots, et fit voile pour la mer du Nord; ce fut là que de nouvelles tempêtes venant en aide à ses adversaires, qui la harcelaient sans cesse et l'attaquaient à propos, elle éprouva un dernier et complet désastre. Les temps étaient bien changés; les dangers ne venaient plus de l'autre côté de la Manche; le triomphe des Anglais, en cette circonstance, fut un bonheur, non pour la Ligue, qui s'intéressait peu à l'indépendance du pays, mais pour la France et son avenir. L'Espagnol, qui pouvait descendre au cœur du royaume des derniers et faibles Valois par tant de côtés à la fois; qui déjà même, à titre de protecteur de la Ligue, avait un pied et des troupes dans l'État; l'Espagnol, s'il eût encore ajouté à cela la conquête de l'Angleterre, n'aurait plus rien dissimulé vis-à-vis de la France : il l'aurait déclarée sienne. La ruine de l'*Armada* fut le signal de l'abaissement de la maison d'Autriche qui, depuis l'avénement de Charles-Quint et depuis la mort de François Ier, avait rompu tout l'équilibre de l'Europe.

L'année même de cet événement si célèbre dans les fastes maritimes des nations, Henri III, après avoir flotté longtemps incertain d'un camp à l'autre, faute d'en avoir un à lui, et par suite de l'assassinat de Henri, duc de Guise, surnommé le Balafré, se jeta décidément dans les bras du roi de Navarre. Mais, le 2 août 1589, il périt à son tour assassiné, laissant le royaume à deux doigts de sa perte et menacé de tous côtés d'un démembrement.

En 1584, ce prince, si peu soucieux pourtant de la marine, avait rendu un édit, en cent articles, portant règlement sur la juridiction de l'amirauté, lequel rappelait d'ailleurs, aussi bien que les ordonnances du même genre de son père Henri II, les ordonnances antérieures sur la matière, et les confirmait plutôt qu'il ne les modifiait.

Sous ce règne un curieux travail avait rendu à Bayonne son importance maritime. Depuis sa fondation, qui se perd dans la nuit des temps, Bayonne dont le nom basque signifie *bon-port*, avait subi bien des vicissitudes, rien que par le seul fait du mouvement des eaux de l'Adour. Sous le règne de Louis XI, à la suite d'un grand coup de vent, l'embouchure de ce fleuve s'était tellement obstruée de sables charriés par les courants, que les eaux, violemment refoulées, avaient forcé leur lit du côté du nord et pris leur cours vers le cap Breton; le fleuve s'était ainsi formé, à cette époque, une nouvelle embouchure qui aboutissait en un lieu appelé Messanges, à sept lieues environ de la ville. Les Bayonnais obtinrent enfin, en 1580, que l'on s'occupât de replacer l'Adour dans son ancien lit. Un fameux architecte de ce temps, Louis de Foix, se chargea de cette œuvre formidable. Il fit d'abord creuser et nettoyer l'ancien canal; puis, au moyen de digues établies à l'endroit même où l'Adour s'était écarté de son cours originel, il entreprit de forcer ce fleuve à se jeter vers l'ouest. Toutefois, à la première tentative, l'opération échoua: l'Adour ne put franchir les épaisses dunes de sable qui s'étaient accumulées à sa primitive embouchure, et les eaux, dans le mouvement qu'on essayait, mais en vain, de leur imprimer, se portèrent tout à coup sur la ville même de Bayonne, et la submergèrent tellement, qu'il est de tradition que l'on fut obligé d'amarrer les navires au premier étage des maisons. Louis de Foix, ne se décourageant pas et profitant de la terrible expérience qu'il venait d'acquérir, se mit de nouveau à l'œuvre; il disposa mieux ses digues, leur donna plus de force et d'appui, et, une grande crue des eaux lui étant venue en aide, il vit enfin l'Adour franchir avec furie les bancs qui s'opposaient à son irruption, et se précipiter vers la mer par les passes qui existent encore à présent; ce ne fut point la dernière révolution subie par le cours du fleuve; les travaux de Louis de Foix n'ayant pas été entretenus, les sables ne tardèrent pas à obstruer de nouveau le lit restitué aux eaux; l'Adour se jetant non plus vers le nord, mais vers le sud, s'ouvrit une route jusque vers la côte de Biaritz; les choses devaient rester en cet état jusqu'assez avant dans le dix-huitième siècle.

CHAPITRE VIII.

De 1562 à 1568.

Suite des navigations, découvertes et colonisations des Français. — Expéditions de Jean Ribaut, de Laudonnière, Dominique de Gourgues et autres en Amérique. — Antériorité des Français sur les Anglais à la côte occidentale d'Afrique.

Les guerres civiles du règne de François II et surtout de ceux de Charles IX et de Henri III, ne permettaient guère de penser au riche parti que la France pourrait tirer d'établissements en Amérique. Cependant le même sentiment, la même idée politique qui avaient engagé l'amiral Gaspard de Coligni à seconder les tentatives des Français au Brésil, lui inspirèrent, malgré la fatale issue de celle-ci, de porter Charles IX à faire les frais d'une expédition vers les terres que Verazzani avait aperçues, et sur lesquelles les Espagnols n'avaient encore fait que des entreprises désastreuses. Le roi, ou plutôt Catherine de Médicis, sa mère, se laissa persuader, les uns disent parce que l'amiral lui cacha son but qui était de rendre toute calviniste la colonie projetée, les autres disent parce qu'elle vit en cela un moyen de se débarrasser de bon nombre de huguenots, gens qu'elle détestait en attendant qu'elle les fît assassiner. Coligni jeta ses vues, pour commander l'expédition, sur un excellent capitaine de marine, nommé Jean de Ribaut, natif de Dieppe, homme qu'il savait être bon huguenot.

Ribaut partit de Dieppe, le 18 février 1562, avec deux bâtiments; ses équipages étaient choisis, et il emmenait plusieurs gentils-

hommes de distinction à titre de volontaires, parmi lesquels René de Goulaine de Laudouinière, gentilhomme du Poitou, mais d'origine bretonne.

La première terre qu'il reconnut fut une pointe assez basse, bien boisée, et située par les trente degrés nord, à laquelle il donna le nom, changé depuis, de Cap-Français; mais il ne s'y arrêta point, et, ayant tourné à droite, il aperçut, quelque temps après, un grand cours d'eau qu'il nomma la rivière des Dauphins, et qui est maintenant appelé rivière de Saint-Jean, dans la Floride proprement dite. Il n'y entra pas; mais, continuant à longer les côtes, il en trouva un autre éloigné d'environ quinze lieues du premier; il y pénétra le 1er mai, et le nomma pour cela rivière de Mai; c'est à présent le fleuve de Saint-Marys, aux limites de la Floride proprement dite et de la Géorgie. Il vit sur les bords des naturels en assez grand nombre; croyant s'apercevoir qu'ils étaient charmés de son arrivée, il débarqua et se mit en devoir de faire construire sur un monticule une petite colonne de pierre aux armes de France. Après avoir pris possession du pays au nom du roi et de l'amiral de France, et avoir échangé quelques prévenances avec le chef des naturels, il se rembarqua et continua sa route au nord, rangeant la côte en vue. A quatorze lieues du fleuve de Saint-Marys, il reconnut celui d'Alatamaha, qu'il nomma la rivière de Seine. Il donna ensuite à tous les autres grands cours d'eau qu'il crut apercevoir dans l'espace de soixante lieues, les noms des principales rivières de France, comme la Charente, la Loire, la Garonne, etc.; mais on reconnut par la suite qu'il avait pris plusieurs anses pour des embouchures de fleuves. Il crut avoir rencontré la rivière Santée, qu'on appelait alors le Jourdain; mais c'était une erreur : la rivière Santée lui restait encore au nord, et celle où il entra et où il jeta l'ancre, près d'une petite île, était l'Edisto ou Ponpon, que les Espagnols avaient nommée Santa-Cruz. Ribaut imposa à l'endroit où il avait mouillé le nom de Port-Royal; il arbora les armes de France dans l'île et y fit construire un premier établissement de défense, qu'il nomma Charles-Fort, en l'honneur du roi Charles IX. Une rivière poissonneuse, un terrain fertile, des bois remplis de gibier, les balsamiques senteurs des lauriers, des sassafras et des lentisques, jointes aux ombrages des lataniers, des châtaigniers,

des cèdres et des palmiers; une population environnante qui faisait bon accueil, tout se réunissait pour rendre des plus propices la situation choisie par les Français. A peine Jean Ribaut eut-il jeté les premiers fondements de sa colonie, qu'il lui donna pour chef un de ses capitaines nommé Albert, à qui il recommanda la sagesse et la modération, de même qu'aux colons, au nombre de quarante seulement, l'obéissance et la fraternité. Après quoi il se rembarqua et retourna de sa personne en France pour y chercher du renfort. Il arriva à Dieppe, le 20 juillet 1563.

Pendant son absence, le capitaine Albert fit quelques excursions des deux côtés de la rivière sur laquelle on avait construit Charles-Fort, et noua quelques alliances avec cinq *paraoustis* ou chefs de sauvages; mais, malgré les vives recommandations de l'amiral de Coligni, il négligea d'ensemencer les terres et de se préparer, à tout événement, des magasins bien remplis. On ne pensait qu'à chercher des mines d'or et d'argent, et l'on ne pouvait s'ôter de l'esprit qu'il y eût un seul canton de l'Amérique où il ne s'en trouvât pas. Bien avisés furent les premiers qui eurent l'idée de demander au Nouveau-Monde autre chose que des lingots, et d'y puiser la fortune dans la culture; ceux-ci s'attachèrent au sol de manière à n'en pouvoir être que difficilement arrachés. Tant que durèrent à Charles-Fort les provisions qu'on avait apportées de France et qu'on eut de la poudre et du plomb, les choses allèrent bien; mais lorsque ces ressources furent épuisées et qu'il fallut s'adresser aux naturels du pays, gens accoutumés à vivre de peu, et dont le superflu était loin de suffire aux Francais, à qui ils le livraient volontiers pourtant, tout alla de mal en pis. Pour comble de malheur, un incendie consuma le fort où l'on s'était occupé, quoique tardivement, à amasser quelques provisions de maïs. La misère, comme c'est l'habitude, engendra les querelles. Le capitaine Albert, loin de montrer de la modération, de l'esprit de famille, dans ces graves circonstances, lâcha la bride à un caractère brutal et féroce qu'il s'était vu obligé de refréner tant qu'il avait été dans une situation secondaire. Il pendit lui-même un pauvre soldat qui était loin de s'être rendu passible d'un tel châtiment; il en dégrada un autre avec aussi peu de justice, puis il l'exila, et l'on crut que son intention était de le laisser mourir de misère et de faim. La menace de la mort

errait sans cesse sur ses lèvres farouches, et quiconque avait eu le malheur de lui déplaire pouvait se croire à sa dernière heure. Enfin cet odieux proconsul lassa la patience des plus modérés : une conspiration s'ourdit contre lui et il fut mis à mort.

Les Français de Charles-Fort, après s'être ainsi débarrassés de leur tyran, se donnèrent eux-mêmes un nouveau chef dans la personne d'un nommé Nicolas Barré, homme de prudence et de conciliation, qui était allé naguère au Brésil avec Villegagnon, et qui vint à bout de rétablir la paix et le bon ordre dans la petite colonie. On attendait toujours avec impatience Jean Ribaut qui ne revenait point, et l'on se voyait à la veille d'éprouver toutes les horreurs d'une famine; les naturels du pays tenaient les Français à leur entière discrétion. Un tel état de choses ne pouvait se prolonger sans qu'il en résultât une prochaine catastrophe. Dans cette extrémité, Nicolas Barré assembla son monde, exposa la situation et recueillit les avis. Il fut unanimement résolu que, sans différer d'un jour, on construirait, comme l'on pourrait, un navire, et que, dès qu'il serait terminé, on s'en servirait pour retourner en France, si, d'ici là, des nouvelles et des secours n'en arrivaient point. Le projet de construction était arrêté; restait le plus difficile : l'exécution. On manquait de constructeurs, de voiles, de cordages, d'agrès, de presque tout enfin. Mais le sentiment d'un danger imminent à fuir, joint au puissant désir de revoir la patrie, rend l'homme ingénieux et capable de tout. Il est à regretter que les Français n'aient pas employé, pour se maintenir à Charles-Fort, la moitié des ressources d'imagination dont ils usèrent pour s'en tirer. Chacun mit la main à l'œuvre; des gens, qui de leur vie n'avaient manié d'outils d'aucune sorte, s'improvisèrent charpentiers et forgerons; de la mousse et une espèce de filasse qui croît sur les arbres dans une grande partie de cette contrée de l'Amérique, servirent d'étoupes pour calfater le bâtiment; tout le monde donna ses draps et ses chemises pour faire des voiles; on fit les cordages avec des écorces d'arbres, et en peu de temps un navire, digne du héros du roman de Daniel de Foë, fut achevé et lancé à l'eau. Comme on était toujours sans nouvelles de Ribaut et de la France, le navire étant équipé, on ne différa pas d'un moment à s'embarquer; et avec la même confiance qui leur avait fait entreprendre leur curieuse construc-

tion sans ouvriers et sans les matériaux d'usage, les Français se livrèrent à tous les périls d'une mer à peine connue et sur laquelle des soldats, non des matelots, devaient servir de pilotes. Les vivres malheureusement n'étaient pas même en suffisance sur le navire, et celui-ci n'était pas encore bien loin en mer, quand un calme opiniâtre l'arrêta court et assez longtemps pour que ceux qui le montaient y épuisassent toutes leurs provisions. Ces malheureux se virent bientôt réduits à douze ou quinze grains de mil par jour, pour chacun. Cette mince ration dura peu; alors on eut recours aux souliers, et tout ce qu'il y avait de cuir dans le bâtiment fut dévoré. L'eau douce vint aussi à manquer complétement; quelques-uns voulurent boire de l'eau de mer: ils en moururent. Outre cela le navire faisait eau de toutes parts, et l'équipage, peu expérimenté et exténué par la faim et la soif, ne venait que difficilement à bout de l'affranchir. N'ayant plus absolument rien à boire ni à manger, s'attendant à chaque minute à couler bas, les infortunés Français n'espérèrent plus rien que d'une rencontre fortuite et peu probable. Cependant tant qu'il y a vie dans l'homme, il se flatte; il semblerait même qu'assez prompt et indifférent à faire le sacrifice de sa vie dans les circonstances ordinaires, il se rattache violemment à elle en certains périls indépendants de sa volonté, et que pour la conserver alors, il ne recule pas devant les plus affreux expédients. C'est ce qui eut lieu dans la situation désespérée où se trouvèrent alors ces malheureux restes de la colonie de Charles-Fort. Quelqu'un s'étant avisé de dire qu'un seul pouvait sauver la vie à tous les autres aux dépens de la sienne, non-seulement la proposition ne fut pas rejetée avec l'horreur qu'elle méritait, mais elle fut accueillie avec une sorte de joie féroce. Déjà l'on était convenu de tirer au sort pour savoir quelle serait la victime offerte au commun salut, quand un soldat nommé Lachau, celui-là même que le capitaine Albert avait naguère exilé après l'avoir dégradé, plutôt que de partager ou seulement de voir le dégoûtant repas, dit à ses compagnons, comme les fils d'Ugolin à leur père : « Tenez, mangez de moi. » Il fut pris au mot, et on égorgea sur-le-champ cette généreuse victime sans qu'elle fit la moindre résistance. Son sang fut avidement et soigneusement recueilli; son corps fut dépecé avec un soin d'anthropophages; et, de l'un et

de l'autre, il fut fait un partage minutieux dont aucun ne céda ni sa goutte ni son lambeau. Ce premier acte accompli, le drame se serait trop présumablement déroulé de la même façon, de bonne volonté ou de force, si, peu de temps après, on n'eût aperçu la terre et presque aussitôt un navire qui s'approchait; on l'attendit.

C'était une ramberge anglaise, sur laquelle se trouvait un Français qui avait accompagné Ribaut dans ses voyages d'allée et retour. Il leur fit donner à manger et à boire, et leur dit que les guerres civiles, qui s'étaient rallumées en France avec plus de fureur que jamais, avaient empêché l'amiral de Coligni de leur envoyer des secours; mais Jean Ribaut ne fut point excusé de son indifférence. Les Anglais de la ramberge, après s'être consultés, résolurent de mettre les plus débiles des Français à terre et de conduire les autres à la reine d'Angleterre.

Gaspard de Coligni, loin de reculer devant les difficultés de tout genre qui mettaient obstacle à ses projets de colonisation calviniste, y persévérait d'autant plus que la persécution redoublait contre les huguenots. Il profita d'un moment où la cour était entrée, par ses soins, en composition avec ceux-ci, pour engager Charles IX à fournir de nouveaux moyens à ses essais d'établissement en Amérique. Charles lui accorda trois navires bien équipés. L'amiral en confia le commandement à René de Goulaine de Laudouinière (1), *familier de sa cour, d'une insigne piété, habile en beaucoup de choses, surtout dans celles de la marine* (2). On lui donna des ouvriers habiles et des détachements de soldats d'élite; plusieurs jeunes gens de famille et de riches gentilshommes voulurent faire le voyage à leurs dépens. Charles IX fit compter cinquante mille écus à Laudouinière pour le voyage et pour ses frais une fois qu'il serait arrivé. Le but primitif de cette seconde expédition était d'aller ravitailler Charles-Fort; mais on a vu qu'il n'était plus temps. Les trois navires firent voile du Hâvre-de-Grâce, le 22 avril 1564. Deux d'entre eux avaient pour capitaines et pilotes les frères Michel et Thomas Vasseur, gens des plus habiles dans le métier, qu'il y eût alors en France. Laudouinière prit sa route par les Canaries, côtoya la plupart des petites Antilles, et aborda, le 22 juin, à la côte orientale de l'Amérique du Nord. Quelques jours après, il mouilla à

l'embouchure de la rivière Saint-Jean dans laquelle les naturels cherchèrent à le retenir; de là, il passa à la rivière de Saint-Marys, débarqua sur les bords, et fut reconnu par les habitants de la contrée, qui lui firent toutes sortes d'amitiés et le conduisirent au monticule où Jean Ribaut avait précédemment fait graver les armes de France sur une colonne de pierre. Ces Indiens avaient attaché un sens mystérieux à ce monument, et ils l'entouraient d'une espèce de culte. Instruit sans doute déjà du total abandon de Charles-Fort, émerveillé par les beautés et les avantages de la position qui se présentait à lui, Laudouinière fit élever, à deux lieues à peu près de la mer, entre la rivière de Saint-Marys, alors rivière de Mai, et celle de Saint-Jean, mais plus rapprochée de la première, une forteresse triangulaire qu'il nomma la Caroline, toujours en l'honneur du roi Charles IX. Dès qu'elle fut achevée, Laudouinière envoya en France un de ses navires, pour y demander des secours. Il fit dans le même temps construire deux grands bateaux, qu'il destinait à aller chercher des vivres dans les rivières voisines. Enfin il chargea son lieutenant, nommé d'Ottigny, de remonter le plus avant qu'il pourrait la rivière de Saint-Marys, et de s'assurer de la vérité de ce que les naturels lui avaient dit au sujet de certaines mines d'or que devaient renfermer leurs montagnes. D'Ottigny s'acquitta avec exactitude de sa commission; mais, à mesure qu'il avançait, les mines reculaient, et toujours les indigènes lui indiquaient un pays plus éloigné dans les terres comme les renfermant. On s'aperçut alors que les Indiens n'avaient pas d'autre but en flattant les étrangers de ce trompeur espoir, que de les attirer à eux et de leur faire livrer peu à peu toutes leurs marchandises. La grande, la féconde, la véritable mine, le défrichement et la culture des terres, continuait à être mise en oubli à la Caroline, comme elle l'avait été à Charles-Fort. Laudouinière fut obligé de prendre parti dans les guerres des populations indigènes entre elles. Dans une de ces guerres, l'enseigne d'Arlac ou d'Erlach, avec cinq Français, fit gagner une victoire importante à un chef ou paraousti du pays, nommé Outina, qui faisait sa demeure ordinaire à quatre-vingts lieues du fort de la Caroline. Quand il revint, Laudouinière venait de découvrir un complot que tramaient les siens, sous le prétexte apparent qu'il ne secondait pas assez l'exercice du culte parmi

les huguenots, mais plus réellement parce qu'on commençait à manquer de vivres, et qu'on ne trouvait pas les mines d'or tant rêvées. Un Périgourdin, nommé La Roquette, débaucha quelques soldats, en leur disant que, par sa magie, il avait découvert une mine d'or ou d'argent, et qu'il se chargeait de les y conduire malgré Laudouinière. Celui-ci était un homme à la fois éclairé, ferme et prudent. Il leur fit des représentations fort sages, mais il ne put les détourner de leur ridicule dessein qu'en s'armant d'énergie. Alors, ils résolurent de l'empoisonner par l'intermédiaire d'un scélérat, nommé Le Genre, qu'il avait mis fort avant dans sa confiance, ne connaissant pas sa perversité. Toutefois, n'ayant pu y réussir, ils voulurent le faire sauter à l'aide d'un baril de poudre. Ce projet échoua encore. Laudouinière profita d'un navire marchand récemment arrivé à la Caroline, sous la conduite d'un capitaine nommé Bourdet, pour renvoyer en France les plus mutins. Les sourdes menées continuant contre lui, il choisit tous ceux dont il croyait encore avoir le plus à se défier, et les envoya, sous le commandement d'un gentilhomme nommé de La Rocheferrière, avec des instructions pour achever la découverte de la contrée dont d'Erlach avait secouru naguère le paraousti. Quant à d'Ottigny et à d'Erlach, il les garda auprès de lui, connaissant leur honneur et leur fidélité. Laudouinière n'avait pas pourtant encore suffisamment épuré ses rangs; peu de jours après le départ de La Rocheferrière, les deux bateaux que l'on avait construits pour aller chercher des vivres en remontant les rivières, furent enlevés par des matelots et des charpentiers qui disparurent avec eux. Le capitaine en faisait construire de nouveaux, et ils n'étaient pas encore achevés, quand une révolte ouverte se déclara. Les insurgés forcèrent Laudouinière qui se trouvait au lit et malade, à leur signer une commission, pour aller en course contre les Espagnols établis aux Antilles et croiser dans le golfe du Mexique, malgré la défense formelle du roi à cet égard. Laudouinière, momentanément saisi par ses soldats, transporté dans un de ses navires et gardé à vue, ne céda que le poignard sur la gorge et faisant encore avec noblesse, dans une telle situation, toutes ses observations et réserves. Les révoltés armèrent les deux nouveaux bateaux, et mirent à la voile au mois de décembre 1564, sous la conduite d'un pilote, nommé Trenchant, qu'ils emmenaient de

force avec quelques matelots, dans le dessein d'aller droit à Saint-Domingue, appelée Hispaniola, pour y surprendre et piller une ville réputée des plus riches de cette île, au moment où tous les habitants seraient aux offices de la nuit de Noël. Les pirates n'étaient pas encore sortis de la rivière Saint-Marys, que la division se mit parmi eux. Les deux bateaux se séparèrent et allèrent chercher aventure chacun de son côté. L'aventure de l'un fut, selon toute probabilité, de faire naufrage, car on ne sut jamais ce qu'il était devenu; quant à l'autre, il eut d'abord plus de bonheur qu'il ne méritait : il s'empara de plusieurs navires espagnols richement chargés, sur l'un desquels se trouva, de hasard, le gouverneur de la Jamaïque avec ses deux fils. Les pirates comptaient bien tirer bonne rançon de ces trois personnages; mais, au moyen d'un piége grossier que leur tendit le gouverneur et que leur cupidité les empêcha de reconnaître à temps, ils se virent subitement investis par trois bâtiments bien armés. Les Français qui étaient sur le navire du gouverneur furent pris; ceux, au nombre de vingt-cinq, qui se trouvaient dans un brigantin naguère enlevé aux Espagnols, eurent le temps de couper leur câble, de prendre le large et de se sauver; mais ce fut pour tomber bientôt entre les mains de celui contre lequel ils s'étaient insurgés.

En effet, grand fut leur étonnement quand, par les soins de leur pilote Trenchant, ils se retrouvèrent en vue des côtes qu'ils avaient désertées. Ils manquaient complétement de vivres, et ne savaient où en aller chercher; ce fut une absolue nécessité pour eux de se laisser conduire. Leur brigantin ayant mouillé à l'embouchure de la rivière Saint-Marys, Laudouinière, qui avait été tiré de prison et ramené à son fort par d'Ottigny, eut avis de leur retour, et envoya ordre au pilote Trenchant de s'approcher du fort. Les séditieux voulurent s'y opposer; mais un détachement de trente soldats étant venu saisir les quatre plus mutins, les autres se laissèrent prendre, et on leur mit les fers aux pieds. Les quatre principaux meneurs seulement furent, après jugement, passés par les armes.

Si la révolte n'eût pas ainsi dépeuplé la colonie dès le principe, on aurait pu pourtant en faire quelque chose; car, malgré ces malheureux événements, on était en pleine voie de découvertes

et de relations nouvelles. La Rocheferrière avait pénétré jusque chez les peuplades voisines des monts Apalaches, avait fait alliance avec plusieurs paraoustis, et, en témoignage de l'heureux succès de ses lointaines entreprises, il rapportait à Laudouinière des présents offerts par les nouveaux alliés des Français. D'autres expéditions dans l'intérieur furent encore faites sous la conduite du lieutenant d'Ottigny qui, avec trente de ses soldats, fit remporter une nouvelle et plus grande victoire au paraousti Outina. Douze Français furent laissés auprès d'Outina pour l'aider à maintenir et à poursuivre ses succès.

Mais à son retour de cette expédition, d'Ottigny trouva la colonie, malgré toutes les précautions que Laudouinière avait prises depuis quelque temps, dans un état fort alarmant par le vide extrême qui se faisait dans les magasins, et par la difficulté croissante de renouveler les approvisionnements. Laudouinière avait compté recevoir des secours de France qui n'arrivaient point; de ce côté, on n'avait pas plutôt formé une entreprise de colonisation, que les guerres civiles la faisaient perdre de vue avec ceux qu'on y avait engagés et qui alors avaient le sort de véritables déportés. Les indigènes commençaient à ne plus attacher tant de prix aux curiosités d'Europe, et vendaient fort cher tout ce qu'on était obligé d'acheter d'eux. La famine devint affreuse au fort de la Caroline : le gland y fut une nourriture recherchée; elle manqua même à son tour. On fouilla dans la terre pour en extraire des racines qui suffisaient à peine pour aider à traîner une vie languissante. Il semblait que tout conspirât à la fois contre les infortunés colons français : le poisson disparut de la rivière en même temps que le gibier des marais et des forêts. Plus la famine augmentait, plus les naturels élevaient le prix de leurs marchandises; la misère des étrangers commença à leur donner de l'audace et de l'insolence. On alla les chercher dans les profondeurs de leurs forêts, on se mit à leur discrétion et on en essuya souvent des refus et des insultes. Le paraousti d'un village, nommé Edelano, fit assassiner un Français pour le dépouiller d'un peu d'or qu'il avait sur lui. Laudouinière essaya de punir cet attentat à la foi jurée, en envoyant brûler le village du paraousti coupable; mais on ne trouva que des cabanes abandonnées, et le châtiment projeté ne fut d'aucun effet. Dans leur état déses-

péré, les colons proposèrent au capitaine d'aller se saisir d'un autre chef allié pour le contraindre à fournir des vivres. Laudouinière, prévoyant les conséquences de cet acte de violence, chercha à en détourner son monde; mais ses remontrances furent inutiles devant la faim et les plaintes déchirantes de ses soldats les plus dévoués, qui étalaient sous ses yeux leurs membres pitoyablement décharnés. Voyant qu'une plus longue résistance n'aurait d'autre résultat que de compromettre son autorité, il céda; et, avec une amertume qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler, il se laissa conduire, plutôt qu'il ne la dirigea, à une expédition contre le chef indien que l'on avait en vue. Celui-ci fut aisément enlevé, mais on n'y gagna rien : au contraire, toute la peuplade prit les armes, et l'on eut sur les bras une guerre que l'on n'était nullement en mesure de soutenir. Il fallut négocier et rendre la liberté au paraousti. Malgré cette concession faite aux Indiens, Laudouinière fut attaqué par eux dans sa retraite; on lui tua deux hommes et on lui en blessa plus de vingt. Le combat avait duré deux jours presque entiers, et les naturels y avaient fait preuve de beaucoup de résolution et d'une certaine conduite, dont on ne les avait pas encore crus capables. A chaque fois que les soldats français s'étaient mis en devoir de tirer, les Indiens s'étaient couchés sur le ventre avec une prestesse sans pareille, et cette manœuvre réitérée avait empêché qu'on en tuât pour ainsi dire un seul. Laudouinière dut à son propre sang-froid et à son courage, ainsi qu'aux mérites de d'Ottigny et de d'Erlach, d'échapper, dans ces circonstances, au plus imminent péril. Peu de temps après, quelques vivres lui furent apportés par un des deux pilotes Vasseur, qui avait remonté un des cours d'eau voisins. Le malheureux capitaine, n'osant plus rien espérer de la France, et ne voyant d'autre perspective pour lui et pour les siens, si l'on restait à la colonie, qu'une mort prochaine et assurée, résolut de profiter de ce secours pour ramener son monde en Europe.

Déjà il faisait ses dispositions de départ, quand, le 3 août 1565, quatre voiles parurent à la vue du fort. La joie fut immense d'abord; mais elle ne tarda pas à baisser sensiblement, quand, au lieu de navires français dont on s'était flatté, on n'eut devant les yeux que des navires anglais qui venaient dans le but de faire de

l'eau. Toutefois, on eut fort à se louer de leur commandant, nommé Jean Hawkins, qui, bien loin d'abuser du triste état dans lequel il trouva les Français, fit au contraire tout ce qu'il put pour les soulager, surtout quand il eut appris qu'ils appartenaient au culte protestant. En retour de la permission qu'il s'empressa de lui accorder de faire de l'eau, Laudouinière en reçut du pain et du vin, dont aucun des gens du fort n'avait goûté depuis sept mois. Enfin Laudouinière, sur l'offre qui lui en fut faite par le commandant anglais, acheta de lui un navire pour retourner avec plus de sûreté en France.

Au moment où l'on se disposait encore à lever les ancres, on découvrit de nouveau plusieurs voiles. C'étaient bien, cette fois, des navires français; mais quelque chose d'inusité, d'étrange dans la manière dont ils abordèrent, donna tout de suite à soupçonner en eux comme des intentions hostiles contre Laudouinière. En effet, Jean Ribaut, qui les commandait et que tous les Indiens reconnaissaient à sa longue barbe, ne fut pas plutôt descendu à terre, qu'il exposa au capitaine plusieurs chefs d'accusation contre sa personne, entre lesquels se trouvait le soupçon d'infidélité, l'imputation de gouverner, au fort de la Caroline, tyranniquement, et comme s'il ne dépendait en rien du gouvernement du roi. Les hommes insubordonnés que Laudouinière, avec plus de prudence pour la colonie que pour lui-même, avait renvoyés en France, s'étaient, à ce qu'il paraît, vus favorablement accueillis dans leurs plaintes. Ils avaient fait croire que Laudouinière tranchait du despote et du roi, et ne souffrirait pas aisément qu'un autre que lui entrât au fort de la Caroline pour y commander. On n'avait pas équipé deux navires pour prévenir les révoltes de la colonie, en lui donnant des secours à temps; mais on en avait armé sept pour les envoyer contre un homme de cœur qui songeait si peu à se faire une souveraineté en Amérique, que les forces dirigées contre lui le trouvèrent prêt à faire voile pour l'Europe. Le caractère digne et noble de Laudouinière en imposa à Ribaut, qui se vit obligé de reconnaître que toutes les accusations dirigées contre ce noble et digne capitaine étaient autant de calomnies. Laudouinière, malgré les instances de Ribaut, n'en décida pas moins qu'il retournerait en France, où il sentait le besoin d'aller chercher une justification éclatante.

Ce retour n'eut pas lieu comme il l'espérait. Les navires français étaient arrivés le 28 août 1565, et, le 4 septembre, une escadre espagnole, de six vaisseaux de guerre, commandée par don Pedro Menendez, vint mouiller dans la même rade qu'eux, avec l'intention de chasser les protestants français des positions qu'ils pouvaient occuper dans tout ce qu'on enveloppait alors sous la dénomination des Florides. Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans cette expédition, et ce qui ne dépeint que trop les incohérences de toutes sortes, les désordres d'idées et d'actes d'une époque où la France, s'abdiquant elle-même, se trouvait, par les excès du catholicisme, sous l'influence espagnole, et, par Catherine de Médicis, sous l'influence italienne, toutes deux si perfides, c'est que Menendez déclara non-seulement qu'il venait par l'ordre de Philippe II, son maître, mais avec l'assentiment du roi de France Charles IX, combattre des Français hérétiques, et les empêcher d'établir leur culte en Amérique. En un mot, Menendez était le chef d'une croisade contre les huguenots de France colonisant dans le Nouveau-Monde. Quoiqu'il n'y eût que quatre des navires français dans la rade, Menendez usa d'abord d'hypocrisie, fit dire que l'on n'avait point à s'inquiéter de son arrivée et que son intention n'était pas de s'arrêter en cet endroit; il demanda avec une sorte d'intérêt amical des nouvelles de Jean Ribaut, dont il connaissait parfaitement le nom, ainsi que ceux de tous ses officiers. Mais il n'eut pas plutôt sondé les forces des navires français, dont plus de la moitié des équipages était à terre, qu'il se démasqua et cria à ses gens d'aborder. Heureusement les câbles de ses vaisseaux s'étant embarrassés dans les ancres, les Français eurent le temps de prendre le large; Menendez les poursuivit en leur tirant quelques volées de canon, qui ne les atteignirent pas. Alors, désespérant de les pouvoir joindre, il se rapprocha de la rivière Saint-Marys à dessein d'y entrer. Cinq bâtiments qu'il aperçut à l'ancre et deux bataillons qui, rangés en bon ordre sur la pointe naturelle de cette rivière, firent feu sur ses vaisseaux, changèrent bientôt sa résolution. Menendez se retira du côté de la rivière de Saint-Jean. Les quatre navires français qu'il avait précédemment poursuivis sans succès et qui ne l'avaient point perdu de vue, dès qu'ils eurent remarqué sa retraite, revirèrent de bord et retournèrent à leur premier

mouillage, les vents s'opposant à ce qu'ils s'approchassent davantage de la rivière Saint-Marys. Le capitaine Cosset ou Couset, qui les commandait, écrivit à Ribaut pour achever de l'instruire des événements. Un conseil fut immédiatement assemblé à la Caroline, et toutes les voix, moins une, furent d'avis qu'on travaillât sans relâche à se fortifier, pendant qu'on enverrait par terre un gros détachement dans la rivière Saint-Jean, pour tomber sur les Espagnols avant qu'ils eussent eu le loisir de se retrancher. Mais la voix qui manquait était celle de Ribaut; le nouveau chef de la colonie, malgré les remontrances et les prières de Laudouinière et contre l'avis de tout le conseil, qu'il n'avait assemblé que pour la forme, décida qu'il irait, avec ses quatre plus grands bâtiments, fondre sur trois de ceux d'Espagne que Cosset lui avait mandé être restés au large. En vain on lui fit observer que cette côte était sujette à des ouragans qui duraient quelquefois plusieurs jours, et que si, par malheur, il en survenait un, tandis que presque toutes les forces de la colonie seraient en mer, rien n'empêcherait les Espagnols, qui étaient dans la rivière de Saint-Jean, de venir s'emparer de la Caroline. Ribaut persista; il obligea même Laudouinière, qui était alors malade et à qui il laissa le commandement du fort, à lui donner avec toute sa garnison presque tous ses vivres, et partit. La colonie conserva pour toute défense un chef brave, mais alité, un ingénieur nommé du Lys, deux gentilshommes du nom de La Vigne et Saint-Cler, et cinquante à quatre-vingts personnes, dont vingt seulement étaient assez valides pour tirer un coup de mousquet. L'imprudence de Ribaut fut pourtant sur le point d'être justifiée par le succès. Menendez ayant eu avis que les Français s'approchaient pour combattre son escadre, quitta les bords de la rivière Saint-Jean, où il venait de jeter quelques rapides fondements de colonisation espagnole, donna ordre à deux de ses vaisseaux d'appareiller à minuit pour Saint-Domingue, s'embarqua lui-même dans un grand bateau, mit cent cinquante soldats sur un navire de cent tonneaux; puis, avec ces deux bâtiments, alla mouiller sur la barre du fleuve, à deux brasses d'eau. Il n'y avait pas longtemps qu'il y était quand les navires français parurent, et quand l'un d'eux s'avança vers la barre avec trois chaloupes. Menendez se crut perdu; son bonheur le sauva. Il fallut que les Français attendissent deux heures en-

tières le retour de la marée pour entrer sur la barre; et en ce moment la mer, qui tout à l'heure était fort belle, s'agita d'un vent du nord si violent, que Ribaut fut contraint de s'éloigner de la côte et d'abandonner le succès qu'il était près d'obtenir. Menendez, tirant aussitôt parti de cet orage, montra aux siens le ciel qui combattait pour eux et contre les huguenots; puis il donna le signal pour qu'on descendît à terre, et pour qu'à travers bois et marais, cinq cents soldats d'élite allassent attaquer les Français dans leur colonie dégarnie, avant que l'escadre de Ribaut eût pu rentrer au port. Menendez domina les menaces et les séditions de ses gens qui s'opposaient à son hardi projet; lui-même, par une pluie abondante, ayant souvent dans les marais de l'eau jusqu'à la ceinture, se faisant jour, la hache à la main, dans les forêts, il les conduisit jusqu'au fort de la Caroline. Un Français, indigne de ce nom, qui naguère s'était révolté contre Laudouinière, avait dirigé la marche des Espagnols.

C'était de grand matin; de sinistres nuages, impétueusement chassés par l'ouragan qui durait encore, passaient sur le fort de la Caroline, que trois larges brèches, œuvres non réparées soit des dernières attaques des indigènes, soit des Français eux-mêmes quand ils avaient été sur le point d'abandonner le pays, faisaient déjà ressembler à une ruine sur laquelle planait quelque chose de fatal. Un capitaine malade et entouré de moribonds s'y tenait étendu dans les plus sombres pensées. Il n'imaginait pas toutefois que le danger fût si près de lui, et tous ses soins, toute son activité n'avaient pu, en si peu de temps et avec si peu de monde, réparer le fort la Caroline et le mettre hors d'insulte. Menendez, monté sur une colline, examinait alors d'un œil de complaisance l'état misérable de la colonie française. Un de ses officiers, qu'il avait envoyé pour reconnaître le fort de plus près, rencontra un des malheureux soldats de Laudouinière; et, comme il en recevait d'une voix languissante le *qui vive?* il lui répondit d'une voix assurée : *France!* Le soldat s'étant alors approché avec confiance, l'officier de Menendez le fit mettre à mort. Les Espagnols s'avancèrent ensuite vers le fort, et, ayant encore rencontré deux Français, en firent comme du premier. Dans ce moment, un des hommes à demi valides étant par hasard monté sur le rempart, aperçut

l'ennemi et cria : « Aux armes! » A ce cri, Laudouinière, dans un transport fébrile, saute de son lit, appelle les plus braves, et les conduit lui-même à la défense des trois brèches. Il va de l'une à l'autre, et, l'épée à la main, se jette au milieu des Espagnols qui déjà s'étaient précipités par toutes les ouvertures. Son héroïque courage ne peut les contenir tous, et d'affreux cris, d'horribles râlements viennent déchirer son cœur : c'étaient des femmes, des enfants, des moribonds que les fanatiques Espagnols égorgeaient. Laudouinière quitte les brèches où le torrent continue à rouler, pour voler au secours de ces infortunés qu'on foule aux pieds, qu'on écrase sans pitié contre les murailles. Menendez, à sa vaillance, à l'ardeur avec laquelle il se multiplie, reconnaît en lui le chef des Français, et le désigne aux efforts de sa troupe. C'est alors surtout que la conduite du brave Laudouinière fut magnanime au-dessus de toute expression. Pressé par le nombre, atteint de plusieurs coups de piques, n'ayant plus que le peintre et dessinateur Le Moyne de Morgues, et un nommé Challeux, tous deux auteurs de relations de ce désastre, qui le secondassent, il protégea la retraite du peu de ses compatriotes qui avaient échappé au massacre, avec un dévouement, un sang-froid, un héroïsme admirés même des Espagnols. Il ne s'enfonça dans le bois que quand il y eut fait entrer le reste de son monde. Alors encore il s'occupa de sauver les débris dispersés de la colonie. Demi-nu, exténué de faim, perdant son sang, il alla recueillir, à travers les forêts et les marais, le plus possible de ses gens, et, après avoir passé trois rivières à la nage, les amena par des sentiers inconnus à l'ennemi, au bord de celle de Saint-Marys, vers l'embouchure de laquelle il espérait trouver plusieurs navires français que Jean Ribaut y avait laissés, et qui, bien que mouillés à peu de distance du fort, ne s'étaient montrés d'aucun secours. Jacques Ribaut, fils ou neveu de Jean, qui les commandait, ne mit aucun empressement à le recueillir avec ses compagnons d'infortune. L'ayant enfin reçu à son bord, il ne voulut point aller, comme il l'en priait, à la recherche de Jean Ribaut, dont on ignorait le sort, et dit qu'il entendait retourner tout de suite en France. Indigné d'une telle conduite, Laudouinière passa sur un autre navire. On y manquait d'un pilote, et Jacques Ribaut refusa d'en donner. Il était devenu indispensable

de brûler deux bâtiments qui n'avaient plus d'hommes pour les manœuvrer, et qui, pouvant tomber au pouvoir de l'ennemi, devenaient menaçants pour les Français; Laudouinière les anéantit malgré Jacques Ribaut; puis, faisant tout à la fois, quoique malade, l'office de capitaine et de pilote, il partit avec son seul navire et les compagnons d'infortune qu'il avait sauvés. Après bien des traverses encore, il arriva à Bristol, en Angleterre, y resta jusqu'à sa guérison, puis repassa en France où, bien que, nonobstant l'opinion contraire de l'historien de Thou, il n'appartînt pas très-présumablement au parti huguenot, la cour de Charles IX, vendue aux Espagnols, lui fit l'accueil qu'on devait attendre d'elle. Il est probable que Laudouinière survécut peu à la disgrâce qui le frappa au sein d'une cour dont il était naguère un des familiers.

On ne sait ce que devint le neveu de Jean Ribaut. On connaît mieux, malheureusement, le sort de l'oncle d'un si funeste personnage. La tourmente qui l'avait contraint de s'éloigner de la rivière de Saint-Jean, au moment où il croyait tenir les Espagnols, l'avait ensuite jeté à plus de cinquante lieues de là, du côté du canal de Bahama, et il avait enfin vu ses vaisseaux brisés sur les rochers. Hors un seul, tous ses hommes étaient pourtant parvenus à se sauver en gagnant la côte à la nage; mais, ne sachant que devenir sur ces rivages qu'ils ne connaissaient point, sans armes d'ailleurs et sans munitions, Jean Ribaut et les siens entreprirent, pour leur plus horrible perte, de rejoindre à travers les terres le fort de la Caroline dont ils ne soupçonnaient pas le triste sort, sort que Laudouinière leur avait pourtant si bien prédit. Après des peines, des fatigues, des souffrances inouïes, les infortunés parvinrent à l'embouchure de la rivière de Saint-Marys. Là, ayant aperçu une chaloupe abandonnée, Ribaut y fit embarquer le pilote Michel Vasseur pour qu'il allât observer en quelle situation était la Caroline. Déjà elle ne portait plus ce nom; Menendez lui avait donné celui de San-Matheo. Vasseur ne tarda pas à rapporter qu'il avait vu flotter sur le rempart les enseignes espagnoles. Cette nouvelle est pour Ribaut un sinistre éclair qui achève de lui dévoiler toute son imprudence et redouble l'horreur de sa situation. Son désespoir est inexprimable, comme celui de tout son monde; l'hésitation est générale, et, en un instant, cent

résolutions sont arrêtées, rejetées, puis reprises. Enfin, le malheureux commandant adopte le parti d'envoyer un capitaine de navire, nommé Nicolas Verdier, et un sergent nommé La Caille, pour savoir quel traitement on pouvait espérer des Espagnols. Menendez éprouve d'abord comme un transport de tigre, heureux de trouver, pour son repas de sang, de nouvelles proies sur lesquelles il n'avait point osé compter; mais tout aussitôt, de peur qu'elles ne lui échappent, le monstre, renfonçant ses griffes, se fait chat et caresse les envoyés de Ribaut. Il fait dire que, de même qu'il a fourni après la prise du fort (ce qui était faux), un bon navire bien équipé à Laudouinière et à ses gens pour retourner en France porter les preuves de la générosité espagnole, il en procurera un au commandant Ribaut et à son monde; que l'on n'a qu'à venir à lui avec confiance, et qu'il agira, à peu de chose près, comme un bon père fait avec ses enfants. Les deux envoyés rapportèrent aux Français, avec des paroles si rassurantes, un de ces serments castillans que l'inquisition recommandait aux abominables fournisseurs de ses hautes-œuvres.

Les Français, au nombre de huit cents, se confièrent à la parole de Menendez. A mesure qu'ils se livraient, le monstre, se signant le front, insultant, dans son fanatisme aveugle, à la croix du Christ, leur faisait enfoncer un poignard dans le cœur; le brave d'Ottigny, pendant que l'on plongeait ce poignard fumant dans son sein, prenait encore le ciel à témoin de la scélératesse espagnole. Quant à Ribaut, Menendez poussa la barbarie jusqu'à le faire écorcher vif, et à envoyer sa peau et sa barbe à Séville, comme des trophées de sa victoire; la tête du commandant français fut coupée en quatre, et exposée sur autant de piquets. Enfin les Espagnols firent rassembler tous les cadavres de leurs victimes, y compris ceux des malheureux qu'ils avaient précédemment assassinés dans le fort ou atteints dans les bois, traitèrent ces misérables restes avec une indignité sans pareille; et, avant de les livrer aux flammes, les pendirent à des arbres, avec cette inscription qui porte le cachet du caractère espagnol tel que l'avait fait Philippe II, et tel qu'il s'est encore trop longtemps maintenu après ce fanatique monarque : « *Ceux-ci n'ont pas été traités de la sorte comme Français, mais comme hérétiques et ennemis de Dieu.* »

Les nouvelles de ce massacre ayant été apportées en France, la nation éprouva des transports d'indignation; des suppliques furent adressées à Charles IX au nom des veuves, des enfants, des parents et des amis qui avaient si misérablement péri; mais le monarque s'y montra sourd, et parut au contraire approuver la conduite des meurtriers. D'autre part, Coligni ne pouvait plus rien pour ses coreligionnaires.

Ce fut un gentilhomme de Guienne, nommé Dominique de Gourgues, né à Mont-de-Marsan, qui se chargea d'aller laver dans le sang espagnol l'injure faite à la France. De Gourgues n'était point protestant, ce qui relevait encore le désintéressement et le patriotisme de son dessein. Il avait tour à tour servi avec distinction sur terre et sur mer; il s'était signalé en Écosse et en Italie particulièrement, et, depuis trente ans, avait eu de l'emploi dans toutes les guerres. Avec trente hommes seulement, il avait soutenu, dans une place voisine de Sienne, les efforts de l'armée espagnole; mais, à la fin, il lui avait fallu succomber sous le nombre, et ses vainqueurs l'ayant fait leur prisonnier, pour le punir de sa courageuse défense, l'avaient envoyé ramer sur leurs galères avec les forçats. La galère sur laquelle il se trouvait étant tombée ensuite au pouvoir des Turcs, de Gourgues avait été conduit à Constantinople; mais, condamné par les musulmans au métier que lui avaient déjà fait exercer les Espagnols, il avait enfin eu le bonheur d'être repris par une galère de Malte, commandée par l'intrépide Romegas. C'est alors sans doute qu'il entra lui-même dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. A peine rendu à sa patrie, il avait armé un navire, était allé à la côte d'Afrique, au Brésil et jusque dans la mer du Sud. A son retour de cette longue expédition, le capitaine de Gourgues qui, chemin faisant, avait appris le cruel sort de ses compatriotes à la Floride, ne parut plus songer qu'à les venger. Il vendit tous ses biens, fit en outre un emprunt à ses amis, et avec cela, dit une relation manuscrite qui paraît rédigée sous son inspiration (3): « Il arma et équipa deux navires en forme de ramberge, et une patache en forme de galère du Levant, qui, à défaut de vent, pussent voguer à rames, et fussent propres à entrer dans les rivières. » Cachant encore son dessein, il prit commission de Montluc, gouverneur de Guienne, non pour la Floride, mais

pour aller guerroyer à la côte de Benin contre les nègres alliés des Portugais.

Le 2 août 1567, il partit de Bordeaux avec cent arquebusiers, dont plusieurs étaient bons gentilshommes, et quatre-vingts mariniers pouvant faire au besoin l'office de soldats. Le capitaine Casenove, son lieutenant, commandait une de ses ramberges, et François, natif de Bordeaux, conduisait sa patache. Chemin faisant il reconnut quelques points de la côte d'Afrique, pour le cas où la France y voudrait faire de nouveaux établissements. Parvenu au cap Vert, il tourna tout à coup vers l'Amérique. Quand il fut arrivé à Cuba, il laissa éclater ses sentiments avec d'autant plus d'énergie et d'éloquence, qu'il les avait plus longtemps contenus. C'est alors qu'il retraça à ses gens, en paroles pleines à la fois d'amertume, d'indignation et de larmes, le supplice de leurs compatriotes au fort la Caroline; qu'il leur dit que c'était pour venger ces infortunés, insultés jusque dans leurs restes, qu'il avait vendu son bien, vidé la bourse de ses amis, armé des vaisseaux, et convoqué les braves en qui le cœur restait toujours français. « Amis, s'écria-t-il en terminant, j'ai compté sur vous; me suis-je trompé? » Un non, répété avec exaltation par tous les assistants, répondit au brave capitaine, qui fit aussitôt voile pour la Floride.

De Gourgues, pénétrant dans les rivières au moyen de ses navires à rames, lia quelques rapports avec les Indiens qu'il trouva horriblement las déjà de la tyrannie castillane, et ce fut par eux qu'il obtint des renseignements sur l'état de l'ancien fort de la Caroline. Il apprit que les Espagnols, qui s'y trouvaient au nombre de quatre cents, l'avaient relevé avec beaucoup de soin et protégé par des fortins sur les deux bords de la rivière. De Gourgues jugea qu'il n'avait d'autre moyen de succès que dans la surprise et la diligence. Il était descendu à terre; il s'avança en secret par les marais et les bois, avec ses gens et des indigènes, jusqu'à peu de distance d'un des deux ouvrages qui couvraient le fort principal. Soudain et sans perdre son temps en harangues, il fait sonner la charge, et marche droit à l'ennemi qui ne sait ce que cela signifie. Un petit bois cachait encore les Français; ils l'ont bientôt laissé derrière eux, et, de cet instant seulement, les Espagnols se mettent en devoir de se défendre : ils tirent sur les troupes de de Gour-

gues avec deux couleuvrines; mais un Indien, nommé Olotoraca, neveu du chef Satirona, s'en empare en sautant dessus. Les Espagnols, au nombre de soixante, qui s'échappaient du fortin, rejetés, par une habile manœuvre, entre de Gourgues et son lieutenant de Casenove, furent tous tués ou pris. De Gourgues, ayant ensuite fait taire avec son artillerie le second fortin placé sur l'autre bord, passe le fleuve sur une barque, avec quatre-vingts de ses soldats, tandis que les Indiens se précipitent à sa suite à la nage, en poussant des cris terribles. Les Espagnols, épouvantés, abandonnent le second poste et veulent s'échapper dans les bois; mais de Gourgues leur a dressé une embuscade, et là encore, il tue ceux qu'il ne fait pas prisonniers. Il s'agissait à présent d'enlever le fort principal, défendu par une garnison de plus de deux cents hommes. De Gourgues se prépara pendant deux jours à en faire l'escalade, et, le troisième, il marcha contre le fort. Les assiégés firent, au nombre de quatre-vingts, une sortie qui hâta leur perte. Pris bientôt entre deux feux, ils furent tués jusqu'au dernier. La garnison n'attendit pas alors l'escalade des Français et déserta complétement le fort, cherchant un refuge à travers bois et marais. De Gourgues l'avait prévu. Tous les Espagnols se virent en un instant massacrés ou saisis, d'un côté par les Indiens embusqués, de l'autre par les Français. De Gourgues rassembla ses prisonniers au lieu même où ils avaient, deux ans auparavant, assassiné les Français; il leur rappela leur perfidie, leur manque de foi, leur cruauté, leur infamie enfin, puis il les fit tous pendre à ces arbres de sombre mémoire, dont les rameaux avaient naguère plié sous les restes mutilés des malheureux compagnons de Ribaut; et, à la place de l'ancienne inscription de Menendez, il attacha celle-ci au-dessus des nouveaux suppliciés : « *Je ne fais ceci comme à Espagnols, mais comme à maraus, comme à traîtres, voleurs et meurtriers.* »

De Gourgues, abandonné à ses seules ressources par le gouvernement qui pesait alors sur son pays, ne pouvait entreprendre de relever l'établissement de la Floride; il dut se borner à faire raser les trois forts qu'il venait de conquérir, pour enlever aux Espagnols la facilité de venir s'y réinstaller et à en charger l'artillerie sur ses vaisseaux. Prenant ensuite congé des Indiens qui

l'avaient si bien secondé, et qui tous lui juraient une éternelle amitié, il mit à la voile le 3 mai 1567, et arriva à La Rochelle le 6 juin suivant, non sans avoir perdu sa patache en route et s'être vu fort maltraité par les vents contraires. Le bruit de son expédition était déjà, on ne sait comment, parvenu en Espagne. A peine était-il parti de La Rochelle, où on l'avait reçu triomphalement, pour retourner à Bordeaux, qu'on vit entrer dans la rade d'où il sortait vingt bâtiments espagnols ayant dessein de l'enlever. Il fut même poursuivi par eux jusqu'à Blaye; mais il sut habilement les éviter, et Philippe II et l'inquisition n'eurent point cette nouvelle proie. Il est vrai que de Gourgues, signalé par la cour d'Espagne à celle de France pour s'être fait le vengeur des Français, n'échappa encore qu'avec beaucoup de peine et en se cachant, dans Rouen, chez le président de Marigni, à Catherine de Médicis et à la faction des princes lorrains, qui avaient déjà donné ordre de faire son procès.

Élisabeth, reine d'Angleterre, meilleure appréciatrice des mérites de Dominique de Gourgues, lui proposa, peu de temps après, d'entrer à son service à des conditions magnifiques; mais le brave Français lui fit répondre, en la remerciant de ses offres, que l'ingratitude de l'État ne l'empêchait pas d'aimer son pays et qu'il ne servirait jamais qu'au nom de la France. Relevé de sa disgrâce et fait capitaine de trois cents hommes d'armes, il venait d'accepter avec joie la charge d'amiral de la flotte destinée par Catherine de Médicis à soutenir le prétendant de Portugal, don Antonio, aux îles des Açores, contre l'armée navale d'Espagne, et déjà il était en route pour aller prendre ce commandement, lorsqu'il tomba malade et mourut à Tours, où on l'inhuma dans le chœur de l'église de Saint-Martin, à présent détruite (1).

Ceux qui ne veulent pas accorder aux Français et en particulier aux Normands, d'avoir précédé les Portugais à la côte d'Afrique, au delà du cap Noun, leur concèdent du moins d'y avoir précédé les Anglais et la plupart des autres nations européennes. En 1555, quand l'Anglais Guillaume Towrson arrive, le premier de sa nation, pour commercer à la côte de Guinée, les habitants d'une ville voisine de celle d'Équi ou de Saint-Jean, lui font voir du drap provenant de fabrique de France; l'année suivante, aux environs du Rio-dos-Cestos (la rivière des Pa-

niers), il rencontre trois vaisseaux et deux pinasses de Normandie; les trois vaisseaux étaient commandés par Denis Blondel, Jérôme Baudet et Jean, d'Orléans, avec lesquels il s'allie pour faire la course contre les Portugais ; il prend et fait prendre à ses gens l'écharpe blanche, et, sous cette égide, obtient de riches succès, opère des débarquements, mais presque toujours à la suite des Français qui le dirigent sur ces côtes à peine encore connues de lui. Quand Jérôme Baudet, avec *le Laurier* de Rouen, Denis Blondel, avec *l'Espoir*, Jean, d'Orléans, avec *le Honfleur*, eurent jugé à propos de s'éloigner chargés de trésors, un trompette français, passé à bord du bâtiment de Towrson, et presque expirant sous le poids d'une maladie qui régnait dans les équipages, sonna encore la charge contre deux vaisseaux portugais, et rendit son dernier souffle la trompette à la bouche. En 1558, le même Guillaume Towrson, après avoir doublé le cap Vert, découvre une fort belle baie entre des îles pleines d'oiseaux, dans laquelle il savait que les Français avaient déjà établi leur commerce; tous les indigènes des environs prononçaient fort bien le nom des Français, avec lesquels ils avaient depuis longtemps des relations. Étant allé ensuite au Rio-dos-Cestos, il apprit qu'il y avait encore été devancé, en la durée de quelques semaines, par six navires de France, et, voyant que ceux-ci ne lui avaient rien laissé à faire, il résolut de gagner promptement le Castel-de-la-Mina. Mais, chemin faisant, il apprend qu'il trouvera encore des navires français à Perinen, à Wamba (aujourd'hui Winibah de Purdy), à Perikan (probablement Barracoc) et à Egrand (peut-être Acara d'à présent). Trois de ces navires étaient *la Foy* de Honfleur, qui portait plus de quatre-vingts livres d'or; *le Ventru* et *le Mulet* de Batteville, que sa pesanteur fit tomber au pouvoir des Anglais, avec trente livres d'or qu'il avait rassemblées; Towrson sut en outre que trois autres bâtiments français, après avoir passé environ deux mois sur la côte de la Mina, à la barbe des Portugais, en étaient partis, chargés de plus de sept cents livres d'or. Ce sont les hommes pris à bord du *Mulet* de Batteville, qui enseignent aux Anglais les mouillages des îles du cap Vert. En 1562, un autre Anglais, William Rutter, trouve à son tour les Français au Rio-dos-Cestos, lesquels, n'étant pas en force, lui quittent momentanément la place pour aller vers la rivière de Potos.

En 1564, le capitaine anglais David Carlet rencontre un bâtiment français, nommé *le Dragon-Vert*, capitaine Bontemps, qui revenait de la côte de Guinée. En 1566, les Anglais qui, pendant la guerre avec la France, n'avaient osé même reconnaître les îles du cap Vert, dans la crainte que ceux de cette nation, occupés à en disputer le commerce aux Portugais, ne leur fissent un mauvais parti, profitent de la paix pour envoyer trois navires à ces îles, sous la conduite de l'amiral Georges Fenner, lequel a soin de prendre à son bord un interprète français. Cet amiral, quoique marin des plus expérimentés de son pays, et les deux capitaines qui l'accompagnaient, n'ayant point encore vu les côtes du cap Vert, se laissent détourner du principal but de leur voyage pour aller admirer les belles perspectives de ces côtes, descendent à terre, voient une partie de leurs hommes tués ou pris par les nègres, et ne traitent du rachat des infortunés prisonniers que par l'intermédiaire du capitaine d'un navire français, qui était venu trafiquer au Cap et s'entendait parfaitement avec les indigènes. Il y avait plus de trente ans, au rapport des relations anglaises elles-mêmes, que les Français de Dieppe envoyaient quatre à cinq navires au moins chaque année à la rivière du Sénégal qu'ils remontaient avec leurs barques, ainsi qu'à Beseguiache ou Barzaguiche, près du cap Vert, à Rufisque, à Portudal, à Palmeran, à Joal et à la rivière de Gambra, pour y faire un trafic suivi, quand une compagnie anglaise obtint de la reine Élisabeth, en 1588, le privilége de commercer dans ces mêmes lieux. Les Français avaient sur les autres nations l'avantage de s'être acquis l'amitié des nègres et d'être bien reçus d'eux dans le pays. Plusieurs de ces indigènes faisaient souvent le voyage de France, et, comme on leur laissait la liberté d'en revenir, il se formait de ce commerce un lien encore plus étroit. Les Anglais, si insolents déjà à cette époque dans les mers d'Europe, tenaient pour acte de tolérance que les Français les laissassent fréquenter Portudal, en leur interdisant Rufisque. Quoique les Portugais se montrassent alors extrêmement jaloux de la possession exclusive du Rio-do-Ouro, on voyait quelquefois des barques françaises pénétrer fort avant dans cette rivière, malgré l'interdiction de ces dépossesseurs des Dieppois. Plus tard, en 1591, quand Richard Raynolds, un des capitaines pour la nouvelle compagnie anglaise

d'Afrique, arriva au cap Vert, il ne trouva rien de mieux à suivre que l'exemple des Français, pour lier des relations avec les indigènes. Si les habitants du Sénégal, particulièrement ceux de Portudal et de Joal, qui longtemps n'avaient voulu avoir aucun trafic avec les Portugais et les Espagnols, consentirent enfin à souffrir la présence de ceux-ci sur leurs côtes et sur la rivière de Gambra, ce fut parce qu'ils leur apportèrent du fer et d'autres objets tirés de France, objets auxquels ils étaient accoutumés. En voilà assez pour démontrer combien les côtes occidentales d'Afrique, même au delà du cap Vert, étaient familières aux Français longtemps avant qu'ils s'établissent dans la rivière du Sénégal.

PÉRIODE

DE

L'ABAISSEMENT DE LA MAISON D'AUTRICHE-ESPAGNE

Jusqu'à l'abolition de l'amiralat et à l'établissement

des

GRANDS-MAÎTRES, CHEFS ET SURINTENDANTS DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE DE FRANCE.

DE 1589 À 1626.

CHAPITRE IX.

De 1589 à 1616.

Dieppe se déclare pour Henri IV. – Brest et Saint-Malo s'opposent aux ligueurs. — Traité de Henri IV avec la reine Élisabeth d'Angleterre, en 1591. — État des provinces maritimes. — Fécamp et le capitaine Bois-Rosé. —Villars-Brancas met pour condition à sa soumission qu'il sera fait amiral de France à la place de Charles de Gontaut, duc de Biron. — Les gouverneurs des provinces maritimes se soumettent. — Honfleur, Granville, le Mont-Saint-Michel tiennent pour la Ligue. — Marseille pendant la guerre civile. — Toulon prend parti pour Henri IV.— Priviléges qui lui sont octroyés en conséquence.—Tentative des Espagnols sur Brest.—Ils se fortifient à Crozon.—Leur expulsion de la Bretagne. — Prise de Calais par les Espagnols, en 1596. — Traité de Vervins et édit de Nantes qui pacifient la France. — Anéantissement dans lequel les guerres civiles ont laissé la marine du royaume.—Efforts de Henri IV pour relever la marine. — Travaux à Toulon et au Hâvre.—Navigations des Français sous le règne de Henri IV. —Voyages des Malouins dans la mer des Indes.

Les projets ambitieux qui couvaient encore sous le simulacre de règne de Henri III, éclatèrent sans vergogne. Mercœur prétendit changer en souveraineté indépendante son gouvernement de Bretagne, et se faire reconnaître pour héritier des anciens ducs de cette province; Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, prétendit à la Provence, sans compter ses vues sur le Dauphiné; Frère Ange de Joyeuse se comportait èn souverain indépendant dans le Languedoc; Villars-Brancas, pour la Ligue, tenait la plus grande partie de la Normandie; Honoré de Savoie, marquis de Villars, qui avait été un moment amiral de France après la mort de Coligni, pour les ligueurs aussi gouvernait en Guienne; la Picardie était envahie par les troupes des Pays-Bas espagnols; chaque province du centre avait son prétendant; et pour superfaîter tout cela, tandis que Mayenne, frère puîné du Balafré, convoitait le trône sans oser le prendre, Philippe II d'Espagne, se refusant à

reconnaître la loi salique, qui interdit aux femmes de régner sur la France, demandait l'héritage français pour l'infante Claire-Eugénie-Isabelle, petite-fille de Henri II par sa mère. Ce fut ce qui servit le plus l'héritier naturel, Henri de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme et amiral de Guienne, comme l'avaient été son père et son aïeul. Henri prit aussitôt le titre de roi de France, et se mit en devoir d'ajouter le fait au titre.

Dieppe, avec son gouverneur le vice-amiral Aymar de Chastes, le même qui avait commandé la seconde expédition aux Açores, se déclara pour Henri IV, une des premières entre les villes de France; c'est là que le roi attendit et reçut les secours qu'Élisabeth d'Angleterre lui envoya contre les Espagnols et la Ligue. Saint-Valeri-en-Caux, dont il était aussi maître, lui fut d'une grande utilité. Henri n'avait point trop à savoir gré à Élisabeth de ses services. Cette reine avait peur qu'une fois maîtres des provinces maritimes de la France sur l'Océan, les Espagnols n'en fissent un arsenal contre ses propres États, qu'ils menaçaient toujours d'un envahissement. Et pourtant elle mettait encore à prix ses bons offices; elle demandait à Henri de lui rendre Calais, sinon de lui donner Brest en garantie. Henri esquivait toujours, attendait des jours meilleurs pour refuser plus net, et se bornait à remettre Paimpol, lieu ouvert, aux Anglais. En vertu d'un traité signé à Greenwich le 25 juin 1595, Élisabeth, pressée par son propre danger, fit passer quatre mille hommes en Normandie, sous les ordres du comte d'Essex, et trois mille en Bretagne. Mais Henri IV ne voulut jamais s'en servir qu'à son gré et sans consulter la reine d'Angleterre, qui ne cessait pas de demander des places de sûreté. Connaissant bien les Anglais, et soupçonnant les instructions secrètes qu'ils pouvaient avoir, il se servait d'eux en campagne, et ne leur confiait jamais la garde de ses villes. Cependant Henri IV, en passant du protestantisme au catholicisme, enlevait aux partis leur principal prétexte d'hostilités, et forçait les ambitieux à quitter leur masque. Lesdiguières châtiait tour à tour Charles-Emmanuel, qu'il forçait à retourner de Provence dans ses montagnes et d'Épernon, qui abusait de l'autorité qu'on lui avait confiée dans cette province pour écraser le peuple et prétendre à ce que n'avait pu obtenir le duc de Savoie. Les Bretons ne secondaient point Mercœur dans ses projets d'in-

dépendance; pendant qu'il tenait les États de la Ligue à Nantes, le maréchal d'Aumont commandait à Rennes pour Henri IV, et un brave de la maison de Rieux, nommé de Sourdéac, défendait Brest en son nom. Les habitants de Saint-Malo, qui, en attendant la fin des troubles civils, s'étaient créé une véritable indépendance dans leur ville, et avaient refusé d'y recevoir des troupes étrangères, se mirent, de leur propre mouvement, en 1594, aux ordres du roi. Villars-Brancas mit à prix la reddition des places de Normandie, qu'il défendait naguère avec ardeur contre son souverain. Il demandait l'amirauté de France, dont Biron avait été investi en 1592; il voulait aussi, entre autres choses, qu'on lui donnât la ville de Fécamp, où commandait un capitaine des plus extraordinaires, qui avait nom Bois-Rosé. Ce capitaine avait pris Fécamp par un coup d'audace dont on trouverait difficilement le second dans l'histoire. La nuit était profonde; il s'était fait débarquer, avec cinquante hommes, au pied du rocher de Fécamp, qui n'a pas moins de cent toises de hauteur. Sauf à l'époque de la plus basse marée, époque qu'il avait choisie, où elle reste à sec quatre ou cinq heures durant, la petite plate-forme où on l'avait déposé avec les siens est ordinairement couverte de plus de dix pieds d'eau. C'était de là, et dans le court espace qui lui était assigné par la marée, qu'il lui avait fallu tenter la surprise de Fécamp. Deux soldats du fort, gagnés par lui, avaient suspendu solidement à une canonnière un gros câble garni de nœuds et de morceaux de bois arrangés en étriers. Avec cette aide, Bois-Rosé avait ordonné à cinquante hommes de procéder à la plus effrayante ascension; et à peine lui-même, à leur suite, avait-il mis le pied sur les échelons du câble, que déjà la mer, recouvrant la plate-forme, avait battu le rocher avec fureur. En ce moment terrible, la tête avait tourné au soldat qui était monté le premier; le malheureux, sentant son cœur défaillir, n'avait plus eu de force pour continuer. Bois-Rosé en est averti; de dernier qu'il était, il passe sur la tête des quarante-neuf hommes qui le séparent du défaillant; de son poignard il le ranime, le presse et le pousse en avant; et enfin il amène tout son monde jusqu'à la canonnière à laquelle était suspendu le câble, et entre dans le fort, qui, dans sa stupéfaction, ne cherche pas même à se dé-

fendre. Tel était le trait qui avait valu Fécamp à Bois-Rosé. Pour ne pas être ingrat envers un tel soldat, on lui donna, en dédommagement de sa conquête, deux mille écus de récompense et une place de capitaine appointé. Villars-Brancas eut la ville. Il eut aussi l'amiralat de France, en remplacement duquel la dignité de maréchal fut donnée à Biron. L'amiralat de Guienne avait été donné par Henri IV à la famille de Coligni, qui vit successivement trois de ses membres revêtus de cette charge, après ce roi lui-même, depuis 1589 à 1600 et quelques. Brancas ne jouit qu'une année de sa charge d'amiral de France, ayant perdu la vie au combat de Dourlens, le 24 juillet 1595. Auparavant il avait rendu à Henri IV Rouen, Pont-Audemer, Harfleur, le Hâvre-de-Grâce, tout le cours de la Seine et presque toute la Normandie. Honfleur, Granville et le Mont-Saint-Michel, à peu près seuls des points maritimes de cette province, ou plutôt les derniers fanatiques qui s'y étaient retirés, opposèrent de la résistance; Henri IV fit assiéger et réduisit, au mois d'avril 1594, le parti qui s'était fortifié à Honfleur. Granville n'ouvrit ses portes qu'en 1599. Le Mont-Saint-Michel, dont trois partisans de Henri IV, de Lorges, Corboson et de La Coudraye, s'étaient rendus maîtres pendant quatre jours, par suite d'une surprise, s'en étaient vus presque aussitôt expulsés par le capitaine de Vicques qui y rentra par une voie ignorée des protestants; toutefois le Mont-Saint-Michel fit aussi sa soumission, en 1595, après la conversion du roi.

Avant de faire sa paix avec Mayenne, Henri IV l'avait déjà faite avec le fils de Guise le Balafré, à qui il donna le gouvernement de Provence, et qui reçut pour lui la soumission des dernières places où le duc de Savoie avait laissé des garnisons. Marseille seule, depuis longtemps accoutumée à se gouverner, à se défendre par ses propres citoyens, comme une république, refusait d'ouvrir ses portes aux nouveaux partisans du roi. A cette époque, l'esprit qui paraissait avoir des tendances républicaines était le plus intolérant, le plus fanatisé; c'était celui des deux partis extrêmes dans la Ligue et parmi les huguenots. Marseille était ensanglantée par deux ligueurs, le consul Casaulx et le viguier Louis d'Aix, qui s'étaient emparés du pouvoir dans une sédition par eux excitée. Ni d'Épernon, ni Lesdiguières, ni Guise n'avaient eu de forces suffisantes pour assiéger Marseille; et quand l'un ou

l'autre s'était approché des remparts, une foudroyante artillerie l'avait bientôt forcé à reculer. Les troupes du roi n'entrèrent dans Marseille, en 1596, que par surprise, et grâce aux liaisons entretenues avec le Corse Libertà, gardien de la porte royale, par un capitaine du nom de Beausset qui, sous la protection d'une garnison du grand-duc de Toscane, partisan de Henri IV, s'était retiré dans le château d'If. Ce château, bâti, comme on l'a dit, sous le règne et par les ordres de François I[er], sur l'une des petites îles de Marseille, à trois milles en mer, et dominant le port dont il est la défense, fut remis à Henri IV par le grand-duc de Toscane, en novembre 1597, avec le fort de l'île Pomègues que ce prince avait fait construire.

Toulon, au contraire, après avoir su se garantir contre les projets du duc de Savoie, se montra, en haine de d'Épernon qui l'occupait, très-empressé pour la cause de Henri IV. Le duc pourtant, avant de s'être rendu maître de Marseille, avait sérieusement songé à opposer une rivale à cette dernière ville, en fortifiant Toulon; mais les habitants moins flattés de cette idée que préoccupés de la tyrannie de d'Épernon, ne lui laissèrent pas le temps d'accomplir son projet, auquel il avait donné un commencement d'exécution en 1589. Les Toulonnais chassèrent, de leur propre mouvement, les soldats du duc, et guidés par Forbin, seigneur de Soliers, ils emportèrent d'assaut la Grosse-Tour où ses derniers partisans tenaient encore à l'une des extrémités de la place; la garnison, composée de Gascons, et son commandant, nommé Signare, furent passés au fil de l'épée. Cet événement, dit-on, décida la Provence à se prononcer tout entière. Henri IV, en récompense de cette fidélité à sa cause, adressa une lettre flatteuse aux Toulonnais, par laquelle il leur déclarait, qu'il trouvait *bien et sûrement la ville entre leurs mains et la leur laissait.* Par le même motif, en vertu d'une déclaration, datée du camp de La Fère, le 24 mai 1596, il défendit aux gouverneurs de Toulon d'établir aucun lieutenant en leur absence, voulant que le soin et la charge de la ville fussent confiés à ses consuls (1). Louis XIII et Louis XIV confirmèrent les Toulonnais dans ces privilèges. Les consuls de Toulon prétendirent même au droit de conserver les clefs de la place, nonobstant la présence du gouverneur; le comte de Grignan le leur contesta, en 1680, et leur fit savoir que s'ils

conservaient ces clefs autrement qu'en son absence, ce n'était que par tolérance.

Dans la Bretagne, Mercœur, tout en commençant à entrer en négociations avec Henri IV, cherchait à perdre le moins de terrain possible, pour obtenir, sinon sa souveraineté, de grandes conditions de fortune. Les Espagnols, à peu près sa seule espérance maintenant, se montraient beaucoup plus préoccupés d'eux-mêmes que de lui. A défaut de la couronne de France, Philippe II, au point où Henri IV avait poussé les choses, se serait contenté, pour sa fille, du duché de Bretagne qui était en dehors de la loi salique, si on ne tenait pas compte des actes par lesquels il avait été rattaché, sous Louis XII et sous François Ier, au domaine royal. Les Espagnols, peu satisfaits de la situation du Blavet, aujourd'hui Port-Louis, que Mercœur leur avait livré, s'étaient emparés de la langue de terre qui sépare la baie du Douarnenez de celle de Brest, et y avaient poursuivi, avec tout le mystère que pouvait admettre une pareille chose, la construction d'un fort dans une formidable position appelée Crozon. S'ils eussent mené leur œuvre à fin, le fort de Crozon les aurait peut-être rendus maîtres de Brest et du Conquet. Menaçant pour les Français, il ne l'aurait pas moins été pour les Anglais, en favorisant tout projet de descente chez eux, et en servant à ruiner leur commerce avec la Bretagne. Les deux peuples s'étaient donc réunis avec ardeur pour enlever à leurs communs ennemis le poste où ils s'étaient établis et qui n'était pas encore complétement fortifié. Le maréchal d'Aumont avec près de quatre mille Français, et le général Norris avec deux mille Anglais, après avoir emporté d'assaut le fort Crozon, au mois de novembre 1594, en avaient passé la garnison au fil de l'épée; mais ce succès important avait coûté aux vainqueurs la perte du célèbre marin anglais Forbisher, d'un intrépide capitaine gascon nommé Romegou, peut-être Romegas, d'un éminent officier breton du nom de Liscouet et de nombre d'autres braves.

En revanche de leur déconfiture de Crozon, le 9 avril 1596, les Espagnols, soutenus par des corps italiens et allemands, vinrent, à l'improviste, investir Calais qui était alors en mauvais état de défense. Henri IV, ne pouvant encore nulle part disposer de grandes forces à la fois, fit tout au monde pour introduire des secours dans la place. Montluc, Belin, Saint-Paul,

s'embarquèrent tour à tour à Saint-Valeri-sur-Somme, puis à Boulogne; mais toujours ils furent repoussés par les vents contraires. A la fin, un nommé Matelet, bravant les lames avec obstination, se fit débarquer à Calais, avec quatre ou cinq cents soldats; mais on eût dit que l'énergie de ces hommes s'était complétement usée dans la lutte contre les vents et les vagues: car ils furent les premiers à parler de capitulation. Henri voulut encore avoir recours à Élisabeth, pour qu'elle l'aidât de sa puissante marine dans une occurrence si grave pour tous deux. La reine mit de nouveau pour condition à ses services le retour de Calais à l'Angleterre, ou du moins la nécessité d'y souffrir garnison anglaise, quand une fois elle aurait fait lever le siége de la place. C'est alors que Henri IV fit répondre avec une noble fierté, mêlée d'indignation à peine contenue, que, s'il devait être dépouillé, il aimait mieux que ce fût l'arme au poing et par ses ennemis, que par ses amis. Le 17 avril 1596, la ville de Calais capitula, et le 27 seulement du même mois, les Espagnols se rendirent maîtres du château.

Ce succès fut le dernier des ennemis de Henri IV. Dès le 22 mars 1594, il était entré dans Paris; au commencement de l'année où la ville de Calais fut prise, il avait fait son traité avec Mayenne, le plus éminent des chefs de la Ligue, traité dans lequel était entré Honoré, marquis de Villars, pour son gouvernement de Guienne. Mercœur, quoique le dernier de tous les princes français, avait aussi fini par se démettre de ses prétentions, moyennant le mariage de sa fille avec César de Vendôme, fils légitimé de Henri IV, à qui furent donnés le gouvernement et l'amirauté de Bretagne. Philippe II, dont les principales espérances reposaient sur les querelles intestines de la France, fit, à son tour, sa paix avec Henri IV à Vervins, le 2 mai 1598. La paix de Vervins remettait les affaires du royaume en l'état où les avait laissées le traité de Cateau-Cambrésis, sous Henri II. La ville de Calais était rendue à la France. L'édit de Nantes, publié dans le même temps, acheva, par les garanties qu'il donnait aux protestants, la pacification du pays. Henri IV n'eut plus qu'à affermir dans ses mains le royaume qu'il venait, non de conquérir par les armes, comme on l'a trop dit, mais par les plus habiles négociations et par un grand esprit de tolérance. Grâce à lui, la France ve-

nait d'échapper à une nouvelle dissolution féodale, appuyée sur l'étranger.

Philippe II, ce monarque redoutable par l'étendue de ses États, par son inflexible politique, par les généraux et les nombreuses armées qu'il employait, mais qui cependant n'avait pu réduire la France, même quand elle était le plus divisée, mourut peu de temps après le traité de Vervins. Depuis quelques mois déjà il avait fait cession des Pays-Bas à la même infante qu'il s'était proposé naguère d'imposer pour reine à la France, et il l'avait mariée à un archiduc de sa famille autrichienne. Henri IV dès lors fut considéré comme le plus puissant souverain de l'Europe; la France, d'autant plus redoutée sur le continent qu'on la voyait sortir toujours forte et compacte de ses crises intérieures les plus violentes, reprit le rang élevé que les trois derniers Valois lui avaient fait perdre. Henri fit rudement repentir le duc de Savoie de s'être mêlé aux guerres civiles de son royaume, d'avoir aspiré à la souveraineté de la Provence, et plus récemment encore d'être entré dans une conspiration contre lui : la conquête des États de Charles-Emmanuel Ier fut l'affaire d'une campagne; on lui en rendit une partie, pour mieux s'assurer l'autre. Mais si Henri IV se rendait respectable partout où son bras pouvait atteindre, l'anéantissement total dans lequel les guerres civiles de la Ligue et l'inertie de ses deux derniers prédécesseurs avaient plongé la marine, le laissait au caprice de la première puissance navale venue. Ses plus anciens alliés même, les Anglais, furieux sans doute que, tout en se servant d'eux, il ne leur eût point permis de reprendre pied en France, ne lui épargnaient aucune humiliation sur mer. On en put juger au mois de juin 1603. Élisabeth venait de mourir; Jacques Stuart, en lui succédant naturellement, réunissait la couronne d'Écosse à celle d'Angleterre, qui était dès longtemps en possession de l'Irlande par conquête; désormais toutes les îles britanniques ne formaient plus qu'un seul empire. Les Anglais, qui, depuis le désastre de l'*Armada* espagnole et l'abandon de la marine en France, prétendaient ouvertement à la souveraineté des mers, n'étaient point gens à relâcher de leur orgueil en un pareil moment. C'est le cardinal Richelieu qui, pour émouvoir généreusement le cœur de Louis XIII en faveur de ses grands desseins, s'est chargé, dans son fameux

… dissolution féodale, appuyée sur

Testament politique, de rappeler l'injure subie par Henri IV. Il s'agissait d'une ambassade extraordinaire dans laquelle figuraient plus de deux cents gentilshommes français de renom, ayant le célèbre duc de Sulli à leur tête, et qui avait à la fois pour objet de saluer Jacques Ier à son avénement, et de nouer un traité dans l'intérêt des Provinces-Unies.

« Ce duc, dit Richelieu, s'étant embarqué à Calais dans un vaisseau français qui portait pavillon français au grand mât, ne fut pas plutôt à un canal, que rencontrant une ramberge, qui était pour le recevoir, celui qui la commandait fit commandement au vaisseau français de mettre pavillon bas. Le duc, croyant que sa qualité le garantissait d'un tel affront, le refusa avec audace; mais ce refus étant suivi de trois coups de canon à boulets, lui perçant le vaisseau, percèrent le cœur aux bons Français; la force le contraignit à ce dont la raison le devait défendre, et quelque plainte qu'il pût faire, il n'eut jamais d'autre raison du capitaine anglais, sinon que, comme son devoir l'obligeait à honorer sa qualité d'ambassadeur, il l'obligeait aussi à faire rendre au pavillon de son maître l'honneur qui est dû au souverain de la mer. Si les paroles du roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent pourtant pas autre effet que d'obliger le duc à tirer satisfaction de sa prudence, feignant être guéri, lorsque son mal était plus cuisant, et que la plaie était incurable. Il fallut que Henri le Grand usât de dissimulation en cette occasion; mais avec cette résolution, une autre fois de soutenir le droit de sa couronne, par la force que le temps lui donnerait le moyen d'acquérir sur la mer. »

Henri IV commença à y travailler en effet. Il éleva les dépenses d'entretien de sa marine à soixante-quatre mille cinq cent soixante-dix livres, ainsi que le constate un état certifié par le duc de Montmorenci, amiral de France, et arrêté par le roi, le 26 juillet 1605. Une ordonnance signée du roi et contresignée Potier, annexée à cet état, accordait à tous les officiers de marine les mêmes priviléges, exemptions, franchises et libertés qu'aux officiers commensaux de la personne royale. Henri IV fit faire quelques travaux dans les ports du royaume, sur les deux mers.

Deux plans horizontaux, déposés au Cabinet des estampes de

Paris, montrent ce qu'était, peu auparavant ce règne, en 1570, la ville de Toulon, que l'on appelait alors et que l'on appela longtemps encore après Tolon ou Tholon. On y voyait un môle et un port à peu près insignifiants; non loin de là s'élevaient les restes du palais des comtes; derrière se trouvaient la porte et la tour de la ville, du côté de la mer; de ce même côté s'étendait la muraille bâtie, en 1366, avec quelques vieilles tours, parmi lesquelles celles des Phocéens, d'Ammon et de l'Horloge; la cathédrale et plusieurs chapelles ou monastères étaient, après ceux qu'on vient de nommer, les seuls monuments de la ville, contenue dans une enceinte excessivement étroite : à peine pouvait-elle suffire à loger deux mille habitants. Ses fortifications avaient été de si peu d'importance jusque-là, qu'après même que Louis XII et François Ier y avaient fait élever la Grosse-Tour, à l'extrémité de la langue de terre qui termine la petite rade, le connétable de Bourbon et l'amiral de Charles-Quint, Hugues de Moncade, n'avaient rencontré dans Toulon, quoiqu'on en ait pu dire, qu'une résistance impuissante et avaient emporté avec eux toute l'artillerie de la tour, pour la diriger contre Marseille. Bien pire encore : tel était à cette époque le peu de valeur stratégique de la ville, que six ans après, en 1530, des pirates africains avaient pu la surprendre, la saccager et traîner une si grande partie de ses habitants en esclavage, qu'il avait fallu envoyer les *manants* d'Hyères et d'autres lieux voisins, pour la repeupler. C'était à la nouvelle de ce malheur qui semblait appartenir à un autre âge, que François Ier avait chargé, dit-on, le sieur Saint-Rémy, son ingénieur des ports, de lui présenter un plan de nouvelles fortifications pour Toulon; mais elles étaient restées à l'état de projet, et ce roi s'était borné à faire faire quelques réparations aux anciennes, augmentées de la Grosse-Tour. Henri IV, dont les sympathies pour Toulon se traduisaient de toutes manières, fit élargir l'enceinte de la ville, jeta les fondements des deux grands môles qui flanquent le port appelé dans la suite petite darse, port qu'il fit terminer, et ordonna la construction des forts Sainte-Catherine et Saint-Antonin. Il alla au Hâvre-de-Grâce, en 1603, dans le dessein de s'y occuper de la marine; mais sa mort tragique, arrivée le 14 mai 1610, devait interrompre soudainement tous ses projets. Cependant, chose digne d'attention, ce mo-

narque qui n'avait pas même eu le temps de donner à la France quelques vaisseaux de guerre, était parvenu, à l'aide de sa prépondérance continentale et des habiles négociations du président Jeannin, à fonder un nouvel État maritime, celui des Provinces-Unies hollandaises, en faisant admettre celles-ci, le 14 juin 1609, parmi les puissances indépendantes de l'Europe. Outre qu'il avait eu en vue en ceci l'abaissement de la maison d'Autriche et d'Espagne, il avait sans doute songé à s'attacher, par la reconnaissance, un pays purement maritime, en attendant qu'il eût une marine à lui. Mais ce qu'il n'avait pu prévoir, c'étaient toutes les peines que l'État créé par ses soins donnerait un jour à son petit-fils.

Les quatorze années de paix que Henri IV avait procurées à la France, depuis son entrée à Paris, avaient été très-favorables aux navigations, aux découvertes et colonisations.

Les Français semblaient avoir oublié le chemin des Indes-Orientales et des mers du Sud que les frères Parmentier, et même avant ceux-ci, Paulmier de Gonneville, leur avaient déjà dès longtemps montré, quand une compagnie de marchands de Saint-Malo, Laval et Vitré, s'organisa pour le leur rouvrir, et leur apprendre à disputer aux Portugais le monopole du commerce de l'Orient. Deux navires furent armés à cet effet dans le port de Saint-Malo, l'un de 400 tonneaux, nommé *le Croissant*, l'autre, de 200, nommé *le Corbin*. Une chose à remarquer, c'est qu'on les avait doublés de plomb pour les préserver de la piqûre des vers, ce qui, dit Pyrard, chargeait trop les navires et aurait été heureusement remplacé par du fer-blanc. Le roi ni l'État ne furent pour rien dans cette entreprise. La compagnie elle-même choisit, parmi ses membres, les conducteurs de l'expédition. Elle élut un amiral et un vice-amiral. Le premier, qui devait monter *le Croissant*, se nommait Michel Frotet, sieur de La Bardelière, et devait être un personnage d'expérience et d'autorité, bien qu'on le qualifiât bourgeois de la ville de Saint-Malo ; le second avait nom François Grou, sieur du Clos-Neuf, et était précédemment investi du titre de connétable de Saint-Malo. Sous chacun d'eux, qui faisait à son bord l'office de capitaine, il y avait un lieutenant, un premier et un second pilote, un maître et un contre-maître, un premier et un second facteur, un écrivain,

deux dépensiers, deux chirurgiens, un maître canonnier avec cinq ou six artilleurs, deux cuisiniers et deux maîtres valets. Tel était alors, en dehors des simples mariniers, le personnel d'un navire marchand, d'après les relations du temps. Le capitaine avait le commandement absolu sur tous et en toutes choses; le lieutenant était pour le suppléer, lui servir de second, et le remplacer entièrement en cas de mort; le premier facteur ou marchand, n'avait pouvoir que sur la marchandise et le commerce, et le second facteur n'était que pour l'aider, et lui succéder, s'il venait à mourir dans le voyage; l'écrivain avait charge seulement de tenir note des marchandises qui entraient dans le navire ou qui en sortaient; le pilote n'était plus ce qu'on l'avait vu du temps des Jacques Cartier et des Alphonse; descendu à un rang secondaire, il n'avait de commandement qu'en ce qui concernait la navigation; le maître avait autorité sur tout l'équipage, maîtres valets, matelots, charpentiers, forgerons, couseurs de voiles, etc.; il était chargé du soin du navire et de tous les ustensiles et vivres; toutefois, lui et son contre-maître mettaient la main à l'œuvre comme les simples mariniers. Les deux maîtres valets étaient en général les deux meilleurs d'entre les matelots; ils étaient ordonnés pour prendre garde aux cordages, voiles, manœuvres et autres gréements du navire, et avaient charge de les tailler et couper quand besoin était; ils exerçaient un commandement sur tous les jeunes mariniers, à qui seuls ils pouvaient administrer le fouet. Les chirurgiens et apothicaires n'étaient à bord que pour leur emploi, et n'y tenaient pas d'autre rang que les passagers. Il n'y avait pas encore d'aumôniers à bord des navires français, sur lesquels on récitait la messe sans qu'il y eût consécration. Les dépensiers, au nombre de deux sur chaque bâtiment, faisaient, de quatre en quatre jours, la distribution du biscuit, du vin et de l'eau à chacun, en commençant par le capitaine et en finissant par le garçon ou page; à savoir : pour chacun trois livres de biscuit, un pot de vin d'Espagne et trois pots d'eau seulement. Quant aux autres vivres, les deux cuisiniers les accommodaient pour tout le monde; puis les dépensiers les distribuaient également dans des plats. Il y avait six personnes à chaque plat, les mariniers y apportant en outre leur part de biscuit et de boisson. La table du capitaine était toujours garnie de quelques mets plus

recherchés, et tous les gens de qualité ou à qui on voulait faire honneur, y étaient reçus. Ni le maître ni le pilote ne mangeaient à cette table. On avait soin de mettre au même plat des gens de même rang autant que possible. Les gages ne haussaient ni ne diminuaient; le lieutenant chargé de remplacer le capitaine mort dans la route ne grandissait qu'en honneurs, mais point en fortune; il en devait être de même du second marchand remplaçant fortuitement le principal facteur. Les gages se payaient par mois, et l'on faisait une avance de trois mois à chacun au moment du départ. Si un homme mourait, même dès le premier jour de l'embarquement, ses héritiers étaient payés pour tout le temps qu'aurait duré son voyage. Sur les navires français, la seule différence qu'il y eût entre les mariniers, était dans les gages plus ou moins forts. Un jour après l'embarquement, le capitaine et le maître faisaient ce qu'on appelait le matelotage, lequel consistait à mettre deux par deux les matelots, pour qu'ils s'assistassent dans toutes les occasions comme frères.

Cette première expédition authentique des Bretons dans des mers où les avaient précédés les Normands, se composa de plus d'aventuriers que de matelots choisis; ces hommes devaient être plus d'une fois, dans le voyage, d'un grand embarras pour leurs chefs, dont ils méconnurent d'autant plus l'autorité, qu'elle ne leur avait été confiée ni par le roi, ni par une cour de parlement.

Au nombre des personnes qui s'embarquèrent se trouvaient, on ne saurait préciser au juste à quel titre, François Martin, natif de Vitré, sur *le Croissant;* et François Pyrard, natif de Laval, sur *le Corbin.* L'un et l'autre, esprits observateurs et judicieux, devaient conserver des relations de ce voyage.

On avait eu l'intention de partir au mois de février, ce qui eût pu prévenir bien des malheurs; mais on ne fut en état de lever les ancres que le 18 du mois de mai de l'année 1601. Ce jour, on sortit du port de Saint-Malo à la faveur d'un vent du nord-est. A peine était-on à neuf ou dix lieues en mer, que le mât de misaine du *Corbin* se rompit à demi; cet accident fut regardé comme de si mauvais augure par les matelots et passagers, que si on leur eût fourni l'occasion d'abandonner le navire en relâchant dans le plus prochain port de France, ils n'auraient pas manqué d'en profiter. L'amiral y mit ordre en envoyant les charpentiers

du *Croissant* aider ceux du *Corbin* à réparer le mât rompu. On continua donc la route. Le 21 mai, on reconnut neuf gros navires hollandais du genre des hourques, qui passèrent au-dessous du vent et tirèrent chacun un coup de canon pour faire honneur aux navires de France. Toutefois, un canonnier ivre du bâtiment vice-amiral hollandais, ayant tiré un coup à balle qui porta dans les voiles du *Corbin* et les déchira, Grou du Clos-Neuf s'imagina que ce pouvait être un signal de guerre, et arbora son enseigne ou pavillon sur le mât de misaine, pour avertir l'amiral La Bardelière de ce qui se passait. Aussitôt le *Croissant* s'arrêta, et les deux navires français ensemble se bastinguèrent, tendant autour de leurs bords un drap d'écarlate sur lequel étaient brodées en jaune d'or les armes de France. Les canons furent dressés et armés à balles; les officiers et leurs hommes se mirent en défense, chacun à son poste et à son rang : le capitaine à la poupe, le lieutenant à la proue, et les quatre canonniers avec leurs aides aux quatre coins du navire; après quoi *le Corbin* tira deux coups de canon chargés à balles à travers les voiles du vice-amiral hollandais, pour s'assurer de ses intentions avant de commencer sérieusement le combat; mais les hourques hollandaises ne firent aucun mouvement hostile. Néanmoins, *le Croissant*, qui était très-bon voilier et gouvernait admirablement, alla droit au-dessus du vent, à toutes voiles, vers l'amiral hollandais, et tirant à son tour un coup de canon à balles, lui commanda d'amener les voiles, ce que celui-ci exécuta promptement, mais non sans témoigner sa surprise, n'étant encore au courant de rien de ce qui s'était passé. Dès qu'il en fut averti, il fit venir son vice-amiral pour connaître la vérité. On envoya chercher le canonnier coupable de l'accident, et on offrit de le livrer à La Bardelière pour en faire telle justice que bon lui semblerait. L'amiral malouin, satisfait de cette réparation, fut le premier à prier de pardonner au malheureux canonnier que l'amiral hollandais voulait faire pendre sur l'heure à la vergue de son mât. A la suite de cette explication, les Français et les Hollandais fraternisèrent; car, c'était, comme on l'a vu, l'époque où la république des Provinces-Unies, se dégageant de l'oppression de l'Espagne, prenait naissance sous les auspices de Henri IV. Les Hollandais dirent qu'ils allaient aux îles du cap Vert pour y chercher du sel. *Le Croissant* et *le Corbin* sui-

virent quelque temps la même route qu'eux, passèrent les îles Canaries sans y aborder, et, le 12 juin, aperçurent les îles du cap Vert. A cette époque, les Portugais en habitaient une partie qui leur était d'un grand usage pour la traite des nègres sur la côte d'Afrique. Comme toujours dans ces parages, on fut émerveillé de la multitude et de la variété des poissons qui couvraient la mer; les poissons volants n'évitaient d'être dévorés par les bonites et les brillantes dorades, ou n'échappaient au bec des oiseaux de proie que pour s'abattre lourdement sur les ponts des navires et ne s'en pas relever. Le 14 juillet, on reconnut la côte de Guinée et la terre de Sierra-Leone, de laquelle on se croyait être à plus de cent lieues, mais où, en raison des calmes, on avait été porté par les courants. On aperçut, le long de la côte, deux navires à la voile, dont l'un vint reconnaître les bâtiments français et que l'on devait revoir au delà du cap de Bonne-Espérance. Le 24 août, à midi, on prit la hauteur du soleil avec l'astrolabe; il ne fut trouvé aucune hauteur, et l'on reconnut par là que l'on était sous la ligne. Dans ces parages, les calmes et les orages se succédaient avec la plus étonnante rapidité. Souvent on voyait accourir de loin de gros tourbillons que les mariniers appelaient *dragons*, et incontinent « les mariniers prenaient des épées nues et les frappaient les unes contre les autres en croix sur la proue, ou vers le côté d'où la tempête semblait venir, » et ils tenaient pour sûr que cela détournait *les dragons* et les empêchait de passer sur les navires qui eussent été infailliblement brisés et coulés à fond. On fut obligé de couvrir *le Croissant* et *le Corbin* de toile cirée et de dresser des tentes et des pavillons pour se garantir tantôt du soleil, tantôt de la pluie. Que si par malheur une personne venait à être mouillée de cette pluie et ne changeait promptement d'habits, elle avait bientôt après le corps couvert de pustules, et des vers s'engendraient dans ses vêtements.

Durant près de trois mois, les deux navires français devaient être ballottés au gré de ces calmes et de ces bourrasques que l'on appelait *travades*. Le 29 août, le pilote du *Corbin*, Anglais de nation, étant monté sur la hune, aperçut une terre à dix lieues de distance, cause d'une grande joie pour l'équipage qui avait besoin d'eau et ne songeait pas à en faire à la côte de la Guinée, de laquelle, comme on l'a dit, on ne s'était pas cru si près. A l'instant, Grou

du Clos-Neuf fit mettre l'enseigne sur le mât de misaine, le chef ou amiral ayant seul le droit de la mettre sur le grand mât; et il fit tirer un coup de canon pour donner avis au *Croissant* de la découverte. On reconnut que c'était l'île d'Anobon; mais, comme on était déjà sur le soir, on remit au lendemain à y aller mouiller, et on louvoya en attendant. Le lendemain, en effet, on jeta l'ancre en rade de l'île, et on s'aboucha avec les maîtres de cette terre, qui étaient Portugais. On put croire d'abord à un accueil amical; mais il cachait des projets perfides. Les Portugais attirèrent les Français à terre par des promesses de bons services et La Bardelière échangea quelques présents avec le gouverneur de l'île. Six des principaux des deux navires voulurent accompagner un certain nombre de mariniers et de soldats qui allaient dans la plus grande embarcation de l'amiral pour chercher de l'eau, des fruits et d'autres rafraîchissements. Ils se laissèrent entraîner dans un beau jardin rempli d'orangers, de bananiers, de palmiers et de cannes à sucre; mais soudain ils se virent entourés, saisis et désarmés par une troupe de nègres et de Portugais qui avaient été placés en embuscade. Le lieutenant du *Corbin*, nommé Thomas Pépin, ayant seul un moment réussi à conserver son poignard et son épée, voulut se mettre en défense et fit lâcher prise à un mulâtre qu'il frappa; il en atteignit un second; mais, écrasé par la multitude, il tomba blessé à mort; les cinq autres Français furent faits prisonniers. Les Portugais renvoyèrent, par un nègre qui était au service de La Bardelière, l'infortuné lieutenant du *Corbin*, sur un petit radeau de pièces de bois liées ensemble; il respirait encore; mais on ne l'eut pas plutôt déposé sur un des navires, qu'il rendit l'âme. La Bardelière, connaissant la trahison, fit tirer deux coups de canon pour avertir ceux de ses matelots qui étaient encore à terre de revenir au plus vite, s'ils le pouvaient, avec son embarcation. Les Portugais, après avoir maltraité indignement les cinq prisonniers qui leur restaient, ne les rendirent à la liberté que moyennant une rançon évaluée à quinze cents écus, tant en argent qu'en marchandises. Les traîtres et cruels possesseurs d'Anobon envoyèrent alors quelques vivres aux deux navires, et firent aux Français de nouveaux semblants d'amitié pour les attirer dans quelque autre piége. On ne s'y laissa plus prendre. Ce fut en nombre et bien armé que l'on alla faire de l'eau

dans l'île, malgré les pierres que jetaient ou roulaient du haut des montagnes les insulaires, et malgré les coups d'arquebusades qu'ils tiraient. A une lieue et demie d'Anobon, il y a un rocher où ne croît aucune verdure, mais qui est si couvert de sortes d'oiseaux aquatiques, qu'on les y foule partout aux pieds ainsi que leurs œufs (1). On allait tous les jours à ce rocher pour prendre de ces animaux, que l'on trouvait très-bons à manger. Une sorte de fatalité pesait sur *le Corbin* depuis le commencement de la navigation; le lieutenant que l'on venait de reconnaître, à la place de Thomas Pépin, tomba entre des roches et se rompit une jambe en courant après des oiseaux.

Sur ces entrefaites, une querelle s'émut entre Grou du Clos-Neuf et le premier marchand de son navire; des injures on allait en venir aux coups, et une mutinerie générale semblait devoir être le résultat de ce déplorable exemple. Grou du Clos-Neuf envoya une embarcation à bord du *Croissant* pour donner avis à La Bardelière de cette scène, et le prier d'y venir mettre ordre. L'amiral se rendit aussitôt à bord du *Corbin*, et ayant pris conseil des principaux des deux navires, il ordonna que l'on apportât la chaîne. Sur ce, le facteur, plus furieux encore, courut à sa chambre, s'arma d'un pistolet chargé, et déclara qu'il tuerait le premier qui mettrait la main sur lui. Nonobstant cette menace, La Bardelière voulait qu'on l'enchaînât au pied du grand mât, place ordinaire où l'on atttachait les malfaiteurs. Mais Grou du Clos-Neuf, qui était homme d'une nature douce et indulgente, intervint lui-même pour prier l'amiral de faire grâce à celui qui l'avait offensé. Le pardon fut octroyé, mais sans que le marchand eût l'air de s'en soucier; et son exemple devint d'autant plus contagieux, que les officiers avaient montré moins de fermeté en présence de leurs équipages. Enfin, comme une preuve de la fatalité incessante qui s'attachait au *Corbin* ou à tout ce qui lui appartenait, le feu prit à des poudres que l'on avait mises dans une embarcation pour aller à terre, et beaucoup de matelots furent brûlés et dangereusement blessés; puis, au moment du départ de la rade d'Anobon, après six semaines de séjour forcé. quand on voulut lever la principale ancre du *Corbin*, on n'en put venir à bout, et il fallut l'abandonner, après avoir rompu le câble qui la tenait.

Le 16 octobre, on fit voile pour Sainte-Hélène, afin de s'y rafraîchir avec plus de facilité qu'à l'île d'Anobon. Le scorbut, dont commençaient à être atteints quelques hommes des équipages, exigeait qu'on se rendît sur ce point, qu'au rapport de Pyrard, n'allaient pas ordinairement chercher les navires des Indes, les vents, ajoute le même voyageur, n'y étant pas propices, le hasard autant que la recherche le faisant rencontrer, et même les pilotes disant qu'ils n'entreprenaient pas avec certitude de l'atteindre. Toutefois Martin de Vitré dit que les navires portugais venant des mers du Sud et des Indes avaient coutume d'y faire de l'eau et de s'y arrêter. Le 17 novembre 1601, à l'aube du jour, on découvrit Sainte-Hélène située à six cents lieues du cap de Bonne-Espérance. On mouilla en rade de cette île, perdue dans l'isolement comme celles de l'Ascension et de la Trinidad, au milieu de l'Atlantique; on descendit à terre et l'on trouva sur l'autel d'une chapelle construite au milieu de quelques maisons, plusieurs billets qui donnaient avis que les navires hollandais avaient passé à cette île et s'y étaient rafraîchis. Les Portugais avaient peuplé Sainte-Hélène de plusieurs sortes d'animaux; on y trouvait des chèvres, des sangliers, des poules d'Inde, des faisans, une multitude de perdrix et de ramiers. Le sol produisait des citrons, des oranges et des figues. Dans tous les vallons il y avait des ruisseaux d'eau excellente, et sur le rivage on trouvait une quantité de sel suffisante pour la consommation de ceux qui venaient y jeter l'ancre; les poissons abondaient alentour. On resta neuf jours au mouillage de cette île qui, avant la fin du dix-septième siècle, devait être surnommée l'*Hôtellerie de la mer*, et où les Anglais devaient élever un fort et planter leur pavillon. Le séjour qu'y firent les équipages du *Croissant* et du *Corbin*, fut très-favorable aux hommes atteints du scorbut, tant l'air y est sain et pur, s'accordent à dire Pyrard de Laval et Martin de Vitré. Lorsqu'on leva l'ancre, après avoir laissé un billet dans la chapelle, tout le monde avait recouvré la santé comme par enchantement. On fit route pour le cap de Bonne-Espérance, et, le 29 novembre, on doubla heureusement les bancs tirant vers le Brésil, appelés par les Portugais *Abri-os-olhos*, c'est-à-dire *Ouvre-les-yeux*, parce que ce sont des écueils fort dangereux, dit Pyrard, et qu'il est bien nécessaire d'y avoir l'œil et d'y prendre garde.

« Qui ne pourrait les doubler et qui irait s'embarrasser dedans, il lui serait fort difficile d'en sortir, ajoute le même auteur ; et encore qu'on en peut sortir le voyage serait perdu, et il faudrait relâcher d'où on est parti. Cela est cause que les navires qui vont aux Indes, pour s'en éloigner tombent trop avant de l'autre côté vers la Guinée, où l'air est fort malsain et où il se trouve tant de calmes et tant de courants, que le plus souvent les vaisseaux se perdent, ou beaucoup de personnes languissent et meurent de maladies fâcheuses. C'est pourquoi il est de la dextérité des bons pilotes de n'approcher pas trop de la côte de Guinée et aussi de ne s'aller pas jeter dans les bancs des *Abroilles* vers le Brésil, mais de prendre bien leur mesure, auquel cas il y a assez d'espace : car on compte environ mille lieues de la côte d'Afrique à celle du Brésil. » A l'imitation des Portugais qui, après avoir doublé ces bancs, avaient coutume de se livrer à de grandes réjouissances, on tira au sort un roi, à qui toute la puissance devait appartenir pendant les quatre à cinq jours que duraient ces fêtes ; cette royauté éphémère échut, sur *le Croissant*, à Martin de Vitré, homme d'une nature assez optimiste, qui paraît approuver de telles réjouissances à bord, tandis qu'au contraire Pyrard de Laval, homme d'un esprit passablement pessimiste et dont les infortunes semblent avoir un peu aigri la plume et les opinions, les désapprouve complétement, comme ne servant qu'à consommer le vin et les vivres, à enivrer les mariniers, à les distraire de leur devoir, et à donner naissance à des querelles.

Cependant les navires ne laissaient pas de poursuivre leur route vers le cap de Bonne-Espérance, dont on reconnut que l'on était proche à des troncs de roseaux flottant sur l'eau et à une multitude d'oiseaux blancs tachetés de noir, qui devaient être des *mangues de Velade*. Pendant la nuit du 27 décembre 1601, qui était fort obscure et pluvieuse, *le Corbin* se trouva subitement si près de terre, qu'il se serait perdu dès lors sur les rochers qui s'avancent dans la mer, si, aux cris de la vigie, on n'avait pas promptement viré les voiles et le navire pour prendre le large ; on tira un coup de canon pour avertir *le Croissant* du péril. Au point du jour, on s'aperçut que l'on avait dépassé le cap de Bonne-Espérance et que l'on était en vue du cap des Aiguilles,

ainsi nommé, dit Pyrard, « parce qu'au droit d'icelui les compas ou aiguilles demeurent fixes, et regardent directement le nord sans décliner vers l'est ni l'ouest. » On reconnut deux navires et une patache de Hollande, qui sortaient d'une baie du cap des Aiguilles, où ils s'étaient rafraîchis; on eut toutes les peines du monde à s'aboucher avec eux, à cause de la violence du vent et de la fureur des flots. On n'y parvint que le lendemain; alors on se festoya réciproquement pendant deux jours; les Hollandais dirent que c'étaient eux qu'on avait aperçus à la côte de Guinée, et qu'ils avaient détaché, mais en vain, leur patache, pour prévenir les malheurs arrivés aux Français à l'île d'Anobon, eux-mêmes y ayant eu peu auparavant deux hommes tués et six blessés; ils ajoutèrent que si on les avait attendus, on aurait pu tirer une éclatante vengeance des Portugais, en attaquant l'île avec des forces suffisantes et en les en chassant. Les Hollandais se rendaient aussi aux Indes, et l'on eût bien désiré faire le voyage avec eux; mais cela ne fut pas possible, parce qu'il fallait qu'ils allassent passer dans le canal de Mozambique, pour rejoindre leurs compagnons qui leur avaient donné rendez-vous à la côte de Mélinde, tandis que l'intention des Français était au contraire de faire voile par le dehors de l'île Madagascar. Néanmoins le fait ne répondit pas à l'intention. Pas un de ceux qui montaient les deux navires, y compris le pilote anglais du *Corbin*, n'avait fait encore la route des Indes, sinon un canonnier flamand, qui était un ivrogne d'habitude. La Bardelière et Grou du Clos-Neuf n'avaient pour se diriger, que des cartes marines dans lesquelles d'ailleurs ils étaient fort experts, mais qui ne pouvaient valoir la pratique. On peut juger par là du courage, ou, pour en plus justement parler, de la témérité de leur entreprise. Pendant que le pilote du *Croissant* soutenait que l'on était bien par les dehors de l'île Madagascar, déjà les navires se laissaient aller, par la bonace, dans le canal de Mozambique. Il ne fut pas possible à La Bardelière d'en douter, lorsqu'il eut aperçu les deux navires hollandais qui suivaient leur route, approchant de la côte d'Afrique. Le 4 février, il vit la côte occidentale de Madagascar, et entra dans une grande colère contre son pilote. Aussitôt il donna ordre de rebrousser chemin et de sortir du canal, craignant de ne le pouvoir passer, à cause des vents contraires qui ordinairement y

règnent dans la saison où l'on était. Trois jours après, *le Croissant* et *le Corbin* côtoyèrent la terre de Natal, qu'ils avaient naguère suivie sans inconvénient; mais tout à coup une effroyable tempête, contre laquelle on se serait précautionné si l'on eût eu, comme les Portugais, l'habitude de ces parages, vint à s'élever par un vent du sud-ouest. En ce moment, la principale embarcation du *Corbin* avait été mise à la mer et envoyée à bord du *Croissant*, pour prendre les ordres de l'amiral; elle se hâta de revenir, mais ce ne fut pas sans peine que l'on vint à bout de sauver ceux qui la montaient, en leur jetant un câble à l'aide duquel ils remontèrent à bord du navire. L'embarcation s'emplit d'eau et coula à fond presque aussitôt. Ce fut une grande perte pour *le Corbin*.

La tempête devenait de plus en plus horrible; une obscurité profonde couvrait le ciel en plein midi; les deux navires se perdirent de vue et s'éloignèrent l'un de l'autre, tout en se cherchant; en un instant les voiles, frappées par des tourbillons impétueux, n'agitèrent plus que des lambeaux; une pluie battante blessait et meurtrissait les visages des matelots comme eussent fait des coups de vergue, et les matelots étaient obligés d'arracher les collets de leurs chemises qui, se déchirant, coupaient leur figure; la mer soulevait des flots monstrueux comme des montagnes et creusait entre eux de profonds abîmes; les deux navires séparés montaient incessamment à ces cimes écumantes pour retomber dans ces gouffres béants; ils étaient si cruellement ballottés, qu'on ne pouvait se tenir debout sur le tillac; la lame jetait parfois d'énormes masses d'eau qui passaient par-dessus les navires et semblaient devoir les engloutir à jamais. Les pompes étaient continuellement en jeu, et les capitaines étaient les premiers à y mettre la main; elles ne purent néanmoins préserver ni les provisions ni les marchandises. *Le Croissant* commençait à s'ouvrir en plusieurs endroits, et *le Corbin* était menacé de perdre son gouvernail. Enfin, après quatre jours et quatre nuits de durée, la tourmente cessa, et les deux navires, chacun de son côté, cherchèrent à gagner la côte de Madagascar pour s'y réparer.

Le 19 février 1602, ils se trouvèrent l'un et l'autre au mouillage dans la baie de Saint-Augustin; cette heureuse rencontre

consola les équipages. Sur le soir, on aperçut un navire qui avait perdu mâts et voiles; c'était un des deux bâtiments hollandais avec lesquels on avait déjà fait connaissance; il avait pour capitaine le fils d'un Français, nommé le Fort, qui appartenait à une famille de Vitré; ce capitaine n'en était pas à son premier voyage aux Indes, mais il devait mourir dans celui-ci, à Achem, où il était très-haut placé dans l'estime du souverain. Le navire hollandais vint mouiller auprès du *Croissant* et du *Corbin*, et se concerta avec eux pour prendre une détermination en l'état où l'on se trouvait. Il fut arrêté que l'on choisirait un lieu favorable sur la côte pour s'y fortifier passagèrement et y descendre les malades; car le scorbut avait recommencé à sévir à bord des navires français. L'endroit ayant été marqué au pied d'une montagne et au bord d'une rivière qui se décharge dans la baie de Saint-Augustin, on l'entoura d'une palissade de pieux entrelacés de grosses branches, et de bastions du même genre; on se fit une toiture avec les voiles des navires, et l'on déposa à terre quelques pièces de canon pour la défense de cette espèce de fort; le sable mouvant sur lequel on était ne permit pas de creuser des fossés. Les malades étant descendus à terre, on laissa pour leur garde et celle du fort des hommes valides, armés d'arquebuses et de mousquets. Les Hollandais ne voulurent pas se loger à terre; ils dressèrent seulement une tente, défendue par deux pièces de canon, sous laquelle ils envoyèrent leurs travailleurs pour la réparation de leur navire. L'amiral La Bardelière détacha deux hardis arquebusiers pour aller à la découverte dans le pays et savoir si l'on pourrait s'y procurer quelques animaux bons à manger. Bientôt ils aperçurent des naturels de l'île, qui prirent la fuite; d'après l'ordre que leur avait donné La Bardelière, ils ne les poursuivirent point, de peur de les effaroucher. Les insulaires, ayant su qu'il y avait des navires à l'ancre et des étrangers à terre, ne tardèrent pas à revenir au nombre de vingt, armés à leur manière, et amenèrent avec eux une vache et un bélier. Leur dessein était de reconnaître ceux qui avaient débarqué dans leur pays et de juger s'il y aurait moyen de faire du trafic. Ils échangèrent, d'abord à distance, quelques signes avec les Français, et, pour s'assurer des intentions de ceux-ci, ils se retirèrent un moment avec leur vache et leur bélier, qu'ils avaient refusé de

troquer contre différents objets; mais voyant qu'on ne prétendait rien tirer d'eux par la violence, ils firent comme s'ils se ravisaient, et livrèrent leurs bestiaux contre de petits couteaux et des ciseaux. Les relations devinrent de jour en jour meilleures et plus actives; les insulaires ne laissaient les Français manquer de rien; ils leur apportaient du bétail, des volailles, du lait, du miel, des fruits et des pastèques rafraîchissantes. Une fois pourtant, ayant aperçu le sifflet d'argent que le pilote hollandais portait attaché à une chaîne, ils en furent tellement envieux, que l'on ne sut plus rien tirer d'eux qu'on ne le leur eût donné, et de même tous les autres sifflets des équipages.

Ces insulaires connaissaient parfaitement le prix de la monnaie d'argent, et l'un d'eux fit signe, en montrant un petit rond de bois, qu'il désirait des pièces valant quarante sous. Ces insulaires avaient le teint olivâtre et basané, tirant sur le roux; ils étaient grands, bien construits et dispos, spirituels et fort avisés. Ils ne portaient qu'une petite pièce de coton au milieu du corps, et du reste ils étaient nus; leurs femmes toutefois étaient plus amplement couvertes. Ils paraissaient faire grand cas des bracelets de cuivre, d'étain ou de fer qui leur servaient d'ornements. Leurs armes consistaient en dards et en javelots qu'ils nommaient *azagayes*, et qu'ils lançaient avec beaucoup de dextérité. Ils avaient appris à craindre les arquebuses, et au seul bruit du coup, ils prenaient la fuite. Pendant que l'on était sur cette côte, la singulière idée vint à six mariniers français et flamands, qui croyaient avoir à se plaindre du maître du *Corbin*, d'aller offrir leurs services au souverain du pays. Une nuit donc ils sortirent des navires à l'insu de tout le monde, emportant avec eux leurs vêtements, chacun une arquebuse avec des munitions et du biscuit, ayant résolu de ne jamais revenir. Ils s'engagèrent dans l'intérieur des terres; la première souffrance qu'ils eurent à endurer fut la soif; car sept jours durant ils marchèrent, par une chaleur étouffante, sans trouver d'eau. Heureusement ils finirent par rencontrer quelques fruits pour humecter leur gosier desséché. Quant aux vivres, ils n'en manquèrent point, ayant avec eux une quantité suffisante de biscuit et ayant occasion de ramasser fréquemment du gibier. Leur vue effrayait les habitants, et dès que ceux-ci les apercevaient, ils s'enfuyaient, emmenant

leur bétail, désertant même leurs demeures. Les six mariniers trouvaient çà et là des maisonnettes ainsi abandonnées; elles étaient construites de cannes et de roseaux; à l'intérieur, on ne voyait que des rets pour la pêche; ils étaient de coton, le bois y tenait lieu de liége, et de gros coquillages y remplaçaient le plomb. Çà et là aussi, les matelots virent de gros troncs d'arbres coupés et creusés, qui paraissaient destinés à recevoir les eaux pluviales. Cependant cette vie errante ne pouvait durer, et les six mécontents du *Corbin* n'avaient encore fait rencontre d'aucun roi du pays auprès de qui ils pussent se fixer et accomplir leur rêve de fortune. Ils se décidèrent à revenir aux navires, dussent-ils y encourir le châtiment qu'ils méritaient. La Bardelière les reçut avec sévérité, mais toutefois leur pardonna, ayant grand besoin d'eux, à cause du petit nombre d'hommes valides qui lui restaient. La rivière, auprès de laquelle on avait construit le fort, était très-poissonneuse et fournissait une pêche abondante. Elle servait, en outre, de demeure à beaucoup de crocodiles auxquels on faisait la chasse pendant la nuit, après leur avoir jeté le soir, sur la rive, des entrailles d'animaux pour les attirer. Jamais ils ne manquaient de venir à la curée, et l'on en profitait pour les tuer à coups d'arquebuse. En ayant ouvert quelques-uns, on fut émerveillé de l'odeur de musc qui s'en exhala. On vit aussi des lézards dont quelques-uns étaient plus gros que la cuisse d'un homme, et des chauves-souris de dimension plus grande que les corbeaux. On trouva une foule de caméléons de la longueur d'un pied et demi. Les bœufs, les vaches, les béliers et les brebis étaient nombreux à Madagascar, mais différaient de ceux de France. La queue des béliers et des brebis était d'une grosseur extraordinaire et se composait d'une masse de graisse qui pesait jusqu'à quinze et quelquefois même jusqu'à vingt-huit livres. Les taureaux et les vaches avaient sur le cou une grosse bosse charnue et ballottante. On en voyait quelquefois des bandes de trois à quatre cents réunis. « Quand ils voulaient passer d'un bord à l'autre de la rivière, les plus grands taureaux se mettaient devant et les vaches les suivaient, posant toutes la tête sur la croupe d'un taureau, et les veaux posaient la leur sur la croupe des mères, et s'il y avait plus de vaches que de taureaux, l'une se mettait sur la croupe d'une autre, et ces

animaux passaient ainsi.» On était voisin d'un grand bois où il y avait une multitude de petits singes qui jouaient ensemble et sautaient d'arbre en arbre comme des écureuils. Ce bois renfermait aussi une foule d'oiseaux de merveilleux plumage, et entre autres plusieurs espèces de perroquets gris, violets et légèrement marqués de rouge; il y en avait qui n'étaient pas plus gros que des passereaux; leur chair était assez bonne, et l'on en faisait bouillir quelquefois jusqu'à soixante dans une chaudière pour la nourriture des équipages. Outre cela, on ne manquait à Madagascar ni de volailles, ni de poules, ni de perdrix, ni de faisans. Les diverses espèces d'animaux étaient d'autant moins rares dans cette île, que les indigènes n'étaient nullement carnassiers, et préféraient le poisson, les fruits, le laitage à toute autre espèce de nourriture.

Cependant les avantages que semblait offrir le lieu où l'on avait construit le fort de la baie Saint-Augustin, pour la guérison des malades, ne produisait point l'effet qu'on en avait attendu. Personne ne recouvrait la santé, et au contraire ceux qui naguère encore étaient les plus valides se voyaient souvent atteints d'une fièvre chaude et frénétique, sous laquelle ils succombaient au bout de deux ou trois jours. Quarante et un hommes des navires français périrent à Madagascar tant de cette fièvre que du scorbut, et Grou du Clos-Neuf y ressentit les premières atteintes du mal dont il devait bientôt mourir. On enterra, ou, pour mieux dire, selon l'expression de Pyrard, on ensabla les morts en un endroit que l'on nomma le cimetière des Français. La Bardelière, craignant de manquer d'hommes pour la manœuvre des navires qu'on avait réparés tant bien que mal, en était venu à cette extrémité de vouloir enlever des insulaires pour s'en servir à bord; mais ceux-ci durent à leur finesse et à leur défiance naturelles d'échapper à un piége qu'il leur avait tendu, et dont il ne faut pas le louer. Enfin, après trois mois de séjour sur cette côte malsaine, *le Croissant* et *le Corbin* levèrent l'ancre et sortirent de la baie de Saint-Augustin, le 15 de mai 1602, tirant vers les îles Comores.

Le 23, on découvrit ces îles, situées, au nombre de cinq, dans le canal de Mozambique. On mouilla en rade de celle de Malailli, qui se trouve au milieu des quatre autres. La Barde-

lière détacha une embarcation pour aller à terre et savoir si on pourrait se procurer quelques rafraîchissements. L'embarcation aborda auprès d'un village dont les maisons étaient de bois et couvertes de feuilles de palmier. Les insulaires firent assez bon accueil aux Français, leur apportant des fruits, en échange desquels on leur donnait de menus objets de quincaillerie. On s'entendait d'autant mieux avec eux, que plusieurs parlaient portugais. Toutefois ces relations n'avaient pas lieu sans de grandes précautions, et sans une grande défiance de part et d'autre. Les Français, pour être prudents, n'avaient qu'à se rappeler ce qui leur était arrivé à Anobon. D'ailleurs, il était notoire que les Portugais avaient donné de longue main le conseil à toutes les populations de la mer des Indes avec lesquelles ils étaient en rapport, de traiter les Français, les Anglais et les Hollandais en ennemis, et de s'en débarrasser, quand ils en verraient, par tous les moyens possibles. On n'allait à terre qu'avec deux bateaux, dont l'un portait les objets de trafic, et dont l'autre, qui suivait à peu de distance, était garni d'arquebusiers et de mousquetaires, pour secourir au besoin les hommes qui débarquaient. Les insulaires ne traitaient non plus que portant leurs armes, qui étaient des cimeterres, des javelots, des arcs et des flèches. Un jour que l'on voulut aller chercher de l'eau à un village de l'île autre que celui où on avait jusqu'ici trafiqué, les habitants de ce village s'avancèrent en armes et dirent qu'on ne puiserait point d'eau qu'auparavant on ne leur eût donné de l'argent, et il fallut en passer par cette condition. Chacune des îles Comores était gouvernée par un roi. La population était mélangée d'Éthiopiens, de Caffres, de mulâtres, d'Arabes et de Persans. Les insulaires paraissaient, en général, pratiquer la religion de Mahomet. Hommes et femmes avaient la tête rase et nue; les premiers pour la plupart ne se couvraient que le milieu du corps. Ces îles étaient fertiles en orangers, citronniers, bananiers, cocotiers et en riz qui, étant cuit, prenait une teinte violette. On y trouvait aussi des bœufs, des vaches, des chèvres et des moutons qui différaient de ceux de Madagascar, et ressemblaient davantage à ceux de Barbarie; on n'y manquait pas non plus de poules, perdrix, pigeons et autres espèces de volatiles. Les Comores étaient alors d'une grande utilité aux établissements portugais de Mozam-

bique, qui n'en étaient distants que de soixante à soixante et dix lieues, et dont le territoire était fort maigre et stérile. Les habitants des Comores envoyaient à la côte de Mozambique des chargements de fruits sur des barques entièrement faites de cocotiers, et rapportaient en échange de l'or, de l'ivoire, des toiles de coton et divers autres objets d'industrie. Le séjour à l'île Malailli et l'usage des oranges et des citrons, la bonne qualité des eaux, furent très-favorables aux équipages du *Croissant* et du *Corbin*, malades du scorbut. Beaucoup d'hommes recouvrèrent la santé; mais le capitaine du *Corbin* ne fut pas du nombre.

Le 7 juin 1602 on leva l'ancre, et, le 21 du même mois, on repassa la ligne vers le nord et le pôle arctique, sans avoir à supporter dans la mer des Indes les alternatives de calmes et de travades dont on avait eu tant à souffrir en la passant dans l'Atlantique. Mais ce ne devait être qu'un bonheur bien passager. L'intention de La Bardelière était de cingler par le nord des Maldives, entre la côte de l'Inde et la tête de ces îles. Dans la nuit du dernier jour de juin au 1er juillet 1602, un violent orage dont ne se ressentit pas *le Corbin*, remplit d'eau la principale embarcation du *Croissant*, espèce de patache à laquelle on donnait alors le nom de galion, réservé depuis à une toute autre famille de navires. Le désir qu'on eût de sauver cette embarcation, fort utile pour remonter au besoin le cours des rivières et pour recueillir les équipages en cas de perte du bâtiment, retarda heureusement la marche du *Croissant*. Le galion s'enfonça, mais tous les efforts qu'on avait faits pour le conserver furent le salut du navire. Au point du jour, La Bardelière fut fort étonné de se trouver devant des îles et des bancs sur lesquels son bâtiment eût infailliblement péri, s'il s'en était approché de nuit. Sur l'avis de son pilote, qui déjà s'était si malheureusement trompé à Madagascar, il crut être aux îles de Diego-des-Rois, que toutefois on avait laissées à quatre-vingts lieues en arrière, vers l'ouest. *Le Corbin* avait aussi vu les bancs et les îles. Passant alors à poupe de l'amiral, il lui demanda en quel lieu on se trouvait. La Bardelière et son pilote répondirent sans hésiter, d'après la fausse estimation qu'ils avaient prise. Pendant ce temps, Grou du Clos-Neuf, étendu sur un lit en proie à la fièvre cruelle qui le dévorait depuis Madagascar, étudiait néanmoins avec attention ses cartes marines; il

fit dire à La Bardelière qu'il se tînt pour sûr que l'on était dans les dangereux parages des Maldives, et qu'il l'engageait à prendre toutes les précautions possibles. Ce qu'on lui rapporta immédiatement de l'avis contraire de l'amiral ne changea en rien le sien, que toutefois sa faiblesse ne lui permit pas de faire prévaloir. Le pilote, le maître et le contre-maître essayèrent, mais en vain, d'y amener La Bardelière; la journée du 1[er] juillet se passa tout entière en contestations à ce sujet. Et cependant on distinguait plusieurs petites barques qui sortaient d'entre les îles et les bancs, comme pour venir piloter les deux navires; La Bardelière ajouta à son erreur le tort de ne point avoir égard à ces barques. *Le Croissant* et *le Corbin* continuèrent à tenir leur route l'un auprès de l'autre, jusqu'à ce que, le soleil baissant, *le Corbin* alla passer sous le vent de son amiral, selon la coutume, pour lui souhaiter le bonsoir et prendre ses ordres sur la marche à suivre la nuit. Le maître du *Corbin* profita de la circonstance pour demander une dernière fois à La Bardelière, de la part de du Clos-Neuf, s'il pensait que le passage fût ouvert et que l'on pût s'y engager sans péril. L'amiral répondit de nouveau qu'il ne fallait faire aucun doute que l'on ne fût aux îles de Diego-des-Rois; mais que néanmoins ces parages mêmes ne lui étant pas connus, il serait prudent, à nuit close, de mettre le cap à l'autre bord et de courir à l'ouest jusqu'à minuit, et qu'ensuite il faudrait revirer et courir à l'est comme auparavant, pour se retrouver et se reconnaître au même point au lever du jour. *Le Corbin* se retira pour obtempérer à cet ordre. Toutefois le malheureux Grou du Clos-Neuf, son œil de moribond toujours fixé sur ses cartes marines, soutenant que l'on était auprès de ces mêmes îles Maldives qui autrefois avaient trompé Jean Parmentier dans son second voyage à Sumatra, recommanda de faire bonne veille, et de ne se point fier à l'opinion de ceux du *Croissant*. Des conseils aussi sages en tout état de choses ne furent point écoutés, surtout de la bouche d'un capitaine que l'on regardait déjà comme mort et dépourvu de toute autorité. L'équipage s'enivra, puis tomba dans le sommeil. Le maître et le contre-maître, la paupière alourdie par la boisson, roulaient des yeux stupides et sans regards, qui bientôt se fermèrent comme ceux des autres. Le pilote, après avoir tourné le navire à l'est trop tôt d'une demi-heure à trois quarts d'heure au

plus, crut avoir assez fait, et à son tour tomba ivre-mort à côté de son page ou valet, qui était dans le même état. Pendant ce temps, le feu que l'on tenait allumé, comme d'ordinaire, à la poupe pour y voir et pour éclairer la boussole, s'éteignit et personne n'y prit garde; personne ne faisait plus le quart; la vigie elle-même dormait.

Le Corbin voguait ainsi au caprice du flot comme un vaste cercueil où le silence de la mort aurait seul régné, quand soudain un épouvantable heurtement, suivi presque aussitôt d'un second, réveille en sursaut tous ces corps engourdis par la débauche. Tous se dressent ensemble comme un seul homme; mais au même instant le navire heurte une troisième fois avec un grand craquement et se renverse. On était sur un banc. A une terreur muette succédèrent des cris et des gémissements affreux; on se cherchait dans la nuit pour s'étreindre et se cramponner l'un à l'autre comme à la vie près de fuir. Il y en avait qui pleuraient comme des femmes, comme des mères dont on vient de ravir l'enfant; qui réclamaient avec des sanglots le pays, le foyer natal, la famille; qui invoquaient tous ces souvenirs, d'autant plus présents au cœur de l'homme, qu'il se croit plus près de les perdre. Il y en avait de ces débauchés de tout à l'heure qui se traînaient à genoux, les mains jointes, les regards levés vers le ciel qu'ils ne voyaient pas; qui priaient Dieu, la Vierge et tous les saints de les secourir dans ce danger, et qui faisaient mille vœux de pèlerinage s'ils revoyaient la patrie. Il y en avait qui se confessaient tout haut de leurs fautes; tandis que d'autres, mêlant un rire farouche à des hurlements de bêtes fauves, et, joignant l'impiété à la terreur, blasphémaient ce nom de Dieu que leurs compagnons invoquaient, grinçaient les dents et se tordaient comme des damnés. Au milieu de cette scène horrible, un spectre s'avance en chemise et presque nu, en faisant entendre des accents lamentables interrompus par des râlements d'agonisant : c'est le capitaine du Clos-Neuf, sorti du lit où il se mourait et qui vient joindre sa douleur à celle de son équipage. L'infortuné, au lieu d'essayer à relever le moral de ses hommes, ne pouvait, dans son triste état, que l'affaiblir encore et exciter la pitié générale, si chacun n'eût été absorbé par la pensée de sa propre situation. Tout le monde se tenait pour certain que le navire allait couler bas; des vagues énormes pas-

saient dessus incessamment et le couvraient. Cependant quelques hommes qui avaient repris un peu de sang-froid, voyant que le navire n'était qu'à demi couché sur le côté, commencèrent à couper les mâts pour qu'il ne se renversât pas entièrement; puis ils tirèrent un coup de canon pour avertir *le Croissant* et le préserver d'une perte pareille à la leur; mais ce navire n'était pas en danger; il se tenait à une assez grande distance, et faisait bonne veille sous l'œil de son commandant. Trois quarts d'heure environ après l'événement, l'aube du jour parut, et les naufragés reconnurent au delà des bancs, à cinq ou six lieues de distance, plusieurs des îles voisines; ils virent aussi *le Croissant* qui passait à un quart de lieue du *Corbin*, mais sans qu'il lui fût possible de les secourir. La Bardelière voyait la mer passer par-dessus le navire de son vice-amiral; il était comme un père retenu de force sur la rive du fleuve où il aperçoit son enfant qui se noie. En ce moment on abattit le mât de misaine du *Corbin*. Ne soupçonnant pas que ce fût l'équipage qui fit cela pour maintenir le bâtiment à demi couché seulement, il sentit un froid mortel se glisser dans ses veines, et il leva vers le ciel un regard qui semblait dire: « Puisque c'en est fait, grand Dieu! aie pitié de leur âme! » Et il s'éloigna, emportant dans le cœur le trait dont il devait bientôt mourir.

Toutefois, *le Corbin* tenait ferme sur le côté, le banc sur lequel il avait échoué étant de pierre et non de sable. Il pouvait durer encore quelque temps en cet état; cela rendit un peu de courage aux naufragés, et ils commencèrent à aviser aux moyens de sauver leur vie en gagnant la terre, quoiqu'elle fût encore à une assez grande distance, et qu'y étant une fois arrivé, on courût risque d'être tué par les habitants. On se mit en devoir de construire un radeau capable de porter tous les hommes et même une partie des bagages et des marchandises; mais quand il fut fait, on reconnut avec un nouveau désespoir qu'il était impossible de le passer au milieu des bancs et que c'était un travail inutile. On n'avait plus rien à attendre que d'une embarcation qui était sous le deuxième pont du navire et que, faute de pouvoir attacher une poulie à quoi que ce fût, tous les mâts étant abattus, il devenait d'une difficulté extrême de retirer; outre cela, la mer orageuse et soulevée continuait à jeter ses vagues à la hauteur

de plus d'une pique par-dessus le bâtiment et à inonder les travailleurs; on voyait accourir la lame de plus de deux lieues, se briser avec un bruit horrible contre les bancs et les rochers, et tout disait que si enfin l'on venait à bout d'avoir l'embarcation, elle ne résisterait pas à la violence des flots. Sur les entrefaites, on aperçut une barque qui venait des îles et tirait vers le navire comme pour le reconnaître; mais elle s'arrêta à une demi-lieue du *Corbin*. Un matelot, qui était excellent nageur, se jeta à la mer et alla vers la barque, suppliant par toutes sortes de signes et de cris ceux qui la montaient de venir au secours des naufragés. Les insulaires ne parurent point s'en émouvoir; au contraire, la barque se retira, et l'intrépide matelot fut obligé de revenir, à travers mille dangers, sans avoir rien obtenu. On ne savait que penser de cette inhumanité; mais on apprit depuis qu'il y avait défense expresse du roi des Maldives d'aborder aucun bâtiment naufragé, sans qu'auparavant ce prince en fût prévenu. Il semblait donc que l'on n'eût plus qu'à mourir. Alors recommencèrent des scènes où l'odieux se joignait au pitoyable; alors les plus insensés se croyant les mieux assurés de leur raison, s'écrièrent avec un rire frénétique que puisqu'il fallait mourir, autant valait que ce fût au milieu des excès de la nourriture et de la boisson, que dans le sentiment de ce péril final. Les vins coulèrent à pleins bords; toutes les provisions furent mises à la curée, et l'on s'efforça de mêler les chansons et les apparences de la joie à ce dernier repas. Mais elle dura peu l'orgie étourdissante; la pensée d'une mort imminente revint, comme la froide pointe d'un poignard, aiguillonner plus vivement que jamais ces insolents blasphémateurs qui croyaient avoir du courage en noyant leur effroi dans le vin. Leur ivresse se changea en rage; ils se jetèrent les uns sur les autres, ils se prirent à la gorge comme pour s'étouffer, et se portèrent des coups terribles; enfin ils se tournèrent contre eux-mêmes, se déchirant la poitrine et le visage avec les ongles; on eût dit qu'ils allaient s'arracher leurs propres entrailles pour en faire le dénoûment de leur odieux festin; et parfois ces scènes, plus hideuses que le plus affreux cauchemar, s'agitaient jusqu'autour du lit où le malheureux capitaine du Clos-Neuf était retourné suer son agonie.

Toutefois ceux qui avaient conservé leur raison se consumaient

en efforts pour retirer l'embarcation qui était sous le second pont du navire, et leur persévérance fut enfin couronnée de succès. Mais ce n'était le tout, il fallait réparer cette grande barque qui était ouverte en plusieurs endroits et la mettre en état de tenir la mer. La nuit vint avant qu'on y eût réussi; on la passa sur le bord du navire dans des transes inénarrables. Dès le point du jour, on recommença à travailler. L'embarcation se trouvant à la fin tant bien que mal réparée, on la mit à flot et un hasard favorable aida à lui faire franchir les bancs. Tous les naufragés du *Corbin* se mirent dedans, et, armés d'épées, d'arquebuse set de demi-piques, ils la dirigèrent vers l'île la plus voisine. Elle était si chargée et en si mauvais état encore, que plusieurs fois elle faillit être renversée par les vents et submergée par les flots. Enfin, après des peines infinies, elle aborda à une île nommée Pouladou, dont les habitants, accourus sur le rivage, ne permirent pas aux naufragés de mettre pied à terre qu'ils n'eussent auparavant abandonné leurs armes et ne se fussent livrés à discrétion.

Une fois débarqués, les naufragés furent conduits dans une loge au milieu de l'île où on leur distribua quelques cocos et quelques limons. Après quoi on les fouilla, et on leur enleva tout ce qu'ils portaient, moins une pièce de drap écarlate que l'on dit être destinée au roi des Maldives et à laquelle dès lors personne n'osa toucher. Le lendemain, le maître du *Corbin* et deux matelots furent conduits au roi des Maldives, qui faisait sa résidence en l'île Malé. Ils lui présentèrent la pièce de drap écarlate et en furent assez bien reçus. Ce souverain envoya aussitôt son beau-frère et plusieurs soldats avec des barques au navire échoué, pour en tirer tout ce qu'ils pourraient. Pendant plusieurs jours, ils s'employèrent à cette commission et s'en acquittèrent avec beaucoup d'adresse et de succès. Le beau-frère du roi des Maldives emmena ensuite dans l'île Malé le capitaine Grou du Clos-Neuf, tout malade qu'il était, et le présenta au souverain. La situation de Grou du Clos-Neuf parut toucher le roi des Maldives, qui lui promit d'équiper un petit navire pour le faire conduire à Achem où l'on supposait que devait être arrivé *le Croissant*. On ne saurait dire s'il eût tenu parole; mais, au bout de six à sept semaines, l'infortuné Grou du Clos-Neuf

expira. Les naufragés furent ensuite divisés sur plusieurs îles. Pyrard de Laval fut conduit à Paindoué avec deux de ses compagnons. Ceux qui étaient restés à Pouladou, ayant eu l'imprudence de cacher de l'argent qui fut découvert, se virent accablés de mauvais traitements et beaucoup en moururent. Pyrard, moins malheureux dans Paindoué, travaillait pour vivre et étudiait avec opiniâtreté la langue des Malais, qu'il réussit à apprendre. Cependant il se vit cruellement inquiété à la nouvelle que l'on eut que le maître du *Corbin* et plusieurs autres des Français de Pouladou s'étaient sauvés dans une barque, se dirigeant vers l'île Ceylan. Huit infortunés, parmi lesquels le lieutenant du *Corbin*, qui n'avaient pu réussir aussi bien qu'eux, après avoir été livrés aux horreurs de la faim et à une foule d'atrocités, furent à la fin étranglés et jetés à la mer. Les trois Français de Paindoué eurent bien de la peine à échapper à un sort pareil. Pyrard fut conduit à Malé, où la connaissance qu'il avait acquise de la langue du pays l'avança peu à peu dans les bonnes grâces du roi. On lui permit de faire venir ses deux compagnons auprès de lui. Il étudia avec soin les îles dans lesquelles le sort l'avait jeté, et les lois, les mœurs et les usages des habitants des Maldives, lois, mœurs, et usages qui, depuis lors, paraissent avoir éprouvé peu de changements.

Les îles où le *Corbin* avait péri s'étendent sur une longueur de deux cents lieues et sur une largeur d'environ trente à trente-cinq. Elles se divisaient en treize provinces que les insulaires nommaient et nomment encore *atollons*. « C'est une merveille, dit Pyrard, de voir chacun de ces *atollons* environné d'un grand banc de pierre tout autour, n'y ayant point d'artifice humain qui pût si bien fermer de murailles un espace de terre comme est cela. Ces *atollons* sont quasi tout ronds ou ovales, ayant chacun trente lieues de tour, et sont tous de suite et bout à bout depuis le nord jusqu'à sud, sans aucunement s'entre-toucher. Il y a entre deux des canaux, les uns larges, les autres fort étroits. Étant au milieu d'un atollon, vous voyez devant vous ce grand banc de pierre que j'ai dit, qui environne et qui défend les îles contre l'impétuosité de la mer. Mais c'est chose effroyable, même aux plus hardis, d'approcher ce banc, et de voir venir de bien loin les vagues se rompre avec fureur tout autour. » Au dedans

de chacun de ces enclos étaient des îles tant grandes que petites, en nombre presque infini. Ceux du pays disaient qu'il y en avait jusqu'à douze mille; et le roi même s'intitulait sultan de treize provinces et de douze mille îles. Mais c'était comme pour la forme et désigner que l'on n'en pouvait compter le nombre. D'ailleurs une grande quantité n'étaient que des mottes de sable inhabitables. Une chose remarquable, c'est que les *atollons*, disposés au bout les uns des autres et séparés par des canaux maritimes, comme il vient d'être dit, ont, comme le remarqua Pyrard, « des ouvertures et des entrées, opposées les unes aux autres, deux d'un côté et deux de l'autre, au moyen de quoi on peut aller et venir d'atollon en atollon, et avoir communication en tout temps. S'il n'y avait que deux ouvertures en chaque atollon, il ne serait pas possible de passer de l'un à l'autre, ni d'ouverture en ouverture à cause de l'impétuosité des courants, qui vont six mois à l'est et six mois à l'ouest, et ne permettent pas de traverser, mais qui emportent en aval. Et quand les deux ouvertures ne seraient point opposées, mais l'une du côté de l'est, l'autre de celui de l'ouest, on pourrait bien entrer, mais non retourner, si ce n'est après que les six mois seraient passés et le courant changé. » Les îles Maldives sont très-fertiles en arbres, fruits et autres végétaux nécessaires à l'homme; les cocotiers y abondent; les volatiles, surtout les poules, s'y trouvent en multitude; on n'y rencontre pas d'animaux venimeux, la mer voisine est très-poissonneuse.

Pyrard dit que l'on tenait que les îles Maldives avaient été autrefois peuplées par les *Cingala* ou habitants de l'île Ceylan. Mais il ajoute que les Maldivais ne ressemblaient aucunement à ceux-ci. Ils étaient bien proportionnés, et avaient le teint olivâtre. Ils étaient spirituels et avisés, et très-industrieux; ils excellaient dans les lettres et les sciences, particulièrement dans l'astrologie. Ils avaient le cœur vaillant, s'entendaient parfaitement au métier des armes, et vivaient avec beaucoup de règle et de police. Parmi les hommes, les soldats, les officiers du roi et les grands de l'État avaient seuls le droit de laisser croître leur chevelure. Les insulaires faisaient profession du culte mahométan. Leurs villes n'étaient point closes; les habitations étaient répandues au milieu des arbres; toutefois on les distinguait par rues et quartiers avec assez d'ordre. Elles étaient faites de bois de cocotier et couvertes des

feuilles du même arbre cousues les unes aux autres. Les seigneurs et les gens riches avaient seuls des maisons de pierre d'une bonne architecture. Par un mécanisme fort ingénieux, on tirait cette pierre, qui se polissait aisément, de dessous les bancs assis dans la mer. Le gouvernement de l'État était royal, absolu et fort ancien. Le roi résidait, comme on l'a dit, à Malé, île centrale des Maldives; chaque atollon avait son chef appelé *Naybe*, qui était prêtre et docteur de la loi, et au-dessous de ce chef, il y avait, dans chaque île peuplée de plus de quarante et un habitants, un docteur appelé *Catibe*. Les naybes étaient les juges du pays. Ils avaient un supérieur appelé *Pandiare* qui résidait auprès du roi, à Malé, et était le chef suprême de la religion et de la justice. Autrefois, les Portugais avaient été maîtres d'une partie des Maldives et y avaient introduit la religion chrétienne; mais ils s'en étaient vus ensuite chassés, et avec eux le culte du Christ avait été banni.

Depuis cinq ans Pyrard vivait aux Maldives, dans des alternatives de bonne et de mauvaise fortune, quand, au mois de février 1607, le roi de Bengale vint attaquer l'île de Malé avec une flotte considérable, et détrôna le sultan qui perdit la vie. Pyrard, après avoir couru risque d'être tué, parce qu'on le prenait pour un Portugais, obtint que les étrangers le reçussent sur leur flotte avec ses compagnons d'infortune. Conduit au Bengale, à Montingue, puis à Calicut, il fut arrêté par les Portugais sur la route de Cochin et emprisonné dans cette ville. De là, on le traîna malade dans l'île de Goa, où on le mit à l'hôpital. Quand il eut recouvré la santé, il servit comme soldat dans des guerres que les Portugais eurent à soutenir contre les Hollandais. Sa facilité à parler les divers idiomes de l'Indoustan lui permit de recueillir de nombreux renseignements et de faire beaucoup d'observations. A son retour à Goa, il fut de nouveau jeté dans les prisons, d'où les jésuites vinrent à bout de le tirer. Enfin, après une série d'aventures qui tiennent du roman et sont pourtant de l'histoire, Pyrard et trois autres Français, restes du naufrage du *Corbin*, furent embarqués pour l'Europe. Ayant débarqué aux îles Bayonna, sur la côte de Galice, Pyrard profita du voisinage pour faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; puis il partit pour La Rochelle où il arriva, le 16 février 1610, et de là se rendit à

Laval, sa ville natale. Le bruit que firent ses aventures et ses voyages, fut pour lui une occasion de fortune et lui valut de puissants protecteurs.

Cependant *le Croissant* s'était éloigné du lieu où avait péri *le Corbin* et continuait sa route, à travers les écueils des Maldives. Presque aussitôt il essuya une tourmente qui déchira sa grande voile et faillit le briser sur les bancs et les rochers. A chaque instant, il se flattait d'avoir échappé aux dangers de ces parages, mais incontinent il en retrouvait d'autres; ces bancs et ces îles ne finissaient jamais, et dans la nuit du 3 au 4 juillet, il en fut enveloppé de toutes parts. Heureusement un beau clair de lune permettait de les découvrir et d'essayer de les éviter. Le *Croissant* n'avançait qu'avec des précautions et des difficultés extrêmes. Persuadés qu'il allait faire naufrage sur leurs côtes, déjà les insulaires d'une des Maldives accouraient sur la grève. On allait jeter l'ancre à cette île, quand on découvrit un passage assez large entre des bancs, et l'on reconnut que l'on était au bout des Maldives. On se décida à faire route sans s'arrêter, et, côtoyant des bancs sur lesquels la lame se brisait avec force et fureur, le *Croissant* finit par débouquer du passage et par se trouver, le 5 juillet, dans une mer qui ne présentait plus d'écueils : les îles Maldives étaient franchies. Trois jours après, *le Croissant* se trouvait par le travers de l'île Ceylan, où se faisait la pêche des perles les plus précieuses. Cette île était fertile en toutes sortes de fruits; on y découvrait des forêts de cannelliers. Les insulaires qu'on apercevait sur le rivage, étaient d'un teint basané; ils étaient nus jusqu'à la ceinture; et, de la ceinture jusqu'aux jambes, portaient des tissus de soie ou de coton; ils avaient des turbans sur la tête, et s'ornaient d'anneaux d'or et de pierreries. On avait grand désir d'aborder à Ceylan, mais la crainte de manquer les vents favorables décida *le Croissant* à passer outre. Le 14 juillet, faisant voile dans le golfe du Bengale, on découvrit les îles Nicobar, où les navires qui allaient aux Indes avaient coutume de se rafraîchir. Les vents contraires empêchèrent *le Croissant* d'y mouiller. Dans la journée il éprouva plusieurs bourrasques accompagnées de pluies torrentielles; il fallait être continuellement aux pompes, le navire faisant eau de toutes parts; néanmoins ses efforts tendaient à gagner Sumatra; et, le 17 juillet 1602,

le Croissant découvrit enfin cette grande île où les frères Parmentier avaient abordé près de quatre-vingts ans auparavant. Ce jour même on jeta l'ancre près d'une île appelée Pouloué. Le lendemain on fit des préparatifs pour attaquer ou se défendre au besoin. Le jour suivant le vent fut si violent que l'ancre perdit prise; on fut obligé d'aller aborder à l'île de Gamispolla. Le 23 juillet, on envoya une embarcation vers un petit navire que l'on aperçut et dont l'équipage fit entendre par des signes qu'il était d'Achem, et qu'il y avait en rade quatre bâtiments anglais, un portugais et un flamand. Personne sur *le Croissant*, y compris les pilotes, n'avait encore fréquenté ces parages, et La Bardelière fut trop heureux que les hommes du petit navire d'Achem consentissent à le piloter, moyennant un salaire. Toutefois, ils ne voulurent pas venir à bord du *Croissant*, sans qu'on leur eût d'abord donné deux otages, ce qui leur fut accordé. Les voiles furent ensuite déployées pour aller directement à Achem, et, le 24 juillet, on jeta l'ancre en rade de cette ville capitale. Un émissaire du sultan vint aussitôt s'informer de ce qu'était le navire. Le lendemain La Bardelière descendit à terre pour aller saluer le sultan et lui faire présent de cristaux, d'une aiguillière et d'un bassin d'argent. Il fut bien reçu de ce souverain qui n'avait encore jamais vu de Français en ce lieu. Il se nommait Touan-Quita, c'est-à-dire seigneur et roi; il avait été d'abord simple pêcheur; son courage l'avait poussé aux honneurs, et peu après, son ambition l'avait porté à donner la mort au sultan, son prédécesseur, de qui il avait usurpé la place. Depuis lors, dans la crainte qu'on ne lui préparât un sort pareil, il interdisait à presque tous les hommes de son royaume l'approche de sa personne; il s'était composé une garde de femmes qui portaient l'épée et l'arquebuse avec beaucoup d'aisance et d'adresse, et qui faisaient la parade deux fois la semaine. Il avait associé à la couronne son fils aîné, qui commandait en son absence. Le second de ses fils avait été placé par lui à la tête du royaume de Pedir. La conversation du sultan d'Achem et de La Bardelière dura trois heures et roula particulièrement sur la navigation du *Croissant* et du *Corbin*. Touan-Quita fit présent à l'amiral d'un vêtement de toile de coton, relevé d'or et de soie plate, qu'il lui fit mettre en sa présence; il lui donna en outre pour cinquante écus de petites pièces d'or, mon-

naie du pays, et le fit reconduire sur un de ses éléphants, lui promettant la plus large protection. La Bardelière alla faire visite au fils aîné du sultan et, lui ayant fait un présent de verreries et de six aunes de drap écarlate, il en reçut un cri ou poignard, garni d'or et de pierreries. Une maison fut assignée par ordre exprès aux Français pour qu'ils y descendissent leurs marchandises et restassent à terre, si bon leur semblait. Des relations commerciales furent très-activement nouées avec les indigènes; le chabandar qui était, dit Martin de Vitré, comme le connétable du pays et ordonnait de toutes choses, vint voir La Bardelière, et fit marché avec lui pour un chargement de poivre. C'était, comme le chabandar de Pedir, du temps des frères Parmentier, un homme fort avare et de qui on ne pouvait rien obtenir sans lui donner ou promettre.

On eut tout le loisir et toute la facilité d'observer les habitants du royaume d'Achem et leurs mœurs et coutumes. Ils étaient d'assez haute taille; ils avaient le teint jaunâtre et basané. Les gens du commun portaient une ceinture au milieu du corps, et du reste allaient nus; les nobles et les marchands ceignaient autour du corps un drap de coton ou de soie qui leur tombait sur les genoux, et portaient en outre une sorte de casaque très-ample, dont les manches étaient larges et ouvertes sur le devant. Ils avaient sur la tête un turban étroit et non roulé. Les femmes revêtaient un drap de coton qui leur tombait sur les genoux. Elles allaient ordinairement la tête nue et les cheveux simplement noués. Elles portaient des bracelets de cuivre, d'étain ou d'argent; quelques-unes avaient des bagues aux orteils; mais leur principal ornement étaient des fleurs qu'elles suspendaient à leurs oreilles par des trous d'une largeur énorme, autour desquels il y en avait d'autres plus petits. En outre de leur costume, les nobles se distinguaient des gens du commun en se laissant croître les ongles du pouce et du petit doigt très-longs, pour faire voir qu'ils ne se livraient à aucun travail manuel. Parmi les plus grands plaisirs du sultan et de sa noblesse, aucun ne surpassait les combats de coqs. Tout noble avait un coq dressé à la joute, et sur les mérites et la valeur duquel s'ouvraient de grands paris. La manière de saluer des habitants d'Achem était celle des musulmans, c'est-à-dire de porter les deux mains sur le front.

Deux religions étaient professées dans le royaume d'Achem; la plus ancienne était celle des brames et des Indous, la seconde, venue dans ce pays depuis trente ans seulement, était le mahométisme. Ces insulaires rendaient de grands honneurs aux morts et aux tombeaux. Quand quelqu'un avait rendu le dernier soupir, des pleureuses gagées étaient introduites dans le logis du défunt; là elles poussaient des cris horribles et feignaient de sangloter. Mais soudain, quand elles étaient lasses de ce métier, elles se mettaient à rire ensemble et à faire bonne chère, puis elles recommençaient leurs hurlements. Le mort était recouvert d'un drap de satin, brodé d'or et couvert de fleurs. On le portait ainsi en terre au bruit des tambours et des cymbales, dont on tirait des sons lugubres; il était précédé et suivi de lampes allumées, et ceux qui l'accompagnaient, tour à tour levaient les bras et les yeux vers le ciel et les abaissaient vers la terre en prononçant quelques paroles en forme de prière. La fosse était recouverte d'une pierre assez artistement taillée sur laquelle, au bout de quelques jours, les parents du défunt apportaient des fleurs et prenaient leurs repas avec joie tant que durait le deuil. Pendant les premiers jours du deuil, on s'abstenait de mâcher du bétel et de l'areka, ce qui était la plus grande privation que l'on pût s'imposer; car, d'ordinaire, soit qu'ils se tinssent dans leurs maisons, soit qu'ils allassent par la ville, les insulaires usaient de cette préparation et en présentaient à tous ceux de leurs amis qu'ils rencontraient. Manquer à cette politesse était un signe de haine et de mépris. La justice était rendue avec beaucoup de sévérité; pour le moindre larcin, on coupait une main, et quand il y avait récidive, on coupait l'autre main et ensuite les pieds. Les meurtriers étaient livrés aux éléphants qui, au commandement qu'on leur faisait, par un signe ou une parole, les prenaient avec leur trompe, les mettaient sur leurs défenses, les jetaient en l'air, puis les écrasaient sous leurs pieds. Quelquefois aussi les criminels étaient livrés aux tigres. Il y avait des juges appelés poullo-cavaillo, c'est-à-dire juges des prisonniers, qui faisaient une justice sommaire, les parties plaidant leur cause elles-mêmes. Ils siégeaient ordinairement sous un arbre ou dans quelques petites cabanes de palmiers, sur une place publique, et se faisaient assister de quelques sergents

de justice que l'on reconnaissait à une baguette. Le sultan, sous son seul bon plaisir, avait une justice plus expéditive encore et, pour peu de chose, faisait couper bras et jambes à ses sujets. Il n'était permis à qui que ce fût de regarder les femmes du roi, ni même l'éléphant sur lequel elles étaient en passant dans la ville. L'imprudent qui avait jeté un coup d'œil de ce côté perdait la vue, si quelquefois il ne lui arrivait pas pis encore.

Toutes les maisons d'Achem étaient élevées sur des pilotis de la hauteur d'environ cinq pieds. Elles étaient faites de bambous et de branches de palmier, le roi ne permettant pas qu'on en construisît de pierre de peur qu'elles ne servissent de fortifications contre sa puissance. Dans cet état les incendies étaient fréquents. Pendant que les Français étaient à Achem, il y en eut un qui consuma plus de trois cents maisons en moins de six heures. L'auteur de cet événement eut le poing coupé, bien que sa maison eût été brûlée comme celle des autres. Les Français eurent aussi le spectacle d'un débordement de la rivière d'Achem, qui leur donna à comprendre pourquoi les maisons de la ville étaient construites sur pilotis; durant ce temps, on allait dans les rues avec des canots.

Les rues étaient garnies d'un grand nombre de boutiques pour la plupart louées à des marchands vêtus à la turque qui venaient de l'Indoustan, de l'île Ceylan, de Siam et autres pays, et restaient là d'ordinaire six mois de l'année pour vendre les objets de leur trafic, lesquels consistaient en toiles de coton très-fines, provenant de Guzurate, en drap de soie, en tissus d'herbes, en porcelaines de plusieurs sortes, en pierreries, et en drogueries et épiceries. Il y avait à Achem des marchés publics qui se tenaient à certaines heures du jour, où l'on trouvait une grande quantité de fruits et de poissons. Auprès d'un de ces marchés, il y avait une fonderie de canons. Les insulaires de Sumatra faisaient honneur de l'invention du canon aux Chinois, et disaient que l'usage de l'artillerie leur venait d'eux.

Pendant que *le Croissant* était au mouillage d'Achem, deux des navires hollandais ou flamands qu'il avait naguère rencontrés, l'un au cap de Bonne-Espérance, l'autre à Madagascar, vinrent jeter l'ancre auprès de lui. Quelques jours après, des Portugais arrivèrent de Pedir à Achem par terre, sur des élé-

phants, ayant craint d'être pris sur mer par les Anglais. Ils assurèrent avoir vu vingt-cinq hommes qui s'étaient sauvés du *Corbin* avec deux bateaux, et qui étaient allés entre le cap Comorin et l'île de Ceylan, au lieu où l'on pêchait des perles.

Après trois mois environ de séjour à Achem, on fit un nouveau présent au sultan, et en même temps on lui demanda une permission de se rendre à Pedir, royaume distant de trente lieues, que gouvernait, comme on l'a vu, un de ses fils. Touan-Quita octroya avec empressement cette permission, et fit porter à La Bardelière un quartier de buffle noir et des fruits appelés mangues. La Bardelière n'alla pas de sa personne dans le royaume de Pedir; il y envoya seulement quelques-uns des siens qui y restèrent quinze jours et y furent parfaitement reçus par le jeune sultan. Celui-ci paraissait uniquement occupé de ses plaisirs. La chasse des éléphants et des tigres était un de ses plus agréables passe-temps. Après le retour des Français qui étaient allés à Pedir, *le Croissant* resta encore deux mois en rade d'Achem. La Bardelière ayant fait un avantageux trafic avec les insulaires, et chargé son navire de plusieurs sortes d'épiceries et de quelques singularités provenant de l'île, se rembarqua et leva l'ancre le 20 novembre 1602, emmenant avec lui huit indigènes de Sumatra. Il y avait longtemps qu'il était atteint du mal qui devait l'emporter; depuis la perte du *Corbin*, il ne traînait plus qu'une vie languissante. Le 1er décembre 1602, étant sous la ligne équinoxiale, La Bardelière expira et on lui fit, en y ajoutant quelques honneurs particuliers à son grade, les funérailles réservées alors sur les navires français à ceux qui mouraient en mer. On enveloppait le corps dans un cercueil avec quelque chose de pesant pour le faire enfoncer, puis « on le jetait ainsi sous le vent du navire, avec un tison en feu, en tirant un coup de canon vers le côté d'où venait le vent, chacun regardant de ce côté, non de celui par où l'on avait jeté le corps. » Après quoi le maître ou patron ordonnait que l'on récitât les prières. Le sieur de La Villeschar fut élu pour prendre le commandement du *Croissant* après la mort de l'amiral. Depuis lors, on courut encore bien des dangers. Longtemps on ne put avancer à cause des calmes auxquels succédaient des travades du genre de celles dont on a déjà parlé. Pourtant, le 25 décembre, le vent d'est en

soufflant jeta une grande joie dans le cœur de l'équipage, ce qui n'empêcha pas que, le 13 janvier suivant, le navire ne fit eau d'une manière qui aurait pu devenir fatale, et que le 21, durant la nuit, il ne courût risque de se perdre au milieu d'une affreuse tempête.

Durant cette tourmente, les matelots aperçurent des feux étranges qui couraient sur les mâts et qui s'y maintinrent plus de cinq heures sans qu'une pluie abondante vînt à bout de les éteindre; mais ils furent regardés comme de bon augure et comme annonçant que la tempête ne devait pas être dangereuse. Les tourmentes se succédaient avec rapidité à mesure qu'on approchait du cap de Bonne-Espérance. Le dernier jour de janvier 1603, il en fit une si grande, que le navire s'entr'ouvrit par le devant. On eut un moment l'idée d'aller mouiller de nouveau à l'île Saint-Laurent pour s'y réparer et y rafraîchir les malades, quoique déjà cette côte eût été si funeste aux équipages. Mais le vent venant tout à coup à changer d'une manière favorable, on résolut d'en profiter pour continuer immédiatement la route. On doubla le cap de Bonne-Espérance, et, le 3 mars, on se retrouva en rade de Sainte-Hélène, et l'on y séjourna jusqu'au 19. Le 25 on vit l'île de l'Ascension, et le 1er avril, on repassa la ligne pour la quatrième fois durant ce voyage. Il y avait beaucoup de malades à bord; la disette vint se joindre à la maladie, et l'on fut contraint de manger les chiens et les rats. Le 15 mai, on reconnut l'île de Tercère, la principale des Açores. On était impatient d'atteindre la côte d'Espagne, tant les équipages tremblaient que *le Croissant*, dans le pitoyable état où il était, ne manquât sous leurs pieds. Et en effet cela aurait eu lieu si bientôt on n'eût fait rencontre de trois navires flamands qui, moyennant l'abandon qu'on leur fit de toute la cargaison du *Croissant*, consentirent à recevoir les Français à leur bord. Il était temps, car à peine les équipages et les passagers eurent-ils quitté ce navire, qu'il coula bas à leur vue. Les Français furent déposés à Plymouth par les navires flamands, le 13 juin 1603, et de là passèrent en Bretagne. Mais avec eux ne revenaient ni l'un ni l'autre des navires, ni l'un ni l'autre des capitaines qui deux ans auparavant étaient partis de Saint-Malo. Ce dut être une ruine pour la compagnie qui les avait armés et expédiés (2).

Cependant, quelques hommes entreprenants n'avaient point perdu de vue le Canada ni les îles voisines. Les Malouins s'y rendaient fréquemment pour y faire l'échange avec les Indiens de leurs marchandises contre des fourrures. Les héritiers de Jacques Cartier surtout s'étaient préoccupés de ces pays dont la découverte devait faire à jamais la gloire de leur grand-oncle. L'un d'eux, Jacques Noël, petit-neveu du grand navigateur, et né comme lui à Saint-Malo, était allé à plusieurs reprises sur ses traces. Il dit lui-même, dans une lettre (3), qu'il avait remonté le Saint-Laurent aussi loin que s'étendent les sauts, dont il place la hauteur par le quarante-quatrième degré. Il parle, dans la même lettre, d'un livre de lui en forme de carte marine, que déjà il avait remis, en 1587, à ses deux fils, Michel et Jean, qui alors étaient au Canada, et qu'il avait chargés de nouvelles explorations. Jacques Noël s'était associé au sieur de La Jaunaye Chaton, son parent, pour des entreprises commerciales dans l'Amérique septentrionale, et tous deux s'efforçaient de continuer à leurs dépens l'œuvre de leur oncle. Mais ayant eu à supporter des pertes considérables, entre autres celle de quatre pataches qu'ils avaient envoyées au Canada, ils eurent recours au roi Henri III pour obtenir une commission pareille à celle que François I[er] avait octroyée à leur grand-oncle, appuyant leur demande sur les services de celui-ci, et sur ce qu'en ses voyages il avait employé la somme de seize cent trente-huit livres en sus de celle qu'il avait reçue, somme dont ni lui ni ses héritiers n'avaient été remboursés. Jacques Noël et La Jaunaye Chaton ayant le projet de former un établissement français au Canada, réclamaient en outre à cet effet le privilége, pour douze années, de trafiquer seuls avec les peuples de ces pays, principalement en ce qui concernait les pelleteries, et demandaient que défense fût faite à tous les sujets du royaume de se mêler de ce trafic et de les troubler dans la jouissance de leur privilége, ainsi que dans l'exploitation de quelques mines qu'ils avaient découvertes. Henri III leur accorda, le 14 janvier 1588, la commission et le privilége qu'ils demandaient; mais lorsque déjà ils s'étaient mis à l'œuvre et avaient fait de grandes dépenses, ce prince faible et irrésolu, qui touchait à la fin de son règne, révoqua, le 5 mai suivant, toutes ces faveurs, à la sollicitation des marchands de Saint-Malo, mé-

contents de voir qu'on allait entraver leur liberté commerciale au profit de deux ou trois d'entre eux; ce qui inspire à Marc Lescarbot, premier historien de la Nouvelle-France, les réflexions suivantes : « On dit qu'il ne faut point empêcher la liberté naturellement acquise à toute personne de trafiquer avec les peuples de delà. Mais je demanderai volontiers qui est plus à préférer, ou la religion chrétienne et l'amplification du nom français, ou le profit particulier d'un marchand, qui ne fait rien pour le service de Dieu ni du roi? Et cependant cette belle dame liberté a seule empêché jusques ici que ces pauvres errants n'aient été faits chrétiens et que les Français n'aient parmi eux planté des colonies qui eussent reçu plusieurs des nôtres, lesquelles depuis ont enseigné nos arts et métiers aux Allemands, Flamands, Anglais et autres nations, et cette même liberté a fait que, par l'envie des marchands, les castors se sont vendus huit livres et demie, lesquels au temps de ladite commission ne se vendaient qu'environ cinquante sous. Certes la considération de la foi et religion chrétienne mérite bien que l'on octroie quelque chose à ceux qui emploient leurs vies et fortunes pour l'accroissement d'icelle, et en un mot pour le public. » Il faut convenir avec Lescarbot, la question de propagande religieuse mise à part, bien qu'on ne puisse nier qu'elle ne soit aussi un puissant moyen d'action et de conquête, il faut convenir que les priviléges, en concentrant l'effort et en lui donnant un but et une durée, ont été de grands principes de colonisation, dans un temps surtout où l'État faisait peu de chose par lui-même en ces sortes d'entreprises, et que, sans eux et sans les compagnies, la plupart des établissements coloniaux d'origine française, anglaise et hollandaise, seraient peut-être encore à créer. Il semble qu'en fait de colonisation, l'intérêt particulier ait dû précéder l'intérêt général, et le privilége et le monopole, la liberté commerciale qui, à son tour, par la concurrence et quand l'œuvre n'a plus qu'à s'élargir, apporte de nouveaux éléments, de nouvelles garanties de durée et de succès.

Les guerres civiles des premières années du règne de Henri IV empêchèrent que l'on ne songeât sérieusement à coloniser à la Nouvelle-France. Cependant, en 1591, un navigateur français, nommé de La Court-Précourt-Ravillon, parti sur le navire *le*

Bonaventure pour le Canada, reconnut les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, et une partie de celles qui composent l'archipel de la Madelaine, dans le golfe de Saint-Laurent.

Dès qu'on eut pu présager la fin prochaine de la guerre civile, des hommes entreprenants et courageux revinrent à ces idées, en même temps que le commerce maritime reprenait quelque activité. Un gentilhomme de Bretagne, Trouellus du Mesgouëts, marquis de Cottenmeal et de La Roche, obtint de Henri IV, le 12 janvier 1598, un édit qui le nommait lieutenant général pour le roi aux pays de Canada, Hochelaga, Terres-Neuves, Labrador, rivière de la Grande-Baie, de Norembègue et terres adjacentes desdites provinces et rivières, et l'établissait pour conducteur, chef, gouverneur et capitaine de la nouvelle entreprise, ainsi que de tous les navires, gens de guerre et de mer et autres, qui seraient choisis et ordonnés pour mettre celle-ci à exécution. Le même édit investissait La Roche du droit de partage, distribution et octroi en fiefs, seigneuries, comtés, vicomtés, baronnies, des terres qu'il pourrait conquérir.

Le marquis de La Roche engagea généreusement une partie de sa fortune et sa personne elle-même dans cette affaire. Il arma un vaisseau, dont il remit la conduite à un excellent pilote normand nommé Chedotel (4), qui passait alors pour avoir le plus de connaissance des côtes de la Nouvelle France. Mais l'idée que l'on avait conçue dans ce temps du Canada, par le peu de progrès qu'on y avait fait, était si désavantageuse par toute la France, que le marquis de La Roche, ne trouvant presque personne qui voulût le suivre, se vit réduit à prendre dans les prisons de l'État des hommes condamnés à la mort ou aux galères, pour en faire les compagnons et les soutiens de ses travaux. Ces misérables, au nombre de cinquante à soixante, sortirent avec plaisir de leurs cachots pour courir les aventures de la mer, et chercher dans un nouveau monde un sort qu'ils ne pouvaient croire pire que celui auquel ils échappaient. C'est avec d'aussi tristes éléments de colonisation, contrastant si fort avec les termes pompeux et les vaines libéralités de l'édit royal, que le courageux marquis de La Roche osa donner l'ordre à Chedotel de faire lever l'ancre. Ce pilote ne démentit point sa grande réputation; il vint mouiller heureusement à l'île de Sable, située par les qua-

rante-quatre degrés douze minutes nord environ, et distante de vingt-cinq lieues au sud de la terre du Cap-Breton, elle était inhabitable, sans port, complétement improductive, et renfermait, dans son étendue de dix lieues, un lac qui en avait lui-même cinq. Quoiqu'elle ne semblât pas offrir la plus petite chance de colonisation, il paraît que bien des années auparavant, sous le règne de François Ier, le baron de Léry et de Saint-Just, vicomte de Gueu, ayant eu aussi l'idée de s'établir aux Terres-Neuves, et d'y jeter les fondements d'une habitation, avait été obligé de s'arrêter dans cette île et d'y déposer ses bestiaux, qui depuis y avaient multiplié; d'autres disent que ces éléments de vie venaient d'un navire espagnol qui s'était perdu en ce lieu. Le marquis de La Roche débarqua à l'île de Sable la majeure partie des hommes qu'il avait tirés des prisons de France, leur laissa des vivres et des marchandises, et leur promit de les venir reprendre aussitôt qu'il aurait trouvé aux côtes de l'Acadie un lieu favorable pour s'y établir. Chedotel ayant ensuite levé l'ancre, alla reconnaître les côtes du continent le plus proche, qui sont celles de l'Acadie, et, après y avoir recueilli toutes les connaissances qui semblaient nécessaires à une nouvelle et plus importante expédition, il appareilla, sur l'ordre du marquis de La Roche, pour retourner en France. On avait l'intention de repasser par l'île de Sable, afin de reprendre les malheureux qu'on y avait déposés; mais les vents contraires et les tempêtes empêchèrent le navire d'aborder une seconde fois à cette terre ingrate. Le marquis de La Roche se décida, quoiqu'à regret, à continuer sa route pour la France, se proposant de revenir très-prochainement. Mais il ne fut pas plutôt arrivé, que le duc de Mercœur, qui était en pleine révolte contre le roi dans la Bretagne, le fit arrêter et emprisonner. Rendu quelque temps après à la liberté, il trouva encore des obstacles si invincibles à son entreprise, qu'étant contraint de l'abandonner entièrement, il en mourut de chagrin. Cet homme courageux avait néanmoins commis une grande faute en ne commençant pas immédiatement un établissement en Acadie, où une pêche sédentaire, qui ne lui aurait pas coûté beaucoup, aurait pu lui éviter la ruine qui le frappa.

Les quarante ou cinquante malheureux qu'il avait laissés dans l'île de Sable s'y fabriquèrent d'abord des barques avec quelques

débris de vaisseaux espagnols ou portugais trouvés sur le rivage. Quand ils eurent mangé les moutons et les bœufs qui avaient multiplié dans l'île, le poisson devint leur unique nourriture; lorsque leurs habits furent usés, ils s'en firent de peaux de loups marins. Enfin, au bout de sept ans, le roi ayant ouï parler de leur aventure et la France entière s'en étant émue, la cour du parlement de Rouen obligea, par un arrêt, le pilote Chedotel à les aller recueillir, à la charge par eux de lui donner la moitié des provisions et marchandises qu'ils auraient pu amasser, comme cuirs de bœufs, peaux de loups marins, de renards noirs, huiles, etc. Chedotel, homme à ce qu'il paraît fort avare et fort dur, malgré son mérite, se rendit en conséquence à l'île de Sable, où il ne trouva plus que douze des infortunés. Il ne leur dit point en vertu de quels ordres il venait les chercher, afin de leur faire donner, pour prix de leur retour, la totalité des cuirs et des peaux de loups marins dont ils avaient fait provision. Ils ne marchandèrent point, comme bien on pense, et satisfirent l'avarice du pilote qui les ramena en France. Henri IV voulut les voir dans l'équipement qu'ils s'étaient fait à l'île de Sable; on les lui présenta avec leurs peaux d'animaux, leurs longs cheveux, leurs longues barbes, et on leur trouva, dans ce bizarre accoutrement, quelque ressemblance avec les dieux mythologiques des fleuves. Le roi leur fit compter, par Sulli, à chacun cinquante écus, et les déchargea de toute poursuite de la justice (5).

La mésenvature du marquis de La Roche n'empêcha point les Français de tourner leurs vues du côté du Canada et des contrées voisines. Un an après lui, en 1599, un calviniste de Normandie, nommé Chauvin ou de Saint-Chauvin, capitaine pour le roi en la marine, homme très-expert et entendu au fait de la navigation, et qui avait servi le roi aux guerres passées, fut excité par un négociant de Saint-Malo, nommé Pont-Gravé, lui-même homme fort entendu aux voyages de mer pour en avoir fait plusieurs, à solliciter un privilége pour la traite des pelleteries du nord de l'Amérique, et, l'ayant obtenu, à armer quelques vaisseaux pour l'exploiter. Déjà Chauvin et Pont-Gravé avaient remonté jusqu'à quatre-vingt-dix lieues le fleuve Saint-Laurent, en un endroit appelé Tadousac, où se faisait un grand trafic avec les Indiens qui s'y rendaient tous les printemps. Le capitaine

Chauvin, armé de son privilége, retourna à Tadousac, en compagnie de Pont-Gravé, qu'il prit pour son lieutenant. Quoique le lieu fût loin d'être propice, il y fit construire une habitation, malgré les représentations de Pont-Gravé, qui l'engageait à former ce principe d'établissement plus en amont du fleuve. Il y laissa ses hommes assez mal pourvus de toutes choses et exposés à toutes les rigueurs des saisons; car leur demeure était fragile et mal fermée. Chauvin et Pont-Gravé retournèrent passer l'hiver en France, et, pendant ce temps, ceux de leurs compatriotes qu'ils avaient laissés à Tadousac furent réduits aux plus extrêmes nécessités et contraints de s'abandonner aux Indiens, qui charitablement les retirèrent avec eux. Néanmoins, plusieurs moururent misérablement, tandis que les autres attendaient avec angoisse le retour des navires de France. Le capitaine Chauvin, qui au fond ne paraissait pas avoir une volonté sérieuse de coloniser, mais semblait uniquement préoccupé de tirer des profits immédiats de son privilége, fit encore deux voyages à Tadousac; il mourut dans le dernier.

Le commandeur Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe et vice-amiral de France, ayant succédé aux priviléges commerciaux du capitaine Chauvin, forma une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux, dans le but de fonder au Canada une demeure arrêtée et durable, où lui-même il pourrait aller finir avec gloire sa carrière, déjà si noblement parcourue. Il choisit pour son lieutenant Pont-Gravé, comme quelqu'un qui, ayant précédemment fait le voyage, pût reconnaître les défauts du passé.

Au moment où le commandeur de Chastes faisait les préparatifs du départ de Pont-Gravé qu'il se proposait de suivre bientôt, il reçut la visite d'un jeune gentilhomme saintongeois nommé Samuel de Champlain, qui déjà pour ses mérites était pensionné du roi et reçu en cour. Durant les guerres dernières, il avait servi Henri IV sous les maréchaux d'Aumont, de Saint-Luc et de Brissac. Depuis, quand les Espagnols avaient évacué le Blavet et quand la paix avait été faite, son besoin d'activité l'avait entraîné aux Indes-Occidentales, d'où il revenait après y avoir passé deux ans et demi et avoir pris un goût prononcé pour la marine et les navigations. Le commandeur de Chastes, jugeant que ce jeune homme pourrait

être utile à son projet, le lui communiqua et lui demanda s'il aurait pour agréable de faire le voyage de Canada avec Pont-Gravé. Samuel Champlain répondit à cette avance qu'il n'attendrait que la permission du roi, à qui il était obligé tant de naissance que de pension, pour faire le voyage. L'autorisation ne tarda pas à arriver; elle était accompagnée d'un ordre à Samuel Champlain de faire un fidèle rapport au souverain de tout ce qu'il verrait et remarquerait durant l'expédition.

Pont-Gravé et Samuel Champlain s'embarquèrent l'an 1603, et arrivèrent heureusement à Tadousac. L'un et l'autre étaient entreprenants, hardis, et avaient de grands projets d'exploration; le second, quoique de beaucoup moins âgé, exerçait sur le premier l'empire du génie; et celui-ci, quoique le chef de l'entreprise, se laissait aller comme avec une sorte de dévouement aux idées grandes et généreuses de son jeune compagnon. Laissant leurs navires à Tadousac, ils résolurent de remonter le Saint-Laurent sur des bateaux de douze à quinze tonneaux, et poursuivirent ainsi leur route jusque dans le lac où Jacques Cartier avait pénétré avant eux, et étant passés avec cinq matelots dans une barque plus légère encore, ils parvinrent au pied du saut Saint-Louis, près d'Hochelaga ou Montréal. La chute d'eau était si épouvantable et furieuse et se brisait en écumant sur tant de rochers, que les navigateurs estimèrent qu'il serait impossible de la franchir avec leur esquif. Ils mirent pied à terre pour aller examiner le dessus du saut. Ils firent une lieue ainsi sans pouvoir satisfaire entièrement leur curiosité; ils examinèrent cependant les difficultés que ce lieu présentait, et recueillirent des Indiens quelques renseignements sur l'intérieur des terres, sur l'origine de plusieurs rivières et notamment sur celle du Saint-Laurent. Samuel Champlain dressa dès lors une carte de tout ce qu'il avait vu et reconnu, et l'accompagna d'un discours écrit. Après quoi Pont-Gravé et lui revinrent à Tadousac. Là, ils remontèrent sur leurs navires qui avaient fait un assez bon trafic avec les Indiens, et firent voile pour Honfleur, où ils apprirent que le digne commandeur de Chastes était mort. Cette perte leur fit éprouver à l'un et l'autre de vifs regrets. Samuel Champlain se rendit à la cour et fit connaître au roi le discours et la carte de son voyage. Henri IV parut y attacher beaucoup de prix, et promit de seconder et de faire

poursuivre l'entreprise interrompue par la mort du commandeur de Chastes.

Un seigneur saintongeois, qui naguère avait suivi, par esprit de curiosité seulement, le capitaine Chauvin, dans un de ses voyages à Tadousac, et qui s'était inutilement joint à Pont-Gravé pour l'engager à créer une habitation en un lieu plus convenable que celui qu'il avait choisi, Pierre du Gua, sieur de Mons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et gouverneur de Pons, professant la religion calviniste, se fit établir dans le privilége laissé vacant par la mort du gouverneur de Dieppe et continua la société formée par celui-ci avec les marchands de Rouen, La Rochelle et autres lieux. Son dessein était de chercher un pays plus au sud que le Canada proprement dit, pour y coloniser. Il se fit en conséquence nommer, le 8 novembre 1603, lieutenant général pour le roi aux pays, territoires, côtes et confins de l'Acadie, autrefois appelée Norembègue, à partir du 40e degré jusqu'au 46e, et reçut de pleins pouvoirs pour y faire la guerre et la paix, y conquérir et y distribuer des biens et des charges. Henri IV, pour montrer tout l'intérêt qu'il portait à l'entreprise, ajouta au privilége exclusif de la traite des pelleteries la diminution des droits d'entrée en France des marchandises que de Mons et ses associés rapporteraient de l'Acadie et du Canada; ces droits furent mis sur le même pied que ceux appliqués aux marchandises passant d'une province à l'autre du royaume. De Mons, ayant garanti à chacun la libre pratique de sa religion, assembla nombre de gentilshommes désireux d'aventures, de prêtres catholiques et de ministres protestants, qui devaient être un grand sujet de discorde, tout ce qu'il put trouver de soldats et d'ouvriers, et fit armer deux navires au Hâvre, dont il donna le commandement au capitaine Timothée, de cette ville, et au capitaine Morel d'Honfleur. De Mons s'embarqua le premier, ayant avec lui un fameux pilote nommé Pierre Angibault, dit Champ-Doré, un gentilhomme nommé Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, qui avait dessein de se fixer à quelque jour aux Terres-Neuves avec sa famille, et Samuel Champlain, encore chargé par le roi de faire un fidèle rapport de la navigation et du voyage. Pont-Gravé, toujours fidèle à ces entreprises, était sur le navire du capitaine Morel, qui emportait le gros des

provisions, et ne devait partir que quelques jours après l'autre. Le bâtiment qui portait de Mons mit à la voile le 7 mars 1604. Les bancs de glace et les tempêtes lui firent courir quelques dangers. Le 6 mai, il mouilla à un certain port de la côte d'Acadie, où il confisqua un navire du Hâvre, qui faisait la traite des pelleteries malgré le privilége octroyé par le roi, et dont le capitaine avait nom Rossignol, en raison de quoi le lieu où l'on était fut appelé port Rossignol. Ensuite, on longea la côte jusqu'à un autre havre, qui fut appelé port du Mouton. On résolut d'y séjourner en attendant l'arrivée du second navire, parti de France le 10 mars, et dont on commençait à être d'autant plus inquiet que de sa venue dépendait tout le succès de l'affaire. On délibéra même pour savoir si l'on ne devait pas retourner tout de suite en France; mais Poutrincourt insista avec tant de force pour qu'on ne donnât point le spectacle d'un retour si précipité et si honteux, que tout le monde se rangea à son avis. Quelques cabanes furent construites sur la côte, et l'on vécut tant bien que mal des produits de la chasse et de la pêche. Cependant Samuel Champlain ayant proposé d'aller faire quelques explorations et chercher un lieu favorable à un établissement, avec une chaloupe seulement, de Mons le lui permit, et il s'aventura en compagnie de trois ou quatre matelots, dans ce fragile équipage. Il découvrit plusieurs ports et embouchures de rivières. Comme il s'était laissé entraîner dans ces explorations plus longtemps qu'il n'avait cru lui-même, la question de retourner en France fut de nouveau agitée au port Mouton, et, soit que l'on pensât qu'il était perdu avec sa chaloupe, soit que l'impatience des gens restés avec de Mons se souciât peu de ce qui pourrait lui être arrivé, on fut sur le point de l'abandonner. A la fin pourtant, et lorsque la disette commençait à se faire sentir, on eut des nouvelles du navire du capitaine Morel, qui, de son côté, n'était pas moins en peine du premier bâtiment, n'ayant trouvé sur sa route aucune des marques et enseignes que de Mons avait dit qu'il laisserait, particulièrement au port de Camceau, situé entre des îles de fort mauvais abord, à huit lieues de l'île du cap Breton. Mais les bancs de glace avaient forcé de Mons et son capitaine Timothée à dépasser de beaucoup ce port, sans en approcher. Le navire du capitaine Morel avait arrêté, à Camceau, quatre navires

basques qui violaient le privilége de la compagnie. Il était allé de là à la baie de Toutes-Isles, sur la côte de l'Acadie, et que ses bancs et ses hauts-fonds rendaient très-dangereuse. Les deux navires étant entrés en communication au moyen d'une barque envoyée au capitaine Morel, celui-ci remit les provisions nécessaires pour le prochain hivernage du lieutenant général de Mons et de ses gens, puis s'en retourna, avec Pont-Gravé, du côté du fleuve Saint-Laurent, pour y faire la traite des pelleteries. Un peu plus tard, les deux navires se rallièrent au port Mouton et levèrent ensemble l'ancre de ce lieu pour aller faire quelques découvertes avant l'hiver. On passa une nuit à l'ancre à la baie de Sable. On doubla ensuite le cap de Sable. Laissant derrière soi nombre d'îles toutes couvertes d'oiseaux et surtout de cormorans, on arriva à un autre cap qui fut nommé par Champlain le port Fourchu, en raison de sa configuration. Après avoir reconnu et dépassé une île, appelée l'Ile-Longue, éloignée d'un quart de lieue de la côte d'Acadie, on entra dans une vaste et profonde baie que de Mons salua du nom de baie Française. Dans cette baie, on remarqua un port environné de montagnes du côté du nord, et de beaux coteaux vers le sud, desquels descendaient mille ruisseaux qui donnaient à ce lieu un admirable aspect; à l'est une rivière, dans laquelle les navires pouvaient pénétrer jusqu'à quinze lieues et au delà, coulait entre ces montagnes et ces coteaux dans de belles prairies. Poutrincourt trouva ce lieu fort à son gré; il pensa que c'était là l'Éden que le ciel lui réservait pour s'y fixer avec sa famille; il en demanda la concession au lieutenant général de Mons qui la lui octroya en vertu des priviléges qu'il avait lui-même reçus du roi; et ce lieu, qui devait acquérir bientôt une certaine célébrité, fut appelé Port-Royal.

On fit voile du Port-Royal pour aller au fond de la baie Française, vers une certaine mine de cuivre dont on parlait beaucoup. C'était un promontoire que l'on appela cap des Deux-Baies à cause de sa situation, et où un cuivre assez beau et assez pur était enchâssé dans la pierre et reluisait au soleil; çà et là, sur ce même promontoire, on trouvait des pierres bleues transparentes que l'on n'estimait pas moins que les turquoises, et d'autres pierres blanches qui, si elles n'avaient la finesse du diamant, en

possédaient quelquefois l'éclat. Puis, du côté opposé au Port-Royal, mais toujours dans la baie Française, on alla à une rivière que les Indiens appelaient Ouydouy et que l'on nomma Saint-Jean, parce qu'on y arriva le 24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste; elle était pleine de dangers et hérissée d'écueils; étroite à son entrée, elle s'élargissait ensuite pour se rétrécir de nouveau, et formait, entre deux grands rochers, un saut effrayant dont le bruit s'entendait à plus de deux lieues. Cependant, à la haute marée, on pouvait pénétrer dans cette rivière qui avait une lieue de large environ en certains endroits, et où l'on trouvait trois îles couvertes de prairies, de chênes, de hêtres, de noyers et de vignes sauvages. La rivière Saint-Jean était d'un grand secours aux Indiens qui, avec leurs canots, qu'ils portaient de distance en distance au-dessus des sauts, allaient par elle, en huit jours, à Tadousac sur le fleuve Saint-Laurent, bien que les chaloupes ne pussent remonter à plus de quinze lieues à cause de ces mêmes chutes d'eau. Quittant la rivière Saint-Jean, mais non encore la baie Française, on alla dans une baie secondaire bien qu'encore assez large et profonde (aujourd'hui Passamaquody-Bay) où tombait la rivière des Indiens-Etchemins, que l'on appela rivière Sainte-Croix; cette baie était parsemée d'îles que Champlain alla reconnaître. On résolut d'hiverner dans l'une d'elles ayant une demi-lieue de tour environ, qui fut aussi appelée île Sainte-Croix, et de renvoyer de là les navires en France. De Mons ayant débarqué avec son monde, commença à jeter les fondements d'une habitation tant bien que mal fortifiée. Les Indiens vinrent aussitôt de tous côtés pour voir les étrangers, et quelques-uns prirent même dès lors de Mons pour juge de leurs débats, ce qui fut considéré comme un prélude de sujétion volontaire. De Mons, à la fois pour éviter des frais considérables et pour qu'on lui rapportât des secours au printemps, renvoya ses deux navires sur l'un desquels Poutrincourt revint en France avec le dessein d'amener bientôt une colonie au Port-Royal. Cependant de Mons avait assis son fort à l'un des bouts de l'île Sainte-Croix et y avait établi sa demeure construite en charpente et au-dessus de laquelle flottait la bannière de France. En dehors du fort se voyaient les logis des gens de la suite et au service spécial du général. A peu de distance

était le magasin de vivres et munitions, et, en face, les demeures de Champlain, de Champ-Doré, et autres notables personnages. On avait aussi élevé une galerie couverte, soit pour les jeux, soit pour le travail des ouvriers pendant la pluie. A l'autre extrémité de l'île, du côté qui regardait la mer, de Mons avait fait dresser son canon sur un tertre ou plutôt sur un îlot séparé; de sorte qu'il tenait toute la baie de Sainte-Croix sujette par en haut et par en bas. Quelques Français, sans crainte des Indiens, étaient allés construire leurs cabanes et établir leur demeure sur la terre ferme, dans un lieu situé vis-à-vis de l'île, où d'agréables ruisseaux serpentaient dans une prairie naturelle et que paraient encore des bois hauts et touffus. L'événement prouva que ceux qui s'étaient ainsi installés sur le continent n'avaient pas manqué d'autant de prudence qu'on l'avait pu croire d'abord. Tout alla assez bien jusqu'à l'hiver dans l'île Sainte-Croix; mais cette saison rigoureuse étant venue, on commença à y sentir la disette de bois et d'eau qu'il fallait aller chercher en terre ferme. La gelée devint si forte que le cidre se glaça dans les tonneaux; on ne le distribuait à chacun qu'en très-petite quantité; on mettait plus de parcimonie encore pour le vin. Les plus paresseux, pour n'avoir pas la peine d'aller chercher de l'eau de rivière, buvaient de la neige fondue. Bientôt cette épouvantable maladie, qui autrefois avait en partie anéanti les hommes de Jacques Cartier dans le Canada, frappa les colons de l'île Sainte-Croix, sans qu'ils eussent, comme les premiers, la ressource de l'arbre merveilleux que les Indiens avaient fait connaître au grand navigateur, car les sauvages de l'Acadie ne le connaissaient point. Quatre-vingts Français furent atteints du scorbut; trente-six en moururent, les autres recouvrèrent la santé au printemps. De Mons jugea que ce n'était point encore en l'île Sainte-Croix qu'il devait définitivement planter sa colonie, et l'hiver étant fini, il prit le parti d'aller avec une grande barque, sous la conduite de son maître-pilote Champ-Doré, et en compagnie de Champlain, chercher un lieu plus favorable et un air plus tempéré. Il se tourna en conséquence vers la rivière de Pentagoët ou Penobscot, que les précédents voyageurs avaient rendue si fameuse sous le nom de Norembègue ou *Norumbega*. On ne trouva point qu'elle méritât la réputation qui lui avait été faite, et Champlain jugea

que si auparavant plusieurs en avaient reconnu l'embouchure parsemée d'îles, aucun n'y était entré, « car, dit-il, ils l'eussent décrite d'une autre façon... On décrit aussi qu'il y a une grande ville fort peuplée de sauvages adroits et habiles, ayant du fil de coton. Je m'assure que la plupart de ceux qui en font mention ne l'ont vue, et en parlent pour l'avoir ouï dire à gens qui n'en savaient pas plus qu'eux. » De Mons, Champ-Doré et Champlain pénétrèrent présumablement les premiers dans cette rivière, guidés par des Indiens avec qui ils avaient fait alliance, et en évitant, la sonde à la main, les rochers, hauts-fonds, bancs et brisants qui s'y trouvaient en si grand nombre que c'était chose étrange à voir. Dans la rivière, comme à son embouchure, il y avait beaucoup d'îles, dont quelques-unes étaient du plus verdoyant aspect; on mouilla à l'embouchure d'une petite rivière, qui tombait dans celle de Pentagoët; mais Champlain, poursuivant sa route en amont sur un canot indien, arriva à une chute d'eau de sept à huit pieds de hauteur sur une largeur d'environ deux cents pas, et au-dessus de laquelle le fleuve redevenait très-beau. Il mit pied à terre pour examiner le pays; il semblait que les chênes y eussent été plantés comme à plaisir; mais, dans l'espace d'environ vingt-cinq lieues, il ne découvrit aucune ville ni village; une ou deux misérables cabanes abandonnées furent les seules traces d'habitation qu'il rencontra. Les Indiens-Etchemins, habitants de ces contrées, n'avaient coutume de venir sur les bords et dans les îles de la rivière de Pentagoët qu'en été, pour la pêche et pour la chasse du gibier qui s'y trouvait en quantité; ils menaient d'ailleurs une vie nomade, hivernant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, selon les avantages momentanés qu'ils y trouvaient. On eut quelques relations avec eux, particulièrement avec Bessabez et Cabahis, deux de leurs chefs. Ils se livrèrent, en présence des Français, à leurs chants et à leurs danses. De la rivière de Pentagoët, on alla, toujours côtoyant, à celle de Kinibeki (Kennebek dans l'état présent du Maine, comme celle de Pentagoët), et l'on mouilla à trois cents pas environ de son embouchure. Champlain se mit dans une chaloupe pour remonter un peu la rivière et voir les sauvages qui en habitaient les bords. C'étaient encore les Indiens-Etchemins; ils lui parurent fort basanés; ils étaient habillés de peaux de castor et autres fourrures, et

avaient la même manière de vivre que ceux du Canada. Durant l'hiver, au fort des neiges, ils allaient à la chasse aux élans et autres bêtes dont il faisaient leur nourriture ordinaire. Ils s'attachaient de certaines raquettes sous les pieds, et allaient ainsi, hommes, femmes et enfants, sur la neige sans enfoncer, et cherchant la piste des animaux; quand ils l'avaient trouvée, ils la suivaient jusqu'à ce qu'ils eussent aperçu la bête sur laquelle ils tiraient avec leurs arcs ou qu'ils tuaient à coups d'épées emmanchées au bout d'une demi-pipe. Alors, femmes et enfants accouraient, et là, ils dressaient leurs cabanes et se donnaient la curée; après quoi ils reprenaient leur chasse. La chaloupe qui portait Champlain faillit se perdre sur un rocher qu'elle effleura en passant. Elle rencontra deux canots d'Indiens allant à la chasse aux oiseaux qui, pour la plupart, muaient dans ce temps et volaient difficilement. Champlain témoigna aux sauvages le désir qu'ils le menassent à leur chef, ce à quoi ils consentirent; et Champlain et sa chaloupe s'engagèrent avec eux à travers une foule de détroits que formaient les îles dans la rivière; enfin, après avoir côtoyé une de celles-ci, qui avait environ quatre lieues de long, on arriva au lieu où se tenait le chef, nommé Manthoumermer. Il vint auprès de la chaloupe de Champlain dans un canot, que dix autres suivaient à une faible distance. Manthoumermer fit la harangue d'usage, dans laquelle il parla du plaisir qu'il avait à voir les étrangers, et du désir qu'il avait de faire alliance avec eux, en même temps que la paix avec ses ennemis par leur moyen. Le lendemain, les Indiens guidèrent la chaloupe de Champlain par un autre chemin que celui où elle était venue, et le conduisirent à une chute d'eau qu'on eut toutes les peines du monde à lui faire passer, et au-dessous de laquelle on vit un lac long de trois à quatre lieues, dans lequel descendait le Kinibeki et une autre rivière. De là, Champlain revint au lieu où était restée la grande barque de de Mons. On alla ensuite à la rivière Chouakoë (probablement celle de Saco), où, dès que l'on eut mouillé, on fut visité par une grande quantité d'Indiens, qui différaient des Etchemins sous plusieurs rapports. Ils avaient la tête presque entièrement rasée, sauf le sommet où ils laissaient croître leurs cheveux, qu'ils entrelaçaient de diverses façons par derrière avec des plumes; ils se peignaient d'ailleurs le visage de

noir et de rouge comme les autres Indiens. Ils étaient gens fort dispos et bien construits. Ils avaient pour armes des piques, des massues, des arcs et des flèches. Ils labouraient et cultivaient la terre, ce que Champlain n'avait point encore vu faire aux Indiens, et, au lieu de charrue, ils avaient un instrument de bois fort dur, fait en manière de bêche. Dès longtemps, Jacques Cartier avait connu des Indiens cultivateurs, ce que paraissait ignorer Champlain. Celui-ci examina avec beaucoup d'intérêt le labourage des Indiens Chouakoës, leur manière d'ensemencer la terre, et tous les produits de leur culture, qui étaient surtout du blé d'Inde et des fèves. Ces Indiens couvraient leurs cabanes avec des écorces de chêne, et ils avaient une grande maison entourée de palissades et de gros arbres rangés les uns auprès des autres, qui leur servait de forteresse lorsque leurs ennemis venaient les attaquer. On continua à ranger la côte en partant de la rivière Chouakoë, mais, à peine eut-on fait six où sept lieues que le vent devint contraire et força à jeter l'ancre et à débarquer sur une côte sablonneuse, où l'on vit une quantité de petits oiseaux qui chantaient comme des merles. On retourna ensuite à deux ou trois lieues vers Chouakoë, jusqu'à un cap que l'on nomma le Port-aux-Iles, à cause de trois îles qui en étaient voisines, et qui est situé par la hauteur de 43 degrés 25 minutes de latitude. On y fit la rencontre d'un canot monté par cinq ou six sauvages, qui descendirent aussitôt sur le rivage pour y commencer leurs danses. Champlain les suivit à terre, et leur donna à chacun un couteau et du biscuit, ce qui les fit redanser mieux que jamais. Ayant doublé le cap des Iles, on entra dans une anse dont les bords étaient cultivés par les Indiens, et présentaient des champs de vigne, de fèves, de citrouilles et de racines bonnes à manger, au-dessous des noyers, des cyprès, des frênes et des hêtres qui y étaient d'une rare magnificence. On s'arrêta deux heures pour faire quelque peu connaissance avec les Indiens du voisinage. Ils avaient des canots en écorce de bouleau, comme les Indiens Canadiens, Souriquois et Etchemins. Poursuivant la route à l'ouest-sud-ouest, on jeta l'ancre près d'une île où l'on aperçut beaucoup de fumée tout le long de la côte, et un grand nombre de sauvages qui accouraient pour voir les étrangers. Les canots de ces Indiens n'étaient point d'écorce de bouleau comme ceux que l'on avait

rencontrés jusqu'alors, mais d'une seule pièce d'arbre, creusée avec du feu ou des cailloux rougis à la flamme, dépouillée de son écorce, et arrondie par-dessous; ils étaient fort sujets à tourner si l'on n'était d'une grande adresse à les manœuvrer. Après avoir passé beaucoup d'îles, et rangé les côtes de ce qu'on appelle aujourd'hui le New-Hampshire et le Massachusetts, on alla jeter l'ancre à un cap, qui fut nommé Saint-Louis (cap Cod ou cap Blanc), et où, s'étant laissée attirer à la côte par les fumées des sauvages, la barque échoua sur une roche et fut en danger de périr avec tous ceux qu'elle portait. Toutefois, on vint à bout de la réparer. Après avoir doublé le cap Saint-Louis, on mouilla dans un port fort dangereux, situé à 42 degrés environ de latitude, qui fut appelé Malebarre. Sur le rivage on voyait des cabanes rondes, couvertes de grosses nattes de roseaux et entourées de jardins. Elles appartenaient aux Armouchiquois, habitants de ces contrées. On noua quelques relations avec eux, desquelles on n'eut pas à se louer, car ces Indiens étaient voleurs et traîtres. Depuis le cap aux Iles, les sauvages que l'on vit ne portaient que fort rarement des fourrures; ils allaient d'ordinaire presque nus, et quand ils se couvraient par hasard, c'était avec des robes faites de tissus d'herbes et de chanvre. Ils se peignaient le visage en rouge, en noir et en jaune; ils n'avaient naturellement presque pas de barbe, et s'arrachaient le peu qu'ils en pouvaient avoir à mesure qu'elle croissait. De Malebarre, on alla, par la hauteur de 43 degrés de latitude, en un lieu d'excellent mouillage, qui pour cela fut nommé Beauport.

Néanmoins, n'ayant point encore trouvé de lieu satisfaisant à son gré pour y porter son établissement, de Mons, après avoir rangé la côte dans une étendue de plus de quatre cents lieues avec une misérable embarcation, et avoir pénétré jusqu'au fond de plusieurs baies, résolut de retourner à l'île Sainte-Croix. Chemin faisant, on nomma le port aux Huîtrés, par les 42 degrés de latitude; on relâcha à Malebarre à cause du mauvais temps. A treize lieues de là, s'étant laissé engager par les indications des sauvages à travers des brisants et des bancs de sable, qu'il fallut passer comme au hasard, on eut toutes les peines du monde à en sortir; on passa par-dessus une pointe de sable qui

s'avançait près de trois lieues dans la mer, et qui fut nommée cap Baturier. Après avoir jeté l'ancre au milieu des écueils, on envoya une chaloupe pour chercher un chenal que l'on supposait devoir conduire à un port indiqué par les sauvages. Un de ceux-ci revint avec elle et fit entendre que l'on pourrait entrer par la pleine mer, offrant de piloter lui-même la grande barque. Enfin, on entra dans ce port comme par miracle, avec un gouvernail rompu, et que l'on avait été obligé de raccommoder avec des cordages. Ce port, où l'on était arrivé avec tant de peine, et qui fut estimé être par la hauteur de 42 degrés 1/3 de latitude, reçut le nom de Fortuné, comme pour marquer que, si on ne l'eût à la fin trouvé, on eût été perdu. On vit sur le rivage cinq à six cents sauvages presque entièrement nus. Ils étaient agriculteurs et avaient l'art de conserver leur blé pour l'hiver, au moyen de fosses creusées à cinq ou six pieds dans le sable, sur le penchant des coteaux, et qui leur servaient de greniers; les blés étaient auparavant mis dans de grands sacs d'herbes, puis on fermait la fosse en la couvrant de trois ou quatre pieds de sable au-dessus du sol. Du port Fortuné, on revint dans la baie Française, à l'île Sainte-Croix.

De Mons était convenu d'attendre en ce lieu un certain temps, passé lequel, s'il n'avait point de nouvelles de France, il pourrait partir sur quelque bâtiment faisant la pêche de Terre-Neuve. Ce temps était expiré, et de Mons se disposait à partir avec son monde, quand on vit arriver Pont-Gravé, avec une quarantaine de colons. Celui-ci s'était flatté de trouver une habitation déjà bien assise; mais les maladies souffertes par la colonie avaient empêché qu'il n'en fût ainsi. On résolut de quitter l'île Sainte-Croix, et de transporter l'établissement à Port-Royal. Le navire de Pont-Gravé servit à ce transport qui fut assez promptement effectué, et les Indiens des rives de la baie purent prendre les Français pour des gens non moins nomades qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. A peine de Mons eut-il assisté aux débuts du nouvel établissement, qu'il délégua la lieutenance à Pont-Gravé, et partit pour la France, s'engageant à revenir l'année suivante, et emmenant avec lui tous ceux que tenait le mal du pays. Au nombre des hommes courageux et persévérants qui voulurent rester en Acadie avec Pont-Gravé, il faut mettre au premier rang

Samuel Champlain et Angibault, dit Champ-Doré. Grâce aux précautions prises par le nouveau chef de la colonie, on supporta assez bien l'hiver, et l'on ne perdit que quelques hommes. Pont-Gravé voulut mettre à profit le retour du printemps pour aller à son tour à la recherche de quelque port plus au sud, pour y jeter d'une manière définitive les bases d'un établissement. Il partit à cet effet sur la grande barque qui avait servi précédemment aux explorations de de Mons; mais il fut moins heureux que ce dernier; deux tempêtes successives l'obligèrent à rentrer au port, et une troisième brisa son embarcation à l'entrée même de ce port. Tous les hommes pourtant et une partie des provisions furent sauvés. L'entreprise fut renvoyée au retour de de Mons.

Ce personnage, ayant à lutter contre la jalousie des armateurs et négociants de quelques villes maritimes, et se voyant dès lors menacé dans ses privilèges, combattu aussi pour ses opinions religieuses, jugea que le meilleur moyen de soutenir la lutte était de rester de sa personne en France, au lieu même où ses adversaires la plaçaient, et de presser le départ de Poutrincourt, qui tardait un peu à aller se mettre en possession des pays et territoires qui lui avaient été concédés et dans lesquels Henri IV l'avait confirmé. *Le Jonas*, du port de cent cinquante tonneaux, fut armé à La Rochelle par les soins et avec l'argent de de Mons et de sa compagnie, pour le transport de Poutrincourt, que plusieurs personnes de mérite et de distinction, et, entre autres, Marc Lescarbot, avocat au parlement, se proposaient de suivre. Par malheur, le capitaine du *Jonas* ayant laissé ce navire dégarni d'hommes, et lui-même, ni son pilote, ne se trouvant pas dessus, un vent violent rompit le câble; le bâtiment fut entraîné hors du port et alla se briser contre une des murailles de la ville; la mer se retirait en ce moment, ce qui l'empêcha de couler et de se perdre entièrement. Il se maintint debout et on put le radouber. Néanmoins, de ce coup, l'expédition faillit être rompue. Six mois après, *le Jonas* fut chargé, et on le sortit en rade de La Rochelle, pour y attendre que la marée et le vent lui permissent de tendre ses voiles. Le 11 de mai 1606, il gagna la mer, et le lendemain alla mouiller au Chef-de-Bois, lieu où les navires de La Rochelle s'abritaient des vents, et où, comme dit Lescarbot, « l'espoir de la Nouvelle-France s'assembla. »

Le 13 mai 1606 *le Jonas*, ayant pour maître le capitaine Foulque, et pour pilote Olivier Fleuriot, de Saint-Malo, leva l'ancre, et on perdit de vue les grosses tours et la ville de La Rochelle, puis les îles de Ré et d'Oleron. Depuis, on fut plus d'un mois sans voir autre chose que le ciel et l'eau. Les lenteurs du départ furent cause que l'on eut à essuyer quelques tempêtes et des vents presque toujours contraires. « Il y eut quelques-unes de ces tempêtes, raconte en son style naïf le vieux Marc Lescarbot, qui nous firent mettre voile bas, et demeurer les bras croisés, portés au vouloir des flots, et ballottés d'une étrange façon. S'il y avait quelque coffre mal amarré, on l'entendait rouler, faisant un beau sabbat. Quelquefois la marmite était renversée, et, en dînant ou soupant, nos plats volaient d'un bout de la table à l'autre, s'ils n'étaient bien tenus. Pour le boire, il fallait porter la bouche et le verre selon le mouvement du navire. Bref, c'était un passe-temps, mais un passe-temps un peu rude à ceux qui ne portent pas aisément ce branlement. Nous ne laissions pourtant de rire la plupart, car le danger n'y était point, du moins apparemment, étant dans un bon et fort vaisseau pour soutenir les vagues. Quelquefois aussi nous avions des calmes bien importuns durant lesquels on se baignait en la mer, on dansait sur le tillac, on grimpait à la hune; nous chantions en musique. Puis, quand on voyait sortir de dessous l'horizon un petit nuage, c'était lors qu'il fallait quitter ces exercices et se prendre garde d'un grain de vent qui était enveloppé là dedans, lequel se desserrant, grondant, ronflant, sifflant, bruyant, tempêtant, bourdonnant, était capable de renverser notre vaisseau sens dessus dessous, s'il n'y eût eu des gens prêts à exécuter ce que le maître du navire commandait. » On voit que le digne avocat au parlement n'était pas encore fort coutumier du fait de la mer, et que tout l'étonnait sur le liquide élément. Il ne laissait pas toutefois de faire de très-curieuses observations scientifiques tout le long de la route, dont il a consigné les principales en son livre. On reconnut que l'on était dans le voisinage du grand banc de Terre-Neuve à des volées d'oiseaux particuliers à ces parages, et, le 22 juin, en effet, ayant jeté la sonde, on trouva fond à trente-six brasses.

On ne tarda pas à poursuivre la route à l'ouest, non sans être environné encore quelque temps des brumes épaisses qui ordinai-

rement enveloppent le banc de Terre-Neuve. Le 4 juillet, on reconnut les îles Saint-Pierre de Miquelon, et, le 7, on vit le cap Breton. Le lendemain, lorsqu'on approchait de la baie de Camceau, commencèrent des brouillards plus épais que ceux que l'on avait eus au grand banc même, et qui forcèrent *le Jonas* à louvoyer pendant huit jours, non sans danger de se perdre sur les brisants ou rochers à fleur d'eau. Enfin, le 15 juillet, à la suite d'une tempête accompagnée d'une pluie abondante, le ciel s'éclaircit; on aperçut deux chaloupes, voiles déployées, et l'on reconnut que l'on n'était plus qu'à quatre lieues de la terre. Tout à coup, dit Lescarbot, « voici venir des odeurs, en suavité non pareilles, apportées d'un vent chaud si abondamment que tout l'Orient n'en saurait produire davantage. Nous tendions nos mains comme pour les prendre, tant elles étaient palpables; ainsi qu'il advint à l'abord de la Floride à ceux qui y furent avec Laudouinière. Et tant s'approchèrent les deux chaloupes, l'une chargée de sauvages qui avaient un élan peint à leur voile, l'autre de Français malouins qui faisaient leur pêcherie au port de Camceau; mais les sauvages furent plus diligents, car ils arrivèrent les premiers. N'en ayant jamais vu, j'admirai du premier coup leur belle corpulence et forme du visage. Il y en eut un qui s'excusa de n'avoir point apporté sa belle robe de castor, parce que le temps avait été difficile; il n'avait qu'une pièce de Frise rouge sur son dos, et des *matachiaz*, qui sont carcans, colliers, bracelets et ceinture ouvrée, au cou, au poignet, au-dessus du coude et à la ceinture. » On eut par eux des nouvelles de tout ce qui s'était passé depuis un an au Port-Royal, et l'on apprit peu de chose de plus des Malouins de l'autre chaloupe, qui étaient gens appartenant à la compagnie de de Mons, si ce n'est que les Basques, violant les priviléges octroyés par le roi, leur faisaient une redoutable concurrence pour les pelleteries. Pont-Gravé était convenu de quitter le Port-Royal si, le 16 de juillet, il n'avait pas reçu des secours de France. Or, on était au 17, et tout donnait à craindre qu'il ne fût parti. On détacha une chaloupe avec quelques hommes pour suivre la côte jusqu'au Port-Royal, et ce fut bien avisé : car pendant plusieurs jours encore on eut à supporter des brumes, des vents contraires ou des calmes qui suspendirent la marche du navire. Cependant, le 23, on eut connaissance au port Rossignol,

et le soir du même jour on mouilla au port du Mouton, où furent trouvés les cabanes et logements que de Mons avait fait construire deux ans auparavant. Le 25, on se trouva en vue de l'île Longue, et le lendemain, on alla mouiller devant Port-Royal, ne pouvant y pénétrer à cause de l'èbe. *Le Jonas* tira deux coups de canon pour avertir Pont-Gravé de son arrivée, mais on attendit en vain une réponse, et un silence profond donna à craindre plus sérieusement que jamais à Poutrincourt que l'établissement du Port-Royal ne fût abandonné. Le 27 juillet, on entra avec le flot, et, étant dans le port, ce fut chose merveilleuse que de voir sa belle étendue, et les montagnes et coteaux qui l'environnaient; Lescarbot s'étonna qu'un si beau lieu restât désert et tout rempli de bois, « alors que tant de gens languissaient au monde qui auraient pu faire profit de cette terre, s'ils avaient eu seulement un chef pour les y conduire. » Peu à peu on approcha de l'île qui était vis-à-vis du fort, sans que personne sortît de celui-ci pour venir au-devant des Français. A la fin pourtant, on vit accourir un homme sur le rivage, la mèche sur le serpentin, pour savoir quel navire arrivait. Dès qu'il eut reconnu la bannière blanche, il retourna promptement au fort, et quatre volées de coups de canon auxquels l'artillerie du navire répondit, furent répétées par les innombrables échos d'alentour. On débarqua, et l'on trouva seulement dans le fort deux Français, nommés La Taille et Miquelet, qui y étaient restés volontairement, gardant les meubles, les provisions et les marchandises, tandis que Pont-Gravé et les autres Français étaient allés avec une barque et une patache vers l'île de Terre-Neuve à la recherche de quelque navire de France. Cependant, la chaloupe que l'on avait détachée pour suivre la côte rencontra, comme par miracle, entre des îles, les embarcations de Pont-Gravé, qui, à la nouvelle de l'arrivée de Poutrincourt, rebroussèrent aussitôt chemin. Pont-Gravé trouva Poutrincourt à Port-Royal, déjà occupé à faire défricher et cul tiver la terre, et à faire explorer les environs. Pont-Gravé resta à Port-Royal jusqu'au 28 août, puis monta sur *le Jonas* pour retourner en France, laissant sa barque et sa patache à son successeur. Samuel Champlain et Champ-Doré ne quittèrent point l'Acadie. Le jour même du départ de Pont-Gravé, Poutrincourt ayant Champ-Doré pour maître et conducteur de son embarca-

tion et accompagné de Samuel Champlain, se mit en mer pour aller visiter les côtes, les îles et les rivières qui déjà avaient été l'objet des explorations de de Mons; il découvrit quelques ports devant lesquels celui-ci était passé sans les reconnaître. Il eut à son tour des relations avec les Souriquois, les Etchemins, les Armouchiquois et autres populations indiennes de l'Acadie. Les Armouchiquois se montrèrent hostiles, lui tuèrent deux hommes et en blessèrent quelques autres. Enfin, après beaucoup de périls courus le long de la côte, avec son embarcation, Poutrincourt revint, le 14 novembre, à Port-Royal, où, en homme prévoyant, il fit élever plusieurs bâtiments pour les colons qui viendraient dans la suite. Il fit construire aussi un moulin à eau, qui fut un grand sujet d'admiration pour les Indiens. Cela ne l'empêchait pas de préparer les moyens de repasser en France sans avoir besoin qu'on l'en vînt chercher, sachant qu'il ne faut jamais se fier entièrement aux promesses des hommes, et que souvent d'ailleurs leur puissance peut faire défaut à leur volonté. C'est pourquoi il fit construire deux grandes barques pour aller gagner au besoin, avec tout son monde, les bâtiments pêcheurs de Terre-Neuve. Dans cette circonstance, il suppléa d'une manière fort ingénieuse à l'absence de goudron par de la gomme qu'il fit recueillir sur les sapins et qu'il distilla dans un alambic composé de plusieurs chaudrons enchâssés l'un dans l'autre. Les sauvages le voyant faire disaient, émerveillés, ces mots empruntés des Basques : *Endia chavé Normandia*, c'est-à-dire les Normands savent beaucoup de choses. « Car ils appelaient tous les Français Normands, moins toutefois les Basques, parce que la plupart des pêcheurs qui allaient aux morues étaient de cette nation. »

Le jour de l'Ascension, une barque à la voile entra dans le Port-Royal, apportant des lettres et des nouvelles de France à Poutrincourt. Elles annonçaient que la société de de Mons était rompue, tant à cause de la concurrence ruineuse qu'avaient fini par lui faire les Hollandais eux-mêmes, amenés dans le Saint-Laurent par un perfide Français nommé Lajeunesse, que de la jalousie qu'elle excitait parmi les armateurs et marchands des villes maritimes de Bretagne. Ceux-ci avaient même réussi à faire révoquer le privilége accordé pour dix ans à de Mons. Tel était le triste état de la société, qu'elle n'avait pu envoyer un nouveau navire

pour ramener en France les colons de Port-Royal, sans qu'il s'arrêtât à la pêche des morues, pour tâcher d'y recouvrer les frais du voyage; il attendait, en conséquence, au port de Camceau, distant de plus de cent cinquante lieues du Port-Royal. Poutrincourt fit passer successivement son monde sur ce point dans des barques; Champ-Doré en conduisit une, le 30 juillet 1607, sur laquelle était Marc Lescarbot; elle courut quelques dangers, et il fallut toute l'habileté du maître-pilote pour lui faire doubler le cap de Sable au milieu des brumes, et l'amener au port auquel les Normands avaient donné le nom de la Hève, sur la côte d'Acadie, et enfin à Camceau. Quant à Poutrincourt, ce n'était pas sans un vif regret qu'il abandonnait son établissement, et s'arrachait au Port-Royal. Il voulut y rester onze jours après les autres, attendant la maturité des blés et autres grains, pour en rapporter et en faire voir des épis en France. Un chef sauvage, appelé Mambertou, qui l'avait aidé contre les Armouchiquois, fit tant par ses larmes et ses prières qu'il le retint encore un ou deux jours de plus. Enfin, le 11 août, Poutrincourt arriva à Camceau avec Samuel Champlain, et tous les anciens colons de Port-Royal passèrent à bord du navire, qui leva l'ancre le 3 septembre suivant, et arriva vers la fin du même mois à Saint-Malo. Poutrincourt alla à Paris présenter au roi quelques-uns des produits du sol de l'Acadie, particulièrement du blé, du seigle et de l'orge; il donna aussi à ce monarque plusieurs outardes du même pays, qui furent mises à Fontainebleau.

On ne voulut point abandonner une terre qui promettait de si beaux résultats, et sur la requête présentée au roi par de Mons, un nouveau privilége fut accordé à ce personnage pour une année seulement, malgré les démarches contraires des armateurs et négociants de Saint-Malo. De Mons osa préparer une nouvelle expédition sur un aussi faible avenir. Une autre société fut organisée par ses soins, dans le but d'aller coloniser non plus à la côte d'Acadie, dont on laissait l'exploitation à Poutrincourt, mais sur le Saint-Laurent, aux pays de Canada et de Saguenay, « afin de pénétrer de là, dit Lescarbot, dans les terres, jusqu'à la mer occidentale et parvenir quelque jour à la Chine. » Deux navires furent équipés à Honfleur, et de Mons en confia le commandement à Samuel Champlain, nommé géographe et capitaine pour

le roi en la marine, en même temps qu'il lui déléguait ses pouvoirs et le choisissait pour son lieutenant. Samuel Champlain, ayant avec lui Pont-Gravé, comme capitaine d'un de ses navires, partit d'Honfleur le 13 avril 1608, et, le 3 juin, mouilla en rade de Tadousac, à une lieue du port du même nom, qui est, dit-il, comme une avance à l'entrée de la rivière de Saguenay. Il alla visiter quelques points de cette rivière de laquelle il estimait la profondeur de quatre-vingts à cent brasses, et la largeur à un quart de lieue à l'embouchure et à une demi-lieue en certains endroits. Il prit quelques renseignements auprès des Indiens sur les chutes d'eau du Saguenay, dont la première, à cinquante lieues du port de Tadousac, faisait un saut considérable et impétueux. Remontant ensuite le Saint-Laurent, il vit beaucoup de lieux qui, depuis longtemps, avaient été reconnus par Jacques Cartier, et peu d'années auparavant par lui-même, tels que l'île aux Lièvres, l'île aux Coudres et l'île d'Orléans, au bout de laquelle était une chute d'eau du côté du nord, qu'il nomma le saut de Montmorenci. Ayant rangé l'île d'Orléans, il arriva, le 3 juillet 1608, à cent vingt lieues de la mer, sur la rive droite du Saint-Laurent, à une pointe de terre qu'il avait déjà remarquée en un précédent voyage, et que les Indiens Algonquins appelaient Québec, ce qui peut-être dans leur langue signifiait *rétrécissement*, parce que, en ce lieu effectivement, le fleuve se rétrécit considérablement. C'était tout près de là que se voyait autrefois la bourgade de Stadaconé, avec laquelle Jacques Cartier avait eu tant de rapports. Trouvant ce lieu commode et bien situé, Samuel Champlain résolut d'y jeter immédiatement les principes d'un établissement.

« Aussitôt, dit-il, j'employai une partie de nos ouvriers à abattre noyers et vignes, l'autre à scier des ais, l'autre à fouiller la cave et faire des fossés, et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadousac avec la barque. La première chose que nous fîmes fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert... Pendant que les charpentiers, scieurs d'ais et autres ouvriers travaillaient à notre logement, je fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des jardinages pour y semer des graines, pour voir comme le tout succéderait, d'autant que la terre paraissait fort bonne. »

Telle est l'origine de la capitale de la Nouvelle-France et du Canada. Samuel Champlain eut un rude hivernage à supporter dans son établissement; ses hommes eurent à la fois à souffrir de la rigueur de la saison et du scorbut; sur vingt-huit, vingt succombèrent. Cela pourtant ne fut pas capable de ralentir le courage du colonisateur qui avait chargé Pont-Gravé de lui amener au printemps du monde et des rafraîchissements. Cependant, Champlain étudia les usages et les mœurs des Indiens des environs en homme qui voulait apprendre à se servir d'eux. Les naturels étaient d'une malpropreté et d'une gloutonnerie incroyables : Champlain en cite des exemples trop dégoûtants pour qu'on les rapporte ici. Leur paresse était extrême, et quoique leur terre fût extrêmement propre au labourage, ils s'exposaient à la plus cruelle famine plutôt que de la cultiver, en cela bien différents de leurs voisins les Algonquins, les Hurons et les Iroquois qui ensemençaient le sol et s'approvisionnaient pour l'hiver.

Dès le commencement du printemps de l'année 1609, Champlain partit pour aller à la découverte en amont du fleuve Saint-Laurent. Il passa près d'une pointe de sable appelée pointe de Sainte-Croix qui présente beaucoup de dangers; neuf lieues plus loin et à vingt-quatre lieues de Québec, il reconnut l'embouchure d'une rivière à laquelle il donna le nom de Sainte-Marie, et à une lieue et demie de là, près d'une petite île appelée Saint-Éloi, il fit rencontre de deux ou trois cents Indiens Hurons et Algonquins, se rendant à Québec pour engager les Français à les venir assister contre les Iroquois avec qui ils étaient en guerre. Champlain les reçut en son alliance, et, retournant à Québec pour y chercher des armes, il se laissa accompagner par eux. Sur les entrefaites, Pont-Gravé arriva de Tadousac avec deux barques pleines d'hommes, ce dont les Indiens se réjouirent beaucoup, pensant que c'était de l'aide qui leur venait. Bientôt Samuel Champlain partit de nouveau de Québec avec une chaloupe équipée de tout ce qui lui était nécessaire, passa la pointe de Sainte-Croix, distante de quinze lieues de sa colonie, et reconnut, quinze lieues plus loin, les Trois-Rivières, à l'entrée desquelles il y a six îles d'un fort agréable aspect. Puis il se trouva dans le lac Saint-Pierre, que dans ses premiers voyages il avait déjà visité, et dont il estima l'étendue à huit lieues de long sur quatre de large. Plu-

sieurs rivières tombaient dans ce lac : une du côté du nord, deux autres du côté du sud furent nommées rivières de Sainte-Suzanne, du Pont et de Gênes ; mais ces noms ne devaient pas être conservés. Ayant traversé le lac, il passa par un grand nombre d'îles, où il y avait de belles prairies et une grande quantité de noyers et de vignes, avec force gibier et animaux sauvages. De ces îles, il alla à la rivière des Iroquois (depuis rivière de Sorel et de Richelieu), y entra, et la remonta avec sa chaloupe jusqu'à un rapide, à quinze lieues de l'embouchure. Ses hommes ne voulurent pas le suivre plus loin ; mais, s'armant d'un courage héroïque, qu'aiguillonnait encore le désir de découvrir de nouveaux pays il s'embarqua, lui troisième d'entre les Français, sur les canots des Indiens, franchit le rapide, arriva à une île longue de trois lieues, remplie des plus beaux pins qu'il eût jamais vus. Il alla passer la nuit à trois lieues de cette île en un endroit où les Indiens, ses alliés, se firent des cabanes avec une surprenante célérité. Là il fut témoin des superstitions des Indiens qui consultaient leurs devins pour apprendre d'eux ce qui devrait leur arriver dans la guerre.

Le lendemain, il poursuivit sa route en amont dans la rivière des Iroquois, et arriva à un grand lac où il y avait nombre de belles îles basses, couvertes de prairies et de bois, que fréquentaient les cerfs, les daims, les chevreuils et les ours. Les bords du lac, bien que fort attrayants, non plus que ceux de la rivière des Iroquois, n'étaient point habités par les sauvages qui les avaient abandonnés, pour se retirer dans l'intérieur des terres à cause de leurs guerres. Continuant sa route dans le lac, Champlain vit à l'est et au sud de hautes montagnes, dont quelques-unes étaient couronnées de neige. Les Algonquins lui dirent que c'était par là qu'habitaient les Iroquois, leurs ennemis ; que pour les atteindre, il fallait passer par un saut, que Champlain vit depuis, et de là entrer dans un autre lac (lac Saint-Sacrement ou Saint-Georges) qui avait trois à quatre lieues de long ; qu'étant parvenu au haut de celui-ci, il fallait faire quatre lieues de chemin par terre et passer une rivière (rivière Hudson) qui allait tomber à la côte des Armouchiquois, et qu'ils ne mettaient que deux jours pour s'y rendre avec leurs canots. Cependant que l'on n'était plus qu'à deux ou trois journées de la demeure des Iroquois, on ne voyageait que la nuit, par précaution sans doute de

la part des Algonquins, et l'on se reposait le jour. S'étant abandonné au sommeil, Samuel Champlain eut un songe dans lequel il vit les Iroquois qui se noyaient dans le lac près d'une montagne; et, comme il les voulait secourir, les autres Indiens, ses alliés, lui dirent qu'il les fallait tous laisser mourir parce qu'ils ne valaient rien. Lorsqu'il fut réveillé, les Algonquins ne manquèrent pas de venir lui demander, selon leur habitude, s'il avait fait quelque rêve; il leur raconta celui qu'il avait eu, et ils ne doutèrent plus que le sort des armes ne tournât en leur faveur. Au retour du soir, les canots voguant fort doucement et sans bruit sur ce grand et paisible lac dont l'homme primitif et les animaux avaient seuls encore fréquenté les bords couverts de forêts vierges, on aperçut, au clair de lune, l'armée des Indiens Iroquois qui filait le long d'un cap, dans des canots aussi, pour tâcher de surprendre ses adversaires. Soudain des cris épouvantables se firent entendre de part et d'autre, et chacun se munit de ses armes. Les Iroquois mirent pied à terre, rangèrent tous leurs canots les uns contre les autres, et commencèrent à abattre du bois pour se barricader. Les Algonquins passèrent la nuit dans leurs canots qu'ils attachèrent les uns contre les autres à des perches, pour ne se point égarer et combattre tous ensemble s'il en était besoin. Ils envoyèrent deux de ces canots vers l'ennemi pour savoir s'il était en humeur de combattre. Les Iroquois répondirent que l'heure n'était pas favorable, mais qu'aussitôt que le soleil se lèverait ils accepteraient la bataille. En attendant, tout le reste de la nuit se passa en danses, en chansons, mêlées d'insultes et de bravades que l'on s'envoyait d'une armée à l'autre.

Dès le point du jour, les Iroquois sortirent de leurs barricades et s'avancèrent au petit pas, avec une gravité et une assurance extraordinaires, ayant trois chefs à leur tête que l'on reconnaissait à leurs grands panaches. Les Algonquins, après avoir à leur tour mis pied à terre s'avancèrent dans le même ordre; mais tout à coup ils appelèrent Champlain à grands cris et s'ouvrirent en deux pour lui donner passage. Champlain apparut à l'instant, armé d'une arquebuse, et se mit à la tête de ses alliés, marchant seul, vingt pas en avant, jusqu'à ce qu'il fût à trente pas de l'ennemi. A son aspect étrange et nouveau pour eux, les Iroquois s'arrêtèrent

en suspens, le contemplant avec étonnement, tandis que lui-même il les fixait d'un œil superbe. Toutefois, le premier moment de surprise passé, ils s'ébranlèrent de nouveau pour décocher leurs flèches, les dirigeant particulièrement sur Samuel Champlain. Celui-ci, sans s'émouvoir, couche en joue, avec son arquebuse chargée de quatre balles, un des trois chefs iroquois, et du même coup en tue deux. Aussitôt les Algonquins éclatèrent en transports et en cris de joie, pendant que de part et d'autre on s'envoyait une pluie de flèches. Les Iroquois, ne comprenant pas qu'on leur eût si promptement tué deux de leurs chefs qui étaient couverts de cuirasses de coton et de bois à l'épreuve de leurs flèches, ne tardèrent pas à perdre contenance. Un nouveau coup d'arquebuse, qu'un des deux Français qui avaient accompagné Champlain tira du milieu des bois, acheva leur déroute. Les Algonquins en tuèrent plusieurs, en firent prisonniers quelques-uns, et ramassèrent les armes et les provisions des fuyards. Dans cette circonstance, Samuel Champlain fut témoin de la cruauté des Indiens vainqueurs envers leurs prisonniers, et de la constance du vaincu au milieu des plus abominables tortures. Les Algonquins, après avoir reproché à un de leurs captifs les cruautés dont lui et les siens s'étaient auparavant rendus coupables à leur égard, lui dirent qu'il devait se résoudre à supporter un traitement semblable, et qu'il chantât sa chanson de mort, s'il avait du courage. Aussitôt l'infortuné entonna un chant fort triste à ouïr. Pendant ce temps, les Algonquins allumèrent un grand feu, puis ils en tirèrent chacun un tison et firent brûler peu à peu leur prisonnier pour que ses souffrances fussent plus atroces; parfois, ils lui jetaient de l'eau sur le dos, ils lui arrachaient les ongles, et lui mettaient du feu à l'extrémité des doigts; ils lui enlevèrent une partie de la peau du crâne et firent dégoutter sur la partie mise à nu une graisse brûlante; ils lui percèrent les bras au-dessus des poignets, et, tirant ses nerfs avec des baguettes, ils les arrachèrent avec force; quand ils ne les pouvaient avoir, ils les coupaient. Au milieu de ces tortures abominables, le prisonnier iroquois faisait encore entendre son chant courageux, et, sauf des cris aigus que de temps à autre il ne pouvait réprimer, on eût dit presque toujours que sa constance avait vaincu la douleur. Les Algonquins priaient Samuel Champlain de faire comme

eux, et de prendre un tison pour brûler le prisonnier; mais il essaya de leur faire comprendre qu'il avait horreur de ce spectacle, et leur proposa d'achever ce malheureux d'un coup d'arquebuse. Ils dirent que non, et que de la sorte il ne sentirait pas le mal. Alors Champlain se retira comme s'il eût été fâché ; ce que voyant ils le rappelèrent, et l'autorisèrent à faire ce qu'il voudrait. Il termina d'un coup les souffrances de l'Iroquois. Cette mort n'arrêta point la rage des vainqueurs, qui souillèrent le cadavre de mille façons, et réservèrent la peau du crâne comme un trophée. Enfin, ils poussèrent la barbarie jusqu'à essayer de faire manger de force le cœur de leur victime à un de ses frères et à d'autres Iroquois qui étaient leurs prisonniers. Samuel Champlain, après avoir assuré la victoire à ses alliés, quitta le lac qui avait été témoin de la bataille et auquel il imposa son nom avant de partir. Étant donc sorti du lac Champlain et ayant descendu la rivière des Iroquois, il rentra dans le Saint-Laurent et revint à Québec. Quelque temps après, ne voulant point que sa colonie courût des chances d'anéantissement avec l'expiration du privilége de de Mons, et s'embarrassant moins désormais de la question commerciale que de l'affermissement et de l'agrandissement de Québec, il repassa en France pour y aller demander au roi lui-même les secours dont il avait besoin. Il laissa à Québec, pour gouverner en son absence, un homme fort entendu, nommé Pierre Chavin, et arriva en France, avec Pont-Gravé, au mois d'octobre 1609.

L'année suivante, étant revenu au Canada, il battit de nouveau les Iroquois à l'embouchure de leur rivière. Blessé dans cette circonstance par une flèche qui lui fendit l'oreille et lui entra dans le cou, il la prit, l'arracha, l'examina d'un œil curieux, et continua à combattre. Après cette victoire, il resta trois jours avec ses alliés dans une île située par le travers de la rivière des Iroquois. Il avait avec lui un jeune Français qui avait le plus grand désir d'aller avec les Algonquins, d'apprendre leur langue, de connaître leur pays, et de voir un grand lac dont ces Indiens parlaient souvent. Il le confia au chef Yroquet, son allié le plus affectionné, qui promit de traiter ce jeune homme comme son fils, et qui lui confia en retour un jeune Huron, afin que celui-ci revînt dire un jour aux Indiens ce qu'il aurait vu en France.

Ce fut vers ce temps que Henri Hudson, Anglais, alors attaché à la compagnie hollandaise des Indes-Orientales, reconnut le fleuve qui porte encore son nom, et sur les bords duquel on éleva depuis New-York; il vendit son droit de découverte aux Hollandais qui, peu d'années après, fondèrent dans l'Amérique une colonie dont bientôt devaient s'emparer les Anglais. Dans les années 1610 et 1611, étant retourné au service de sa patrie, Henri Hudson découvrit le détroit et la baie qui portent aussi son nom; mais, ayant été abandonné dans une chaloupe par ses gens, avec son fils, et livré au caprice des flots, on ne sait au juste jusqu'où il pénétra, ni ce qu'il devint; et l'honneur de l'entière découverte de la baie d'Hudson fut ainsi réservé, par l'odieuse et barbare conduite des matelots anglais, au navigateur Bourdon.

Pendant que des rivaux commençaient à naître aux Français dans l'Amérique septentrionale, Samuel Champlain et Poutrincourt travaillaient en France, l'un à communiquer des éléments de prospérité à sa colonie du Canada, l'autre à relever son établissement du Port-Royal d'Acadie. Henri IV confirma Poutrincourt dans le don que lui avait fait naguère de Mons, mais exigea de lui que ce ne fût point une concession stérile et qu'il partît de nouveau pour l'Acadie, accompagné de plusieurs missionnaires de la compagnie de Jésus. Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, femme d'une vertu sévère et d'une religion souvent très-entière et despotique, s'était déclarée la protectrice de ces pères ainsi que de tous les missionnaires français en Amérique. Elle avait épousé en premières noces Henri de Silly, comte de La Roche-Guyon, et, en secondes noces, Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, gouverneur de Paris; dont elle ne prit pas le nom, pour n'être pas confondue avec la duchesse de Beaufort qui avait quelque temps porté le nom de Liancourt, mais l'avait peu honoré. La marquise de Guercheville était une des plus belles femmes de son temps; tout en conservant les formes du respect, elle sut tenir les prétentions de Henri IV en échec. Elle força par sa fermeté même l'estime du roi qui la plaça auprès de Marie de Médicis, en lui disant : « Puisque vous êtes réellement dame d'honneur, vous le serez de la reine ma femme. » Richelieu, qui entrait alors dans le monde, dut à la marquise de Guercheville la protection de la reine, protection qui fut si longtemps

utile au développement de sa fortune et de son génie. Malgré les obligations qui lui étaient imposées, Poutrincourt, qu'on avait mis en défiance contre les jésuites, trouva moyen de partir sans eux de Dieppe, le 25 février 1610, emmenant sur son bord un ecclésiastique qui n'appartenait point à la règle d'Ignace de Loyola. Après une navigation pleine de traverses, durant laquelle il avait failli être victime d'un complot ourdi sur son propre navire, il atterrit à l'île des Monts-Déserts, située près de la baie de Pentagoët; il se rendit de là à la rivière Sainte-Croix, visita une partie des côtes de la baie Française, puis vint mouiller au Port-Royal, où les Indiens lui firent le meilleur accueil, particulièrement le grand chef Mambertou. Aucun bâtiment élevé par les Français n'avait été détruit au Port-Royal, et les meubles mêmes furent retrouvés à la place où on les avait laissés plus de deux ans auparavant. Poutrincourt, pour montrer qu'il pouvait se passer de l'assistance des jésuites, fit baptiser le grand chef ou grand Sagamos Mambertou et vingt autres Indiens par l'ecclésiastique qu'il avait amené, et, peu de temps après, envoya Biencourt, son fils, apporter la nouvelle de ces conversions hâtives à la cour de France.

Les Français n'avaient pas complétement abandonné le Brésil, après la perte de leur colonie de la baie de Janeiro. Plusieurs de ceux qui se trouvaient en terre ferme au moment de l'attaque de l'île Villegagnon par les Portugais, s'y étaient fortifiés avec l'aide des Indiens, en un lieu nommé Paranapucuy, et n'avaient pris qu'en 1567, le parti de se rembarquer pour se réfugier à Fernambouc, après s'être vaillamment défendus contre des forces immensément supérieures. Depuis, comme auparavant, les navires de France, particulièrement ceux de Dieppe, du Hâvre et de La Rochelle, n'avaient pas cessé de fréquenter, dans toute son étendue, la côte du Brésil. On les trouvait à Bahia, dont ils projetaient d'enlever le fort, à Fernambouc, au cap Frio, au port de Macouro, à la baie Formosa, à Rio-Janeiro même, dont ils essayaient, en 1581, d'expulser à leur tour les Portugais. De nouvelles tentatives étaient incessamment faites par les Français pour s'établir sur divers points de cette vaste côte. Des calvinistes de La Rochelle vinrent à bout d'élever un fort à Paraïba, et ne le perdirent que vers 1582, dans l'abandon total où

les laissait la métropole. En 1594, un capitaine nommé Riffaut, ayant équipé trois navires; cingla pour le Brésil, avec intention d'y faire quelque conquête. Il s'y était, dans de précédents voyages, ménagé des intelligences avec un chef indien appelé *Ourapive*, c'est-à-dire *arbre sec*, qui avait beaucoup d'autorité sur ses compatriotes. Riffaut se dirigea vers la baie de Maranham ou Maranhao, et arriva à un territoire qui autrefois avait été donné, par le roi de Portugal Jean III, à l'historien Jean de Barros, mais sans que l'essai de prise de possession, conduit par les fils de celui-ci, ait eu de succès, les navires portugais ayant péri, en 1530, sur les bas-fonds qui environnent l'île de Maranham. Un sort pareil arriva au principal des bâtiments de l'expédition française, en 1594. Néanmoins Riffaut débarqua en terre ferme tout son monde. La division se mit presque aussitôt entre les Français, sans doute à cause de la religion, sujet de tant de discordes alors. Riffaut perdit courage, et résolut de retourner en France. Les navires qui lui restaient ne suffisant pas pour contenir tous les gens qu'il avait amenés, il lui fallut laisser au Brésil plusieurs de ceux-ci, au nombre desquels se trouva un jeune gentilhomme, nommé Des Vaux, natif de Sainte-Maure en Touraine. Des Vaux, s'accommodant de son sort en cœur ferme et courageux, entreprit de poursuivre, avec ses compagnons d'infortune, l'œuvre que Riffaut avait abandonnée pour ainsi dire avant de l'avoir commencée. Il apprit la langue des Indiens, se mit à leur tête et les aida à vaincre d'autres Indiens, leurs communs ennemis. On verra bientôt ce qu'il devint. Quant à Riffaut, on croit pouvoir le retrouver sous le nom défiguré de Rifoles, dans une expédition qui eut lieu, avec plus de succès, à Rio-Grande, où, dit Laët, historien du Nouveau-Monde, les Français avaient coutume d'aborder depuis leur départ de la baie de Janeiro, et avaient construit des maisons, étant amis et confédérés des sauvages. Le roi d'Espagne et de Portugal, Philippe II, donna ordre au gouverneur de Paraïba de les chasser; mais celui-ci, obligé de se tenir sur la défensive, fut trop heureux de conserver à son maître le château de Cabodello, que les Français avaient attaqué, et s'excusa de n'être point en force pour oser entreprendre contre Rio-Grande. Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Philippe II, le gouverneur de Paraïba disait

que le commandant de Cabodello avait été tué, mais que les Français avaient perdu leur chef, et que parmi les blessés se trouvait un parent du gouverneur de Dieppe; il ajoutait que deux bâtiments français, dont l'un était commandé par un nommé Rifoles, avaient été jetés à la côte, que leurs équipages s'étaient ligués avec les Indiens, et que l'on était menacé de voir venir de La Rochelle, l'année suivante, une flotte considérable (6).

Les Français exploraient dans le même temps les côtes d'un vaste pays limitrophe du Brésil, pays duquel on racontait mille merveilles, et où, depuis sa découverte faite en 1499 par les Espagnols, les voyageurs plaçaient l'*El Dorado*, véritable terre de promission du Nouveau-Monde qui devait donner à ceux que ses côtes marécageuses n'effraieraient pas et qu'une courageuse persévérance ferait pénétrer dans les profondeurs de ses forêts, plus d'or et de diamants que n'en renfermait tout le reste du globe. Si l'*El Dorado* ne doit être accepté qu'au sens figuré, peut-être ne se trompait-on pas, et si l'or et les diamants peuvent se prendre pour les fruits du défrichement et de la culture, l'avenir apprendra aux hommes que les vieux voyageurs n'avaient point autant menti que l'ont dit quelques aventuriers qui, sur ces bruits flatteurs, allèrent à la Guyane uniquement dans la pensée d'y ramasser des diamants comme des cailloux. Ces aventuriers, désenchantés de leurs folles espérances, devaient un jour faire tomber ce pays aussi bas dans l'opinion générale qu'il y avait été d'abord haut placé, et, par suite, il faudrait la lutte persévérante d'hommes sensés, d'observateurs judicieux pendant plusieurs siècles, pour ramener les esprits à la vérité, pour montrer qu'effectivement derrière ces plaines marécageuses, produit présumable des lentes alluvions de la mer, derrière ce profond et monotone rideau de rouges palétuviers, qui couvre les côtes de la Guyane, il y avait la plus belle, la plus riche des végétations, tous les éléments de la fortune et du bien-être auxquels doit aspirer l'humanité, le grand *El Dorado* de la culture.

Un gentilhomme calviniste du Poitou, Daniel de La Touche, chevalier, seigneur de La Ravardière, homme fort expert en la marine, et qui déjà était allé au Nouveau-Monde, eut l'idée d'équiper un navire à ses frais pour explorer les côtes orien-

tales de l'Amérique du Sud, encore fort peu connues dans une grande partie de leur immense ondulation, et pour y chercher un lieu où l'on pourrait à quelque jour fonder une colonie française. Beaucoup de gens se présentèrent pour l'accompagner, et entre autres l'apothicaire Jean Mocquet, homme d'un esprit investigateur et curieux, qui déjà avait fait un voyage à la côte occidentale d'Afrique et que les plus grandes mésaventures n'étaient pas capables de décourager. La Ravardière accepta ce compagnon de voyage, qui devait consacrer, dans une intéressante relation, la mémoire de son entreprise. Le navire étant prêt, La Ravardière leva l'ancre du Havre de Cancale, le 12 janvier 1604, et alla d'abord à l'île Chausé, dans le voisinage, attendre un vent propice pour prendre la pleine mer. A peine eut-il soufflé, le 24 janvier, que les voiles s'ouvrant pour le recevoir, le navire courut au sud-ouest sud-sud-ouest et passa la Manche en peu de temps. Le 10 février, il était en vue de Lancerotte aux Canaries. Longeant ensuite la côte occidentale du continent africain, pour y chercher un lieu convenable à séjourner, La Ravardière arriva à l'embouchure du Rio do Ouro, et envoya sa barque pour le sonder et savoir si son navire pourrait pénétrer jusqu'à une petite île de sable plate que l'on avait découverte. On ne trouva que douze pieds d'eau, et le navire en tirait dix; néanmoins on entra dans la rivière, la quille touchant quelquefois le fond; mais on évita tout accident, parce que la rivière était calme. On arriva donc à la petite île, située à environ cinq lieues dans l'embouchure du Rio do Ouro, et l'on y jeta l'ancre, le 15 février, pour y faire séjour et y réparer une patache utile à la suite du voyage. Cette île n'était point mentionnée sur la carte, et on lui donna le nom de la Touche, en l'honneur du chef de l'expédition. Les Français y restèrent près d'un mois, dans la seule compagnie des cormorans qui la fréquentaient en multitude; ce ne fut que cinq ou six jours avant d'en partir qu'ils virent quelques nègres, dont deux vinrent à bord du navire. Le 10 de mars, la patache étant réparée, La Ravardière remit à la voile, et gagna les îles du cap Vert; il mouilla jusqu'au 12 mars à celle de Brava, et y prit des rafraîchissements. Bientôt, laissant derrière lui les îles de l'Afrique et cinglant, par le vent le plus favorable, à travers l'Atlantique, il arriva à l'embouchure d'une immense rivière, le jour de Pâques

fleuries de l'année 1604, environ trois heures avant la nuit. Dans ces parages, les marées couraient avec une étrange vitesse et un merveilleux bruit, dit Jean Mocquet, emportant avec elles nombre d'arbres et de plantes qu'elles déracinaient le long des côtes. Quand ils se virent au matin parmi les flots grondants et furieux, quoique le vent ne se fît pour ainsi dire pas sentir, ceux qui faisaient le quart commencèrent à crier que l'on était perdu, que l'on donnait sur des bancs. A ces cris, tout le monde se leva épouvanté; mais le pilote, mieux avisé, ayant pris la sonde en main, trouva que l'on avait vingt-cinq brasses, et annonça, tout joyeux, que l'on était dans la rivière des Amazones, à près d'un degré en deçà de la ligne. Cependant l'inquiétude n'avait pas encore entièrement disparu, car, en sondant de nouveau, on ne trouva plus que neuf brasses, et à mesure que l'on avançait, quoique lentement, dans l'espoir de découvrir la terre, le fond diminuait d'une manière sensible. Enfin La Ravardière vit une côte fort basse à l'ouest-sud-ouest, et fit porter vers elle, non sans crainte d'échouer ou de rester à sec : car le fond n'était que vase et l'on touchait à tous coups. Lorsque l'équipage était ainsi fort incertain du sort qu'il pourrait éprouver dans cette immense rivière qui par sa largeur ressemblait à un bras de mer, on aperçut un canot d'Indiens se dirigeant vers le navire. Ceux qui le montaient étaient entièrement nus et avaient la tête entourée de plumes. Ils s'approchèrent sans crainte du bâtiment de La Ravardière, et dirent qu'ils venaient de la guerre du cap de Caïpour, voisin de la rivière des Amazones. Leur chef s'exprimait avec une telle grâce et des gestes si distingués, dit Jean Mocquet, qu'on l'eût pris pour homme de conseil. Lorsqu'il eut discouru avec La Ravardière au sujet d'une terre peu éloignée, qui était celle d'Yapoco ou d'Oyapock, il lui donna deux de ses Indiens pour le conduire à un bon mouillage. Laissant à gauche la rivière des Amazones, au delà de laquelle, vers le sud, est le Brésil, et, en deçà, vers le nord, dit Jean Mocquet, le pays des Caripous et des Caraïbes, La Ravardière arriva, le 9 avril 1604, à la terre d'Yapoco, où son navire fut placé, par les soins des deux Indiens, à l'abri des courants. Le lendemain on mit pied à terre pour voir si l'on pourrait faire quelque trafic avec les naturels qui, au bruit de la venue d'un navire étranger, étaient accourus de leurs habita-

tions, et avaient suspendu sur le rivage leurs *amacas* faits de cordes de palmier.

Afin d'encourager les Français et de leur offrir toute sécurité, le roi ou chef d'Yapoco, nommé Anacaioury, leur donna deux de ses neveux en otage. Son peuple, qui était de la race des Indiens Caripous, avait une guerre terrible avec les Indiens Caraïbes. Ceux-ci mangeaient les Caripous; mais les Caripous ne mangeaient pas les Caraïbes. Après avoir fait quelque commerce avec les Indiens Caripous de la terre d'Yapoco, La Ravardière résolut d'aller à la rivière de Cayenne, où étaient ces Caraïbes anthropophages dont on lui avait donné une si épouvantable idée. Mais avant qu'il eût fait lever l'ancre, le chef Anacaioury vint à son bord, avec sa femme, sa sœur, sa mère et un de ses neveux, à qui il devait remettre le pouvoir quand il aurait atteint sa majorité: car Anacaioury excerçait seulement une sorte de régence. Le roi mineur, que l'on s'habitua à appeler Yapoco, du nom de son pays, entraîné par les récits d'un truchement des Français, avait témoigné un si vif désir de s'embarquer avec ceux-ci et de voir l'Europe, que ses parents l'amenaient sur le navire pour le confier à La Ravardière. Peut-être bien qu'au fond Anacaioury, tout en recommandant aux Français de ne pas laisser tomber son neveu aux mains des Caraïbes, n'était pas fâché de voir s'éloigner celui à qui, dans peu, il devait remettre le pouvoir. La Ravardière emmena donc le pauvre Yapoco, enfant d'un noble caractère, mais de qui la fortune devait être si peu royale en France, comme on le verra par la suite.

Le 15 avril 1604, on leva l'ancre pour aller à la rivière de Cayenne, rangeant la côte, qui était couverte d'une infinité d'arbres verts; le navire asséchant au reflux et se relevant pour continuer sa route au retour de la marée. Comme on approchait de la rivière de Cayenne, on fut reçu par un canot d'Indiens, parmi lesquels se trouvait Yago, frère de Camaria, chef des Caraïbes, qui, ayant aperçu le neveu d'Anacaioury, ne sut d'abord comment interpréter l'arrivée des Français. Néanmoins, Yago conduisit ceux-ci « dans cette rivière de Cayenne, qui est un beau et bon séjour pour les navires, dit Jean Mocquet, où il y a cinq à six brasses de fond, en quelques endroits davantage, et en quelques autres moins. » La Ravardière, qui avait en horreur les

cruautés des Caraïbes envers leurs ennemis pour en avoir été témoin dans un premier voyage, ne voulut point descendre à terre, mais y envoya seulement quelques-uns de ses gens sous la protection du chef Camaria. Sur les entrefaites, Anacaioury était venu dans le pays avec son armée navale, avait fait une descente, ravagé les terres et enlevé une partie des habitants. Camaria, pour s'en venger, demanda aux Français qu'ils lui livrassent l'Indien Yapoco afin de le faire rôtir et de le manger, et comme on vit qu'il ne serait pas prudent pour l'instant de lui répondre par un refus formel, on le laissa quelque temps dans l'espérance. Les Caraïbes firent des cérémonies en l'honneur de ceux de leurs compatriotes qui étaient morts dans le combat. Il y eut d'abord une Indienne qui, étant suspendue dans son hamac, fit entendre un chant non dépourvu de mélodie, puis qui raconta les prouesses de son époux défunt, comment il l'avait bien aimée, comment il était vaillant en face de l'ennemi, comment il excellait à tirer de l'arc et savait supporter les travaux de la guerre. Après quoi, un des Indiens descendit de son hamac et alla prier tous les autres de pleurer. Soudain ce furent des cris entrecoupés de sanglots à couvrir le bruit du tonnerre, s'il se fût fait entendre. A ces cris succéda un grand silence, et l'on se prépara à faire le festin des funérailles sur la fosse des époux, des parents et des amis morts dans le combat. Les corps des ennemis restés sur le champ de bataille en firent tous les frais avec de la chair de lézard et de crocodile mêlée à cette chair humaine rôtie. Une Caraïbe offrit une main d'Indien Caripou à l'un des officiers du navire français, qui repoussa avec horreur cette part de l'abominable festin.

Cependant, La Ravardière fit équiper sa barque, le 18 avril 1604, pour aller reconnaître le fond de la rivière de Cayenne, et savoir d'où elle prenait sa source. On courut à la rame le long du rivage, dont l'aspect était fort agréable, et où il y avait mille sortes d'oiseaux qui faisaient entendre leur ramage varié à l'infini. On fut fort incommodé par une multitude de moustiques encore plus importuns la nuit que le jour. Après environ vingt-quatre heures de route, on parvint au fond de ce que Jean Mocquet appelle la rivière de Cayenne; on vit un torrent qui, descendant d'une montagne, formait comme un lac, et après avoir passé par-dessus un large rocher, allait tomber dans une fosse

qui s'élargissait peu à peu, jusqu'à son entrée dans la mer. Quelques jours après, on alla reconnaître une autre rivière, dit toujours Jean Mocquet, qui se sépare de celle de Cayenne, et court vers le sud-ouest. On la trouva encombrée de branches d'arbres, auxquelles s'attachaient comme de lourdes grappes d'huîtres, ce qui forçait à se tenir couché dans le bateau pour pouvoir pénétrer dans le canal. Le 29 avril, Jean Mocquet fut détaché par La Ravardière pour aller aux habitations des Indiens, avec Camaria, chef des Caraïbes qui avait laissé sept ou huit des siens en otage. Il s'embarqua dans un canot, et entra dans une autre petite rivière fort étroite, plus encombrée encore que la seconde de branches d'arbres chargées d'huîtres. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'après avoir passé sous cet étrange berceau tombant presque partout à fleur d'eau, on arriva à l'habitation du chef Camaria. Jean Mocquet et un jeune charpentier, l'unique Français qu'il eût avec lui, mangèrent avec le chef et sa femme; de crainte de ne point s'arranger de la manière de vivre des sauvages, le bon apothicaire avait eu soin de se munir de biscuit et d'une bouteille de vin, ce qui lui sourit fort après les fatigues qu'il venait d'éprouver. Camaria fit ensuite suspendre deux hamacs auprès du sien pour les Français. Jean Mocquet et surtout le jeune charpentier ne dormirent pas d'un très-bon sommeil, songeant à la cruauté de ces Indiens à qui la fantaisie pouvait prendre de se faire pour le lendemain un repas de chair française. De temps à autre, Camaria redoublait la terreur de ses hôtes en leur parlant d'Yapoco et de l'ardent désir qu'il avait de le tenir pour le manger. Outre cela, dit Jean Mocquet, il y avait dans ce logis un crapaud de la plus étrange et effroyable grosseur, auquel Camaria adressait souvent des questions pour savoir ce que faisaient ses ennemis; « et crois, ajoute le naïf voyageur, que c'était plutôt en effet quelque diable qu'un crapaud. » Le lendemain pourtant, s'étant retrouvé en vie, Mocquet ne craignit pas d'aller à la recherche des simples, des bois précieux et des animaux étranges dans le pays. Puis il revint au navire, où l'on s'occupait de faire un chargement de bois d'aloës, de sandale et d'autres arbres, ceux-ci exquis pour l'odeur, ceux-là admirables pour le travail qu'on en pouvait tirer. On mit aussi à bord quelques-uns des animaux les plus singuliers du pays, pour les présenter au

roi de France. Jean Mocquet fit une collection d'oiseaux et particulièrement de perroquets. La Ravardière avait à son bord un jeune Indien Caraïbe appelé Atoupa, qui lui avait été donné par Camaria. Ypoira, le frère de cet enfant, vint supplier les Français de le rendre à sa mère, dont il était la consolation, s'offrant d'aller en France à sa place. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir par ses prières, il s'écria qu'il voulait au moins accompagner son cher Atoupa, et qu'il se noierait plutôt que de le voir partir sans lui. La Ravardière reçut à son bord le jeune Caraïbe; mais à peine celui-ci fut-il embarqué, que la mère des deux enfants arriva dans un canot, poussant des gémissements à fendre le cœur; la pauvre femme apportait avec elle l'arc, les flèches, les peintures et les hamacs de ses fils, qui étaient toute leur richesse et la sienne. Atoupa et Ypoira, fort affligés de voir leur mère mener un tel deuil à cause d'eux, prièrent La Ravardière de lui faire quelques cadeaux pour calmer sa douleur; mais ces présents la touchèrent peu; l'infortunée resta sur le rivage jusqu'à ce que le navire eût levé l'ancre, et, pleurant amèrement, elle ne s'éloigna que quand elle l'eût tout à fait perdu de vue. Le chef Camaria était venu aussi au moment du départ, non pour réclamer les deux jeunes Indiens Caraïbes, ses sujets, mais pour avoir Yapoco l'Indien Caripou. Sa colère fut extrême quand il vit qu'on ne le livrait point à ses désirs d'antropophage.

Parti le 18 mai 1604 de la rivière de Cayenne, La Ravardière avait dessein de se rendre à l'île Sainte-Lucie; mais les courants le portèrent vers le sud-sud-ouest, à l'île de Tabago, puis du côté de l'île de la Trinité, et enfin de l'île Branche, dans la partie orientale du golfe du Mexique, où l'on mouilla. On alla ensuite jeter l'ancre à l'île Marguerite, près d'une petite demeure qui avait été désertée aussitôt que les habitants avaient vu le navire s'approcher. De là on se rendit à Cumana en terre ferme, où l'on trouva deux navires, l'un hollandais, l'autre anglais, qui trafiquaient secrètement avec les habitants, malgré les défenses des Espagnols, possesseurs du pays. Ayant levé l'ancre de Cumana, on côtoya de nouveau les îles Branche et Marguerite, et l'on fit route pour débouquer par les îles Vierges et Porto-Rico. Chemin faisant, La Ravardière faisait rencontre de bâtiments qui avaient l'air d'être ennemis, et que toujours il se préparait à recevoir en homme de

cœur. Une grande galéasse étant venue à toutes voiles sur lui, la nuit seule épargna un combat à son navire. Après avoir suivi la côte de Porto-Rico, il se voyait, avec joie, entré en pleine mer, quand les calmes et les bonaces lui donnèrent la crainte que la famine ne se mît à son bord. Jean Mocquet fut obligé, à son grand désespoir, de sacrifier quelques-uns des oiseaux de sa collection. Ce n'était là qu'un léger avant-coureur de ce qui pouvait arriver ; car déjà, dit-il, on tenait conseil pour tirer au sort et savoir qui mangerait son compagnon. Les trois jeunes Indiens y eussent passé les premiers; mais sur ces perplexités, ajoute le vieux voyageur, il plut à la divine bonté d'envoyer au navire un bon vent qui le mena aux îles des Açores, où l'on prit des vivres et des rafraîchissements. On fit voile ensuite pour Cancale, en Bretagne, où l'on arriva le 15 août de l'an 1604. Jean Mocquet fit présent à Henri IV des curiosités qu'il avait apportées d'Amérique; et il fut fait *garde des singularités du roi aux Tuileries*. Sa passion pour les voyages le conduisit, dès l'année suivante, dans le royaume de Maroc. Deux ans après, il doubla le cap de Bonne-Espérance, visita la côte orientale d'Afrique, où il eut à supporter de grandes adversités; de là il fut conduit à l'île de Goa, et repassa en Europe en l'année 1610, qui fut celle de la mort de son protecteur Henri IV. Aussitôt de retour, il part pour la Syrie et la Terre-Sainte, et quand il en revient c'est pour projeter un voyage autour du monde, voyage qu'il manqua toutefois à défaut d'un navire pour le conduire. Ses jours se terminèrent ensuite dans le repos, au milieu des singularités de toute espèce qu'il avait apportées aux Tuileries de ses diverses pérégrinations.

On ne sait pas quel fut le sort des deux Indiens Caraïbes. Quant à Yapoco, qui devait être le grand chef des Indiens Caripous, on le conduisit en Poitou chez madame de La Ravardière, qui se comporta avec lui fort peu humainement, et voulut le mettre à tourner sa broche. Yapoco, qui avait gardé une âme faite pour commander, se révolta à bon droit d'un aussi indigne traitement, et tous ses vœux furent désormais pour le jour où une occasion se présenterait de retourner dans sa patrie. Aussi sa joie fut-elle grande quand, à huit ans de là, il entendit parler du projet que formait La Ravardière de faire un nouveau voyage en Amérique.

On se souvient de ce Français tourangeau, nommé Des Vaux,

qui était resté au Brésil lors de l'expédition du capitaine Riffaut, dans la baie de Maranham, en 1594. Après s'être généreusement comporté en diverses et périlleuses rencontres, avoir fait un long séjour dans ces pays, en avoir reconnu la beauté et l'excellence, il retourna en France pour engager le roi à porter ses vues de ce côté, lui assurant que les Indiens du Maranham étaient disposés à reconnaître sa souveraineté, et à recevoir les principes du christianisme.

Henri IV désirait avoir des témoignages plus certains de la vérité des choses que Des Vaux avançait; il s'adressa à La Ravardière, dont il connaissait l'expérience, pour les obtenir. Le gentilhomme calviniste saisit, comme une bonne fortune, cette occasion de revoir l'Amérique, et se chargea de faire un fidèle rapport de ce qu'il aurait étudié au Maranham, pour qu'on agît ensuite en conséquence. Il partit donc avec Des Vaux, resta six mois tant en l'île de Maranham, qu'en la terre avoisinante, et revint en France pour confirmer auprès du roi l'opinion et les discours de son compagnon de voyage. Mais, à son retour, il apprit la mort de Henri IV, et dut remettre à l'année suivante, 1611, de parler de cette affaire.

CHAPITRE X.

DE 1616 à 1626.

Régence de Marie de Médicis. — Suite des entreprises des Français dans l'Amérique du Nord. — Samuel Champlain dans sa colonie de Québec. — Ses découvertes. — Entreprises des Français dans l'Amérique du Sud. — La Ravardière et la famille des Razilli. — Établissement de Saint-Louis de Maranham. — Voyage de Beaulieu aux Indes-Orientales.

L'assassinat de Henri IV laissait le royaume dans le vague d'une minorité, sur laquelle on peut croire que les vieux levains des partis avaient compté pour fomenter de nouveaux troubles. La régence de Marie de Médicis, veuve trop peu désolée de la perte de son époux, n'en fut point exempte; ils ne cessèrent même pas à la majorité légale de treize ans accomplis du jeune roi Louis XIII. Il y eut rivalité, guerre et feinte réconciliation entre la mère et les ministres du fils.

Le jeune Biencourt, par le conseil de son père, voulut mettre à profit la minorité, pour se débarrasser complétement des jésuites que la marquise de Guercheville entendait toujours imposer à la naissante colonie de Port-Royal. Mais la marquise fut encore plus forte que lui, n'admit plus ni biais, ni délais évasifs, et, par l'ordre de la régente, fit partir sur son navire, le 26 janvier 1611, les PP. Biart et Massé, les deux premiers jésuites que l'on ait vus dans l'Acadie et dans toute l'étendue de la Nouvelle-France. Ils s'arrêtèrent et séjournèrent en plusieurs endroits, et n'arrivèrent au Port-Royal que le 12 juin 1611. Poutrincourt se résigna, et leur fit un honorable et respectueux accueil. Peu

après mourut le grand Sagamos Mambertou, personnage à qui l'on avait fait une véritable célébrité, et de qui Lescarbot, qu'on peut bien soupçonner d'un peu d'exagération en cela, a dit qu'il avait connu Jacques Cartier et qu'il était même marié du temps de ce célèbre navigateur. Les deux jésuites commencèrent leur mission le long de la côte jusqu'au Kinibequi (Kennebek) qu'ils remontèrent assez loin.

Les Canibas, de la race des Indiens Abénaquis, habitants des bords de la rivière, les reçurent favorablement et se montrèrent assez dociles à leurs leçons. Peu auparavant, les Anglais avaient tenté de faire un établissement sur le Kinibequi; mais ils avaient été si mal reçus par les Indiens, qu'ils s'étaient retirés.

Pendant ce temps, Poutrincourt était repassé en France pour mieux donner ordre à ses affaires, et avait laissé le gouvernement de Port-Royal à Biencourt, son fils. Il acheva de se brouiller avec la marquise de Guercheville, qui se fit rétrocéder par de Mons tous les droits que celui-ci avait tenus de Henri IV sur la Nouvelle-France, et qui ajouta à cette rétrocession une donation par la régente, au nom du roi mineur, de toutes les terres de l'Amérique septentrionale depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Floride, le Port-Royal seulement excepté comme étant propriété de Poutrincourt.

Aussitôt la marquise se mit en devoir de retirer les jésuites de ce lieu, et, ne voulant pas d'autre part se lier d'intérêt avec de Mons parce qu'il était calviniste, elle décida qu'une nouvelle colonie, parfaitement indépendante de Québec et de Port-Royal, se fonderait par ses soins. Devenue lieutenante pour le roi, elle délégua ses pouvoirs au chevalier de La Saussaye, et lui donna le commandement d'un navire, qu'elle avait fait armer à Honfleur pour transporter des colons en Amérique avec deux nouveaux jésuites, les PP. Quantin et Gilbert du Thet. Ce bâtiment mit à la voile le 12 mars 1613, et le 16 mai mouilla au port de la Hève en Acadie, où La Saussaye fit aussitôt arborer les armes de la marquise de Guercheville, en signe de prise de possession au nom de cette illustre dame. Toutefois on ne s'arrêta guère en ce lieu, et l'on tira vers le Port-Royal, où l'on ne trouva que les deux missionnaires et trois autres personnes; Biencourt et la plupart des colons étant allés assez loin dans les terres pour y

chercher des vivres. Les deux jésuites qui étaient à Port-Royal s'embarquèrent sur le navire de La Saussaye; où étaient leurs confrères récemment amenés de France; et l'on fit voile dans l'intention d'aller à la rivière de Pentagoët, au lieu appelé Kadesquit (rivière et lieu de Kenduskeag), où l'on se proposait de fonder un établissement. Mais après avoir été obligé de naviguer plusieurs jours au milieu d'une brume épaisse, sans pouvoir se diriger et pour ainsi dire sans avancer, on se trouva, à la première éclaircie, à la côte est de l'île des Monts-Déserts, et l'on descendit en un lieu qui fut appelé Saint-Sauveur, le navire restant au mouillage dans le port voisin.

Tout à coup voici venir un bâtiment à pleines voiles et plus rapide qu'un dard, tout pavoisé de rouge, l'enseigne d'Angleterre flottante, et faisant ouïr au loin un grand concert de trompettes et de tambours. La Saussaye, ne sachant ce que cela voulait dire, ou peut-être le sachant trop bien, resta à terre et y retint la plupart de ses hommes. Mais son lieutenant de La Motte Le Vilin, l'enseigne Ronseré, le sergent Joubert, et les plus décidés, parmi lesquels les pères jésuites, se rendirent aussitôt à bord du navire, tandis que le pilote allait au-devant du bâtiment anglais dans une chaloupe, pour le reconnaître. Ce bâtiment, qui était suivi de dix autres et avait pour capitaine Samuel Argal, venait de la Virginie, où, depuis peu, les Anglais avaient commencé un établissement, malgré la prise de possession que Verazzani avait faite avant eux de ce pays, au nom de François Ier, roi de France. Surpris par la brume et les brouillards lorsqu'il allait à la pêche des morues, le capitaine Argal et tous les navires pêcheurs qu'il commandait s'étaient vus jetés, sans vivres et sans ressources, plus loin qu'ils ne voulaient, et des Indiens, les prenant pour Français, leur avaient indiqué qu'ils trouveraient un navire à l'ancre du côté de l'île des Monts-Déserts. C'est pourquoi Argal s'avançait en corsaire vers ce navire pour en faire sa proie. L'Anglais avait quatorze pièces de canon et soixante soldats, tandis qu'on ne comptait pas dix hommes sur le bâtiment français. Néanmoins celui-ci fit quelque temps bonne contenance, manquant d'ailleurs de matelots pour se manœuvrer et se dégager. Le jésuite Gilbert du Thet fut tué sur une pièce de canon qu'il servait avec plus d'intrépidité que d'adresse. Presque tous les autres Français étant mis hors de

combat, le capitaine Argal s'empara sans peine du navire. Ayant ensuite mis pied à terre, il alla à la recherche de La Saussaye qui s'était retiré dans les bois, et, lui ayant dérobé la commission du roi en vertu de laquelle il était venu en Acadie, il voulut prétexter de cette absence de titre pour le traiter en pirate et forban. La France d'ailleurs était alors en paix avec l'Angleterre. Cela n'empêcha pas le capitaine Argal de détruire le commencement d'habitation française de Saint-Sauveur, d'emmener le navire, une partie des Français et des pères jésuites à la Virginie, ayant accordé une chaloupe à La Saussaye pour se tirer d'affaire comme il le pourrait avec une partie de ses hommes; puis de revenir à Saint-Sauveur avec trois bâtiments, d'y planter les armes du roi d'Angleterre au lieu de celles du roi de France; d'aller de là à l'île Sainte-Croix, où il brûla les restes de l'établissement français abandonné; enfin cela ne l'empêcha pas de se faire conduire au Port-Royal par un Indien, de l'incendier également après l'avoir pillé, et de ne s'en retirer qu'après avoir encore remplacé les armes de France par celles d'Angleterre. Le capitaine Argal, à la suite de cette expédition, retourna dans son pays, emmenant les jésuites français dont il fallut poursuivre diplomatiquement la délivrance, ainsi que celle du lieutenant La Motte Vilin. La Saussaye avait trouvé moyen de revenir en France avec Biencourt. La marquise de Guercheville l'envoya à Londres pour y solliciter la restitution de son navire et une indemnité. Il dut se contenter du navire, qui lui fut rendu; mais le capitaine Argal ne fut point désavoué dans ses autres actes.

Telle fut l'issue de la tentative colonisatrice de la belle et vertueuse marquise de Guercheville, tentative qui fit tant de bruit dans le temps. « Voilà, dit Champlain, comme les entreprises qui se font à la hâte et sans fondements, sans regarder au fond de l'affaire, réussissent toujours mal. » Ce ne fut que plusieurs années après que les Français recommençèrent un établissement à Port-Royal d'Acadie.

Cependant Samuel Champlain était au Canada avec le jeune Huron qu'il avait naguère emmené en France. Il partit de Québec le 20 mai 1611, pour rendre celui-ci à ses compatriotes et retirer le Français qu'il avait laissé avec les Algonquins. Ayant remonté le Saint-Laurent jusque vers le lieu où se trouvait autre-

fois l'Hochelaga de Cartier, dont toute trace avait disparu, sans doute par suite des guerres des Indiens du pays avec les Iroquois, il visita le Mont-Royal (Montréal), le fit en partie défricher pour qu'on pût s'y établir à la première occasion, ainsi qu'un îlot voisin dans lequel fut même immédiatement construit, par ses soins, un mur de dix toises de longueur sur quatre pieds d'épaisseur. Il remarqua une autre île d'environ trois quarts de lieue de circuit, capable de contenir une bonne et forte ville, et lui donna le nom de Sainte-Hélène. Partout sur son passage il semait des graines et laissait des germes de culture. Il rencontra bientôt deux cents Hurons, à la tête desquels était le chef Yroquet qui lui ramenait son Français, désormais fort au courant de la langue du pays et pouvant servir de truchement. Il reçut de ces Indiens un présent de cent cinquante castors, en retour duquel il leur donna des marchandises d'Europe. Champlain adressa aux Hurons beaucoup de questions au sujet de la source du Saint-Laurent et eut un long entretien avec eux sur les rivières, sauts, lacs, terres et peuples des pays intérieurs, leur disant que son intention était d'y aller un jour en leur compagnie, et en celle de quarante à cinquante Français bien armés qui feraient la guerre aux Iroquois. Ce ne fut pas sans des regrets très-expressifs que le jeune Indien, revenu de France, se sépara de Champlain, en faisant entendre qu'il mènerait une vie bien pénible comparée à celle qu'il avait eue pendant son voyage. Un Français se trouva encore qui demanda à aller avec les Hurons, ce qui lui fut accordé à la grande joie de ceux-ci. Samuel Champlain étant revenu à Québec, résolut de retourner en France et débarqua à La Rochelle le 11 août 1611.

L'année suivante, Québec le revit, et, sur les indications qui lui avaient été données par un jeune Anglais qui se disait échappé du naufrage de ses compatriotes à la baie d'Hudson, il partit de l'île Sainte-Hélène pour aller, à travers les terres, à la recherche d'une mer au nord. A deux lieues du saut Saint-Louis, il entra dans un lac (lac Saint-Louis) d'environ douze lieues de circuit, rempli de belles îles et où tombaient trois rivières. L'une d'elles venait du nord (c'était la Grande-Rivière ou rivière Otawa, nommée jadis aussi rivière des Algonquins, l'un des deux principaux cours d'eau qui forment le Saint-Laurent au-dessous de Montréal); il y entra. Il passa ensuite par un autre lac (lac des

Trois-Monts), long de sept à huit lieues sur trois de large, où se trouvaient aussi quelques îles. Ayant franchi, avec des peines infinies, plusieurs de ces chutes d'eau qu'on appelle rapides, il faillit se perdre en tirant son canot, avec des cordes, entre deux rochers sur lesquels l'onde se brisait avec fureur. Après avoir encore passé plusieurs sauts et lacs (lac Chaudière, lac du Chat, etc.), en l'un desquels il donna le nom de Sainte-Croix à une île, Champlain planta une croix de cèdre blanc avec les armes de France sur le bord d'un dernier lac qu'il nomma Tésonate (peut-être le lac Tenuscaming), du nom d'un chef indien, et retourna à Québec, persuadé qu'il avait été trompé par le jeune Anglais, bien que pourtant, s'il eût toujours poursuivi sa route au nord, il fût infailliblement arrivé à la baie d'Hudson. Puis, étant allé s'embarquer à Tadousac, il revint en France au mois d'août 1612.

Depuis quelque temps, le calviniste de Mons, jugeant qu'il serait impuissant sous la régence de Marie de Médicis à faire progresser la colonie du Canada, avait lui-même engagé Champlain à chercher un protecteur plus en position de rendre des services à son établissement de Québec. Le colonisateur s'adressa d'abord à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui fut, par suite, investi du titre de lieutenant général en la Nouvelle-France, et qui lui délégua ses pouvoirs, comme son lieutenant, le 15 octobre 1612. Henri II, prince de Condé, succéda presque aussitôt au comte de Soissons, dans la charge honorifique de lieutenant général en la Nouvelle-France. Pendant la prison de ce prince, le maréchal de Thémine demanda et obtint la charge de lieutenant-de-roi aux mêmes pays, ce qui était un moyen de se faire faire des présents annuels par les associés. De Mons, toujours préoccupé de la colonie de Québec, jeta vers ce temps sur le papier quelques articles qui avaient pour but d'affermir le progrès de l'association du Canada. Les Bretons ne cessaient pas de la battre en brèche et présentaient requêtes sur requêtes pour obtenir la liberté de la traite des pelleteries dans toute l'étendue de la Nouvelle-France. Ils ne réussirent pas dans leur dessein, et les associés, se croyant désormais mieux assurés de leur avenir, prirent une délibération pour envoyer des hommes, des secours, et des moyens d'agrandissement au Canada; mais ils devaient offrir plus de promesses que d'effets. Samuel Champlain eut gravement à se plaindre des

associés qui, voulant s'emparer exclusivement de son œuvre à présent qu'elle était en voie de prospérité, essayèrent de l'évincer et de donner Pont-Gravé pour gouverneur à la colonie. Mais Champlain, fort de la lieutenance dont il avait été investi par le prince de Condé et d'une lettre du roi, ne se laissa point vaincre par leur intrigue, et maintint avec fermeté ses droits, tout en disant qu'il tiendrait Pont-Gravé non pas seulement comme un ami tel qu'il n'avait pas cessé de l'être jusqu'ici, mais comme un père à qui il rendrait tout le respect que méritaient son âge et ses services. Enfin, pour achever de démontrer jusqu'à quel point la colonie du Canada lui était chère, il pensa dès lors à y emmener sa famille. Samuel Champlain, pendant ces démêlés qui durèrent plusieurs années, ne laissait pas de faire de fréquents voyages à Québec; dans l'un d'eux, qui eut lieu en 1615, il emmena avec lui des religieux de l'ordre des récollets, qui se regardèrent comme les premiers fondateurs de la foi chrétienne dans la Nouvelle-France. Cette même année, il fit encore plusieurs découvertes dans l'intérieur des terres. Il alla au lac des Algonquins (lac Nipissing), et remonta jusqu'à trente-cinq lieues une rivière qui y tombait (rivière Française). Poursuivant son chemin, tantôt par terre, tantôt par eau, et, laissant derrière lui plusieurs lacs moins importants, il arriva au lac Huron, qu'il nomma Mer-Douce à cause de sa vaste étendue, laquelle fut estimée à environ quatre cents lieues de longueur d'orient en occident sur cinquante lieues de largeur. Il visita plusieurs bourgades indiennes, entre autres celle de Carhagouha, fermée d'une triple palissade de bois, haute de trente-cinq pieds, et celle de Cahiagué, dans lesquelles il fut reçu avec une grande allégresse, à cause de la guerre que les habitants se proposaient de faire aux Iroquois.

Il alla donc à la recherche de l'ennemi, et arriva au bord du lac qu'il appelle des Antouhonorons (lac Ontario ou de la cataracte de Niagara), long, d'après lui, de quatre-vingts lieues sur vingt-cinq de large, et dont l'un des bouts, à l'est, avait entrée dans le fleuve Saint-Laurent. Il fit environ quatorze lieues pour passer de l'autre côté du lac, tirant au sud, vers les terres de l'ennemi, et ayant mis pied à terre et fait plusieurs jours encore de marche, il arriva à une rivière provenant d'un autre lac qui se déchargeait dans celui des Antouhonorons (présumablement la

rivière et le lac Onéida), et avait, toujours selon lui, environ vingt-cinq à trente lieues de circuit. Il mit ensuite le siége devant un fort des Iroquois, malgré le très-petit nombre de gens qui l'accompagnaient. Mais l'indiscipline de ses alliés l'empêcha de réussir complétement dans ses opérations. Il fut blessé de deux coups de flèches à la jambe. Peu après, il leva le siége, non sans avoir rempli d'épouvante tout le peuple des Iroquois; aussi n'en fut-il point inquiété dans sa retraite. Comme au retour il se livrait à la chasse avec les Indiens, il se laissa entraîner par un instinct curieux à la poursuite d'un oiseau dont la forme et le plumage lui semblaient étranges, et il s'égara seul dans de vastes forêts au sein de pays inconnus. Son énergie le sauva de la mort; après avoir longtemps marché en suivant toujours les cours d'eau, il parvint à un lieu où il retrouva ses Indiens, qui lui dirent : « Si tu ne fusses venu et que nous n'eussions pu te trouver, nous ne serions plus allés aux Français, de peur qu'ils ne nous eussent accusés de t'avoir fait mourir. » On était en décembre. Il traversa, durant dix-neuf jours de marche nouvelle, des rivières, des lacs et des étangs glacés, et arriva à la bourgade de Carhagouha, d'où il était parti pour aller en guerre.

Il resta tout l'hiver et une partie du printemps au milieu des populations algonquines, dont il étudia à fond les mœurs et les usages, et ne partit que le 20 mai de l'année 1616, pour Québec, où il arriva après quarante jours de route. Au mois de juillet suivant, ayant laissé le soin de la colonie à Pont-Gravé, il alla débarquer à Honfleur le 10 septembre 1616 (1).

Vers cette époque, La Ravardière n'ayant pas par lui-même les ressources suffisantes pour commencer une colonie au Maranham; n'étant pas d'ailleurs très en faveur sous la régence en sa qualité de huguenot, et sachant combien peu l'État portait d'intérêt effectif à ces sortes d'entreprises (car Richelieu n'était pas encore au pouvoir), chercha à s'associer quelques gens capables d'entrer dans ses vues et de le seconder.

Il y avait alors une famille originaire de Touraine et en partie établie dans le Poitou qui était l'honneur renaissant de la marine française, si délaissée par les gouvernants depuis la mort de Henri II, mais n'attendant qu'un signal de Richelieu pour résur-
aux plus beaux jours de François Ier. Cette famille,

dont l'écusson brillait de trois fleurs de lys d'argent, avait pris son nom du château de Razilli en Touraine, qui, de temps immémorial, lui appartenait. Elle se composait, au commencement du seizième siècle, particulièrement de trois frères, issus de François de Razilli, chevalier de l'ordre du roi, premier maître d'hôtel de la reine, gouverneur de Loudun, seigneur des Aumels et autres lieux, et de Catherine de Villiers de Lauberdière, de l'illustre maison de Villiers de l'Ile-Adam, à savoir : François de Razilli, seigneur des Aumels, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, chevalier de l'ordre du roi, l'un des chefs et conducteurs de l'expédition dont on va parler. Claude de Razilli, seigneur de Launay, et Isaac de Razilli, chevalier de Malte, commandeur de l'île Bouchard, deux des plus habiles et intrépides marins du règne de Louis XIII (2).

La Ravardière s'adressa à François de Razilli, homme d'un rare mérite, d'une grande conduite dans les entreprises, fort désireux de la gloire de la France, et certainement déjà au fait de la navigation, pour concourir à son objet. L'idée sourit au gentilhomme de la chambre du roi : il en parla à plusieurs seigneurs de la cour, et particulièrement à Nicolas de Harlay-de-Sancy, baron de La Molle et de Gros-Bois, qu'il décida à entrer, en tiers, avec lui et La Ravardière, dans l'entreprise projetée. Sous leurs auspices une compagnie se forma. Tous trois furent nommés par la régente lieutenants généraux pour le roi aux Indes-Occidentales et terres du Brésil; Marie de Médicis leur donna en outre ses étendards et sa devise, comme une preuve de l'intérêt qu'elle portait à leur projet, intérêt bien éphémère pourtant, comme on en jugera. Plusieurs pères capucins furent choisis pour les accompagner et travailler à l'établissement de la foi au Brésil. Les deux frères de François de Razilli, Claude, qui était alors capitaine de vaisseau, et Isaac, qui avait dès longtemps fait ses caravanes sur les galères de Malte, se joignirent à lui et aux deux autres généraux, ainsi qu'un assez grand nombre de gentilshommes de Normandie, de Poitou, de Touraine et de Paris.

Trois navires furent amenés à Cancale : l'un, nommé *le Régent*, portait François de Razilli et La Ravardière, qui avaient à leur bord Des Vaux et l'Indien Yapoco ; le second, appelé *la Charlotte*, faisant l'office de vice-amiral, devait être monté par la baron de

Sancy, et le troisième, appelé *la Sainte-Anne*, avait pour commandant Claude de Razilli. Le 19 mars 1612, on fit voile de la rade de Cancale, au bruit des canons et des fanfares. Tout à coup le vent, qui était à l'est, sauta au nord-est, puis varia avec rapidité du sud-ouest au sud, et au sud-sud-ouest. Une tempête affreuse se déclara. Les navires furent séparés : *le Régent* alla se réfugier à Plymouth, *la Charlotte* à Darmouth, et *la Sainte-Anne* à Falmouth. Les deux derniers vinrent ensuite se rallier à l'amiral, et, le 23 avril, tous trois ensemble firent voile de Plymouth. Le temps étant redevenu propice, ils arrivèrent promptement aux Canaries, gagnèrent la côte de Barbarie, doublèrent le cap de Bojador, mouillèrent au Cap-Blanc, donnèrent la chasse à quelques navires portugais, côtoyèrent la Guinée, et, le 13 juin 1612, se retrouvèrent sous la ligne. « Ceux qui ne l'avaient pas encore passée durent payer en ce jour le tribut commun. On les arrosa d'un beau seau d'eau de la mer qu'on leur jeta sur la tête, ou bien on leur plongea par trois fois la tête dans une barrique pleine de cette eau, et on leur donna aussitôt après le mot de sauvegarde pour l'avenir, avec promesse de ne le révéler jamais, si ce n'est à ceux qui passeraient la ligne. La ligne passée, on alla mouiller à l'île Fernandez-de-Noronha pour s'y rafraîchir, et l'on y séjourna quinze jours; on en partit le 8 juillet, et, trois jours après, on commença à découvrir les terres du Brésil; rangeant la côte, on passa par le travers de la baie de Moucouru; on doubla le cap de la Tortue, lieu très-beau et merveilleusement agréable, dit le P. Claude d'Abbeville, et l'on arriva à un îlot à l'entrée de la baie de Maranham, que les Indiens appelaient *Upaonmiry*, et qui fut nommé *Sainte-Anne* à cause de la fête du jour. Pendant que les lieutenants généraux se préparaient à faire planter solennellement la croix dans cet îlot, Des Vaux fut envoyé à l'île de Maranham, distante de douze lieues, pour s'y entendre avec les Indiens au sujet de la venue des Français. Outre les paroles d'alliance qu'il rapporta, il annonça que deux navires de Dieppe, commandés par les capitaines Gérard et du Manoir, étaient au mouillage de Jeviré. Tout de suite Razilli appareilla avec *le Régent* pour ce port de la grande île, et, le 6 août, il y fut rejoint par *la Charlotte* et *la Sainte-Anne*. On mit pied à terre. Razilli se prosterna avec tous les Français; un *Te Deum* fut entonné, et une

solennelle procession fut faite avec accompagnement de cantiques. Tout le monde s'embrassait, se félicitait et versait des larmes en prenant possession de ce pays au nom du ciel et de la France.

Il y eut un grand festin dans une loge qu'avait fait construire le capitaine du Manoir, « festin aussi magnifique qu'on l'aurait pu faire en France, où il y avait abondance de gibier, et autres viandes accommodées à la façon des Français ; il n'y manquait de bon vin, non plus que de bons entremets et des meilleures confitures pour le dessert, » dit le révérend P. capucin Claude d'Abbeville. Cependant les Indiens, qui étaient Tupinambas, ne pouvaient se lasser de voir les Français ; ils venaient continuellement leur faire des visites et les assurer de leur amitié. Ceux qui ne pouvaient entrer regardaient à travers les fentes de la loge, mais sans trop d'étonnement. Razilli, avec une petite embarcation, alla reconnaître, à une lieue et demie de Jeviré, un endroit qu'on avait déjà remarqué, pour y établir un fort. Il n'y trouva aucune habitation ; mais les Indiens vinrent aussitôt y construire des cabanes avec des branches de palmier, pour que les Français y fussent à couvert. Ils défrichèrent un plateau sur une colline, et le mirent en état de recevoir un pavillon et un autel portatif, en attendant qu'on eût édifié une chapelle ; une messe y fut célébrée. Les Indiens ne laissaient pas les Français manquer de vivres, et, sous tous les rapports, on avait beaucoup à se louer d'eux. Razilli et La Ravardière choisirent l'emplacement du fort qu'ils projetaient sur une haute montagne, à la pointe d'un rocher inaccessible, qui commandait bien loin aux alentours et avait vue sur tout, d'autant plus redoutable qu'il était presque environné de deux rivières profondes et spacieuses ayant leur embouchure dans la mer ; au pied de ce rocher se trouvait le seul port de la haute île de Maranham qui pût recevoir et abriter des bâtiments de mille à douze cents tonneaux. Enfin, auprès de ce lieu, était une belle et grande place où il y avait plusieurs fontaines et rivières, et se trouvaient des bois de construction, des terres propres à faire de la brique, et tous les éléments nécessaires à l'édification d'une ville. A peu de distance étaient de délicieux bocages de palmiers, de myrtes, de gayacs et d'arbres de merveilleuse hauteur, dans lesquels se jouaient une multitude de sa-

pajous. Ce fut donc en ce lieu que l'on se décida à fonder un établissement. Les Indiens ne travaillèrent pas au fort avec moins d'activité que les Français. Ils construisirent dans le bois voisin une grande loge longue pour qu'elle servît à ceux-ci d'habitation provisoire, et une autre auprès pour qu'on y célébrât l'office divin. Cela fut nommé couvent de Saint-François. Plusieurs Français aimèrent mieux aller se loger chez les Indiens que de rester au fort ou dans la grande loge, et on les y autorisa.

Pendant que l'on était encore campé sous les arbres au bas du fort, Japy-Ouassou, chef de Juniparan et grand *bourounichavé* (chef) de l'île de Maranham, envoya prier Razilli de se trouver au *Carbet*, lieu de réunion des Indiens, avec les principaux du pays et d'y faire tendre son lit, suivant leur coutume, afin de traiter de choses importantes et d'entendre la harangue qu'il avait à lui faire. Razilli ne manqua pas au rendez-vous. Japy-Ouassou lui adressa ce discours, qui fut fidèlement traduit par un interprète dieppois, nommé Migan :

« Je suis très-aise, vaillant guerrier, que tu sois venu en cette terre pour nous rendre heureux, et nous défendre de nos ennemis. Nous commencions déjà à nous ennuyer de ne pas voir venir des Français guerriers, sous la conduite d'un grand *bourounichavé*, pour habiter cette terre, et déjà nous délibérions de quitter cette côte, d'abandonner ce pays, par la crainte que nous avions des *Pero* (c'est ainsi qu'ils appelaient les Portugais); nos mortels ennemis, et de nous en aller si loin dans les terres que jamais chrétien ne nous eût vus, étant résolus de passer le reste de nos jours privés de la compagnie des Français, nos bons amis, sans plus nous soucier des serpes, des haches, des couteaux, ni marchandises, et de nous remettre à l'ancienne et misérable vie de nos ancêtres, qui cultivaient la terre et abattaient les arbres avec des pierres dures. Mais Dieu nous a regardés en pitié, t'envoyant ici, non comme les Dieppois (3) qui ne sont que pauvres mariniers et marchands, mais comme un grand guerrier qui nous amène beaucoup de braves soldats pour nous défendre, avec des *pays* (prêtres) et prophètes pour nous instruire en la loi de Dieu. Tu acquerras un grand renom d'avoir quitté un aussi beau pays que la France, ta femme, tes enfants et toute ta famille, pour venir habiter cette terre. Quoiqu'elle ne soit pas aussi belle que la tienne,

quand tu auras considéré tout ce qu'elle offre, du gibier, des fruits, la mer et de belles rivières remplies d'une infinité de poissons, un brave peuple qui t'obéira et te fera conquérir toutes les autres nations voisines, cela te contentera; tu t'accoutumeras à nos vivres et trouveras que notre farine ne le cède guère à ton pain, dont j'ai souvent mangé. Pour ce qui est des bâtiments, forteresses et autres ouvrages des mains, nous y travaillerons tous, afin que tu sois fort et puissant contre tout le monde; et nous mourrons avec toi. Puis nos enfants apprendront la loi de Dieu, vos arts et vos sciences, et se rendront avec le temps semblables à vous; alors on fera des alliances de part et d'autre, si bien que dans la suite on ne nous prendra plus que pour Français. Au reste, je suis grandement satisfait que tu nous aies amené les *pays* et prophètes, car lorsque les maudits *Pero* nous faisaient tant souffrir de cruautés, ils nous reprochaient de ne pas adorer Dieu. Comment donc pourtant l'aurions-nous adoré, sans qu'on nous eût enseigné auparavant à le connaître, à le prier et l'adorer? Nous savons aussi bien qu'eux, qu'il y en a un qui a créé toutes choses, qui est tout bon, et que c'est lui qui nous a donné l'âme immortelle. Nous croyons qu'à cause de la méchanceté des hommes, Dieu envoya le déluge par toute la terre pour les châtier, et réserva seulement un bon père et une bonne mère, de qui nous sommes sortis. Et n'étions qu'un vous et nous. Mais Dieu, quelque temps après le déluge, envoya ses prophètes portant barbes, pour nous faire instruire de sa loi. Ces prophètes présentèrent au père de qui nous sommes descendus, deux épées, l'une de bois, l'autre de fer, et lui dirent de choisir. Notre père trouva l'épée de fer trop pesante et choisit celle de bois. A son refus, le père dont vous êtes sortis fut plus avisé, et prit l'épée de fer. Depuis ce temps, nous fûmes misérables. Les prophètes voyant que ceux de notre nation ne les voulaient pas croire s'envolèrent au ciel, laissant les marques de leurs personnes et de leurs pieds gravées avec des croix dans la roche qui est auprès de *Potyiou*. Après cela, la diversité des langues se mit parmi nous qui n'en avions qu'une auparavant; au point que ne nous entendant plus, nous nous sommes sans cesse massacrés et mangés les uns les autres, le diable *Jeropary* se jouant de nous. Pour mettre le comble à nos malheurs, les

Pero sont venus prendre notre pays; ils ont épuisé cette grande et ancienne nation; ils l'ont réduite à ce petit nombre que tu peux savoir. A présent pourtant nous ne craignons plus rien, puisque te voici, et que tu rétabliras, avec ta bonne nation, la nôtre aussi grande qu'elle a été autrefois. J'ai une entière confiance en ta bonté; car, sous ton air guerrier, tu laisses voir des manières pleines de douceur et un personnage fait pour nous gouverner avec beaucoup de sagesse. Là-dessus je te dirai mon avis ; c'est que quand un homme est né grand et avec de l'autorité sur les autres, il doit avoir d'autant plus de douceur et de magnanimité; car les hommes, et principalement ceux de cette nation, se rendent beaucoup plus aisément à la douceur qu'à la violence. En ce qui me concerne, j'ai toujours suivi cette règle vis-à-vis de ceux sur qui j'exerce le commandement, et toujours je m'en suis bien trouvé. Cette douceur, je l'ai aussi remarquée chez les Français. S'il en eût été autrement, nous nous fussions tous en allés dans les bois, où l'on n'aurait pu nous suivre, et où nous aurions vécu de fruits et de racines que Dieu nous a donnés. A l'égard de nos façons d'agir, comme de tuer nos esclaves, nous nous en rapporterons à toi. Les *Pero* nous ont autrefois massacrés et ont exercé beaucoup de cruautés sur nous, seulement à cause de nos lèvres percées et de nos longs cheveux, nous faisant raser en signe d'ignominie. Tu nous diras en cela ce que sont tes volontés et nous les suivrons en tout point. »

L'interprète ayant traduit, comme on vient de le reproduire, le discours du chef indien, Razilli répondit en ces termes qui furent traduits en langue tupinamba :

« Je loue grandement ta sagesse, ancien ami des Français, de ce que, considérant la misère et l'aveuglement de ta nation, non-seulement en ce qui concerne la connaissance du vrai Dieu, mais aussi des choses nécessaires au bien-être de l'homme, tu te réjouisses de ma venue et du dessein que j'ai d'habiter ton pays. Car c'eût été une véritable calamité que ta nation, qui a été autrefois si grande et si redoutée, et qui est à présent si petite, fût entièrement perdue dans des déserts lointains, en la possession de *Jeropary;* qu'elle fût privée non-seulement de la belle lumière et connaissance de ce grand *Toupan* (Dieu), mais encore des relations avec les Français *qui vous ont toujours fourni des marchandises*

durant les persécutions que vous ont fait souffrir les Pero. Mon roi s'est senti tellement ému de compassion pour vous qu'il m'a envoyé pour vous assister, tant par mon courage et ma conduite que par le courage et la conduite de ces braves Français que je vous ai amenés. Ce ne sont ni les richesses ni la beauté de ton pays qui m'ont attiré ici, n'y ayant sous le soleil pays plus beau ni plus riche que la France ; ce qui m'a amené, c'est le désir qu'après votre vie vos âmes soient préservées de la damnation éternelle et des tourments de *Jeropary*, et conduites dans le ciel avec Dieu et les chrétiens, ses enfants. C'est aussi le désir de vous enlever la crainte, pour vos biens et pour vos familles, des invasions ennemies. Je n'ai eu regret de quitter mon pays, *ma femme*, *mes enfants* (1), ni mes parents ; et tant que je verrai en vous la volonté de servir et d'adorer le vrai Dieu, d'être fidèles et obéissants aux Français, je ne vous abandonnerai point. Quant aux commodités de la vie que tu dis que j'ai laissées dans mon pays, à la vérité elles sont grandes. Les forts que toi et les tiens vous m'aiderez à bâtir seront votre sûreté et votre retraite aussi bien que la mienne. Notre établissement sera le bien de votre pays et de votre postérité qui désormais sera semblable à nous et saura toutes les belles choses que nous savons. Tous les Français et moi sommes prêts à exposer nos vies pour empêcher les *Pero*, de la cruauté desquels tu m'as parlé, d'aborder jamais en ce pays. Pour ce qui est des erreurs anciennes que vous pratiquez par ignorance, comme de tuer vos esclaves et de les manger, vous savez ce que vous avez tous promis avant que je vinsse en votre pays : je fuirai votre terre si vous ne vous défaites de cette coutume diabolique qui est contraire à la volonté de Dieu. Votre manière de porter les cheveux longs n'a rien qui me soit désagréable, et j'aimerais même à vous la voir conserver. Je vous laisse entièrement libres de percer vos lèvres pour y attacher des pierres, quoique je ne fusse pas fâché de vous voir abandonner cette folle coutume. J'approuve vos danses quand elles ont pour but de vous désennuyer, comme nous faisons nous-mêmes. Je n'établirai point d'autres lois parmi vous que celles de Dieu et celles que nous pratiquons en notre pays. J'aurai soin que mon gouvernement soit toujours raisonnable et très-doux, et en cela tu n'as point mal jugé mon humeur. Mais, de votre côté, il faut aussi que vous vous rendiez traitables et que vous vous

montriez bons pour les Français ; car je ne suis pas venu pour les méchants ni les enfants de *Jeropary;* je suis venu pour les bons et pour ceux qui voudront entendre les *pays*, et obéir à leurs commandements. »

Après ce discours, Razilli donna la parole à l'un des missionnaires qui parla de Dieu et de la vie future, et du désir que les *pays* avaient de convertir les Indiens. Un long dialogue s'engagea entre le chef Japy-Ouassou et les PP. capucins; l'Indien ne laissa pas que d'user de beaucoup de subtilité, et dut mettre quelquefois les révérends PP. dans un certain embarras pour lui répondre. On remarqua dans ce dialogue que le chef Japy-Ouassou, qui était fort âgé, dit que les Français trafiquaient avec les habitants de ce pays *depuis quelque quarante et tant d'années.*

Le P. Claude d'Abbeville raconte, dans sa relation, l'histoire d'un Français, dont il tait, dit-il, le nom pour plusieurs raisons, qui s'était autrefois fait passer chez les Indiens comme étant descendu du ciel, et comme celui qui faisait luire le soleil et fructifier la terre. Après avoir assez longtemps abusé les Indiens, il fut dépouillé de sa divinité menteuse par un autre Français qui éclaira les sauvages sur son compte. Une révolte éclata contre sa personne, et il fut tué d'un coup de flèche dans un assaut que les Portugais de Fernambouc donnaient, de concert avec lui, à une bourgade indienne, nommée Houyapa.

Cependant, avec l'aide des Indiens, le fort élévé par les Français dans l'île de Maranham commençait à prendre un certain aspect. Un jour de grande solennité, où l'on planta la croix et où l'île fut bénite, François de Razilli donna à ce fort le nom de Saint-Louis, en l'honneur de Louis XIII ; il donna en même temps au havre qui était au pied, le nom de port Sainte-Marie, tant à cause de la nativité de la Vierge qui se célébrait ce jour-là, qu'en l'honneur de Marie de Médicis, reine régente de France.

Les Indiens n'avaient pas encore paru prendre d'ombrage des fortifications qui se dressaient dans leur île, et les missionnaires allaient, sans rencontrer de contradiction, dans tous leurs villages, dressant des croix et baptisant des enfants, quand, pour la première fois, un Indien, nommé Momboré-Ouassou, âgé, dit la chronique de Claude d'Abbeville, de plus de neuf vingt ans, reprocha aux Français de faire ce qu'avaient autrefois fait les Portugais.

« J'ai vu, dit ce vieillard, l'établissement des *Pero* à Fernambouc et Potiou. Les *Pero* ont commencé tout à fait ainsi que vous autres Français faites maintenant. Au commencement, ils se contentaient de trafiquer avec nous, sans paraître vouloir s'habituer au pays; après ils dirent qu'il fallait qu'ils s'habituassent, et qu'ils avaient besoin de faire des forteresses pour nous défendre, et de bâtir des villes pour demeurer tous ensemble, prétendant qu'ils ne désiraient être qu'une même nation avec nous. Ils firent venir des *pays* qui plantèrent des croix. Ils demandèrent des esclaves pour les faire travailler : on leur en donna ; mais ils dirent qu'ils n'en avaient point assez, et nous forcèrent à notre tour à travailler pour eux, si bien qu'ils soumirent à la captivité tout le pays. De même, vous autres Français, quand vous veniez autrefois, ce n'était que pour trafiquer avec nous. En ce temps-là, vous ne parliez pas de vous habituer; vous vous contentiez de nous venir voir tous les ans une fois, et chaque fois de rester quatre à cinq lunes seulement avec nous. Maintenant, pour vous établir au pays, vous nous avez persuadé de faire des forteresses, disant que c'était pour nous défendre contre nos ennemis. Vous nous avez amené un *bourounichavé* (un chef) et des *pays* (des prêtres). Vous avez planté des croix; vous commencez à instruire et à baptiser comme les *Pero*. Vous ne vouliez point au commencement avoir d'esclaves, et maintenant vous en demandez. Vous voyez bien que vous faites en toutes choses comme les *Pero*. »

Des Vaux à qui s'adressait plus particulièrement ce discours, répondit de son mieux pour atténuer le fâcheux effet de la comparaison faite des Français avec les Portugais, en présence d'un grand nombre d'Indiens. Néanmoins les esprits furent ébranlés et quelques germes de division se manifestèrent au milieu d'eux; il y eut, si l'on peut s'exprimer ainsi, un parti national et un parti français dans l'île de Maranham. François de Razilli crut devoir s'interposer lui-même, et parcourut l'île pour éteindre ces fâcheuses manifestations; mais nulle part, on doit lui rendre cette justice aussi bien qu'à La Ravardière, il ne persécuta à la façon des Portugais, et s'il ramena les esprits contraires à ses desseins, ce fut par la douceur bien plus que par la force.

Voyant que la majorité des Indiens de l'île de Maranham restait disposée à la soumission, les lieutenants généraux envoyèrent

Des Vaux dans quelques villages en terre ferme pour en préparer les habitants à reconnaître la souveraineté de la France. Des Vaux eut quelques succès qu'on peut appeler diplomatiques, quoiqu'il s'agisse de peuplades sauvages ou passant pour telles, à Tapouytapère, à Comma et dans plusieurs autres lieux.

Le fort Saint-Louis étant à peu près terminé, La Ravardière et François de Razilli en l'absence de leur collègue Harlay de Sancy, qui était, à ce qu'il paraît, presque tout de suite retourné en France avec son navire, résolurent d'assembler les principaux d'entre les Indiens pour leur faire solennellement reconnaître la souveraineté du roi de France. Le 1er novembre, jour de la Toussaint, les chefs indiens se réunirent en conséquence au fort Saint-Louis pour assister à l'inauguration du grand étendard de France. On alla chercher cet étendard avec toute la pompe qu'on put déployer. Les tambours et les trompettes marchaient en avant, suivis de la compagnie française en bon ordre; venaient après six des principaux Indiens revêtus de casaques bleues à croix blanches devant et derrière, portant sur leurs épaules l'étendard dont La Ravardière et de Razilli tenaient les bouts chacun d'une main. Les deux lieutenants généraux étaient accompagnés de tous les gentilshommes de l'expédition et suivis de tous les équipages des navires. Quand on fut arrivé, La Ravardière et Razilli haranguèrent tour à tour les Indiens, leur rappelèrent l'alliance qui existait entre eux et les Français et les promesses qu'ils avaient faites d'être fidèles à ceux qui les défendraient contre les Portugais. Les principaux Indiens répondirent à ces discours, qu'ils suppliaient le roi de France de prendre possession de leur pays, et plantèrent de leurs mains l'étendard fleurdelysé. Le même jour La Ravardière et François de Razilli, agissant tant en leur nom qu'en celui de Harlay de Sancy, promulguèrent des lois fort sages, qui avaient surtout pour but d'imposer aux Français de respecter l'honneur et la fortune des Indiens.

Dans ce temps, François de Razilli fut prié par les principaux colons, qui connaissaient son influence pour supérieure à celle de La Ravardière, de passer en France pour y aller chercher des secours. Il était l'âme de la colonie naissante, tant à cause de l'avantage qu'il avait sur La Ravardière d'être catholique et de la

religion de la majorité, qu'à cause de ses talents et de son activité. Le concours de ses deux frères, Claude et Isaac, lui prêtait encore une nouvelle force. La Ravardière, bien qu'homme sage et plein de réserve, était beaucoup moins du goût de tout le monde; il avait beau se tenir à l'écart de tout ce qui se passait en fait de religion, il était impossible que dans une entreprise où les missions catholiques avaient une part si considérable, on ne lui reprochât pas au fond jusqu'à sa réserve même qui devait étonner les Indiens et leur indiquer que l'union n'existait pas en tous points entre les chefs des Français. La Ravardière, en cœur dévoué aux intérêts d'un établissement qu'il avait le premier contribué à former, prit d'avance le généreux parti de remettre ses pouvoirs de lieutenant général pour le roi à son collègue François de Razilli, aussitôt que celui-ci serait de retour de France, et il s'y engagea par un acte authentique, fait au fort Saint-Louis de Maranham à la fin du mois de novembre 1612.

« Ayant reconnu, dit La Ravardière dans cet acte, la bonne et sage conduite de M. de Razilli en toutes sortes d'affaires, tant envers les Français qui ont été sous notre charge, qu'envers les habitants de ce pays; outre le courage et la constance dont il est doué pour maintenir cette colonie, ensemble la fidélité dont il a toujours usé en mon endroit; sachant combien la diversité des chefs a coutume d'apporter de confusion en un état, non-seulement parmi les Français qui, de leur naturel, sont variables et sujets à changements, que parmi ceux de ce pays, qui pourraient diviser leurs affections en voyant deux ou trois chefs; ces justes et importantes considérations m'ont convié et fait résoudre, pour ôter tous obstacles et pour que cette colonie puisse mieux florir en paix et tranquillité, de me retirer en France de ma pure et franche volonté, au retour du voyage que va faire M. de Razilli, mon compagnon, et là recevoir le revenu qui m'appartient en ma part, selon le contrat passé entre nous devant Pacqué, notaire à Paris, le 6 octobre 1610, et suivant la promesse solennelle qu'il m'a faite et de bouche et d'écrit, de me le conserver à jamais à moi et aux miens légitimes. Et d'autant que par l'article porté dans ce contrat, il est dit que quand deux se porteront d'un avis, il faut que le tiers s'y accorde, mon avis est que le sieur de Razilli demeure seul chef dans les Indes pour commander en la colonie. »

Après avoir accepté, pour son retour, le gouvernement de la colonie, François de Razilli appareilla, le 7 décembre 1612, sur *le Régent*, emmenant avec lui six Indiens qui allaient faire hommage et offrir leurs services au roi Louis XIII. Entre autres Français qui s'étaient embarqués pour retourner en France, se trouvait le P. Claude d'Abbeville, qui laissait ainsi à son confrère le P. Yves d'Évreux, le soin de recueillir la suite de l'histoire de la colonie française à Maranham. *Le Régent* fut très-contrarié par le temps dans sa traversée; et, le 16 mars 1613, lorqu'il touchait au port du Hâvre-de-Grâce, il faillit disparaître dans une furieuse tempête. Il fut sauvé pourtant, entra dans le port, et ceux qui le montaient débarquèrent au milieu d'un concours immense de peuple. Une magnifique réception fut faite à François de Razilli, qui se rendit ensuite à Paris. Les Indiens qu'il avait amenés furent l'objet de la curiosité des Parisiens, mais d'une curiosité mêlée de beaucoup d'attentions et de prévenances. Ils furent présentés à la régente et au roi, qu'ils haranguèrent dans leur langue. Trois d'entre eux moururent peu après leur arrivée : on les avait baptisés sous le nom de François, de Jacques et d'Antoine. Les trois qui survécurent, également baptisés, avaient été nommés Louis-Marie, Louis-de-Saint-Jean et Louis-Henri.

On ne sait ce qui retint François de Razilli en France. *Le Régent* fut renvoyé par lui à Saint-Louis de Maranham, sous la conduite d'un capitaine nommé Prat ou du Prat, qui amenait quelques secours et plusieurs gentilshommes de haute distinction.

Tout alla assez bien pendant quelque temps dans la colonie. On acheva le fort; on en construisit de nouveaux, et l'on creusa des fossés. Quelques excursions furent faites sur le continent voisin, et l'on en ramena une troupe considérable d'Indiens. Pendant que La Ravardière se disposait lui-même à faire une importante expédition le long des côtes jusqu'à la rivière des Amazones, où il était déjà entré, mais par un autre chemin, lors de son voyage de 1604 à la Guyane; il envoya le capitaine Maillard, de Saint-Malo, à la rivière de Miari, avec quelques Français et un chirurgien excellent botaniste, pour y faire la découverte de territoires qu'il avait entendu beaucoup vanter par les Indiens. Le capitaine Maillard, ayant remonté la rivière de Miari et passé une longue et large plaine couverte de joncs et de roseaux, en y

marchant enfoncé jusqu'à la ceinture, parvint à cette terre où s'était retiré alors un des plus grands sorciers ou *barbiers* du Maranham avec quarante ou cinquante Indiens. Cet imposteur fort adroit persuadait à tous les Tupinambas qu'il avait un èsprit qui faisait sortir de la terre tout ce qu'il voulait. D'un autre côté, un officier français, nommé de Pezieux, avait été envoyé à la rivière de Ouarpy pour y découvrir des mines d'or et d'argent.

Quand de Pezieux fut de retour, La Ravardière résolut de mettre immédiatement à exécution son projet de la rivière des Amazones. Dès que la nouvelle s'en répandit, tous les Indiens de l'île et des environs furent en mouvement, « car, remarque le P. Yves d'Évreux, il n'y a nation au monde si encline à la mer et à faire nouveaux voyages que ces sauvages brésiliens; des quatre et cinq cents lieues ne leur sont rien, pour aller attaquer leurs ennemis et gagner des esclaves. » Ils firent de grands préparatifs pour accompagner les Français dont l'esprit aventureux leur plaisait fort, et qu'ils aimaient surtout à suivre. Ils construisirent des canots de guerre dont le même Yves d'Évreux a fait une description. « Ce n'est qu'un arbre, dit-il, auquel, après qu'ils l'ont coupé par le pied et bien ébranché, ils ne laissent que le corps bien droit d'un bout à l'autre; ils fendent et lèvent l'écorce avec quelque peu de la chair de l'arbre, environ la largeur et profondeur d'un demi-pied; ils mettent le feu dans cette fente avec des copeaux bien secs qui brûlent à loisir le dedans de l'arbre, et, à mesure, ils grattent le brûlé avec une tille d'acier, et poursuivent cette façon de faire jusqu'à ce que tout l'arbre soit creusé, ne laissant d'entier que deux doigts d'épaisseur; puis, avec des leviers, ils lui donnent la forme et la largeur; et ces canots de guerre sont quelquefois capables de porter deux ou trois cents personnes avec leurs provisions. Ils voguent à la rame par le moyen de jeunes hommes forts et robustes, choisis pour cela, chacun tenant son aviron de trois pieds de long, poussant l'eau en pique et non en travers. »

Le 8 juillet 1613, après avoir délégué ses pouvoirs de gouverneur à de Pezieux, La Ravardière partit du port Sainte-Marie de Maranham sur une grande barque que suivaient de nombreux canots. Il emmenait avec lui quarante soldats et dix matelots, et, pour s'assurer des dispositions des Indiens en son absence, il se

faisait accompagner de vingt des principaux d'entre eux, tant de l'île de Maranham que de Tapouytapère et de Comma en terre ferme. Il avait sans doute aussi avec lui son Indien Yapoco, vers le pays duquel il allait. Il passa à Comma, où plusieurs canots indiens l'attendaient; de là il se rendit aux Caïetès (Cayeto), où l'on comptait vingt villages d'Indiens Tupinambas. Il séjourna en ce lieu près d'un mois, et renvoya sa barque à Saint-Louis de Maranham, avec soixante esclaves qui venaient de lui être donnés. Poursuivant hardiment sa route en canot indien, il arriva à la rivière de Para, dont les bords étaient, fort au loin, habités par de nombreuses tribus de Tupinambas. L'ayant remontée jusqu'à environ soixante lieues de son embouchure, il fut invité par les principaux du pays à venir faire la guerre avec eux aux *Camaparins*, gens farouches qui ne voulaient pas de paix avec personne, et tuaient et mangeaient leurs ennemis. La Ravardière accéda à la demande des Tupinambas, et partit à la tête de plus de douze cents d'entre eux. Après être sorti de la rivière de Para, on entra dans celle de Pacaïare, et de là, dans celle de Parisop, où La Ravardière trouva un chef indien, nommé Vuac-Ouassou, qui lui offrit de le renforcer de douze cents des siens. La Ravardière, déjà embarrassé de sa troupe, le remercia de cette offre et le pria seulement de le conduire au lieu où se tenait l'ennemi. Vuac-Ouassou le dirigea vers les étranges demeures des Camaparins. On trouva ces Indiens logés au sommet de gros arbres que l'eau baignait, dans de petites maisons appelées *jouras*, ayant la forme à peu près de celles qu'on peut voir encore sur le vieux Pont-Neuf de Paris (5). Cette population à la fois aquatique et aérienne était difficile à atteindre. La Ravardière fit tirer sur elle près de mille à douze cents coups de mousquet en trois heures. Les Camaparins se défendirent valeureusement. Du haut de leurs arbres, ils décochaient une pluie de flèches. La Ravardière fit jouer contre eux des fauconneaux, mit le feu à trois de leurs jouras, et leur tua soixante hommes environ. Mais leur fureur ne fit que s'en accroître, et ils laissèrent voir qu'ils aimeraient mieux périr tous par le feu que de tomber aux mains des Tupinambas. La Ravardière, les voyant si décidés, prit le parti de se retirer et remit à une autre fois de les soumettre, mais plutôt alors, dit Yves d'Évreux, par la douceur que par les armes.

Pendant ce temps-là de funestes avant-coureurs d'un triste événement s'apercevaient dans l'île de Saint-Louis de Maranham. Ce n'était pas la tentative d'un Indien appelé Capiton, c'est-à-dire *le Grand Chien*, pour soulever ses compatriotes, qui donnait de sérieuses inquiétudes dans l'île. C'étaient de vagues bruits de canon que l'on croyait entendre tirer de temps à autre du côté de l'îlot Sainte-Anne et du côté de Taboucourou. On disait qu'une fois déjà, on avait distingué trois navires voguant du côté de la baie. Mais il ne fut pas possible de douter que quelque chose de grave se méditait, quand on eut parfaitement reconnu une barque portugaise qui rôdait autour de l'île de Maranham. Elle était commandée par le capitaine Martin Soarez qui déjà avait pris possession de l'îlot Sainte-Anne au nom du roi de Portugal. Soarez fit tirer quelques coups de fauconneaux pour appeler à lui les Indiens. Il n'y en eut qu'un, soupçonné de trahison, qui se rendit à cet appel. Martin Soarez avait avec lui des Caraïbes de Moucourou par le moyen desquels il chercha à lier des relations avec les Caraïbes de Maranham, et à savoir si les Français, ce dont il n'était pas encore assuré, occupaient l'île. Mais ses émissaires étant descendus à terre, ne rencontrèrent d'abord que les Tupinambas qui, espérant attirer les Portugais dans un piége, dirent qu'il n'y avait point de Français dans leur pays, et en même temps envoyèrent donner avis au fort de ce qui se passait. Martin Soarez et ses Portugais étaient tout près de débarquer et de se faire prendre, quand un Caraïbe de Maranham, ennemi des Français comme tous ses semblables à qui l'on interdisait, depuis l'occupation, de manger de la chair humaine, leur donna un avis secourable qui les décida soudain à lever l'ancre.

Pezieux dépêcha aussitôt un canot à la recherche de La Ravardière pour lui mander l'état des choses ; mais on fut plus de trois mois à trouver le général qui, dès que la nouvelle lui fut arrivée, se hâta de revenir au fort Saint-Louis. Si l'on en croit le P. Yves d'Évreux, cette rupture du voyage des Amazones fit grand tort à la colonie naissante du Maranham. Outre qu'on eût amassé, dit-il, une grande quantité de marchandises le long des rivières, déjà beaucoup de peuplades indiennes du continent étaient disposées à se rendre avec La Ravardière autour de l'établissement français ; mais le bruit de l'arrivée des Portugais leur fit abandonner

cette résolution. La Ravardière fit travailler activement à l'achèvement des forts qui gardaient les avenues de l'île ; il y fit transporter du canon et y mit garnison. Enfin, il fit tous ses efforts pour maintenir le moral de son monde, et inspirer aux Indiens une confiance d'autant plus grande dans les Français que le danger était plus proche.

Ces précautions n'étaient pas de trop : car, au mois de novembre 1614, les Indiens vinrent avertir le gouverneur que huit bâtiments portugais avaient jeté l'ancre près du fort d'Itapary. Aussitôt La Ravardière commanda Claude de Razilli et de Pezieux, pour aller avec quatre barques, portant cent vingt soldats, entreprendre d'enlever, à la faveur de la nuit, les navires ennemis. Trois de ceux-ci furent effectivement pris par Claude de Razilli et de Pezieux. Mais les Portugais n'en débarquèrent pas moins au nombre de plus de quatre cents, sous la conduite de Jérôme d'Albukerque, descendant du fameux vice-roi des Indes-Orientales du temps de dom Manuel de Portugal. Albukerque, secondé par son lieutenant Diégo de Campo, s'empara du fort d'Itapary. Le lendemain Claude de Razilli, de Pezieux et du Prat, commandant chacun une compagnie de soixante hommes, s'embarquèrent avec de l'artillerie sur les trois navires dont on s'était emparé, et, par l'ordre de La Ravardière, allèrent débarquer, deux heures avant le jour, près du fort d'Itapary, pour prendre position à cent pas des Portugais. Aidés de quinze cents Indiens, qui abattirent avec une grande promptitude les arbres dont on avait besoin pour construire des retranchements, ces trois officiers remplirent d'abord assez heureusement leur mission ; et déjà La Ravardière, à la tête de quatre-vingts hommes, venait pour prendre le fort portugais de l'autre côté, pendant que les vaisseaux le canonneraient, quand Jérôme d'Albukerque amusa les chefs de la première division par d'apparentes négociations. Ce n'était que feinte ; car, dès qu'il eut le temps de se reconnaître, le général portugais tomba sur les Français et les força à se rembarquer après en avoir tué un bon nombre, parmi lesquels de Pezieux, de Chavannes, parent de La Ravardière, de Saint-Gilles, de Rochefort, de La Haie, de Saint-Vincent, de La Roche du Puy, d'Ambreville et plusieurs autres gentilshommes. La Ravardière resta à croiser sur la côte pendant toute la nuit suivante avec Razilli et du Prat pour

recueillir sur les navires tous ceux des siens qui s'étaient dispersés dans les bois.

Malgré sa victoire, qui d'ailleurs lui avait coûté aussi des pertes assez grandes, l'habile Jérôme d'Albukerque vit bien qu'il réussirait difficilement dans son projet de conquête s'il ne continuait à joindre les négociations et la diplomatie à la force des armes. Il échangea avec La Ravardière une correspondance chevaleresque qui alla au cœur du général français au point que celui-ci lui répondit, qu'à sa générosité et à la noblesse de ses procédés envers les prisonniers français, il le reconnaissait bien pour un descendant du grand Albukerque. Il y avait loin de cette lettre à celle que La Ravardière lui écrivait quelques jours auparavant, dans laquelle il lui demandait comment il avait pu avoir cette témérité incomparable de venir s'attaquer en sa personne au plus grand monarque de la chrétienté. Albukerque profita des nouvelles dispositions de La Ravardière pour obtenir de lui une suspension d'armes, jusqu'à ce que leurs souverains respectifs, qui étaient alors en paix, eussent décidé à qui devait appartenir définitivement le Maranham. Pour qu'Albukerque eût pris l'initiative d'une telle proposition, il fallait qu'il lui restât alors bien peu de moyens matériels de se maintenir. C'est ce que l'âme honnête de La Ravardière n'avait pas compris. Il fut arrêté entre les généraux que deux envoyés, l'un Français, l'autre Portugais, partiraient pour l'Europe, avec le capitaine Pra ou du Prat, sur le grand navire *le Régent*, pour y débattre la question qui réellement n'était en litige que d'un côté, de celui des Français. Albukerque remit à son envoyé un rapport pour le vice-roi de Portugal, dans lequel il disait qu'il n'avait demandé la trêve qu'afin d'avoir le temps d'accroître ses forces et de voir diminuer celles des Français, leur navire *le Régent* étant par lui-même fort dangereux, et ramenant en France la fleur des troupes de la colonie.

Le rapport d'Albukerque ne fut pas plutôt arrivé à sa destination, que, sans traiter diplomatiquement la question avec la cour de France, qui avait déclaré, en 1611, ne pas reconnaître le roi d'Espagne pour roi des Indes (6), le vice-roi de Portugal pour Philippe II envoya à dom Gaspard de Souza, gouverneur de Fernambouc, l'ordre de traiter les colonisateurs français du Maranham commes des pirates, et de les chasser de tous les points qu'ils

occupaient. Souza expédia immédiatement contre eux une flotte de sept navires et de neuf caravelles, avec neuf cents hommes de débarquement, commandés par dom Alexandre de Moura.

Pendant ce temps, la cour de France, en proie aux intrigues de la minorité de Louis XIII, ne s'occupait guère de la colonie française, et François de Razilli ne rencontrait partout que des esprits froids et indifférents à ses desseins. Tout ce qu'il put faire, ce fut de renvoyer au Brésil le navire *le Régent*, avec trois cents Français, qui firent voile du Hâvre-de-Grâce, sous la conduite du capitaine Pra ou du Prat. Sans doute cet officier crut que l'on en était encore au temps des négociations; car il interrompit sa route pour entrer dans les Amazones, jusqu'à un lieu où ce fleuve fait un saut de plus de vingt-cinq toises. Mais comme, après en être sorti, il se rendait à Saint-Louis de Maranham, il apprit que ses compatriotes venaient d'être dépossédés de cette île par les Portugais, et que La Ravardière, après avoir défendu son fort jusqu'à la dernière extrémité, avait été obligé de capituler et de se rendre prisonnier avec les siens. Plusieurs Français, et entre autres La Planque, se retirèrent alors au milieu des indigènes, et vécurent avec eux près de quatre ans. La Planque, après s'être ensuite attaché à un capitaine Portugais, trouva moyen de se faire transporter à Lisbonne, où il apprit que La Ravardière n'avait échappé qu'avec beaucoup de peine et de sacrifices à sa captivité. Telle fut la malheureuse issue d'une des plus nobles entreprises que firent nos aïeux. Il ne faut point oublier qu'abandonnés à leurs seules ressources comme de simples particuliers, ils eurent à lutter à cette époque contre les couronnes d'Espagne et de Portugal réunies. S'ils succombèrent, ce fut avec gloire, et le nom de Saint-Louis de Maranham, resté à l'établissement qu'ils avaient fondé, consacrera éternellement leur mémoire et leurs généreux efforts.

François de Razilli, que des motifs sans doute bien graves avaient retenu en France durant la perte de sa colonie, essaya quelque temps après d'émouvoir le cœur du jeune roi en faveur de son entreprise passée. On avait voulu anéantir la relation publiée par Yves d'Évreux sur les derniers temps de la colonie, parce que sans doute elle faisait honte à bien des gens; Razilli retrouva les fragments d'un exemplaire de cet ouvrage, les seuls que l'on

possède encore aujourd'hui, et les présenta à Louis XIII, en les accompagnant de ce discours préliminaire :

« Sire, voici ce que j'ai pu, par subtils moyens, recouvrer du livre du R. P. Yves d'Évreux, supprimé par fraude et impiété, moyennant certaines sommes de deniers, entre les mains de François Huby, imprimeur, que j'offre maintenant à Votre Majesté, deux ans et demi après sa première naissance aussitôt étouffée qu'elle avait vu le jour ; afin que Votre Majesté et la reine sa mère, pour lors régente, ne voyant point une vérité si claire que celle-ci, fussent plus aisément persuadées, par faux rapports, à laisser périr, contre leurs saintes et bonnes intentions, la plus pieuse et honorable entreprise qui se pouvait faire dans le Nouveau-Monde ; comme il se verra tant par l'histoire du R. P. Claude d'Abbeville, que par cette présente à laquelle il ne manque que la plus grande part de la préface, et quelques chapitres sur la fin que je n'ai pu recouvrer. Cela s'est fait encore à dessein pour faire perdre insensiblement à Votre Majesté le titre de roi très-chrétien ; lui faisant abandonner les sacrifices et sacrements exercés sur les nouveaux chrétiens, la réputation de ses armes et bandières, l'utilité qui pouvait lui arriver, et à ses sujets, d'un si riche et si fertile pays, et la retraite importante d'un port favorable pour la navigation de long cours, aujourd'hui ruinée faute d'avoir conservé ce que j'avais avec tant de soins et de dépenses acquis. Pour à quoi parvenir, l'on s'est servi de deux impostures trop reconnues de personnes qui ont bon jugement, que le pays était infertile et ne produisait aucune richesse, contre la vérité que j'ai toujours constamment maintenue et qui ne paraît aujourd'hui que trop véritable ; l'autre que les Indiens étaient incapables du christianisme contre la parole de Dieu et la doctrine universelle de l'Église. Voilà comment, Sire, cette belle action si bien commencée s'est évanouie, tant par la fraude et malice de ceux qui, pour couvrir leurs fautes et manquements, les ont rejetés sur ceux du pays, que par la négligence de mauvais Français qui, n'ayant autre but que leur profit et intérêt particulier, se sont peu souciés de celui de Votre Majesté, et n'ont rien fait pour empêcher une si signalée perte, qui sert aujourd'hui de fable à toutes les nations étrangères, de mépris de votre autorité royale à toute l'Europe, et de douleur à tous vos bons sujets. Desquelles illusions, quand il plaira à Votre Majesté s'en relever par les sa-

lutaires avis de personnages d'honneur, reconnus pour être zélés à l'accroissement de la gloire de Dieu et celui de votre royaume, je lui offre encore ma vie, celle de mes frères, et ce peu de pratique qui est en nous pour faire reconnaître par tous les coins de ce nouveau monde, qu'il n'y a point en la chrétienté un si grand et puissant monarque qu'un roi de France, quand il veut employer, je ne dirai pas sa puissance, mais seulement son autorité. C'est, Sire, tout ce que peut un de vos plus humbles sujets, auquel tous les mauvais traitements, pertes de biens et de fortune, que, contre la foi publique, il a soufferts durant la minorité de Votre Majesté, n'ont point fait encore perdre courage de la servir glorieusement. M'assurant qu'elle aura mes services pour agréables, et le vœu solennel que je fais d'être le reste de ma vie, son très-humble et très-obéissant serviteur, « FRANÇOIS DE RAZILLI. »

On avouera qu'il serait difficile de trouver quelque chose de plus noble que cette épître de François de Razilli, offrant sa vie et celle de ses frères pour relever l'honneur de la couronne de France. Mais Richelieu, comme on l'a dit, n'était pas encore ministre, et le discours de François de Razilli frappa dans le vide. Depuis, ce seigneur servit en qualité de maréchal de camp dans les armées de terre, fut envoyé en qualité d'ambassadeur en Savoie, et nommé chevalier de l'ordre du roi. Le commandeur Isaac de Razilli et Claude de Launay-Razilli, ses frères, devinrent deux des plus habiles et renommés marins de leur siècle. Ils commandèrent plusieurs fois, comme on le verra, dans les plus importantes affaires maritimes du règne de Louis XIII, tantôt en qualité de chefs d'escadre, tantôt en qualité de vice-amiraux et même d'amiraux.

On n'ouït plus parler de La Ravardière depuis son retour en France, où le malheureux Indien Yapoco avait fini par revenir encore auprès de madame de La Ravardière, qui ne le traitait pas avec plus d'égards qu'auparavant. Ce pauvre jeune homme, désespéré de se voir ravalé jusqu'aux emplois les plus bas de la maison, s'enfuit un jour à La Rochelle, espérant y trouver un navire qui le reporterait à la Guyane, où il aurait été un grand chef; mais on courut après lui, et on le ramena à sa chaîne (7).

La côte occidentale d'Afrique et les Indes-Orientales n'avaient pas non plus cessé d'être l'objet des expéditions des Français.

En 1612, le chevalier de Bricqueville, gentilhomme de Normandie, ayant formé le projet d'un essai de colonisation française sur la rivière de Gambie, à la côte occidentale d'Afrique, Augustin de Beaulieu, natif de Rouen, qui n'avait encore que vingt-trois ans, l'accompagna en qualité de capitaine d'un des navires de l'expédition. La tentative de Bricqueville n'eut pas le succès qu'on en avait attendu; mais elle ne découragea pas Beaulieu.

Deux ans après, en 1614, le capitaine Jean Mareaux fut autorisé à armer en guerre le navire *le Lion de la flotte de l'île de Ré*, pour aller trafiquer avec les habitants du cap Blanc, du cap Vert, de Castel-de-Mine, que le P. Georges Fournier mentionne, à propos de cette expédition, comme ayant été l'un des plus anciens comptoirs français sur cette côte. Jean Mareaux eut en outre le droit de trafiquer avec le Brésil, Cuba, Saint-Domingue et la rivière de la Plata, en Amérique. En 1619, le capitaine de Pont-Pierre reçut autorisation d'aller faire le négoce aux mêmes lieux que Jean Mareaux, et jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Une compagnie pour le commerce des Indes-Orientales s'étant formée en France, Girard Le Roy, pilote flamand, qui en était le chef, expédia, en 1616, deux navires pour Java; le premier sous le commandement du capitaine Nets, le second sous celui du capitaine Beaulieu. Les Hollandais qui peu à peu supplantaient les Portugais dans l'Inde et ne se montraient ni moins jaloux, ni moins avides, ni quelquefois même moins cruels qu'eux, attaquèrent cette expédition. Nets fut obligé d'abandonner son navire; mais l'habile et courageux Beaulieu sut conserver le sien, dont la cargaison suffit à couvrir les frais de l'entreprise.

Trois ans après, la même compagnie résolut d'envoyer une nouvelle expédition dans l'archipel de la Sonde, et choisit Beaulieu pour la conduire en qualité de général, titre qui depuis resta toujours attaché à son nom. Le 2 octobre 1619, Beaulieu, ayant pour maître pilote Le Tellier, Dieppois, homme fort habile et instruit en son métier, mit à la voile d'Honfleur, avec *le Montmorenci*, qu'il commandait en personne, et qui avait cent vingt-six hommes d'équipage, vingt-deux canons, dont six en bronze, deux fauconneaux et vingt pierriers; *l'Espérance*, capitaine Gravé, portant cent dix-sept hommes, vingt-six pièces de canon et vingt pierriers; et la patache *l'Hermitage*, capitaine Redel,

portant trente hommes d'équipage, huit pièces de canon et huit pierriers. L'expédition avait pris des provisions pour deux ans. Le 2 novembre elle doubla le cap Vert; elle eut quelques relations avec les habitants de la côte occidentale d'Afrique que Beaulieu connaissait déjà. Le 6 janvier 1620, on passa la ligne et l'on *observa les anciennes coutumes d'arrouser et mouiller d'eau de mer ceux qui ne l'ont point encore passée.* Le 15 mars suivant, on jeta l'ancre dans la baie de la Table, au cap de Bonne-Espérance; les équipages descendirent en partie à terre, et nouèrent quelques relations avec les naturels; on fit même une assez longue excursion dans le pays. Les temps contraires ne permirent pas de lever l'ancre avant le 3 avril. Le 26 du même mois, une affreuse tempête mit *le Montmorenci* en un tel désarroi, que force fut à Beaulieu de laisser prendre les devants à *l'Espérance*, et d'aller, avec la patache *l'Ermitage*, se réparer à Madagascar, dans la baie de Saint-Augustin. Beaulieu et Gravé s'étaient préalablement donné le mot pour se rejoindre à Bantam, en l'île de Java, avant la fin de l'année. Le général Beaulieu qui, pendant le cours de son long voyage, s'occupa activement, soir et matin, d'étudier les variations de l'aimant, ne négligea pas non plus de s'enquérir des mœurs, des usages et des richesses des pays qu'il rencontrait. L'île Madagascar fut l'objet de son attention pendant tout le temps qu'il y séjourna, et quand il la quitta, le 3 juin 1620, ce fut pour aller prendre connaissance des Comores. La Grand'-Comore, qui est, dit-il, la plus proche de la terre ferme, lui parut attirer, en raison de sa hauteur, beaucoup de nuages autour d'elle, qui la rendent extrêmement froide et humide. Le roi de la Grand'Comore envoya un de ses gens à Beaulieu, pour lui témoigner le plaisir qu'il éprouvait de l'arrivée des Français dans ses terres. Beaulieu remarqua d'une manière particulière l'île Mayotte; il la trouva d'un excellent mouillage, moins haute, plus habitable que les autres Comores, et abondamment pourvue de tout ce qui est nécessaire à la vie.

Le 28 juin, *le Montmorenci* repassa la ligne, et, le 27 septembre, on aperçut, après bien des difficultés, la côte de Malabar. Le lendemain, Beaulieu détacha une embarcation, avec vingt-trois hommes, pour aller s'informer, auprès d'un bâtiment qu'on découvrait au loin, de l'inconvénient qu'il y aurait peut-être à

doubler le cap Comorin dans une saison si avancée. Il attendait depuis quelque temps le retour de son canot, quand un bruit de mousqueterie vint lui présager un malheur. En effet, on vit revenir l'embarcation avec cinq hommes seulement des vingt-trois qui avaient été envoyés à la découverte, et encore ces cinq infortunés étaient-ils horriblement mutilés. Le bâtiment au-devant duquel on était allé, appartenait à des pirates qui, après avoir attiré à eux les Français, en avaient fait un affreux massacre. Le 2 octobre pourtant, *le Montmorenci* était en travers du cap Comorin, avec la patache *l'Ermitage*, sur laquelle les maladies ne laissèrent bientôt plus que trois hommes vivants. Beaulieu chercha à atteindre la ville de Ticou, sur la côte occidentale de Sumatra, et auparavant mouilla aux îles du même nom (8). Il n'arriva à l'île Sumatra, le 1er décembre 1620, que pour y ouïr les bruits précurseurs d'un malheur bien plus grand que tous ceux qu'il avait eus déjà à déplorer. Ces bruits concernaient le navire *l'Espérance* et son équipage. Aussitôt on envoya de Ticou, où l'on se trouvait, à Achem et à Bantam, pour avoir de plus amples informations. Beaulieu se rendit de sa personne à Achem, où il fut reçu avec une pompe tout asiatique par le souverain du pays. Là, les Français eurent fort à se plaindre des Anglais, à ce point qu'ils eurent besoin de beaucoup de précautions pour se garantir d'être assassinés par eux. Beaulieu honora son expédition par le rachat de plusieurs chrétiens, Portugais de nation, qui étaient esclaves du souverain d'Achem. Cependant le général, restant toujours sans nouvelles positives de *l'Espérance*, et n'en ayant plus même de la patache *l'Ermitage*, dernièrement envoyée pour découvrir ce bâtiment, prit le parti d'aller en personne à la recherche.

Après avoir un moment fait voile du côté de Bantam en Java, il revenait vers la rade d'Achem en Sumatra, sur l'avis qu'un petit navire français s'y trouvait, quand un vaisseau, portant pavillon anglais, détacha sa chaloupe vers *le Montmorenci*, et lui envoya une personne qui avait appartenu à *l'Espérance*. Beaulieu apprit alors d'une manière certaine que ce navire avait été arrêté, puis brûlé la nuit, à Jacatra ou Batavia, dans l'île de Java, par les Hollandais. Il apprit aussi que le capitaine Gravé, après être parvenu, non sans beaucoup de peine, à s'échapper des mains des

Hollandais, se trouvait très-gravement malade sur le bâtiment même d'où venaient ces tristes détails. Peu de jours après, Gravé mourut à bord du *Montmorenci*, sur lequel on l'avait transporté. Beaulieu retourna à Achem, où il fit un nouveau séjour, et se rendit de là, pour la seconde fois, à Ticou, d'où il appareilla pour la France, le 1er février 1621. Il arriva au Hâvre-de-Grâce le 1er décembre de la même année, après trente-huit mois d'une navigation qui, malgré bien des mésaventures, des catastrophes même, n'avait pas été infructueuse, puisque *le Montmorenci* rapportait une charge plus que suffisante pour en couvrir les frais. Beaulieu a laissé une relation de son voyage, dans laquelle il est facile de reconnaître le navigateur habile et expérimenté, et à laquelle se trouve joint le journal de son excellent pilote Jean Le Tellier qui avait relevé au commencement de ce voyage, en 1619, la côte occidentale d'Afrique et auquel on dut un traité de navigation (9).

CHAPITRE XI.

De 1620 à 1626.

Renouvellement des guerres civiles des catholiques et des protestants. — Jean Guiton, amiral de La Rochelle. — Ses tentatives contre le port de Brouage. — Combats de mer de Guiton, de Saint-Luc, de Razilli et autres. — Charles de Guise, commandant en chef de la flotte royale. — Bataille navale du 27 octobre 1622. — Affaire du 30 octobre, même année. — Paix de Montpellier. — Mandement de l'amiral Henri II de Montmorenci-Damville, du 17 août 1624, prescrivant l'inscription maritime. — Renouvellement des hostilités, en 1625. — Le duc de Rohan et le prince de Soubise, son frère, chefs du parti protestant. — Succès éphémères de Soubise. — L'amiral Henri II de Montmorenci-Damville prend le commandement de la flotte royale, et Guiton celui de la flotte de La Rochelle. — Bataille navale de la fosse de Loys. — Désintéressement de l'amiral Montmorenci. — Paix de 1626. — Suite des entreprises colonisatrices de Samuel Champlain dans l'Amérique septentrionale. — Les Français aux Antilles. — Leur établissement à Saint-Christophe.

Les discussions de cour de la minorité de Louis XIII étaient un exemple et un stimulant pour les partis. Les Rochelais s'emparèrent du château de Rochefort, qu'un don de Henri IV avait fait passer dans la famille de Loseré, et, comprenant les avantages qu'on en pourrait tirer bientôt, ils y mirent garnison, malgré le duc d'Épernon, gouverneur de l'Aunis, qui le leur réclama, les armes à la main. Ce n'était là qu'un détail de ce qui se préparait. Sans autorisation, et même malgré la défense formelle du roi, les protestants, mal inspirés par Favas, vicomte de Castelz, La Force et Châtillon, s'assemblèrent, par députations, à La Rochelle, le 24 décembre 1620. Le roi ayant envoyé par un exempt à l'assemblée l'ordre de se dissoudre : « A présent que votre charge est remplie, répondit le maire à l'envoyé du monarque, vous partirez quand il vous plaira. » Et l'assemblée passa outre. Le 2 janvier 1621, se refusant à écouter les conseils pru-

dents de ses deux vieux coreligionnaires Lesdiguières et Duplessis-Mornai, elle présenta à Louis XIII de hautaines remontrances qui furent repoussées. Les protestants, à cette époque, n'étaient pas plus tolérants que leurs adversaires; peut-être même l'étaient-ils moins : là où ils dominaient, l'exercice d'un autre culte était interdit. Ils appelaient réellement la guerre; il était impossible qu'on ne la leur fît pas.

Les premières hostilités ouvertes eurent pour théâtre la mer, sur laquelle les armateurs de La Rochelle s'étaient acquis une grande réputation et une véritable puissance. Jean Guiton qui, en qualité d'échevin, jouait déjà un rôle important dans la municipalité de La Rochelle et dans l'assemblée des huguenots, et qui de plus était un homme de mer distingué, fut choisi pour amiral par la confédération protestante. Sous sa conduite, les escadres de La Rochelle poussèrent leurs courses dans la Gironde jusqu'aux portes de Bordeaux, et le long des côtes jusqu'à Bayonne, ravageant, par de fréquentes descentes, les propriétés des catholiques et enlevant leurs navires de commerce; ils osèrent même bientôt s'attaquer aux pavillons royaux, à celui du roi de France aussi bien qu'à celui du roi d'Espagne; et l'amiral Jean Guiton fit transporter dans sa demeure des enseignes aux armoiries des deux couronnes, qu'il avait enlevées en divers combats. Les Rochelais, par leurs expéditions maritimes toujours suivies de riches captures, trouvaient moyen de couvrir les frais de la guerre que déjà aussi ils avaient à soutenir par terre. Il avait toutefois trouvé, dès ce temps, un digne adversaire dans le chevalier ou commandeur de Razilli qui, agissant de concert avec le capitaine du Chalart, soutint, en 1620, plusieurs beaux combats de mer contre les Rochelais et leurs adhérents. Les registres de l'amirauté générale de France, à Paris, témoignaient en outre qu'à cette époque des congés de l'amiral pour armer en guerre, avaient été délivrés à des marins des noms de La Jonchère, de Beresne, Bazin, Morel, David-Pierre, de Boissy, Rusquière et Millon.

Le 1er octobre 1621, tandis que le duc d'Épernon faisait la guerre aux Rochelais par terre, une escadre royale de treize bâtiments, pour la plupart hollandais, mais équipés et montés par des marins dieppois, parut sous la conduite de Razilli, vice-

amiral par commission, dans le but de bloquer La Rochelle. Razilli enleva d'abord tous les navires rochelais venant de Cadix, de Lisbonne et de Terre-Neuve, dont le produit fut évalué à cent mille écus du temps. Mais bientôt l'escadre de guerre de La Rochelle, aux pavillons blancs et bleus, composée de seize vaisseaux, une galiote et deux petites pataches, sous les ordres de l'amiral Guiton, ayant pour vice-amiral Théophile Vigier, sieur de Treille-Bois, gentilhomme d'Arvert, en Saintonge, et pour contre-amiral Jacques Forant, de l'île de Ré, vint mettre un obstacle à ses desseins. Le 6 octobre, il y eut un premier combat naval, dans lequel on se comporta de part et d'autre avec beaucoup de valeur, mais sans obtenir aucun avantage décisif. Sur le soir, Razilli prit le large et tourna l'île de Ré. Guiton se retira dans la rade de Saint-Martin, et détacha sans délai sa galiote, appuyée de quelques navires, avec ordre de remonter la Sèvre et de s'emparer des prises que Razilli avait faites. Le lendemain, l'escadre royale côtoya l'île d'Oleron, et ayant été rejointe par Saint-Luc, gouverneur de Brouage, qui en prit le commandement en chef, elle courut vent-arrière sur ce qu'on nomme le Chef-de-Baye. Guiton ayant rangé son escadre le long de la côte de l'île de Ré, ne fit aucun mouvement, et laissa passer Saint-Luc qui lâcha contre lui quelques bordées; puis, à un signal qu'il donna, les Rochelais s'ébranlèrent pour prendre le dessus du vent, et tombèrent sur les royalistes, dont plusieurs navires échouèrent dans le canal, du côté du continent. On se sépara vers la fin du jour, après une canonnade de trois heures. Saint-Luc, profitant d'un vent de sud-est, débouqua par le Pertuis-Breton, et cingla vers la Bretagne.

Les deux partis jusque-là ne pouvaient compter de succès bien décidé; mais, au mois de novembre, le sort des armes se déclara en faveur des confédérés qui firent un heureux débarquement dans l'île d'Oleron, de laquelle ils s'emparèrent. D'un autre côté, Guiton ayant appris que dix-huit bâtiments des royalistes se trouvaient dans le port de Brouage pour s'y faire radouber, partit aussitôt avec vingt-deux voiles, et étant arrivé devant ce port, s'avança comme à une victoire certaine. Deux des plus grands bâtiments de l'escadre royale, renforcée comme on l'a vu par l'adjonction de Saint-Luc, s'étaient échoués. Comme ils ne pou-

vaient manquer d'être écrasés par le feu de l'artillerie des Rochelais, Saint-Luc ordonna qu'on fît avancer jusqu'à ces bâtiments le reste de l'escadre qui jeterait l'ancre pour former avec eux une ligne. Les capitaines de l'escadre royale représentèrent à Saint-Luc que cette disposition était défavorable, et que la prudence exigeait que l'on se tînt sous voile pour être en état de revirer de bord. Saint-Luc, qui était un brave général, mais avant tout un général de terre, persista dans sa résolution. Le vent et la marée empêchèrent les royalistes de manœuvrer utilement pour leur défense; trop faibles pour disputer la victoire aux confédérés, ils furent contraints de s'abattre sur la côte et d'entrer dans le canal de Brouage, pour s'y mettre à couvert. Alors Guiton détache les plus légers navires de son escadre pour aller attaquer les deux bâtiments abandonnés dans la vase; on les élonge et l'on en vient à l'abordage; c'est à qui des Rochelais se jetera sur ces deux proies, que pourtant on leur dispute avec la rage du désespoir. Enfin les assaillants, de beaucoup les plus nombreux, s'en rendent maîtres, et, quand la marée eut remis les bâtiments à flot, ils les amarinèrent et les conduisirent triomphalement à La Rochelle.

Encouragé par ce succès, Guiton entreprit de barrer le port de Brouage, que l'on essayait de rétablir, en faisant retirer, à grands frais, mais sans beaucoup de succès, les vaisseaux que le roi de Navarre et le prince de Condé y avaient embourbés à dessein du temps de Henri III. Il se mettait, à son tour, en devoir, pour atteindre son objet, de couler à fond des navires remplis de cailloux, quand Saint-Luc, qui avait pressenti ce plan, fit élever une redoute de laquelle il ne partit pas un coup de canon qui ne portât sur les travailleurs rochelais et ne les mît en désordre. Guiton, après avoir essayé à plusieurs reprises de revenir à l'œuvre, se vit à la fin forcé de renoncer à son projet. Mais il en imagina aussitôt un autre : ce fut de pousser trois brûlots sur l'escadre royale; Saint-Luc déjoua le nouveau dessein de Guiton, en commandant sur-le-champ des chaloupes qui allèrent intrépidement au-devant des brûlots, et vinrent à bout de les détourner.

Peu après, Guiton reprit encore son projet de barrer le port de Brouage. Mais Saint-Luc montra qu'il n'était pas moins fécond en moyens de défense que son adversaire en moyens d'attaque.

Par son ordre, un gros vaisseau flamand fut placé à l'entrée du port et rendu immobile à l'aide d'ancres. Quelques barques remplies de mousquetaires eurent mission de voltiger en face des Rochelais, et de faire mine de les défier au combat. Guiton, dont l'escadre se composait de vingt bâtiments de haut bord, d'une galère et de plusieurs navires destinés à être enfoncés dans la vase, se laissa prendre à cette manœuvre, et arriva avec assurance sur l'escadre royale. A peine se fut-il approché, que le gros vaisseau posté par Saint-Luc, combinant son feu avec celui d'un fort voisin et de la mousqueterie des barques, jeta la mort et la confusion au milieu des confédérés qui furent obligés de s'éloigner avec une grande perte des leurs et des bâtiments tout désemparés, sans avoir réussi à autre chose qu'à ensevelir sous les eaux, sans ordre et hors de la ligne du canal, quelques carcasses inutiles au barrage du port de Brouage.

La guerre continuant, l'amiral Guiton reçut ordre du conseil de La Rochelle de reprendre la mer pour empêcher la jonction des forces navales royalistes de la Méditerranée avec celles de l'Océan. Ces dernières étaient en armement au Blavet ou Port-Louis. Guiton ayant laissé à son vice-amiral, nommé Macquin, le soin de garder la côte, cingla vers la Bretagne avec vingt-deux voiles; mais ayant eu avis que les galères de Marseille venaient d'entrer dans la Gironde, il revira de bord pour les recevoir à leur prochaine sortie du fleuve; en même temps il détacha son contre-amiral avec ordre de remonter la Gironde et d'attirer les galères au combat. Celui-ci n'ayant pu y réussir, se lassa d'attendre et rejoignit son amiral. Guiton, désespérant à son tour, abandonna ces parages et alla croiser sur les côtes du Poitou. Les galères de Marseille sortirent alors. Elles étaient par le travers des *Baleines*, à l'opposite de la pointe septentrionale de l'île de Ré, lorsqu'un aviso informa Guiton de leur sortie. Il part à l'instant et découvre au loin les galères qu'il cherchait. Comme il soufflait faiblement du nord-est, Guiton, pour monter au vent, rangea la côte occidentale de l'île de Ré. Les galères qui se trouvaient alors à l'entrée du Pertuis, s'éloignèrent à l'aide de la rame, prirent le dessus du vent, et cinglèrent ensuite vers l'embouchure de la Loire dans laquelle elles vinrent à bout d'échapper à l'active poursuite de l'amiral de La Rochelle. Guiton résolut

lutaires avis de personnages d'honneur, reconnus pour être zélés à l'accroissement de la gloire de Dieu et celui de votre royaume, je lui offre encore ma vie, celle de mes frères, et ce peu de pratique qui est en nous pour faire reconnaître par tous les coins de ce nouveau monde, qu'il n'y a point en la chrétienté un si grand et puissant monarque qu'un roi de France, quand il veut employer, je ne dirai pas sa puissance, mais seulement son autorité. C'est, Sire, tout ce que peut un de vos plus humbles sujets, auquel tous les mauvais traitements, pertes de biens et de fortune, que, contre la foi publique, il a soufferts durant la minorité de Votre Majesté, n'ont point fait encore perdre courage de la servir glorieusement. M'assurant qu'elle aura mes services pour agréables, et le vœu solennel que je fais d'être le reste de ma vie, son très-humble et très-obéissant serviteur, « FRANÇOIS DE RAZILLI. »

On avouera qu'il serait difficile de trouver quelque chose de plus noble que cette épître de François de Razilli, offrant sa vie et celle de ses frères pour relever l'honneur de la couronne de France. Mais Richelieu, comme on l'a dit, n'était pas encore ministre, et le discours de François de Razilli frappa dans le vide. Depuis, ce seigneur servit en qualité de maréchal de camp dans les armées de terre, fut envoyé en qualité d'ambassadeur en Savoie, et nommé chevalier de l'ordre du roi. Le commandeur Isaac de Razilli et Claude de Launay-Razilli, ses frères, devinrent deux des plus habiles et renommés marins de leur siècle. Ils commandèrent plusieurs fois, comme on le verra, dans les plus importantes affaires maritimes du règne de Louis XIII, tantôt en qualité de chefs d'escadre, tantôt en qualité de vice-amiraux et même d'amiraux.

On n'ouït plus parler de La Ravardière depuis son retour en France, où le malheureux Indien Yapoco avait fini par revenir encore auprès de madame de La Ravardière, qui ne le traitait pas avec plus d'égards qu'auparavant. Ce pauvre jeune homme, désespéré de se voir ravalé jusqu'aux emplois les plus bas de la maison, s'enfuit un jour à La Rochelle, espérant y trouver un navire qui le reporterait à la Guyane, où il aurait été un grand chef; mais on courut après lui, et on le ramena à sa chaîne (7).

La côte occidentale d'Afrique et les Indes-Orientales n'avaient pas non plus cessé d'être l'objet des expéditions des Français.

possède encore aujourd'hui, et les présenta à Louis XIII, en les accompagnant de ce discours préliminaire :

« Sire, voici ce que j'ai pu, par subtils moyens, recouvrer du livre du R. P. Yves d'Évreux, supprimé par fraude et impiété, moyennant certaines sommes de deniers, entre les mains de François Huby, imprimeur, que j'offre maintenant à Votre Majesté, deux ans et demi après sa première naissance aussitôt étouffée qu'elle avait vu le jour ; afin que Votre Majesté et la reine sa mère, pour lors régente, ne voyant point une vérité si claire que celle-ci, fussent plus aisément persuadées, par faux rapports, à laisser périr, contre leurs saintes et bonnes intentions, la plus pieuse et honorable entreprise qui se pouvait faire dans le Nouveau-Monde ; comme il se verra tant par l'histoire du R. P. Claude d'Abbeville, que par cette présente à laquelle il ne manque que la plus grande part de la préface, et quelques chapitres sur la fin que je n'ai pu recouvrer. Cela s'est fait encore à dessein pour faire perdre insensiblement à Votre Majesté le titre de roi très-chrétien ; lui faisant abandonner les sacrifices et sacrements exercés sur les nouveaux chrétiens, la réputation de ses armes et bandières, l'utilité qui pouvait lui arriver, et à ses sujets, d'un si riche et si fertile pays, et la retraite importante d'un port favorable pour la navigation de long cours, aujourd'hui ruinée faute d'avoir conservé ce que j'avais avec tant de soins et de dépenses acquis. Pour à quoi parvenir, l'on s'est servi de deux impostures trop reconnues de personnes qui ont bon jugement, que le pays était infertile et ne produisait aucune richesse, contre la vérité que j'ai toujours constamment maintenue et qui ne paraît aujourd'hui que trop véritable ; l'autre que les Indiens étaient incapables du christianisme contre la parole de Dieu et la doctrine universelle de l'Église. Voilà comment, Sire, cette belle action si bien commencée s'est évanouie, tant par la fraude et malice de ceux qui, pour couvrir leurs fautes et manquements, les ont rejetés sur ceux du pays, que par la négligence de mauvais Français qui, n'ayant autre but que leur profit et intérêt particulier, se sont peu souciés de celui de Votre Majesté, et n'ont rien fait pour empêcher une si signalée perte, qui sert aujourd'hui de fable à toutes les nations étrangères, de mépris de votre autorité royale à toute l'Europe, et de douleur à tous vos bons sujets. Desquelles illusions, quand il plaira à Votre Majesté s'en relever par les sa-

lutaires avis de personnages d'honneur, reconnus pour être zélés à l'accroissement de la gloire de Dieu et celui de votre royaume, je lui offre encore ma vie, celle de mes frères, et ce peu de pratique qui est en nous pour faire reconnaître par tous les coins de ce nouveau monde, qu'il n'y a point en la chrétienté un si grand et puissant monarque qu'un roi de France, quand il veut employer, je ne dirai pas sa puissance, mais seulement son autorité. C'est, Sire, tout ce que peut un de vos plus humbles sujets, auquel tous les mauvais traitements, pertes de biens et de fortune, que, contre la foi publique, il a soufferts durant la minorité de Votre Majesté, n'ont point fait encore perdre courage de la servir glorieusement. M'assurant qu'elle aura mes services pour agréables, et le vœu solennel que je fais d'être le reste de ma vie, son très-humble et très-obéissant serviteur, « FRANÇOIS DE RAZILLI. »

On avouera qu'il serait difficile de trouver quelque chose de plus noble que cette épître de François de Razilli, offrant sa vie et celle de ses frères pour relever l'honneur de la couronne de France. Mais Richelieu, comme on l'a dit, n'était pas encore ministre, et le discours de François de Razilli frappa dans le vide. Depuis, ce seigneur servit en qualité de maréchal de camp dans les armées de terre, fut envoyé en qualité d'ambassadeur en Savoie, et nommé chevalier de l'ordre du roi. Le commandeur Isaac de Razilli et Claude de Launay-Razilli, ses frères, devinrent deux des plus habiles et renommés marins de leur siècle. Ils commandèrent plusieurs fois, comme on le verra, dans les plus importantes affaires maritimes du règne de Louis XIII, tantôt en qualité de chefs d'escadre, tantôt en qualité de vice-amiraux et même d'amiraux.

On n'ouït plus parler de La Ravardière depuis son retour en France, où le malheureux Indien Yapoco avait fini par revenir encore auprès de madame de La Ravardière, qui ne le traitait pas avec plus d'égards qu'auparavant. Ce pauvre jeune homme, désespéré de se voir ravalé jusqu'aux emplois les plus bas de la maison, s'enfuit un jour à La Rochelle, espérant y trouver un navire qui le reporterait à la Guyane, où il aurait été un grand chef; mais on courut après lui, et on le ramena à sa chaîne (7).

La côte occidentale d'Afrique et les Indes-Orientales n'avaient pas non plus cessé d'être l'objet des expéditions des Français.

l'avis de quelques-uns fut pourtant de se retirer en Angleterre ; celui de l'amiral fut de gagner le port de La Rochelle, et de sauver ainsi les hommes et l'artillerie des vaisseaux. Mais Richardille Poitevin et Horry des Iles, hommes plus fougueux que prudents, s'élevèrent contre cette proposition, et, dans un mouvement de colère, jetant chacun un poignard sur la table, ils dirent qu'on n'était pas loin de la lâcheté quand on ne savait pas rougir de la fuite; que des gens d'honneur, jaloux d'acquérir de l'estime, devaient craindre de la perdre par cette voie. Ils ajoutèrent que la mort étant préférable à l'ignominie, il fallait en appeler du mauvais état de la flotte et du petit nombre des hommes à l'héroïsme du désespoir, et combattre au besoin avec la résolution de périr. Guiton, blessé au cœur que l'on eût pu un seul instant mettre son courage en doute, sacrifia ses convictions, le sentiment d'une longue expérience à cet avis de Spartiates un peu en délire. Il fut résolu que la flotte des confédérés attendrait celle des royalistes dans la fosse de Loys ou l'Oye.

Le lendemain, comme la mer était calme, Guise ordonna au comte de Joigny d'arriver avec ses galères sur la flotte rochelaise. Guiton et son vice-amiral Macquin, retenus hors de la fosse de Loys par le tirant d'eau de leurs bâtiments, levèrent l'ancre dès qu'ils eurent vu les galères faire force de rames pour les atteindre. Macquin ne fut pas aussi heureux ou aussi habile que Guiton ; il ne put éviter la rencontre du comte de Joigny, dont le canon perça son vaisseau dans les œuvres-vives. Le vice-amiral rochelais, pour se sauver, alla s'échouer sur des bancs ; il fut bientôt enveloppé par les chaloupes des galères qui firent pleuvoir sur son bord une si furieuse grêle de mousquetades, qu'une partie de ses gens se jetèrent dans le canot du bâtiment, abandonnant leur chef. Les autres essayèrent de tenir bon ; mais vaincus enfin par la multitude, ils se cachèrent à fond de cale. Macquin avait encore avec lui son lieutenant Hurtin de la Tremblade et quinze hommes déterminés. Peut-être eût-il pu essayer de se défendre jusqu'à la fin, ou du moins aurait-il dû choisir, entre deux genres de mort, celui que l'honneur exigeait : il perdit la tête, se jeta à la mer et se noya. Le lieutenant Hurtin de la Tremblade sut tirer un beau salut d'une plus noble constance. Exposé au grand feu des royalistes, il réservait habilement le sien pour repousser les

abordages. Quelques coups de canon qu'il envoya à propos coulèrent à fond plusieurs des chaloupes assaillantes, les autres se lassèrent de le harceler et de lui disputer les débris de son vaisseau. Sur le soir, les gros bâtiments royalistes, qui n'avaient pu manœuvrer à cause du calme, mirent à profit une brise qui s'éleva pour entrer dans la rade de l'Aiguillon, où ils reçurent un renfort de huit vaisseaux que le marquis de Rouillac leur amenait de Brouage.

Charles de Guise voulait l'entière destruction de la flotte rochelaise; il fixa l'exécution de ce dessein au 30 octobre 1622; mais une violente tempête, qui dura jusqu'au 6 novembre, l'empêcha de tenter l'entreprise. Sur les entrefaites, il reçut avis que la paix venait d'être accordée par le roi aux protestants soulevés; il députa aussitôt à l'amiral Guiton un tambour avec ce bref billet : « Le porteur saura si les ennemis ne veulent pas obéir à la paix que le roi leur a donnée; oui ou non. » Quoiqu'en ce moment La Rochelle fût bloquée, du côté de la terre, par le duc d'Épernon, que Saint-Jean-d'Angely, appelé alors le boulevard de La Rochelle, eût été pris par les troupes du roi et qu'on élevât contre les insurgés le Fort-Louis entre le port et Chef-de-Baye, Guiton répondit qu'il n'avait pas entendu parler d'accommodement. Là-dessus, le duc de Guise appareille, range la côte du Poitou, se replie ensuite vers l'île de Ré, et vient se placer par le travers du port de Saint-Martin. L'amiral de La Rochelle, pour se mettre en état de défense, leva l'ancre avec son contre-amiral; mais un courant les faisant dériver, ils s'abattirent tous les deux sur des écueils. Les autres bâtiments des confédérés n'osèrent sortir de la fosse de Loys, où ils essuyèrent tout le feu des royalistes qui s'étaient avancés jusqu'à l'entrée de cette anse, mais qu'une nouvelle tempête força de se retirer. Le temps favorable ramena le duc de Guise résolu de faire un dernier effort. Saint-Luc eut ordre de s'avancer, la sonde à la main, et de recommencer l'attaque. Les vaisseaux rochelais, enfermés dans un étroit espace, n'avaient pu s'étendre : comme ils étaient entassés travers par travers, ils se virent exposés sans défense au feu redoublé de l'artillerie des royalistes, dont tous les coups portaient. Ils eussent été infailliblement écrasés si le duc de Guise, qui venait de recevoir une députation de La Rochelle, n'avait fait cesser l'attaque. Les députés appor-

taient la reconnaissance de la paix que le duc de Rohan, au nom du parti protestant, avait signée, le 22 octobre, à Montpellier. Mais la cour commença par manquer à une des conditions du traité en ne rasant pas le Fort-Louis et en y maintenant garnison.

Durant cette trêve que se donnaient les partis, l'amiral de France Henri II, duc de Montmorenci-Damville, qui avait donné, le 16 mars 1623, commission de vice-amiral pour les pays de Poitou, Saintonge, ville, gouvernement de La Rochelle et îles adjacentes à Louis L'Argentier, baron de Chapelaine, ayant eu avis que plusieurs particuliers, dans le but d'affaiblir les forces maritimes du royaume, achetaient, pour les transporter à l'étranger, des armes, des canons et des munitions, et qu'un grand nombre de maîtres, de pilotes, de charpentiers et calfats abandonnaient la France, malgré la défense qui leur en avait été faite deux ans auparavant, manda, le 17 août 1624, à tous ses lieutenants au siége d'amirauté, de poursuivre les contrevenants et de faire dresser, au mois de décembre de chaque année, un *état certain contenant les noms, surnoms et demeures de tous les capitaines, maîtres, pilotes, canonniers, compagnons charpentiers et calfateurs de navires; le nombre des navires, chaloupes, barques et vaisseaux*, leur grandeur et contenance, et les noms des bourgeois et marchands auxquels ils appartenaient, qu'ils fussent français ou étrangers, avec désignation de tous les canons de fonte verte et de fer; lequel état devait être signé de toutes les autorités compétentes. Si ce n'est pas là le commencement de l'inscription maritime en France, c'en est du moins un des actes les plus anciennement authentiques et régularisateurs. Le 27 du même mois, il fut fait défense par le roi et l'amiral à tous capitaines, maîtres et conducteurs de navires de s'aider des congés qu'ils avaient pu recevoir pour faire des voyages de long cours, sans les avoir fait préalablement enregistrer aux siéges généraux de l'amirauté (1).

Il y avait trois ans à peine que la paix intérieure durait, et qu'on en profitait pour reprendre le travail d'abaissement de la maison d'Autriche et d'Espagne, quand le duc de Rohan et le prince de Soubise son frère, voyant les forces de l'État engagées dans une lutte étrangère, crurent le moment favorable pour relever l'étendard de leur parti. Pendant que le duc de Rohan, encouragé par la catholique Espagne, se faisait déclarer chef des églises dites

réformées, et se chargeait de mener les affaires des protestants dans les provinces du Midi, le prince de Soubise devait s'occuper de croiser avec une escadre sur les côtes de Bretagne, de Saintonge et de Poitou. Soubise se saisit d'abord, au commencement de janvier 1625, de l'île de Ré, et, après y avoir armé plusieurs bâtiments sous le prétexte d'un voyage de long cours, il se présenta tout à coup, le 17 du même mois, devant le Blavet, où se trouvaient sept grands vaisseaux équipés par le duc de Nevers, qui avait un projet, du moins apparent, de croisade contre les Turcs, pour revendiquer l'héritage des empereurs grecs dont il était descendant. Soubise attaqua ces sept vaisseaux à l'improviste, entra le premier dedans l'épée à la main, et s'en rendit maître. Mais quand il voulut sortir du port, les vents contraires s'y opposèrent.

Sur ces entrefaites, le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, arriva avec deux mille hommes, et l'assiégea dans le port du Blavet, dont la passe est fort longue et étroite. Au bout de trois semaines pourtant, le vent changea; Soubise coupa à coups de hache la chaîne et le câble qui fermaient le port, et en sortit avec ses prises, qu'il amena à l'île d'Oleron, de laquelle il se rendit maître. Soubise n'atteignit pas son but, qui était de débloquer La Rochelle; mais il entra, le 11 juin, avec une flotte considérable presque entièrement formée de ses captures, dans la Gironde; fit une descente dans le Médoc, et s'y empara de plusieurs places, que les troupes du roi lui firent bientôt abandonner. Les ravages auxquels il s'était livré causèrent, par de malheureuses représailles, le massacre de ses coreligionnaires à Bordeaux et à Toulouse.

Le 6 juillet, Soubise obtint un succès naval, à l'aide d'une supercherie dont on aurait peine à lui faire honneur. La flotte du roi se composait à ce moment, en grande partie, de vaisseaux hollandais, commandés par l'amiral Haustain; il engagea secrètement ceux-ci, sous la promesse de réciprocité, à le ménager, comme coreligionnaire; mais quand il crut l'instant favorable, il ne tint aucun compte de sa promesse, et tomba avec impétuosité sur toute la flotte du roi indistinctement.

L'amiral et depuis maréchal de France, Henri II de Montmorenci-Damville, surnommé la *Gloire des Braves*, ayant pris le

commandement en chef de la flotte royale forte maintenant de soixante-six vaisseaux tant français que hollandais, sur lesquels se faisaient remarquer, outre le Hollandais Haustain, François Faucon, commandeur de Ris, les vice-amiraux par commission de Manti et de Razilli ; François de La Rochefoucauld, gouverneur de Poitou, Saint-Luc et Saint-Bonnet de Toiras, qui furent tous deux maréchaux de France, le général Beaulieu, le même qui avait fait l'expédition des Indes-Orientales, et une brillante élite de capitaines, présenta le combat à Soubise, qui fut, par suite, réduit à la défensive et remit le commandement de la flotte rochelaise à Guiton.

Montmorenci croyait à tort ce dernier acculé, avec ses vaisseaux, dans la fosse de Loys sans qu'il en pût sortir à cause de la morte-eau, tandis que Soubise était à défendre l'île de Ré contre une descente de Saint-Luc, de Toiras et de La Rochefoucauld. Néanmoins, Guiton mit à la voile à la faveur d'un vent propice et cingla sur la flotte royale comme s'il eût eu l'intention d'engager le combat. Au fond, l'amiral rochelais, qui se sentait trop faible, n'avait d'autre but que de faire force de voiles au travers des vaisseaux de Montmorenci et de se jeter dans le port de La Rochelle. C'était déjà un projet assez habile et périlleux. Le vent, qui tout à coup devint contraire, sauvait Guiton d'un danger pour le précipiter dans un autre. Comme il se trouvait soudain arrêté, Montmorenci appareilla et fut bientôt à portée de canon. Les Rochelais se battirent en retraite. Un beau clair de lune, permit à l'amiral de France de les suivre et de leur donner la chasse jusque pendant la nuit. Au lever du jour, Guiton se vit contraint d'accepter une action décisive.

L'amiral Montmorenci, qui devait occuper le centre de son armée navale, voulut combattre à bord de l'amiral hollandais, pour le forcer, par sa présence, à ne point ménager ses coreligionnaires. Le commandeur de Ris, menait l'avant-garde, monté sur une ramberge anglaise armée de vingt-quatre canons de fonte ; de Manti avait l'arrière-garde. La bataille s'engagea d'une manière terrible. Les protestants, bien inférieurs par le nombre, et en général par la force de leurs vaisseaux, se défendirent avec un désespoir qui laissa longtemps la victoire en balance. Le vaisseau *la Vierge*, un de ceux que Soubise avait naguère enlevés dans le

port du Blavet, et qui était resté aux huguenots, se trouva enveloppé par quatre vaisseaux de Montmorenci, qui tenaient à honneur de le reprendre. C'étaient *le Harlem*, vaisseau hollandais, commandé par le chevalier de Villeneuve; *le Saint-Louis*, commandé par le chevalier de Razilli; *le Saint-François*, capitaine Kerquéser, baron de Jussé; et *l'Olonnais*, capitaine Veillon, des Sables-d'Olonne. Les quatre vaisseaux du roi s'attachèrent à *la Vierge*, l'abordèrent, et les quatre capitaines, suivis de leur monde, passèrent sur le pont, l'arme au poing. Les huguenots firent sauter le tillac; de ce premier coup, nombre d'hommes déjà perdirent la vie. Razilli gagna alors le second pont, où les huguenots étaient retirés; mais, au même instant, ceux qu'il voulait forcer firent de ce pont comme du tillac; il sauta avec un monde considérable. Cinquante soldats nouveaux se précipitèrent alors dans les débris du vaisseau, que les huguenots, retranchés dans tous les coins, continuaient à défendre comme des lions. Cinq ou six matelots, entre lesquels les nommés Bernicard et Durand de l'île de Ré, se cantonnèrent en dernier retranchement au bas du château de poupe, dans le magasin des poudres. L'un d'eux ayant crié : « Donnez la vie, ou vous ne tenez rien! » il fut répondu : « Point de quartier! — Point de quartier, eh bien!... » Les matelots n'avaient point achevé, qu'un tonnerre épouvantable éclate par leurs mains; ils venaient de mettre la mèche à près de deux cent cinquante barils de poudre. Les quatre vaisseaux du roi avaient sauté avec le leur. Aux combattants des deux cultes, l'explosion avait fait un même trépas; le flot roula, confondus et méconnaissables, les membres noirs et brûlés que la poudre avait arrachés de leurs corps. De tous les hommes qui faisaient naguère partie des quatre vaisseaux du roi, il n'y eut guère que les commandants Razilli et Kerquéser du *Saint-François*, et un gentilhomme du bas Poitou, nommé Chaligni, qui échappèrent. Razilli qui, le premier, était monté à l'abordage et avait forcé, l'épée à la main, les huguenots jusque sous leur second pont, s'était sauvé, comme par miracle, avant la destruction entière du vaisseau; mais il était couvert de blessures et avait perdu un œil. Kerquéser de Jussé gagna une chaloupe à la nage. Chaligni fut tiré de l'eau par les rameurs d'un canot. Le flux poussa sur la côte près de sept cents cadavres.

[illegible]

[illegible] Canada [illegible] Champlain [illegible] ce pays au mois de ju[illegible] 1620. L'année [illegible] de nom de [illegible] par [illegible] Montmorency, [illegible] roi de la Nouvelle-France. [illegible] rent quelques [illegible]. Ils lui annoncèrent en même temps que l'ancienne société du Canada venait d'être dissoute, qu'une autre se formait sous la direction des sieurs de Caën, oncle et neveu, l'un bon marchand, l'autre bon capitaine de mer, et qu'il était nommé lieutenant général pour le vice-roi de la Nouvelle-France. A quelque temps de là, Pont-Gravé, qui était retourné en France, mais qui ne voulait point abandonner le Canada, arriva à Tadoussac sur le navire *la Salamandre*, avec soixante-cinq hommes d'équipage, et tous les commis de l'ancienne société qui venaient se mettre à la disposition de Samuel Champlain. Le 13 avril 1623, Pont-Gravé se rendit à Québec, lui treizième, avec des marchandises de traite, sur une moyenne barque. Samuel Champlain, lui portant toujours le plus grand intérêt, et prévoyant qu'il aurait de grandes difficultés avec de Caën que l'on attendait chaque jour, lui reprocha d'avoir ainsi laissé son navire à la merci des événements. Peu après, en effet, de Caën saisit le navire *la Salamandre*, malgré l'intervention amiable de Samuel Champlain. Pont-Gravé, la douleur dans l'âme, retourna en France pour y plaider sa cause. A quelque temps de là, un arrêt du con-

L'amiral Guiton, après la défaite de sa flotte, fit échouer son vaisseau qu'il lui était impossible de conserver, et se retira à La Rochelle sur un esquif. L'île de Ré fut soumise; Montmorenci fit une descente à Oleron, qu'il reprit. Loin de s'enrichir de ce succès, il abandonna plus de deux mille écus qui lui revenaient comme amiral. « Je ne suis pas venu ici, dit-il avec fierté, pour gagner du bien, mais pour acquérir de la gloire. » Soubise passa en Angleterre. Une nouvelle paix fut signée le 6 février 1626. Sa durée ne devait pas être plus longue que celle des précédentes (2).

Pendant ces troubles et peut-être même à cause de ces troubles civils dont bien des gens doués de sentiments patriotiques ou dégoûtés de ce spectacle, tenaient à s'éloigner, les entreprises colonisatrices et les grandes navigations poursuivaient leur cours.

Après être resté en France trois à quatre ans, occupé à faire ses préparatifs pour emmener sa famille à Québec et se faire décidément du Canada une nouvelle patrie, Champlain revint dans ce pays au mois de juillet 1620. L'année suivante, les capitaines de marine du Mé et Guers, commissionnés par l'amiral de Montmorenci, nouveau vice-roi de la Nouvelle-France, lui apportèrent quelques secours. Ils lui annoncèrent en même temps que l'ancienne société du Canada venait d'être dissoute, qu'une autre se formait sous la direction des sieurs de Caën, oncle et neveu, l'un bon marchand, l'autre bon capitaine de mer, et qu'il était nommé lieutenant général pour le vice-roi de la Nouvelle-France. A quelque temps de là, Pont-Gravé, qui était retourné en France, mais qui ne voulait point abandonner le Canada, arriva à Tadousac sur le navire *la Salamandre*, avec soixante-cinq hommes d'équipage, et tous les commis de l'ancienne société qui venaient se mettre à la disposition de Samuel Champlain. Le 13 avril 1623, Pont-Gravé se rendit à Québec, lui treizième, avec des marchandises de traite, sur une moyenne barque. Samuel Champlain, lui portant toujours le plus grand intérêt, et prévoyant qu'il aurait de grandes difficultés avec de Caën que l'on attendait chaque jour, lui reprocha d'avoir ainsi laissé son navire à la merci des événements. Peu après, en effet, de Caën saisit le navire *la Salamandre*, malgré l'intervention amiable de Samuel Champlain. Pont-Gravé, la douleur dans l'âme, retourna en France pour y plaider sa cause. A quelque temps de là, un arrêt du con-

seil essaya de terminer les différends des deux compagnies qui durent n'en plus former qu'une seule ayant des intérêts identiques.

Samuel Champlain travailla avec une nouvelle activité à l'affermissement de sa colonie, et fit bâtir en pierre le fort de Québec. Pont-Gravé étant revenu au Canada, il lui fit l'accueil le plus cordial et réussit à le réconcilier avec de Caën et la nouvelle société, qui le choisirent pour leur principal commis à Tadousac. Dans l'automne de l'année 1624, Samuel Champlain ayant conclu une paix entre les Iroquois, d'une part, et les Français, les Hurons et autres Indiens ses alliés, d'autre part, retourna en France où il trouva les anciens et les nouveaux associés en proie à de grandes contestations qui fatiguèrent tant l'amiral de Montmorenci qu'il vendit sa charge de vice-roi à Henri de Lévy, duc de Ventadour, son neveu. Ce seigneur, qui s'était retiré de la cour pour embrasser l'état ecclésiastique, se proposait bien moins d'augmenter ses richesses ou sa réputation que de faire travailler à la conversion des Indiens. Les jésuites lui avaient inspiré ce dessein, et s'offrirent pour l'exécuter de concert avec les récollets qui les avaient précédés au Canada. Guillaume de Caën commença par en conduire plusieurs à Québec en l'année 1625; mais il était calviniste, et il fut accusé d'avoir inquiété les catholiques durant son séjour au Canada, ce qui fut cause qu'on le rappela et qu'on ne l'autorisa pas à faire un autre voyage l'année suivante. Le capitaine La Ralde fut nommé amiral de l'expédition qui se préparait pour l'année 1626, et Émeric de Caën lui fut donné pour vice-amiral. Samuel Champlain se disposa à retourner à Québec, comme gouverneur, avec du Boulé, son beau-frère, et des Touches, l'un en qualité de lieutenant, l'autre d'enseigne. On partit de Dieppe au mois d'avril 1626. On s'arrêta quelque temps à Terre-Neuve; de là on se rendit à Tadousac, puis à Québec, où Champlain, après deux ans et demi d'absence, trouva Pont-Gravé qui, malgré sa bonne volonté, n'avait pu réussir à faire avancer les travaux du fort. Non-seulement Champlain poussa ces travaux avec activité, mais il fit construire un autre fort avancé, en un lieu appelé le cap de Tourmente, à sept ou huit lieues au-dessous de Québec. Le fort de Tourmente avait le double but de contenir les Indiens, et de servir contre les agressions possibles des Anglais ou des Hollandais.

Les Français suivaient depuis longtemps la route des Antilles; ils avaient fait des eaux qui baignent ces îles et du golfe du Mexique, le théâtre de bien des exploits maritimes, forçant et enlevant les galions de l'Espagne; déjà même, si l'on en doit croire certains documents imprimés, depuis trois quarts de siècle, en 1550, sous la conduite d'un brave, nommé Rousselan, ils avaient, au nombre de quarante, commencé à coloniser à l'île Sainte-Lucie, abandonnée ensuite par eux, quand ils songèrent à s'établir d'une manière plus durable sur quelques autres Antilles.

Un gentilhomme de Normandie, nommé de Vaudrocques-Diel Denambuc, cadet de sa maison et par conséquent obligé, selon la loi du temps, de chercher sa fortune au bout de son épée, se fit marin et présumablement corsaire. Il se rendit fameux par beaucoup de combats, et fut appelé à passer au service du roi en qualité de capitaine entretenu dans les mers du Ponant. Mais cela ne pouvait satisfaire son désir d'illustrer le nom français en s'illustrant lui-même dans la carrière de hasards où il était entré, ni la noble ambition qu'il avait de s'élever par sa valeur au pair de la position dont le sort avait favorisé son aîné. Il s'associa avec un autre capitaine, nommé du Rossey, arma un brigantin, portant quatre pièces de canon et quelques pierriers, appela à courir aventure avec lui trente à quarante soldats bien aguerris et bien disciplinés; et pendant que d'autres Français se tournaient avec persévérance vers l'Amérique septentrionale, il fit voile de Dieppe, en 1625, pour les Antilles, moins avec le dessein peut-être encore de s'établir, que d'enlever quelque riche proie à l'ennemi. Mais à peine arrivé près des îles Caïmans, entre Cuba et la Jamaïque, il fut découvert, et inopinément attaqué par un galion espagnol de 400 tonneaux et de trente-cinq pièces de canon. Ce premier choc fut terrible pour le malheureux petit brigantin que le poids seul de son adversaire eût suffi pour écraser. Toutefois, après un moment de surprise, il profita de sa légèreté pour éviter autant que possible les lourdes bordées du galion, et bientôt il voltigea autour de celui-ci et le harcela en tout sens, décidé à se faire engloutir plutôt qu'à prendre la fuite. Quoique ses voiles fussent en lambeaux, ses cordages hachés, qu'il eût dix hommes tués sur moins de quarante, et que presque tous les autres fussent hors de combat, son intrépide

capitaine Denambuc ne témoignait par aucune manœuvre l'intention de plier, et au contraire, prenant l'ennemi de long en long, lui faisait éprouver de grands ravages. Au bout de trois heures d'une lutte acharnée, le brigantin victorieux força le galion à l'abandonner.

Denambuc, après ce triomphe qui avait coûté à son adversaire la moitié de ses meilleurs soldats, répara à la hâte son navire demi-fracassé, pour le pouvoir traîner à quelque havre commode et le mettre à l'abri des atteintes d'un nouvel ennemi, jusqu'à ce qu'il l'eût entièrement radoubé, et que ses blessés fussent en état de reprendre la mer. Dans ce but il fit voile pour l'île Saint-Christophe, que Christophe Colomb avait autrefois honorée de son nom, et, après quinze jours de navigation, y vint jeter l'ancre. Denambuc rencontra dans cette île plusieurs Français réfugiés en divers temps et par différentes occasions, qui vivaient en bonne intelligence avec les Caraïbes ou Cannibales, alors habitants d'une partie des Antilles, et qui lui donnèrent l'idée de fixer une colonie française sur ce point.

Par un jeu du hasard, deux peuples rivaux en Europe posaient le pied le même jour, pour la première fois, sur une même terre des Antilles : car pendant que Denambuc abordait d'un côté à Saint-Christophe, le capitaine anglais Waërnard, après avoir été très-maltraité aussi par les Espagnols, était descendu dans un autre quartier de l'île.

Durant quelques jours, Français, Anglais, Caraïbes, tout le monde parut s'entendre assez bien. Les Indiens rompirent les premiers cet accord; leurs *boyez* ou médecins leur ayant persuadé que les étrangers n'étaient venus de si loin que pour les massacrer, ils résolurent, dans une assemblée générale, de s'en défaire par tous les moyens, et députèrent à tous leurs alliés, dont la réunion fut fixée à la prochaine lune. Mais une de leurs femmes ayant révélé ce complot à un Français, les Européens des deux nations s'entendirent pour en prévenir les effets, et, dans une même nuit, surprirent et poignardèrent dans leurs hamacs les Caraïbes, au nombre de cent à cent-vingt. Après cette exécution, les Français et les Anglais se disposèrent à recevoir les Indiens du dehors, se retranchant et dressant des embûches sur les avenues. Quand ceux-ci vinrent à la pleine lune, au nombre de trois à



...e del. *Pollet sc.*

DUQUESNE.

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES DE 1667 À 1688.

CHAPITRE XII.

De 1626 à 1628.

Le cardinal de Richelieu. — Abolition des amirautés de France, de Guienne et de Bretagne. — Création de la charge de grand-maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France. — Commencement d'un ministère de la marine et d'une administration spéciale et régulière de la marine. — Préludes du siége de La Rochelle. — L'amiral Guiton, maire de La Rochelle. — Les passages ou pertuis de La Rochelle. — Les Anglais envoient une flotte au secours de cette ville. — Défense de l'île de Ré, par Toiras. — Exploits de Razilli. — Arrivée de l'armée royale devant La Rochelle. — Commencement de troubles à Bordeaux. — Rôle de l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, dans l'armée royale. — Première retraite de la flotte anglaise. — Flotte de France sous le commandement de Charles de Guise. — Travaux du blocus. — Célèbre digue de La Rochelle. — Retour et deuxième retraite de la flotte anglaise. — Horrible situation des assiégés. — Persévérance dictatoriale du maire Guiton dans la défense. — Retour et troisième retraite de la flotte anglaise. — Soumission de La Rochelle, après un an de siége. — Conséquences de la prise de La Rochelle.

Mais déjà un homme qui, sous une enveloppe débile, mûrissait une volonté mieux trempée que l'acier le plus pur, plus énergique et persévérante que l'obstacle le plus grand ; un de ces hommes si rares, qui savent soumettre et faire servir toutes leurs passions à une seule qui est leur but ; un de ces génies politiques qui apparaissent de temps à autres dans l'histoire d'un peuple pour en transformer à leur gré tout le mouvement ; un ministre souverain qui, pour toute justice, n'entendait qu'un mot : la grandeur du pays dont il serait la tête ; déjà le cardinal de Richelieu était l'âme du gouvernement de Louis XIII. Dans la dictature monarchique dont il se fit investir, il n'oublia point la marine ; car personne autant que lui dans le royaume n'en avait encore senti l'importance. Sa pensée était que l'empire de la mer avait été offert par la nature à la France.

Mais Richelieu était gêné dans ses desseins par les diverses charges d'amiraux qui subsistaient dans toute l'étendue de leur puissance. La charge d'amiral de France s'était encore accrue en 1613, au profit de la famille de Montmorenci, de la réunion à elle de l'amiralat de Guienne. L'amiral avait sa compagnie des gardes, composée de gens de haute naissance. Son pavillon, qui se reconnaissait aux images de Castor et Pollux, ces dieux de la poupe, dominait celui de toutes les villes de la côte de sa dépendance et se faisait rendre les mêmes honneurs qui, dans la suite, furent reportés sur le pavillon royal. « Il était investi d'une dignité qui lui attribuait, sous certains rapports, dit M. Pardessus, l'exercice d'une partie de l'autorité royale. La justice était rendue en son nom. Il percevait les amendes qui, dans la règle, appartenaient au trésor royal; les lois et ordonnances relatives à la marine ne s'exécutaient qu'avec son attache, c'est-à-dire avec un mandement d'exécuter, signé par lui. Réunissant ainsi une autorité au moins égale à celle des parlements, les lois concernant ses fonctions et celles des officiers qui agissaient en son nom n'avaient pas besoin de l'enregistrement de ces cours pour acquérir un caractère obligatoire. » « Toutes les forces maritimes, dit de son côté Valin, étaient entre les mains de l'amiral et à sa disposition, puisqu'il avait la nomination de tous les offices militaires de la marine, à commencer par les vice-amiraux jusqu'au dernier grade. Il nommait de même les capitaines et officiers des ports et gardes-côtes, les intendants, commissaires de marine et généralement tous les officiers de guerre et de finance ayant emploi dans la marine. » Quant à la justice de l'amirauté, le même auteur fait la remarque suivante : « Autrefois il n'y avait pour juges d'amirauté que les lieutenants de l'amiral et autres officiers par lui nommés et institués. Cet ordre subsista jusqu'à l'édit d'avril 1554, par lequel Henri II, sans préjudicier au droit de nomination de l'amiral, érigea en titres d'office les charges de judicature de l'amirauté, depuis lequel temps les officiers de cette juridiction ont été et sont encore à la fois officiers royaux et officiers de l'amiral. Mais, dans le temps de cette création, il y avait peu de siéges d'amirauté..... Depuis l'édit de 1554, les officiers d'amirauté n'ont pu exercer qu'après avoir reçu les provisions du roi. » L'amiral de France, en fait

de finances, n'avait pas seulement des intendants; un extrait des registres de l'amirauté, prouve que, vers l'année 1624, il avait un surintendant général, dans la personne de Paul Perrent, seigneur de Villemon, que le duc de Montmorenci commissionna en outre, peu après le baron de Chapelaine, du vice-amiralat de Poitou, Saintonge, gouvernement de La Rochelle, etc. Les prétentions de l'amiral de Bretagne étaient si grandes et tellement appuyées par cette province, que les rois et princes de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre, de l'Écosse et de Flandres, ayant permis, remarque le P. Fournier, « pour la nécessité qu'ils avaient de se maintenir en amitié avec les ducs de Bretagne et rois de France, que même dans les havres de leurs États, l'amirauté de Bretagne levât un droit dit droit *de brieuf* (de bris), pour sauver la confiscation des vaisseaux qui avaient coutume de se briser aux côtes de Bretagne » et « le roi Charles IX, par son édit de 1567, ayant fait défense à toutes personnes de courir sus, ni prendre les biens des navires qui se brisaient à la côte, le procureur général empêcha la publication de l'édit. » Quant à l'amiralat de Provence (dont était toujours en possession, ainsi que du gouvernement de la province, Charles, duc de Guise, ce qui avait fait dire au cardinal d'Ossat que Henri IV avait été bien imprudent de confier ce pays à un prince qui pouvait avoir sur lui de *vieilles et rances prétentions*, ses aïeux en ayant été souverains à titre d'héritiers de la maison d'Anjou), son autorité s'était si peu affaiblie, nonobstant un vieil édit du roi René, remontant à l'an 1474, qui reconnaissait aux consuls ou juges ordinaires de commerce, le droit de juger les contestations maritimes, nonobstant encore un édit de 1555 qui avait créé des siéges particuliers d'amirauté, à Marseille, Martigues, Arles, Toulon, Fréjus et Antibes, dont les appels étaient attribués au parlement, qu'elle paraissait l'une des plus difficiles à déraciner. Ce n'était pas tout : « même depuis que la France était divisée en quatre amirautés, savoir : de France, de Bretagne, d'Aquitaine et du Levant, remarque Fournier, les gouverneurs des provinces et plusieurs seigneurs particuliers, villes et abbaye, avaient voulu se maintenir dans la possession du droit d'amiral, qu'ils prétendaient avoir dans le ressort de leur gouvernement et terres, et il avait été besoin de plusieurs ordres du roi à ce sujet. » Richelieu qui comprenait mieux que

personne la nécessité de l'unité de pouvoir au dedans pour être fort au dehors, n'hésita pas à porter la hache sur ces institutions surannées de la féodalité. Il retira au duc de Vendôme, sous prétexte de mécontentement, la charge d'amiral de Bretagne, força Charles de Guise à dissimuler ses prétentions, et, moyennant un dédommagement en argent, obtint de Henri de Montmorenci, sa démission des charges d'amiral de France et de Guienne. Après quoi, par un édit du mois d'octobre 1626, il fit créer, en sa propre faveur, la charge de grand-maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France. Il colora d'abord cette innovation de la nécessité du bien public et de la satisfaction à donner aux nouveaux besoins du commerce.

« Le feu roi (Henri IV), notre très-honoré seigneur et père, fait-il dire à Louis XIII, n'ayant pu faire résoudre et exécuter, pour avoir été prévenu de la mort, les propositions qui lui avaient été faites pour l'établissement d'une compagnie puissante et bien réglée pour entreprendre un commerce général par mer et par terre, afin que, par le moyen de la navigation, nos sujets puissent avoir à bon prix et de la première main, comme ils les avaient anciennement, les denrées et marchandises qui leur étaient utiles et commodes et faisaient transporter hors de notre royaume et terres de notre obéissance, celles desquelles la sortie est permise, et dont nos voisins et les étrangers ne se peuvent passer à l'honneur et grandeur de notre État, profit et accroissement de la chose publique, bien et avantage de nos sujets, nous avons cru que, l'ouverture nous ayant été faite par plusieurs marchands des principales villes maritimes de ce royaume de remettre la navigation et le commerce entre les mains de nos sujets, nous ne devions davantage différer d'embrasser les occasions qui s'en offrent, ni en retarder les moyens, s'ils sont trouvés justes, sûrs et profitables à notre État et à l'avantage de nos sujets, étant un dessein qui peut autant apporter de réputation, de bien et de gloire à nos affaires, et mieux que nul autre occuper et enrichir nos dits sujets, chasser la fainéantise, et retrancher le cours des usures et gains illégitimes ; et d'autant que nous avons déjà créé et érigé en titre d'office, formé la charge de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, et icelle donnée à notre cher et bien aimé cousin le

cardinal de Richelieu, comme étant personne de qualité éminente, de probité reconnue, etc..... créons, faisons et érigeons, par ces présentes, signées de notre main, en titre d'office, icelle charge de grand-maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France. . . . . Et parce que, tant sur les diverses supplications qui en avaient été faites dès le temps du dit feu notre très-honoré seigneur et père, que celles qui nous ont été réitérées par les marchands et autres qui veulent entrer au dit commerce, et pour plusieurs autres raisons importantes au bien de notre État et utilité de nos sujets, nous avons éteint et supprimé en ce royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance les charges d'amiral et vice-amiraux, et les gages et appointements d'icelles qui ne chargeaient pas de peu notre épargne; et n'y ayant personne qui prenne le soin particulier de la conservation de nos droits, de la navigation et des entreprises de mer à laquelle tous les officiers qui connaissent et s'entremettent de la marine, et nos autres sujets puissent s'adresser pour nous donner les avis importants à notre État et à la navigation, et les capitaines et marchands qui veulent entreprendre les voyages de long cours et autres ne sachent à qui avoir recours pour en avoir la liberté et le congé, il est à craindre qu'il n'en arrive des désordres, confusions, et pirateries; que nos droits soient usurpés, nos ports et havres mal gardés, nos ordonnances de la marine méprisées et enfreintes, et que le commerce et trafic en reçoivent du retardement et préjudice contre nos intentions, qui est de l'établir, l'aider et l'appuyer autant fortement que nous le pouvons faire, nous voulons que notre dit cousin le cardinal Richelieu pourvoie et donne ordre à tout ce qui sera requis, utile et nécessaire pour la navigation, conservation de nos droits, avancement et établissement du commerce, sûreté de nos sujets en la mer, ports, havres, rades et grèves d'icelle et îles adjacentes, observation et entretenement de nos ordonnances de marine, et qu'il donne tous pouvoirs et congés nécessaires pour les voyages de long cours et tous autres qui seront entrepris par nos dits sujets tant pour le dit commerce que pour la sûreté d'icelui; déclarant que si quelqu'un d'entre eux entreprend de faire aucun voyage sans congé ou permission duement expédiée et signée par notre dit cousin le cardinal de

Richelieu, à qui nous avons donné pouvoir de le faire, il soit tenu et réputé pour pirate, et n'ait sûreté en nos ports et havres, et puisse être pris et emmené par nos vaisseaux gardes-côtes pour être jugé selon la rigueur de nos ordonnances, par nos officiers auxquels la connaissance en appartient; voulant à cet effet, que les dits vaisseaux gardes-côtes prennent de notre dit cousin, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, tous les ordres nécessaires pour nettoyer nos mers de pirates et corsaires, faire conserve et sûreté à nos vaisseaux marchands, etc., sans qu'ils puissent en être divertis, si ce n'est en cas de guerre, pour laquelle nous ayions donné commission générale d'assembler nos vaisseaux et en composer une ou diverses flottes pour le bien de notre service, auquel nous entendons que celui ou ceux qui auront pouvoir de nous de commander nos armées navales donnent tous ordres et commandements à nos vaisseaux dont les dites armées seront composées, conformément aux pouvoirs qui leur en seront par nous donnés pour le temps de la guerre seulement, après laquelle les dits vaisseaux seront replacés par notre dit cousin pour la garde de nos côtes, entretien et sûreté dudit commerce. »

Quoique ce premier édit contînt suppression de la charge d'amiral, il fallut, pour que cette suppression fût définitivement acceptée, un nouvel édit du 16 janvier 1627, enregistré au parlement le 13 mars suivant, frappant d'un même coup la connétablie et l'amirauté de France.

« Les charges de connétable et d'amiral de France, dit cet édit, se sont trouvées vacantes l'une par la mort de notre cousin le duc de Lesdiguières, et l'autre par la démission qu'en a faite entre nos mains notre cousin le duc de Montmorenci; ayant été remarqué en diverses rencontres combien ces charges sont onéreuses, soit pendant la guerre pour laquelle particulièrement elles ont été établies, ou en temps de paix, savoir faisons que; voulant embrasser tous les moyens de soulager notre peuple, tant par la diminution sur notre dépense, des grands appointements, gages et pensions attachées à ces charges en paix et en guerre, éviter les inconvénients de la puissance et grandeur dans lesquelles elles se sont élevées par le temps et avec un pouvoir si absolu que nos armées de terre et de mer; l'autorité sur nos

autres gens de guerre et l'administration de nos finances destinées à l'entretenement de notre gendarmerie, semblaient dépendre respectivement de la disposition de ceux qui en étaient pourvus. . . . . . Révoquons, éteignons et supprimons à perpétuité les dites charges de connétable et amiral de France, vacantes à présent comme dit est, sans qu'ores ni à l'avenir elles puissent être rétablies, pour quelque cause, occasion, et en faveur et considération de quelque personne que ce soit. . . . . Défendons à toutes personnes généralement quelconques, etc., de quelque dignité, qualité et condition qu'elles soient de nous demander ou faire demander aucune des dites charges, sous peine de notre indignation, etc. »

Mais quand le cardinal de Richelieu, qui avait surtout pour objet la concentration du pouvoir entre ses mains, crut les charges d'amiral suffisamment enterrées pour qu'une résurrection, du moins lui vivant, devînt impossible, il fit rendre un autre édit, le 18 avril 1627, par lequel Louis XIII lui faisait don de tous les droits de l'amirauté, « afin de lui donner moyen, dit le roi, de gratifier nos sujets qui s'adonneront à la navigation et commerce, et qu'il dépende entièrement de lui de faire modérer en leur faveur la rigueur de la loi quand le cas y échéra pour ce qui nous appartient à raison des naufrages, échouement de vaisseaux spariés, varesqués et autres droits de la mer plus amplement déclarés par les ordonnances. »

Un règlement royal, du 11 mars 1626, avait attribué pour la première fois d'une manière claire et officielle, à deux secrétaires d'État, sous les ordres du premier ministre Richelieu, grand-maître de la navigation, l'administration des finances seulement de la marine. Nicolas Potier d'Ocquerre avait dans ses attributions de secrétaire d'État, la marine du Ponant, aux appointements de quatre mille livres; et Charles Le Beauclerc d'Achères, déjà pourvu des affaires de la guerre, avait dans les siennes la marine du Levant. C'est le commencement d'un ministère de la marine proprement dit, à moins toutefois qu'on ne le fasse remonter à l'amirauté qui, à vrai dire, avait été une sorte de ministère très-puissant, administrant tout jusqu'à la justice maritime et nommant, comme on l'a dit, à toutes les fonctions de la marine sans distinction.

Richelieu créa également, en 1626, un conseil de marine, pour assister le grand-maître de la navigation et du commerce de ses avis. Il le borna à quatre conseillers, au nombre desquels les secrétaires d'État de la marine. Des intendants généraux de la navigation et du commerce furent d'abord établis à la place des anciens vice-amiraux et intendants de l'amirauté supprimés. Le marquis d'Effiat, surintendant des finances, depuis maréchal de France, fut intendant général de la navigation, de l'année 1627 à l'année 1632. Il y eut aussi un prévôt général de la marine, pour connaître des procès et jugements maritimes, des prises et des faits de piraterie. Richelieu institua en outre six lieutenants généraux du grand-maître, aux appointements de quinze cents livres par an, et distribués dans les diverses provinces maritimes pour tenir la main à l'exécution des ordonnances et règlements sur la marine. Ces lieutenants généraux administratifs, qu'il ne faut pas confondre avec les lieutenants généraux des armées navales, furent pour la plupart des hommes de parlement et de robe, comme le président du parlement de Rennes, Marbeuf, qui fut lieutenant général du grand-maître, en Bretagne, depuis la création de la charge en 1626, jusqu'à sa suppression en 1662.

La marine fut divisée en quatre escadres de vaisseaux, portant chacune le nom d'une province, à savoir : Bretagne, Guienne, Normandie et Provence ; sans préjudice de l'escadre de Marseille, port où l'on entretint, mais à dater seulement de l'an 1636, une escadre de vaisseaux de haut bord.

Dans cette constitution administrative, que devait compléter le règlement de 1631, et qui ouvrait une ère nouvelle pour la marine française, Richelieu n'oublia rien de ce qui pouvait jeter de l'éclat sur sa dignité maritime et augmenter sa puissance personnelle. Six chevaliers gentilshommes et une compagnie des gardes lui furent spécialement attachés, comme naguère à l'amiral, en sa qualité de grand-maître de la navigation. Le vaisseau destiné à le porter dans l'occasion, eut six capitaines en titre, aux appointements de quinze cents livres chacun; c'étaient les officiers de marine les plus renommés ou expérimentés d'alors, qui étaient destinés à éclairer le grand-maître de leurs avis. Ils formaient en quelque sorte son conseil de guerre, comme les quatre conseillers dont on a parlé formaient son conseil d'ad-

ministration. Parmi les noms des capitaines qui eurent l'honneur d'être choisis à ce titre par Richelieu, des états de dépenses ont conservé ceux de des Forgettes, Gran, capitaine des matelots, Thibaut, Saint-Tropes, l'Échasserie et de Montade (1).

Richelieu n'avait pas apporté à l'appui de l'étendue de son autorité de prétextes trompeurs; car, dès le 31 mars 1626, il avait lui-même arrêté les articles d'une compagnie du commerce général du Ponant, du Levant, et des voyages de long cours, appelée compagnie du Morbihan. Le 19 mai de la même année, un traité fut conclu, au château de Limours, entre lui, au nom du roi, et Nicolas de Witte dit Scapencas, Hollandais de nation; Francisco Billoly, de Bruxelles, et Jean Meurier, sieur de Saint-Remy, habitant de Redon en Bretagne, stipulant pour eux-mêmes et leurs associés français, flamands et autres, pour l'établissement d'une compagnie générale du commerce qui avait le titre singulier de *Compagnie de la nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée*. Elle devait se former en France pour y faire tout commerce, y établir des manufactures de toute espèce, faire construire des vaisseaux ou en introduire en tel nombre qu'elle jugerait à propos pour commercer dans toutes les parties du monde. Les plus grands avantages lui étaient accordés, entre autres le privilége de la noblesse pour ceux qui, dans la première année, y entreraient et y mettraient un fonds de cinq mille livres, sans pouvoir le retirer de six ans. Le roi, étant à Nantes, approuva, au mois de juillet de la même année, le projet d'établissement de cette compagnie. Mais on n'était pas encore suffisamment mûr à cette époque pour un projet aussi gigantesque, qui témoigne du moins de la sollicitude et de l'étendue des vues de Richelieu pour le commerce. Ce ne furent pas les seules compagnies commerciales dont le cardinal se mêla dans ce temps, et l'on verra bientôt quel intérêt il portait à celles qui s'établissaient dans le but de féconder le Canada.

Tous les hommes d'expérience furent appelés à concourir aux grandes intentions de Richelieu dans l'intérêt de la marine et du commerce; et ce fut alors que l'on vit les de Razilli, les bailli de Forbin et d'autres hommes de mer envoyer au ministre ces mémoires trop oubliés, que l'on retrouve chaque jour dans les

archives nationales et parmi les manuscrits des bibliothèques publiques (2).

Richelieu fondait sa grandeur personnelle sur celle de la France, et pour cela il voulait l'abaissement progressif et continu de la maison d'Autriche et d'Espagne, la répression de l'insolence anglaise, l'égalité du pavillon sur les mers. Sachant, comme il le disait, que les vieux titres à la domination maritime sont la force et non la raison, il ne demandait, selon les besoins de l'époque, pour arriver à ses fins en ce qui concernait la mer, que quarante bons vaisseaux ronds sur l'Océan et quarante galères dans la Méditerranée, se réservant d'ajouter, dans les cas urgents, les forces navales du commerce, qu'il secondait, qu'il encourageait de toutes manières, aux forces navales du roi. Moins de deux ans auparavant, lors de la guerre navale de 1625 avec les Rochelais, il avait fallu que le marquis d'Effiat allât traiter lui-même en Angleterre de l'acquisition de quelques navires; on avait été, d'autre part, soumis au bon ou au mauvais vouloir des Hollandais, et l'amiral de Montmorenci, faute d'un vaisseau assuré pour sa personne, comme le remarque son historien Simon Ducros, avait été obligé de donner ses ordres et de combattre sur celui de l'amiral Houstain, dont les dispositions personnelles étaient plutôt favorables que défavorables aux Rochelais. Richelieu ne pouvait admettre longtemps une telle dépendance. Ce qu'il demandait pour constituer une marine vraiment française, nul doute qu'il ne l'ait bientôt obtenu.

Mais ce qu'il lui fallait d'abord pour pouvoir disposer de tout l'élan de la France à l'extérieur, c'était la paix, l'unité à l'intérieur. Malavisés étaient les catholiques qui se rebellaient contre sa puissante volonté! On ne devait donc pas espérer que le cardinal-ministre aurait plus d'égards pour les huguenots, qui cachaient à peine leur intention de fractionner la France en petites républiques. Richelieu décida donc qu'il en finirait, et au plus vite, avec le dedans, pour reporter bientôt plus à l'aise toute l'énergie de sa politique contre l'étranger. Il savait qu'avec La Rochelle les dernières espérances du parti huguenot crouleraient. Il décida que le siége de La Rochelle serait fait; et, connaissant que les Anglais entretenaient, par l'entremise de la famille de Rohan, des relations continuelles avec les habitants, il accepta

franchement une guerre maritime contre l'Angleterre, malgré l'étroite alliance de famille de Charles Ier, souverain de ce royaume, avec Louis XIII. Il fit arrêter tout ce que les Anglais avaient d'effets en France, en représailles des actes d'hostilité qu'ils avaient commencés sur les côtes de Bretagne et de Normandie.

Aussitôt les Rochelais, opposèrent en qualité de maire de leur cité ou plutôt de dictateur, à ce génie supérieur et inébranlable dans ses plans, l'amiral Jean Guiton. La Rochelle, menacée du dernier danger, plaça son espoir de salut dans le marin dont les défaites mêmes n'avaient pas été sans gloire. Guiton parut d'abord refuser l'honneur que ses concitoyens lui voulaient faire ; mais quand on lui eut parlé du mérite qu'il y avait à accepter la charge de maire dans un moment de péril imminent et quand il y allait du salut public, il accepta.

C'était, au rapport des contemporains, un personnage petit de corps; mais grand d'esprit et de cœur ; il avait un caractère vif, impétueux et ferme jusqu'à l'opiniâtreté, s'animant par la vue même du danger, qu'il n'écartait souvent qu'en se précipitant dans un danger plus grand encore ; il allait d'un pas intrépide où sa fougue le guidait, toujours prêt à braver les malheurs et dédaignant de les prévoir. L'habitude de commander sur mer lui avait donné quelque chose d'impérieux, et celle de se jouer avec la mort et le sang dans les combats, une certaine dureté que les uns appelaient romaine et les autres sauvage.

Quand Guiton prit possession du fauteuil de maire, il déposa deux pistolets sur le bureau, et, s'adressant aux échevins, pairs, bourgeois et habitants qui venaient saluer son élection :

« Bonnes gens, leur dit-il, vous m'élevez pour votre chef; je m'ébahis de cet honneur. Il n'y aurait que deux évangélistes au monde que je serais un des deux. Nous allons tous faire serment sur la sainte Bible de prendre plutôt la mort en patience que de survivre à la perte de notre religion et au carnage de nos familles. Ceux d'entre vous qui parleront de capitulation et de soumission au papisme seront notés de traîtrise et d'infamie, et ces deux pistolets demeureront sur la table pour envoyer de ce monde en l'autre tous les perfides. Je jure et je proteste de ne jamais songer à la paix, et si quelqu'un m'entend prononcer ce

mot, je consens qu'il me donne une mousquetade, laquelle m'étende roide. »

Et comme il achevait, il couvrit sa tête du chaperon de la municipalité. Mettant aussitôt ses actes au pair de ses paroles, Guiton traduisit devant un conseil de guerre quiconque laissa percer des intentions contraires à son dessein de défendre la ville jusqu'à la mort, quiconque fut surpris ayant des connivences avec l'ennemi, même les femmes et les enfants.

Deux îles importantes surtout par leur position, Ré et Oléron, bordent, avec le continent, les trois avenues maritimes, appelées pertuis, par lesquelles on arrive à La Rochelle. Entre l'île d'Oléron et les côtes de Saintonge se trouve le pertuis de Maumousson, le moins praticable des trois; entre l'île de Ré et la côte du bas Poitou se trouve le pertuis Breton, et enfin, entre les deux îles, se trouve le pertuis d'Antioche, la plus large avenue de La Rochelle et de l'Aunis. Le 11 juillet 1627, une flotte anglaise de quatre-vingt-dix voiles, commandée par le duc de Buckingham, ministre favori de Charles Ier, accompagné du prince de Soubise, parut devant l'île de Ré. Soubise se jeta dans une chaloupe, suivi de Saint-Blancard, gentilhomme du Languedoc, et de Becker, secrétaire de Buckingham, pour aller à La Rochelle savoir quelles étaient les intentions des habitants. On hésita un moment à les recevoir dans la ville; mais la vieille duchesse de Rohan, qui y faisait depuis quelque temps sa résidence, accourut à la porte Saint-Nicolas, embrassa tendrement Soubise, son fils, et le fit entrer, le tenant par la main. La Rochelle était alors divisée en deux factions; l'une d'elles ne voyait pas sans amertume l'Angleterre se mêler de nouveau des querelles intestines de la France. Cependant la faction adverse, encouragée par la famille de Rohan, finit par l'emporter. Pendant ce temps, Buckingham faisait une attaque contre l'île de Ré, qui était défendue par son gouverneur, le brave Saint-Bonnet de Toiras. Après une lutte des plus meurtrières, les Anglais, bien supérieurs en nombre, parvinrent à opérer leur descente. Toiras s'enferma dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, décidé à la défendre jusqu'à la dernière extrémité, pendant que, sur un autre point de l'île, le fort la Prée n'était pas moins bravement défendu.

A peine Richelieu fut-il informé de l'invasion de l'île de Ré,

qu'il donna des ordres pour qu'on y portât des secours. Il fit équiper à Bayonne quinze pinasses, petits bâtiments à voiles et à rames, longs, étroits, légers, et qui étaient très-propres à aborder les côtes. Elles eurent ordre de se rendre aux Sables-d'Olonne, où l'on faisait de grands amas de munitions, pour être transportés à la citadelle de Saint-Martin; en même temps, le cardinal faisait armer à Brouage, à Bordeaux, à Dieppe, à Saint-Malo et au Blavet, que l'on avait très-bien fortifié depuis le commencement du règne de Louis XIII, et qui venait de changer définitivement son nom en celui de Port-Louis.

Comme la conservation de l'île d'Oléron, sur laquelle on savait que les Anglais avaient des vues, était des plus nécessaires aussi à Richelieu pour ses projets sur La Rochelle, il y envoya des forces et en nomma de Launay-Razilli gouverneur.

Cependant Toiras était assiégé depuis un mois dans sa citadelle, et la faim, plus forte encore que les armes, eût déjà amené tout autre que lui à une capitulation. Les communications lui manquaient pour faire connaître l'affreuse position à laquelle ses soldats étaient réduits; les passages étaient si bien gardés par la flotte anglaise, qu'il n'y avait pas de sûreté à dépêcher le plus petit bâtiment. Montferrier, frère de Toiras, et qui, peu de jours après, fut tué d'un coup de canon, présenta au gouverneur trois soldats qui offraient de tenter à la nage le trajet de l'île au continent. Ils partent, côtoient d'abord le rivage de l'île depuis la citadelle Saint-Martin, abordent au fort la Prée, s'y reposent, et, sur le soir, se jettent de nouveau à la nage. L'un se noie; le second sent ses forces défaillir, emploie ce qui lui en reste à se diriger vers un navire anglais, où il se fait recevoir. Le troisième, nommé Pierre Lanier, soldat au régiment de Champagne et natif d'Aimet en Agenois, ne désespère pas; il reste encore longtemps exposé à la violence des flots, à la mousqueterie des vaisseaux anglais, à la poursuite d'une chaloupe qu'il n'évite qu'en plongeant plusieurs fois, aux morsures des poissons, et gagne enfin le continent. Son épuisement ne lui permettait pas de marcher; on le transporta au quartier de l'armée que déjà Richelieu avait fait rassembler à peu de distance de La Rochelle. Pierre Lanier avait sauvé Toiras et la citadelle de Saint-Martin, à laquelle une plus obstinée résistance allait enfin devenir impossible. Un grand convoi, com-

mandé par Andouyns, gentilhomme de Bayonne, partit le 7 octobre, des Sables-d'Olonne. Tous les efforts de la flotte anglaise ne purent l'empêcher d'arriver à sa destination; le vent, la marée, la nuit, vinrent en aide à la ruse et à l'habileté de ceux qui le conduisaient. La citadelle de Saint-Martin fut secourue de toutes manières; et, dès le lendemain, le fort de la Prée fut non moins heureusement ravitaillé par sept barques expédiées du continent.

On ne peut préciser à quel moment du blocus de la citadelle de Saint-Martin, de Launay-Razilli secourut aussi cette place. Il traversa fièrement le premier cordon formé par les vaisseaux anglais; mais des chaloupes et des galiotes rochelaises étant ensuite venues pour intercepter le convoi, de Launay-Razilli, accompagné de Beaulieu-Persac, se présenta avec deux traversiers seulement au-devant d'elles, soutint leur feu, et les força enfin à laisser le passage entièrement libre. Toiras, qui devait se rendre sous trois jours si des secours ne lui parvenaient pas dans ce délai, fut encore une fois sauvé.

L'armée royale s'approcha, au commencement d'août, de La Rochelle, et resserra cette place du côté de la terre. Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, y était présent en qualité d'intendant de l'artillerie et de directeur des vivres, double commission dont il s'acquitta avec un esprit d'ordre et une fermeté qui l'élevèrent très-haut dans l'estime du cardinal-ministre; il fit voir en outre, par les avis qu'il donna dans le Conseil sur la conduite en général et les détails du siége, qu'il y avait en lui, quoique prêtre, des qualités militaires innées, et qu'au besoin il ne resterait pas au-dessous du premier rôle dans une armée. Richelieu offrit de dernières conditions de soumission aux Rochelais. Elles ne furent point acceptées. Les Rochelais ne gardèrent plus de mesures; l'amiral et maire Jean Guiton, négocia, moyennant de certaines clauses conservatoires des libertés du pays d'Aunis, un traité d'union avec l'Angleterre. Un manifeste fut publié dans ce sens, et une députation des habitants de La Rochelle fut chargée d'aller complimenter le roi Charles Ier. Des secours furent, à maintes reprises, envoyés à Buckingham, qui était toujours occupé devant la citadelle Saint-Martin-de-Ré.

Le 12 octobre, Louis XIII en personne arriva au camp devant La Rochelle; le cardinal Richelieu l'accompagnait. Ce mi-

nistre donna des ordres pour qu'on tînt la ville bloquée, pendant qu'on irait chasser les Anglais de Ré. Une descente, confiée au général de Schomberg, fut opérée dans cette île, sous le canon et la mousqueterie des Anglais qui, après plusieurs affaires de détails, furent contraints d'abandonner leurs tranchées, virent leurs corps de garde culbutés sur leurs redoutes, et se rembarquèrent en désordre, abandonnant leurs provisions, leurs malades et leurs blessés. Le duc de Buckingham, à qui son pays ne pardonna jamais la honte qu'il lui avait fait essuyer en cette circonstance, ramena sa flotte en Angleterre au mois de novembre 1627. Cette expédition avait coûté aux vaincus des sommes énormes et plus de six mille soldats.

Sur les entrefaites, le président Marc-Antoine de Gourgues, de la même famille que ce brave Dominique de Gourgues qui avait si bien châtié, en 1567, les Espagnols à la Floride, était venu, avec une députation du parlement de Bordeaux, pour présenter des remontrances au roi, au sujet de la conduite violente, vexatoire, ruineuse pour le peuple, que tenait le duc d'Épernon, ce vieux favori de Henri III qui, successivement pourvu des gouvernements de Normandie et de Provence, l'avait été, en dernier lieu, en 1622, de celui de Guienne et affectait un luxe royal dans son magnifique château de Cadillac sur la Garonne, dont il avait fait jeter les fondements dès 1598. Mais le moment était mal choisi pour laisser entrevoir d'autres germes de querelle et peut-être de guerre civile, dans une province voisine de La Rochelle, et d'ailleurs Richelieu qui ne pouvait tout abattre à la fois, gardait encore de grands ménagements avec d'Épernon, homme d'une fierté sans égale, jointe à un esprit supérieur et à un génie d'intrigues qui avait subjugué jusque-là tous les princes et tous leurs ministres. Le président du parlement de Bordeaux fut mal venu dans ses remontrances; Louis XIII, aux premiers mots qu'il prononça, le prit brutalement par la manche, en lui disant avec colère : « A genoux, petit homme, devant votre maître. » Le pauvre président se mit à genoux, présenta néanmoins, quoique humblement, ses remontrances; mais, peu de jours après, il mourut de l'effroi que la colère du roi lui avait fait éprouver. Les Bordelais qui, habitués sans doute à plus de libertés sous les gouverneurs de Guienne pour les rois d'Angle-

terre, que sous les gouverneurs pour les rois de France, s'étaient déjà plusieurs fois soulevés à d'autres époques, ne devaient pas oublier, comme on le verra par la suite, l'insolente et cruelle conduite tenue envers le président de leur parlement, et un jour viendrait où ils feraient payer cher à la famille d'Épernon les vexations dont elle les accablait. Depuis ce temps-là même, ils ne cessèrent pas d'être agités.

Richelieu était tout entier aux travaux du siége de La Rochelle, ville que ses fortifications et le courage de ses habitants faisaient passer pour imprenable. Se proposant de la réduire moins par les armes que par la famine, il fit tracer autour de son enceinte des lignes de contrevallation. Pour empêcher la communication avec les secours qui pourraient venir d'outre-mer, il fut résolu, en attendant mieux, que l'on tiendrait continuellement une flotte dans les rades voisines, sous le commandement de Charles, duc de Guise, qui avait sous ses ordres de Launay-Razilli et nombre d'autres marins distingués. Puis Richelieu se décida pour un projet gigantesque.

Le port de La Rochelle ne possédait pas encore son bassin à flot, qui ne date que de 1770; mais la nature, avant cette troisième division, œuvre de l'art, l'avait déjà partagé en havre et avant-port. C'est cet avant-port, espèce de petit golfe précédant le havre qui s'allonge jusqu'au sein de la ville, que Richelieu ne recula point à barrer par une digue infranchissable, pour enfermer d'un côté les navires rochelais dans leur havre, et de l'autre défendre l'accès de la ville aux navires anglais. En un mot, il résolut d'emprisonner La Rochelle, malgré la fureur des flots, et sous les yeux mêmes des habitants. Un ingénieur italien, Pompée Targon, que le pape avait envoyé au cardinal, fut chargé d'abord d'exécuter ce grand travail; mais c'était un homme d'imagination plus que d'exécution. Ses premiers essais n'ayant pas réussi, deux Français, Clément Metzeau, de Dreux, célèbre architecte, et Jean Thiriau, maître maçon de Paris, reçurent ordre d'exécuter la digue. Elle fut commencée le 30 novembre 1627, et devait se prolonger en ligne droite sur une étendue de sept cent quarante toises. Elle était encore peu avancée, lorsqu'une tempête en renversa une grande partie. L'ouvrage, qui présentait d'abord une surface presque verticale, fut

repris sous la forme d'un plan incliné pour mieux résister aux coups impétueux des vagues. La prodigieuse masse qui devait composer la digue ne fut pas uniforme. On y employa des pilotis, de la maçonnerie, et des vaisseaux chargés de matières pesantes. D'énormes quartiers de pierre de taille servirent d'assise au mur qui s'appuyait aux deux extrémités, et dont le milieu fut rempli de blocage et de gros moellons. Ensuite, on employa des coffrages de charpente dont l'intérieur fut chargé de pierres. De distance en distance furent posées des pièces de bois horizontales, reliées par des traverses qui s'entre-croisaient et soutenaient la construction par leur ensemble. Une file de pilotis de retenue assurait la fondation. Lorsque la profondeur des eaux ne permit plus de pousser le mur plus avant, cinquante-neuf navires, fortement attachés par des liens de fer et remplis de matériaux bien cimentés, furent coulés bas, puis mis au niveau du mur et couverts d'une immense quantité de pierres. Les deux branches de la digue, dans leur prolongement, laissaient place à un goulet ou petit passage de trente toises. A mesure qu'elles s'approchaient pour fermer cette ouverture, elles s'écartaient un peu de la ligne droite pour déborder l'une sur l'autre. Le goulet ne pouvait être ainsi enfilé tout droit; il fallait faire un détour : ce qui rendait la passe plus difficile et dangereuse, si on se hasardait à la forcer. Mais pour la rendre impraticable aux tentatives les mieux combinées, on la flanqua de deux petites jetées s'avançant en forme de pattes de scorpion, et garnies de bouches à feu ; puis l'intervalle des jetées fut hérissé de pieux disposés en quinconce et rendus immobiles par des pièces de bois assemblées sur leurs têtes. Dans cet entrelacement, on fit encore entrer des pièces de bois en losange armées de pointes. Ce ne fut pas tout; une chaîne appuyée sur des barques défendit l'entrée de la digue; trente-six bâtiments liés les uns aux autres formèrent un cordon; puis une estacade, composée de poutres réunies par des anneaux de fer et portée sur des tonneaux, enveloppa tous ces ouvrages. On voyait au delà une rangée de navires, en forme d'angle saillant, fixés sur leurs ancres, et armés d'éperons ou de grosses perches posées en saillies sur la proue, à dessein d'écarter les brûlots : car tout avait été prévu. Une forêt de petites embarcations flottaient en avant, munies de feux d'artifice. Enfin la digue

était protégée par une nombreuse artillerie et flanquée de deux forts à ses extrémités. Tel était ce fameux travail qui mura chez eux les habitants d'une puissante ville maritime, et qui a paru d'autant plus intéressant à décrire ici, qu'il fut considéré comme la merveille de l'art dans la première partie du dix-septième siècle. Fabert, qui fut élevé plus tard à la dignité de maréchal de France, et qui n'était encore que sergent-major dans un régiment, commença à se signaler pendant la construction de la digue de La Rochelle, et surprit fort les ingénieurs par les conseils d'habile mécanicien qu'il leur donna. Les Rochelais essayèrent, mais vainement, à plusieurs reprises, de contrarier les travaux de la digue avec leurs navires; une foudroyante artillerie les obligeait bientôt à rentrer dans leur havre.

Cependant, des forts ne cessaient pas de s'élever du côté de la terre contre La Rochelle. Jamais siége n'avait coûté de si vastes travaux; on y reconnaît sans doute le génie de Richelieu, mais on y voit aussi la grandeur et le courage de ceux qu'il avait à combattre. Quand l'hiver fit sentir ses rigueurs, Louis XIII quitta l'armée, et Richelieu en prit lui-même le commandement général, ayant pour lieutenants le duc d'Angoulême, et les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre. L'armée était forte de trente mille hommes. C'était plutôt un blocus qu'un siége que Richelieu avait mis autour de La Rochelle. Comme il se complaisait dans tout ce qui semblait impossible à d'autres, il croyait que c'était pour lui un plus beau triomphe de contraindre à la patience la fougue française que de l'envoyer à des assauts, et il pensait qu'après cette sévère discipline, cet ordre parfait, ce courage de sang-froid qu'il imposait à des soldats jusqu'alors renommés pour leur victorieuse furie, mais aussi pour leur découragement devant un trop long obstacle, il n'y aurait plus de puissance qui pût résister à la France. Chaque jour pourtant il resserrait davantage le blocus. La disette régnait déjà cruellement dans la place, où l'on attendait avec impatience qu'une nouvelle armée navale d'Angleterre vînt laver l'affront souffert par Buckingham à l'île de Ré, et apportât des secours de plus en plus pressants.

Enfin le comte de Denbigh fit voile de Plymouth, avec une flotte de cinquante vaisseaux, et vingt barques chargées de vivres et de munitions, qui tiraient assez peu d'eau pour qu'on se flattât de leur

faire passer le goulet. Au commencement de mai 1628, la nouvelle flotte d'Angleterre se présenta devant l'île de Ré. Le hardi capitaine Braigneau, celui-là même qui s'était signalé dans les dernières batailles navales des Rochelais, se trouvait sur les vaisseaux anglais; il mit à profit le vent et la marée, se confia à une petite chaloupe, évita tous les obstacles accumulés en avant de la digue, traversa le terrible goulet, et vint annoncer à ses compatriotes la nouvelle du puissant renfort qui leur arrivait. Les Rochelais parurent en ce moment oublier tous leurs maux; ils s'embrassaient: c'était un transport immense. Transport décevant! Denbigh n'eut pas le courage d'affronter, avec ses cinquante voiles, trente-huit vaisseaux français, ni les batteries disposées sur les deux rives par les ordres de Richelieu. Après avoir tiré, le 18 mai, quelques volées de canon contre l'estacade, sans produire le moindre effet, il remit à la voile pour l'Angleterre, laissant les malheureux Rochelais dans la stupeur d'une telle déception et d'une lâcheté qui excita par toute l'Angleterre un long cri d'indignation.

Les Rochelais pourtant ne parlaient pas de se rendre. Leur disette se changea en famine. Le pain et les autres provisions avaient disparu. Après avoir mangé les animaux domestiques, on se jeta sur les bêtes, sur les reptiles les plus immondes. Ceux-ci manquant, la faim se précipita sur les herbes, même sur les plus malfaisantes. Beaucoup s'infiltrèrent ainsi dans les veines les principes du poison. Mais quand les ongles eurent gratté la terre pour en extraire jusqu'aux dernières racines, on s'en prit aux cuirs, aux peaux, aux parchemins. On les coupait en morceaux après les avoir macérés dans l'eau, puis on les faisait bouillir, jusqu'à ce qu'il en résultât une masse demi-liquide dont le sirop des raffineries était l'assaisonnement. Plus d'un avala ainsi ses titres de noblesse ou de bourgeoisie. La paille, le son, furent à leur tour la proie des bouches avides. Puis on se tourna vers les ossements auxquels tout à l'heure encore on n'aurait pas osé songer sans frémir. A ceux des animaux on mêla ceux des hommes; on les broya, on les réduisit en poussière; on en composa une espèce de pâte mêlée de bois en poudre et de plâtre pilé; et pendant l'horrible festin, on répétait d'un organe affaibli: « Honneur à ceux qui, « jusque dans leurs os desséchés, servent à la liberté de leurs con-

« citoyens, à la liberté de leur religion! » La tombe n'eut plus d'ombre ni de paix : on disputa à la terre et aux vers des cimetières les restes putrides des cadavres. Une femme, dans le noir accès de sa souffrance, alla jusqu'à se nourrir d'elle-même : elle mourut en se rongeant les bras. Et lorsque le maire Guiton apprenait que, les uns après les autres, les bourgeois de La Rochelle succombaient à la faim, il répondait seulement : « C'est assez « qu'il en reste un pour fermer les portes. »

La vieille duchesse de Rohan, qui jusqu'alors avait montré une résolution surprenante dans une femme accoutumée aux plus grandes aisances de la vie, et qui, à l'âge de soixante et dix ans, écrivait encore à ses fils pour leur rappeler la devise de Jeanne d'Albret : « *Paix assurée, victoire entière, ou mort honnête,* » fut réduite à écrire au roi pour lui demander la permission de sortir de la ville avec sa fille et deux cents femmes qui lui étaient attachées. Richelieu refusa la sortie à elle comme aux autres, avant la soumission.

« Les visages étaient hideux, a écrit le maréchal de Fabert, les yeux hâves, les dents sortaient de la bouche. Les hommes étaient si faibles et si accablés qu'ils criaient lorsqu'on voulait s'approcher d'eux, tant ils craignaient qu'en les touchant on ne les fît tomber. Les rues étaient jonchées de corps morts. Les maisons étaient de véritables sépulcres. On ne pouvait faire un pas, sans marcher à travers des *souffles* qu'exhalait de tous côtés un tas de morts et de mourants. Les cimetières étaient couverts de cadavres; un grand nombre de personnes avaient elles-mêmes fait leurs fosses, et, sur le bord, attendaient l'heure de la mort. »

Durant ce temps, un ministre de Calvin prêchait matin et soir, et Guiton se rendait souvent au temple pour entonner à pleine voix les psaumes de Marot et de Théodore de Bèze. Il y avait du Cromwell dans cet homme-là. Richelieu n'ignorait pas la position extrême des assiégés. Une fois, il leur envoya un héraut d'armes fleurdelisé, nommé Jean Gratiolet, qui demanda à parler au maire de la part du roi. Lorsque Guiton parut sur les remparts, le trompette s'avança et fit sa chamade; Gratiolet prit sa cotte d'armes, sa toque, et s'écria d'une voix retentissante : « A toi, Guiton, maire de La Rochelle, et généralement à tous ceux qui ont part au gouvernement de cette ville, je vous somme, au

nom du roi, de quitter votre rébellion et de lui rendre promptement l'entière obéissance que vous lui devez. Je vous déclare qu'en ce cas il vous pardonnera votre félonie. Au contraire, si vous persistez en votre dureté, je vous annonce de sa part que vous n'aurez plus rien à espérer de sa miséricorde, mais à attendre la punition que vos fautes ont méritée, laquelle ne se fera pas attendre, car vos misères sont effroyables, chacun en est informé. »

Guiton, son chapeau à la main, répondit au héraut avec autant de civilité qu'il put : « Dites à Sa Majesté et à M. le cardinal que nous sommes leurs très-humbles serviteurs. Assurez-les que nous avons des provisions au delà de ce qu'ils nous font dire; nous ne sommes pas encore au point de nous rendre; dans sept ou huit jours, nous espérons être secourus. Ainsi nous n'avons nulle autre réponse à faire. »

Guiton, en effet, venait de recevoir de nouvelles promesses de l'Angleterre. Il monta lui-même en chaire, et, exhortant le peuple à la patience : « Nous défendons la cause de tous les fidèles, s'écria-t-il; la vérité du Christ est déchirée dans le royaume, ce qui est advenu par la tyrannie des Pharisiens. Encore quelques jours, et nous aurons sauvé la vraie religion. » Et du prêche, Guiton s'en allait jour et nuit dans la maison de ville, et là, brandissant ses deux pistolets, il criait : « Malheur à qui parlera de se rendre ! »

Un des officiers du présidial osa lui représenter pourtant la cruelle extrémité des habitants et la nécessité d'entrer en arrangement avec le roi. Guiton ne le tua pas, mais il répliqua à sa harangue par un violent soufflet.

« C'est chose étrange, dit en même temps le maire, s'adressant aux spectateurs; c'est chose étrange qu'un des membres du corps de la ville demande la soumission des bons bourgeois. »

Pendant ce temps, Soubise ne se lassait pas de solliciter en Angleterre le départ d'une troisième flotte. Le duc de Buckingham se disposait à partir, quand il fut assassiné. Ce fut le comte de Lindsey qui eut le commandement du dernier armement que firent les Anglais pour essayer de secourir les Rochelais. Sa flotte, composée de cent quarante voiles, et portant six mille hommes de troupes de débarquement, parut en vue de La Rochelle le 28 sep-

tembre 1628. Le prince de Soubise et le comte de Laval, frère du duc de La Trémouille, étaient à bord avec un grand nombre de réfugiés français. Le 29, l'amiral d'Angleterre vint échanger quelques canonnades avec les batteries françaises; le 30, il essaya, sans succès, de diriger des machines incendiaires contre la flotte du duc de Guise; le 5 octobre, il abandonna au vent et à la marée un vaisseau chargé d'une lourde maçonnerie sous laquelle étaient placés douze milliers de poudre, espérant qu'il ferait explosion tout contre l'estacade et la renverserait; mais ce vaisseau éclata sans causer de dommages. La flotte anglaise suivait cependant par un vent favorable; elle arriva jusqu'à l'estacade, contre laquelle son artillerie se perdit durant trois heures en impuissants efforts. Les Rochelais, spectateurs, du haut de leurs murailles, de ces infructueuses tentatives, attendaient avec d'inexprimables serrements de cœur l'instant où quelque trouée serait faite à la digue. Cet instant ne vint pas. La flotte anglaise tourna ses bordées contre la flotte française, qui lui riposta de manière à la dégoûter. Cinq mille coups de canon furent tirés dans cette action, qui ne coûta pas plus de vingt-huit hommes aux Français. Quoique les Anglais eussent l'avantage du vent, il n'osèrent aborder les vaisseaux de Charles de Guise. Le lendemain ils revinrent bien encore à la charge, mais avec moins de vigueur et d'ensemble, comme des gens découragés. Après avoir fait jouer leur artillerie pendant quatre heures, ils lancèrent contre la flotte française neuf brûlots que suivaient plusieurs de leurs vaisseaux pour en observer et en seconder l'effet : ces brûlots furent habilement détournés par des barques qui les accrochèrent. Depuis lors l'inaction des Anglais fut à peu près complète. Soubise et Laval insistaient pour qu'on fît une nouvelle tentative, qu'ils offraient de diriger eux-mêmes; mais l'amiral Lindsey jugea qu'il serait plus prudent à lui de regagner les ports d'Angleterre. Les Anglais se retirèrent définitivement, n'emportant de leurs trois expéditions navales que de la honte et des malédictions. Les infortunés Rochelais perdirent la dernière lueur d'espérance. De trente mille personnes vigoureuses et vaillantes que la ville comptait au commencement du siége, il ne restait plus que cinq à six mille individus qui n'osaient se regarder les uns les autres, sans un tressaillement de pitié et d'horreur. Dans un

dernier Conseil, il fut enfin résolu que l'on enverrait douze bourgeois de la ville en députation au roi, qui était revenu au camp, ou plutôt à Richelieu. Guiton se refusa à les conduire et protesta jusqu'à la dernière minute. Le maréchal de Schomberg envoya chercher dans ses carrosses les députés de La Rochelle, qui n'avaient plus même assez de force pour se traîner à quelques pas des murs.

« La vie aux habitants, la jouissance de leurs biens, l'abolition de leur crime, et le libre exercice de leur religion ; rien de plus. » Telle fut la réponse de Richelieu. Il fallut bien s'en remettre à la clémence du vainqueur. En sa qualité de maire, Guiton fut réduit, ce qui dut lui paraître une affreuse torture, à aller présenter les clefs de la ville au maréchal de Schomberg qui le premier se présenta aux portes au nom du roi. Le maréchal lui dit : « Guiton, vous n'êtes plus maire, votre charge est abolie. Retirez-vous. »

Guiton obéit en silence. Mais il revint le lendemain, 30 octobre 1628, tout desséché par la famine, au-devant du cardinal qu'il se flattait peut-être de fléchir en faveur des priviléges de ses anciens administrés.

« Il n'y a plus qu'un seul maire à La Rochelle, lui dit Richelieu : c'est le roi. — Ah ! monseigneur, répondit courageusement Guiton, ce n'est pas cela à quoi nous nous attendions. — Allons, Guiton, reprit le cardinal, rentrez en votre logis, et que désormais personne ne prenne le titre de maire, sous peine de la vie. »

Richelieu, à son entrée dans La Rochelle, ce même jour 30 octobre, après plus d'une année de siége, s'était fait suivre de plusieurs chariots de vivres. Le lendemain, 1er novembre 1628, eut lieu l'entrée solennelle du roi, que précédait immédiatement son tout-puissant ministre. La ville ressemblait à un vaste sépulcre ouvert ; quelques spectres se traînaient dans les rues, en s'appuyant aux murailles, et, çà et là, tombaient à genoux par où passait le cortége du roi et du cardinal, en répétant d'une voix lente et lugubre ce seul mot : « Miséricorde ! miséricorde ! » Les vainqueurs ne pouvaient retenir leurs larmes ; ils eussent pleuré sur une ville étrangère réduite à cet état ; pouvaient-ils ne pas penser que c'étaient leurs compatriotes, leurs parents même quelquefois qu'ils avaient là sous les yeux ?

Cependant Richelieu avait dû céder à une cruelle, mais indispensable nécessité politique. Il avait fait, contre La Rochelle, au nom de l'unité du royaume de France, ce que, cent soixante-cinq ans plus tard, le comité de salut public devait faire contre Toulon, au nom de l'unité de la République française. Moins quelques-unes qui étaient du côté du port, les fortifications de La Rochelle furent rasées. Cette ville perdit tous ses priviléges, qui ne sauraient être comparés d'ailleurs aux libertés dont toutes les parties de la France indistinctement ont été mises depuis en possession. Les grands seigneurs du royaume, qui trop souvent étaient les incitateurs des révoltes, perdirent autant que les protestants à la chute de La Rochelle. C'était là qu'ils se retiraient quand ils étaient mécontents de la cour, flatteurs alors de la bourgeoisie, l'entraînant dans leurs besoins de vengeance, tout prêts, la plupart du temps, à la sacrifier ensuite. C'est ce qui avait fait dire à Bassompierre : « Vous verrez que nous aurons la sottise de « prendre La Rochelle. »

Le 2 novembre, lendemain de l'entrée du roi, Guiton partait pour l'exil. Il se retira à Londres et il y resta jusqu'en 1635, époque où, dans les profondeurs de sa politique, Richelieu jugea à propos de s'allier avec les principales puissances protestantes de l'Europe contre la catholique maison d'Autriche et d'Espagne. On devait voir alors tous les principaux huguenots français que le cardinal avait naguère combattus, rentrer en grâce et reprendre du service dans les armées de terre et de mer de Louis XIII. Guiton, brûlant de se signaler contre la nation des inquisiteurs, contre les Espagnols, les plus farouches ennemis des huguenots, revint en France et y accepta, de même que son brave compatriote Braigneau, les fonctions de capitaine d'un bâtiment du roi.

A peine la flotte anglaise s'était-elle retirée et la ville de La Rochelle s'était-elle rendue, que la violence des vagues parvint à ouvrir la digue en un endroit, de manière à laisser place libre pour le passage d'un gros vaisseau. Ce dut être et ce fut un grand sujet de réflexions de l'un et de l'autre côté de la Manche (3).

Richelieu avait bien mesuré la portée de son coup. La prise de La Rochelle fut le signal de la cessation des hostilités ouvertes, non-seulement du parti huguenot, mais encore de tout autre

parti soulevé par les grands seigneurs mécontents. Le traité de paix d'Alais, le 28 juin 1629, qui remettait en grâce Rohan, Soubise, et les villes armées de Languedoc, Vivarais et Guienne, sous la condition de poser les armes, de raser les fortifications et de faire serment de fidélité au roi, finit la guerre des huguenots.

CHAPITRE XIII.

De 1636 à 1638.

Ordre de Malte, pépinière d'officiers de marine pour la France. — Le chevalier Paul. — Événements au Canada, appelé Nouvelle-France. — Attaques des Anglais contre la ville naissante de Québec. — Prise et restitution de Quebec. — Compagnie de la Nouvelle-France. — Mort de Samuel Champlain, dans sa colonie de Québec. — Les Français aux Antilles. — Leur établissement à Saint-Christophe auprès des Anglais. — Combats des colons français avec les Espagnols et les Anglais. — Les Français reviennent à la Guyane.

Si depuis la fin de la grande-maîtrise de Parisot de La Valette et le siége de Malte, l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean, ayant à courir moins de dangers, jetait moins d'éclat qu'auparavant, il ne laissait pas pourtant de rendre encore de nombreux services au commerce des chrétiens dans la Méditerranée; il était, dans tous les cas, une excellente pépinière de marins de laquelle Richelieu sut tirer une partie importante du personnel des officiers de la marine qu'il formait. Parmi ceux qui s'instruisirent à son école, il en est un qui devait jeter un assez grand éclat sur la marine du règne de Louis XIII, pour qu'on dise quelques mots, dès à présent, de son origine étrange et de ses premiers exploits.

Au mois de septembre 1597, un bateau allait de Marseille au château d'If, quand s'éleva une violente tempête qui mit en danger la vie des passagers, celle d'une jolie lavandière surtout, qui était fort avancée dans sa grossesse. Cette pauvre femme eut tant d'effroi, qu'elle accoucha subitement d'un garçon dans le bateau même. Chacun s'intéressa au sort du nouveau né; Paul de Fortia de Piles, gouverneur du château d'If, voulut être son

parrain et lui donna le nom de Paul, le seul sous lequel devait être connu ce véritable enfant des flots. Paul passa ses premières années au château d'If. La vue des innombrables navires marchands dont les voiles blanchissaient sans cesse à l'horizon, ou qui sans cesse cinglaient de la rade vers les plus lointaines contrées; l'aspect des escadres de galères qui, sous la rame agile, évoluaient autour de l'étroit îlot que l'on croit voir surgir du sein de l'onde avec l'édifice dont il est la base, pour servir de demeure à quelque génie présidant aux destinées de l'antique cité marseillaise; ou qui, mieux encore, avec son phare et son pavillon déployé, produit de loin l'effet d'un grand vaisseau prenant la tête d'une flotte de guerre; le continuel spectacle de la mer se brisant de tous côtés autour du rocher d'If; la pensée d'une naissance étrange, et qui avait quelque chose de providentiel; tout, dans ce lieu d'isolement, inspirait au jeune Paul de s'élancer sur l'élément du sein duquel lui-même il semblait être sorti. En effet, à peine l'enfant se crut-il en état de supporter les fatigues de la mer, qu'il s'offrit à un capitaine de navire marchand pour remplir l'emploi de mousse. Soit qu'il le trouvât trop jeune et trop faible, soit que son équipage fût au complet, le capitaine ne jugea pas d'abord à propos d'accepter les services de Paul. Mais celui-ci ne se rebuta pas; dans un moment où personne ne prenait garde à lui, il se glissa sur le navire, se tapit derrière une balle de marchandises, et, quand le bâtiment fut en pleine mer, se montra tout à coup au capitaine qui, plus que surpris de le voir, voulait, dans le premier mouvement, le déposer sur quelque rocher; mais, à la sollicitation de tout l'équipage, cet homme changea d'avis, et Paul fut enfin accepté pour mousse. Il resta trois ans à bord du bâtiment de commerce, et y acquit les premières notions de marine. Il passa ensuite sur une galère de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en qualité de matelot. Quelque temps après, sans quitter le service de *la Religion*, il s'engagea, comme simple soldat, au fort Saint-Elme de l'île de Malte. Son caporal, le mortifiant dans toutes les occasions sans aucun sujet, il l'appela en duel et le tua. Paul fut aussitôt arrêté : il y avait tout à craindre pour lui, si quelques chevaliers marseillais n'eussent agi puissamment en sa faveur auprès du grand-maître. Ils obtinrent sa grâce, firent rompre son engage-

ment, et l'embarquèrent sur un brigantin armé en course. Les fréquents combats que ce bâtiment livra aux mahométans furent autant d'occasions pour Paul de se faire remarquer; il s'acquit bientôt une réputation de bravoure et de sang-froid dans les périls, qu'aucun autre ne surpassait, n'égalait même à bord du brigantin. Le capitaine ayant été tué, Paul, du vœu de tout l'équipage, fut choisi pour remplir sa place. Ce commencement de fortune échauffa de plus en plus son jeune cœur; il déclara une guerre implacable aux Turcs, espérant que son zèle et l'héroïsme de ses actions le feraient parvenir à quelque emploi plus considérable. Alors son nom commença à devenir formidable aux ennemis de la chrétienté; Paul les poursuivait partout, leur enlevait leurs marchandises et leurs bâtiments, faisait des courses jusque dans leurs ports, et ne revenait jamais à Malte qu'avec des prises ou qu'après de nouveaux exploits qui, en augmentant sa renommée, lui procuraient toujours quelque nouvelle grâce. Il y a dans l'Archipel, près des côtes de l'Anatolie, plus près encore de Mételin (l'ancienne Lesbos), une petite île appelée Mosconici. Là, sur une colline environnée de la mer, se trouvait une tour qui prit le nom de Capitan-Paul, parce que c'était de ce lieu, qui lui rappelait son rocher d'If, que le terrible marin provençal s'élançait, comme un vautour, pour tomber sur les navires musulmans. Il avait, en outre, dressé sur le Capitan-Paul quelques pièces de canon, à l'aide desquelles il foudroyait les bâtiments ennemis qui passaient à portée, tandis que son brigantin était mouillé au pied de la colline. Un jour, apercevant, du Capitan-Paul, cinq galères turques, il alla au-devant d'elles avec son seul brigantin, les attaqua, rompit leurs mâts, mit leurs voiles en lambeaux, et les réduisit à une fuite honteuse. Après une action si éclatante, le grand-maître de Malte le reçut en qualité de frère-servant d'armes et de *chevalier de grâce*. Depuis ce moment, on l'appela le chevalier Paul. Sa réputation étant parvenue jusqu'au cardinal de Richelieu, le chevalier Paul fut demandé, de la part du roi Louis XIII, au grand-maître de Malte qui ne lui laissa pas quitter sans un extrême regret le service de l'Ordre. Richelieu donna aussitôt à Paul le brevet de capitaine de vaisseau. On lui verra bientôt jouer un rôle considérable dans l'armée navale de France (1).

Cependant, les Anglais avaient pris occasion du siége de La Rochelle pour se livrer à toutes sortes d'hostilités contre les Français, jusqu'en Amérique. Une flotte de leur nation, composée de six vaisseaux et quelques autres bâtiments, sous les ordres de David Kertk, après avoir enlevé une assez grande quantité de bateaux pêcheurs, vint mouiller à Tadousac, envoya de là une patache et deux chaloupes au cap de Tourmente pour y détruire les bestiaux et les récoltes, et fit sommer en ces termes Samuel Champlain de rendre Québec :

« Je vous avise comme j'ai obtenu commission du roi de la Grande-Bretagne de prendre possession de ces pays, savoir Canadas et l'Acadie, et pour cet effet nous sommes partis dix-huit navires, dont chacun a pris sa route selon l'ordre de Sa Majesté. Pour moi je me suis déjà saisi de la maison de Miscou et de toutes les pinasses et chaloupes de cette côte, comme aussi de celle de Tadousac, où je suis à présent à l'ancre. Vous serez aussi averti comme entre les navires que j'ai pris, il y en a un appartenant à la nouvelle compagnie, qui vous venait trouver avec vivres et rafraîchissements et quelques marchandises pour la traite, dans lequel commandait un nommé Norot; le sieur de La Tour était aussi dedans... Je sais que quand vous serez incommodés de vivres, j'obtiendrai plus facilement ce que je désire, qui est d'avoir l'habitation; et pour empêcher que nul navire ne vienne, je résous de demeurer ici jusqu'à ce que la saison soit passée. C'est pourquoi, voyez si me désirez rendre l'habitation ou non, car, Dieu aidant, tôt ou tard il faut que je l'aie. Je désirerais pour vous que ce fût plutôt de courtoisie que de force; la rendant de courtoisie, vous vous pouvez assurer de toutes sortes de contentements, tant pour vos personnes que pour vos biens, lesquels, sur la foi que je prétends en paradis, je conserverai comme les miens propres, sans qu'il vous en soit diminué la moindre partie du monde... Attendant votre réponse et pensant que vous vous résoudrez à faire ce que dessus, je demeurerai votre affectionné serviteur, DAVID KERTK. *Du bord de la Vicaille, ce* 18 *juillet* 1628, *style vieux; ce* 8 *juillet, style nouveau.*»

A quoi Champlain, ayant pris conseil des plus notables de sa ville naissante de Québec, peuplée alors tout au plus de cent à deux cents personnes, répondit :

« Monsieur, nous ne doutons pas des commissions que vous avez obtenues du roi de la Grande-Bretagne; les grands princes font toujours élection des braves et généreux courages, au nombre desquels il a élu votre personne... La vérité est que plus il y a de vivres en une place de guerre, mieux elle se maintient contre les orages du temps, mais aussi elle ne laisse de se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre y règne. C'est pourquoi, ayant encore des grains, blé d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde, et sachant que si nous rendions un fort et habitation en l'état où nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître devant notre roi, et nous mériterions un châtiment rigoureux devant Dieu et les hommes, la mort, combattant, nous sera honorable; c'est pourquoi je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans premièrement voir l'essai de vos canons, approches, retranchements et batteries, contre une place que, la voyant et reconnaissant, vous ne jugerez pas de si facile accès qu'on vous l'aurait pu donner à entendre, ni dépourvue de personnes de courage qui ont éprouvé en plusieurs lieux les hasards de la fortune. Si le sort vous est favorable, vous aurez plus de sujet, en nous vainquant, de nous départir les offres de votre courtoisie que si nous vous rendions possesseur d'une chose qui nous est recommandée par tous les devoirs que l'on peut imaginer. Pour ce qui est de l'exécution du cap de Tourmente, brûlement du bétail, c'est une petite chaumière avec quatre à cinq personnes qui étaient pour sa garde........ Nous vous attendons d'heure en heure pour vous recevoir et empêcher, si nous le pouvons, les prétentions que vous avez eues sur ces lieux, hors desquels je demeurerai, monsieur, votre affectionné serviteur, Champlain. »

A cette noble réponse qui peint bien le caractère à la fois ferme et adroit de son auteur, l'amiral anglais, persuadé que Québec renfermait plus de ressources qu'il n'y en avait en effet, prit la résolution de lever l'ancre de Tadousac et d'abandonner la partie pour cette année. Toutefois, à sa sortie du Saint-Laurent, il ren-

contra une flottille de France, commandée par le sieur de Roquemont, qui apportait quelques secours à la Nouvelle-France; il lui livra combat, la battit, et s'en empara. L'amiral Kertk rendit la liberté à presque tous ceux qui étaient dessus, et ne garda guère que les chefs. La perte de cette flottille fut un grand malheur pour la colonie de Québec, qui se trouva par suite totalement dépourvue de munitions et des différents secours dont elle avait le plus grand besoin.

Au mois de juillet de l'année suivante, une nouvelle et plus considérable flotte anglaise, commandée par les trois frères David, Louis et Thomas Kertk, vint d'abord jeter l'ancre à Tadousac; trois vaisseaux s'en détachèrent pour remonter plus loin le Saint-Laurent et arrivèrent jusqu'à la pointe d'Orléans, vis-à-vis de Québec. Samuel Champlain reçut de deux des commandants anglais la missive suivante :

« Monsieur, en suite de ce que notre frère vous manda l'année passée, que tôt ou tard il aurait Québec, n'étant secouru, il nous a chargés de vous assurer de son amitié, comme nous vous faisons de la nôtre, et sachant très-bien les nécessités extrêmes de toutes choses auxquelles vous êtes, il demande que vous lui remettiez le fort et l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisies pour vous et les vôtres, comme d'une composition honnête et raisonnable, telle que vous sauriez la désirer. Attendant votre réponse nous demeurons, monsieur, vos très-affectionnés serviteurs, LOUIS et THOMAS KERTK. *Du bord du Flibot, ce* 19 *de juillet* 1629. »

Samuel Champlain, n'ayant pas dans son fort de quoi tirer plus de deux ou trois volées de canon, ne comptant pas alors plus de seize personnes autour de lui, ne voulant pas d'ailleurs la ruine de sa colonie qui pouvait être rendue à la France à la paix prochaine, fit pourtant encore aux commandants anglais une réponse pleine de dignité :

« Messieurs, leur écrivit-il, la vérité est que les négligences ou contrariétés du mauvais temps et les risques de la mer, ont empêché le secours que nous espérions en nos souffrances, et nous ont ôté le pouvoir d'empêcher votre dessein, comme nous avions fait l'année passée. Vous n'avez lieu pourtant d'espérer réussir dans vos prétentions, qu'en effectuant les offres que vous

nous faites d'une composition, laquelle on vous fera savoir en peu de temps, après nous y être résolus. En attendant, il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon, ni entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit résolu entre nous, ce qui sera pour demain. »

Le lendemain en effet, 20 juillet 1629, Samuel Champlain et Pont-Gravé se rendirent sur le vaisseau de Louis Kertk. L'Anglais ému d'une profonde estime pour ces deux personnages, que toute l'Europe connaissait, et presque honteux de son succès, leur laissa dicter les articles de la capitulation. Champlain exigea qu'on lui fît voir la commission du roi d'Angleterre en vertu de laquelle on voulait se saisir de Québec, pour savoir si c'était l'effet d'une guerre légitime entre les deux couronnes. Il lui fut accordé que l'on sortirait avec armes et bagages, que les colons emporteraient jusqu'à leurs meubles et des vivres en quantité suffisante pour repasser en France ; qu'ils auraient toute garde et facilité pour ce retour ; enfin que ceux qui resteraient à Québec ne seraient inquiétés ni dans leurs personnes ni dans leurs propriétés. Ces articles ayant été ratifiés par David Kertk, amiral de la flotte ennemie, qui était resté à Tadousac, Samuel Champlain remit le fort et la bourgade de Québec à Louis Kertk, qui ne voulut pas occuper sa demeure avant son embarquement.

Malgré tant de prévenance et de politesse, Samuel Champlain était abîmé dans une douleur profonde. « Depuis que les Anglais eurent pris possession de Québec, dit-il dans ses *Mémoires*, les jours me semblaient des mois. » Enfin, après avoir adressé à ceux de ses chers colons qui restaient dans la Nouvelle-France toutes les consolations qu'il trouvait dans son cœur pour d'autres que pour lui-même, il descendit le Saint-Laurent sur le vaisseau de Thomas Kertk. Mais, chemin faisant, on fit rencontre d'un bâtiment français, commandé par Émery de Caen, qui ne put échapper à un combat. Samuel Champlain et les Français furent, avec toutes les excuses possibles, conduits sous le tillac. Les deux bâtiments, après s'être tiré quelques coups de canon, s'abordèrent, mais sans toutefois que l'on pût passer d'un pont sur l'autre. Émery de Caen semblait près d'avoir l'avantage, et les Anglais ne combattaient plus que contraints par les coups de plat d'épée que leur distribuait leur commandant, quand quelques

lâches qui étaient à bord du navire français n'eurent pas honte de crier quartier; Thomas Kertk en profita pour leur offrir toute courtoisie, « autant, dit- il, qu'au sieur de Champlain que nous avons ici. »

Au nom de Champlain, Émery de Caën, qui voyait approcher deux pataches anglaises et ne pouvait désaborder, demanda à voir l'ancien gouverneur de Québec. Thomas Kertk, ne se croyant pas encore fort assuré du succès, n'eut garde de refuser; et, faisant venir aussitôt Champlain : « Soyez certain, lui dit-il, que si l'on tire du vaisseau, vous mourrez; engagez vos compatriotes à se rendre, je leur ferai un traitement semblable au vôtre; autrement, les pataches arrivant avant la composition, ils ne pourront éviter leur ruine. — Monsieur, répondit Champlain, de me faire mourir en l'état où je suis, il vous serait très-facile, et vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à ce que vous et votre frère Louis vous m'avez promis. En outre, je ne puis commander à ces gens-là, ni les empêcher de faire leur devoir; et vous devez bien plutôt les louer que les blâmer de se maintenir et défendre en gens de bien. D'ailleurs, vous savez que l'on fait dire à un prisonnier tout ce que l'on veut, et que, par conséquent, le capitaine Émery ne saurait avoir aucun égard à ce que j'aurais l'air de vouloir lui persuader. — Dites-leur donc seulement, reprit l'Anglais, qui craignait d'être enlevé avant l'arrivée des deux pataches, dites-leur qu'il n'y a point de bon traitement que je ne leur fasse s'ils veulent se rendre. » Samuel Champlain ne put se refuser à ce discours. Émery de Caën, qui était sur le bord de son navire, demanda la parole de Thomas Kertk, et mit bas les armes au moment où les deux pataches allaient se mêler au combat.

Émery dit à Champlain qu'il était venu pour apporter des secours à Québec, en attendant l'arrivée d'une flotte aux ordres de Razilli, et il ajouta qu'en ce moment même il croyait que la paix était faite entre la France et l'Angleterre. Les Français, y compris Champlain et Émery, furent tous conduits à Tadousac. La flotte anglaise, craignant l'approche de Razilli, leva bientôt l'ancre de ce lieu pour retourner en Angleterre, emmenant Samuel Champlain et Pont-Gravé.

A son arrivée à Plymouth, elle eut la nouvelle que la paix ve-

nait d'être signée, ce qui donna les plus grandes espérances à Champlain. De là elle se rendit à Douvres, où les Français furent débarqués, avec facilité de retourner en France si bon leur semblait. Champlain alla à Londres, et fit à l'ambassadeur de France le récit de tout ce qui s'était passé; il insista sur ce point que Québec ayant été pris deux mois après la paix signée, la capitulation et ses suites devaient être considérées comme non avenues. L'ambassadeur négocia en conséquence, et Samuel Champlain passa en France pour aller demander au cardinal de Richelieu de s'entremettre directement dans cette affaire.

Ce grand ministre, plus qu'aucun autre, était homme à comprendre Champlain; on savait quel intérêt il portait à la marine et au commerce, quel désir il avait de voir la France coloniser et répandre au loin sa renommée et sa puissance. Peu de temps avant la prise de Québec, il s'était lui-même mêlé de l'organisation d'une nouvelle compagnie, à la demande de Champlain qui n'avait pas eu moins à se plaindre de l'égoïsme purement mercantile de la compagnie des de Caën que de celui des associés de de Mons. Le 19 avril 1627, sur un excellent mémoire du commandeur de Razilli, mémoire qui s'étendait aux plus grands intérêts de la marine française, une compagnie de cent, puis de cent sept associés, s'était formée, avec le titre de compagnie de la Nouvelle-France, sous le patronage de Richelieu et du maréchal d'Effiat, surintendant des finances, et elle n'attendait plus pour fonctionner que le retour du Canada à la France. Le duc de Ventadour était alors vice-roi de ce pays; il fit abandon de sa charge, tout honorifique, à la nouvelle association, qui comptait parmi ses membres Richelieu, le maréchal d'Effiat, Razilli, et qui reçut le titre de *Compagnie de la Nouvelle-France*.

Richelieu, n'écoutant point les timides opinions des esprits médiocres et à vues courtes, qui prétendaient que l'Amérique septentrionale ne valait pas les sacrifices que l'on faisait pour elle, et était au contraire une source d'embarras, pressa la couronne d'Angleterre de restituer les possessions françaises dans cette partie du Nouveau-Monde; et, voyant qu'on cherchait à esquiver et à traîner en longueur, il fit appuyer les négociations par une escadre de six vaisseaux de guerre aux ordres de Razilli (2). L'Angleterre comprit alors qu'il n'y avait point à balancer,

qu'il s'agissait, oui ou non, d'une nouvelle guerre; et le traité de restitution du Canada fut signé à Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1630; l'Acadie et l'île du cap Breton ou île Royale, furent également reconnues possessions françaises par ce traité. La France abandonna seulement ses droits sur une certaine étendue de pays, entre Port-Royal et Boston; mais les limites mal définies de cet abandon devaient être, par la suite, un sujet de grandes difficultés et une cause de guerre.

Samuel Champlain fut destiné de nouveau à être gouverneur de Québec et de la Nouvelle-France; toutefois Émery de Caën ayant fait de grandes pertes en 1628 et 1629, il lui fut accordé la jouissance et le gouvernement du Canada pendant une année seulement, en attendant le retour de Champlain. Émery mit à la voile de Dieppe en avril 1632; arrivé à Québec, la place lui fut restituée sans difficulté par Louis Kertk, et il en prit possession au nom du roi de France. L'année suivante, Samuel Champlain, capitaine, pour le roi en la marine et constitué lieutenant du roi à la Nouvelle-France, retourna à Québec, avec une escadre honorable et qui semblait prouver que l'on avait des intentions sérieuses de se maintenir dans l'Amérique du Nord. Il y fut reçu comme un père par les Indiens eux-mêmes, et, malgré son âge et ses fatigues, il y sembla retrouver une nouvelle activité, pour faire prospérer et pour agrandir sa colonie. Ce fut alors que Québec, à qui l'on n'avait osé donner jusque-là que le nom de bourgade ou d'habitation, prit réellement la forme d'une ville. Le 15 janvier 1634, la compagnie de la Nouvelle-France rentra dans tous ses droits; elle concéda, comme fief mouvant de Québec, l'Acadie au commandeur de Razilli, un de ses membres, puis à l'un de ses frères, à condition qu'ils y feraient un établissement. Ils en firent un, en effet, mais pas assez considérable pour être respecté, au port de la Hève. Samuel Champlain venait d'assister à la fondation d'un collége à Québec, quand il finit son utile et glorieuse carrière, au mois de décembre 1635. Outre ses voyages ou mémoires, cet homme illustre, aussi bon marin que grand colonisateur, a laissé un *Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier*, qui démontre à la fois de quelle science et de quel esprit il était animé; à présent encore, c'est une excellente œuvre à lire. Un jour, qui n'est pas loin, et qu'il est bien permis à un Français d'espérer, si

la ville de Québec, échappée de nouveau des mains de l'Anglais, devient la capitale d'un vaste empire, elle élèvera, comme un colosse antique, à celui qui la créa, la statue à laquelle il a droit, sur l'un de ces lacs immenses, véritables mers intérieures où le premier il aura conduit la vieille Europe et la France, et elle inscrira le nom de Champlain dans les fastes de l'histoire entre ceux des plus grands fondateurs (3).

Pendant que l'établissement français prenait de la consistance dans l'Amérique du Nord, d'Esnambuc, qui était, comme l'on sait, revenu de Saint-Christophe en France, trouvait aussi un tout-puissant protecteur dans Richelieu, à qui il faisait goûter son projet de s'établir aux Antilles. Le 31 octobre 1626, un acte d'association fut signé dans le palais-cardinal pour envoyer, sous la conduite des capitaines d'Esnambuc et du Rossey, des colons aux Antilles, et faire habiter préalablement Saint-Christophe et autres îles qui ne seraient point possédées par des princes chrétiens, depuis le 11e au 18e degré de la ligne équinoxiale. Richelieu entra dans l'association pour dix mille livres, dont deux en argent et huit en un bâtiment; le maréchal d'Effiat, surintendant des finances, pour deux mille, les sieurs de Flesselles, de Guénégaud, et plusieurs autres pour chacun deux mille. Le même jour, une commission fut délivrée à d'Esnambuc et à du Rossey pour établir une colonie française à Saint-Christophe ou dans toute autre île qu'ils voudraient. Aussitôt d'Esnambuc alla au Hâvre-de-Grâce armer son bâtiment, appelé *le Catholique*, du port de deux cent cinquante tonneaux, tandis que du Rossey allait en Bretagne armer deux autres navires nommés *la Cardinale* et *la Victoire*. L'expédition se réunit, dans le courant de janvier 1627, et les deux commandants firent voile pour l'Amérique, le 22 février suivant, emmenant avec eux cinq cent trente hommes environ qu'ils avaient ramassés comme ils avaient pu, et qui, par leur vie antérieure, étaient peu propres à soutenir les fatigues de la mer. Le trajet fut long et pénible. Le peu d'ordre qui régnait sur le navire de du Rossey ajouta encore au malheur de cette navigation, et de soixante et dix hommes qui étaient sur le bord de ce capitaine, il n'en arriva pas seize à Saint-Christophe. Outre cela, le débarquement se fit avec la plus grande confusion, ce qui occasionna des pertes nouvelles. La colonie anglaise avait été plus

heureuse : Waërnard lui avait amené un renfort de quatre cents hommes pleins de santé et bien pourvus. D'Esnambuc pourtant ne perdit pas courage, et s'assura, dès le premier moment, par un traité, du territoire qu'il était au besoin résolu à se conserver par la force. Le 13 mai 1627, il signa avec le chef des Anglais un acte de partage amiable de l'île. Peu après, du Rossey fut renvoyé en France avec deux bâtiments chargés de tabac, pour y faire oublier le côté malheureux de l'expédition, et y chercher de nouveaux secours. A peine arrivé à Roscou en Bretagne, il se laissa entraîner par les pressantes sollicitations du commandeur de Razilli à une expédition importante et secrète dont celui-ci était chargé dans les mers d'Irlande. Le commandeur, pour mieux engager le capitaine du Rossey, lui avait témoigné combien il était sensible au récit des misères des colons de Saint-Christophe, et, en même temps, avait fait partir, de son propre mouvement, pour cette île, un navire chargé de farine. Le retard de du Rossey n'en fut pas moins très-préjudiciable à la colonie naissante. Au retour de l'expédition de Razilli, ce capitaine fut chargé par la compagnie de conduire à Saint-Christophe un renfort de cent cinquante hommes qui périrent presque tous, comme les premiers, dans le voyage ou à leur arrivée, par son imprévoyance et son défaut de soins. Les Anglais, voyant le peu de succès de la colonie française, commencèrent à menacer de l'envahir, sous le prétexte qu'elle était insignifiante et sans avenir. D'Esnambuc, dans cette situation, temporisa habilement, puis prit le parti de passer lui-même en France pour y exposer à Richelieu l'état des affaires. Le cardinal se montra très-sensible aux insultes des Anglais, et promit d'y parer. D'un autre côté, ayant eu vent que le roi d'Espagne et de Portugal envoyait son amiral don Frédéric de Tolède au Brésil, pour y détruire les établissements hollandais, avec ordre de passer par Saint-Christophe, et d'en chasser les Français et les Anglais, il fit immédiatement armer six grands bâtiments du roi, outre deux navires de la compagnie, et mit le tout sous les ordres du chef d'escadre de Cussac, homme de valeur et d'expérience, qui partit pour Saint-Christophe avec d'Esnambuc.

En l'absence de celui-ci, les Anglais avaient profité de l'affaiblissement des Français pour les dépouiller d'une partie de leurs terres ; mais, à l'arrivée de l'escadre, vers la fin d'août 1629,

ils furent défaits et obligés de se renfermer dans les limites fixées par le traité de partage de 1627; après quoi Cussac alla prendre possession de l'île Saint-Eustache, y déposa quelques hommes, et y fit construire un fort. Fatigué d'attendre l'amiral d'Espagne, il eut le tort de permettre à plusieurs de ses navires de faire la course où bon leur semblerait et d'aller lui-même croiser dans le golfe du Mexique. Sur les entrefaites, la flotte ennemie, forte de trente-cinq gros galions et de quatorze navires marchands armés en guerre, arriva à Saint-Christophe, et vint mouiller à deux portées de canon d'un des quartiers français, à la garde duquel du Rossey était spécialement préposé. Don Frédéric de Tolède débarqua immédiatement une partie de son monde, et se fortifia en face du quartier français. Cependant d'Esnambuc, du point qu'il gardait lui-même, avait envoyé son neveu, Diel du Parquet, valeureux jeune homme, les délices de la colonie naissante, avec une compagnie de cent vingt hommes, au secours du poste attaqué, et les Anglais s'étaient également portés contre l'ennemi commun. Mais les troupes de Waërnard furent les premières à lâcher pied, et, saisies de terreur, s'enfoncèrent dans les montagnes. La déroute des Anglais augmenta l'irrésolution de du Rossey qui déjà avait paru faiblir. Alors, le jeune du Parquet, honteux de voir son chef laisser avancer les Espagnols sans les combattre, courut à lui, et le pressant de questions : « Quoi, monsieur, lui dit-il, souffrirons-nous que ces ennemis triomphent de nous sans les combattre? Nous laisserons-nous égorger sans résistance? Sera-t-il dit que les Espagnols attaquent les Français sans éprouver leur valeur? Allons, monsieur, mourons avec honneur ou empêchons qu'ils ne nous chassent. » A ces nobles paroles du Rossey se sent ému, mais plutôt de dépit que d'honneur, et il ordonne à du Parquet d'aller en avant, promettant de le seconder. Soudain le brave jeune homme sort de son retranchement avec sa compagnie, s'élance, met le pied sur la terrasse des Espagnols, et se précipite sur eux tête baissée. Après avoir tiré son coup de mousqueton, il jette cette arme à la tête de ceux qui se présentent à lui; ses deux pistolets lui ayant manqué, il met l'épée à la main, et se fait un rempart des ennemis qu'il a immolés. Il eût enlevé le poste espagnol, si du Rossey eût tenu sa promesse et l'eût secondé. De toute sa compagnie, il ne lui reste

plus que trois hommes; tous les autres sont tués ou hors de combat; lui-même il est couvert de blessures; mais il tient encore, et ne s'aperçoit pas que tout à l'heure ses forces vont le fuir avec son sang. Enfin, il tombe percé de dix-huit coups. Il fut tiré de la tranchée des Espagnols avec des crochets, et porté dans le galion de don Frédéric de Tolède, où il vécut encore dix-huit jours, entouré des respects et de l'admiration de l'ennemi. Du Rossey avait abandonné son poste, et s'était enfui vers celui que gardait encore d'Esnambuc. Non content d'être lâche pour lui-même, il fit tous ses efforts, malgré les sollicitations de son ami, pour entraîner les Français à quitter l'île. Dès lors, d'Esnambuc se sépara de lui, mais, menacé du poignard par ses colons, s'il ne cédait pas au torrent et ne se retirait pas de Saint-Christophe, il s'embarqua, avec une partie de son monde, pour l'île d'Antigoa, sur le navire du capitaine Liot, qui se trouvait en rade; tandis que du Rossey, sur le navire d'un autre capitaine, nommé Rose, retournait en France, où bientôt on lui fit expier sa lâche conduite à la Bastille. D'Esnambuc, décidé à ne point quitter les Antilles, déposa une partie de ses gens à Saint-Martin, à l'Anguille, à Saint-Barthélemy, avec promesse de les venir chercher bientôt, et conduisit presque tout le reste à Antigoa. Quelques colons de Saint-Christophe se transportèrent dès lors à la côte septentrionale de l'île Hispaniola et à la petite île de la Tortue, qui en est voisine, où ils participèrent à la naissance de la grande colonie française de Saint-Domingue, avec les boucaniers et leurs successeurs immédiats, les flibustiers.

Par un reste de bonheur, d'Esnambuc trouva à Antigoa un bâtiment français que commandait un capitaine du nom de Giron, fameux, disent plusieurs auteurs contemporains, par ses voyages au long cours, et qui, depuis, augmenta encore sa réputation en servant sur les flottes du roi. Giron, en homme de cœur, offrit de seconder d'Esnambuc, le conduisit chercher des vivres à l'île Montserrat, et se dirigea ensuite du côté de Saint-Christophe pour voir ce qui s'y passait. Il trouva encore les Anglais dans cette île, bien qu'ils eussent capitulé et juré à l'amiral espagnol qu'il ne les reverrait point à son prochain retour, ne s'embarquant pas tous, lui avaient-ils dit, faute de navires. Les Français, eux, n'avaient rien promis à l'Espagnol; mais, quand le capitaine Giron fit mine

de vouloir mettre pied à terre, ce furent les Anglais qui se présentèrent pour s'opposer à sa descente. Immédiatement le brave capitaine donne l'ordre de l'attaque, foudroie à coups de canon deux navires anglais qui étaient en rade, s'en rend maître, et vient fièrement jeter l'ancre près d'un troisième bâtiment ennemi, beaucoup plus grand que les autres, jurant que s'il tirait un seul coup il le coulerait bas. Ce bâtiment n'eut garde de ne point obtempérer aux volontés d'un homme si décidé, et ne donna pas le moindre signe de guerre. Giron envoya aussitôt les navires qu'il avait pris à Montserrat, à Saint-Martin, à l'Anguille et à Saint-Barthélemy, pour y recueillir tous les Français qui s'y trouveraient et les amener à Saint-Christophe. Ceux-ci ne tardèrent pas à arriver au nombre de trois cent cinquante hommes sous la conduite de d'Esnambuc. Alors Giron parla plus haut encore qu'auparavant; tandis que d'Esnambuc, de son côté, menaçait de passer sur le ventre des ennemis. Les Anglais prirent le parti de laisser les choses se rétablir dans l'ancien état, et d'Esnambuc releva sa colonie de Saint-Christophe, trois mois après sa sortie de cette île. Quelques démêlés eurent encore lieu avec les Anglais; mais, au moment d'en venir aux mains, d'Esnambuc somma Waërnard de se rendre sous un figuier désormais historique, et là il l'obligea une dernière fois à se renfermer dans les limites du traité de 1627. Bien que les Anglais ne cessassent de se prévaloir de leur nombre, qui était déjà de cinq à six mille, pour inquiéter et chercher à déposséder les Français, réduits à trois cent soixante hommes, jamais ils ne vinrent à bout de les faire plier, et ils conçurent même d'eux une telle terreur qu'ils disaient proverbialement : « Mieux vaut avoir affaire à deux diables qu'à un Français. »

D'autre part, le premier voyage de La Ravardière à l'Amérique du Sud n'avait pas été perdu pour la France. Il avait indiqué la route de la rivière de Cayenne et de la côte voisine. En 1626, les sieurs de Chantail et de Chambot, envoyés par une société de marchands de Rouen, commencèrent un établissement sur la rivière de Sinnamari, qui n'est pas très-éloignée de celle de Cayenne (4).

CHAPITRE XIV.

De 1628 à 1642.

Continuation de l'établissement d'une administration de la marine par Richelieu. — Règlement de 1631 et création d'arsenaux maritimes sur l'Océan. — État des ports militaires sous Richelieu. — Projet de jonction des deux mers. — Personnel administratif de la marine dans chaque port. — Les vaisseaux de l'État à leur sortie des ports et à leur rentrée. — Pavillons des navires de guerre, des navires marchands et autres. — Artillerie des vaisseaux et des galères, d'après le P. Fournier. — Description des galères, d'après le P. Daniel et Barras de La Penne. — Ordres de batailles. — Opinions du P. Fournier et de Barras de La Penne, sur la manière de combattre des galères.

Délivré de la guerre des huguenots, Richelieu essaya presque aussitôt contre l'étranger les forces militaires du pays. La marine militaire qui naissait sous son protectorat déclaré, lui servit à protéger le commerce de la France en tous lieux. De 1629 à 1630, le commandeur Isaac de Razilli fut chargé d'aller réprimer les corsaires barbaresques et de traiter avec l'empereur de Maroc. Il prenait à cette époque les titres de « très-illustre commandeur de Razilli, premier capitaine de l'amirauté de France, chef d'escadre des vaisseaux du roi très-chrétien dans la province de Bretagne et amiral de la flotte qui est à présent dans la rade de Salé (1). »

Vers ce temps, une armée française passa le mont Genèvre et entra en Italie, pour assurer à un prince français, Charles de Nevers, la succession des deux duchés de Mantoue et de Montferrat. Une flotte provençale, sous les ordres de Charles de Guise, gouverneur et amiral de Provence, seconda les mouvements de l'armée de terre. Une paix glorieuse fut la conséquence de cette

campagne, dans laquelle s'était particulièrement distingué Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et d'Armagnac, surnommé Cadet-La-Perle, parce qu'il était le cadet de la branche de Lorraine-Elbeuf, et qu'il portait une énorme perle à l'oreille. La France venait de relever son influence en Italie, et une porte lui restait ouverte par la cession qui lui avait été faite de Pignerol pour y rentrer quand besoin serait.

Le grand-maître de la navigation continuait avec persévérance son œuvre de constitution d'une marine de l'État et d'une administration maritime. Un règlement, en date du 29 mars 1631, déchargea les capitaines du soin qui leur était précédemment confié de garder les vaisseaux et tout ce qui était afférent à ceux-ci dans les ports, et remit à trois commissaires généraux, ayant sous leurs ordres des commissaires ordinaires, des contrôleurs de la marine, ainsi que des gardes généraux et commis des magasins, la conservation des vaisseaux, agrès, apparaux, etc., et l'entretien des matelots dans les ports de Brouage, Brest et le Hâvre-de-Grâce, déclarés ainsi principaux arsenaux de l'État sur l'Océan. Dans chaque arsenal, il y eut, à côté du commissaire général, pour recevoir les vaisseaux venant de la mer, un chef d'escadre avec des officiers sous lui. Le règlement de 1631 prescrivit en détail à chacun les devoirs de son emploi. Il institua en outre, dans chaque port, un lieutenant du prévôt de la marine et quatre archers pour la justice maritime. Ce règlement, duquel un savant archiviste de la marine, d'Hamecourt, date l'établissement, selon nous plus ancien, des arsenaux de la marine en France, fut accompagné de lettres patentes qui en enjoignaient l'exécution.

C'est peut-être ici le lieu de dire quelle fut la situation réelle de ces arsenaux telle que la fit Richelieu, de 1626 à 1643, mais non pas telle encore qu'il projetait de la faire et en légua le soin à la fin de son siècle. On vient de voir que Brouage, Brest et le Hâvre étaient à cette époque les principaux ports du royaume. Le P. Fournier y ajoute Calais. Richelieu entreprit de faire déblayer le port de Brouage des bâtiments que le prince de Condé et le roi de Navarre y avaient autrefois échoués dans le but de le ruiner; mais, après une dépense de cent mille francs, on n'en put retirer qu'un seul vaisseau. Néanmoins, on le tenait encore comme d'une importance extrême, en raison de sa forteresse entourée de marais

inabordables, de son magasin d'artillerie, de celui de la Tremblade, qui était voisin et fourni de toiles, cordages, forges, etc; en raison de sa rade qui, selon le P. Fournier, était incomparable; et de la rivière de Seudre où, ajoute le même auteur, les plus grands vaisseaux étaient à flot; en raison encore des toiles que l'on avait la facilité de tirer de l'île d'Oléron, située en face; des vivres qu'on obtenait en abondance et à bon marché de La Rochelle et du pays d'Aunis; en raison enfin des habitants des environs qui étaient pour la plupart matelots. Selon Fournier, le Hâvre-de-Grâce était encore mieux fourni; le pays de Caux procurait, dit-il, les meilleurs vivres et les plus habiles hommes de mer qui fussent en France. Richelieu vint au Hâvre, accompagné du chevalier de Ville, célèbre ingénieur militaire, du commissaire général Le Roux d'Infreville, son bras droit pour les choses administratives de la marine, et d'architectes, de constructeurs de vaisseaux, de marins expérimentés, enfin d'hommes entendus dans la navigation et le négoce. Des ordres furent donnés pour élever une citadelle capable de renfermer trois mille hommes; c'était un carré régulier, situé vers le levant et composé de quatre bastions avec fossés, qui battait d'un côté la ville et de l'autre le rivage de la mer, à l'entrée de la Seine. L'entrée même du port était déjà défendue par la grosse tour ronde à plate-forme et à l'épreuve de la bombe, que François Ier y avait fait édifier vers l'an 1520. Quant à la ville, munie de remparts et de fossés, elle n'avait que deux portes, dont la plus grande, celle d'Ingouville, considérée comme une merveille due à Richelieu, était flanquée de grosses et hautes tours donnant sur la campagne; et dont l'autre, celle du Perrey, menait au port et au bord de la mer. Richelieu fit creuser et élargir le port; on le revêtit de pierre; le bassin dit Royal fut entouré de magasins, d'ateliers et de chantiers de construction. En vertu d'une charte de Henri II, octroyée en 1551, et que devait confirmer Louis XIV, en 1686, les habitants du Hâvre avaient le droit de se garder eux-mêmes; mais ce droit était singulièrement contre-balancé par le gouverneur et les troupes nombreuses qui occupaient les points les plus fortifiés de la place. Calais, selon le P. Fournier, dont le port s'appelait le Paradis, à cause de sa sûreté, était très-considérable aussi pour sa forteresse, nommée le Risbanck, faite

comme un carré en tenaille; mais plus encore pour sa situation sur le détroit auquel il donne son nom. Les côtes de Bretagne attiraient aussi l'attention de Richelieu. Le Roux d'Infreville, chargé par commission spéciale, en 1629, de visiter tous les ports de l'Océan et d'organiser la marine dans le Ponant, s'occupa particulièrement de la situation de Brest à l'entrée de l'étroite, mais profonde et inattaquable rivière de Penfeld dont le nom breton peut se traduire par tête du champ ou tête du camp. On y établit dès lors, pour le compte de l'État, un chantier de construction et des magasins de quelque importance. Le P. Fournier, qui écrivait dans ce temps, estimait, avec les marins les plus experts de son temps, que « le lieu le plus propre à bâtir un arsenal naval était la Bretagne; premièrement, pour la quantité de havres d'entrée qui étaient en cette province, entre lesquels excellaient, dit-il, Morbihan et Brest, étant capables de contenir les plus grandes flottes qui jamais aient paru sur mer; les vaisseaux y étant toujours à flot, fussent-ils de deux mille tonneaux; l'embouchure si creuse qu'il n'y a jamais moins de douze brasses d'eau, et tellement assurés que le lieu où est une partie de la flotte royale à Brest, se nomme *la Chambre*, parce qu'elle y est en autant d'assurance de touts vents, que si les vaisseaux étaient clos et couverts dans une chambre. L'excellente forteresse qui y est, continue-t-il, fait qu'on n'y redoute aucune surprise. Secondement, en cette province, se trouve en abondance et à bon marché ce qui est nécéssaire pour bâtir et équiper une flotte royale. Il est constant qu'il n'y a en France aucune province qui ait tant de forêts proches la mer. Pour les cordages et toiles, elle en fournit et la France et l'Espagne; ceux d'Olonne vont pour la plupart querir là les toiles qu'ils vendent après sous le titre de toiles d'Olonne. Les gens de mer y sont en telle quantité, ajoute encore le P. Fournier, que, durant le siége de La Rochelle, le roi tira d'un seul bourg quatorze cents matelots, soldats, bien que ce lieu ne soit pas le quinzième de cette côte en bonté et réputation. »

Après les quatre ports que Fournier désigne comme étant alors, au point de vue militaire, les plus importants de la France sur l'Océan, on comptait encore le port de Bayonne, fortifié ainsi que la ville sous Louis XII et François Ier; celui de Bordeaux, si-

gnalé par la tour de Cordouan, recontruite sous Henri IV, et protégé par sa position, par la citadelle de Blaye et le château du Hâ et le Château-Trompette, œuvres, comme on l'a dit, du règne de Charles VIII; celui de La Rochelle, malgré l'encombrement apporté par la digue élevée pendant le dernier siége, malgré la ruine de ses fortifications dont il ne restait plus guère que la tour de la Lanterne, remontant au quinzième siècle, et les deux tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas, qui défendent l'entrée du havre renfermé dans la ville, et avaient été bâties, l'une en 1382, l'autre en 1476, avec les débris d'un vieux château fondé au douzième siècle, par Henri Plantagenet, comte d'Anjou, puis roi d'Angleterre; le port du Blavet, au fond de la baie et sur la rivière de ce nom, bourgade naguère encore tombant en ruines, mais qui, objet de la faveur du roi, dont elle prenait son nouveau nom de Port-Louis, se relevait et se fortifiait en ce moment d'une imposante citadelle construite sur la pointe d'un rocher terminé par un large plateau; Dieppe, que défendaient un château élevé, en 1443, au bord de la mer, sur les ruines d'un plus ancien, construit en 1188, par Henri II d'Anjou, roi d'Angleterre, puis démoli six ans après, par Richard Ier, son fils, et des murailles irrégulières, commencées en 1360, terminées seulement en 1587; le port de Saint-Malo protégé par les tours de Solidor élevées par Jean de Montfort, au quatorzième siècle, pour interdire aux Malouins, dès lors alliés à la cause du roi de France contre les Anglais, l'entrée de la rivière de Rance et les communications avec Dinan, et par la fameuse Quic-en-Groigne, forteresse de granit, que la duchesse Anne de Bretagne, s'étant trouvée au quinzième siècle en dissentiment avec l'évêque au sujet d'un certain droit, avait ajoutée aux remparts dont elle coupait la ligne. Les marins de Saint-Malo qui, dès le temps des croisades, dit-on, étaient appelés les troupes légères de la mer, jouissaient d'une grande considération auprès de Richelieu, pour avoir, en 1609, forcé en escadre l'entrée du port de Tunis et brûlé, par suite, trente-cinq navires de ce pays; pour s'être, en 1622, à leurs frais et sous le commandement de Porée du Parc, organisés en flotte qui avait combattu La Rochelle par haine de l'Angleterre plus encore que du protestantisme; et, en dernier lieu, avoir pris au Danemarck l'île de Fer où les Français plaçaient alors, par

l'ordre du gouvernement de Louis XIII leur premier méridien, et enfin pour s'être mêlés à toutes les entreprises de commerce et de navigation que le cardinal protégeait.

Sur la Méditerranée que, dès l'année 1633, sur l'adoption d'un plan formidable présenté par Pierre de Castres et de Baudan, Richelieu devait songer sérieusement à joindre à l'Océan, la France avait Marseille, le plus ancien arsenal du royaume, dont l'importance décroissait déjà sensiblement au point de vue militaire; Toulon, qui se développait peu à peu au contraire sous ce rapport, que Richelieu dotait de quelques magasins et d'un commencement d'arsenal, et dont les fortifications acquéraient assez de considération, pour qu'à quelques années de là, en 1638, le cardinal-ministre y fit arrêter et incarcérer le prince Casimir, frère consanguin de Ladislas VII, roi de Pologne, coupable de les avoir examinées de trop près, en se rendant en Portugal sur une galère génoise; et Antibes, dont la rade était protégée par les fortifications mêmes de la ville, dues à François Ier et à Henri IV, mais port peu profond et de difficile accès en raison des sables qui s'accumulaient à son entrée. A ces ports militaires de la France sur la Méditerranée, Richelieu essaya, mais sans succès, d'en ajouter un, entre Cette et Agde, dans un lieu nommé Brescou, qui reçut même un fort ayant pour but de le protéger.

Le P. Georges Fournier nous dit, dans son *Hydrographie*, comment les vaisseaux de Louis XIII étaient conservés dans les ports et armés quand ils en sortaient. Dans tous ces ports, il devait y avoir un conseil de marine, composé d'un chef d'escadre, d'un capitaine et de deux lieutenants, de deux commissaires, d'un contrôleur, un écrivain, un garde-magasin, un greffier et d'archers. Dans chaque bureau, il devait y avoir trois livres. Trois livres seulement! Quelle différence d'avec les bureaux des ports d'à présent! Et le travail n'en était que plus clair, la comptabilité que plus exacte et facile à vérifier. Dans le premier de ces livres on inscrivait tout ce qui était nécessaire à chaque navire pour le rendre navigable et courir la mer; dans le second étaient enregistrées les provisions et réserves de tout ce qui se trouvait en magasin; dans le troisième était porté tout ce qui avait été employé pour équiper chaque navire en particulier, et, au retour du voyage, tout ce qui avait été consommé dans ce navire, ainsi

que la quantité et la qualité des choses qu'on en sortait pour les rentrer en magasin. Tous les trois mois, ou au moins chaque année, le garde-magasin devait envoyer l'extrait de ses registres aux directeurs de la marine, et le contrôleur avait pareille obligation. Dans chaque port, on devait entretenir, aux dépens du roi, des gens chargés de travailler à la construction et à l'entretien des navires, tels que charpentiers, sculpteurs, calfats, peintres, forgerons, faiseurs de poulies, cordiers, tonneliers, matelots, etc., etc. Le nombre des hommes préposés à la garde des vaisseaux était composé de charpentiers et de calfats, et d'un tiers ou de la moitié de matelots. Le maître d'équipage était choisi par les directeurs de la marine, sur l'avis préalable des capitaines et autres officiers les plus capables d'en juger; s'il s'agissait de construire un nouveau navire, un conseil était assemblé, auquel assistaient six ou sept capitaines, trois maîtres charpentiers, français, anglais ou hollandais, peu importait pourvu qu'ils fussent experts dans le métier. Tous les marchés se passaient en présence du chef d'escadre qui était responsable, ou, en son absence, du capitaine de port remplissant ses fonctions. Une fois le navire gréé et équipé, le commissaire de la marine, accompagné du prévôt et du maître d'équipage, chargeait le capitaine qui en avait le commandement de la responsabilité de tout ce qu'il contenait, et en tirait reçu. Après quoi, il faisait la revue des officiers, matelots et soldats. Le commissaire, le capitaine et le prévôt avaient chacun son rôle à part. Dans le cas où le prévôt avait le signalement de quelque matelot qui eût dérobé l'argent de l'État, il marquait sur le rôle son nom d'une potence et avait charge de le chercher et le punir selon les ordonnances. La revue passée, le commissaire faisait prêter serment à tous les officiers et matelots, et leur enjoignait de mettre à la voile. Au retour des navires, le commissaire et le maître d'équipage, accompagnés du maître charpentier et des maîtres canonniers, voiliers et gréeurs, faisaient la visite du bâtiment et constataient l'état dans lequel on le ramenait; puis le commissaire, après avoir fait faire la montre aux capitaines, congédiait sur-le-champ les équipages, pour éviter la dépense. Tous les capitaines, à leur retour, étaient tenus de donner un journal de leur voyage au chef d'escadre.

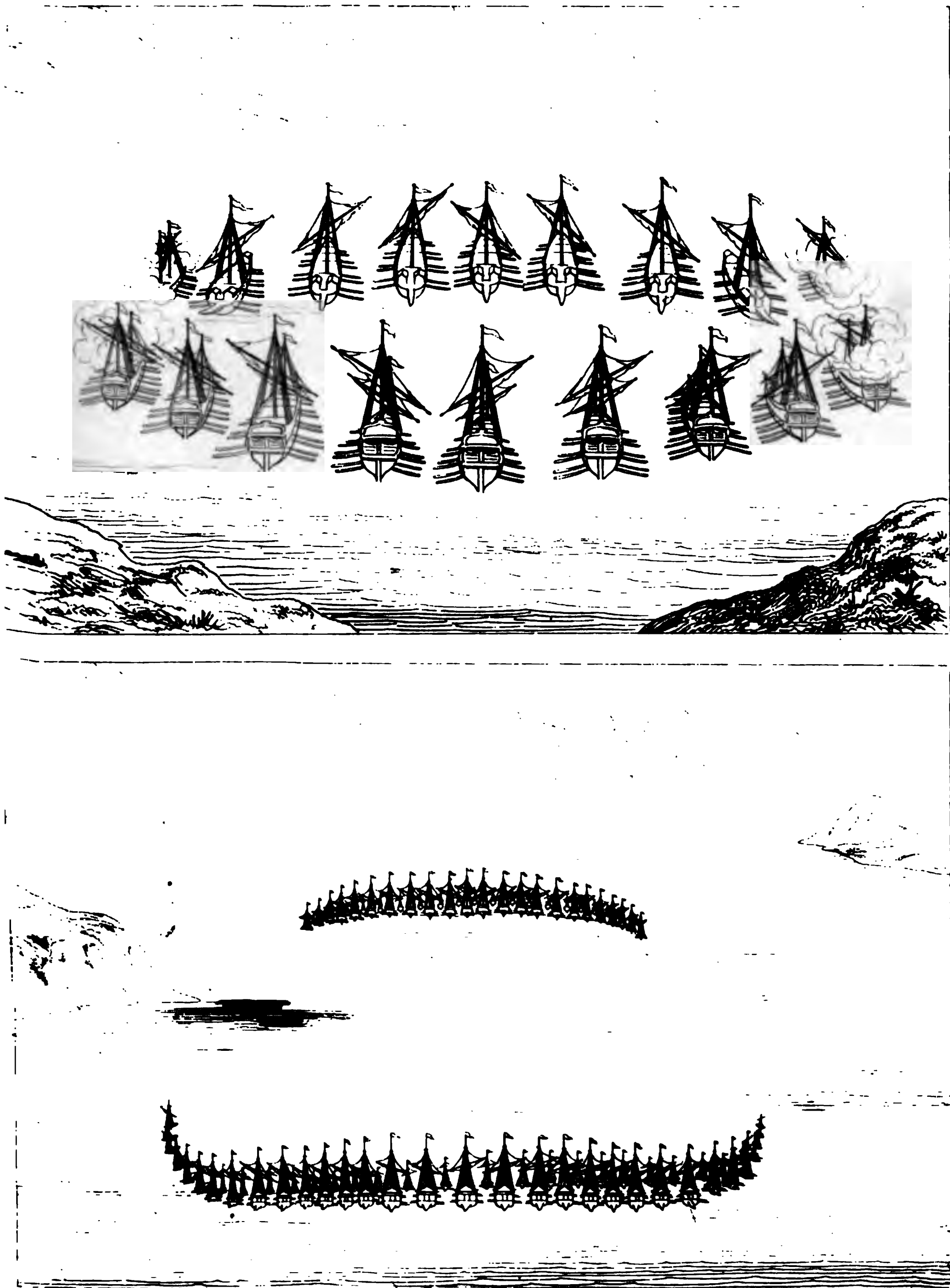
Chaque escadre devait porter les flammes et enseignes de la couleur de sa province, avec le pavillon blanc (qui avait remplacé celui de l'amiral de France) attaché au grand mât. Le pavillon royal départi au vaisseau-amiral fut semé sur son fond blanc de fleurs de lis d'or, chargé des armes de France entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et de deux anges pour supports. L'étendard royal des galères ne différait que par le fond, qui était rouge. Les navires n'appartenant pas au roi devaient porter le pavillon bleu, traversé d'une croix blanche, chargé des armes de France entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Du reste, quoique ce pavillon soit le même que l'ordonnance de 1689 assigne encore aux navires du commerce, les marchands français ont eu divers autres pavillons : le pavillon rouge, semé de fleurs de lis d'or, chargé des armes de France; le pavillon à sept bandes mêlées, à commencer par la plus haute, blanche, bleue, ainsi de suite; le pavillon de Normandie, mi-partie bleu et blanc; le pavillon de Provence, blanc, traversé d'une croix bleue; le pavillon de Calais, blanc, au franc quartier d'azur, chargé d'une croix blanche : pavillons particuliers auxquels s'ajoutèrent par la suite le pavillon de Dunkerque, blanc, au franc quartier d'azur, chargé d'une croix blanche, et le pavillon de Corse, blanc, chargé d'une tête de Maure, enroulée d'une bande blanche.

Quant à l'artillerie des bâtiments de guerre, Fournier dit que l'on avait mis parfois sur les vaisseaux ronds jusqu'à deux cents canons, bien que de son temps l'expérience ait fait connaître que soixante suffisaient pour les plus grands galions et caraques, en raison de l'impossibilité « de donner à un plus grand nombre la juste distance que demande le canon, afin que le feu de l'un n'allume l'autre. »

Le même auteur ajoute que les galères étaient ordinairement armées de neuf pièces de canon en proue, dont la plus grosse, placée au milieu, s'appelait le coursier ou canon de coursie, laquelle était de trente-trois livres de calibre; les deux plus rapprochées d'elle, portaient seulement cinq à six livres de balles; auprès de ces dernières étaient les pierriers, qui avaient plus d'embouchure et se chargeaient avec des pierres pour tirer de près; en troisième lieu, dit Fournier, étaient les vers, ouverts

ORDRES DE BATAILLES DES GALÈRES,

d'après le Père Hoste.



Les galères, dans un combat se rangeaient en croissant dont les cornes tournaient vers l'ennemi et dont le milieu était occupé par le général afin que de là il découvrit plus aisément tout ce qui se passait dans son armée. Les deux armées ainsi disposées, s'approchaient et le combat ayant commencé par les cornes des croissants, s'étendait insensiblement jusqu'à ce que les deux armées se fussent mêlées, et que chacun put partager le péril et la gloire de l'action. (Hoste, Evolutions navales. Page 18.)

A la bataille de Lépante, livrée, le 7 octobre 1571, par les chrétiens aux Turcs, les deux armées étaient dans l'ordre indiqué dans la 2me partie de cette planche, l'armée chrétienne, composée de 205 petites ou grandes galères, et celle des musulmans de près de 260; chacune, formant une grande ligne un peu recourbée par les deux bouts du côté de l'ennemi.

par-dessus (pièces d'artillerie plus communément appelées berces ou barces), qui se chargeaient avec des boîtes pleines de clous et de fer, également pour tirer de près; les pièces les plus éloignées du coursier étaient, dit-il, les escarpines, de la grosseur des arquebuses à croc (ou arquebuses de rempart), que l'on chargeait de balles ramées, pour couper les voiles et les cordages de l'ennemi. Il se mettait quelquefois aussi, ajoute-t-il, deux pièces moyennes sur les deux côtés de l'espale (espace entre le premier banc des rameurs et la poupe) mais rarement. Toutes ces petites pièces étaient montées sur des chevalets de fer, sans aucune roue.

La description des galères, telle que la fit plus tard le P. Daniel dans son *Histoire de la milice française*, description dont il semble que Barras de La Penne lui a fourni le modèle, donnera, mieux que ce qu'en dit le P. Fournier, une idée de ce qu'étaient devenues ces sortes de navires de combat, depuis l'introduction de l'artillerie dans la marine; bien que l'on doive faire observer ici que, quant à leur armement, les galères purent éprouver des modifications depuis l'époque où Fournier écrivait (de 1620 à 1645), jusqu'à la première moitié du siècle suivant, à laquelle appartiennent les descriptions de Barras de La Penne et du P. Daniel.

« Les galères, dit le P. Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, sont des vaisseaux de bas bord, armés de canons, qui vont à voiles et à rames. C'est par là qu'elles sont principalement distinguées des autres vaisseaux de guerre, qu'on appelle de haut bord, parce que leur bord est fort élevé au-dessus de la mer. Comme elles sont de forts bas bords, elles n'ont point de sabords ni de canons dans leurs flancs, comme les vaisseaux. Leur canon est autrement disposé et placé, comme je le dirai bientôt. On distingue deux parties dans la construction du corps d'une galère; l'une s'appelle *œuvre vive*, et l'autre *œuvre morte*. L'œuvre vive comprend ce qui est au-dessous de la couverte, et compose avec elle ce qu'on doit regarder proprement comme le corps de la galère. L'œuvre morte est pour ainsi dire entée sur l'œuvre vive. Elle comprend presque tout ce qui est au-dessus de la couverte. Cette couverte est comme le pont sur lequel sont placés les bancs des rameurs, et sous le-

quel sont les magasins de la galère. Entre les bancs des rameurs, qui sont placés aux deux côtés de la galère, il y a un chemin et comme une espèce de pont que l'on appelle ***coursie*** ou ***coursive***, et qui va de proue à poupe dans la longueur de la galère. Les galères ont deux mâts. L'un s'appelle ***arbre de meistre*** ou grand mât, parce qu'il est plus grand que l'autre; l'autre a le nom d'*arbre de trinquet* ou mât d'avant, parce qu'il est placé sur l'avant de la galère vers la proue. Ils ont chacun leurs antennes pour leurs voiles. On coupe les voiles des galères en triangle, au lieu que dans les vaisseaux elles sont carrées. Ces voiles triangulaires se nomment *voiles latines*. La plus grande voile de l'arbre de meistre s'appelle ***maraboutin;*** la seconde *velette* ou ***misaine***, et, dans l'usage des matelots, *mejane*; la troisième est appelée ***bouffette;*** la quatrième et la plus petite ***polacron***. On donne le nom de ***grand trinquet*** à la plus grande du mât d'avant, celui de ***petit trinquet*** à la seconde voile, celui de ***trinquetin*** à la troisième, qui est plus petite. On ne porte jamais que deux voiles à la fois. Quand le vent est trop fort, ou lorsqu'on est forcé de courir en poupe, on se sert d'une voile carrée appelée ***tréon*** ou voile de ***fortune***. Le gouvernail de la galère est appelé ***timon;*** il est à la poupe comme dans les autres vaisseaux. Entre les bancs des rameurs et les bords de la galère il y a un espace appelé ***le couroir :*** c'est la place des soldats. La poupe est l'espace qui paraît le plus libre de la galère, mais ce n'est qu'un petit réduit servant cependant à plusieurs usages. C'est le logement des officiers et où couchent plus de quinze personnes. Il y a pour l'ordinaire au moins cinq rameurs à chaque rame. Celui qui tient la queue de la rame s'appelle ***vogue-avant***. C'est lui qui détermine le mouvement et que les autres rameurs doivent suivre, et ce doit être un homme expert dans le métier. Les galères ont vingt-six, vingt-huit, trente-deux rames, et par conséquent autant de bancs pour les rameurs de chaque côté, selon la différence des galères ordinaires et extraordinaires. La construction des galères est moins massive, mais aussi moins solide que celle des vaisseaux, et les pièces en sont moins fortes de bois : cependant, quoique les membres d'une galère soient fort petits en comparaison des autres plus grands bâtiments, que sa figure soit longue et étroite, le tout y est si bien proportionné, qu'il compose un corps capable

de résister aux plus grosses tempêtes, soit à la mer, soit à l'ancre. On peut diviser les galères de France en deux espèces, savoir : les ordinaires, qu'on nomme ordinairement *sensiles*, et les extraordinaires, ou grosses galères. Elles ne diffèrent pour le corps, que par la grandeur. Les ordinaires n'ont que vingt-six rames et vingt-six bancs de chaque côté ; les extraordinaires en ont vingt-huit, trente et trente-deux ; telles sont *la Reale*, *la Patronne*, et quelques autres portant pavillon de chef d'escadre. Les galères sont montées par des soldats pour combattre ; par des matelots pour les manœuvrer ; par la chiourme, composée de forçats et d'esclaves turcs, pour ramer. Les soldats sont commandés par les officiers, les matelots par ceux qui président à la manœuvre ; *le comite* est chargé de faire voguer *la chiourme*. L'artillerie d'une galère consiste en cinq canons, placés à l'avant, et douze pierriers. Le plus gros de ces canons se nomme *le coursier* ou *canon de coursie*, parce qu'il est placé dans la coursie. Pour les pierriers, on les place sur les flancs de la galère, attachés de manière qu'ils n'aient point de recul. Étant braqués, ils ne font point un angle droit avec le flanc de la galère, comme les canons des vaisseaux dans leurs sabords, mais un angle très-aigu, ayant la bouche tournée vers la proue, qu'ils rasent en tirant sur la proue de la galère ennemie. »

« Ceux qui entrent pour la première fois dans une galère armée, disent les manuscrits de Barras de La Penne, sont surpris d'y voir tant de monde ; en effet, on trouve en Europe une infinité de villages qui ne renferment pas un aussi grand nombre d'habitants ; mais ce qui surprend davantage dans une galère, c'est de voir tant d'hommes placés en un aussi petit espace ; il est vrai que la plupart n'ont pas la liberté de se coucher tout de leur long ; on met sept hommes à chaque banc, c'est-à-dire dans un espace d'environ quatre pieds de large sur dix de long. On voit de même à proue trente matelots qui n'ont pour tout logement que le plan des rambades ; ce sont deux carrés de dix pieds de long sur huit de large ; tous les autres espaces, en couverte et sous couverte, sont remplis de même ; de sorte que quand on entre dans une galère armée, lorsque chacun est à son poste, on ne voit que des têtes, de poupe à proue. Si l'on assemblait à terre, dans une grande plaine, les hommes, les bêtes, les agrès, appa-

raux, cordages, armes, munitions de guerre et de bouche, et généralement tout ce qui s'embarque dans une galère pour la faire naviguer deux mois, les plus habiles, comme les plus ignorants, croiraient qu'on leur en impose, et, jusque parmi les gens même de la profession, on trouverait des incrédules.

« Le capitaine et les officiers, proportionnellement, ne sont pas mieux logés que l'équipage, n'ayant pour toute habitation que la poupe, qui n'est guère plus grande que le tonneau de Diogène, étant renfermée dans un espace de quatorze pieds de long, douze de largeur et huit de hauteur. Ce petit réduit toutefois sert à une infinité d'usages. Le dimanche et les fêtes on en fait une chapelle où l'on dit la messe le matin; et l'après-dînée, on y chante vêpres; la messe dite en galère est un privilége accordé aux seules galères de France; on ne la dit pas même sur celle du pape. »

Quant au système d'attaque et à l'ordre de bataille des vaisseaux, aussi bien que des galères qui, à cette époque, jouaient encore le principal rôle dans les combats, au point qu'à moins de commission spéciale, si le général des vaisseaux et le général des galères joignaient leurs forces, ce dernier prenait de droit le commandement en chef, ainsi que Richelieu l'avait lui-même décidé, le P. Fournier qui, bien qu'en ait dit depuis Barras de La Penne, devait le savoir, pour s'être trouvé, comme aumônier, à nombre de batailles navales de son temps, en parle à peu près en ces termes :

« Si le chef d'escadre est rencontré par hasard et qu'il soit sous le vent, il doit étendre sa bataille et son avant-garde pour aller aux ennemis, en prenant un aussi grand front que son adversaire; pendant que son vice-amiral cherchera à gagner le vent sur les ennemis, et dès qu'il le verra au vent d'eux, il les devra aborder si les ennemis arrivent sur lui, donnant ainsi à son vice-amiral le moyen de profiter de son avantage et de leur causer de plus grands dommages. Si le chef d'escadre se trouve au vent, il faut qu'avec ses navires bien ordonnés et en bon état, il arrive sur les ennemis; si son artillerie est égale à la leur, il les doit aborder avec furie, en venir aux mains, et s'ils faiblissent, les canonner jusqu'à ce qu'ils soient en déroute et qu'il ait obtenu la victoire. » Et ailleurs le P. Fournier ajoute : « S'il faut donner

combat, il ne sera beaucoup en peine de la figure qu'il donnera à son armée, n'y en ayant *presque qu'une* (le P. Fournier parle pour son temps) pratiquée sur mer, savoir : *en demi-lune;* tant à cause que des vaisseaux ne peuvent se succéder les uns aux autres, comme font des gros de cavalerie ou d'infanterie; comme aussi parce que c'est la figure avec laquelle on peut le plus facilement environner l'ennemi. Ayant donc fait mettre à l'écart ses barques et ses vaisseaux où sont les victuailles et munitions, et ordonné nombre compétent de frégates (les frégates étaient alors des embarcations très-légères) armées pour leur défense, il composera le gros de son armée des galions et vaisseaux les plus puissants et forts en bois qu'il aie, et mettra sur les ailes les vaisseaux les plus légers (on voit que c'est le contraire de la tactique des anciens et de celle de l'empereur Léon, qui reléguaient au fond les navires les plus légers et plaçaient aux cornes du croissant les navires les plus forts), pour remorquer les gros, environner l'ennemi et le harceler, tandis que les vaisseaux de haut bord et galions feront leur approche et décharge, et comme des citadelles tiendront ferme contre l'ennemi. »

Barras de La Penne qui, en raison de l'époque où il vivait, ne dut pas être témoin, tout premier chef d'escadre des galères de France qu'il était, de grandes rencontres de flottes de galères, et au temps duquel d'ailleurs, en cas de rencontres de ce genre, on aurait peut-être en effet pris des dispositions différentes de combat, critique avec trop de légèreté, à cet endroit, ceux qui avaient avant lui traité de cette matière; ses contradictions peuvent même remonter jusqu'à ce qu'avaient écrit les anciens et l'empereur Léon de l'ordre de bataille en croissant; ce qui ne saurait être, dans tous les cas, qu'une erreur de sa part. Il est absolu pourtant dans son affirmation.

« L'ordre de bataille des galères, dit-il, consiste à ranger ces bâtiments sur une ligne droite, et non pas en croissant, ainsi que quelques modernes l'ont écrit; car, en ce cas, les deux ailes seraient aux mains longtemps avant le corps de bataille, et il est important que le combat commence tout à la fois d'un bout de la ligne à l'autre. . . . . Les galères ont divers ordres de marche, mais elles n'ont qu'un ordre de bataille, lorsqu'il s'agit de combattre des galères. Cet ordre consiste à les ranger sur une ligne droite

parallèle à celle de l'ennemi. Les deux armées ainsi disposées s'approchent proue contre proue, leurs canons étant placés en cet endroit; et quand les deux parties ont également envie de se battre, elles s'abordent toutes à la fois après avoir fait une seule décharge de leur artillerie, d'où dépend en partie le bon ou le mauvais succès du combat, étant certain que le canon tiré à propos et le bon abordage contribuent beaucoup à la victoire; après que les galères sont abordées, chacun de son côté tâche d'entrer dans celle qu'il combat et de l'emporter, l'épée à la main.

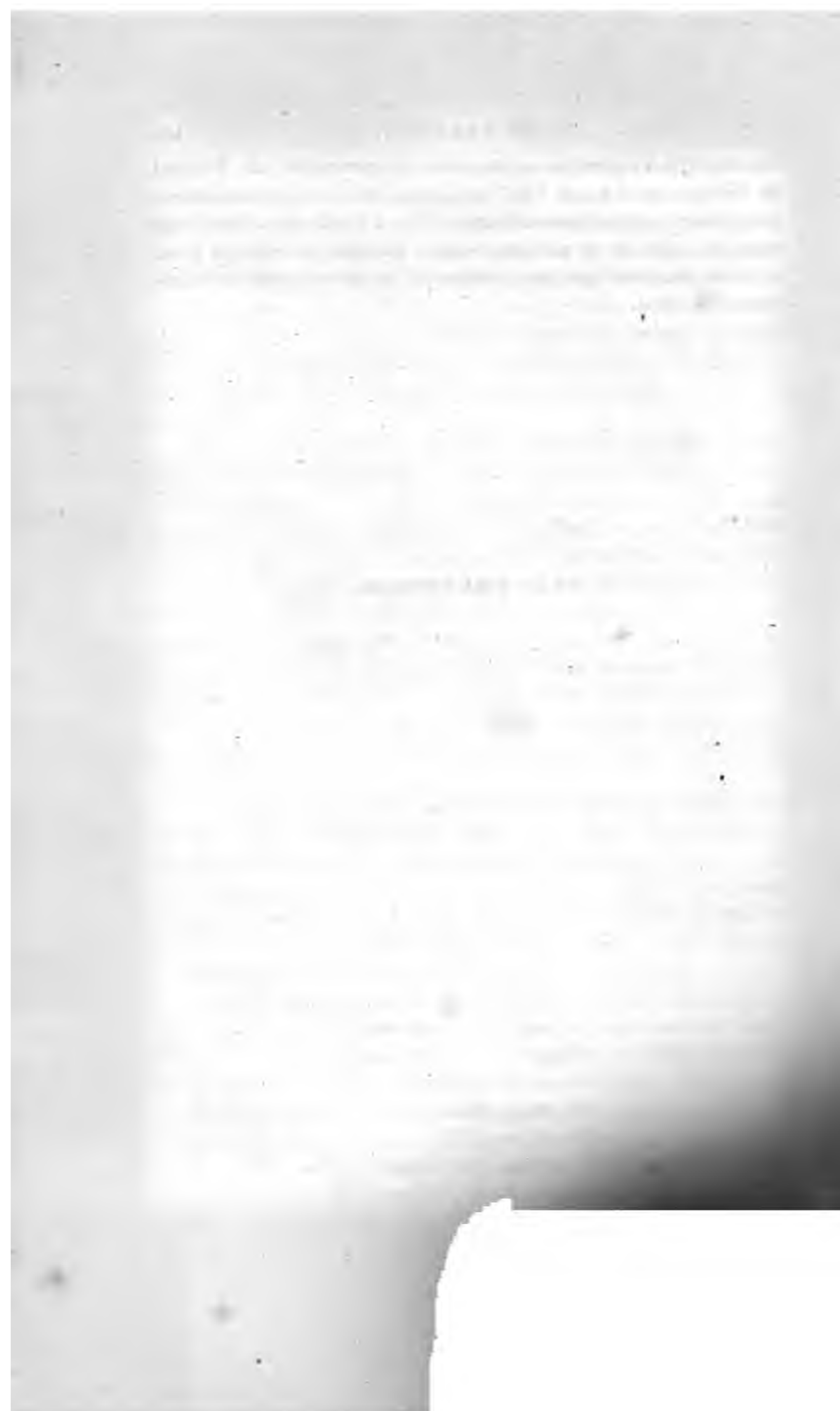
« Les galères, ajoute-t-il, ne se battant jamais à la voile, on ne fait pas beaucoup d'attention à l'avantage du vent; aussi ne sont-elles pas obligées à faire divers mouvements, pour se mettre dans l'arrangement et la situation qui leur convient lorsqu'il s'agit d'attaquer ou de se défendre; il est toutefois avantageux de se trouver au vent, quand ce ne serait que pour être délivré de la fumée qui incommode toujours ceux qui sont sous le vent, en leur ôtant, dans le temps de l'abordage, la vue des mouvements de l'ennemi; la mer en poupe n'est pas moins avantageuse, parce que lorsqu'elle est un peu trop agitée, il est difficile que les galères qui l'ont par proue puissent se servir à propos de leur artillerie, en sorte qu'il est toujours avantageux d'avoir le vent et la mer favorables » (2).

Après ces divers détails qui ne sont pas techniques à ce point de ne pas se faire aisément comprendre même des personnes étrangères à l'art naval, on aura une idée plus approfondie et plus nette des divers combats de galères que l'on a déjà vu se livrer depuis le règne de Louis XII, ainsi que de ceux de la période dans laquelle on est entré et qui va se continuer au plus fort de l'éclat militaire, en France, de cette famille de navires.

Puisqu'il est ici question plus spécialement des galères, il ne sera pas inutile de faire remarquer que, contrairement à l'opinion émise par quelques auteurs, des galères ont été construites et ont navigué, de temps immémorial, dans l'Océan. Sans doute, la Méditerranée fut leur patrie d'origine et de prédilection; sans doute aussi les eaux de la Baltique, en raison de leur peu de profondeur relative, avaient été ensuite plus particulièrement recherchées par elles; mais l'Océan, proprement dit lui-même,

les avait dès longtemps reçues avant la navigation de Prégent de Bidoux, sous Louis XII, navigation qui fut présumablement considérée comme extraordinaire, plus à cause de sa hardiesse militaire, que de sa nouveauté dans les mers où elle eut lieu, à moins toutefois que son mérite ait été de s'écarter notablement des côtes.

FIN DU TOME DEUXIÈME.



NOTES

ET PIECES JUSTIFICATIVES

DU TOME DEUXIÈME.

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME DEUXIÈME.

CHAPITRE II.

(1) Le *Voyage du baron de Saint-Blancard en Turquie*, manuscrit de la *Bibliothèque de l'Arsenal*, commençant par ces mots : « Vostre lettre, sire, par laquelle il vous pleut me commander d'accompagner le baron de Saint-Blancard, vostre maistre d'hôtel ordinaire, capitaine général de vostre armée de mer de treze galères, une fuste, deux brigantins au voïage du Levant, etc., etc. »

(2) *De bello melitensi et ejus eventu Francis imposito*, par Villegagnon. Paris, 1553, in-4°. — Voir aussi pour cette expédition: *Caroli V imperatoris expeditio in Africam ad Arginam ;* ainsi que les histoires d'Espagne, les Annales de l'Ordre de Saint-Jean et les histoires d'Alger déjà citées.

CHAPITRE III.

(1) Polain, poleins : jeune cheval (*Glossaire de la langue romane*, par Roquefort). Des lettres de commission données par François Ier, et textuellement rapportées dans les additions aux Mémoires de Castelnau, disent même « Escalin, dit *le Poulin*).

(2) Gougéas, goujart, goyart : gendarme; ce nom était donné aux valets qui portaient les armes (*Glossaire de la langue romane*, par Roquefort).
Brantôme écrivait au seizième siècle et justement à propos du capitaine Polain « Ah ! qu'il s'est vu sortir de bons soldats de ces goujarts ! »

(3) Voilà tout ce que rapporte Brantôme, d'après ce que lui en avait dit Polain lui-même, des commencements de ce marin célèbre. Turpin et Richer, dans leurs vies du capitaine Polain, ont largement brodé sur ce texte.

(4) Paul Jove. Voir la substance de ce discours dans les *Histoires de son temps*. Nous n'y avons rien changé.

(5) Ces lettres sont rapportées textuellement dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, par Le Laboureur.

(6) A l'appui de cette maniere de voir et pour diminuer l'importance de la charge d'amiral de France, le maréchal de Vieilleville, dans ses *Mémoires*, rapporte qu'une certaine fois, d'Annebaut ayant passé le détroit de Gibraltar, avec cinquante à soixante voiles, et ayant ordonné au capitaine Polain de venir se joindre à lui avec sept à huit galères, pour aller combattre les corsaires barbaresques, reçut pour réponse que ses pouvoirs d'amiral expiraient au détroit, et qu'on n'avait point à s'occuper de ses ordres sur la Méditerranée; il ajoute que d'Annebaut ayant insisté, et menacé Polain de lui faire connaître, par une sévère leçon, ce qu'étaient les pouvoirs d'un amiral de France, Polain repartit que s'il s'approchait davantage du port de Marseille, il le coulerait bas lui et tous ses vaisseaux; qu'alors d'Annebaut *se retira avec sa courte honte*, ce dont le roi François Ier, à qui il s'en plaignit, ne fit que rire. Il faut reconnaître tout d'abord que la menace du général des galères de France n'est pas plus probable que le rire d'un roi aussi absolu que François Ier dans cette occasion. Quel n'eût pas été le sort du capitaine Polain s'il se fût seulement permis cette menace de détruire la flotte de son maître, la flotte de son pays! Évidemment, plus on y réfléchit, l'anecdote est d'invention. Les rapports cordiaux qu'eurent ensemble, vers le même temps, Polain et d'Annebaut, suffiraient d'ailleurs à le prouver.

(7) Turpin fait sans réflexion, comme sans étude, contre les matelots français de cette époque, une tirade que Richer a copiée, ou *vice versâ*.

(8) Voir à cet égard : *Histoire des Vaudois*, par Jean-Paul Perrin; et *Histoire ecclésiastique des églises réformées, autrefois appelées vaudoises*, par Pierre Gilles.

(9) Les *Additions aux Mémoires de Castelnau* disent que le capitaine Polain conduisit non-seulement des galères, mais encore des vaisseaux ronds en grand nombre du Levant dans le Ponant.

(10) Outre les sources ci-avant indiquées, voir encore pour ce qui concerne cet important chapitre : *Mémoires de du Bellay, de Montluc*, — *Histoire de Provence*, de Bouche; — *Histoire universelle*, de de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607; — *Histoire de Charles-Quint*, par Robertson; — *Histoire de François Ier*, par Gaillard; — *Histoire de la puissance navale de l'Angleterre*, par Sainte-Croix; — *Histoire générale d'Espagne*, par Ferreras, trad. par d'Hermilly; — Brantôme, — le P. Anselme, — Moreri; — *Manuscrits de Barras de La Penne*, *de l'Utilité des galères et des services qu'elles ont rendus* (Bibliothèque nationale, section des manuscrits), etc., etc.

En ce qui concerne plus particulièrement le capitaine Polain, nous devons faire observer que Turpin et Richer ont écrit, l'un copiant l'autre, la vie de ce marin, mais que ni l'un ni l'autre ne peuvent servir d'autorité; le conte y tient le plus souvent lieu de l'histoire. Il est aisé de se convaincre qu'il y a chez ces deux auteurs

absence de recherches sérieuses. L'article La Garde de la *Biographie universelle* nous a paru tout simplement être un extrait de Richer. C'est pour nous une nouvelle occasion de faire remarquer que les articles de marins de la *Biographie universelle* sont généralement faits avec une légèreté déplorable et ne reposent pour la plupart que sur d'énormes erreurs de dates et de faits.

CHAPITRE IV.

(1) Nous avouons que cette tradition, que l'on trouve sans preuves et sans l'appui même d'une date, dans les auteurs qui ont écrit sur Dieppe, entre autres dans l'*Histoire de Dieppe*, par M. Vitet, ne nous paraît pas en tous points vraisemblable, particulièrement en ce qui a trait au renvoi des ambassadeurs près d'Ango. François Ier connaissait trop bien l'étendue des droits et pouvoirs d'un roi absolu, et y tenait trop, pour répondre à des envoyés d'un souverain avec qui il était en paix, que des actes de guerre aussi tranchés, et presque de puissance à puissance, d'un de ses sujets, ne le regardaient pas. Le royaume de Portugal possédait dans ce temps d'ailleurs une marine des plus imposantes, et avait un souverain, Jean III, que Charles-Quint lui-même ne put faire plier à toutes ses volontés ; ce qui ne permet pas de croire qu'un tel État en ait pu être réduit à venir solliciter la paix d'un armateur étranger, si riche en vaisseaux qu'ait pu être celui-ci. Néanmoins on voit dans le grand recueil des *Relations diplomatiques du Portugal*, de M. le vicomte de Santarem, qu'en date du 27 juillet 1530, François Ier expédia des lettres aux gouverneurs de ses provinces maritimes, pour qu'ils n'eussent point à s'opposer à ce que Jean Ango usât de représailles contre les navires du Portugal, et cela comme indemnité des pertes occasionnées à cet armateur, jusqu'à concurrence de deux cent cinquante mille ducats, par les Portugais. Ce sont les lettres de marque délivrées à Ango qui ne nous ont pas permis de douter qu'il n'y ait quelque chose de très-vrai dans la tradition dieppoise, que nous n'avons pourtant rapportée qu'avec l'expression du doute à plusieurs égards.

(2) C'est ce que la commission donnée à Jacques Cartier, par François Ier, dit d'une manière positive. (Voir l'*Histoire de la Nouvelle-France*, par Lescarbot.)

(3) C'est ici que nous allons commencer à réfuter le P. Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, malgré tout le respect que nous professons en général pour les travaux du savant jésuite. Cette réfutation est d'autant plus nécessaire pour nous, qu'entraîné, égaré par l'estime que nous avions toujours eue pour ces travaux, nous nous sommes laissé aller à commettre, dans de précédentes éditions de notre ouvrage, une partie des erreurs de Charlevoix au sujet des voyages et découvertes de Jacques Cartier. Il faut que ces erreurs soient bien grandes pour qu'on ait été jusqu'à supposer que cet historien n'avait pas eu sous les yeux les relations sur lesquelles il paraissait travailler. (Voir l'appendice à la brochure publiée à Québec en 1843.) Charlevoix fait dire à l'auteur de la relation de Cartier que la rivière de Sainte-Croix était éloignée de dix lieues de l'île d'Orléans, ce qui n'est pas dans cette relation, qui dit au contraire que la rivière est au bout de l'île, et il

ajoute que l'on appelle communément cette rivière du nom de Jacques Cartier. Le fort élevé par le navigateur et le premier établissement français au Canada se trouveraient ainsi avoir été construits en tout autre endroit que celui où l'on peut aujourd'hui préciser leur situation, et de plus la rivière de Sainte-Croix dont parle la relation ne serait pas la rivière de Saint-Charles d'à présent, ce qui démentirait l'opinion de Champlain lui-même. Du reste, Champlain, par une erreur qu'on ne s'explique pas venant de lui, dit que Jacques Cartier ne passa point la rivière Sainte-Croix ; « mais il se trompe, dit avec raison Lescarbot, et il faut conserver la mémoire de ceux qui ont bien fait. »

(4) Charlevoix dit « qu'une simple commission étant trop peu de chose pour une personne de la considération de M. Roberval, le roi, par ses lettres patentes qui sont insérées dans l'état ordinaire des guerres en la chambre des comptes de Paris, déclara celui-ci seigneur de Norimbegue (on appelait alors Norimbègue les terres s'étendant du cap Breton à la Floride), son vice-roi et lieutenant général au Canada, Hochelaga, Saguenay, Terre-Neuve, Belle-Isle, Carpunt, Labrador, la Grande-Baie et Baccalaos, et lui donne dans tous ces lieux les mêmes pouvoirs et la même autorité qu'il y avait lui-même.

(5) Il n'est pas douteux que Charlevoix, qui ne semble déjà avoir eu qu'une connaissance superficielle des deux premières relations des voyages de Cartier, n'a pas même eu une idée de la troisième, ni de la relation particulière de Roberval, non plus que du routier d'Alphonse le Saintongeois. Il s'est inspiré, depuis ce moment, de Lescarbot qui était dans une ignorance à peu près entière de ces dernières relations, retrouvées en partie par Hakluyt, et qui ne s'en expliquait que de la manière la plus confuse. Seulement Charlevoix, moins discret que son devancier, a brodé sur le texte très-court à cet endroit du premier historien de la Nouvelle-France. L'un et l'autre commencent par commettre l'erreur de faire partir Roberval en 1541 (en tout cas ce devrait être en 1540), avec Jacques Cartier, et cette erreur va les conduire à une foule d'autres. La Potherie de Bacqueville, dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, qui a précédé l'*Histoire de la Nouvelle-France*, de Charlevoix, se trompe aussi en faisant hiverner Jacques Cartier *avec Roberval*, à dix lieues au-dessus de Québec, en 1540. L'*Histoire générale des voyages* (t. XIII, p. 37, Paris, 1756, in-4°), mieux renseignée à cet endroit, avait relevé, en partie, avant nous, les erreurs de Charlevoix au sujet de ces expéditions; mais elle en a laissé échapper elle-même de non moins importantes à rectifier.

(6) Lescarbot (p. 416 de son *Histoire de la Nouvelle-France*, in-12, Paris, 1711), dit que Roberval et Cartier ayant fait voile aux Terres-Neuves, se fortifièrent au cap Breton, où il restait encore, de son temps, des vestiges de leur édifice. La relation du troisième voyage de Jacques Cartier, et même celle du voyage de Roberval, détruisent complétement cette assertion. Ces relations repoussent également la double opinion émise, sous une forme dubitative, « que Roberval (agissant en compagnie de Cartier) bâtit un fort, les uns disent sur le fleuve Saint-Laurent, d'autres dans l'île de Cap-Breton. » Ainsi Jacques Cartier qui, dans ce troisième voyage, alla s'établir plus avant encore dans les terres qu'en ses précédentes expéditions, se serait au contraire arrêté beaucoup moins loin.

(7) Lescarbot dit que le roi étant occupé à de grandes affaires qui le pressaient,

n'envoya aucun secours, et que Roberval fut mandé en France. Le savant avocat, qui avait d'ailleurs connaissance du compte de Jacques Cartier dont il sera parlé, ne sait guère à quoi appliquer cette pièce qui, chez lui, ne sert qu'à faire plus de confusion au lieu d'éclairer les choses. Charlevoix dit que Roberval, revenant en France, laissa Cartier dans son fort avec une garnison nombreuse. Il fait ensuite revenir Roberval, qui ne s'était, selon lui, absenté que pour aller chercher des renforts; mais comme il revenait, ayant rencontré, près de Terre-Neuve, Cartier, qui s'était embarqué avec tout son monde pour retourner en France, il l'aurait obligé à le suivre, et, après avoir rétabli toutes choses dans son fort, il l'aurait une seconde fois laissé pour commandant, et aurait remonté ensuite de sa personne le fleuve Saint-Laurent, et serait même entré dans le Saguenay. Pendant ce temps, il aurait envoyé un pilote, nommé Alphonse, *Portugais* ou *Galicien*, selon Charlevoix (c'est Alphonse le Saintongeois, sans doute), chercher au-dessus de Terre-Neuve un chemin aux Indes-Orientales; et quand celui-ci serait revenu, il n'aurait plus retrouvé Roberval en Canada, mais seulement Jacques Cartier à qui, dit affirmativement l'historien de la Nouvelle-France, il rendit compte de ses découvertes.

Tout cela est un tissu derreurs dont il nous est, en général, impossible de retrouver la trace ailleurs que dans Charlevoix.

(8) Voir : *Histoire de la Nouvelle-France*, par Marc Lescarbot; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par Charlevoix; — *Histoire* (par lettres) *de l'Amérique septentrionale*, par de La Potherie de Bacqueville; — *Établissement de la foi dans la Nouvelle-France, contenant l'histoire des colonies françaises et des découvertes qui s'y sont faites*, 2 vol. in-12; — *Histoire des voyages*, in-4°; — *Histoire du Nouveau-Monde*, par Jean de Laet, 1 vol. in-folio. — *Les Trois Mondes*, par La Popelinière; — *Cosmographie* de Belleforest; — *Discours du voyage de Jacques Cartier aux terres de Hochelaga, Canada*, etc., Bibliothèque nationale; — *Manuscrits* du second voyage de Jacques Cartier à la Bibliothèque nationale; — *Archives de Saint-Malo* relatives à Jacques Cartier, communiquées par M. Cunat, et dont fidèle copie a été conservée par les soins de M. d'Avezac, garde des archives de la marine; — The third and last volume of the voyages, navigations, traffic..., collected by Richad Hakluyt; printed ad London, anno dom. 1600, in-fol.; — Terza editione delle navigationi viaggi raccolto gia da M. Gio. Battista Ramusio; — *Voyages de découverte au Canada, entre les années 1534 et 1542*, par Jacques Cartier, le sieur de Roberval, Jean-Alphonse de Xainctonge, etc., réimprimés sur d'anciennes relations et publiés sous la direction de la société littéraire et historique de Québec. Québec, William Cowan, 1843. (Les relations du premier voyage et du troisième voyage de Cartier au Canada, celle de Roberval et le routier d'Alphonse.) Dans cette dernière brochure on trouve (traduites d'Hakluyt) deux lettres de Jacques Noël, en réponse à un M. Jean Growte, qui lui demandait des renseignements sur les relations que Jacques Cartier aurait pu écrire après ses deux derniers voyages au Canada, et dans lesquelles le petit neveu du célèbre navigateur dit qu'il n'a pu retrouver aucune trace de ces relations autres que ce qu'on en connaissait.

(9) Le routier d'Alphonse, conservé par Hakluyt, ne permet pas de douter que ce navigateur ne fût de l'expédition dans le Saguenay, quoi qu'en aient pu dire le P. Charlevoix et l'*Histoire des voyages*.

(10) On a vu ce que dit Charlevoix à ce sujet dans son *Histoire de la Nou-*

velle-France. L'*Histoire de l'établissement de la foi dans la Nouvelle-France* s'exprime ainsi : « Le sieur de Roberval entreprit quelques voyages considérables dans le Saguenay et plusieurs autres rivières. Ce fut lui qui envoya Alphonse, pilote très-expert, Xaintongeois de nation, vers Labrador, afin de trouver un passage aux Indes orientales, comme il l'espérait; mais Alphonse n'ayant pu réussir dans son dessein, à cause des montagnes de glace qui l'empêchèrent de passer plus outre, fut obligé de retourner à Monsieur de Roberval, avec ce seul avantage d'avoir découvert le passage qui est entre l'île de Terre-Neuve et la grande terre du Nord, par les 52 degrés. »

Voir pour les voyages d'Alphonse le Saintongeois : *Routier de Jean-Alphonse de Saintonge*, et *Voyage de Jean-François de la Roque, sieur de Roberval*, dans la collection de Hakluyt; et la traduction publiée à Québec, en 1843, à la suite des voyages de Cartier; — *Voyages aventureux d'Alfonse Xaintongeois*, 1 vol. petit in-8°, 1559; — *Cosmographie manuscrite de Jan Allefonse*, 1 vol. in-folio, Bibliothèque nationale, 1545.

Alphonse le Saintongeois avait fait de nombreuses navigations dans presque toutes les mers alors connues des Européens, et avait visité la plupart des pays que baignent ces mers. Il paraît avoir résumé ses voyages et ses observations dans une cosmographie sur laquelle des mains étrangères, bien qu'amies, auraient passé depuis. Outre un manuscrit curieux dont il sera parlé, il existe un petit ouvrage imprimé sous le titre de *Voyages aventureux du capitaine Jean Alphonse, Saintongeois*. La publication en fut due à Saint-Gelais et à Jean de Marnef. Le cosmographe, commençant par le cap Trafalgar et suivant la côte occidentale de l'Europe vers le nord, décrit dans cet ouvrage le littoral de l'Espagne sur l'Océan et celui du Portugal, revient à la côte d'Espagne avoisinant la France jusqu'à une rivière qui sépare ces deux pays; puis il commence la description du littoral de France, pénétrant çà et là dans l'intérieur des terres, au moyen des grands cours d'eau. Nous ne croyons pas sans intérêt de rapporter un extrait de cette description de notre pays tel qu'il était à la célèbre époque de la Renaissance. « Entre Fontarabie et Bayonne, dit le cosmographe, on trouve un bon havre qui s'appelle Saint-Jehan de Luc et qui est le premier de la Gascogne. De ce havre à Bayonne, il n'y a que trois lieues. Les gens de Saint-Jehan de Luc se nomment Basques, Biernois et Navarrois; ils sont fort vaillants et hardis sur mer. Bayonne est une ville forte; ses habitants sont vaillants et bons Français. De Bayonne à Bordeaux, il y a trente lieues de pays plat, avec force landes et sables; sur cette étendue le bétail abonde; on y trouve aussi une grande quantité de pins desquels on tire de la résine. Bordeaux est la maîtresse ville de la Gascogne, où descend la Gironde, qui est une des grandes rivières de l'Europe, recevant la Dordogne, la Garonne qui passe à Tholose et plusieurs autres rivières sur lesquelles sont les principales et meilleures villes de Languedoc et Gascogne. A Bordeaux, il y a une grande descente de vins, bleds et pastels qui viennent de l'Albigeois, d'Agen et de Tholose, l'une des plus riches villes du royaume, où il y a parlement et université. Cette dernière ville est située entre la Méditerranée et l'Océan, à trente lieues de Narbonne, qui appartient à la mer Méditerranée. A l'entrée de la rivière de Bordeaux, on trouve une île sur laquelle est une grosse tour appelée Cordon. Il faut bien prendre garde qu'à cette rivière, il y a deux entrées dangereuses, pour qui ne les sait reconnaître, à cause des bancs qui s'avancent bien à quatre ou cinq lieues en la mer, et se nomment les Anes de Bordeaux. En cette ville, il arrive beaucoup de navires espagnols, bretons, anglais, flamands, qui apportent des poissons secs et salés et rechargent des bleds, du vin et du pastel. Les gens du pays sont hardis et vaillants. Des Anes à La Rochelle on

a douze lieues de mer, et près de la côte est l'île d'Oléron, bien peuplée et ayant six ou sept lieues de tour. Au long de la côte court la petite rivière de Marennes, où il se fait beaucoup de sel. La rivière de Charente passe par les villes de Xainctes et de Cognac, qui sont du pays de Xainctonge, l'un des meilleurs qui soient au royaume de France, fertile en bleds, vins et autres biens. Les gens y sont de bonne nature. La Rochelle est une bonne ville, très-commerçante, où arrivent gens et navires de tous pays, et où il y a de riches marchands. Le principal trafic y est de vin, bled, sel, poisson sec et salé. Au-devant de La Rochelle est l'île de Rhé, fort peuplée et riche, qui a trois ou quatre lieues de long. Entre les îles d'Oléron et de Rhé, il y a de mauvais rochers que les mariniers nomment les Antioches. De La Rochelle à Nantes en Bretagne, on fait voile de vingt-cinq lieues, la côte gisant jusqu'à l'île Dieu, à l'est-sud-est et ouest-nord-ouest. De l'île Dieu à la rivière de Nantes, la côte court au nord-nord-est et au nord; elle est fort dangereuse, à cause de beaucoup de bancs, et l'on n'y va pas sans prendre de pilote. A la sortie de l'île de Rhé, du côté de l'ouest-nord-ouest, il y a de périlleuses roches qui se nomment les Baleines, et vont treize lieues en mer; il y a aussi une autre roche nommée Orcanie qui a trois brasses. A la hauteur d'Olonne, à une lieue en mer, on trouve la roche la Biche. Toute cette côte est du pays de Poitou, lequel est riche, dont les habitants sont de bonne nature, aiment à faire bonne chère, sont libéraux et vaillants, mais un peu moqueurs. Sur cette même côte, sont les trois îles d'Oyes, du Pilier et d'Armontier, où il y a une abbaye. Là, il se fait force sel. La rivière de Nantes est la Loire, une des grandes de la Gaule: elle passe par beaucoup de bonnes villes, comme Orléans, Blois, Amboise, Tours et Nantes. A son entrée, il y a plusieurs bancs et roches. Depuis la rivière de Nantes, la côte tourne à l'ouest, jusqu'au Ras de Fonteneau; elle est très-dangereuse et parsemée de roches et d'îlots, néanmoins elle a de bons ports et havres. La terre commence à être plus haute, et d'ici en continuant on gagne la Basse-Bretragne et le Croysi; le second est Morbian où est la rivière de Vannes. En la mer de Vannes est l'île que l'on nomme Belle-Isle; elle est bien peuplée et située à quarante-neuf degrés. La rivière de Vannes passe par tant d'endroits qu'elle forme cent soixante-six îles. Après Belle-Isle, on trouve l'île de Groye, entre laquelle et la terre ferme est un mauvais rocher. A la terre de Groye, il y a un bon havre nommé Blavet, étroit à son entrée et ayant une roche au milieu. Tout du long de cette côte s'élèvent une multitude de rochers. Le pays est fertile, ses habitants sont petits, mais grands travailleurs. De Groye au Ras, ainsi nommé parce qu'il y a là un courant d'eau fort mauvais, la côte gisant à l'est et à l'ouest est hérissée d'écueils. Il y a quelques petites îles au Ras, et quelques ports, comme celui de Bonnayvet, qui est bon et passe par la ville de Quimper-Corantin. Du Ras à l'île de Sein, qui est entourée d'écueils, la côte gisant nord-ouest et sud-ouest est pleine de périls. De l'île de Sein à celle d'Inchantes on compte douze lieues. L'île d'Inchantes est dangereuse à environ une lieue en la mer, à cause des roches Molines. Entre l'une et l'autre est le havre de Brest, le meilleur de la Bretagne, où s'élève l'un des plus forts châteaux de tout le pays. Passé le cap du Four, la côte tourne à l'est et à l'est-nord-est; elle est fort dangereuse; elle est couverte de rochers et d'îles; la mer y court violemment et monte hors de son lit, demeurant ainsi jusqu'au cap de Billafret. Sur la route sont les villes de Saint-Paul-de-Lion, Lantriguet, Saint-Malo, Granville, qui dépend du havre du Mont-Saint-Michel. Les îles sont l'île de Bas, Sept-Iles, Carruye, Arnois, Jarze et Casquet, qui est plus loin en mer et est une roche. Il y a encore deux ou trois îles, telles que Darque, Surque, sous l'évêque de Coutances, et Chausse, située près de Granville, et où il y a une abbaye. Après le cap de la Hongne, on tourne la côte au sud-est, jusqu'à la

rivière de Caen. Sur cette côte, il y a des bancs bien une lieue en la mer. Caen est une belle ville qui, au temps passé, servait souvent de résidence aux ducs de Normandie. De Caen à la rivière de Seine on compte douze lieues, la côte gisant à l'est et à l'ouest. La Seine est dangereuse à son entrée, à cause de la marée *qui emplist trop tôt et reflotte roidement.* A cette entrée est le rocher de Ratier dont il faut se garantir à l'aide d'un pilote. La Seine passe par les meilleures villes de France et de Bourgogne, principalement par Paris, qui est ville capitale et métropolitaine de tout le royaume, et qui n'a sa pareille au monde, tant elle est peuplée et riche. Elle a un parlement et une belle université en toutes sciences. La Seine passe aussi à Rouen, ville marchande, qui est la métropolitaine de la duché de Normandie, et où il va des navires de cent à cent vingt tonneaux; cette ville a aussi son parlement. Du Chef-de-Caux à Calais, la côte gisant est-nord-est, il y a cinquante lieues. Le Chef-de-Caux est à quatorze lieues de la rivière de Dieppe. La côte est bonne, a de hautes falaises blanches, et est tout entière de la duché de Normandie. Les gens du pays sont puissants et de grande taille. La ville de Dieppe est aussi riche que ville qui soit en France; elle a de bons mariniers courant aventures en tous pays étrangers, tant pour le fait du commerce que pour celui de la guerre, où ils sont fameux; ils ont des navires propres soit à guerroyer, soit à faire le commerce ou la pêche, de laquelle ils font un grand trafic avec ceux de Rouen, de Paris, de Bourgogne et de Lyon; il chargent aussi par mer pour envoyer à La Rochelle, à Bordeaux et jusqu'à Rome. Cinq lieues au delà de Dieppe commence la Picardie, qui est un autre pays de France, où les gens sont vaillants, bien aguerris et font bonne chère. Le pays est très-fertile en bleds et a de bonnes rivières, dont la principale est la Somme, laquelle passe par les plus grosses villes de Picardie, comme Péronne, ville frontière, Amiens, capitale du pays, et de là, par Abbeville, où l'on voit force navires grands et petits. A l'entrée de la Somme sont des bancs et sablons; on voit d'un côté la ville de Saint-Valery et le Crotoy, où l'on fait de grands chargements de bleds pour les pays étrangers. La dernière ville de Picardie est Boulogne-sur-Mer, où il y a un havre et des navires pour la pêche et le commerce. Il s'y fait un trafic de harengs. La ville est forte et bien gardée comme étant frontière des Anglais et Bourguignons. Entre Boulogne et la Somme passe la rivière de Montreuil et d'Etapes, où est un havre dans lequel n'entrent que de petits navires de ving-cinq à trente tonneaux. De Boulogne à Calais, qui est de la comté de Guines, on compte cinq lieues. Calais a un havre où les Anglais font de grandes descentes. Les habitants sont presque tous soudoyés du roi d'Angleterre pour la garde de la ville qui ne tient guère qu'une porte ouverte, laquelle on ferme de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, et depuis six heures du soir jusqu'au jour. Le roi d'Angleterre la fait garder avec autant de soin parce qu'elle lui sert d'entrée aux pays de France et de Flandre, et que s'il la perdait, il n'aurait plus aucun point de débarquement en terre ferme. »

Après avoir passé des côtes de France à celles d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, il revient à la côte de Flandre, où il trouve Dunkerque, ville très-commerçante où l'on voyait une foule de navires pêcheurs; il suit la côte au septentrion, jusqu'au delà de ce qu'il appelle le détroit de Danemarck; il parcourt ensuite une foule de pays tirant vers le pôle arctique, et entre autres la terre appelée alors Norembègue, nouvellement découverte, dit-il, et qu'il est loin, on en doit convenir, de décrire d'une manière satisfaisante. (Si c'est bien Alphonse qui est l'auteur de cette cosmographie imprimée, il revient sur ce qu'il a déjà indiqué dans son routier du Canada, en disant qu'il est possible qu'il y ait un passage d'une terre à l'autre par la rivière de Norembègue (de Pentagoët). Mais dans la cosmographie imprimée

une faute typographique sans doute lui aura fait placer ce qu'il appelle la rivière de Norembègue par le 30° degré au lieu du 40°; tandis que le routier du Canada la place beaucoup plus haut, *à trois cents lieues de la Floride*. L'erreur typographique, si c'en est une, vaut à Alphonse une rude attaque de la part de Lescarbot dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, qui l'accuse de ne pas être allé dans la centième partie des lieux qu'il décrit. « Si la rivière de Norembègue est à trente degrés, dit Lescarbot, il faut que ce soit en la Floride, ce qui est en contradiction à la vérité même. » Si Lescarbot eût connu le routier d'Alphonse au Canada, il ne l'eût pas traité avec tant de légèreté, et de lui-même il aurait réparé l'erreur de la cosmographie. On voit en effet dans ce routier qu'Alphonse parle d'une baie, au 42e degré, entre la Norembègue et la Floride, dans laquelle il a pénétré; quant à l'autre accusation qu'il porte contre le Saintongeois, d'avoir cru aux fables que l'on débitait sur la Norembègue, particulièrement sur une ville considérable, dont les habitants étaient noirâtres, et sur un autre pays à l'ouest et ouest-nord-ouest de cette rivière, où il y aurait eu des cités et des châteaux, outre que tout cela peut fort bien être des ornements ajoutés après coup à l'œuvre d'Alphonse, il ne faut pas perdre de vue que le cosmographe ne se vante point d'avoir visité l'intérieur de tous les pays dont il a parcouru les côtes, et qu'il s'en rapporte souvent, de son propre aveu, à des relations de son temps, qui, pour la plupart, tenaient du fabuleux, quoique le fond en fût vrai. Quant à la Terre-Neuve où le cosmographe passe et où l'on s'étonne de lui voir placer des habitants tirant sur le fond noir, cela ne peut s'expliquer que par l'effet des couleurs sombres dont les sauvages se peignaient la figure et le corps. Aussi voit-on un autre cosmographe, cité par Ramusio et dont il va être question à propos des voyages des frères Parmentier, représenter la figure de ces Indiens sillonnée par des raies qui semblent faites au moyen du feu, et bariolée de couleurs tirant vers le sombre. Après avoir tourné vers l'Amérique centrale, aux côtes de la Terre-Ferme appelée alors Nouvelle-Espagne; avoir décrit une partie des Antilles; avoir passé la ligne, suivi la côte orientale de l'Amérique du Sud, particulièrement celle du Brésil, depuis le cap Saint-Augustin au Rio de la Plata; franchi le détroit de Magellan, et avoir jeté un coup d'œil sur la mer du Sud, que l'on commençait à explorer; être revenu à la côte d'Amérique; avoir navigué dans diverses mers; retrouvé l'Europe par le détroit de Gibraltar, et être entré dans la Méditerranée, l'auteur décrit toutes les côtes de cette mer, surtout celles qui appartiennent à la France :

Le Languedoc et la Provence; Narbonne, ville riche et dont la rivière porte des navires de cinquante tonneaux; Agde, Aigues-Mortes, entre lesquels, à défaut de port, est une bonne rade où il arrive, dit-il, des bâtiments de tous pays à cause des foires de Lyon; Montpellier, bonne et riche ville à deux lieues dans les terres, qui faisait un grand trafic avec Aigues-Mortes; l'île de Maguelone, où le port Sarrasin rappelait l'occupation d'une partie du Languedoc par les musulmans; le Rhône qui baignait les villes de Lyon, de Vienne, de Valence, d'Avignon; Marseille, l'un des bons ports de France; Toulon, bon port aussi, dit le cosmographe; enfin les îles d'Hyères, qui servaient alors de retraites aux navires des pirates barbaresques.

Ensuite l'auteur, après avoir parcouru la plupart des îles de la Méditerranée, les côtes de la Turquie d'Europe, de la Grèce, de la Turquie d'Asie, de la Syrie, de l'Égypte, etc., revient le long de la côte septentrionale d'Afrique au détroit de Gibraltar, tourne la côte de Tanger, et poursuit sa route le long de la côte occidentale du continent africain et des îles qui l'avoisinent, double le cap de Bonne-Espérance et décrit une partie des côtes de la Terre-Ferme et des îles que baigne la mer des Indes et l'Océan indien. En général, pour tous les pays éloignés, ses descriptions

sont fort incomplètes, souvent fort inexactes, et portent la trace des fables que l'on débitait alors sur des contrées que l'on n'avait fait encore qu'entrevoir. « L'on ne doit point s'esmerveiller, dit pourtant l'auteur, de tous ce discours, car il est écrit comme je l'ai vu et fait les voyages ; ceux qui les ont faits ou lus par livres savent s'il est vrai. » Mais quel est en définitive cet auteur? La simplicité toute aride du routier du Canada dénoterait à elle seule qu'une main étrangère a passé sur le travail du cosmographe, quand bien même l'ouvrage imprimé en 1559 n'indiquerait pas d'ailleurs qu'un marchand de Honfleur, nommé Maugis Vumenot, à la demande d'un négociant de Piémont, l'a rédigé, après que Jean Alphonse l'avait composé en premier lieu et ordonné. Mais un travail manuscrit antérieur, plus exact et plus considérable que l'imprimé existe à la Bibliothèque nationale, sous le titre de *Cosmographie de Jean Alfonce le Xaintongeois.* En beaucoup d'endroits, il offre le développement de ce qui ne se présente souvent que sommairement dans l'imprimé ; les matières quelquefois y sont autrement disposées ; on y trouve plus de détails historiques, géographiques et hydrographiques : les côtes y sont mieux marquées, ainsi que les distances et les dangers à éviter ; et, chose à remarquer, quoique ce travail manuscrit ait précédé d'environ quinze ans la publication de Jean de Marnef et de Saint-Gelais, les noms des lieux y sont plus en rapport avec les noms actuels. Ainsi l'île d'Ouessant y est nommée Ouissant et non Inchantes ; la rivière et l'anse de Ben-Odet, Benaudet et non Bonnayvet ; le cap la Hague ne s'y appelle pas la Hongue ; on n'y voit point de cap Billafret, nom sous lequel on a peine à retrouver soit la pointe du Carteret, soit le cap de Barfleur, ni d'Iles Caruye, Arnois, Burque, Surque, etc., sous lesquelles on a peine à retrouver Guernesey, Herms, Aurigny, Serq, etc. Mais là encore n'est pas l'œuvre de Jean Alphonse dans sa simplicité primitive : car on voit qu'un capitaine et cosmographe d'Honfleur, nommé Raulin Secalart, coopéra d'abord au travail, puis l'acheva seul pour l'offrir au roi, en 1545. Il paraîtrait toutefois que Raulin Secalart avait été un collaborateur avoué d'Alphonse, et même un homme fort avant dans ses affections : car il se donne en quelque sorte comme ayant habité sous le même toit que lui, à La Rochelle, dans la rue Saint-Jean de Prat, devant l'église de Saint-Jean.

Alphonse le Saintongeois fut chanté, de son temps, qui était celui de Clément Marot, par les poëtes, comme navigateur entreprenant et valeureux marin, ainsi qu'en témoigne ce vieux sonnet :

Alfonce ayant suivy plus de vingt et vingt ans,
Par mille et mille mers, l'un et l'autre Neptune,
Et souvent défié l'une et l'autre fortune,
Mesmes dedans les fons des goufres aboyans :

Ore il tourne la voile à la faveur des vans
En une heureuse route, à nul autre commune,
Et le jour désiré il veoit, dessus sa hune,
Luire avec tous ses rais et les flots s'abaissans.

Les flots sont les malins, qui mesme après sa mort
Le voudroient assaillir jusques dedans le port ;
L'ancre, c'est son sçavoir, qui double leur résiste :

Mais le mats eslevé en signe de son nom
Eslevera tousiours dans le ciel son renom,
Tant qu'il aura l'honneur que plus grand il mériste.

Jean de Marnef fit encore à sa gloire les stances suivantes :

Neptune avoit sur ses ondes salées
Son gouverneur Alfonce avantureux,
Lequel doutoit avec ses naufs voilées
Ceux qui estoient sur mer les plus heureux.

Fortune lors, qui ses faits valeureux
Avoit conduit au temps de sa ieunesse
L'abandonna, et en lieu malheureux
Le rend captif en sa foible vieillesse.

Non pour cela cessa la hardiesse
De ce gentil capitaine de mer;
Car estant hors de ces enfers, il dresse
La voile au vent; ses vaisseaux fait armer :

En tous endroits fait la mer escumer
De son grand bruit, de ses pots flamboyans,
De ses canons, dont prétant abysmer
Ses ennemis, du tout les foudroyans.

Lances à feu, poudres, grenats bruyans,
Braves souldartz, palottes, feu grégeoys,
Targes et darts, et corcelletz luysans
Flottent sur mer, debssoubs ce Saintongeoys.

Trambler de peur faict les princes et roys,
Par ses bouletz, ses vollans messagers :
Le citoyen et craintif villageoys
Sont assaillis par ses vaisseaux légers.

Estant ainsi garni de bons voiliers,
En liberté, par le congé du roy,
Et ne manquer d'armes ne bons guerriers,
Ne craignoit plus fortune, et son arroy.

La mort aussi n'a point craint son effroy,
Ses gros canons, ses darts, son feu, sa fouldre,
Mais, l'assaillant, l'a mis en tel desroy
Que rien de luy ne reste plus que poudre.

(11) M. Estancelin fait naître Jean Parmentier en 1480, et il se fonde sans doute pour cela sur les *Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire de Dieppe*, par Desmarquetz, qui font mourir ce navigateur en 1529, à l'âge de quarante-neuf ans; mais le prologue de Pierre Crignon, placé en tête des poésies de Parmentier, dit positivement que Jean était âgé de trente-cinq ans et Raoul de trente, en 1529, année de leur mort.

(12) Discorso d'un grand capitano di mare francese del luoco di Dieppa, sopra le navigationi fatte alla terra nuova dell' Indie occidentali, chiamata la nuova Fran-

cia, da gradi 40 fino a gradi 47 sotto il polo artico, et sopra la terra del Brasil, Guinea, isola di San-Lorenzo, et quella di Summatra fino alle quali hanno navigato le caravelle e navi francese.

(13) M. Estancelin en a publié une traduction française dans ses recherches sur les navigations des Normands, ouvrage dans lequel il a, le premier, établi l'identité du *grand capitaine dieppois* de Ramusio avec Jean Parmentier, de la dernière navigation duquel il a retrouvé et publié le curieux journal. Il n'avait manqué à M Estancelin, dans sa première édition, pour compléter son travail sur Parmentier, que de connaître ou d'utiliser le volume publié par Pierre Crignon, en l'honneur de ses deux amis et compagnons de voyage Jean et Raoul.

(14) Le P. Charlevoix, en parlant de cette relation, prétend qu'elle est sans date comme sans nom d'auteur, et que Ramusio, dans la préface qu'il a mise en tête, distingue deux voyages du capitaine dieppois, le premier en 1539, en Canada, en Afrique et au Brésil; le second aux Indes orientales. Le savant jésuite n'aura pas compris Ramusio, qui donne parfaitement la date de la rédaction ou de la publication de la relation (1539), mais nullement celles des voyages qui sont antérieurs à cette rédaction ou publication : « E stata appresso aggiunta una scrittura, ô vogliamo dir discorso, fatto del 1539 d'un grand capitano francese, il quale habbiamo voluto tradurre della sua lingua nella nostra, dove descrive il viaggio che si fa alla terra nuova dell' Indie occidentali, che ora chiamano la Nuova-Francia, e ancho alla terra del Brasil pur delle dette Indie, Guinea, costa delle Meleghette sopra l'Africa, dove tutto il giorno li Francesi praticano con le lor navi. Il sopradetto capitano poi con due navi armate in Dieppa di Normandia volse andar fino all' isola di Taprobana in Levante hora detta Summatra, dove contrattò con quei Popoli, e carico di specie ritornò a casa. » (*Discorso sopra la Nuova-Francia.*) Ce dont voici la traduction littérale : « A été ci-après joint un écrit, comme qui dirait *discours fait en* 1539 *d'un* ou *au sujet d'un grand capitaine français*, lequel discours nous avons voulu traduire de sa langue en la nôtre, où il décrit le voyage qui se fait à la terre nouvelle des Indes occidentales, qu'à présent nous appelons la Nouvelle-France, et encore à la terre du Brésil dans lesdites Indes, Guinée, côte des Malaguettes, en Afrique, où sans cesse les Français pratiquent avec leurs navires. Le susdit capitaine donc, avec deux navires armés à Dieppe, de Normandie, voulut aller jusqu'à l'île Taprobane, au Levant, à cette heure dite Sumatra, où il traita avec ces peuples, et, chargé d'épices, revint à la maison. »

(15) Le discours étant daté lui-même de 1539 par Ramusio, donne ainsi à la découverte de Verazzani la date de 1524, ce qui correspond parfaitement avec celle des voyages du navigateur florentin.

(16) Il ne faut pas perdre de vue que la partie septentrionale de l'Amérique était alors considérée comme appartenant à l'Asie.

(17) L'île de Ceylan est aujourd'hui généralement considérée comme la Taprobane des anciens; mais longtemps les opinions penchèrent pour Sumatra.

(18) Cette estimation était fausse. L'île de Sumatra est beaucoup plus longue que large.

(19) Voici les vers que Grignon met dans la bouche de la femme de son ami :

« . . . . mon époux et ami,
Je n'ay été fort qu'un an et deux
Avecques lui, qui me semble trop brief.
. . . .
Hé! mon amy, je n'ai plaisir qu'en toy.
. . . .
Comment veux-tu tes deux enfants laisser,
Pour en pays si lointain converser.
. . . .
N'avons-nous pas du bien à suffisance
Pour vivre ensemble en joie et en plaisance,
Sans te donner tant de peine à souffrir;
Car bien souvent te vois presque transir,
Fantaise et tout mélancolique,
Du grand travail et soin où tu applique
Ton appétit. Par telle œuvre entreprendre,
S'il te plaisait avec moi en gré prendre
Les petits biens qu'avons pu acquérir,
Tu n'irais point aux Indes en quérir,
Ni t'exposer en un si grand danger.
Mais ton esprit est si prompt et léger,
Qu'il n'a regard aux effets de fortune.
. . . .
Car je crains trop que mort ne nous sépare;
Il m'est advis que desia el prépare
Les dards aygus contre toy jeter. »

(*Plaintes sur le trépas de Jan et Raoul Parmentier*, par Pierre Grignon.)

(20) « Il y eut un petit destrif entre le capitaine et le Portugois du *Sacre*, car ledict Portugois disoit aux mariniers que cette isle estoit une des isles de Maldives, ce qui ne pouvoit être, ajoute le rédacteur du journal, car nous estions demi-degré au sur, et les isles Maldives sont depuis sept degrés jusqu'à treize en la bande du nord (*le rédacteur du journal se trompe évidemment; son estimation désignerait plutôt les Laquedives*), par quoi le capitaine lui dit qu'il ne disoit pas bien, et, persistant en son opinion, disoit que si, et que l'on demande à l'archi-prêtre (*personnage du pays de qui on va s'occuper tout à l'heure*), lequel dit que cette isle avait nom Moluque (*c'est peu probable, et l'oreille du rédacteur, sinon du capitaine, se sera abusée*), et que les isles de Maldives en estoient bien à deux cent soixante lieues au nord de ladite isle. Néanmoins, ajoute encore le rédacteur du journal, j'ai vu depuis, en une carte de Portugal, où ces isles sous la ligne sont nommées Maldives. » On doit conclure, avec certitude presque entière que l'estimation du Portugais du *Sacre* était la meilleure.

(21) Malte-Brun et son continuateur ne mentionnent pas les îles de Ticou, non plus que la ville de ce nom dont il a été parlé page 123 et dont il sera encore question page 378 de ce volume. La Martinière, dans son *Grand dictionnaire géographique*, parle ainsi de la ville de Ticou, sans mentionner les îles du même nom :

« Ticou, ville des Indes, sur la côte occidentale de Sumatra, entre Passaman au nord, et Priaman au midi ; cette ville qui n'est qu'à très-peu de minutes de la ligne par le nord, est fort mal bâtie. Elle dépend d'Achem, et fournit beaucoup de poivre. » François Valentyn écrivait, en 1626, qu'à 40 minutes de la ligne on trouvait le fameux village de Ticol (*vermaard dorp Ticoe*). Sa carte le place près de la rivière de ce nom, entre Priaman et Passaman. Les anciennes cartes de Sumatra et de l'archipel de la Sonde, que nous avons consultées au nombre de plus de dix, figurent toutes Ticou, Ticoe ou Ticos, dans cette situation. La grande carte des possessions hollandaises, du baron Derfelden von Hinderstein, figure encore et la ville de Ticou en Sumatra, et les îles avoisinantes qui portent le même nom.

Quant aux îles, voici ce qu'en dit le *Dictionnaire géographique universel*, publié chez Killian, lequel ne parle pas de la ville de Ticou. « Ticou, groupe de petites îles de l'Océan indien, près de la côte Sumatra, par 0° 6' de lat. S., et 97° 40' de long. E. La plus rapprochée est à une demi-lieue de la côte, et toutes sont à une demi-lieue les unes des autres. Elles sont boisées et habitées. Les Anglais et les Hollandais y avaient établi des comptoirs pour le poivre ; mais ils en furent chassés en 1621. »

L'Anglais James Horsburgh, dans l'*India Directory*, parle des îles Ticou, *petites et boisées*, situées à peu près à un mille et demi les unes des autres. Le journal de la navigation des frères Parmentier parle aussi beaucoup des îles situées en face de la ville de Ticou, mais ne les nomme pas.

(22) G. Delisle a cité cette observation comme la plus ancienne qui fût connue (*Histoire de l'Académie des sciences*, année 1710) ; mais d'autres ont prétendu que ce phénomène était connu dès l'an 1492.

(23) Voici du reste le prologue de Crignon, où sont contenues ces choses : « Comme ainsi que soit Jean et Raoul dicts Parmentier frères, bourgoys et marchands de la ville de Dieppe, hommes de bon esprit et profonds en la science de astrologie et cosmographie, aagez l'un de trente cinq ans et l'autre de trente ans, eussent en l'an mil D. XXIX entrepris la navigation des Indes d'Orient, et prises les charges par contract et accord faict avec noble homme Jan Ango, grenetier et vicomte de Dieppe, et ses parsonniers (associés), de mener et conduire à l'aide de Dieu, par la cognoissance des latitudes et l'eslévation du soleil et autres corps célestes, deux navires dudict Dieppe, dont le plus grand estoit nommé *la Pensée*, du port de deux cents tonneaux, et le moindre *le Sacre*, du port de six vingts, bien équippez et garnis de toutes choses requises et nécessaires pour faire ledict voyage ainsy qu'on me avoit dict, et ayant tant faict par leur navigation que soulz la conduite de Dieu et d'un temps prospère, après avoir descouvert plusieurs terres et isles soyent parvenus en l'isle à présent dicte Sumatra, et Taprobane par les anciens cosmographes, là où lesdicts Parmentier soyent enfin décédez par la véhémence de fièvres chaudes et aygües. Je qui tousiours ai accompagné ledict Jean Parmentier en touts périls et dangers durant ledict voyage et jusques au dernier jour, ainsi que l'un de ses plus privez et familiers amys pour la récréation de tous nobles et vertueux esprits qui se délectent et prennent plaisir à veoir et ouir parler de la cosmographie, et en ce contempler les merveilles que Dieu a faict au ciel, en la terre et en la mer. Ay bien voulu, en obtempérant aux importunes requestes d'aucuns mes amys et familiers rédiger par escrit ladicte navigation et voyage ; icelle description mettre et produire en lumière, affin que le nom desdicts Parmentier ne demeure ensevely avec leurs corps en ladicte isle de Sumatra, mais que en triomphant sur la mort ils puissent re-

venir en la mémoire des hommes par renommée et louange immortelle. Car quant au regard dudict Jan Parmentier, cestoit ung homme digne d'être estimé de toutes gens savants, et lequel sy les sœurs et déesses fatales luy eussent prolongé le fil de sa vie estoit pour faire honneur au pays par ses hautes entreprises et belles navigations. C'est le premier François qui a entrepris à estre pilotte pour mener navires à la terre Amérique qu'on dit Brésil, et semblablement le premier François qui a descouvert les Indes jusques à l'isle de Taprobane, et si mort ne l'oust pas prévenu je crois qu'il eust été jusques aux Moluques. Et ainsy qu'il me dict plusieurs fois, il était bien délibéré, luy retourné en France, de aller cercher s'il y a ouverture au nort, et descouvrir par là jusques au su. Et brief son gentil esperit estoit tousiours occupé de quelque œuvre de vertu. Il désiroit fort honneur en toutes choses. Parquoy il prenoit labeur et se efforçoit de faire plus et de surmonter tous autres en toutes les choses dont il se dementoit. Et combien qu'il n'ait pas beaucoup hanté les escolles toutefois était-il cognoissant en plusieurs sciences que le grand précepteur et maistre d'escolle par don de grâce infuse luy avait eslargi, il a translaté la Catalinaire de Saluste de latin en françoys, et avoit commencé à translater Gugurte, en son voyage, espérant le parfaire à son retour et en faire présent au roy. Il estoit bon cosmographe et géographe. Par lui ont esté composez plusieurs mapesmondes en globe et en plat, et maintes cartes marines sur lesquelles plusieurs ont navigué seurement. C'estoit une perle en rhétorique françoyse et en bonnes inventions, tant en rithme qu'en prose. Il a composé plusieurs chants royaulx, balades et rondeaux exaltez, en puy plusieurs bonnes et excellentes moralitez de farces et sermons joyeux et en grande quantité. Et pour son dernier œuvre luy estant sur ledict voyage, voyant plusieurs de ses gens desplaisans et fachez d'estre si longtemps sur la mer, dont il y en avait largement de repentans par ung regret des ayses passées, il a composé un petit traicté ou exortation contenant les merveilles de Dieu et la dignité de l'homme, pour leur donner cœur de persister et s'esforcer de parfaire ladicte navigation, où il a esté tousiours bien obéy et révéré de ses gens. Lequel traicté, avec un chant royal par lui composé sur la pâtenostre, en manière de paraphrase, premièrement et devant toutes aultres choses sera icy mis comme la plus belle pièce et le plus excellent chapitre de toute la description. Et, en après quelque petite déploration que j'ay composé sur la mort de luy et de son frère, lequel trespassa douze ou treize jours après luy, dont ce fut domaige, car il estoit dict fort savant en toutes les sciences dessusdictes, et fort seur et entendu en l'estime de naviger. Après y aura aucuns chants royaulx de sa composition touchant l'astrologie et le faict de la marine avec *la navigation, que j'ay escrite assez au long*, et un chant royal composé dessus, présenté au puy de la Nativité Nostre-Dame à Dieppe, au retour des Indes. Priant touts humains et benivolles lecteurs prendre et avoir agréable le petit présent supportant mon incipience, sans prendre garde au lourt langage ny aux termes mal couchez, mais y donner correction s'ils voyent que bien soit, ayant plus regard à la vérité que aux fluentes parolles, car je ne pense point y avoir rien couché qui ne soit véritable.

Tout vienne à bien. »

Nous ne pouvons nous défendre de donner ici une analyse du poëme que Jean Parmentier composa pour distraire ses compagnons pendant sa dernière navigation.

Il commence par s'y demander le motif qui a pu l'engager à courir les dangers de la mer, à tourner autour de l'Afrique et à pousser ses voyages jusqu'aux confins de l'Asie. Dira-t-il qu'il va aux Indes pour fuir la pauvreté? Cela ne peut être : il

a de l'aisance en sa maison, et le défaut d'argent ne lui causerait pas de grands soucis. Quel motif donc l'engagea dans ces longues et périlleuses navigations? Il va se répondre à lui-même :

« Cela tu fis afin qu'honneur te prit
Comme Français qui premier entreprit
De parvenir à terre si lointaine,
Et pour donner conclusion certaine,
Tu l'entrepris à la gloire du roi
Pour faire honneur au pays et à toi. »

Sur ce, dit-il, tout pensif et mélancolique, il entra dans la chambre où était sa bibliothèque, et ouvrant l'Ecclésiaste, il tomba sur un passage dont le sens était que qui veut avoir gloire et honneur doit suivre Dieu, et

« Qu'en suivant Dieu en ce bas territoire,
On trouvera le royaume de gloire. »

Mais alors, reprend-il gaiement, à quoi bon aller chercher si loin ce royaume, puisqu'il n'y aurait peut-être qu'à se faire cordelier et marcher *à pied ferme sur le plancher aux vaches*, un bissac sur le dos,

« Avec François et saint Bonaventure »

pour atteindre ce but désirable? Cependant, toute réflexion faite, il se soucie peu de cet état; mieux, se dit-il,

« Mieux me vaudrait la bonne grosse cure
Ou quelque abbaye afin de porter mitre;
J'aurais honneur, car j'aurais un beau titre. »

Pourtant encore, il ne sait si c'est le droit chemin pour suivre Dieu, et, après tout, continue le poëte innocemment satirique, car sa dévotion n'était pas douteuse :

« Ce m'est tout un; de tels gens ne veux être :
Car aussi bien je n'ai argent à mettre,
Et, sans argent, on n'a bulle ne lettre. »

Que n'a-t-il du moins pris le bonnet de docteur, qui ne demande ni le temps ni la peine qu'il faut pour devenir *expert matelot?* Amis, dit-il, avec une gravité plaisante :

« Considerez quel docteur j'eusse été;
En quel honneur ma grave majesté
Pesantement on eût vu apparaître.
Et suis au lieu un pauvre déjeté,
Un matelot qui n'a autorité
Fors qu'en la mer, quand au danger faut être.
Mais en la terre, on m'eût dit : « Notre maître,

Bona dies! Vos beaux mots, par saint Gille,
Sont aussi vrais que la belle évangile. »

Somme toute, cela n'est point son affaire; il est matelot, matelot dans l'âme. D'ailleurs, la raison lui dit de poursuivre son œuvre, et que c'est ainsi qu'il acquerra l'honneur et suivra vraiment Dieu. Voyez le beau spectacle que l'on a autour de soi en sillonnant les flots. Admirez les merveilles de la mer, et que tous les vrais matelots s'exaltent à leur aspect. N'est-ce assez? Voici les merveilles des étoiles et des astres qui se déroulent sous le pavillon des cieux. C'est à contempler, à mesurer ces sublimes tableaux que consiste la dignité de l'homme. Ce n'est, dit Jean Parmentier à ses matelots, que souvent la faim tourmente, ce n'est à *faire grasse chair, ce qui est le fait des pourceaux, mais à voir et à connaître.* Sobriété, ajoute-t-il, avec un sourire qui peut-être dissimulait bien des larmes, en présence des souffrances de l'équipage, sobriété rend les pensées nettes,

« L'esprit gaillard, subtil, plein de vertu. »

Mais ceux qui ne se plaisent qu'à manger et à festiner,

« Ont leur esprit tout mort et abattu. »

C'est ainsi que le poëte navigateur essayait de soutenir ses compagnons de voyage. Quelquefois ses vers étaient empreints d'une mélancolie attendrissante; il termine un de ses chants royaux, composé aussi à son bord, par cet envoi qui va au fond du cœur :

« Prince éternel, vois ce pauvre équipage.
Depuis le grand jusqu'au plus petit page,
Gouverne tout, sois toujours à l'entour,
Afin qu'ayions pour sûr et bon voyage
Le bien de paix au royaume d'amour.

(*Chant royal en forme de paraphrase sur l'Oraison Dominicale.*)

Consulter : *Navigations des Normands*, par M. Estancelin, contenant le *journal du voyage* des frères Parmentier; — Recueil de Ramusio; — Recueil des *Poésies de Jean Parmentier et de Pierre Grignon.* Une partie de ces poésies se trouve manuscrite à la Bibliothèque nationale; mais elle paraît avoir été copiée dans le recueil imprimé.

CHAPITRE V.

(1) Voici le précieux et peut-être unique document complet qui existe sur cette bataille. Nous le reproduisons d'après un imprimé, endommagé en quelques endroits, de la bibliothèque de l'Arsenal. Faute de ce document que l'on avait souvent cherche

sans le retrouver, la ville de Dieppe avait été réduite à en reprendre un extrait qui avait été publié en Angleterre, lequel a paru naguère *in-folio*.

HISTOIRE DE LA BATAILLE NAVALE

FAITE PAR LES DIEPPOIS ET FLAMENS,

Qui est l'une des plus furieuses et soudaines expéditions de mer, qui ayt esté entreprise de nostre temps sur les ennemis du Roy.

A PARIS, POUR ESTIENNE DENISE, DEMEURANT RUE SAINT-JACQUES, A L'ÉLEPHANT, DEVANT LES MATHURINS.

« Aux Lecteurs,

« Pourtant que le combat et bataille navalle que firent les Dieppois et Flamens au moys d'aoust en l'an mil cinq cens cinquante cinq, est bien une des furieuses et dangereuses expéditions qui de nostre temps ait esté éxecutée par la mer, par ce qu'ils avoient et les hommes et les élemens à combattre. Je n'ay voulu faillir à rédiger par escrit ceste petite Histoire, pour servir d'exemplaire à ceux qui par cy-après voudront faire entreprise sur mer, afin qu'ils se donnent garde de tomber une fois aux inconvénients et dangers où ils se sont trouvez, tant par la pusillanimité que par l'impatiente convoitise d'aucuns; et aussi pour esmouvoir les cœurs et affections des hommes à ensuyvir ces vaillants personnages, lesquelz, achetans l'honneur plus cher qu'au poids de l'or, se mirent en tant devoir, et y firent de grands et merveilleux efforts, prodigalement y espendans et leur sang et leur vie. Vous supplians, Lecteurs, de vous asseurer que je n'en écris autre chose que la pure et sincère vérité, sans flatterie ni acception de personne, tant des ennemis que des nostres. Aussi est-ce bien la chose de ce monde où l'historiographe fait plus de tort et à lui et aux lecteurs, que d'escrire choses faulses et mensongères; de sorte que si, pour flatterie ou pour quelque affection, il luy advient de ce faire et qu'on treuve en ses escrits un seul poinct de menterie, cela est comme une manne de liqueur qu'on melleroit en un tonneau de friant et délicieux vin, duquel puis après homme venant ne voudroit plus boire ni gouster. Ainsi est-il des histoires entremellées et empoisonnées de mensonges, auxquelles homme ne veut plus mettre le nez; estimant le reste comme fables et bourdes. Et voilà le labeur de mon historiographe qui s'en va avant le vent, et le lecteur sans asseurance de ce qui le doit induire à vertu ou à éviter un inconvénient qui peut advenir, qui est le vray but des histoires et le fruict qu'on en doit prendre et ceuillir. Et tant y a que je puis dire comme disait Énée au cinquième des Éneïdes, parlant des batailles de Troye (desquelles, dit-il, j'ay esté à la pluspart.) Aussi vous puis-je bien asseurer, Lecteurs, que ce j'en escry n'est par l'avoir ouy dire, mais pour y avoir esté présent depuis le commencement jusques à la fin, les marques qu'en porteroy toute ma vie en pourroient bien donner quelque tesmoignage. Contentez-vous donc de ne me cognoistre autrement. Il me suffit que vous vous asseuriez que mon histoire est véritable en ce qu'elle contient. Il est vray que plusieurs braves hommes ont fait en ceste bataille des actes grands et louables, qui n'y sont pas nommez et insérez particulièrement, si non des choses qui se sont faites aux endroits où j'estais, joinct que les grandes affaires où nous estions ne me donnoient pas le loisir de voir ce qui se faisoit aux navires qui estoient un peu esloignez de moy, pour l'obstacle de ces grandes desquelles nous estions à bord. Aussi, Lecteurs, je croy que ne trouverez estrange si j'use en aucuns endroits des termes que l'usage nous a apris en nostre marine de

Ponent : car vous cognoissez que chacun art et estat a ses termes et vocables propres et particuliers, lesquelz ne se peuvent desguisez, sinon avec mauvaise grace et grande circonlocution.

« A Dieu,

« Au moys de juillet en l'an mil cinq cens cinquante cinq, le Roy estant en volonte de faire quelque entreprise sur mer, monsieur l'Admiral voyant les navires du Roy ne pouvoir estre si promptement prestz que la nécessité le requéroit et cognoissant la ville de Dieppe n'estre dégarnie de vaisseaux prestz à faire la guerre, envoya soudainement à Dieppe vers monsieur de Fors, son lieutenant général au chasteau d'icelle ville, pour trouver le moyen de recouvrer quelques vaisseaux, si aucuns y en avoit, propres pour le service du Roy. Auquel lieu il trouva assez bon nombre de navires appartenant aux bourgeois et marchands d'icelle ville de Dieppe, radoubez, munitionnez et tout prestz à recevoir leurs vivres et à voyager sur mer; duquel nombre il en retint et arresta six, des plus commodes et deffensables ; et néanmoins que les deniers du Roy ne fussent encore arrivez pour payer les fraitz qu'il estoit besoing faire, pour les avitaillements des vaisseaux, si est-ce qu'iceluy sieur de Fors, pour le zèle qu'il avoit au service du Roy et de monsieur l'Admiral, ne laissa de faire les avances pour commencer à se fournir de vivres et autres choses nécessaires pour l'exécution de ceste entreprise, parcequ'il estoit besoing d'user d'une extrême et prompte diligence, la vive-eau en laquelle on vouloit faire sortir les navires estant fort prochaine.

Or, cependant que telz appretz se faisoient, quelque occasion fist changer le dessein du Roy, de sorte qu'il délibéra de tout rompre cette entreprise; et pourtant escrivit expressement au sieur de Fors qu'il eust à donner main levée aux vaisseaux qu'il avoit arrestez pour son service, et qu'il retirast ce qui pourroit desià estre frayé pour cest armement, ne voulant pour lors estre procédé plus outre à l'achèvement d'iceluy. Tel advertissement eut-il, tost après, par une lettre que luy envoya monsieur l'Admiral, de telle ou semblable sustance que celle que le Roy luy avoit escrite ; toute-fois en la fin d'icelle, entre autres choses, lui escrivoit (cognoissant que le Roy ne vouloit pour lors entrer en dépense ny achever cest armement) qu'il eût bien voulu de sa part entendre à frayer une bonne somme de deniers pour faire les avitaillements d'iceux vaisseaux, puis que desià on avoit marché si avant à faire leur apprestement, et que si les bourgeois auxquels ils appartenoient vouloient faire quelque portion des vivres, de son côté il leur aideroit et fourniroit le reste de ce qui s'en deffaudroit, ce que monsieur l'Admiral faisoit pour tousiours les encourager et croistre le cœur à remettre sus nouvelle armée et dresser nouvelle entreprise, afin qu'il y eust moyen de faire quelque bonne éxécution sur les ennemis du Roy. Ce que venu à la cognoissance de monsieur de Fors, le sceut fort bien faire entendre aux bourgeois et propriétaires d'iceux navires, lesquelz il persuada si bien et par tel moyen, qu'ils armèrent non seulement les six vaisseaux, ains jusques au nombre de dix huict, sans que le Roy y frayast aucune chose, ne qu'il y fist un seul denier de despense, ainsi que vous entendrez cy-après.

« Le sieur de Fors donc, ayant reçu cest advertissement joinct la mesme volunté qu'il avoit au relèvement de ceste armée, ne tarda guières qu'il n'assemblast les bourgeois et propriétaires des six vaisseaux, et leur ayant fait plusieurs remonstrances et ouvertures, et spécialement leur ayant fait entendre la bonne volunté que monsieur l'Admiral avoit de leur aider, furent aucuns d'iceux bien délibérez s'efforcer

selon leur puissance, d'aider à fournir les vivres et munitionner leur part des navires pour cest armement; les autres moins affectionnez, comme tousiours il s'en treuve en une compagnie, ne voulurent entendre à frayer aucuns deniers pour les vivres et munitions, ne mettre à l'aventure autre chose que certaines parts qu'ils avoient aux vaisseaux susdits, ce qui cuida esbranler aucunement le reste de la compagnie, et rompre encore une fois ceste nouvelle entreprise. Toutefois monsieur de Fors, sage et advisé chevalier, pour tant cela ne voulut en rien changer le dessein qu'il avoit projecté, et ne les trouvants tous de mesme volunté, leur commanda seulement luy déclarer, par le menu, quelle part chacun pouvoit avoir aux vaisseaux. Ce qu'estant par luy cognu, leur fist entendre qu'il ne vouloit en rien les contraindre outre leur volunté et que chacun estoit en sa liberté de rien ne mettre à qui le trouveroit bon, offrant faire la part de ceux qui s'en voudroient désister, voire jusques à fournir, par monsieur l'Admiral et par luy, là où la nécessité le requerroit la totalle mise de l'armement, si aucun n'y vouloit prendre part. Et sur ces termes fut la chose résolue et conclute, fournissant par luy le surplus de ce qui défailloit pour la part de ceux qui ne vouloient faire plus grand' mise, ce qui remit si bien le cœur au ventre à plusieurs autres bourgeois qui avoient encore quelques navires prestz, qu'ils se mirent en délibération d'armer encore huict ou dix vaisseaux et les joindre avec les six susdits pour croistre les forces de ceste armée et rendre la compagnie plus grande et deffensable.

« Or, cependant le temps couloit, tellement qu'il estoit le dixième jour de juillet quand ceste entreprise fut totalement résolue, et ne restoit plus que huict ou neuf jours de temps pour attaindre la prochaine vive-eau durant laquelle il estoit besoing faire sortir les vaisseaux, à raison que le hâvre de Dieppe est de peu de profondeur et de difficile ouverture, spécialement pour les grands vaisseaux, ainsi que véritablement sont tous les autres hâvres le long de la coste de Normandie. Partant estoit-il temps d'adviser à ce qui estoit à faire et que chacun mit la main à l'œuvre pour rendre les vaisseaux armez, équipez et prestz dedans ce peu de temps qu'ils avoient à employer : car il falloit recommencer tout de nouveau à faire les équipages et bailler nouveaux cinglages pour se fournir d'hommes, mesmement ordonner un chef et mettre capitaines en iceux vaisseaux, pour ce que le capitaine Beaumont, lequel monsieur l'Admiral avoit fait chef de la première armée des six navires pour le Roy si l'entreprise eust sorty effect, et les autres capitaines commis aux autres vaisseaux s'estoient retirez ayant remboursé leurs cinglages (frais d'expédition) n'ayant sceu s'accorder pour ce second armement avec les armateurs des vaisseaux, au moyen de quoy les équipages des soldats et mariniers estoient totalement séparez et rompus. Et pourtant le sieur de Fors et les autres armateurs advisèrent de se pourvoir d'un chef et des autres capitaines, sans en prendre ailleurs qu'en la mesme ville de Dieppe, en laquelle ils s'asseuraient treuver quelque nombre de jeunes hommes qu'ils cognoissoient estre suffisans pour telles fonctions, nourriz et expérimentez en la marine et guerre navalle, munis de cœur et de jugement pour bien venir à fin d'une entreprise.

Entre lesquelz ils esleurent pour chef de l'armée Loys de Bures, sieur d'Espineville, ayant à ceste fin commission ample et expresse de monsieur l'Admiral, auquel ils baillèrent le navire nommé *le Nicolas*, du port et grandeur de huict vingts tonneaux ou environ, pour estre admiral d'icelle armée, et avec lui estoit Nicolas Boymare, son lieutenant au dit navire;

Denis Guillas, l'un des capitaines ordinaires du Roy en la marine, capitaine du Galion du Roy, nommé *l'Esmerillon*, du port et grandeur de soixante tonneaux ou environ, barque de l'amiral en la dite armée;

Un nommé Des Bigas, capitaine d'un autre galion du Roy, nommé *le Faucon*, du port de soixante tonneaux ;

Jean Le Roux, capitaine de *l'Ange*, du port de cent tonneaux ;

Vincent Boquet, capitaine de *la Barbe*, du port de sept vingts tonneaux ;

Adrien Le Conte, capitaine de *la Levrière*, du port de six vingts tonneaux ;

Loys Beaucousin, capitaine de *la Palme*, du port de cent tonneaux ;

Adrien Le Vilain, capitaine du *Soleil*, du port de cent tonneaux ;

Le petit Palecheul et Jean de La Place, capitaines du *Sainct-Jean*, du port de quatre vingts dix tonneaux ;

Jean Lubias, capitaine de *l'Once*, du port de quarante-cinq tonneaux ;

Antoine Varin, capitaine de *la Bellette*, du port de soixante tonneaux ;

Bertran Caillot, capitaine de *la Comtesse*, du port de soixante tonneaux ;

Nicolas Ruault, capitaine de *la Gentille*, du port de cinquante tonneaux ;

Mathieu Cauvin, capitaine du *Petit-Coq*, du port de quarante tonneaux ;

Michel Clémence, capitaine du *Petit-Dragon*, du port de trente-cinq tonneaux ;

Simon Saquespec, capitaine du *Redouté*, du port de trente tonneaux ;

Vincent Colas, capitaine du *Ryays*, du port de vingt-cinq tonneaux ;

Denis du Jardin, capitaine de *la Fergate*, du port de quinze tonneaux.

Ces choses ainsi délibérées et ordonnées, chacun en son endroit s'advisa de ne perdre le temps et de donner ordre à ses affaires, à sçavoir les capitaines à se fournir de soldats et mariniers, les bourgeois et armateurs de vivres, munitions et autres choses nécessaires, de façon qu'avant le temps du huictième jour escheu, auquel estoit la grand' mer et vive-eau, toute ceste armée estoit preste à sortir du hâvre de Dieppe et se mettre en mer, qui estoit une diligence autant promptement éxécutée qu'il estoit possible. Mais la rigueur du temps et la contrariété d'un gros vent de sur-ouest, ventant durant les jours de ceste grand' mer, leur fist perdre l'occasion de sortir et les força de demourer en celuy hâvre de Dieppe, attendans l'autre grand' mer, laquelle ne pouvoit estre retournée plustost que quinze jours après, par le cours ordinaire et par les bornes et limites que Dieu luy a ordonnées, durant lequel temps le sieur le Fors fist assembler les capitaines, maistres et canonniers de tous les navires, auxquelz il fit faire lecture de la commission que monsieur l'Admiral avoit envoyée à monsieur d'Espineville, lesquelz tous unanimement accordèrent et promirent entre les mains du sieur de Fors de n'abandonner leur Admiral ni laisser l'un l'autre pour chose qui leur deust succéder ; ce qui fut porté par escrit et signé de leurs mains volontairement. Mesmement advisèrent entre eux qu'il estoit bon d'acoupler les navires et ordonner ceux qui seconderoient l'un l'autre, advenant une affaire ; et trouvant les navires de l'ennemy si forts que les nostres ne les pussent combattre seul à seul. Parquoy esleurent pour seconder l'Admiral et pour estre sa barque (son vaisseau-matelot, son vaisseau-second), le galion du Roy où commandoit le capitaine Guillas ; pour seconder *l'Ange*, l'autre galion du Roy ; pour *la Barbe*, *la Comtesse ;* pour *le Soleil*, *la Gentille ;* pour *le Sainct-Jean*, *l'Once ;* pour *la Levrière*, *la Bellette ; la Palme* et *le Petit-Coq ; le Redouté* et *le Dragon ; le Ryays* et *la Fergate*.

Le temps donc escheu auquel la mer aporta tant de revif (marée) que les vaisseaux pouvoient sortir, et estant le temps paisible et calme, le sieur de Fors fist faire diligence aux maistres et pilotes, de mettre leurs navires en rade. Et pour ne perdre l'occasion du beau temps qui se présentoit, luy mesme assistoit jour et nuit, travaillant à leur donner et faire donner aide par le peuple hors de et bouche du hâvre, de manière qu'ayants mis tous les vaisseaux en rade, recueilly leurs armes et embarqué leurs soldats et mariniers, baillé les signes de quoy ils devoient re-

cognoistre l'un l'autre, (les signaux de reconnaissance), si d'aventure ils se séparoient en mer, firent velle et deshallèrent de la rade de Dieppe le lundy cinquième jour d'aoust mil cinq cens cinquante cinq sur les quatre heures du matin, le vent étant est-su-est, temps beau et modéré. S'acheminant et faisant leur route, environ sur les quatre heures après midi, trouvèrent un bateau anglais, lequel donna advertissement à l'Admiral de nostre armée qu'il avoit veu douze hourques (bâtiments hollandais d'alors à plates varangues, bordez en rondeur comme les flûtes, n'ayant, outre un bout de beaupré avec une sivadière, qu'un mast dont le sommet jetoit en saillie du côté de la poupe une longue pièce de bois nommée la corne, corne et mast n'ayant qu'une même voile qui couroit de haut en bas de l'un à l'autre) venant de Flandres, faisans la route d'Espagne, qu'il affirmoit demourer au nord d'icelle nostre armée. Or, pour autant qu'il restoit encore derrière quelques vaisseaux deshallez de la rade tous les derniers, le sieur d'Espineville, chef de l'armée, fist amener sa grande velle et ceux semblablement qui estoient prez de luy pour attendre ces derniers, afin que chacun eust cognoissance de l'advertissement que le bateau anglais luy avoit donné, et pour adviser ensemble quelle route il falloit prendre pour la nuict laquelle estoit prochaine.

Cependant tous les navires alloient, l'un suyvant l'autre, parler à l'Admiral, le saluant avec trompettes, tambours et coups d'artillerie. Et dura ceste salutation environ l'espace de trois heures. Et comme les navires se ressaluoient l'un l'autre, il sortit un coup de berge (petite pièce de canon de fonte verte ou de fer fondu dont on se servait sur les navires) du *Redouté*, le tampon de laquelle (tampon, plaque avec laquelle on bouche l'âme du canon afin d'empêcher l'eau d'y entrer) atteignit le capitaine Adrien Le Conte, dont il fut fort blessé au genou.

Les navires donc tous assemblez, le sieur d'Espineville voyant quelques-uns porter leurs banières ou pavillons au mast de devant, leur commanda les mettre bas, leur déclarant qu'il n'entendoit qu'il y eust autres que luy et le capitaine Guillas, qui portassent pavillons sur les matz en la compagnie. Cela fait après avoir advisé qu'il estoit bon ne laisser passer de l'avant d'iceux, les hourques dont ils estoient advertis, rehaussèrent les velles et boutèrent le cap au oest-sur-oest, pour le reste de la nuict.

Le lendemain sixième, le vent peu à peu raveillant (diminuant) vint au *su*, avec pluye et temps nébuleux, et estans le travers de l'isle d'Houic advisèrent vingt hourques lesquelles demouroient de terre nostre armée, laquelle incontinent fist chasse dessus, estans bien déliberez de les charger, si elles eussent esté des ennemys ; et les ayans approchez fut cognu par les hourques que c'estoit armée françoise : parquoy amenèrent soudainement leurs velles. Et avec leurs bateaux portèrent à nostre Admiral leur cognoissements et certifications pour monstrer qu'ils estoient des alliances. Ce que voyans, les capitaines s'assemblèrent tous dedans le navire d'iceluy Admiral pour consulter ensemble, et sçavoir s'il y avoit aucune chose pour les ennemys : et ayans trouvé qu'elles estoient d'Allemagne, chargées de sel venans de Brouage, leur donnèrent congé, rehaussèrent leurs velles et firent leur route.

Or se trouva-t-il lors, parmy la troupe des nostres, encore un navire nommé *le Galion de Claire*, de la grandeur d'environ quatre vingt tonneaux, lequel estoit party de Dieppe tous le dernier, portant le pavillon sur le grand mast, ce qui sembloit fort estrange à toute la compagnie, attendu que monsieur d'Espineville estoit chef posé par monsieur l'Admiral, et en cest endroit représentoit sa personne, ce qui fut fait amiablement entendre par celuy sieur d'Espineville au capitaine Mase, capitaine d'iceluy galion : luy remonstrant qu'il ne luy souffriroit porter en sa com-

pagnie; à quoy fut répondu par celuy capitaine Mase qu'il avoit délibération d'aller chercher son avanture à part luy et n'avoit volunté de se tenir en la compagnie. Et ayant pris congé du sieur d'Espineville et tous les autres capitaines semblablement, se rembarquèrent chacun en son vaisseau.

Et se voyans prez de la terre de l'isle d'Houic, pour se mettre en la route en laquelle ils estimoient trouver les douze hourques flamenques qu'ils cherchoient, apletèrent (déplièrent) leurs velles, qu'ils avoient amenées pour parlementer avec ces hourques d'Allemagne, et coururent vers l'eau au lis du vent mettant le cap au su-su-est, le vent estant encores rescheu vers l'aval, et jusques au sur-oest assez bien ventant, et sur ce bort coururent jusques environ la minuict sans treuver les hourques qu'ils cherchoient ny aucune rencontre. Ce que voyans pour tousiours croiser la route aux flotes qui eussent pu passer, revirèrent à l'autre bort, sur lequel ils firent leurs cours pour le demeurant de la nuict.

Et le lendemain septième au poinct du jour, l'armée se treuva aucunement séparée, parceque les navires n'avoient viré la nuict précédente si tost les uns que les autres. Et sur l'heure *le Galion de Claire*, *le Soleil*, *la Palme*, *le Sainct-Jean* et *le Petit-Coq* abordèrent une hourque soy-disant de Densvic, laquelle ils avoient gardée despuis minuict jusques au jour, pour mieux la recognoistre. Et voyant le maistre de ceste hourque, celui *Galion de Claire* si petit, portant la banière au mast et faisant de l'Admiral, donna cœur à ses hommes de combattre, combien qu'ils n'estoient ennemys, leur disant qu'estant cestuicy qu'ils estimoient amiral si petit, qu'ils ne devoient faire grand cas des autres navires : ce qui les opiniâtra de combattre, en sorte qu'ils tuèrent le maistre du *Galion de Claire*, nommé Cristofle Simon, et tuèrent pareillement un canonnier du *Soleil* et plusieurs du *Sainct-Jean* et des autres navires des nostres, blecez et navrez; toutefois enfin la force demeura aux nostres, et en furent les maistres. Cependant nostre Admiral et les autres navires de l'armée séparément faisoient chasse sur autres hourques, lesquelles s'estoient trouvez au poinct du jour à l'environ d'eux, qui trouvèrent toutes estre d'Allemagne et de la compagnie des vingt chargez de sel qu'ils avaient trouvez le jour précédent, et par ce moyen donnèrent à toutes congé.

En ce même jour, les onze heures devant midy, les nostres advisèrent encore cinq grandes hourques avant le vent, sur lesquelles ils firent chasse. Ce que voyans icelles hourques revirèrent l'une sur l'autre et parlèrent ensemble se serrans près l'une de l'autre, se préparans comme si elles eussent eu volunté de combattre ; ce qui donnoit espérance aux nostres de faire quelque bon butin, les estimans par ce moyen estre hourques d'ennemys chargez de riches marchandises. Et persistèrent ceste opiniatreté, se bastillans et faisans tous préparatifs de combat, jusqu'à ce que les nostres fussent tous prestz de joindre à bort, voire si près estoient à la longueur d'une pique. Quoy voyans et estants hellez par nostre amiral, amenèrent leurs velles, portèrent à bord de luy leurs cognoissemens ; et là s'assemblèrent les capitaines pour entendre dont elles estoient, et s'il y avoit ennemys ou marchandise pour eux. Auxquelz respondirent que non, et qu'ils estoient de Hambourc, allans en Brouage pour charger de sel. Et cependant que ces inquisitions se faisoient, il fut porté en la chambre de monsieur d'Espineville, là où estoient les capitaines assemblez, certains papiers tous mouillez que les gens de ces hourques avoient jettez en la mer, lesquelles escritures l'un des mariniers de *la Barbe* s'estant jeté en la mer, en nouant (nageant), alla pescher. Qui donna aux capitaines un grand soupçon, joinct à la bravade dont avoient usé ces hourques, s'estant fait chasser jusques à l'extrémité. Parquoy, afin d'esclaircir la vérité, furent toutes visitez et n'y trouva autre chose que du sable qu'ils avoient pour lestage, ce qu'estant cognu leur fut donné congé.

Cependant que ces choses se faisoient, la nuict approchoit et estans prez de la terre de Porlans, nostre armée se remit à la velle, coururent en mer, boutant le cap en l'est-su-est le vent estans su-sur-oest, lequel s'augmenta fort sur la nuict, tellement que les navires sacquèrent (ferlèrent, serrèrent, saquer est un mot normand) de leurs velles jusques à la bounette au papefix (perroquet). Et ayans couru sur ce bord jusques à lendemain matin huictième au poinct du jour, les navires se trouvèrent eslongnez (éloignés) les uns des autres, parcequ'ils avoient porté de leurs velles les uns plus et les autres moins; de sorte que nostre Admiral et *la Barbe* estoient à veüe derrière. Ce qu'estans venu à la cognoissance du capitaine Guillas, fist soudainement amener ses velles et bouter costé à travers pour les attendre, reprenant aigrement ceux qui avoient fait la garde la nuict d'avoir laissé l'Admiral de si loin, entendu qu'il leur avoit donné commandement bien exprès d'avoir tousiours l'œil sur son fanail (fanal) afin de ne l'eslonger et estre tousiours prez de luy pour le seconder et secourir, l'occasion se présentant. Ce que voyans les autres navires lesquelz estoient devant, tost après firent semblable attente. Et estans l'armée rejoincte et assemblée aperçurent que *le Galion de Claire*, avec la grand'hourque prise le jour précédent, avoient fait la route de Dieppe et les avoient laissez.

Or tousiours le vent s'augmentait; parquoy prindrent délibération d'aller poser l'ancre aux Perrays pour se mettre à l'abry, attendans occasion plus oportune, auquel lieu ils passèrent tout le reste du jour et de la nuict.

Le lendemain neufième, le vent estoit en l'est et temps assez beau : parquoy desballèrent et se mettans en mer, coururent au nord, et ayans passé la plus grand' part du jour avec temps calme et peu de vent, furent quelque temps le travers de Douvres, ne faisans grand chemin ; cependant *le Petit-Dragon* alla mouiller l'ancre prez la ville. Duquel navire assez inconsiderément et sans aucun respect de leur Admiral, descendirent quelques uns en terre, non qu'ils y eussent aucun affaire, si ce n'estoit pour emplir des bouteilles, et taster quel vin on beuvoit aux tavernes. Mais quand ils eurent bien munitionné leurs ventres et fait bonne chère, pensans se rembarquer, les Anglois jaloux de nostre armée, pour leur tirer des dentz quelque secret de l'entreprise, les misrent en arrest, les resserrant en prison, en laquelle ils cuvèrent leur vin jusques à lendemain matin. Ce qu'estant venu à la cognoissance du capitaine d'iceluy *Dragon*, il se mit en un bateau qu'il fit équiper et alla soudainement advertir nostre Admiral, lequel avec toute l'armée estoit désià passé de l'avant de Douvres environ une lieue et demye. Et ayant sçeu ceste nouvelle, fut tiré deux coups de herche à un petit navire anglois estant prez nostre armée allant à Ypsonie, pour le faire arriver et venir parler à l'Admiral, ce qu'il fit incontinent. Et lors nostre armée, pour ne laisser iceluy *Dragon* esgaré, retourna vers Douvres, néanmoins que le vent estoit si calme et inconstant, qu'on ne sçavoit de quel costé il estoit. Et retenant le bateau anglois, envoyèrent en terre pour sçavoir la cause... (*Ici quelques mots se trouvent rognés de l'exemplaire, mais on y supplée aisément par ceux ci :*) « de l'arrestation » de ces hommes. Quoy voyans, ceux de Douvres fondèrent leur excuse sur quelques parolles injurieuses qu'ils disoient leur avoir esté dites après boire par iceux, promettans de les délivrer le lendemain matin, parce qu'il estoit désià tard. Par ainsi demeura l'armée toute la nuict à l'ancre en la rade de Douvres, tant pour cela que pour le vent qui se tourna au nord fort ventant et leur estant contraire, voulans aller outre le pas de Calais donner en la pescherie des Flamens.

Le jour ensuyvant dixième, le vent s'augmentant et tousiours estant au nord, contraire à nostre armée pour aller là où ils projectoient leur dessein, ne se levèrent d'icelle rade, en laquelle furent cependant renvoyez les hommes qui avoient esté

arretez en terre; et le bateau anglois que les nostres avoient retenu envoyé à sa liberté. Sur ces entrefaites arriva un flouin (navire) venant de Dieppe, nommé *le Ryays*, du port de vingt cinq tonneaux, lequel estoit party deux jours après les autres, et ayant salué l'Admiral se joignit à la compagnie. Tost après le bateau passager de Douvres se mit en mer et partit pour aller à Calois; ce que voyant nostre Admiral envoya *la Fergate* et *le Ryays* après pour sçavoir s'il y avoit aucuns des ennemys, parcequ'il en passe ordinairement en celuy passage, afin de leur oster le moyen et l'occasion de donner advertissement de nostre armée en Flandres; de quoy ceux de Douvres se fâchèrent et se ressentirent aucunement offensez, ce qu'ils firent cognoistre par plusieurs coups de canon qu'ils laschèrent du chasteau sur nostre armée estant ainsi à l'ancre. Toutefois nos flouins (navires) ayants attaint ce passager, l'amenèrent à l'Admiral. Mais il ne fut trouvé aucuns ennemys en iceluy, trop bien fut rapporté par nos flouins qu'il avoit esté jetté quelques paquets en la mer, et sur l'heure luy fut donné congé et renvoyé en liberté.

Tout le reste du jour et de la nuict se passa en ceste rade jusques à lendemain matin unzième, tousiours le vent estant au nord. Et comme le jour croissoit advisèrent vingt et quatre velles fort grandes, qui sembloient bien être hourques, lesquelles avec flot louvoyoient au vent pour passer le detroit de Calois.

Alors l'Admiral et toute l'armée, soudainement levèrent les ancres, se mettans à la velle pour les aller descouvrir et recognoistre; lesquelles ils trovèrent enfin estre des ennemys, comme vous entendrez.

Or ces hourques voyans les nostres approcher, cogneurent que c'estoit armée françoise, et pour ce parlèrent à un navire anglois estant en leur troupe, luy demandant s'il estoit pas délibéré de combattre ces François avec eux, entendu qu'ils estoient tous à un prince.

Mais l'Anglois qui fut sage et advisé, et dont bien luy en print, leur déclaira qu'il n'avoit aucune chose à desmeller avec les François, n'estant la guerre ouverte entre eux. Et lors amena toutes ses velles et jetta l'ancre hors, pour voir à son aise l'éxécution de ceste bataille. Les nostres donc voyans ce navire amener ses velles, estimèrent lors avoir perdu leur peine : car cela les faisoit penser que ces hourques estoient d'Allemaigne, comme celles qu'ils avoient trouvez les jours précédents, joinct qu'elles ne mettoient leurs vergues en bataille, ny faisoient aucun préparatif de combat, qui estoit occasion que nostre armée ne faisoit quasi compte de se préparer aux armes n'estimans combattre considéré la contenance de ces hourques, lesquelles ils estimoient devoir avoir crainte d'eux si elles eussent été des ennemys, les allant chercher droit au corps d'une telle hardiesse avec la parade que nos navires monstroient et les ayant desià approchez de si près. Mais si les nostres, pensans une chose qui n'estoit point, furent déçeuz de leur penser, les Flamens de leur costé ne le furent pas moins : car la grande inegualité de leurs vaisseaux aux nostres, et estans en nombre, leur faisoit penser que nostre armée, quelque semblant qu'elle fist, n'eust eu jamais la hardiesse de les aller charger, ce qui estoit la cause que pluslôt ils ne préparoient leurs vergues en bataille, tellement que pour cinquante petits navires telz qu'estoient les nostres, comme despuis ils nous ont récité, ils n'eussent voulu destourner un seul pas de leur route. Cependant nostre armée laquelle avoit résolu d'autre costé ores qu'ils eussent estés cinquante, voire plus grands, de les aller combattre, s'approchoit tousiours, ce qui fit changer le penser des Flamens, et voyans que c'estoit à bon jeu bon argent, et que ce n'estoit pas feinte, misrent leurs vergues en bataille, bastillèrent leurs hunes et se préparèrent en toute diligence. Quoy voyans les nostres furent lors asseurez que c'estoient ennemys : parquoy soudain coururent aux armes et achevèrent de mettre leur artillerie

en ordre, dressèrent leurs ponts vollans, et firent tous les préparatifs qu'il estoit besoing pour aller charger de furie et de grand' hardiesse sur leurs ennemys.

Nostre armée donc totalement préparée, monsieur d'Espineville admiral, voulut choisir l'endroit auquel estoient les plus grandes et fortes hourques, néanmoins qu'il y en eust quelques unes au vent d'icelles, et lesquelles n'estoient si grandes, là où il ne voulut aller pour ne donner occasion à ceux des autres navires de sa compagnie de penser qu'il leur eust voulu laisser les plus grandes à combattre. Et cependant qu'il les alloit choisir pour les aborder, *la Levrière* aborda une hourque quelque peu séparée des autres, et, après l'avoir chaudement combattue, la prit.

L'Admiral donc ayant attaint le lieu lequel il avoit voulu choisir, joignit à bort de l'une de ces hourques laquelle tirant des premiers luy lascha sa volée d'artillerie, ce qu'il luy rendit fort bien : Toutefois s'il ne peust-il tenir à bort, pour ce qu'en l'accostant de son espaule (épaule) de teybort (tribord) l'erre (l'allure, le train) que portait le navire quand vint au chop (choc) le repoussa, de sorte qu'il passa de l'avant d'icelle, qui le fit encores tomber avant le vent de trois ou quatre autres, là où soudain en racosta une, laquelle il saisit à bort. Ce que voyans les Flamens qui estoient au vent se misrent fort bien en devoir de la secourir; de façon qu'il ne fut pas plustost à bort qu'il n'en eust deux ou trois sur les bras, sans les autres prochaines de luy qui se préparoient et arrivoient pour le charger, ne taschans totalement qu'à le défaire estimants puis après jouir aisément du reste de nostre armée.

Alors le capitaine Guillas à qui c'estoit à seconder l'Admiral, commanda au gouverneur de son navire d'arriver droit dessus pour se mettre en la mellée et luy donner secours, combien qu'aucuns mariniers des siens voyans désià une partie des nostres vouloir resserrer au vent, le desconseilloient de ce faire, luy remonstrant que l'Admiral et luy ne pouvoient faillir à estre mis au fonds par ces hourques si grandes et fortes qu'ils voyoient se préparer pour les aborder et leur bailler le bout (le bout de beaupré). A quoy leur respondit : « Aussi ay-je délibéré de me perdre où il se perdra. Qu'allons nous faire à la guerre, dit-il, est-ce pas pour mourir aussi bien que pour faire mourir? qui a crainte maintenant, il est trop tard; il la falloit avoir avant de s'embarquer et n'y venir point du tout; car n'est point icy qu'on a le loisir d'avoir peur. » Ce qu'il disoit commandant tousiours, entre deux paroles, au gouverneur d'arriver sur l'Admiral pour le secourir, ce qu'il fit. Et au mesme instant luy, *la Barbe* et *l'Ange*, se misrent tous trois pellemelle avec nostre Admiral, au milieu de la troupe des hourques, lesquelles le chargeoient desespèrement, auquel lieu firent merveilleux devoir de combattre, soustenans le faitz et l'aigreur de la première furie des Flamens, lesquelz de toutes parts les abordoient, leur donnant tant d'affaires qu'ils ne sçavoient auquel entendre. Car les Flamens se mettoient fort bien en devoir de secourir l'un l'autre, incessamment battans de leur artillerie à tort et à travers la troupe, accroissant tousiours le monceau des hourques qui abordoient les nostres. En quoy le reste de nostre armée failloit grandement, entendu qu'ils avoient le moyen d'empescher que tant de hourques s'assemblassent sur ces quatre navires. Sur ces entrefaites arrivèrent *la Comtesse* et le *Petit-Dragon*, faisans leur devoir, se mettant en la meslée en laquelle s'estoient désià assemblez quatorze de ces hourques, auxquelz les quatre navires susdits avoient jà mis pied dedans et forcé la plus grand' part d'icelles, après avoir combattu l'espace de plus de deux heures. Cependant le reste de nostre armée estoit au vent et doutant si les nostres, estans à la faction, estoient pris, invitoient l'un l'autre à se joindre au combat, spécialement le capitaine Adrien Le Conte, lequel estoit dégarny de ses hommes pour la prise qu'avoit fait *la Levrière* au commencement, dont il estoit déséquipé, leur demandant

aide de leurs hommes s'ils n'y vouloient aller; ce qu'ils firent, voyans le combat de plus en plus se renforcer, et arrivèrent tous, hormis *le Soleil*, *le Sainct-Jean* et *l'Once*, lesquelz tendrent tousiours au vent pour voir le passe-temps de loing. Toutefois enfin les nostres firent tant de devoir, que les quatorze hourques premières furent toutes forcées et prises, qui ne fut sans grande tuerie de Flamens et grande perte de nos hommes, spécialement aux quatre navires premiers, entre lesquelz le capitaine Boquet fut blécé d'une bale de harquebuse, luy prenant le long des costes et lui sortant prez le nombril. Et Nicolas Le Bon, maistre du *Nicolas*, y eust les deux cuisses percez de coups de piques, et plusieurs autres gents de bien y furent tuez et blécez, qui seroit long à reciter dont il ne faut esmerveillé, considéré la grandeur de leurs vaisseaux envers les nostres, desquelz le plus grand n'estoit en comparaison des leurs en grandeur, non plus qu'un asne envers un coursier, joinct que elles estoient bien closes et munies, rendans un fort combat de leurs hunes, estant beaucoup plus hautes que les nostres; en quoy ils avoient un grand avantage et par ce moyen plus difficiles à forcer.

Or faut-il entendre qu'il y avoit en ces hourques prises grand nombre de biens, spécialement en argent monnoyé. A cette occasion les Flamens cognoissans les nostres estre prompts au butin, s'advisèrent despartir sur le tillac quelque nombre de réales, perles et autres bons pillages, afin que les nostres s'y amusassent, pour ce qu'ils voyoient les autres hourques de leur compagnie faire la plus grand' diligence qui leur estoit possible de louvoyer au vent pour les secourir. Ce qui affrianda si bien noz soldats et mariniers estans impatients d'attendre la totalle victoire et que le reste des hourques fussent prises pour butiner tout à leur aise, qu'il ne fut possible de donner ordre à les retirer promptement dedans nos vaisseaux de guerre auxquelz il n'en estoit demeuré que bien peu de ceux qui aymoient mieux l'honneur que le profit du butin. Et ce qui rendoit leur retraite plus difficile estoit pour le grand nombre de navires qui estoient abordez et mellez ensemble, tant des ennemys que des autres, tellement qu'on pouvoit aller fort loing sur la mer, passant de navire à autre.

Le reste des hourques donc estant avant le vent, faisoient tout devoir de se tirer au vent pour se meller avec la troupe et secourir leurs compagnons, encore qu'ils veissent bien qu'autant s'y en mettoit, autant en demeuroit de prises : mais pour cela ne laissoient de s'opiniatrer se sentans bien satisfaits et contens de se perdre après avoir donné quelques coups de canon ou essayé de bailler le bout à quelque navire des nostres, pour le mettre au fonds s'il leur estoit possible. Tellement que six d'icelles passans queue à queue sous le vent du galion du capitaine Guillas, à la longueur d'environ soixante ou quatre vingts pas, luy laschèrent toute leur volée d'artillerie l'une après l'autre. Or celuy galion, l'Admiral, *la Barbe* et *l'Ange*, pour avoir esté des premiers et avoir long-temps tenu à bort des premières hourques, estoient tombez avant le vent, par le moyen de l'esbe qui estoit survenue durant le combat; pourquoy ils estoient les plus prochains de ces hourques d'avant le vent, lesquelles estoient toutes fresches et n'avoient encores combatu, qui fut cause qu'ils eurent tout de nouveau beaucoup d'affaires et qu'il leur falut combattre mieux que devant ainsi destituez comme ils estoient de leurs hommes estans dedans les prises, et de grand nombre qu'ils avoient tuez et blécez; car sitost qu'elles eurent passé, revirantes à l'autre bort, portèrent au vent; desquelles six hourques iceluy Guillas en eut deux sur les bras, qui l'abordèrent aux deux hanches de derrière son navire, et les autres chargèrent sur l'Admiral, sur *la Barbe* et sur *l'Ange*, lequel cuida estre mis au fonds par l'une d'icelles qui l'aborda de bout. Et combattirent si bien, qu'ils firent leur effort d'entrer spécialement dedans l'Admiral et dedans le galion du dit

Guillas, ce qui donna beaucoup d'affaires au peu d'hommes qui estoient pour lors en ces deux navires. Tellement que monsieur d'Espineville faisans devoir d'homme de bien et vertueusement combattant, fut lors tué d'un coup de harquebuse à croc dont il fut attaint sous l'aisselle par un merveilleux inconvenient, à l'endroict de l'ouverture du gousset de son anime (âme) et ne fut mort de celuy coup, s'il en eust esté frappé en autre endroict qui eut esté couvert, pour le peu de puissance qu'avoit le coup, lequel fut trouvé ne luy entrer fort avant dedans le corps, qui fut une fort grande perte pour nostre armée, demeurant vefve (veuve) et destituée d'un si vaillant chef et bon gentilhomme qu'il estoit. Et au mesme combat et sur l'heure furent tuez, bléccz et navrez plusieurs autres vaillants hommes, entre lesquelz le sieur de Dommenil estant en haut prez monsieur d'Espineville abatu par un coup d'artillerie qui luy avoit emporté la jambe, demeura jusqu'à la fin du combat, et tout couché à l'envers donnoit coups de pistolet aux huniers de l'ennemy, lesquelz pour l'achever de tuer, le cuidaient assommer à coups de pierre de hune, qu'il destournoit s'en parant avec sa rondelle. Et au mesme instant le capitaine Guillas se trouva en telle extremité et tellement desgarny et destitué de ses hommes, par les causes devant dites, qu'il ne luy en restoit que huict ou dix qui fussent sains, en haut auprès de luy, avec les canonniers et leurs aides qui estoient en bas à jouer l'artillerie. Et encore fut-il diminué de si petit nombre d'hommes qu'il avoit près de luy, de trois ou quatre d'iceux, lesquelz eurent les uns les jambes et les autres les bras emportez de bouletz d'artillerie, que faisoient gresler ces hourques en son navire, tellement qu'il fut forcé que luy et ce petit nombre d'hommes qui lui estoit resté, fissent teste aux Flamens, qui désià vouloient entrer par dessus la poupe. A quoy ils résistèrent fort et tant qu'iceluy Guillas ne se pouvant plus aider de sa pertusenne (pertuisane) par ce qu'elle eust le fer coupé d'un coup d'artillerie, prit une lance à feu, de quoy il les repoussa et les firent rentrer en leur hourque. Toutefois iceluy Guillas fut alors fort blécé d'un coup de berche (petite pièce d'artillerie d'alors) au hault du bras droit auquel bras il avait jà esté frappé d'une bale de harquebuse dont toutefois il ne sentoit grand douleur, eschauffé comme il estoit. Quand est de *la Barbe* et de *l'Ange*, ils n'estoient pas moins en affaires que les deux susdits, et en ce mesme combat le capitaine Jean Le Roux faisant devoir de bien combattre, fut tué d'un coup de harquebuse, qui le prit par la teste, et le capitaine Claude Doublet, son enseigne, fut fort blécé d'un coup d'artillerie, qui lui emporta le dedans des deux bras et quelque peu de la mamelle, dont toutefois il ne meurut; et plusieurs autres en ce navire tuez et blécez. Pareillement, durant ce combat, par une lance à feu qui entra en un des saborts de *la Barbe*, le feu prit en bas à quelques poudres, dont furent gastez du feu quelque nombre d'hommes qui y estoient; mais soudain ce feu fut esteinct. Plusieurs aussi y furent blécez, entre lesquelz le capitaine Jacques Dubois, lieutenant du capitaine Boquet, fut blécé d'un coup de berche à la jambe. Mais quand les hommes, tant de ces quatre navires que des autres de nostre armée qui estoient fourageans en ces hourques prises, eurent cognoissance de cette dernière charge, et voyans les susdits navires en telle extrémité, soudain passants de navire en autre, pour les secourir, saillirent en grand nombre par l'autre costé en ces hourques qui faisoient ce dernier combat, lesquelles sur l'heure furent prises, de façon que de toute la flotte d'icelles, il n'en restoit plus que trois à prendre, lesquelles n'y eussent pas esté longtemps sans la fortune du feu qui survint.

« Entendez-donc que, pour la convoitise du butin, il y avoit tousiours quelqu'un des nostres cherchant et fourageant en ces hourques prises, spécialement ceux du *Soleil*, et des deux autres (qui arrivèrent à la fin, et aprez que les coups furent passez) y estoient les plus aspres et les plus dispoz à emporter les pillages, ce que

ne pouvoient faire ceux qui avoient les coups. Or cependant que quelques-uns des nostres estoient en la chambre au derrière de l'une de ces hourques, se battants à coups d'espées pour quelque butin qu'ils s'entrederoboient, *la Palme* aborda ceste hourque par derrière. Et estimant que ce fussent Flamens qui tinssent fort en ceste chambre contre les nostres, et qu'ils ne fussent encores renduz, jettèrent quelques lances à feu par les fenêtres de ceste chambre, dont tout soudain le feu print tant en la hourque qu'en celuy navire de *la Palme :* de sorte qu'en un instant furent tous deux en feu. Et pour ce, comme il vous a esté dit, que tous les navires estoient accrochez et meslez ensemble à bort l'un de l'autre, il ne fut possible de les desaborder qu'il n'y en eust douze brulez de ce même feu.

« La fureur et la véhémence d'un tel feu qui tousiours s'augmentoit se mettant de navire à autre, causa une espouvantable frayeur aux hommes, car il fut un temps que l'on n'avoit espérance qu'il s'en fust pu sauver un seul navire. Mais ainsi que Dieu le permit, on se advisa de jetter les ancres hors, qui fut cause que la marée, quand les navires vindrent à s'esbeter (à être entraînés par l'èbe ou jusant, par le reflux) sépara ceux qui estoient le moins meslez et enserrez l'un avec l'autre. Cependant nos hommes qui estoient dedans les prises, quittoient tout pour sauver leurs personnes, pour éviter la cruauté d'un si grand feu et aspre. Et estant *le Redouté* l'un de nos flouins qui s'estoit mis en devoir à l'endroict de ces navires qui estoient en feu, il se jetta environ trois cents de nos hommes tout d'une volée pour eux sauver en iceluy. A cause de quoy ce navire qui estoit petit ne peust supporter telle pesanteur, et allant sur le costé, coula en fonds sous le faix et espandit ses hommes en la mer, desquelz en y avoit grand nombre bien muniz de réales, or et argent qu'ils avoient butiné en ces hourques, qui fut à plusieurs, n'ayans le moyen de nouer (nager) par en avoir trop pris, un avancement de leur mort. Aucuns d'iceux plus adroits pour sauver le corps en nouant (nageant) se deffirent de ce qu'ils en avoient, les laissant à la mer; entre autres le capitaine Loys Bieucousin estoit de ceux qui s'estoient jettez en ce flouin pour soy sauver du feu estant en son navire, lequel après avoir longtemps noué (nagé) en la mer avec un autre se tenans sur un bout de bois, fut nayé. Le capitaine Adrien Le Vilain estoit aussi de ceux qui s'y estoient jettez, lequel pareillement fut nayé. Et encores y eut-il deux autres de nos flouins, l'un *le Petit-Dragon*, l'autre *le Ryays*, lesquelz en ceste presse, furent entre ces grandes hourques rompus, effondrez et moitié brulez, dont les uns se sauvoient aux navires, les autres se jettoient à la mer pour éviter la fureur du feu. Je vous laisse à penser quel espoventable et piteux spectacle c'estoit de voir tant de navires en feu, si grand nombre d'hommes à l'entour, tant des nostres que des ennemys emmy la mer (au milieu de la mer) les uns sur un bout de mast, les autres sur une escoutille, les autres ne pouvant plus porter le travail de se tenir sur l'eau, aller au fonds; aucuns fort blécez de coups de main et de traict, en nouant (nageant) faire rougir la mer à l'endroit où ils étoient. Toutefois *la Fergate* de Denis du Jardin, se mist fort bien en devoir de les secourir, car elle alloit partout où elle pouvoit pour les pescher, de sorte quelle en sauva quelque nombre et quelques autres se sauvèrent aussi en nouant aux navires qu'ils trouvoient les plus prochains.

« Ce feu donc ainsi continuant se mit en l'une des hourques qui estoient à bort du galion du Roy, que monsieur l'Admiral avoit vitaillé (équipé) et dont avoit la charge le capitaine Guillas. Or estoit ce galion serré et enclos entre quatre des hourques qu'ils avoient prises, à sçavoir deux desquelles il estoit à bort dez le commencement, et les deux qui depuis l'abordèrent à ses hanches derrière voire si grandes qu'on ne pouvoit voir celuy galion pour sa petitesse ainsi estant enclos entre elles; tellement que plusieurs de la compagnie pensoient que leur pesanteur et force l'eust

effondré et mis en fonds; ce qu'elles eussent fait si le navire n'eust esté fort. Mais par celle pesanteur et par la marée qui les chargeoient sur luy, estans aussi leurs beauprez, vergues et manœuvres si fort meslez ensemble comme ils estoient, il n'y eut jamais moyen de les pouvoir aucunement desmeller ny séparer, de sorte que toutes quatre, combien qu'elles fussent chargez d'allun et riches marchandises, ensemble celuy galion, furent brulez avec les autres.

« Alors le capitaine Guillas voyant son navire en feu se fit promptement... (ici quelques mots rognés au document) blécé qu'il estoit, ne se pouvant aider que d'un bras, se jeta en l'une des hourques qu'il avoit prises, là où le feu n'estoit encores, en laquelle ne trouva que des Flamens morts, qui avoient esté tuez au combat, et n'y avoit aucuns de ses gents qu'il avoit mis dedans, s'estant jà retirez la voyant prochaine du feu. Puis trouva moyen de se jetter dedans le navire admiral, qui en estoit prochain, et là descendit en bas où estoient les barbiers et chirurgiens, pour se faire acoustrer ses playes, n'ayant eu encores le loisir de s'en faire panser, à raison de quoy il avoit perdu beaucoup de son sang. Et estant en bas, trouva grand nombre d'hommes blécez, tellement que les barbiers n'y pouvoient fournir, entre lesquelz il y avoit quelques uns des siens qui s'estoient sauvez, les uns n'ayans qu'un bras, les autres n'ayans qu'une jambe, sans avoir autre aide que de Dieu et l'horreur et crainte du feu qui les y contraignoit. Et estant estanché et ses playes acoustrées, voyant les principaux d'iceluy navire tuez et fort blécez (ici encore quelques mots rognés au document) ...... fasse donner ordre à tout et sauver du feu celuy navire admiral car il en estoit encores fort prochain. Ce qu'estant fait, furent long-temps à faire ragreer le navire, lequel n'avoit velle entière, et tous ses hauts (hautes parties du navire) rompus et brisez aux abordages qu'il avoit faits et soustenus; cependant les autres navires se paroient du feu et se ragréoient au mieux qu'ils pouvoient.

« Or comme il vous a esté dit, l'horreur de ce feu effraya tellement les nostres qui estoient dedans les hourques, qu'il n'en demoura un seul à celles qui sembloient en estre en danger. Et pourtant lorsque les navires commencèrent à se séparer, les Flamens prisonniers qui estoient en bas n'oyants (n'entendant) plus personne en haut qui les dominast en leür navire, trouvèrent moyen de remonter et de les ragreer pour eux sauver : de façon qu'il s'en sauva cinq en ceste sorte, combien qu'elles eussent été prises avec les trois qui ne l'avoient esté, qui fut une grand' faute au *Soleil*, au *Sainct-Jean* et à l'*Once*, estans frays et n'ayans combatu, qui ne les reprenoient, ce qu'ils eussent fait aisément sans coup frapper tant estoient désagrez et désemparez. Car il n'estoit possible à ceux qui avoient esté au combat d'aller aprez pour les reprendre, ainsi désemparez qu'ils estoient eux-mêmes, n'ayans velles ni manoeuvres entières. Et par ainsi se sauvèrent huict de ces hourques traînans l'une l'autre au plus grand désordre qu'il estoit possible jusques en Angleterre, dont nous étions prochains : car ce combat se fit environ entre Douvres et les Perrays, quelque six lieues vers l'eau, tellement qu'on pouvoit voir le feu et le combat tant du costé d'Angleterre que du costé de Calois et Boulogne. En ces mêmes hourques se sauvèrent trois jeunes garçons des nostres, lesquelz s'estoient jettez en la mer pour crainte du feu, auxquelz les Flamens ne firent mauvais traitemens, et les renvoyèrent quelque temps après sans payer rançon.

« Vela donc comme succédèrent les choses par ce jour là, lequel estoit quasi passé quand la bataille (qui commença à huict heures de matin et finist à quatre heures aprèz midy) fut acheuvée, et avant que les navires furent tous séparez du feu et ragréez, desià la nuict commençoit. Et lors le navire admiral et tous les autres firent velle, ayants le vent propre pour retourner à Dieppe, amenans avec eux cinq

grandes hourques chargez de sel, allun et autres marchandises, avec le nombre de trois à quatre cens prisonniers, qui estoit ce qui leur estoit resté et que le feu leur avoit laissé de tout ce qu'ils avoient pris. Et le lendemain xij d'aoust, environ le poinct du jour, arriva le navire admiral en la rade de Dieppe, et le reste des navires y arrivèrent aussi l'un suyvant l'autre, auquel lieu firent descendre en terre les hommes blécez et navrez tant François que Flamens, dont il y avoit si grand nombre que la plus grand' part du jour se passa avant qu'ils fussent tous descendus en terre, qui estoit une chose fort pitoyable à voir, et dont il y eut grand' clameur de femmes voyans leurs marys et parents ainsi blécez, les autres morts, les autres si déffigurez du feu qui les avoit brouis (brûlés) qu'ils sembloient estre gens masquez. Ce jour mesme furent apportez en terre les corps de monsieur d'Espineville et du capitaine Jean Le Roux, là où ils furent inhumés honorablement avec grand' plainte et regret du peuple. Or estoit-il demeuré derrière une des hourques prises en laquelle estoient grand nombre de nos hommes qui s'estoient jetez dedans pour eux sauver du feu et pour ce qu'elle n'arriva le jour même, on ne pouvoit sçavoir bonnement quel nombre d'hommes nous avions perdu, ce qui mit beaucoup de femmes et autres personnes, auxquelles deffailloient leurs parents, en grand' perplexité, car on ne sçavoit quel nombre d'hommes avoient esté bruslez on nayez. Toutefois lendemain xiij, elle arriva en la rade de Dieppe avec plus de quatre cens hommes, lesquelz s'estoient sauvez en icelle, dont plusieurs personnes furent fort resjouys, et par ce moyen nous fusmes asseurez de n'avoir perdu si grand nombre d'hommes que nous estimions. Tost aprez cest arrivement, monsieur de Fors en escrivit au Roy, lui faisant entendre la déffaite et l'éxécution qu'avoit fait nostre armée, qui fut une nouvelle que le Roy eut agréable, et fut fort joyeux et content du devoir qu'avoit fait nostre armée navalle et de la victoire qu'il avoit plu à Dieu luy donner contre ses ennemys, comme on peut juger et cognoistre par la lettre que le Roy en escrivit, de laquelle le contenu est tel :

« *Chers et bien aimez, nous avons entendu par la lettre que nous a escrit le sieur de Fors, et par ce que nous a dit le greffier de l'amirauté à Dieppe qui nous est venu trouver, comme les navires que vous avez armez, équipez et mis en mer pour l'entreprise de la pescherie, ont eu rencontre de vingt quatre hourques de Flandres, qu'ils ont tellement combattues que la victoire nous en est demeurée, qui nous a esté une nouvelle bien fort agréable et dont nous sçavons gré à tous ceux qui ont esté de ceste entreprise et qui ont éxécuté une si belle et louable action. Estans bien délibérez de vous favoriser d'autant qu'il nous est possible, comme nous voyons que le service que vous nous faites le mérite. Et pour ce que vous sçavez de quelle utilité pourra estre l'entreprise de la dite pescherie, non seulement à vous, mais aussi bien de nostre service dommage et ruine de nostre ennemy et de ses sujets au pays bas ; nous vous prions que d'autant que vous aymez le bien de nos affaires et desirez faire chose qui nous soit agréable, vous remettez en mer les dits navires, pour les employer à l'éxécution de l'entreprise de la dite pescherie, suivant vostre première délibération. En quoy faisant outre l'infiny gaing et profit que vous en povez attendre, vous nous ferez un service si agréable et recommandable que nous en aurons à jamais mémoire, pour le recognoistre envers vous tant en général qu'en particulier, selon que les occasions s'en pourront offrir.*

« *Donné à Vigny le troisième jour d'aoust* 1555.

« *Signé* HENRY, et au bas BOURDIN. »

Ceste lettre tant favorable reçeue, donna un grand contentement à ceux qui avoient esté de ceste entreprise, et leur augmenta si bien la volunté qu'ils avoient

désià euë de se remettre en mer, que diligemment ils armèrent et équipèrent jusques au nombre de vingt huict vaisseaux, dont estoit chef le capitaine Jean Ribault. Lesquelz furent jusques au lieu de la pescherie, là où ils trouvèrent une si grosse tempête, qui fut le jour de la Sainct-Michel, mil cinq cens cinquante cinq qu'ils cuidèrent estre tous perdus parmy les batures et lieux dangereux de la coste d'Angleterre. Au moyen de quoy ils se séparèrent tous par la force et véhémence du vent; toutefois ils prindrent quelques *corues* (mot que nous ne pouvons expliquer, que par *corves* ou *courvettes*, alors barques longues très-répandues sur les côtes) et autres qu'ils firent perdre en la dite coste d'Angleterre. Et aussi y eust quelques-uns des nostres qui perdirent leurs navires. »

(2) *La glorieuse reprise de la ville de Calais et pays reconquis à la France*, extraite de l'histoire manuscrite de Calais, par le curé de Sangatte (*Bibliothèque de l'Arsenal*). Ce manuscrit donne au gouverneur anglais de Calais le nom de lord Dunfort; c'est sans doute par corruption de Wentworth.

CHAPITRE VI.

(1) On peut voir ce plan dans la *Cosmographie universelle* d'André Thevet, 2 vol. in-f°, 1575. Il est très-probable, quoi qu'en aient pu dire les écrivains protestants, que ce petit commencement d'établissement en terre ferme, figuré seulement par quelques palissades et quelques canons en batteries, dut être fait par Villegagnon.

(2) Voir : *Anonymi narratio navigationis Nicolai Villegagnonis in illam Americam provinciam quæ ultra equatorem ad tropicum usque Capricorni extenditur.* (dans la *Collection des grands et des petits Voyages*); — *Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Brésil, sous le gouvernement de M. Villegaignon.* Genève, 1561, in-12; — *Navigation du chevallier de Villegagnon ès terres de l'Amérique méridionale.* Paris, 1557, in-8; — *Discours de Nicolas Barré, sur la navigation de Villegagnon en Amérique.* Paris, 1558, in 8o; — *Histoire du Calvinisme*, par Mainbourg; — *Histoire des voyages de Jean de Léry au Brésil.* Première édit., 1578, et cinquième édit., 1611; — *Les singularités de la France antarctique*, par Thevet, et la *Cosmographie universelle* du même auteur (Thevet était catholique, et, partant, favorable à Villegagnon); — *Les Trois Mondes*, par La Popelinière; — *Le Brésil*, par M. Ferd. Denis, dans l'*Univers pittoresque*; — *Histoire de l'Amérique*, etc.

CHAPITRE VII.

(1) Voir les documents que l'on a déjà cités pour ce qui concerne l'Ordre de Saint-Jean, dans la note 1re du chapitre VI du tome I, pages 462 et 463 dudit tome.

(2) Voir, pour ce qui concerne Jacques Sore : — *Histoire de La Rochelle*, d'Arcère; — *Histoire des deux siéges de La Rochelle*, en 1573 et 1627 et 1628. Paris. M D XXX, *bibl. Mazarine*; — *Mémoires historiques sur les personnes illustres originaires du comté d'Eu*, par Caperon, dans le *Mercure de France de l'an* 1731.

(3) *La bibliothèque nationale* possède plusieurs relations de l'expédition de Philippe Strozzi et de celle d'Aymar de Chastes, que quelques documents nomment de Chattes. Voir particulièrement la collection Thévenot.

CHAPITRE VIII.

(1) Nous devons au collége héraldique de Paris d'avoir été mis sur la voie de restituer à un capitaine fameux ses véritables noms qui avaient été défigurés par l'histoire. Ce capitaine n'est autre que le René de Laudonnière ou Landonnière du P. Charlevoix, le Laudonnière, *gentilhomme poitevin*, de Lescarbot; le *Renato* de Laudonnière, *classis præfecto*, de la relation latine qu'on trouve dans la collection des grands et des petits voyages; le capitaine Laudonnière de l'*Histoire de la Floride,* mise en lumière par Basanier; le capitaine Laudunière de l'Histoire d'un voyage fait par les Français en la Floride, en 1565, par Urbain Chauveton, et de la *Cosmographie* de Thevet.

L'illustre famille de Goulaine était originaire de Bretagne, et se rattachait même aux anciens souverains de cette province. Depuis l'an 1440 environ, on la voit en possession de la seigneurie de Laudouinière, située paroisse de Vieillevigne en Poitou. Le nom de Laudonnière ne se trouve dans aucun titre généalogique, ni dans aucun document géographique, et est évidemment la défiguration de Laudouinière. Ceux qui ont l'habitude des vieux auteurs, et même des titres manuscrits, savent combien les noms de lieux et de famille varient chez les uns et chez les autres, au point que l'oreille même ne sait plus si elle a affaire à plusieurs personnages, quand en réalité pourtant il ne s'agit que d'un seul. Pour n'en donner qu'une preuve tout à fait de notre sujet, outre les variétés de noms que l'on a vues ci-dessus, M. de Saint-Alais dans son *Nobiliaire* (t. VII, p. 40), cite lui-même un titre où l'on a écrit Landigère par corruption de Laudouinière. La branche de Goulaine de Laudouinière était établie dans le Poitou, et l'on a été de tout temps d'accord sur ce point que Laudonière était un gentilhomme poitevin. De plus, le prénom de René, qui était celui du capitaine célèbre aux événements de la Floride, lui était très-commun. On trouve quatre René de Goulaine et de Laudouinière, ainsi que plusieurs René dans le *Nobiliaire* de M. de Saint-Alais; deux de ces René appartiennent à l'époque dont nous nous occupons. Tout cela forme un ensemble de preuves plus que suffisantes. Le collége héraldique possède un titre en vertu duquel, le 14 août 1655, messire Gabriel de Machecoul, chevalier, marquis de Vieillevigne, baron de Montagu, etc., reçoit un aveu et dénombrement de messire Samuel de Goulaine, chevalier, seigneur de Laudouinière, à cause de ce fief, qui relevait du marquisat de Vieillevigne. Un de Goulaine de Laudouinière périt dans la catastrophe de Quiberon.

(2) *Hist. luctuosæ Exped. Gall. in regionem Floridam,* dans les grands et petits voyages.

(3) Cette relation, écrite par Robert Leprevost, est en triple manuscrit à la Bibliothèque nationale.

(4) Voir : *Histoire de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle, par des capitaines et pilotes français, en 1562, 1564 et 1565; décrite par le capitaine Laudonière, plus un quatrième fait par le capitaine Gourgues*, mis en lumière par Basanier; Paris, 1586, in-8°; — *Histoire d'un voyage fait par les Français en*

la Floride, en 1565, par Urbain Chauveton, avec la relation de Le Challeux, de Dieppe; — *Brevis narratio eorum quæ in Floridâ, etc., auctore Jacobo* Le Moyne, *cui cognomen* de Morgues, *Laudonierum in hac navigatione secuto,* dans la collection des grands et des petits voyages; — *Voyages de Samuel Champlain;* — *Histoires de la Nouvelle-France*, par Lescarbot et Charlevoix; — *Histoire du Nouveau-Monde*, par Laët; — *Gallorum in Floridam, Americæ provinciam, altera navigatio, duce Laudonniero, anno* M D LXIV; — *De quarta Gallorum in Floridam navigatione sub Gourguesio;* — La *Reprise de la Floride,* manuscrit de la Bibliothèque nationale. — *Histoire générale des voyages,* tome XIV; — *Chronique bourdelaise,* par Gabriel de Lurbe; — *Histoire universelle* de Jacques de Thou, traduction française, in-4°, tome V; — *Dictionnaire de la Noblesse,* de La Chesnaye Desbois, tome VII; — *Nobiliaire,* de M. de Saint-Alais, tome VII.

CHAPITRE IX.

(1) *Cartons Toulon et Marseille et cartons politiques,* aux *Archives de la marine;* — *Histoires de Provence,* par Honoré Bouche, par Gaufredi, et par Augustin Fabre.

(2) Voir : *Voyages de François Pyrard de Laval, contenant sa navigation aux Indes orientales, aux Moluques et au Brésil,* etc., 2 vol. in 8°. Paris, M DC XV; — L'édition in-4° du même voyage, par Duval; — *Description du premier voyage faict aux Indes orientales, par les Français, en l'an* 1603, dédié au roy par François Martin de Vitré; 1 vol. in-12, Paris, M DC IV.

(3) On la trouve dans la collection d'Hakluyt, à la suite des voyages de Cartier.

(4) Lescarbot écrit Chef-d'hostel; l'*Établissement de la foi à la Nouvelle-France* écrit Chidotel; mais Samuel Champlain et presque tous les auteurs écrivent Chedotel.

(5) Voir : Collection d'Hakluyt déjà citée; — *Histoire de la Nouvelle-France,* par Marc Lescarbot, et *Histoire de la Nouvelle-France,* par Charlevoix; — *Voyages de Samuel Champlain* et autres ouvrages précédemment cités.

(6) M. Ternaux-Compans a donné, dans sa *Notice sur la Guyane française*, un extrait de la lettre du gouverneur de Paraïba, en date du 3 juillet 1596, d'après une relation de la *Collection d'Hachluyt,* tome III, page 716, en ayant soin de faire observer que les noms français sont tellement estropiés dans cette relation, qu'il est impossible de les reconnaître. Le parent du gouverneur de Dieppe y est appelé Mifa; le personnage qui doit amener une flotte de La Rochelle s'y nomme le comte de Villa-Dorca; Riffaut peut seul à peu près s'y reconnaître sous le nom de Rifoles.

CHAPITRE X.

(1) Voir pour les événements dans le nord de l'Amérique, rapportés dans ce chapitre et les deux suivants : *Voyages de Samuel Champlain*, avec le *Traité du bon marinier,* et toutes les autres pièces à la suite. Paris, in-4°, M DC XXXII. (Les dates y sont souvent très-mal établies.) — Les mêmes, édition de 1830. (Dans cette édition, faite sur celle in-4°, on n'a pris soin de corriger aucune date; elle reproduit toutes les fautes typographiques de l'ancienne; le Traité du marinier et plusieurs

autres pièces ne s'y trouvent pas.) — *Relation de la Nouvelle-France*, par Pierre Biard, jésuite. Lyon, M DC XVI, in-12. (C'est l'histoire de la colonie de madame de Guercheville.) — *Établissement de la foi.* — Les *Histoires de la Nouvelle-France* de Lescarbot et de Charlevoix, etc., etc.

(2) Isaac de Razilli était probablement entré dans l'ordre de Malte après la mort d'un quatrième frère, Gabriel de Razilli, reçu chevalier en 1591. Ces Razilli ont été l'objet d'une grande confusion de la part de tous les historiens, qui n'en ont fait en général qu'un seul et même individu, appelé indifféremment le chevalier ou le commandeur de Razilli. M. Ternaux-Compans, dans sa *Notice sur la Guyane*, est en dernier lieu encore tombé dans l'erreur commune, et, quand il fait du commandeur de Razilli l'un des lieutenants généraux de l'expédition du Maranham, il n'aura pas pris garde à la réponse de François de Razilli au chef indien, dans laquelle ce personnage dit qu'il a quitté *sa femme et ses enfants* pour venir au Brésil (*Relation de Claude d'Abbeville.*) Nous étions nous-même, à peu de chose près, dans l'erreur générale, quand, voulant consacrer une page spéciale aux Razilli, nous avons dû faire des investigations toutes particulières sur cette famille. Nos recherches n'auraient peut-être abouti qu'à nous faire distinguer le chef d'escadre et le vice-amiral sous Louis XIII du lieutenant général au Brésil, si nous n'eussions eu la pensée de nous adresser au collége héraldique, qui a mis à notre disposition les titres les plus authentiques et les plus précieux sur la famille de Razilli, entre autres une généalogie manuscrite dressée par Chevillard.

(3) Il faisait sans doute allusion aux navires dieppois que l'expédition avait trouvés à Maranham.

(4) Cette seule phrase aurait dû, ce nous semble, avertir les auteurs que le Razilli, dans la bouche de qui le P. Claude d'Abbeville place ce discours, n'était point le *commandeur* de Malte, qui, en cette qualité, avait dû faire vœu de célibat.

(5) Yves d'Évreux dit qu'elles avaient la forme des anciens Pont-au-Change et Pont-Saint-Michel de Paris.

(6) *Hydrographie* de Fournier, page 256.

(7) Voir : *Histoire de la mission des PP. Capucins en l'île de Maragnan et terres circonvoisines*, par le P. Claude d'Abbeville, 1 vol. in-12; Paris, M DC XIV; — *Suite de l'histoire des choses les plus mémorables advenues en Maragnan, ès années 1613 et 1614*, par le R. P. Yves d'Evreux. Paris, M DC XV. (L'exemplaire de cet ouvrage, que nous avons consulté à la Bibliothèque nationale, paraît être l'unique qui reste; son inestimable valeur, tout imparfait qu'il est, l'a fait mettre dans la réserve.) — *Jornada do Maranhao por ordem de S. magestade feita o anno de 1614*, dans la collection de notices historiques et géographiques, publiées par l'académie des sciences de Lisbonne, tome I. Lisbonne, M DCCC XII; — *Archives manuscrites du collége héraldique.* — *Histoire du Nouveau-Monde*, par Laët (Laët, de même que Prévost, dans l'*Histoire générale des voyages*, n'a connu ni la relation d'Yves d'Évreux, ni une relation de La Planque que nous nous rappelons avoir eue sous les yeux lors de nos premières éditions, mais que nous n'avons pu retrouver.) — *Notice sur la Guyane*, publiée par ordre du ministère de la marine. (La partie historique en est fort incomplète.) — *Notice historique sur la Guyane française*, par M. H. Ternaux-Compans. Paris, 1843. (Elle est remplie d'études et de recherches savantes.)

(8) Voir pages 123 et 135 de ce volume, et la note 21 du chapitre IV.

(9) Voir au sujet de Beaulieu et de ses voyages : *Mémoires du voyage aux Indes orientales du général Beaulieu, dressés par lui-même* (Collection Thévenot); —*Correspondance de Sourdis*, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France* ; —*Hydrographie* de Fournier; — *Histoire de La Rochelle*, par Arcère.

CHAPITRE XI.

(1) *Recueil de pièces concernant la compétence de l'amirauté de France*, 1 vol. in-12. Paris, M DCC LIX.

(2) *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*, par Arcère:—*Histoire de La Rochelle*, par Dupont.—*Histoire de la Saintonge*, par Massiou ; — *Histoires des siéges de La Rochelle, déjà citées*; — *Mémoires de la marine de France*, dans l'*Hydrographie* de Fournier ; — *Annales des Provinces-unies*, par Basnage ; —Les diverses *Histoire du règne de Louis XIII*; — *Histoire de Henri II de Montmorenci*, par Simon du Cros.

(3) *Histoire des Antilles françaises*, par le P. du Tertre, 4 vol. in-4°;— *Histoire de Saint-Domingue*, par Charlevoix ; — Les *Antilles françaises depuis leur découverte*, par Boyer-Peyreleau, 3 vol. in-8° ; — *Almanach américain*.

CHAPITRE XII.

(1) *Manuscrits d'Hamecourt*.

(2) Les *Archives nationales* possèdent plusieurs mémoires de ce genre, un entre autres très-important du commandeur de Razilli, sur la marine militaire et marchande et sur l'importance des colonies, dont nous avons vu le manuscrit et qu'un jeune écrivain, M. Pierre Margry, se propose de publier *in extenso*. La *Bibliothèque nationale* possède, de son côté, divers mémoires sur l'utilité de la marine en France, entre autres celui du bailli de Forbin, duquel nous avons parlé dans notre avant-propos.

Ce bailli de Fourbin ou Forbin, était grand-prieur de Saint-Gilles; en 1634, il avait été fait capitaine de galères à Marseille; en 1639, il devint lieutenant général, et en 1651 capitaine général des galères; sa carrière militaire finit en 1661.

(3) Voir pour les événements en Europe, rapportés dans ce chapitre et les suivants : *Histoire du règne de Louis XIII*, par Michel Le Vassor. Amsterdam, M DCC XXXIV. (Cette histoire est, comme on sait, infiniment partiale en faveur des protestants. M. de Sismondi a entrepris, dans son *Histoire des Français*, de la réhabiliter.) — *Histoire de la vie de Louis XIII*, par de Bury ; — du même roi, par Charles Bernard. — *Annales des Provinces-unies*, par Basnage ; — *Histoire du cardinal Richelieu*, par Aubery. — *Mémoires du cardinal Richelieu* ; — *Histoire de la guerre des Huguenots*, sous Louis XIII, par le baron de Chabans. Paris, M DC XXXIV; —*Histoire de la rébellion des Rochelois*, tirée du latin de Sainte-Marthe l'aîné. Paris, M DC XXIX ; —*De obsidione urbis Rupellæ. Per Nicolaum Descarneaux. Parisiis*, M DC XXXI ;

— *Histoire des deux siéges de La Rochelle*, en 1571, 1627 et 1628. Paris, M DC XXX; — *Histoire de la ville de La Rochelle*, par Arcère, et les documents qui l'accompagnent; —*Histoire de La Rochelle*, par Massiou; — *Mémoires de la marine de France*, dans l'*Hydrographie* du P. Fournier; — *Correspondance de Sourdis*.

CHAPITRE XIII.

(1) Voir pour tout ce qui plus particulièrement concernera le chevalier Paul, que Ruffi appelle le chevalier Paul de Saumur : *Histoire de Marseille*, par Ruffi; — *Histoire de Provence*, par Honoré Bouche; — *Histoire de quelques hommes illustres de Provence*, un vol. in-12; — *Histoire des chevaliers de Malte*, par Vertot; — *Correspondance de Sourdis*; — *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*; — *Mémoires de madame de Motteville*; — *Mémoires de feu M. le duc de Guise*. Paris, M DC LXVIII, in-4°; — Les *Histoires de Louis XIII et de Louis XIV*; — *Histoire de Naples*; — Consulter aussi les manuscrits de d'Hamecourt, quoiqu'ils soient peu détaillés à l'égard de ce général, les *Ordres et dépêches du roi*, et le *dossier Paul*, aux *archives de la marine*. Dans ce dossier, qui est assez riche, mais seulement en ce qui concerne les expéditions de ce marin contre les États barbaresques, on remarque qu'on donnait souvent à Paul le titre de commandeur; mais que, quant à lui, il ne signait jamais que *chevalier Paul*. Rien de plus hardi, de plus net, de plus large que l'écriture de Paul; rien de plus courant, de plus franc, de plus clair que son style.

(2) *Hydrographie* de G. Fournier. — *Voyages de Samuel Champlain*. — *Testament politique* de Richelieu; — Valin, commentaire de l'ordonnance de 1681.—*Dictionnaire historique et géographique de la France*, par Expilly, à *Compagnies*.

(3) Voir, outre les ouvrages ci-dessus, les *Histoires de la nouvelle France* de Lescarbot et de Charlevoix; — *Etablissement de la foi*, et ouvrage sur le Canada et l'Amérique septentrionale déjà cités pour de précédents chapitres.

(4) Voir la note 7 du chapitre X du présent volume.

CHAPITRE XIV.

(1) *Voyages d'Afrique faits par le commandement du roi*, où sont contenues les navigations des Français, entreprises en 1629 et 1630, sous la conduite de M. le commandeur de Razilli, ès côtes occidentales des royaumes de Fez et de Maroc, etc., écrits et publiés par Jean Armand, dit Moustapha, 1 vol. in-12. Paris, M DC XXXII.

(2) Voir *Hydrographie* du P. Georges Fournier; —*Histoire de la milice française* u P. Daniel, et *manuscrits* de Barras de La Penne à la *Bibliothèque nationale*.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU TOME DEUXIÈME.

ADDITION A L'ERRATA DU TOME PREMIER.

Avant-Propos, page xv, lignes 30 et 34 : — *Dook ;* — lisez : *Dock.*

ERRATA DU TOME II.

Page 3, ligne 9 : — *ce grand colosse ;* — effacez : *grand.*

— 7, — 37 . — *sous les ordres de Meilleraye ;* — lisez : *de la Meilleraye.*

— 8, — 27 : — mettez une *virgule* après *moins importants.*

— 16, — 7 : — *après plus brillante carrière encore* ajoutez *que précédemment.*

— 16, — 19 : — *et lui donna ;* supprimez *et.*

— 21, — 27 : — *lui eut laissé ;* — lisez : *laissée.*

— 31, — 19 : — *son cher neveu Doria ;* — lisez : *son cher neveu Jeannetin Doria.*

— 33, — 29 : — mettez une *virgule* après *nouvelles recrues.*

— 34, — 36 : — supprimez la *virgule* après *de la Religion.*

— 48, — 16 : — mettez une *virgule* après *infortuné.*

— 51, — 23 : — *qui lui rendait ;* — lisez : *qu'il lui rendait.*

— 54, — 33 : — *sur l'amirauté ;* — lisez : *sur l'amiralat.*

— 61, — 18 : — *Or, on avait pourvu ;* — supprimez *Or.*

— 65, — 21 : — supprimez la *virgule* après *cette paix.*

— 67, — 10 : — *il fit aussi élever ;* — supprimez *aussi.*

— 67, — 12 : — *fut aussi construit ;* — supprimez *aussi.*

— 68, — 23 : — mettez un *point et virgule* après *du pays.*

— 68, — 23 : — mettez une *virgule* au lieu des *deux points* après *de la Garde.*

— 69, — 12 : — *sortant du Tage ;* — lisez : *sortant de ce fleuve.*

— 83, — 16 : — *commandée ;* — lisez : *commandé.*

— 104, — 33 . — *sur le port ;* — lisez : *sur le pont.*

— 112, — 20, 21 et 22 : — *Après avoir décrit la côte de Guinée, ce discours passe, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, des eaux, etc. ;* — lisez : *Après avoir décrit la côte de Guinée et avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, l'auteur de ce discours passe des eaux, etc.*

— 124, — 3 : — *rondages ;* — lisez : *rondaches.*

— 129, — 9 : — *l'île Française ;* — lisez : *l'île Françoise.*

— 151, — 30 : — *se faisant passer pour Doria, par une ruse qui peut passer pour le pendant ;* — lisez : *qu'on peut donner comme le pendant.*

— 154, — 4 : — *seraient ferme dans le défilé ;* — lisez : *tiendraient ferme.*

— 182, — 29 : — France arctique ; — lisez : France tropicale.

— 198, — 23 et 24 : *faire des essais de colonisations lointaines, qui seront rappelés ailleurs ;* — lisez : *faire les essais de colonisations lointaines qui viennent d'être rappelés.*

— 202, — 22 et 23 : *aurait toute entreprise ;* — lisez : *aurait à toute entreprise.*

— 206, — 31 : — *naquires ;* — lisez : *naquères.*

— 220, — 23 : — *d'Aulx-Lercourt ;* — lisez : *d'Aux-Lescout.*

— 224, — 37 : — *service amiral des vaisseaux ;* — lisez : *service spécial des vaisseaux.*

— 281, — 6 : — supprimez le renvoi de note (1).

— 381, — 25 et 26 : — *il avait toutefois trouvé ;* — lisez : *Guiton avait toutefois trouvé.*

— 387, — 10 : — *Corse ;* — lisez : *Carse.*

— 396, — 10 et 11 : — *nommé de Vaudrocques Diel Denambuc ;* — lisez : *nommé d'Esnambuc*, et écrivez de même dans les pages suivantes le nom de *d'Esnambuc.*

— 411, — 7 : — Effacez la *virgule* après *les Rochelais.*

— 412, — 12 : — *pertuis de Maumousson ;* — lisez : *pertuis de Maumusson.*

LAGNY. — Imprimerie de Vialat et Cie.

